École des Hautes Études en Sciences Sociales

Formation doctorale Sciences de la Société
Laboratoire CADIS (EHESS, CNRS)

Discipline : Sociologie

JEAN-SÉBASTIEN ALIX

Une analyse sociologique des transformations des modes de subjectivation

Éclatements de la résistance et construction d'une grammaire de l'assentiment dans les professions de l'action sociale

Thèse dirigée par: Philippe Bataille

Date de soutenance : le 25 janvier 2019

Rapporteurs 1 Valérie Boussard, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense
2 Jacques Rodriguez, Université de Lille

Jury 1 Michel Autès, CNRS
2 Ève Chiapello, EHESS
3 Béatrice Hibou, CNRS-Sciences Po

UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES TRANSFORMATIONS DES MODES DE SUBJECTIVATION

Éclatements de la résistance et construction d'une grammaire de l'assentiment dans les professions de l'action sociale

REMERCIEMENTS

Une thèse est un travail académique qui impose de suivre une voie tracée et déterminée. Les exigences sont nombreuses et connues : la précision de l'objet, la solidité du cadre théorique et la stabilité des matériaux constituent des codes et imposent rigueur et clarté. Tout cela, nous le savons d'avance. Pourtant, si essentiel est ce cadre, j'ai surtout eu la sensation d'emprunter, tout au long de ce travail, des chemins non balisés. L'expérience la plus manifeste est finalement le fait d'avancer sans repères. La temporalité s'inscrit dans un présent éternel, sans date butoir, on navigue à vue. La solitude se fait ressentir malgré les nombreux soutiens et les rencontres intellectuelles des plus riches. La perte de repères alimente une remise en question permanente, qui parfois fait douter de soi. Malgré tout, il ne faudrait pas en rester à une épreuve négative, bien au contraire.

J'ai été accompagné tout au long de ce chemin par un directeur de thèse attentif et bienveillant, Philippe Bataille, que je remercie pour son appui indéfectible et ses nombreux conseils. Il m'a transmis une carte qui m'a permis de poursuivre ma route tout en me laissant libre de choisir la direction que je souhaitais emprunter. À moi de faire un bon usage de ma boussole !

Je remercie également Michel Autès, qui a occupé une place particulière durant ces sept années. C'est une véritable amitié qui s'est construite au fil des différentes rencontres et des multiples projets que je te soumettais, et que tu n'as jamais déclinés. Le groupe de travail sur Foucault, les échanges autour de Castel, et plus simplement ces nombreux repas sont des solides moments qui permettent d'avancer en toute confiance.

Une thèse ne peut exister sans son matériel. Je remercie infiniment l'ensemble des acteurs rencontrés, professionnels lors des entretiens, mais également l'ensemble des collectifs, syndicats, journalistes, qui déploient une telle énergie que j'ai eu envie de les accompagner. Vos analyses sont justes, vos revendications légitimes, et la période implique que vous continuiez malgré la dureté de certaines réformes. Votre fonction est noble, il faut la défendre. Je remercie tout particulièrement le collectif *Avenir-éducs* avec qui de nombreuses actions ont été menées, soirées débats, articles, pétitions. Gabrielle Garrigue merci pour ces nombreux échanges et la précision de tes analyses.

Toutes ces personnes constituent des soutiens, et ils ont été nombreux. Mes collègues de l'IUT B ont été compréhensifs et des plus soutenant. Sans vouloir être intrusifs vous avez été soucieux de l'avancée de ce travail, cette proche distance a été rassurante. Stéphanie, Christine, Rémi, Georges, Nicolas, Marieke, Bruno, Isabelle et Charline. J'ai une pensée particulière pour Jean-Pierre Gallasse,

compagnon de route de cette thèse, avec qui nous échangeons depuis plus de 10 ans autour d'objets communs. En espérant pouvoir te lire prochainement.

Une thèse ne peut exister sans un laboratoire. Le CADIS est un lieu international et les rencontres ont été d'une richesse incroyable. J'ai eu la chance d'avoir des responsabilités pour le séminaire des doctorants et au conseil du laboratoire. Le projet intellectuel crée par Alain Touraine était sérieux et ambitieux, malheureusement, il prendra fin prochainement. Mais son histoire, tout comme ses productions, ne s'effaceront pas pour autant. Toute l'équipe a mené le combat la tête haute face à l'adversité en suivant de manière décidée la directrice Alexandra Poli. Je vous remercie pour l'accueil et les échanges passionnants.

Le CERieS de l'université de Lille m'a permis d'être chercheur associé, je remercie toute l'équipe et notamment Vincent Caradec, Jacques Rodriguez, Michel Castra, Carine Guérandel, Éric Marlière, et l'ensemble des chercheurs, pour le dynamisme des séminaires et les échanges de haut vol.

La thèse est le résultat personnel de réflexions collectives. J'ai une dette importante à l'égard de nombreuses personnes qui ont toutes joué un rôle spécifique durant ce trajet. Certaines m'ont donné envie de faire de la recherche, je pense à Jean-Yves Dartiguenave, d'autres m'ont permis de me construire en tant que chercheur, Michel Chauvière, Sophie Divay, Christophe Niewiadomski, Hélène Chéronnet. Enfin, pour l'ensemble, c'est aussi une amitié qui s'est créée, ce sont les belles surprises d'un travail de thèse. Je remercie chaleureusement Josette Brassart et Bernard Péllegrini. J'ai également rencontré de nombreux doctorants qui ont toute mon estime, Camille Lancelevée, Irene Pochetti, Thibaud Pombet, belle route à vous !

Il faut également un lieu pour trouver des ressources rares. La médiathèque de l'ENPJJ fait partie de ces lieux qui foisonnent d'ouvrages et d'archives. Je remercie toute l'équipe pour votre accueil, votre patience, et votre disponibilité. Je remercie particulièrement Nathalie Le Louarn pour ce temps passé à rechercher des articles introuvables, mais qui n'a jamais abandonné malgré les nombreuses difficultés.

Il me faut également dire un mot de deux personnes qui n'ont pas ménagé leur peine pour lire et apporter les éléments de correction nécessaires, j'ai bien conscience du travail que vous avez effectué. Bessie Lecomte et Olivier Bernard, un grand merci pour les relectures et propositions de correction. Vous avez été d'une efficacité débordante.

Merci à mes amis qui me supportent depuis longtemps, promis je ne vous embêterai plus avec cette thèse. Marie, David, Julien, François-Manuel, Emeric, Jessica, Jérôme, Marie-Laure, Marion, Douha. Merci de votre amitié depuis toutes ces années. Stan, Alban, Morgan, David A., Ludovic, Mathieu,

Julien L., on se retrouve bientôt autour d'un verre pour refaire le monde. Charles-Antoine et Camille, vous êtes de solides soutiens, j'ai presque envie de dire les « quatre doigts » !

Enfin, je remercie ma famille qui a été un soutien infaillible, et qui a dû composer avec un objet qui a pris beaucoup de place entre nous. Entre Turin, Toulouse, St Brieuc, Paris, Caen, les rencontres ont été parfois rares mais toujours intenses. Ça a été à chaque fois une bouffée d'air et des moments précieux. Merci à ma maman, Liliane, qui a toujours cru en cette entreprise. Mes sœurs, Clara et Typhaine, et leurs enfants et conjoints, Olivier et Jean-Luc, qui m'ont poussé jusqu'au bout malgré la fatigue qui s'installait. Mes cousins, Vincent et Nicolas, et mes oncles et tantes qui ont suivi de près ce travail et qui inlassablement me demandaient si il était finie. Oui, cette fois-ci, il est finie ! Merci à Isabelle et Jean-Luc pour votre présence et les nombreux soutiens logistiques.

Cette thèse voit le jour grâce à ma femme, Laura, qui m'a encouragé et soutenu dans cette aventure. Je mesure la présence que tu as eue et la place qu'elle a occupé dans notre vie. Tellement de choses sont arrivées en 7 ans, les perspectives sont grandes, il reste tellement de choses à faire. Je pense également à nos deux enfants, Louis et Malo, la thèse a grandi avec vous. Comme vous, elle s'est mise à parler, à prendre en autonomie, mais contrairement à vous, elle a sa taille définitive, il est temps de la laisser partir. Vous me raccrochez au réel, vous ne cessez de m'épater mais maintenant nous avons d'autres choses à vivre ensemble, je serai plus léger. Vous ferez de belles choses, je vous aime, n'en doutez jamais.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 1

SOMMAIRE 4

INTRODUCTION 8

L'action sociale 12

Les mutations 17

La résistance 18

Une mise à l'épreuve des hypothèses 21

Formulation de la Thèse 22

L'enquête 25

PARTIE I L'ACTION SOCIALE A L'EPREUVE DES RATIONALITES 33

Chapitre 1 Processus de rationalisation et mutations de l'action sociale 37

A. Action sociale et processus de rationalisation 38

a.1 Un monde rationalisé 39

a.1.1 Rationalité bureaucratique 39

a.1.2 Rationalité *versus* Rationalisation 41

a.2 Rationalité professionnelle 42

a.3 Rationalité juridico-administrative 52

a.3.1 Les politiques sociales 53

a.3.2 La construction administrative 59

a.4 Rationalité technico-gestionnaire 64

a.5 Rationalité normative 70

B. L'action sociale professionnalisée en mouvement 89

b.1 De la nouvelle question sociale à la décentralisation de l'action sociale 90

b.1.1 Repenser la question sociale 91

b.1.2 La décentralisation de l'action sociale 94

b.1.3 Émergence de deux modes d'intervention 99

b.2 Les mutations professionnelles et des métiers 103

b.3 Un nouveau public ? 109

b.4 Crise dans le champ et épreuves des subjectivités 113

b.5 Au-delà des mutations, la permanence des métiers 121

Chapitre 2 Entrepreneuriat social et business social, vers un social désocialisé ? 130

A. Éléments d'une désorientation idéologique 132

a.1 La décentralisation 134

a.2 Une doctrine européenne 138
a.3 Entrepreneuriat social et mesure de l'efficacité 142
a.3.1 De nouveaux acteurs entreprenants 142
a.3.2 L'investissement impactant 158
a.3.3 L'exemple de la protection de l'enfance 162
B. Gouverner par les normes : l'*aggiornamento* de l'action sociale 170
b.1 Une désorientation idéologique 170
b.2 Le contrat à impact social : de quel contrat parlons-nous ? 172
Conclusion de la partie 173

PARTIE II RESISTANCE ET GRAMMAIRE DE L'ASSENTIMENT 178

Chapitre 3 Résistance et pratiques professionnelles **181**
A. Actualités de la résistance dans l'action sociale 181
a.1 La résistance : un objet intemporel 183
a.1.1 Les résistances actuelles 183
a.1.2 Les années 1970 : symbole de la résistance 188
a.2 Les discontinuités socio-historiques de la résistance 191
B. La résistance, une notion polysémique 199
b.1 Droit naturel et droit légal 202
b.2 La désobéissance civile 206
b.3 La résistance au changement 208
b.4 Résistance et action sociale 211

Chapitre 4 Fonction de la résistance et grammaire de l'assentiment **213**
A. Un examen de la réalité 213
a.1 Une profession incorporée 214
a.2 Une mathématisation des pratiques sociales, une mutation qui inquiète 217
a.3 Un contrôle nécessaire 221
a.4 La mise en urgence, une question de temps 223
B. D'une résistance présumée aux résistances constatées 226
b.1 Les résistants 227
b.2 Les non-dupes 236
b.3 Les adhérents 245
C. Une transversalité des discours 252
c.1 Autonomie et distance 252
c.2 La clinique 255
c.3 Engagement et crise du sens 258
c.4 La performance et l'efficacité en question 259
D. D'une résistance à une grammaire de l'assentiment 263

d.1 Une résistance modérée et réfrénée 264
d.2 L'assentiment 270
E. Fonctions et structure de la résistance : éléments conclusifs 274
e.1 Les résistants : un manque à être 276
e.2 Une construction mythique de l'action sociale professionnalisée 278
e.3 Un principe de désolidarisation 279
e.4 Résistance anthropologique *versus* résistance politique 281
e.5 Résistance et pouvoir : une autocritique de la raison 282
Conclusion de la partie 284

PARTIE III CRITIQUE SOCIALE ET TRANSFORMATION DES MODES DE SUBJECTIVATION 287

Chapitre 5 Les années 1960-1970 : le temps de la critique 288
A. Critique sociale et vérité 288
a.1 Retour sur la thèse 288
a.2 La fonction sociale des pionniers 293
a.3 Critique sociale : nourrir le différend 296
a.4 Rendre la réalité inacceptable 299
B. Le contrôle social : compagnon de route de l'action sociale 301
b.1 Critique académique hors action sociale (années 1960-1970) 305
b.1.1 Psychiatrie : malaise dans les institutions 307
b.1.2 La société unidimensionnelle : un refus de la conflictualité 312
b.2 Critiques académiques dans l'action sociale 316
b.2.1 La généralisation d'une emprise 321
b.2.2 La nécessité d'une résistance 324
b.3 Critiques militantes et radicales 326
b.3.1 Revues radicales 329
b.3.2 Syndicats 334
b.3.3 Contrôle, autocontrôle et autonomie 335

Chapitre 6 Libéralisme et action sociale 341
A. L'objection libérale 342
B. Dédoublement utopique 352
a.1 L'institution 353
a.2 La responsabilité 357
a.3 L'autonomie 361
a.4 La liberté 363
C. Récupération de la critique 366
c.1 Les deux versants de la critique : sociale et artiste 366
c.2 Incorporation de la critique libérale dans l'action sociale 371

Pour conclure : formalisation d'une transformation des modes de subjectivation et perspectives **378**

A. Subjectivité 381

B. Pouvoir 384

C. Vérité 388

ANNEXES 396

ANNEXE 1. GLOSSAIRE : sigles, acronymes **396**

ANNEXE 2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS **401**

ANNEXE 3. GUIDE D'ENTRETIEN POUR ENTRETIENS INDIVIDUELS **405**

ANNEXE 4. DÉTAIL DES ENTRETIENS **407**

ANNEXE 5. ENTRETIENS CHOISIS **410**

ANNEXE 6. LETTRE OUVERTE **470**

ANNEXE 7. L'UTOPIE : ÉLÉMENTS D'ANALYSE D'UNE CRITIQUE SOCIALE **475**

BIBLIOGRAPHIE 481

Les noms des personnes et des lieux ont été modifiés. Le lecteur trouvera en annexe un lexique des sigles, des données de cadrage, ainsi que des documents accompagnant le texte.

« *Mais qu'y a-t-il de si périlleux dans le fait que les gens parlent, et que leurs discours indéfiniment prolifèrent ? Où donc est le danger ? Voici l'hypothèse que je voudrais avancer, ce soir, pour fixer le lieu – ou peut-être le très provisoire théâtre – du travail que je fais : je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité* ».

(Foucault, 1971)

En 1982, Nicole Questiaux alors ministre de la Solidarité nationale adressait une orientation aux professionnels du social, reconnue aujourd'hui pour être un plaidoyer pour l'action sociale. Elle y reprenait et développait les critiques formulées par son prédécesseur, René Lenoir, désignant le dispositif existant comme « un système hérité du passé, qui doit trouver aujourd'hui son enracinement non dans la tradition, mais dans la libre participation des citoyens à l'action collective ». Elle révèle notamment : « le développement excessif de certains équipements », l'existence de « structures trop lourdes qui tendent à conforter l'existant [...] Leur trop grande rigidité qui limite leurs capacités d'adaptation et d'innovation […] le manque d'ouverture sur l'extérieur […] L'excès de spécialisation et d'autonomie des intervenants sociaux […] le peu d'efficacité de leur action » (Questiaux, 1982). L'avenir des mutations de l'action sociale lui donnera raison. La décentralisation des compétences de l'État à l'échelon local, les politiques d'insertion face à l'émergence d'une « nouvelle pauvreté », l'inflation des dispositifs de gestion et de contrôle, la généralisation d'une normativité professionnelle, l'intensification d'un discours entrepreneurial et l'expérimentation de nouvelles modalités de financement des établissements et services vont participer à une transformation globale de l'action sociale tant au niveau de ses objectifs que de ses missions. Nous n'attribuons aucunement à Nicole Questiaux l'ensemble de ces mutations et encore moins qu'elle les ait soutenus. Néanmoins, son propos pour une modernisation de l'action sociale est emblématique d'un discours qui a pris forme dès le milieu des années 1970 et qui consistait à faire basculer l'« ancienne » assistance vers une globalisation de la prise en charge, une affirmation des droits des « usagers », une mutualisation des moyens, une transversalité des pratiques, une objectivation des savoirs, un meilleur contrôle des

actions socio-éducatives et, finalement, la recherche constante de l'efficacité. Le pivotement opéré est marqué par le sceau du changement[1].

De manière très schématique, l'histoire de l'action sociale pourrait être scindée en deux périodes. La première commençant lors de la III[e] République avec les premières lois sociales, puis l'instauration de la sécurité sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et se terminant au milieu des années 1970. Cette première période est caractérisée, en considérant les nombreuses controverses, par l'institutionnalisation de l'action sociale impulsée par une rationalité **juridico-administrative** sous l'égide de l'État. Le projet politique avait donc pour objectif de créer une solidarité nationale portée par les deux notions fondatrices de la liberté et l'égalité de tous (Bec, 1998). Cette période est également caractérisée par une professionnalisation des agents, notamment par la multiplication des diplômes d'État, des protections salariales par les conventions collectives, la reconnaissance du secret professionnel selon le statut ou les missions et le développement de techniques et de savoirs d'action. Enfin, l'expansion de l'action sociale professionnalisée est caractérisée par l'augmentation du nombre de professionnels et une diversification des modalités d'accueil.

La seconde apparaîtrait dans le sillage des deux crises pétrolières, 1973 et 1979, et se poursuit jusqu'à nos jours. Elle se caractérise par une inflation des réformes du cadre légal et la recherche continue d'une rationalisation des pratiques. La rationalité positiviste et instrumentale qui en découle s'appuie sur une critique très vive des politiques assistantielles traditionnelles, dénoncées pour leur coût excessif doublé d'une soi-disant inefficacité, pour développer une politique d'action sociale globale, transversale, mesurable et recherchant une activation plus importante des bénéficiaires. Cette période serait donc caractérisée par la prédominance d'une rationalité **technico-gestionnaire** qui aura pour objectif la conversion de l'univers professionnel aux règles de l'efficacité et du résultat. Sur ce point apparaît une rupture sensible entre les deux périodes.

Ce découpage est en soi très critiquable et arbitraire car chaque période présente une grande hétérogénéité qu'il ne s'agit pas de réifier autour d'une rationalité unique. Toutefois, il témoigne de deux approches singulièrement différentes pour problématiser la question sociale et apporter des réponses au traitement des problèmes sociaux. Ce basculement et les mutations induites dans la construction de l'objet social vont être au cœur de cette recherche.

[1] L'idée de changement fera l'objet d'un article de Nicole Questiaux lorsqu'elle faisait le bilan de sa circulaire en 2005, le titre de son article sera : « 1981-1982 : de la circulaire comme instrument du changement social», *Vie sociale*, 1975, année de l'action sociale?, n°4, octobre-décembre 2005, pp.°129-135.

À partir de quand un individu doit-il être « pris en charge » ? Quels sont les obligations et devoirs des bénéficiaires ? Quels sont les missions et objectifs des professionnels ? L'État doit-il être le seul garant d'une politique de solidarité nationale ? Finalement, comment définir l'objet « social », en tant qu'il porte l'intention de l'action tout en étant la légitimité de l'action publique ? Toutes ces questions ont traversé plus d'un siècle de construction de l'action sociale en suscitant une conflictualité remarquable et une remise en question incessante de l'objet social. Cette histoire n'est ni linéaire, ni apaisée mais faite, au contraire, de tensions et d'oscillations, de compromis et de replis. L'action sociale est bien le produit d'un processus inachevé dévoilant l'interdépendance des critiques opposées et l'emprise des relations de pouvoir.

Son actualité témoigne explicitement de ce mouvement permanent. En effet, depuis les années 2000, elle a vu apparaître une augmentation des réformes visant à renforcer le contrôle étatique sur la prise en charge des usagers et sur le fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Ces réformes s'inscrivent dans quelques lois phares : la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 dite de rénovation de l'action sociale et médico-sociale qui précise notamment la responsabilité des acteurs par une contractualisation systématique de la prise en charge, l'écriture de projets, l'évaluation interne et externe des établissements sociaux et médico-sociaux ; la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST), qui redistribue les schémas d'organisation et de contrôle avec les appels à projet, une mise en concurrence des services et établissement, la création des Agences Régionales de Santé (ARS) comme organe de contrôle déconcentré, et de son relais l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) plus ou moins concurrente de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM)[1]. Il ne faut pas oublier l'apparition de régulations incitatives dites *soft law* (Conseil d'État, 2013), et les recommandations de bonnes pratiques qui en découlent. Enfin, nous pensons encore aux nouveaux dispositifs financiers : les contrats à impact social (CIS) qui permettent à des investisseurs privés de financer des projets d'action sociale ; la suppression de l'opposabilité financière des conventions et accords collectifs pour les structures sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)[2] ; la nomenclature du projet SERAFIN PH dans le secteur du handicap qui élabore un référentiel tarifaire à partir d'une adéquation des financements aux parcours des personnes qui s'appuie sur le modèle de la T2A dans les établissements de santé[3] ; l'intensification des appels européens et internationaux à

[1] L'ANESM a rejoint la Haute Autorité de Santé (HAS) le 1er avril 2018.
[2] Noémie Colomb. (2018), Opposabilité des conventions collectives. La fin d'une époque, *Revue Directions*, n°161.
[3] Nous faisons référence au rapport SERAFIN PH (Services et établissements : Réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées). Ce projet vise à proposer une tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap. La T2A est une tarification à l'activité des établissements de santé français issu de la réforme hospitalière du plan Hôpital en 2007.

désinstitutionnaliser les prises en charge des enfants et adolescents en situation de handicap ou le rapport Piveteau, nommé « Zero sans solution »[1], pour une continuité des prises en charge des personnes en situation de handicap et qui pose explicitement la responsabilité des établissements et services.

Responsabilisation accentuée des acteurs, mise en concurrence des services et établissements, exigence d'une performance des pratiques, élaboration d'un « droit souple » qui ne serait plus un « ordre de contrainte » (Conseil d'État, 2013), l'investissement affirmé d'acteurs issus du monde marchand, mais aussi « le développement de la négociation, la participation des usagers, le recours au procédé contractuel » (Kokoreff et Rodriguez, 2012, p. 243) sont les éléments constitutifs des mutations contemporaines de l'action sociale.

Ces mutations sans précédent du cadre juridico-administratif visent concrètement, comme nous l'avons évoqué, une plus grande rationalisation des pratiques professionnelles et des fonctionnements institutionnels selon les principes d'une recherche continue d'objectivation, de qualité et d'efficacité. Il s'agit donc de veiller à réduire les coûts tout en augmentant la qualité de l'accompagnement.

Une conséquence de ces réformes est l'« injonction au professionnalisme » (Boussard *et al*., 2010) qui exige des agents qu'ils s'approprient des nouvelles références en termes de gestion, management, économie, droit communautaire, ainsi que l'usage d'outils et procédures qui viennent requalifier les objectifs d'intervention, les pratiques et la place des bénéficiaires. Ces outils et ces savoirs, s'ils ne sont plus totalement nouveaux, s'intensifient et nécessitent que les professionnels redéfinissent continuellement leurs pratiques, dans le rapport qu'ils engagent avec le public et avec eux-mêmes. Mais plus fondamentalement, nous formulons l'idée que l'injonction réside, pour les professionnels, non dans l'obligation d'utiliser les techniques et instruments pour accompagner leurs pratiques mais dans leur confrontation avec la production de nouvelles vérités qualifiant le devenir de l'action sociale.

Ainsi, les métiers du social ne pourraient-ils être pensés qu'au regard des évolutions des outils et des techniques ? Nous formulons l'hypothèse complémentaire qu'il serait nécessaire d'analyser en quoi le changement occulte la nécessaire permanence que requiert l'établissement d'une relation socio-éducative. La permanence c'est à la fois une vraie compétence professionnelle, qui réclame de l'autonomie et l'inscription dans une temporalité longue, qui permet de maintenir une stabilité nécessaire à la relation et ce sont également les repères idéologiques, symboliques et les valeurs dont

[1] Denis Piveteau (rapporteur) (2014), *« Zéro sans solution » : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches*, Paris, La Documentation française.

sont porteurs les agents. C'est-à-dire que les conditions nécessaires pour être à l'écoute et attentif à autrui, qui sont le fondement d'une relation d'aide, impliqueraient une certaine stabilité du cadre d'intervention, du point de vue légal et administratif.

Cette réflexion amène à la formulation d'un questionnement essentiel pour le prolongement de notre analyse. Les métiers du social étant au cœur d'une tension majeure entre des mutations structurelles et idéologiques et des permanences anthropologiques pour fonder un lien à autrui, de quelle manière les professionnels composent-ils avec cette apparente contradiction ? Concrètement, comment les professionnels ont-ils accueilli ces transformations ? Ont-ils témoigné d'une attitude oppositionnelle pour défendre certains attributs qu'ils considèrent imprescriptibles ou ont-ils manifesté une attitude plus consensuelle en rationalisant les changements ? Comment articulent-ils ces injonctions avec la permanence supposée des pratiques ? Finalement, en quoi cette nouvelle manière de gouverner l'action sociale professionnalisée vient-elle transformer les agents et leurs pratiques ?

L'action sociale

Une thèse doit raconter une histoire. C'est ce travail que nous proposons en trois parties. Tout d'abord, avant d'expliciter notre propos concernant l'accueil des professionnels, il est primordial, dans la première partie, de réinscrire leur positionnement dans une construction historique de l'action sociale afin d'analyser la fonction des différentes rationalités à l'œuvre qui n'ont cessé d'introduire un rapport de force entre des conceptions différentes du social. Ce retour historique permettra de montrer que l'action sociale professionnalisée s'est longtemps construite selon un principe catégoriel, qui a fait de l'incrémentalisme à défaut de produire une pensée globale (Lafore, 2008, p.°34), sans exclure l'élaboration d'un projet doctrinal, mais surtout, qu'elle aura longtemps réussi à résister à des orientations politiques et économiques très différentes.

L'action sociale, caractérisée par l'ensemble des moyens législatifs et réglementaires pour venir en aide aux citoyens vulnérables et maintenir une cohésion sociale, est née d'un compromis social et politique qui a une longue histoire. Si notre intention est d'analyser sa construction institutionnelle et professionnelle moderne, apparue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il est primordial de dégager quelques éléments de sa genèse à partir d'une transformation de la question sociale.

L'assistance a ainsi pris des formes excessivement différenciées au cours de l'histoire. Sans revenir sur le détail de ses origines, les premières formes apparaissent dès le XII^{e} siècle. Qualifiées de « social-assistantiel », elles s'inscrivent dans un héritage chrétien qui repose sur deux principes : une

relation de proximité entre le bénéficiaire et l'instance dispensatrice et la reconnaissance d'une inaptitude au travail (Castel, 1995). L'assistance avait une inscription locale et reposait sur une « protection rapprochée ». Le « social-assistantiel » se constituait donc en analogon de la sociabilité primaire (Bec, 1998, p.°8) et nécessitait une connaissance et une reconnaissance des individus. Fondé sur une suspicion permanente à l'égard de la pauvreté, le vagabond en est l'emblème. « Sans aveu », il échappait au registre de l'assistance. Méconnu, installé dans l'errance et vivant de boulots périodiques, il avait rompu le pacte social et était condamné de la manière la plus féroce. L'assistance n'était pas construite sur une doctrine politique générale et les gouvernements avaient avant tout le souci de préserver un ordre social à partir d'un principe d'exclusion plus que d'intégration en déployant des mesures pour dissuader le vagabondage et la mendicité. La charité s'appuyait donc sur une division fondamentale entre une répression des « mauvais » pauvres, représentés par les mendiants valides, et le secours des « bons » pauvres qui étaient les vrais blessés de la vie. L'Église et l'État ont donc construit durant des siècles la charité sur les bases d'une assistance et d'une police des pauvres, entre la potence et la pitié (Geremek, 1987), caractérisant une société d'insécurité totale (Castel, 2003, p.°13).

Il faudra attendre la III^{e} République pour qu'une politique d'assistance apparaisse et s'institutionnalise. Sa particularité était d'être une assistance légale et obligatoire, dont les politiques sociales allaient progressivement profiter à l'ensemble des citoyens. Cette période marque le début des débats qui vont animer les politiques sociales contemporaines entre la liberté individuelle de droit et l'égalité de tous. Car jusqu'à quel point l'assistance des individus ne s'oppose t-elle pas à la liberté par la dépendance qu'elle insuffle ?

« Transfert octroyé sous conditions de ressources, l'assistance est l'aide apportée par les collectivités publiques aux personnes dont les ressources sont insuffisantes ; il s'agit d'un ensemble de prestations en nature ou monétaires, qui constituent pour les collectivités une obligation légale et qui sont destinées à des personnes dans un état de besoin ; ces prestations sont de ce fait non contributives, c'est-à-dire qu'aucune contrepartie n'est exigée de l'assisté. L'assistance est donc une obligation pour la collectivité et un droit pour les individus » (Bec, *op. cit*., p.°15). Le droit dont il est question est le droit au secours. Que ce soit par un soutien monétaire ou alimentaire, il est subsidiaire, en appui face au manque de ressource ou de soutien familial. Mais c'est avant tout un droit subjectif qui permet à des individus dépossédés de tout de pouvoir défendre leurs droits et de ne pas être hors-jeu d'une socialité commune. Le droit social est donc un élément majeur de la protection des individus vulnérables en ce qu'il permet l'acquisition d'une propriété de soi face aux aléas de la vie.

Les politiques assistantielles sont apparues en réponse, d'une part, à la révolution industrielle et démocratique et, d'autre part, à la question sociale résultant de la tension entre l'égalité juridico-

politique formelle et la réalité des inégalités socio-économiques réelles. L'assistance légale aura pour fonction, dans une communauté citoyenne nationale, de redonner des droits et l'accès à la liberté pour les nationaux incapables de vivre autrement qu'au jour le jour. « Le devoir d'intervention, comme le formule Colette Bec, que la politique assistantielle met en œuvre répond à un devoir de justice ; cette intervention ne peut être ni facultative, ni discrétionnaire, elle doit s'exercer dans des situations de besoin, d'insuffisance, reconnues comme telles au regard de la définition du bien commun et de l'intérêt général » (Bec, *op. cit*., p.°52).

L'institutionnalisation de la protection sociale par l'ordonnance du 4 octobre 1945 et du décret du 8 juin 1946, qui marquent la stabilisation en France de l'organisation de la Sécurité sociale, est un tournant considérable à deux niveaux :

- Tout d'abord, elle permet la stabilisation d'un nouveau compromis social comme lecture du paradigme solidariste. Ce compromis social particulier extrait la protection et la sécurité des individus de la propriété privée pour en faire un attribut lié au travail et au statut du salarié (Autès, 1999, p.°7). Il faudra attendre 1978 pour que la généralisation de la Sécurité sociale à l'ensemble de la population soit établie. Il s'agit donc de résoudre la tension entre égalité juridico-politique formelle et inégalités socio-économiques réelles, et de rendre compatible la logique de l'intérêt individuel avec les impératifs de l'implication du citoyen dans l'intérêt collectif (Donzelot, 1984). Nous sommes ainsi face à un modèle qui a tenté d'articuler la sphère économique et la sphère politique et qui, par là-même, a introduit un compromis salarial et assurantiel de la société industrielle, le « social » venant qualifier cette transaction.

- D'autre part, elle autorise la construction de l'action sociale. Ce compromis va se concrétiser de manières différentes, à travers une multiplicité d'outils, d'institutions et d'acteurs. Si le « social » est le fruit de ces transactions, il est aussi le résultat d'un ensemble hétérogène. Sans revenir sur l'intégralité de sa construction, ni sur les spécificités de sa mise en œuvre, nous rejoignons Michel Autès qui qualifie l'action sociale comme l'« ensemble des dispositifs qui viennent prolonger les grands systèmes assurantiels d'un côté, en s'intéressant surtout à tout ce qui leur échappe : populations spécifiques, interventions volontaristes de la puissance publique dans la société civile, en relais avec l'initiative privée. Et d'un autre côté, l'action sociale est le prolongement de très anciennes logiques d'assistance en direction de ceux que frappe l'incapacité de travailler » (Autès, 1999, p.°11).

Si la forme moderne de la protection sociale a pris corps dans un ensemble complexe fait d'institutions, de lois, de dispositifs et d'acteurs, nécessitant un compromis assurantiel en permanence

renégocié, l'action sociale professionnalisée, véritable bras armé de l'État social, a connu les mêmes instabilités.

En effet, elle a un aspect insaisissable face à ce qui semble être un amas anarchique d'initiatives consécutives ou simultanées, traversée par des courants divergents, oscillant entre des phases de construction intenses et des remises en question importantes, aux appartenances administratives multiples, elle donne l'impression d'être éparpillée, désunie, partout et du même fait un peu nulle part, faisant coexister une diversité de tutelles, une administration sanitaire et sociale aux multiples services et institutions déconcentrés, une pluralité d'employeurs, des pratiques dans des lieux divers, et enfin des techniques et des savoirs non consensuels. La liste n'est pas exhaustive. Ce tableau justifie l'idée d'un « éclatement du social » (Le Gall *et al*., 1989) qui fait de l'action sociale un objet en « miettes » (Bachmann, 1993, p.°195).

Pourtant, cet apparent émiettement garde une logique interne que la construction de l'administration centrale, qui a nécessité une indispensable définition de l'objet « social » en tant qu'objet politique, nous permet de saisir. Pour notre part, plutôt que de parler d'un « émiettement » qui présuppose une construction anarchique, désordonnée, incohérente, sans rationalité gouvernementale et vide de tout projet politique, nous préférerons le qualifier de « construction complexe » pour le renvoyer, dans son sens premier, aux rapports nombreux, diversifiés et difficiles à saisir. La complexité rend d'avantage compte de l'hétérogénéité des situations à laquelle l'action sociale doit répondre quotidiennement : enfants sous main de justice, personnes en post-cure, sortants de prison, demandeurs d'asile, familles sans logement, femmes victimes de violences conjugales, adolescents en situation de handicap, chômeurs, etc. L'action sociale est donc dans son principe complexe, éparpillée entre de multiples dispositifs qui sont les témoins d'une capacité d'adaptation et d'une spécialisation manifeste.

Sa construction met en avant une complexité qui lui est davantage immanente qu'extérieure ou étrangère. Élaborée sur les principes d'une rationalité **juridico-administrative** qui lui a permis de trouver des assises institutionnelles et législatives, la stratégie politique s'est diversifiée pour intégrer une rationalité **technico-gestionnaire** dès le milieu des années 1970. Ces rationalités sont à entendre comme des supports d'élaboration d'une gouvernementalité, définis comme l'art de conduire la conduite des individus (Foucault, 2004a). Bien qu'elles soient complémentaires et indissociables à l'heure actuelle, le projet politique qui les porte diffère et les met en concurrence. L'intention de la rationalité technico-gestionnaire porte moins sur l'efficacité du droit pour l'accès à la citoyenneté de chacun qu'à l'efficacité des actions menées. Si la première a tenté de construire une doctrine nationale des politiques sociales, la seconde est une réponse instrumentale et comptable pour moderniser l'action sociale en la convertissant aux règles de la rationalité économique. Derrière celle-ci nous

pouvons déceler d'autres rationalités qui ont également participé au développement de l'action sociale. En effet, les nombreux écrits pour analyser et construire l'accompagnement socio-éducatif ou la relation d'aide témoignent, par exemple, qu'une **rationalité professionnelle** a tenté de construire une légitimité d'action pour les agents à travers l'élaboration de techniques d'intervention et d'un savoir-faire.

Toutefois, notre thèse voudra faire émerger une transformation de la question sociale par un déplacement des rationalités et l'instauration d'une gouvernementalité nouvelle. Cette dernière s'éloigne d'une simple lecture techniciste et instrumentale issue de la rationalité technico-gestionnaire, pour entrevoir une gouvernementalité qui consiste à gouverner par les normes, et que nous pourrions nommer par le néologisme de « normativisation » (Alix et Autès, 2014). Il s'agit moins de normes qui normalisent, au sens d'une normalisation des comportements, fondée dans une conception traditionnelle du droit comme ce qui sanctionne les comportements qui s'écartent de la norme, que de normes destinées à produire une normativité comme principe général d'une gouvernementalité limitée. La rationalité normative qui encadre ou oriente les pratiques professionnelles prend forme autour d'un matériau très hétérogène tels que des textes, des protocoles, des déclarations d'intention, des chartes, et des outils tels que les recommandations de bonnes pratiques, les projets, les démarches qualité et les évaluations. Ces matériaux ont officiellement pour fonction de guider les pratiques, aider à agir, éclairer les pensées et faire apparaître ce qui semble caché dans l'opacité des pratiques. Notre hypothèse, qui aura toute son importance pour notre démarche, est que ces normes ne sont pas des outils qui permettraient de rendre visible l'invisible de la pratique et de dire l'ineffable de la rencontre, mais sont créatrices de regard. Donner un nouveau regard sur le monde social structure les représentations, en dirigeant le regard, et introduit une nouvelle interprétation de celui-ci. Ce qui signifie qu'une modification du regard des professionnels contribue à transformer leur façon de voir le monde social, et particulièrement les modalités de prise en charge. Gouverner par les normes permet de guider les professionnels dans leurs actions, en développant leur autonomie et tout en les soumettant à des obligations et à la permanence d'un discours vrai sur eux-mêmes et leurs pratiques, et de guider les bénéficiaires dans leur parcours de vie, pour développer leur autonomie. Gouverner par les normes a donc pour objectif de faire agir et de transformer la connaissance sur le réel, par l'usage de techniques de soi (Foucault, 2014), tout autant que sur les sujets censés les appliquer.

Les mutations

Pour clarifier notre sujet, il est important de revenir sur les réformes de l'action sociale qui se sont intensifiées depuis les années 2000. Ces réformes s'inscrivent finalement, et plus généralement, dans les réformes de la nouvelle gestion publique qui ont introduit dans les administrations, depuis les années 1980, des méthodes managériales du secteur privé dans l'objectif de plus d'efficacité, d'objectivité et de réduire les coûts. L'action sociale a donc vu le renforcement des procédures de rationalisation visant à objectiver la réalité de l'action sociale. Les objectifs généraux imposent, pêle-mêle, un recentrage sur le bénéficiaire, l'externalisation du travail dans une dynamique de partenariat ou de réseau, l'évaluation et la mesure de l'efficacité, la prise en compte d'un rapport qualité/coût et la mise en concurrence des dispositifs. Pour atteindre ces objectifs, de nombreux instruments « d'aide ou de soutien » à la pratique ont été développés qui doivent être entendus comme des dispositifs à la fois techniques et sociaux réorganisant les rapports sociaux (Lascoumes et Le Galès, 2005). Nous pensons aux évaluations internes et externes, aux recommandations de bonnes pratiques, les techniques de projets, les démarches qualité, sans oublier les nombreux outils informatiques qui permettent à chaque professionnel de relever les « actes » effectués quotidiennement. La transparence des actes, la traçabilité des suivis, la quantification des prises en charge et la mesure de l'efficacité répondent conjointement à un souci de continuité des accompagnements et d'une crainte permanente de toute forme de maltraitance[1].

Ainsi, cette injonction à objectiver et rationaliser les pratiques, qui remettrait en question les pratiques « anciennes », se matérialise d'abord dans la redéfinition du **cadre législatif et administratif** que nous avons présenté plus haut (2002-2, HPST, *soft law*, ARS, ANESM, ANAP).

Par ailleurs, une **inflation normative** et une **systématisation des démarches méthodologiques** émergent avec les instruments « d'aide ou de soutien » cités précédemment (Projets, recommandations de bonnes pratiques, évaluations internes et externes). Il se développe ainsi une technologie de la relation ou une managérialisation de la relation à autrui dont la réflexion porte davantage sur la manière dont les institutions, services et professionnels accomplissent leurs tâches plus que sur le contenu des missions et des relations engagées (Bezes, 2002). Mais surtout, les mutations les plus prégnantes et décisives concernent les modes de financement avec les CIS ou les CPOM qui interrogent sur la place de l'autonomie des professionnels et plus fondamentalement sur la redéfinition de l'objet social.

[1] La recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM, *La bientraitance ; Définition et repères pour la mise en œuvre*, de juin 2008, fait une analyse de la bientraitance, et donc la maltraitance, à partir notamment de trois lois: 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance.

Ces mutations politiques sont avant tout des transformations organisationnelles et professionnelles et, plus fondamentalement, la marque d'une désorientation idéologique. Car à la formulation initiale d'un nouvel esprit de l'action (Martuccelli, 2010) caractérisé par l'imposition d'une rationalisation instrumentale et plus précisément d'une managérialisation des pratiques socio-éducatives dans une recherche continue de qualité, d'efficacité et de performance, qualifié d'« esprit gestionnaire » (Ogien, 1995), a succédé récemment, par la loi Hamon[1] et les expérimentations financières concernant les CIS, la généralisation d'investisseurs issus du monde marchand. Cette mise en concurrence d'un univers fortement protégé entérine l'idée que l'État n'est désormais plus le seul garant de la solidarité nationale et que dorénavant l'innovation économique se substitue à l'innovation sociale.

Ces profondes mutations successives de l'action sociale ont bousculé la professionnalité des agents et sonnent comme une mise à l'« épreuve des subjectivités » (Bataille, 2004) qui oblige les professionnels à adapter en permanence leurs pratiques et à redéfinir la construction d'un espace des subjectivités (Bataille et Bretonnière, 2016).

La résistance

Dans une deuxième partie, nous interrogerons l'accueil qu'en ont fait les professionnels. Que disent de ces mutations les professionnels chargés de les appliquer ? L'action sociale a régulièrement été l'objet d'analyses portant sur la capacité des publics à accepter ou à se distancier des rapports qui les unissaient aux institutions du social. Les théories du « contrôle social » dénonçaient avec sévérité le rapport de pouvoir unilatéral et la froide domination des professionnels réduits à être des agents de l'État. Par la suite, d'autres chercheurs ont mis en avant la capacité de distance et de résistance des publics face à la dégradation morale et à la stigmatisation (Paugam, 2000). Cependant, plus rares sont les travaux portant sur la réception et la capacité de distanciation des agents vis-à-vis des lois, des règles et des normes professionnelles qu'ils sont censés appliquer.

Quant aux professionnels, au-delà des modifications induites par l'évolution du cadre légal, ils développent des savoirs et des compétences par leurs qualifications et leurs expériences auprès des publics avec lesquels ils travaillent. Cela nous fait dire qu'une rationalité professionnelle est à l'œuvre. Elle est le fruit de la relation socio-éducative qui est ancrée dans l'espace-temps relationnel avec le bénéficiaire (Dartiguenave, 2010), qui est inscrite dans un cadre institutionnel, et qui se nourrit principalement d'une éthique qui leur permet d'assumer une fonction sociale à travers leur

[1] Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

intervention. Il y a donc une dissociation essentielle entre ces formes de rationalité qui, sans se confondre et de manière autonome, se complètent, s'orientent, se guident. La pratique socio-éducative naît et existe donc dans cet « entre-deux », entre injonctions politiques, rationalité managériale et une résistance qui prend corps dans une pratique socio-éducative au plus près des « besoins » des publics (Dartiguenave, *op. cit*.).

L'usage des termes « entre-deux» et « résistance » nous permet une première réflexion d'ordre général dont l'intérêt est de faire apparaître la réception subjective des professionnels. Cette réception, sur une graduation qui va du consentement à l'opposition affirmée, introduit une notion de conflictualité au cœur de tout univers professionnel. Pour tenter de le définir, un premier élément serait de considérer qu'un univers professionnel est un espace négocié, où « les protagonistes éprouvent leurs arguments dans la négociation et transforment leurs énoncés en élaborant des positions de compromis » (Fabiani, 1997). Toutefois, comme l'indique l'auteur, la négociation ne doit pas mettre de côté l'existence des controverses au risque de ne pas prendre la mesure de l'efficacité sociale des dispositifs discursifs. En effet, réduire un univers professionnel à la simple capacité de négociation des agents amènerait à considérer qu'il y a une équivalence entre les arguments, scientifiques ou non, dans la mesure où ils font appel à des ressources matérielles ou discursives comparables. Pourtant, l'action sociale professionnalisée est traversée par des rapports de pouvoir et de domination où s'entrechoquent des stratégies individuelles et collectives, et avec des rationalités en concurrence qui ne sont pas hiérarchiquement équivalentes. Ainsi, l'action sociale révèle au cœur des controverses l'existence de régimes de véridiction inscrits dans des savoirs et constituant des jeux de vérité, qui ne correspondent pas à la découverte de ce qui est vrai, mais qui fait référence à des règles nécessaires à partir desquelles les propos d'un sujet seront acceptés comme vrai ou faux. Prendre cela en compte impose de prendre au sérieux les positions subjectives de chacun, même si elles n'aboutissent pas systématiquement à la formulation d'une controverse qui nécessiterait un questionnement permanent et une distanciation réflexive.

Cet extrait, tiré d'une revue spécialisée, accentue l'idée d'une conflictualité dans le champ social en évoquant « la méfiance d'une partie de la profession envers les procédures d'évaluation, les plaintes récurrentes sur la bureaucratisation témoignent bien à quel point c'est tout un secteur qui se sent assiégé » (Reynaud, 2006, p.°20). Cette méfiance évoquée est une opportunité pour tenter d'approcher la réception subjective des professionnels dont nous parlions précédemment. Si la citadelle du social est assiégée, quelles réactions de défenses ont les agents ? Plus précisément, les mutations technico-administratives et leurs obligations afférentes ont-elles été confrontées, pour reprendre les propos de Jean-Yves Dartiguenave, à une quelconque résistance, créant ainsi un écart, ou un décalage, entre l'obligation et son application ? Michel Chauvière donnera quelques indications

sur une posture à adopter : « Pour être plus que jamais « proactif », le travail social professionnel serait donc tenté de résister à l'instrumentalisation procédurale qui le guette et devenir beaucoup plus réflexif, au-delà de la simple analyse des pratiques, *a fortiori* de l'évaluation généralisée obligatoire […] Mais il lui faudrait gagner tout à la fois en connaissance et en reconnaissance, s'agissant là de deux enjeux inséparables pour toute profession qui se respecte et respecte ses bénéficiaires » (Chauvière, 2009, p.°10).

Cette invitation à la résistance devra nous amener à en définir les contours, les modes d'action et les objectifs. Dans le cas où les professionnels ne témoignent pas d'une attitude de résistance, cela signifie-t-il que ces mutations ont été à l'origine d'un consensus partagé ?

Une première acceptation serait de considérer la résistance comme un refus subjectif face à l'introduction de rationalités venant remettre en question les soubassements idéologiques des métiers liés à la question du temps, de l'éthique, de la rencontre singulière. Alain Touraine nous indique à ce sujet que « Personne ne se satisfait de sacrifier ce qui est subjectif à ce qu'on nous dit être objectif » (Touraine, 2013, p.°82), indiquant que la part de subjectivation, notamment dans des métiers qui engagent une implication de soi, inclut une dysharmonie entre le cadre d'intervention – marqué par une inflation normative et bureaucratique, ainsi que des restrictions budgétaires qui réduisent les alternatives – et des actes du travail inscrits dans des pratiques symboliques, c'est-à-dire dans le registre du dire et de la parole (Autès, *op. cit*., p.°242).

Et c'est sur la base de cette dissonance, et les multiples témoignages de professionnels dans des revues spécialisées, les ouvrages académiques et les nombreux colloques traitant de la question de la résistance ainsi que les appels à manifester dans de multiples secteurs du social que nous avons fondé notre hypothèse de départ à l'origine de notre projet de thèse. Dans cette manière moderne de gouverner l'action sociale, qui n'implique rien d'autre selon Michel Foucault que des relations de pouvoir, nous avons émis l'idée que les professionnels du social devaient massivement témoigner, sous la forme d'une résistance, d'une contestation à cet art de gouverner. Très succinctement, nous supposions que la spécificité des métiers du social, par leur charge symbolique, impliquerait une « autocritique » (Jolly et Sabot, 2013) des professionnels sur les rationalités en concurrence mais surtout face aux injonctions technico-gestionnaires. L'attitude critique, comme vertu (Foucault, 2015), nous semblait pouvoir être déclinée à partir d'une imagerie de la résistance. La critique « est le mouvement par lequel le sujet se donne le droit d'interroger la vérité sur ses effets de pouvoir et le pouvoir sur ses discours de vérité » (Foucault, *op. cit*.) ce qui fera dire à Philippe Sabot que ce qui ressort de cette formule est « l'autodétermination du sujet de la critique qui "se donne le droit"

d'exercer son jugement et de mettre en œuvre sa volonté contre un certain "*nexus* de pouvoir-savoir" » (Jolly et Sabot, *op. cit.*).

Cette notion de résistance ne sera pas le point nodal de cette recherche, dans le sens où nous ne faisons pas une recherche sur les conditions de sa manifestation. C'est juste un biais qui nous permettra d'appréhender les différentes postures des professionnels et de faire apparaître les points de tension qui se jouent dans cet univers professionnel depuis plus d'une trentaine d'années. Surtout, cette notion est selon nous le moyen pour apercevoir et construire ce que nous nommons une transformation des processus de subjectivation, au regard de la fonction (centrale) qu'elle a joué pour introduire et asseoir un nouveau discours dans l'action sociale. Penser la résistance permet de développer une réflexion qui explorera plusieurs dimensions qui semblent être au cœur des débats actuels sur l'accompagnement éducatif : le rapport à la responsabilité, à l'éthique, mais aussi à l'efficacité, la qualité, la performance, etc.

Ainsi, dans le cadre de notre hypothèse concernant la transformation des modes de subjectivation, la posture du « *résistant* », et les discours qui l'entourent, est un indicateur intéressant en tant que cette figure, d'une part, concentre les enjeux et débats idéologiques sur les conditions de l'accompagnement socio-éducatif et, d'autre part, témoigne selon une généalogie des savoirs et des registres de connaissance des transformations qu'ont connus les acteurs du social et notamment les professionnels de l'action sociale dans leur rapport à autrui, à soi et au monde.

Pour clarifier notre questionnement de départ : les professionnels du social témoignent-ils d'une « inservitude volontaire » ? Et si tel est le cas, comment se manifeste ce refus d'obéir ? S'agit-il de formes d'engagement collectives ou plus individuelles ? Quels sont ses registres lexicaux et comment se formule cette opposition ? Comment se met-elle en acte ? Quelles sont les revendications et les objectifs ? Correspond-elle à une lutte politique ou à une défense de soi ? La résistance intervient-elle pour protéger les bénéficiaires ou est-ce une défense d'un groupe professionnel ?

Une mise à l'épreuve des hypothèses

La mise à l'épreuve de notre hypothèse, à partir des matériaux empiriques, a remis en question nos représentations et a été pour nous l'objet d'un grand étonnement. Très rapidement, après une trentaine d'entretiens, notre projet de thèse a connu un fléchissement important qui imposait de repenser nos hypothèses. Les entretiens révélaient que les professionnels témoignaient moins d'un refus et d'une

résistance que d'un assentiment pour les réformes. Bien qu'un mécontentement se fasse entendre de manière sourde mais néanmoins récurrente concernant le manque de moyens matériels, le sentiment d'être continuellement mis en urgence, une inflation des injonctions normatives et une justification permanente de leurs actions, les professionnels interrogés ont, malgré tout, un assentiment très important face à la rationalisation positiviste et instrumentale. Si les cadres hiérarchiques se retrouvaient à la première place pour « l'instauration d'un nouvel ordre normatif basé sur l'obtention de résultats et performances » (Chéronnet et Gadéa, 2009) nous avons pu mesurer qu'il est dorénavant une responsabilité partagée. Quel que soit l'échelon hiérarchique, chaque agent porte la responsabilité d'une application consciencieuse des réformes instrumentales.

Nous avons donc tenté de comprendre ce déplacement en constituant trois figures *idéales-typiques* de professionnels : les *résistants*, les *non-dupes* et les *adhérents*. Puis, après avoir abordé certaines thématiques centrales de l'action sociale (l'urgence, l'autonomie, la clinique, la crise du sens, la performance) il s'agissait de comprendre le sens de ce renversement en construisant une grammaire de l'assentiment. Cette dernière repose sur trois paradigmes à partir desquels la professionnalité des agents se construit : **l'universalité** par la généralisation des techniques, la standardisation des procédures, l'homogénéisation des pratiques et la croyance inéluctable en une efficacité infinie ; la **légitimité** assurée par l'usage des outils et normes qui permettent de donner une « épaisseur » et une « consistance » aux professionnels ; et la **véridiction** car les outils et normes permettraient de lire les pratiques comme un livre ouvert et ils auraient une capacité performative en permettant une amélioration inéluctable des pratiques.

Ces éléments constitutifs d'une grammaire de l'assentiment révèlent une image des résistants caractérisée par leur manque à être, tels une figure professionnelle non aboutie qui refuserait le changement. Nous le verrons, la figure du résistant est avant tout utilisée comme un argument pour justifier des réformes.

Formulation de la Thèse

Enfin, pour la troisième partie, nous tenterons d'analyser le décalage entre une résistance plutôt modérée au profit de l'affirmation d'un assentiment qui est finalement synonyme d'un renversement de la contrainte.

Nous formulons l'hypothèse que le principe explicatif repose sur une transformation des modes de subjectivation des professionnels qui leur a permis d'intérioriser les réformes pour redéfinir le cadre d'intervention dans sa globalité, incluant de nouvelles orientations socio-éducatives, une participation plus importante des bénéficiaires et une responsabilité plus grande des agents.

La subjectivation est le rapport que l'individu entretient avec les autres, le monde et avec soi-même, dans le sens où le sujet ne cesse de se présenter comme objet d'un savoir et d'un pouvoir et la subjectivation devient ainsi complémentaire des objectivations permanente du monde social. Pour le dire autrement, « la manière dont le sujet fait l'expérience de lui-même dans un jeu de vérité où il a rapport à soi » (Revel, 2009, p.°55). Les réformes juridiques et gestionnaires, et plus généralement une gouvernementalité néo-libérale, nous amènent à observer « comment les individus sont interpellés comme sujet » (Althusser, 1970), c'est-à-dire qu'elles font apparaître les processus au travers desquels des individus se constituent comme sujet.

En effet, une approche socio-historique permet tout à la fois de prendre la mesure des enjeux professionnels pour les agents tout en les réintégrant dans un processus de transformation plus large.

Pour saisir ce que nous qualifions de transformation des modes de subjectivation, nous devrons revenir aux années 1970 qui ont occupé une place majeure dans la construction de ce qui deviendra l'action sociale professionnalisée contemporaine. Sans parler d'un « tournant » comme il est commun de qualifier toute période charnière ou décisive, nous considérons cependant que ces années furent à la croisée d'orientations politiques et économiques naissantes qui ont trouvé, dans cette décennie, les moyens de s'implanter et de se développer progressivement. Depuis, les volontés réformatrices pour définir une doctrine du social, en passant par la rationalisation des organisations et des fonctionnements dans la droite ligne des réformes de l'État (RCB), et sans oublier les multiples critiques formulées par une multitude d'agents universitaires, professionnels ou étudiants, autour des théories du contrôle social, montrent que l'action sociale a été le lieu de controverses intenses pour finalement faire apparaître les arguments d'une rationalité néo-libérale qui ne cessera par la suite de trouver une légitimité grandissante en se mettant en discours et en pratique. Ce paradoxe n'est qu'apparent.

De cette époque où les professionnels ont dû se défendre de faire du « contrôle social » – critique historique des années 1970 – nous pensons que cette notion de contrôle s'est déplacée du contrôle mené sur les bénéficiaires vers le contrôle de l'action des professionnels. Ainsi, nous serions passés à une situation où les professionnels doivent démontrer leur capacité à s'auto-contrôler en permanence face à leurs pratiques. Le contrôle sur soi, comme technique de soi, est un des marqueurs d'une gouvernementalité néo-libérale qui trouve sa définitions autour de trois principes : décider le moins possible, quitte à encadrer les conduites en recherchant l'adhésion des acteurs ; produire la liberté individuelle, au prix d'une plus grande responsabilisation de chacun ; et reconfigurer les modes de financement de l'État et des collectivités territoriales, pour aboutir à ce que certains nommeront une marchandisation de l'action sociale (Chauvière, 2010), et plus récemment au développement du

Business social. Cette nouvelle économie de pouvoir qui consiste ainsi à gouverner par les normes, encadre ou oriente les pratiques mais vise surtout une performativité (Macherey, 2014) et, à terme, à révéler une certaine vérité de la pratique, à tracer des voies praticables tout en réduisant la question du choix auquel les professionnels pouvaient être confrontés.

Pour expliquer la possibilité de ce glissement du contrôle social au contrôle de soi et surtout nous permettre de comprendre l'assentiment des professionnels face à la rationalisation instrumentale, nous faisons l'hypothèse que cette nouvelle façon de gouverner par les normes a introduit, pour les professionnels, une nouvelle manière de penser leurs métiers, leurs rapports aux personnes accompagnées et finalement à modifier le rapport qu'ils engagent à eux-mêmes en réinterrogeant leurs pratiques. Gouverner par les normes et ses corollaires de liberté et adhésion des agents met à jour une transformation des modes de subjectivation des professionnels. À défaut de considérer, comme le discours officiel, les réformes instrumentales et les technologies de la relation comme un simple adjuvant pour favoriser, renforcer ou améliorer une action dont les outils et les normes ont la fonction de soutenir et d'accompagner les professionnels dans leurs pratiques, nous formulons l'hypothèse que la puissance symbolique de ce discours occulte sa fonction de vecteur d'une transformation des subjectivités des professionnels dans leur rapport à leur pratique, à l'accompagnement du public, à la place et aux engagements des bénéficiaires liés par convention.

Finalement, la transformation des processus de subjectivation des professionnels correspond à une transformation de la question sociale, c'est-à-dire à une subjectivation différente du traitement politique de la question sociale. La question sociale a ainsi vu sa construction politique se transformer pour passer du triptyque : « **dette sociale**, **assistance**, **émancipation »**, à l'origine de la fondation de l'État social au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à « **responsabilité**, **insertion**, **développement social »**, apparu dans le sillage de la crise économique du milieu des années 1970 et qui s'est épanoui avec les dispositifs d'insertion. Ce déplacement expose en tout point une critique des pratiques assistantielles dénoncées comme individuelles, curatives et assujettissantes, et témoigne de l'*aggiornamento* de l'action sociale.

L'intérêt des « Orientations » de Nicole Questiaux pour moderniser l'action sociale est double. D'une part, elles concrétisent un engagement personnel, intellectuel et politique de son auteur, qui quittera le gouvernement un mois après les avoir écrites, et il n'y a plus jamais eu d'équivalent sur la scène politique. D'autre part, c'est la première fois qu'un responsable politique formulait de manière aussi limpide la transformation politique émergente de la question sociale. Elle conclut ainsi : « Nous avons

donc un immense effort à faire. D'autant plus que nous ne voulons pas seulement gérer au mieux les problèmes mais que nous voulons le changement. Le travail social est contesté, il doute de lui-même. Nous voulons lui donner efficacité, dynamisme en le mettant au service d'un effort de transformation sociale. Celle-ci passe par plus d'autonomie, plus de responsabilité, une meilleure insertion » (Questiaux, *op. cit.*). Elle déclina ce qui constituera la grammaire d'une nouvelle question sociale pour sortir du « schémas passéiste de l'assistance ». Il fut question de « favoriser de nouveaux rapports entre les institutions et les usagers, considérés comme des êtres responsables [...] Les interventions doivent être contractualisées [...] Il est nécessaire que des recours soient nettement énoncés [...] Les usagers de l'action sociale doivent avoir un rôle plus actif dans la mise en œuvre des réponses appropriées à leurs difficultés [...] L'action sociale doit être mise au service de projets d'intervention locale sur le cadre de vie ou encore de développement social [...] Passer d'une démarche d'assistance à une démarche de réinsertion implique des pratiques et des moyens différents » (Questiaux, *op. cit.*).

Ainsi, cette transformation des modes de subjectivation pourrait reposer sur le développement de la technicité par de nombreux protocoles d'accompagnement, sur une méthodologie (du projet) qui redéfinit la temporalité et la finalité (objectifs/évaluation), sur un autre rapport aux usagers et à soi (responsabilité) et enfin, sur une approche des risques qui vise surtout, non plus son émergence, mais son traitement ou anticipation (évaluation permanente). Autrement dit, la transformation des modes de subjectivation par la transformation du traitement politique de la question sociale prend forme sur les trois dimensions du rapport que les professionnels ont avec **eux-mêmes** (*ethos*), **autrui** (*parrêsia*) et au **monde** (*Alètheia*). Se reposant sur le cadre théorique développé par Michel Foucault, notre analyse sera abordée sur le modèle tripode : « subjectivité, pouvoir et vérité ».

L'enquête

Notre recherche ne se situe pas sur une sociologie du « travail social », ce qui relèverait d'une analyse d'un univers professionnel et qui consisterait à donner un corps à une multitude de professions qui partageraient un objectif social. Il s'agit davantage d'interroger la gouvernementalité du social, qui est le social en action (Chauvière, 2011), dans ses transformations, ses controverses, mais aussi ses impasses, sa construction selon des intentions politiques, administratives, scientifiques et ses acteurs. L'action sociale professionnalisée est le résultat de cette construction multiple et est à l'interface entre les politiques sociales assistantielles et leur professionnalisation au niveau politique et institutionnel[1].

[1] Non assurantielles dans le sens que ce travail ne cible pas la question de la protection sociale.

Nous reprendrons le terme d'action sociale au lieu de ceux d'assistance, de « travail social » et plus récemment d'« intervention sociale ». L'action sociale est une terminologie qui a eu sa reconnaissance administrative durant les années 1970 avec la création du secrétariat d'État de l'action sociale en 1974. Cette dénomination va également être reprise pour requalifier le code relatif à la famille et à la natalité française, du 29 juillet 1939, transformé en 1956 en Code de la famille et de l'aide sociale puis, en 2000, il prendra sa forme actuelle en tant que Code de l'action sociale et de la famille[1]. L'action sociale est qualifiée dans un sens générique selon la loi 2002-2 qui indique, dans son titre I de son livre I, qu'elle « tend à promouvoir dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets » (2002-2).

Cette recherche concernera prioritairement les secteurs historiques de l'action sociale autour du handicap, de la protection de l'enfance ou de l'insertion en restant en marge de certains domaines comme les personnes âgées ou l'aide à domicile. Nous souhaitons aborder de manière transversale aux professions du social l'accueil que font les professionnels des mutations.

Ce travail de thèse s'appuiera sur une approche socio-historique pour penser la transformation des modes de subjectivation. Loin de considérer que les métamorphoses seraient le produit d'une transformation spontanée, nous pensons plutôt qu'elles s'inscrivent dans une construction historique dont nous pourrons retracer les grandes étapes chronologiques, les évolutions, les changements mais aussi les ruptures. Cette perspective socio-historique permet, comme le formule Jean-Yves Dartiguenave, « de se prémunir contre toute tentation substantialiste consistant à faire du travail social une sorte d'invariant dans l'éternité d'une nature humaine » (Dartiguenave, *op.°cit.*). Au contraire, nous souhaitons souligner le caractère construit et contingent, mais non-linéaire, qui est le produit d'une négociation et de résistances permanentes des acteurs sociaux. Fondamentalement, cette approche permet de ne pas en rester à une lecture mythique de l'action sociale, donc nostalgique, pour appréhender les transformations inscrites dans des discours, des dispositifs, des lois, etc.

[1] (Loi 2002 : « Art. L. 116-1. - L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1. »

Nous avons effectué **92 entretiens**[1] principalement avec les professions dites historiques de l'action sociale et qui comptabilisent le plus grand nombre de professionnels : les éducateurs spécialisés, les assistants de service social, les éducateurs de jeunes enfants et les moniteurs éducateurs. Si le nombre de professionnels du social a été estimé en 2011 à 1,2 million[2], tous secteurs d'activité confondus, ils sont 727°400 hors particuliers employeurs, plus près cette fois-ci des professions historiques qui nous intéressent dans le cadre de ce travail de recherche.

69 entretiens semi-directifs ont été effectués en **individuels** et de façon **unique** à partir d'un guide d'entretien[3]. Leur durée était d'une heure trente en moyenne. 35 entretiens ont été effectués entre septembre 2009 et juin 2011. Ils nous ont permis de confronter nos hypothèses sur l'éventualité d'une résistance des professionnels et nous ont donné des éléments d'analyse pour l'élaboration du projet de thèse. Par la suite, nous avons renouvelé cette démarche auprès de 34 professionnels entre septembre 2011 et juin 2015. Le cadre imposé par les entretiens individuels uniques nous a mis face à une certaine limite. En effet, un entretien d'une heure et demie ne permettait pas de comprendre l'appropriation ou la distance qu'engagent les professionnels vis-à-vis des procédures de rationalisation, étant dans un échange sur leur parcours professionnel, les entretiens ne permettaient pas de s'extraire du contenu de leurs pratiques. Nous avions la sensation de buter sur l'immédiateté des pratiques sans avoir la capacité de s'en extraire pour penser les mutations de l'action sociale sur une temporalité plus longue. L'analyse des processus de subjectivation nous amenait à rechercher du côté des professionnels leurs interprétations des mutations de l'action sociale, à partir de ce qu'ils perçoivent comme des éléments structurants, mais également les pivotements, les tensions et les impasses qu'ils rencontrent. Nous attendions ainsi qu'ils puissent témoigner de leur lecture et analyse des nombreux conflits et, disons-le, des rapports de pouvoir qui ont alimenté ces mutations. Cette exigence de notre part était en décalage avec l'ici et maintenant dans lesquels ils se situent. Non pas qu'ils n'aient aucune distance avec les réformes, ni la capacité d'analyser les transformations socio-politiques, mais que leurs analyses sont souvent freinées par l'actualité de leur travail sans pouvoir l'inscrire dans une interprétation plus générale.

Ce que nous vivions comme une impasse a nécessité de notre part de repenser notre méthodologie. Toujours dans l'idée de dépasser la limite temporelle imposée dans le cadre des entretiens uniques, il nous a semblé judicieux de rencontrer cinq professionnels pour effectuer avec eux des séries d'entretiens sur deux ou trois séances (soit 12 entretiens). Nous avons pu élargir notre questionnement, prendre le temps pour qu'ils argumentent et portent une analyse sur leurs métiers et

[1] Le tableau récapitulatif se trouve dans l'**annexe 2**.
[2] Selon l'étude DREES, n°893, septembre 2014.
[3] Le guide d'entretien se trouve dans l'**annexe 3**, le détail des entretiens selon le statut des professionnels interviewés se retrouve dans l'**annexe 4**.

leurs mutations. Ces entretiens ont permis d'étendre la temporalité en faisant des allers-retours entre les représentations qu'ils avaient de leur métier, lorsqu'ils ont engagé leur formation, et celles qui les animaient à l'heure de l'entretien.

De plus, nous avons effectué un travail d'observation dans un CAARUD sur une période de trois mois. Nous avons assisté aux réunions hebdomadaires ainsi qu'à des temps de travail dans le quotidien avec les jeunes résidents, au nombre de 8 et qui avaient entre 15 et 21 ans. Les temps de réunions ont été l'occasion d'accéder aux échanges des professionnels et d'observer de quelle manière les injonctions se mettent en discours et en pratique. Nous avons pu établir une relation de confiance avec eux et faire des entretiens avec 3 professionnels. Avec deux d'entre eux nous avons effectué 3 entretiens, et un entretien unique avec le directeur du pôle.

Le travail de recherche a nécessité de nombreux réajustements qui nous ont amené à constamment retravailler notre méthode de recueil d'information. Après les entretiens individuels nous pensions utiliser la méthode d'intervention sociologique (Touraine, 1978) mais les difficultés étaient très importantes pour constituer des groupes et mobiliser les professionnels. Cependant, nous avons intégré un programme de recherche régional ayant pour titre : « *Travail, santé et précarité. Interroger l'expérience des usagers et les conditions contemporaines d'exercice des métiers du soin et du travail social en région Nord/Pas-de-Calais* », sous la direction de Christophe Niewiadomski. La recherche s'est déroulée de mars 2013 à mars 2017 et avait pour objectif d'analyser les représentations et les conditions contemporaines d'exercice des métiers du soin et du social à partir de l'expérience et de l'évolution des pratiques professionnelles et leurs articulations avec les besoins des publics. Nous partions de l'hypothèse que les transformations réglementaires sous l'impulsion des nouvelles législations, et les conditions de vie des publics affectés par la montée de la précarité, ont obligé les professionnels à repenser les modalités de leurs interventions, suscitant un certain nombre d'incertitudes sur les perspectives et le sens du travail effectué par les professionnels. Il s'agissait ainsi d'étudier les phénomènes de souffrance ou de résistance en sollicitant un espace d'expression narrative et d'analyse auprès d'un échantillon significatif de professionnels confrontés à ces nouvelles situations d'exercice. L'objectif visait à dépasser la seule expression de la plainte pour contribuer à la construction d'une perception « objectivée » des situations vécues, en confrontant les expériences individuelles (les « épreuves ») et les contextes institutionnels (les « enjeux »). Le zonage retenu pour l'étude concernait les quatre territoires définis par l'ARS dans la région Nord/Pas-de-Calais en tenant compte des caractéristiques de la population, de l'évolution démographique, de la situation de l'emploi et des critères de santé tels que les indicateurs sociaux et médicaux en relation avec les chiffres régionaux et nationaux. Concrètement, sur les 14 groupes constitués, nous avons coordonné deux groupes de six et cinq personnes en nous réunissant à cinq reprises. Les professionnels

provenaient des secteurs de l'exclusion, de la prévention, de l'aide à domicile, du handicap et de la protection de l'enfance. Les dix séances cumulent plus de seize heures d'entretiens, autour de questions telles que la responsabilité professionnelle, la transgression, l'urgence, les temporalités dans l'accompagnement, les difficultés rencontrées dans les pratiques ou les attentes des publics. Un verbatim de près de 200 pages a été constitué, reprenant l'intégralité des échanges. Le premier groupe, dit « groupe test », s'est retrouvé dans un CHRS entre mars et avril 2014. Le deuxième s'est réuni dans une association des droits l'Homme en juin 2014.

L'enquête nous a permis d'interroger 85 professionnels, 58°% de femmes et 42°% d'hommes. Nous souhaitions interroger des professionnels issus des métiers historiques de l'action sociale (ES, AS, ME, EJE) et notre exigence était, autant que possible, l'obtention d'un diplôme d'État. Ainsi, les éducateurs spécialisés sont les plus représentés, au nombre de 48, puis 15 moniteurs éducateurs, 8 assistants de service social, 3 éducateurs de jeunes enfants, 2 Conseillers en économie sociale et familiale, 1 Assistant médico-pédagogique, 1 Éducateur technique spécialisé, 1 moniteur d'atelier et 1 professionnel ayant le DEIS sans autre diplôme initial. Pour les évaluateurs externes, les entretiens concernaient des professionnels qui n'ont pas obligatoirement une formation et un diplôme dans le social. Nous retrouvons 1 juriste, 1 économiste et 1 conseiller technique.

Par la suite, il s'agissait pour nous d'avoir un équilibrage selon l'ancienneté des agents. De ce fait, 53°% ont entre 20 et 45 ans et 47°% entre 46 et 70 ans. Les secteurs regroupent les domaines suivants : 35°% des professionnels interviewés travaillaient dans le domaine de la protection de l'enfance, en milieu ouvert ou en milieu fermé, 30°% dans la réinsertion sociale, 30°% dans le handicap, 4°% dans la toxicomanie, 0.5°% dans la santé mentale et enfin, 0.5°% pour la protection judiciaire de la jeunesse.

Nous avons également interviewé 7 directeurs d'établissements, 1 directeur adjoint, 1 directeur de pôle, 9 chefs de service et 1 adjoint chef de service.

De plus, notre travail ayant une portée historique importante, nous avons repris le cadre législatif qui a structuré l'action sociale depuis les années 1970[1], sans oublier un grand nombre de décrets, rapports publics et autres recommandations de bonnes pratiques. Nous avons travaillé sur une dizaine de recommandations de bonnes pratiques élaborées par l'ANESM et sur une quinzaine d'évaluations internes que nous avons recueillies auprès d'établissements sociaux et médico-sociaux. Enfin, notre

[1] Nous pensons à la loi sociale et loi sur le handicap de 1975 ; loi sur le RMI en 1988 ; loi 2002-2 ; loi HPST en 2009.

matériel repose sur un travail conséquent à partir d'archives, revues, ouvrages et toute une littérature grise des années 1970 (actes de colloques ou brochures syndicales).

Nous pouvons cependant formuler quelques remarques sur l'objet et la méthode.

L'étude des transformations des modes de subjectivation par l'émergence et l'inflation de normes et des procédures de rationalisation présente quelques difficultés. Tout d'abord, cet objet ne se révèle pas de manière évidente dans les pratiques et encore moins dans les discours. Il ne relève ni d'une catégorie administrative ni d'une loi en particulier ; il ne s'inscrit pas dans un dispositif en tant que tel ; il n'est pas porté par un seul acteur et enfin, il reste difficilement datable. Pourtant, la transformation des processus de subjectivation procède de l'ensemble de tous ces critères. De même, sa généralisation dans tous les secteurs du social, dans tous ses métiers et pour l'intégralité des bénéficiaires complexifie l'analyse, et il arrive même souvent de ne plus le percevoir. Cet objet est ainsi marqué par une présence/absence et son trop de présence le rend insaisissable. Cette précision sur la capacité à pouvoir saisir et définir cet objet en respectant le cadre académique d'une thèse de doctorat a eu, de toute évidence, des conséquences sur la méthodologie utilisée.

Ainsi, sa généralisation pose un certain nombre de questions : Où observer ? Qui interviewer ? À partir de quel moment historique ?

Cette même généralisation engendre un risque dans la rigueur et la cohérence méthodologique car nous avons fait le choix d'appréhender ce phénomène de manière transversale à l'ensemble des secteurs d'interventions et des statuts des professionnels. Nous considérons que la « protection » est le lien entre l'ensemble des secteurs du social dans sa définition, son financement et les modalités d'action. C'est donc le dispositif social dans son ensemble, c'est-à-dire la définition qu'un État se donne de la protection qui va être à l'origine de la formulation de la question sociale. En effet, nous faisons l'hypothèse que l'ensemble des agents, ayant des fonctions hiérarchiques ou non, du niveau IV au niveau I, sont confrontés à une transformation des discours et des attentes vis-à-vis des publics.

Enfin, la particularité de notre objet concernant l'appropriation que font les professionnels des réformes et leurs éventuels résistance ont nécessité de notre part de faire usage de grandes précautions pour approcher les professionnels. De la sorte, tous les contacts ont été pris par l'intermédiaire de notre réseau professionnel et des connaissances réciproques. La thématique de la résistance nécessitait qu'une confiance puisse être instaurée dès le début des entretiens, et de cette manière nous ne pouvions être introduit auprès des professionnels par l'intermédiaire des directions. Aborder les questions liées à la résistance dans un tel contexte aurait certainement suscité une stratégie d'évitement de la part des personnes interviewées.

De plus, lors du premier contact, nous indiquions aux professionnels que notre recherche interrogeait les nombreuses réformes et les conséquences sur les pratiques. Ce n'est que vers la fin de l'entretien que nous les interrogions sur leurs représentations de la résistance et sur leur positionnement à ce sujet. L'accroche par les réformes était un moyen pour échanger sur les pratiques qui, elles-mêmes, devaient nous permettre d'interroger l'objet de la résistance.

Les résistances se situent donc à tous les niveaux car tel que le formule Alain Touraine, « La résistance que rencontre le sociologue est plus grande encore du fait qu'il étudie le plus souvent sa propre société : la validation de son analyse ne peut jamais être assurée par l'accord des acteurs intéressés. Le sens qu'il établit ne peut jamais satisfaire la conscience des acteurs. Il aimerait que ceux-ci lui disent : vous nous avez compris. Si cette réponse lui est donnée, il y a fort à craindre que le sociologue soit dans l'erreur, c'est-à-dire qu'il soit sorti de son rôle pour prendre celui de médiateur ou celui d'idéologue. La seule justification du sociologue est qu'il parvienne à comprendre des rapports sociaux qui ne peuvent pas l'être par les acteurs eux-mêmes, mais qui permettent d'expliquer et de prévoir leurs conduites dans des conditions définies » (Touraine, 1973, p.°79). C'est ce travail de compréhension que nous avons tenté d'élaborer dans cette recherche.

Notre première partie reprendra la construction socio-historique de l'action sociale au croisement de la question sociale et des réformes de l'État. Nous mettrons en avant les transformations de la question sociale et son pivotement à partir d'une analyse des différentes formes de rationalité qui ont participé à son élaboration. Un des objectifs de notre travail sera de faire apparaître la tension entre permanence et discontinuité, ce sera un point essentiel de l'analyse de notre deuxième chapitre qui portera sur la **désorientation idéologique** issue des réformes depuis les années 1970, avec l'apparition d'un déplacement entre une logique de relation vers une logique de service.

Dans une deuxième partie, nous y aborderons la question de la résistance à partir de trois figures *idéaltypiques* que sont les *résistants*, les *non-dupes* et les *adhérents*[1]. Ces figures ont pour objectif d'extraire les déterminants de la résistance des agents mais également d'extraire le contenu d'une grammaire de l'assentiment. Il s'agira, pour nous, d'interroger la place et la fonction qu'occupe la résistance dans les discours professionnels.

La troisième partie reprendra la fonction d'une critique sociale en introduisant la notion de contrôle social née durant les années 1970. Largement critiquée et commentée, cette période a pourtant occupé une fonction centrale dans la transformation de la question sociale et la transformation des modes de

[1] Nous avons retranscrit 1 entretien pour chaque figure, ce dernier était soit unique soit composé de 2 ou 3 séances. Ils se situent dans l'**annexe 5**.

subjectivation car nous montrerons que la manière de subjectiver les pratiques sociales est intimement liée à la manière de problématiser la question sociale. Enfin, pour observer les déplacements et comprendre l'assentiment des professionnels, nous mettrons en avant que les mutations ont été multiples, portées par une diversité d'agents, de nombreuses institutions, soutenues par des lois, des outils et des savoirs. Gouverner par les normes est défini comme une technique de soi, pour une maîtrise de soi, et a pour visées la recherche d’une vérité des pratiques autant qu’à produire des discours vrai sur ces mêmes pratiques. Gouverner par les normes agit pour transformer le réel et les agents qui les appliquent.

Partie I L'action sociale à l'épreuve des rationalités

L'action sociale est une composante des politiques publiques qui, comme toute politique, a connu une structuration lente et discontinue, et nous pourrions rajouter heurtée par les critiques de toutes parts, pour parvenir à se constituer en objet d'intervention politique légitime et autonome. Portée depuis les années 1920 par des enjeux natalistes et familialistes sous la tutelle du travail ou de la santé, il faudra attendre les années 1970, avec le tout jeune ministère des Affaires sociales de 1966 et la direction de l'Action sociale de René Lenoir pour que l'action sociale soit un objet de réflexion « scientifique » mais surtout un objet d'intervention politique doté d'une administration centrale. Elle gagnera en légitimité avec la première loi générale du 30 juin 1975, en donnant un corps d'ensemble à des « organes » éparpillés et en proposant de réunir sous le même vocable les « institutions sociales et médico-sociales ». Puis, le VI^{e} plan marquera une autre étape dans la construction d'une action sociale dite moderne, qualifiée d'action sociale globale par Bernard Lory[1], et démontrera la volonté politique et législative pour élaborer un esprit de l'action sociale plus préventif, ouvert sur l'extérieur et projectif.

Cet aperçu excessivement résumé, qui fait l'impasse sur la construction de l'assistance dès le milieu du XIX^{e} siècle, montre néanmoins que le « social » est une nébuleuse issue d'un enchevêtrement entre des composantes institutionnelles, scientifiques, politiques, symboliques, et s'est particulièrement forgée par une concurrence entre des processus de rationalisation, notamment juridico-administratif ou technico-gestionnaire, qui ont permis à l'action sociale professionnalisée de se former. Mais cette construction est instable et fragile face aux reconfigurations permanentes qui agitent l'action sociale et qui impliquent de repenser les pratiques professionnelles et les conditions d'accueil des bénéficiaires. Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, cette rationalisation s'est accélérée depuis les années 2000 et concerne l'ensemble des composantes de l'action sociale :

- Dans ses modes de financement : les appels à projet sont privilégiés aux anciennes subventions et, nous le verrons, des dispositifs expérimentaux, appelés Contrats à impact social (CIS), financés par des investisseurs privés se généralisent.

- D'abord décentralisée, la loi du 21 juillet 2009 dite HPST fait apparaître une nouvelle institution centralisatrice (Haute autorité de la santé) et réforme l'organisation territoriale de la santé. Enfin la loi NoTRE en 2015 redéfinissant et élargissant les compétences des régions et des collectivités territoriales.

[1] Ancien président de la première Commission d'action sociale pour le VI^{e} plan.

- Au niveau institutionnel, de nouvelles agences, dont l'ANESM, l'ANAP, ont vu le jour pour soutenir les établissements et service dans le cadre d'un changement des pratiques et, plus largement, de leur organisation et mode de gestion (Conseil d'État, 2012).

- L'inflation de dispositifs et d'outils est une autre caractéristique des mutations contemporaines et prennent la forme d'évaluations, de recommandations de bonnes pratiques, le recours constant à la conduite de projet mais aussi la production d'un savoir d'action diffusé par des guides techniques se substituant aux savoirs « obsolètes »[1]. La transformation des outils est étroitement liée à une transformation des savoirs et ce point sera pour nous un objet de réflexion central, à savoir comment les pratiques modifient-elles les manières de penser la pratique et la relation à autrui ?

Finalement, ces transformations de grande ampleur interpellant la question des financements, de la « gouvernance », des pratiques et des modes d'accompagnement et d'aide aux personnes, procèdent selon nous d'une même idéologie positiviste qui consiste à l'expansion d'une rationalisation technico-gestionnaire soumise aux règles de l'efficacité et du résultat. L'idéologie n'est pas ici envisagée comme un discours moralisateur réducteur et écrasant mais plutôt, selon le travail de Louis Dumont, comme un ensemble de croyances partagées qui prennent source dans un processus historico-politique, inscrites dans des institutions et engagées dans des actions (Dumont, 1983). La première partie aura pour fonction de montrer les conditions d'apparition et d'élaboration de cette idéologie tout en montrant ses conséquences sur les pratiques sociales.

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous emprunterons le terme de mutation, que nous préférerons à celui de changement ou de transformation, pour qualifier la mise en mouvement des organisations sociales, sommées de se renouveler et donc de ne plus être dans une forme de répétition. Ce choix a pour objectif de souligner les différences qui existent entre des notions qui appartiennent bien à un même univers sémantique mais qui accentuent, pour l'une, l'idée d'une rupture, tandis que l'autre privilégie une continuité malgré les modifications existantes. Une mutation, telle que nous l'envisageons, désigne « les changements qui assurent le passage d'une structure sociale à une autre, d'un système de structure à un autre » (Balandier, 1971, p.°77). Il ne s'agit pas d'euphémiser les passages d'une structure sociale à un autre qui se font de manière conflictuelle et parfois brutale, mais l'intérêt d'une telle notion est qu'il rend compte à partir d'une généalogie, des événements de la confrontation entre les éléments.

De nombreux travaux de recherche concernant l'action sociale l'ont abordé en concluant à un changement de paradigme de l'action sociale, c'est-à-dire d'une transformation du rapport entretenu entre l'objet « social », sa place dans la société et sa fonction. La substitution de l'« État social actif »

[1] Discours de Mme Neuville à l'occasion du Comité National Autisme le jeudi 16 avril 2015

(Castel, 2009) à l'« État-providence » en est un exemple typique. Un changement de paradigme renvoie, d'un point de vue épistémologique, à la substitution d'une théorie dominante, ayant cours à une certaine époque dans une communauté scientifique donnée, à une autre. Nous le verrons, ces théories dominantes ou explications du monde ne se limitent pas à être une interprétation du monde mais agissent sur lui par les orientations qu'elles fixent. Ainsi, contrairement à notre volonté de comprendre l'articulation des processus de rationalisation en termes de mutations, les paradigmes ont cette capacité à enfermer les théories dans des univers clos, sous forme de rupture, réduisant le social à une lecture évolutionniste. Dans notre cas, nous privilégierons la dimension dynamique aux lectures historiques qui pensent en termes d'étape, de tournant, de phases et qui ont tendance à isoler les événements, sans totalement nier le contexte socio-historique. Les mutations sont donc en mouvement, inscrites dans l'histoire, mais elles ont davantage pour fonction d'interroger le processus en jeu et les façons de problématiser le monde que d'analyser sa seule succession historique. Les mutations mettent en avant des ruptures, des cassures, des discontinuités, des changements de regard, rendent visibles des éléments pour en neutraliser d'autres. Notre postulat est donc de considérer qu'il y a une redéfinition permanente des contours de l'action sociale et nous rejoignons Jean Gagnepain lorsqu'il indique la nécessité d'analyser un phénomène social en lien avec ses frontières, en insistant sur cet entre-deux pour ne pas en rester à une analyse sur le passage constant d'une frontière à une autre (Gagnepain,1994). Les mutations révèlent l'entre-deux.

Le rapport Lorthiois pour le Conseil économique et social a d'ailleurs tenté de qualifier les mutations. « Les mutations de la société ont profondément modifié le travail social. Des changements institutionnels, la finalisation de nouvelles politiques transversales au niveau national ou local (en particulier la politique de la ville et la politique de lutte contre les exclusions), l'émergence ou l'affirmation de nouveaux partenaires en ont transformé le cadre. La massification des problèmes d'exclusion conjuguée avec le développement progressif de nouvelles missions et de nouvelles façons d'exercer le travail social ont modifié amplement le quotidien des travailleurs sociaux. Même les professions les plus anciennes et les mieux identifiées sont confrontées à des logiques nouvelles, où la transversalité des problèmes sociaux, la pluridisciplinarité, le partenariat, le travail collectif, le cumul de précarités constituent autant de nouveaux défis » (Lorthiois, 2000, p.°I.4). Selon le coordinateur de ce rapport, l'action sociale professionnalisée, abordée en termes de « travail social », n'a cessé de connaître depuis le milieu des années 1980 des mutations profondes par le développement de nouvelles missions, de nouveaux métiers et de nouvelles méthodes pour faire face à l'apparition de nouveaux publics liés à la question de l'exclusion. Le rapport conclura ainsi, « le travail social a subi de plein fouet les mutations de la société […] Il doit aujourd'hui s'adapter à son nouvel environnement et aux attentes concrètes de ses bénéficiaires. Certes, les travailleurs sociaux ont mené

et mènent des réflexions : ils adaptent chaque jour leurs pratiques professionnelles pour trouver les solutions les plus adaptées au vécu des personnes […] Confronté aux mutations les plus difficiles de notre société, le travail social est aussi au cœur des évolutions les plus prometteuses. Il participe hautement au mouvement vers une reconnaissance plus affirmée et plus complète de tous les droits de la personne humaine et de son égale dignité. Il contribue à conjuguer les évolutions sociales, le progrès des méthodes et la dimension éthique et solidaire indispensable à toute la société » (Lorthiois, 2000, p.°I.31).

Ainsi, selon ce rapport, l'action sociale professionnalisée est amenée à repenser son devenir au regard des mutations sociétales sur un plan politique, économique, social, culturel ou sanitaire, face aux problématiques liées aux territoires, à la sécurité, aux conditions de réalisation de la démocratie ou face aux phénomènes de « radicalisation »[1]. Ces mutations auraient comme répercussion de transformer les publics et les pratiques. Cela signifie, d'une part, que l'action sociale n'est aucunement en extériorité par rapport aux mutations socio-politiques mais est en prise avec elles, ce qui atténue les nombreuses critiques d'un repli sur soi de l'action sociale et des pratiques professionnelles (Loubat, 2013). D'autre part, si les mutations sont extérieures à l'action sociale, mais nécessitant qu'elle se transforme, cela omet le degré d'appropriation et le rôle joué par les acteurs que nous qualifierons d'internes. C'est-à-dire que si nous devons prendre en compte le contexte socio-politique, nous devons également, dans un même mouvement, prendre la mesure de leur réception et de la capacité des agents à pouvoir susciter du changement dans l'action sociale, en tant que « réformateur » ou « résistant » pour prendre les deux figures les plus antagoniques.

Dans le chapitre suivant, nous interrogerons les mutations de l'action sociale en explicitant les différentes formes de rationalisation qui ont contribué à son façonnement. Nous verrons que si toute organisation nécessite *a minima* une réflexion et une mise en action rationnelle, cet univers est soumis à des enjeux qui remettent en question les postures des professionnels, qui se situent d'une résistance vers un assentiment.

Ainsi, dans un premier temps, il s'agira de donner une consistance aux différentes rationalités à l'œuvre qui ont conjointement participé, mais selon des rapports de force déséquilibrés, à institutionnaliser l'action sociale à partir d'éléments juridiques, administratifs, techniques et gestionnaires, pour l'inscrire dans des pratiques professionnelles. Les rationalités mettent en avant différentes manières de gouverner les pratiques socio-éducatives, selon des appréhensions multiples de l'objet social et de ses conditions de réalisation. Dans un second temps, nous ferons apparaître les

[1] Discours de Manuel Valls lors de la remise du rapport de Brigitte Bourguignon le 2 septembre 2015.

points majeurs des mutations pour comprendre les glissements dans l'appréhension de la question sociale et finalement pour observer ce qui constitue l'*aggiornamento* de l'action sociale.

Chapitre 1 Processus de rationalisation et mutations de l'action sociale

L'action sociale résulte donc d'un compromis social et politique qui a nécessité l'articulation de multiples composantes : les administrations, un cadre réglementaire, des qualifications, la définition de publics « cibles » et des circuits économiques. Ce compromis prend forme au croisement de la formulation d'une question sociale, telle qu'une société la définit selon une période donnée, et des réformes de l'État, définies selon le contexte social et économico-politique du moment. Ainsi, l'action sociale relève en premier lieu d'une construction, d'une volonté politiques et d'initiatives privées avant d'être une volonté d'acteurs sur le terrain et c'est notamment ce qui permet de distinguer la charité d'une action professionnelle. Mais si son existence procède d'une volonté politique, sa construction, elle, relève de plusieurs principes de causalité.

En effet, nous voudrions montrer que l'action sociale est traversée par plusieurs rationalités, qui se chevauchent, certaines jouant un rôle plus important selon les périodes, et qui incluent des rapports de force inégaux. Pour reprendre un terme de Michel Foucault, nous dirons que l'action sociale est traversée par des « discours » qui mettent en œuvre des mécanismes d'organisation du réel à travers la production de savoirs, d'institutions et de pratiques. Les « discours » ne sont rien d'autre que des rapports de pouvoir. S'ils sont de nature hétérogène, faits de langage et de pratiques, d'institutions et de tactiques mouvantes, ils ont comme point commun d'être des opérateurs matériels du pouvoir dans le sens où ils agissent pour transformer le réel. Ainsi, un « discours » exprime cette capacité à pouvoir structurer, organiser et penser le monde et le rapport à autrui selon des orientations légitimées, législatives par exemple, et des véridictions au travers des signifiants, des lois, des outils, des institutions, des acteurs et des pratiques. Ces « discours » rendent bien souvent marginales ou inopérantes toutes possibilités ou tentatives de contester cette mise en discours du monde. Nous aborderons principalement ce point à travers les notions de « résistance » et de « critique »[1]. En effet, si un discours n'est jamais anachronique, car toujours dans l'air du temps ou plutôt dans son temps, il faut percevoir ses points d'appuis et les résistances qui lui sont opposées car nous le verrons, la réception par les agents d'un discours sur leur monde professionnel ne se fait pas sans une appropriation différenciée des enjeux qui se présentent à eux.

[1] Ces points seront abordés dans les parties 2 et 3.

A. Action sociale et processus de rationalisation

La structuration de l'action sociale a donc nécessité l'élaboration de discours pour permettre l'avènement et la reconnaissance d'un État social qui, au sens durkheimien, a fait de l'intégration de l'individu au collectif une préoccupation centrale. Comme nous l'avons dit le discours foucaldien ne s'oppose pas à une mise en pratique car il ne dissocie pas la praxis du logos. L'élaboration d'un discours repose à la fois sur des idéaux mobilisateurs qu'il faut assumer et faire vivre, ainsi que sur la traduction en actes auprès des personnes concernées. Il s'agit donc, parallèlement à l'élaboration d'une doctrine philosophique de la politique, de développer un appareillage institutionnel, réglementaire, administratif et procédural. Pour rappel, notre postulat est que l'action sociale est le produit d'une élaboration permanente qui croise plusieurs formes de rationalités et de discours. Dans ce chapitre, nous en déclinerons quatre formes : professionnelles, juridico-administratives, technico-gestionnaires et normatives.

Nous souhaitons à ce stade poser deux mises en garde.

En premier lieu, nous postulons que de tout temps, les institutions sociales et médico-sociales ont déployé des processus de rationalisation à travers des outils et des savoirs à des fins de gestion budgétaire, la définition d'objectifs institutionnels et l'organisation des pratiques professionnelles. Nous pouvons cependant concéder qu'avant une période récente cette rationalisation n'était ni systématique, ni homogène entre les services, que certains qualifieront de bricolage (Loubat, 2006), et il faudra que se développent les formations spécialisées dans l'encadrement, CAFDES et CAFERUIS[1], et que s'affinent les outils de gestion.

Dans le prolongement, nous pouvons émettre l'idée que la rationalité a toujours été une constante pour les professionnels qui ont sans cesse mobilisé des clés de lecture et de compréhension des phénomènes rencontrés par la recherche de cadres de référence et de concepts théoriques pour guider l'accompagnement socio-éducatif. La philosophie, la pédagogie, la sociologie, et les différentes approches psychologiques, analytiques, systémiques ou comportementales, ont toujours eu une place importante dans les formations du social et participent à la construction d'une professionnalité par le langage, l'apprentissage de grilles de lecture, l'élaboration d'une analyse réflexive et une mise en action. La référence à ces disciplines participe en partie à légitimer et à rendre compte de leurs actions. Bien que les cadres de référence aient changé depuis les années 1970, il ne faut pas occulter ni sous-estimer la capacité d'analyse des situations socio-éducatives des professionnels du social. La

[1] Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

rationalité serait donc cette forme d'implication de soi ou de responsabilité subjective dans le travail, qui permettrait de ne pas dire « je suis en dehors de tout cela » ou « je ne veux rien savoir».

Préciser cela permet de ne pas réduire la rationalité dont tout un chacun est porteur pour saisir son rapport au monde à une rationalisation instrumentale et gestionnaire. Cette distinction permet de s'extraire d'une certaine reconstruction mythique de l'action sociale et des professionnels qui avant la loi 2002-2 auraient été détachés de toute pensée rationnelle concernant les pratiques. L'élaboration d'une réflexion sur l'accompagnement socio-éducatif ou sur la relation d'aide ne peut se réduire à penser le seul appareillage technique qui n'en est qu'une composante.

Pour synthétiser notre propos nous considérons que la rationalité et les processus de rationalisation peuvent être appréhendés selon deux grandes approches que nous pensons utiles à la compréhension de la construction de l'action sociale professionnalisée. La première est descendante (*top-down*) et renvoie à une lecture par les lois et le droit, en abordant la longue construction institutionnelle et administrative par le prisme du cadre légal. La deuxième est ascendante (*bottom-up*) et s'enracine dans des pratiques locales, des savoir-faire et, pourrions-nous dire, met en jeu des « acteurs » dans la droite ligne des premiers travaux d'Alain Touraine, à la fois dans leur capacité à rationaliser le monde qui les entoure, à agir dessus, mais également à le contester (Touraine, 1984). La rationalité nécessite d'être prise en compte dans cette articulation.

a.1 **Un monde rationalisé**

Il ne s'agissait pas de refaire l'histoire de l'action sociale, qui a été mainte fois écrite avec clarté, mais nous avons tenté de la déconstruire à partir d'une analyse par les rationalités. Ces dernières sont en concurrence, s'interpellent, mais surtout il nous semblait important de resituer le savoir des professionnels très souvent minoré au regard des aspects législatifs et techniques. Nous souhaitons montrer le dynamisme des différents discours qui ont amené à l'action sociale contemporaine.

a.1.1 Rationalité bureaucratique

La rationalisation est un thème qui a parcouru l'ensemble des travaux de Max Weber comme étant la marque du monde occidental moderne et le symbole d'une maîtrise du monde qui trouve son principe le plus dominant dans le capitalisme. Ce dernier se définit essentiellement par l'organisation rationnelle de l'activité économique et la recherche permanente du profit et dans laquelle domine la question vitale de la rentabilité. Plus globalement, Weber nous indique que cette rationalisation s'étend à l'ensemble de la société : au niveau politique à travers l'organisation des États de démocratie représentative modernes ; au niveau administratif avec l'organisation bureaucratique, troisième forme

de domination qu'il qualifie de rationnelle ou légale ; et enfin au niveau scientifique avec la recherche toujours plus importante d'une positivité à laquelle il a contribué face à son refus de toute approche métaphysique et donc intuitive. La domination rationnelle bureaucratique est la plus exemplaire pour montrer les caractéristiques d'une rationalisation appliquée dans les administrations de l'État : la raison organisationnelle se définit autour de savoirs spécialisés, il y a une dépersonnalisation des relations, c'est-à-dire des relations qui reposent sur l'idée que chacun fait son devoir « sans amour et sans haine », et enfin cette raison est formelle et égale pour tous. Cette formalisation constitue l'esprit de la bureaucratie rationnelle.

Les processus de rationalisation et d'intellectualisation du monde sont le résultat de la spécialisation scientifique et de la différenciation technique propres à la civilisation occidentale qui visent à organiser la vie selon des découpages, des coordinations de diverses activités à partir d'une étude précise sur les rapports entre les hommes en vue d'une plus grande efficacité et d'un plus grand rendement. Mais Weber n'en fait pas une lecture naïve, aveuglée par l'éblouissement d'une modernité en marche, toujours plus intelligible et prévisible. Au contraire il parlera de « désenchantement du monde » pour témoigner de ce renversement d'un monde conduit par les progrès de la science et de la technique qui ne permettront pas un progrès général de l'humanité. Comme il l'indique : « L'intellectualisation et la rationalisation croissante ne signifient donc nullement une connaissance générale croissante des conditions dans lesquelles nous vivons. Elles signifient bien plutôt que nous savons ou que nous croyons qu'à chaque instant nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie ; bref, que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision. Mais cela revient à désenchanter le monde. Il ne s'agit plus pour nous, comme pour le sauvage qui croit à l'existence de ces puissances, de faire appel à des moyens magiques en vue de maîtriser les esprits ou de les implorer mais de recourir à la technique et à la prévision. Telle est la signification essentielle de l'intellectualisation » (Weber, 1919, p.°69-70).

Nous l'avons dit, la bureaucratisation, selon Weber, n'est pas propre à l'appareil administratif d'État mais concerne tous les domaines de la société comme les partis politiques, les lobbies ou les Églises (Hibou, 2012, p.°21). La bureaucratisation n'est qu'un élément, bien que majeur, du capitalisme, caractérisée par son processus de rationalisation qui intègre avec la division du travail et la spécialisation, le calcul, la prévision et l'évaluation. Nous pouvons reprendre à notre compte ces notions de rationalisation et de bureaucratisation pour caractériser les mutations qui redéfinissent l'action sociale professionnalisée. Si Weber parlait d'organisation nous préférerons la notion plus actuelle de gestion qui n'a d'autre fonction que d'anticiper les événements, de créer une standardisation des pratiques par une codification des actes et de démontrer sa capacité à maîtriser le monde

environnant. La rationalisation est ainsi un processus de séquencement des actes organisationnels qui permet une projection dans le temps et qui nécessite un retour permanent sur les actes posés à travers une évaluation. Les métiers du social s'intègrent totalement dans cette définition.

a.1.2 Rationalité *versus* Rationalisation

Avant de prolonger notre questionnement sur la rationalisation au plus près de la construction de l'action sociale, nous amènerons quelques éléments d'analyse pour distinguer ce qui relève de la rationalisation et de la rationalité. Dans le prolongement des analyses de Max Weber, Albert Ogien a démontré que la rationalisation du politique s'est structurée selon des méthodes de gestion en vigueur dans le monde du commerce en introduisant un certain nombre de termes jusque-là étrangers tels que le partenariat, le marketing ou la rentabilité. L'esprit gestionnaire qui en découle s'appuie principalement sur des méthodes de quantification et réduit les questions politiques à des orientations administratives et des choix techniques. De cette manière, rationaliser consiste à « ramener à la raison ce qui relève des passions, autrement dit, se référer à la connaissance objective des faits afin d'annuler les préjugés et de ne plus agir selon l'intuition » (Ogien, 1995, p.°11). La croyance dans la capacité à objectiver les choix politiques à partir d'un calcul entre le coût et l'efficacité sera une caractéristique des politiques publiques selon le management public. Si nous adhérons à cette analyse, nous y reviendrons plus tard, il nous semble malgré tout que nous pouvons préciser la distinction entre les éléments.

Edgar Morin apporte une distinction heuristique importante. Selon lui, un processus de rationalisation aurait une « volonté d'enfermer la réalité dans un système cohérent », en opposition à la rationalité qui serait « un dialogue permanent avec le réel et ce qui lui résiste » (Morin, 2005). Nous souscrivons à cette définition proposée au sens où elle s'inscrit dans une analyse générale pour organiser et penser le monde sans la circonscrire à une rationalité individuelle, que chacun engagerait dans son rapport aux autres selon un calcul entre le coût et les avantages perçus (Boudon, 2009), ni à une idéologie politique particulière. Cette distinction illustre le glissement que nous constatons de la rationalité vers les processus de rationalisation, lorsque les dispositifs techniques et les techniques de gouvernement de soi visent, non pas l'élaboration d'une réflexion, mais une transformation des pratiques individuelles et organisationnelles. Ainsi, au regard de la définition d'Edgar Morin, rationalité et processus de rationalisation s'opposent sur les objectifs poursuivis et les modalités de mise en œuvre. Si la rationalité est une analyse réflexive sur le monde social, les processus de rationalisation sont une mise en action, par l'élaboration d'objectifs à atteindre, pour une transformation du réel. De plus, la rationalité crée de la controverse et se nourrit d'une conflictualité là où les processus de rationalisation

créent des catégories d'action. Ils ont toutefois une grande proximité, et une certaine complicité, tant les processus de rationalisation peuvent être saisis comme une tentative de résolution des rationalités.

Le couplage rationalité-rationalisation trouve une synthèse dans le discours foucaldien par la volonté de penser le monde pour le transformer. Le discours n'est pas spontané mais relève d'une construction, d'une régulation et d'un contrôle selon des procédures ou des interdits, des régimes de véridictions qui segmentent le vrai du faux, d'un appareillage institutionnel, d'une multiplicité de pratiques et de savoirs. Les discours orientent, rassemblent autant qu'ils divisent, enveloppent les agents tout en sollicitant leur adhésion. « Le discours, selon Foucault, n'est guère plus que le miroitement d'une vérité en train de naître à ses propres yeux ; et lorsque tout peut enfin prendre la forme du discours, lorsque tout peut se dire et que le discours peut se dire à propos de tout, c'est parce que toutes choses ayant manifesté et échangé leur sens peuvent rentrer dans l'intériorité silencieuse de la conscience de soi » (Foucault, 1971, p.°51). L'intérêt de l'analyse de Foucault à travers une diversité d'objets que sont la folie, la délinquance ou la sexualité aura été de porter une analyse aussi bien critique que généalogique de ces discours en mettant en avant leurs discontinuités, leurs conditions de possibilités, les séries et les rapports de pouvoir sans considérer, malgré tout, qu'il y ait de « providence prédiscursive » (Foucault, *op.°cit.*, p.°55). Ce décalage permet de ne pas naturaliser les discours et de ne pas s'arrêter aux représentations qu'ils véhiculent mais de les considérer comme des « événements ».

Comme nous l'évoquerons pour la nouvelle gestion publique, rationaliser des actions d'un État peut être analysé pour sa seule fonction technique qui a pour but d'utiliser au mieux le personnel et les moyens financiers d'une administration. Autrement dit, rationaliser pourrait se résumer à une rigueur méthodique, opératoire, factuelle, qui vise le changement pour une plus grande efficacité. Nous allons pour notre part intégrer l'idée que le fait de rationaliser relève de la production d'un discours inscrit dans une certaine vision du monde et qui vise aussi un changement qui sera moins organisationnel qu'idéologique. Ce décalage par rapport à une interprétation exclusivement technique permet de ne pas réduire le fait de rationaliser à une simple « mathématisation » du réel (Israël, 1996 ; Hibou, 2012).

a.2 **Rationalité professionnelle**

Héritière de l'assistance sociale et de l'aide sociale, l'action sociale est une catégorie administrative et une politique publique sectorielle qui « tend à promouvoir dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les

exclusions et à corriger les effets »[1]. Nous pouvons ainsi la qualifier de dispositif qui « vise à remédier aux injustices les plus criantes qui demeurent, même après l'intervention de la protection sociale légale » (Noguès et Tymen, 1988, p.°26), précisant que c'est un projet d'intervention volontariste sur la société en vue d'un changement. Pour ne pas en rester à une définition trop générale, l'action sociale implique également une analyse sociologique des groupes professionnels (Boussard *et al*., *op.°cit.*) tant les activités sont régulées par des formations, des qualifications et des injonctions politico-légales qui interrogent aussi bien les manières de faire que l'autonomie des agents.

Dans la cadre d'une analyse par les groupes professionnels, la définition du « travail social » retenue dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) apporte des éléments pour le moins intéressants. Il est indiqué que « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

« À cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.

« Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social » (article D. 142-11)[2].

Cette définition met fin, momentanément, à une période de grande conflictualité. En effet, plusieurs rapports étaient apparus entre 2013 et 2015 pour réformer les diplômes du social tout en remettant en question les métiers historiques dont l'aboutissement sera le *plan d'action en faveur du travail social et du développement social* remis au Conseil des ministres le 21 octobre 2015 par Marisol Touraine et Ségolène Neuville (EGTS, 2015)[3]. Le rapport intermédiaire de Brigitte Bourguignon remis en

[1] Titre I du livre I de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 dite loi de modernisation de l'action sociale et médico-sociale.
[2] Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social, inscrit au Journal Officiel n°0109 du 10 mai 2017, texte n° 77.
[3] Pour une rapide chronologie des différents rapports : les cabinets Dubouchet & Geste ont remis leurs évaluations des effets de la réingénierie de dix diplômes en travail social dans le cadre d'un appel d'offre de la DGCS, dont la synthèse

juillet 2015, qui avait pour fonction de calmer les tensions suite à des États généraux du travail social vivement critiqués pour leur absence de démocratie, indiquait dans sa première proposition vouloir officialiser une définition du travail social à des fins de clarification et de visibilité face au flou qu'engendrent la multiplicité des professionnels et l'hétérogénéité des pratiques. La définition était celle de *l'International Association of Schools of Social Work* qui définit le « travail social » comme étant « une pratique professionnelle et une discipline »[1]. Tout d'abord, il n'est pas totalement certain qu'une définition aussi générale permette la clarification attendue. Mais surtout, elle affirme que le « travail social » est une discipline avec des théories du « travail social », faisant fi des différends existants à ce sujet. La définition finalement retenue inscrite dans le CASF met donc provisoirement un terme à cette polémique laissant toutefois le débat ouvert sur la disciplinarisation et la scientifisation du « travail social ».

D'autre part, la définition du « travail social » omet la référence aux professionnels. Elle qualifie ce que font les professionnels aux publics, pour accéder à l'émancipation, faciliter leur inclusion sociale et exercer une pleine citoyenneté. Elle indique également par quels vecteurs ils vont y parvenir en s'appuyant sur des principes éthiques et déontologiques, des savoirs universitaires et sur les savoirs pratiques des professionnels et expérientiels des publics. Toutefois, la définition ne fait aucune référence à la qualification des professionnels, en lien avec la formation, et l'obtention d'un diplôme qui témoignent de l'institutionnalisation des pratiques sociales et qui sont les marqueurs d'une légitimité pour agir. Cela suppose-t-il qu'il n'est plus nécessaire de poursuivre une formation et d'être sanctionné d'un diplôme pour pratiquer un métier du social ? Faut-il uniquement avoir des « connaissances universitaires », comme indiqué dans la définition, et si oui comment se déroule cette acquisition ? Cette absence peut être lourde de conséquences pour l'avenir des professions.

L'analyse d'une rationalité professionnelle impose deux clarifications, une qui est liée à la professionnalisation des agents et l'autre qui distingue la profession du métier.
Les professionnels du social sont les agents qui permettent cette intervention sur la société. Ils incarnent d'une certaine manière le bras armé de l'action sociale qui va, à travers leurs qualifications et compétences, se retrouver au plus près des personnes vulnérables. Tout comme l'action sociale, la structuration des professions du social réunie sous le vocable générique de « travailleur social » fut

générale a été remise en décembre 2013. Puis, les 5 rapports des États généraux du travail social remis en février 2015. Enfin, le rapport de Mme Bourguignon, députée de la 6ème circonscription du Pas-de-Calais, remis en juillet 2015.

[1] La définition précise : « Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités, sont au cœur du travail social. Étayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous » (Proposition n°1 du rapport remis par Brigitte Bourguignon en juillet 2015).

lente et décousue. En effet, issues d'une triple généalogie que sont le service social, l'éducation spécialisée et l'animation (Autès, 1999, p.°36), elles sont les héritières du XIX^{e} siècle et renvoient historiquement à des problématisations différentes du rapport au social et au traitement des problèmes sociaux. L'apparition des diplômes d'État durant les années 1960-1970, bien après celui des assistants de service social en 1938, relève d'une intention de donner un corps d'ensemble à des pratiques disparates mais également, par les compétences reconnues et valorisées, une volonté de définir une qualité de service rendu. Depuis, les 14 diplômes identifiés n'ont cessé d'être l'objet de réformes politiques remettant aussi bien en question les formations, les diplômes et les statuts professionnels, comme en témoignent les derniers États généraux du travail social et la synthèse publiée sur la formation (Plarier, 2015).

Les professionnels investissent donc des secteurs hétérogènes pour accompagner des personnes en situation de vulnérabilité dans les domaines tels que l'insertion, la toxicomanie, la prévention spécialisée, le handicap, la protection de l'enfance ou les personnes âgées dépendantes. Ils vont ainsi par leur présence et leur écoute proposer des aides et secours et, pour emprunter une formule à Robert Castel, « des supports à l'indépendance » (Castel et Haroche, 2001), c'est-à-dire qu'ils vont mobiliser des ressources supplémentaires, principe de la discrimination positive, pour compenser des différences, qu'elles soient pécuniaires, matérielles, informatives, juridiques, éducatives, sociales ou relationnelles. Accéder à l'altérité et contribuer sous toutes ses formes à la vie en société nécessite d'avoir les assises nécessaires car « pour entrer dans l'aventure du sujet, il faut d'abord être un individu doté des supports de l'indépendance » (Castel et Haroche, *op. cit.*, p. 30). Comme l'expliquent Michel Kokoreff et Jacques Rodriguez, en reprenant les propos de Danilo Martuccelli : « l'individu n'existe que dans la mesure […] où il est soutenu par un ensemble de supports », qu'ils soient « invisibles » (la suractivité ou l'ennui), « stigmatisants », « pathologiques » (la toxicomanie), ou encore « avouables » (Kokoreff et Rodriguez, 2012, p. 237), et nous pourrions rajouter sociaux. Le travail proposé par les professionnels a fondamentalement pour objectif de permettre aux individus d'exister positivement par et pour soi-même à partir d'un double objectif qui consiste à mettre au travail leur « désaffiliation identitaire et ou contributive » (Dartiguenave et Garnier, 2008) afin de réduire leur déficit d'intégration et de participation à la société civile.

Cette disposition pour écouter, soutenir et proposer des réponses adéquates a nécessité le développement d'une technicité qui s'est transformée dans l'histoire des professions du social et qui a emprunté différentes terminologies : relation d'aide, relation de service, accompagnement éducatif, intervention collective ou communautaire. La particularité des métiers du social est l'absence de véritables consensus sur les techniques et les savoirs qui s'adaptent constamment selon les lieux, de l'internat au milieu ouvert, et les publics. Ce manque apparent de rigueur a amené certains

commentateurs à associer les pratiques sociales à une forme de bricolage (Castel, 1998, p.°34) disqualifiant ainsi les savoirs d'action des professionnels. Comme nous le verrons par la suite, à défaut de pouvoir imposer un consensus sur les pratiques, de nombreux outils, auquel nous préférons le terme de normes, sont apparus pour réguler, codifier, quadriller et organiser les modes d'intervention et la gestion des établissements selon des principes dits a-théoriques et a-politiques pour viser l'efficacité et la qualité des pratiques.

Pour continuer l'analyse sur la rationalité professionnelle attachée au cadre de l'action sociale, il est nécessaire de distinguer les notions de profession et de métier. La première regroupe trois éléments que sont un groupe spécifique d'agents, des tâches distinctes et un cadre d'intervention ou une structure organisée. La profession telle que nous l'entendons ne se limite pas aux seules professions indépendantes développées par les théories anglo-saxonnes (Demazière et Gadéa, 2009) mais correspond davantage à l'institutionnalisation d'une pratique salariée identifiée par un diplôme, gage d'une qualification, des protections afférentes, notamment par les conventions collectives, et l'élaboration de savoirs et de pratiques spécifiques dans un environnement institutionnel défini par un cadre légal. Selon Claude Dubar, un groupe professionnel est « un ensemble flou, segmenté, en constante évolution, regroupant des personnes exerçant une activité ayant le même nom doté d'une visibilité sociale et d'une légitimité politique suffisantes, sur une période significative (Dubar, 2003, p.°51).

Andrew Abbott qualifie de « corps agissant, appelés professions, capables d'être divisés ou réunis, capables d'acquérir ou de perdre quelque existence pérenne » (Abbott *in* Demazière et Jouvenet, 2016, p.°120). Ce « corps agissant » pourrait laisser croire à une unité indéfectible des professions, pourtant, l'intérêt de son travail est de montrer le caractère mouvant des frontières qui viennent circonscrire les entités professionnelles selon de multiples forces causales que sont le contexte historique, les initiatives législatives, les avancées scientifiques, le rapport de force entre disciplines et savoirs, et plus généralement les transformations dans les modes de gouvernementalité. Ainsi, les professions sont à considérer comme des processus mouvants, qui définissent en permanence leurs frontières dans des luttes territoriales et, nous rajouterons, la recherche de compromis. Le mouvement se définit par le chemin parcouru par les professions émergentes qui tentent de circonscrire et légitimer des actions qui, au départ, sont morcelées entre de multiples secteurs et activités. Elles apparaîtront sous la forme d'entité lorsqu'une cohérence et une autonomie interne émergeront mais surtout lorsqu'elles feront la preuve de leur endurance (Abbott, *op.°cit.*, p.°135). Nous retrouvons ce phénomène avec les professions historiques de l'action sociale que sont l'éducation, spécialisée et de jeunes enfants, le service social et l'animation. Le processus décrit par Andrew Abbott se retrouve pleinement dans le rapport que chaque profession du social entretient avec elle-même et avec les autres. Chacune

recherche une autonomie, qui se fait au prix d'une plus grande responsabilité, et une unité, qui ne cesse d'être remise en question par des « protofrontières » (Abbott, *op.°cit.*, p.°131) genrées, générationnelles ou théoriques, et sont parallèlement dans une négociation permanente avec les autres professions du social, entre conflictualité et compromis, pour la défense d'une légitimité d'action. Cette tentative inaboutie d'une pacification interne et externe situe les professions du social dans un rapport de rivalité fraternelle, et fait de la « lutte territoriale » (Abbott, *op.°cit.*, p.°134) un des fondements majeurs de la constitution des professions. Nous reviendrons sur ce point concernant la décentralisation des politiques sociales.

Le métier qualifie davantage le travail manuel et l'expérience. De cette manière, si la profession renvoie à la position sociale et au statut selon des dispositions législatives ou réglementaires, le métier se situe du côté du contenu et des « arts de faire » (de Certeau, 1990). Ces derniers correspondent à « une aire de travail à faire » (Abbott, *op.°cit.*, p.°137) ou encore aux « différentes habiletés constitutives d'une pratique non séparée de la subjectivité du travailleur et commune à ceux qui le pratiquent » (Chauvière, 2018). Ce sont des savoir-faire et des tours de main qui circulent d'un métier à un autre et d'une profession à une autre sans en être la propriété de qui que ce soit. Ce dernier point est souvent utilisé pour justifier de la nécessité de réduire le nombre de professions tel que, de nouveau, le rapport issu des États généraux du travail social le préconisait (Plarier, *op.°cit.*).
L'histoire des métiers de la relation étant antérieure à son institutionnalisation, les agents du changement ont depuis longtemps développé des savoir-faire issus de leurs expériences en lien à la question de la distance, de l'écoute, de l'attention portée à autrui, de l'empathie et du non-jugement. Les métiers sociaux conjuguent donc l'habituel binôme du savoir-faire et du savoir-être mais également un savoir-analyser qui se constitue selon les expériences de chacun, l'usage d'un langage et des connaissances issues des sciences humaines. Leur analyse a la propriété de reposer sur des faits expérientiels et est toujours à renouveler, elle implique une incertaine prudence étant donné la place qu'occupe l'interprétation subjective. La technicité au service de la pratique a pour objectif de permettre l'élaboration d'une relation à autrui et d'y apporter des réponses singulières, ce que certains ont nommé les « techniciens des relations humaines » (Fustier, 2009). Nous pourrions emprunter à Fernand Deligny la formule qui consiste à dire que la pratique socio-éducative vise à « créer les circonstances favorables » (Deligny, 1978) d'un travail possible à partir de techniques multiples. « Créer les circonstances », c'est-à-dire anticiper et organiser les conditions d'une mise en lien entre professionnel et bénéficiaire, selon des méthodes, des savoirs et des outils sont révélateurs d'une rationalité professionnelle à l'œuvre par la tentative de formalisation et ou de compréhension du cadre d'intervention et des problématiques sociales. Dès 1931, Jean Viollet mettait en avant une technicité des professionnels dans l'analyse des situations. Cette capacité de discernement prenait forme dans

une méthodologie de l'observation et de l'écoute rigoureuse. Il indiquait ainsi que « le travailleur social doit être attentif et précis dans ses observations. […] Le travailleur social saisit le sens d'un détail, d'un mot, d'une attitude et, en rapprochant ses observations les uns aux autres, éclaire les situations les plus obscures et découvre l'orientation générale des caractères [...] C'est pourquoi il se méfie des constructions hâtives de l'imagination et se plie aux modestes et rigoureuses méthodes de l'observation patiente et persévérante » (Viollet, 1931). Cet extrait date d'une période où les pratiques de la relation n'étaient pas institutionnalisées, à peine reconnues comme un travail, où les diplômes d'État étaient encore inexistants, et son intérêt est de montrer que la recherche d'une technicité ne s'est pas toujours résumée à une technologie de la relation, c'est-à-dire à une instrumentalisation de celle-ci. De même, les « lignes d'erre » de Fernand Deligny, qui reprenaient les circulations des jeunes dans leurs espaces de vie sous forme de cartographie, sont un exemple de cette observation attentive pour élaborer un schéma conceptuel. Nous pensons également à August Aichhorn qui a tenté d'élaborer une réflexion psychanalytique appliquée au cadre institutionnel, en faisant donc sortir la psychanalyse du cadre réglé d'une activité privée en cabinet et dans un face à face entre analysant et analysé, pour l'introduire dans une clinique du quotidien, nécessitant un travail d'observation et d'écoute attentif de la part des professionnels, mais prise, cette fois-ci, dans le tumulte de la vie des établissements pour adolescents. D'autres techniques ont été enseignées de manière plus rigoureuse dans les écoles de formation. Par exemple, le *case work* est une technique d'écoute et d'accueil d'autrui inspiré par Carl Rogers qui consiste à prendre conscience de ses difficultés afin de les résoudre par soi-même. Elle était une technique dans le sens où il y avait une élaboration intellectuelle d'un savoir-faire à partir d'une utilisation consciente, contrôlée et lucide de la relation engagée par les professionnels. Cette technicité permettait un contrôle de soi par un contrôle du désir d'aider, de la curiosité et du jugement (Rupp, 1970).

Michel Chauvière définit la clinique comme le troisième pilier de l'action sociale, en complément du droit et des institutions. Cette technicité non exclusive est, nous l'avons dit, le fruit d'actes posés, d'analyses maintes fois requestionnées et de tentatives avortées. La dimension clinique est selon l'auteur, la caractéristique la plus importante des métiers du social. Reprenant Georges Schoff, il indique que la clinique « est un perpétuel mouvement dialectique entre une pratique qui rencontre son objet et un savoir à un moment donné », elle est un travail constant de la pensée, pour éviter tant le « pragmatisme répétitif » que le « théoricisme autoritaire » (Schoff *in* Chauvière, 2011, p.°211). La clinique dont il s'agit ici sort du cadre de la clinique médicale, qualifiée de clinique du regard apparue avec le développement des autopsies (Foucault, 1963), pour se généraliser à l'ensemble des métiers de la relation. Il ne s'agit pas de considérer l'ensemble des professionnels comme des

« cliniciens » mais qu'ils participent à l'élaboration d'un travail clinique par l'usage d'une clinique de l'écoute. La rationalité professionnelle se situe à cet endroit, au cœur des métiers du social.

La clinique donne selon Chauvière une forte individualisation humaniste engageant la subjectivité des agents et est une articulation entre une pensée construite, un regard et un langage adressé. Bien que cette notion ne fasse pas l'unanimité auprès des professionnels, nous pensons particulièrement aux assistants de service social, elle vient selon nous situer toute l'ambiguïté des métiers du social tout en permettant de qualifier ce qui relève d'une rationalité professionnelle. La clinique est une rationalité qui se situe constamment dans un entre-deux. Au plus près des situations singulières, elle doit également prendre la mesure des actions collectives. Inscrite dans des savoirs, elle doit pouvoir s'en distancier pour s'adapter aux parcours de vie. Elle doit être une réponse à la commande sociale autant qu'elle doit fournir des réponses aux attentes des publics. L'ensemble de ces éléments forme « des synthèses impossibles et intenables, structure du double et de la duplicité, à la fois fragile et indicible, mais terriblement bavarde et efficace » (Autès, 1999, p.°52). Le travail clinique ne peut s'inscrire que dans une rencontre, c'est-à-dire qu'il n'est ni spontané ni instinctif, mais nécessite un plus dans la construction du lien, de l'échange, de la reconnaissance réciproque que certains nommeront le transfert. Le prix à payer de la clinique est le surgissement de l'inattendu et de l'imprévisible dans des pratiques fortement guidées par la conduite de projet et des protocoles d'accompagnement. Inscrites dans un espace-temps relationnel, les pratiques cliniques sont à ce titre constamment interpellées et mises en difficultés dans des rapports de force qui leur sont défavorables. L'entre-deux vient qualifier la rationalité professionnelle autant qu'il est un point de crispation.

Trois points émergent pour qualifier les difficultés auxquelles les métiers et les professions sont confrontés.

Tout d'abord, la recherche d'une légitimité des métiers sociaux est un poncif tant elle est au cœur d'une grande conflictualité, nous l'avons vu, pour qualifier l'objet des interventions et les conditions de leurs réalisations.

La professionnalité se construit donc sur un double registre, une reconnaissance institutionnelle et politique qui reconnaît, par un diplôme, la qualification des personnes, leurs compétences et leur capacité à utiliser des techniques et savoirs adaptés afin d'améliorer ou stabiliser la situation des bénéficiaires. Nous pouvons formuler l'idée que toute profession qui veut accéder à une légitimité sociale et une reconnaissance sur la nécessité de ses interventions doit parvenir à définir et formaliser ses savoirs, ses techniques, sa capacité à agir dans la résolution des difficultés. C'est-à-dire qu'elle doit pouvoir rendre compte, ou rendre des comptes, à partir d'un travail d'objectivation. « Créer les circonstances favorables » (Deligny, *op.°cit.*) pour la réalisation d'un travail socio-éducatif pose

explicitement une particularité des pratiques socio-éducatives qui ne se trouve pas avec la même intensité dans les professions médicales ou pédagogiques, par exemple, qui ont un espace d'intervention prédéterminé et des objectifs prédéfinis bien qu'il y ait toujours une marge d'incertitude dans leurs métiers. Il n'en est rien pour les professions sociales, que ce soit en milieu ouvert ou en internat, dans une classe intégrée ou en atelier protégé, le travail socio-éducatif a pour visée la relation socio-éducative dont l'apprentissage n'est en aucun cas le seul objectif et pour lequel le résultat à atteindre est très aléatoire si ce n'est très abscons.

La recherche d'une légitimité s'est particulièrement cristallisée autour des deux figures antagoniques, *idealtypiques*, de « l'amour-vocation » et de la « profession-technicité » (Fustier, 2009, p.°16-19) qui plus concrètement ont eu pour fonction de distinguer la technicité entre les détenteurs d'une rationalité instrumentale et celle qualifiant le travail relationnel et l'approche clinique (Gaspar, 2012). Jean-Noël Chopart situe à cet endroit un paradoxe vécu par les professionnels : « La dimension de la relation à la personne, parce qu'elle implique un rapport direct situé dans le temps incompressible de l'échange inter-personnel, parce qu'elle est construite sur une coopération mettant en branle non seulement les compétences de l'agent mais aussi les compétences de l'usager, semble interdire toute tentative trop radicale de rationalisation » (Chopart, 1996, p.°30).
Finalement, si la recherche d'une légitimité est le point nodal pour les professionnels qui tentent de trouver des appuis au niveau des instances administratives, décisionnelles et juridiques, tout en recherchant l'approbation des bénéficiaires, l'enjeu ne se réduit pas au seul apprentissage de techniques mais que ces dernières, en tant que médiations, permettent d'élaborer différents modes d'approche de l'humain. La technicité relève donc d'une certaine manière de qualifier le rapport que les professionnels entretiennent avec les bénéficiaires mais aussi avec eux-mêmes, et elle contribue à définir d'autres modes de subjectivation dans le travail élaboré avec le public.

Deuxièmement, l'inflation d'une rationalité instrumentale intervenue au courant des années 1970 apparaît explicitement dans une formule issue d'un rapport de l'IGAS lorsqu'il interroge « y a-t-il une corrélation entre les coûts éducatifs et la qualité du service rendu ? » (IGAS, 1979, p.°467). En effet, la rationalisation dans l'action sociale, malgré la diversité des « outils » utilisés, renvoie, nous le verrons par la suite, à toute une technologie qui vient constamment redéfinir la relation engagée entre les professionnels et les bénéficiaires ainsi que les conditions de cette relation intersubjective qui se déploie dans un cadre institutionnel. Depuis les années 1960, de nombreuses techniques ont été développées permettant aux professionnels d'accéder au statut, nous l'avons dit, de « technicien de la relation » (Fustier, 2009). Aujourd'hui, sans considérer que le travail socio-éducatif se réduise à une technicité, nous pouvons faire l'hypothèse que cette technologie renvoie moins au contenu

permettant la relation socio-éducative (l'éthique, l'empathie, l'écoute, la disponibilité mais aussi les médiations culturelles...) qu'aux conditions institutionnelles pour la rendre possible avec l'inflation de normes de qualité et des bonnes pratiques, un accroissement des injonctions bureaucratiques et l'usage d'outils d'évaluations, d'une contractualisation et d'une mise en projet. René Baptiste indiquait que « les professionnels de l'éducation spécialisée ont désiré il y a quelques années se positionner dans le concert des métiers. La définition retenue fut « Technicien de la relation ». Si une technique est l'ensemble des procédés d'un art, d'une science, elle doit pouvoir s'incarner dans une technologie où s'énoncent des règles, des méthodes, des pratiques, du concret ! » (Baptiste, 1986, p.°16). La technologie se substitue à la technicité et vise une performativité de l'acte (Macherey, 2014). L'action se définit donc par sa qualité transformatrice.

Selon nous, la rationalisation renvoie aux dispositifs techniques, qui se différencient d'une technique de la relation, et développe une technologie de la relation, par les procédures, normes et dispositifs qui ont pour fonction d'orienter les pratiques vers un objectif de qualité, d'efficacité et d'objectivité. La rationalité quant à elle relève d'une capacité des professionnels à construire des systèmes explicatifs ou des principes de causalité face aux situations qu'ils rencontrent. Les métiers du social sont donc face à un dédoublement entre un repli sur des « spécificités professionnelles rationalisées et technicisées » et l'émergence des modèles « d'ingénierie sociale » (Autès, *op.°cit.*, p.°68).

Troisièmement, cette remise en question du contexte d'intervention et plus globalement des politiques sociales contribuent, selon Michel Chauvière, à une déprofessionnalisation qu'il qualifie de la sorte : « C'est une liquidation décidée de toute dimension symbolique dans le travail social auprès des personnes ou des groupes en difficulté (ce symbolique qui permet pourtant de mieux travailler le lien social), au profit d'une logique pragmatique, marchande ou quasi marchande, passant par des produits et des services adaptés aux soi-disant besoins répertoriés, à distribuer via des plateformes à la place des lieux de vie, avec des professionnels auto-entrepreneurs mais aussi le recours à des entreprises d'intérim, le tout sous régime concurrentiel » (Chauvière, 2018, p.°16).

Si les pratiques connaissent des « ratages » pouvons-nous pour autant en conclure qu'elles manquent de rigueur ? Nous l'avons précédemment dit, les professionnels ont su avec le temps déployer une technicité constituée de savoir-faire qui mettent en avant la rigueur engagée dans le travail avec les publics pour leur permettre de cheminer dans la vie, dans leur capacité à faire vivre une dynamique d'équipe et à mobiliser les bons interlocuteurs extérieurs, nommés partenaires ou réseau[1]. Les

[1] Nous faisons référence aux quatre principales composantes des diplômes d'État de niveau III, en rajoutant la conduite de projet, depuis leurs réformes durant les années 2000. Pour le diplôme d'État en Éducation Spécialisée (DEES), les quatre domaines de compétence sont : L'accompagnement social et éducatif spécialisé, la conception et conduite de projet éducatif spécialisé, la communication professionnelle et l'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles

expériences de terrain leur ont permis de « savoir s'y prendre » mais les multiples mutations attaquent frontalement leur professionnalité : une requalification européenne des associations en service économique[1] ; la décentralisation a placé les élus locaux en chefs de file et pose la question de l'autonomie des agents ; une remise en question des conventions collectives ; des normes professionnelles inflationnistes ; une remise en question de l'accompagnement socio-éducatif pour les futurs professionnels de niveau II pour qui la coordination est préférée ; la création d'un référentiel tarifaire dans le secteur du handicap à partir d'une adéquation des financements aux parcours des personnes et qui réduit la rationalité socio-éducative à des prestations de service[2].

a.3 **Rationalité juridico-administrative**

Le développement de l'action sociale est lié à l'expansion industrielle et urbaine des années 1960-1970 (Ion et Tricart,1984, p.°105), dans un contexte économique favorable, ce qui a permis à certains observateurs de qualifier cette période d'« âge d'or » du social (Monrose *in* Chopart, 2000, p.°14). La « nouvelle question sociale » n'était pas encore à l'ordre du jour, le chômage étant perçu de manière accidentelle, et l'économie était analysée en terme de « partage des bénéfices » (Darras, 1966) contrairement à son évaluation contemporaine en terme de dette publique. Cette période a donc été marquée par des aspirations nouvelles, où tout restait à faire pour créer ou renforcer les dispositifs d'action sociale par la création d'établissements, la stabilisation des statuts professionnels, la formation des agents et le développement des professions. L'ouverture politique qui a été à l'origine de l'élaboration d'une doctrine sociale était portée par l'idée de la *Nouvelle société* chère à Chaban-Delmas. Si elle s'inscrit désormais dans une situation de crise permanente qui réinterroge la question de son financement[3] et la finalité des actions, nous devons nous extraire des seules conditions économiques pour comprendre la construction complexe de l'action sociale professionnalisée. En effet, sa professionnalisation a pris corps dans une multitude d'institutions et de pratiques disparates, notamment par l'élaboration d'un cadre législatif et la structuration d'une administration centrale et déconcentrée. Si l'action sociale constitue un maillage complexe et dense, parfois obscur pour les

et inter-institutionnelles. Pour le Diplôme d'État des Assistants de Service Social (DEAS), il s'agit de l'intervention professionnelle en service social, l'expertise sociale, la communication professionnelle en travail social et l'implication dans des dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles. Cette rigueur prend donc corps dans des techniques, qualifiées de compétences, sanctionnées pour l'obtention des diplômes d'État.

[1] Nous aborderons ce point dans le chapitre 2.

[2] Nous faisons référence au rapport SERAFIN PH sur les nomenclatures des besoins et des prestations et qui est une révision des tarifications dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap.

[3] Nous aborderons cette question dans le chapitre 2.

publics, elle est le résultat d'un processus historique sans cesse réactualisé et repensé qui tente de préciser son cadre légal et administratif.

a.3.1 Les politiques sociales

La structuration de l'action sociale est intimement liée à la construction d'un cadre juridique et réglementaire qui s'est efforcé, au cours de l'histoire, d'articuler au mieux des problématiques sociales, qu'il s'agissait de délimiter pour les « maîtriser » et dans le meilleur des cas les régler, et un public cible qu'il s'agissait également de circonscrire. Ainsi, les nombreux débats qui ont animé les différents hémicycles ont préparé la construction des catégories administratives de gestion contemporaines.

L'élaboration d'un cadre juridique s'inscrit dans un processus continu qui ne peut être déconnecté des autres éléments structurants. En effet, il est en perpétuel mouvement par un ajustement aux transformations des problématiques sociales et des publics concernés. Par exemple, la manière de problématiser la question de l'enfance délinquante durant les années 1940 a peu de choses en commun avec la question de la délinquance au XXI^{e} siècle. Si l'ordonnance du 2 février 1945, complétée par celle du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, mettait en avant le principe d'éducabilité des mineurs délinquants les lois dites Perben I, du 9 septembre 2002, et Perben II, du 9 mars 2004, renforcent le thème de la responsabilité individuelle (Bailleau, 2011).

La fonction du cadre législatif est de donner des orientations concernant les différentes modalités de prise en charge et, sans définir le contenu des pratiques, les impulse ou oriente des usages par l'intermédiaire, par exemple, des financements[1]. Son aspect primordial dans la définition d'un cadre d'intervention doit être réintégré dans un ensemble de composantes que sont la transformation des représentations sociales face aux problématiques socio-éducatives[2], la transformation des savoirs scientifiques ou l'engagement militant des associations.

[1] Nous pensons par exemple au plan autisme depuis 2005 qui a permis la création de nombreuses unités et une diversification des modes de prise en charge. Le 3ème plan autisme 2013-2017, ayant permis un financement de 205 millions d'euros.

[2] La question de la toxicomanie met en tension un cadre législatif qui date de la loi Mazeaud du 31 décembre 1970, relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et qui encadre toujours les pratiques dans ce domaine, et une transformation des pratiques et des représentations du public. Nous pouvons observer une transformation importante de la figure du toxicomane, passant d'un statut exclusif de délinquant à celui de personne à soigner. Si cette loi ne propose que deux alternatives entre le pénal et le médical, toute une pratique plus subtile attachée à une approche plus singulière a vu le jour avec des pratiques thérapeutiques et/ou éducatives, articulées à un travail préventif et un accompagnement sur la réduction des risques au détriment d'un arrêt total et subi des consommations.

Les politiques sociales sont constituées de trois registres de loi, dont dépendra leur champ d'application. Nous évoquerons succinctement les lois catégorielles, générales et transversales.

- **Lois catégorielles**

L'action sociale s'est principalement construite sur la base de pratiques hétérogènes et de lois catégorielles. Ce sont des politiques correctrices, voire rééducatives, qui créent des catégories juridiques spécifiques pour des populations cibles, prédéfinies selon une définition préalable des risques ou de problèmes sociaux et en adoptant des mesures spécifiques à leur égard. Ces lois sillonnent l'histoire du social en définissant les contours de publics très hétérogènes. Sans aucune exhaustivité face à la densité législative, nous pouvons citer la loi du 30 juin 1838 qui construira les bases de l'asile avec la définition juridique du statut d'aliéné, celle du 9 avril 1898 concernant la prise en charge des invalides et celle du 14 juillet 1905 sur le droit d'assistance aux vieillards et invalides. Plus actuelle, la loi concernant les personnes en situation de handicap[1] ou la protection de l'enfance[2] sont des catégories d'intervention des politiques publiques.

Si ces lois catégorielles se sont intensifiées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le processus a commencé dès la fin du XVIII^{e} siècle en direction des enfants abandonnés ou pour lesquels les familles étaient considérées indigentes par les décrets de 1793 et 1811, ce qui a donné lieu à la création de multiples congrégations spécialisées pendant tout le XIX^{e} siècle. Comme nous le rappelle Robert Lafore, la III^{e} République aura notamment pour objectif d'y mettre un certain ordre avec les lois de 1889, 1898 et 1904[3], posant les fondements de ce qui deviendra plus tard l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse (Lafore, *in* Borgetto et Chauvière, 2008). L'enfance en danger est une catégorie primordiale qui a structuré le travail éducatif avec l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et le décret du 20 août 1946 relatif à l'assistance éducative, puis l'ordonnance de 1958 et le décret de 1959 sur la protection de l'enfance, complétée par la loi de 1970 sur l'autorité parentale et plus récemment la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Concernant la question du handicap, la loi n°75-534 du 30 juin 1975 portée par René Lenoir, alors secrétaire d'État chargé de l'action sociale, et présentée par Simone Veil, ministre de la Santé, a également eu une importance majeure en contribuant à circonscrire et définir ce secteur par la

[1] Loi du 11 février 2005.
[2] Loi du 5 mars 2007.
[3] Loi du 24 juillet 1889 concernant les enfants maltraités ou moralement abandonnés, celle du 24 juillet 1889 qui permet au juge civil de prononcer la déchéance de la puissance paternelle, est adoptée et celle du 27 juin 1904 relative aux enfants assistés est considérée comme la base de l'aide sociale à l'enfance.

promulgation d'un ensemble de droits, de services, de prestations, ainsi que de techniques ou de méthodes, sans oublier la création d'associations de parents qui ont grandement contribué, par leur engagement militant, à structurer le secteur. Elle trouvera son inspiration idéologique dans le rapport de Bloch-Lainé de 1967[1]. Elle sera réformée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées Elle a permis de conférer un cadre juridique à l'action des pouvoirs publics en terme de prévention et de dépistage, d'obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés et d'orienter en priorité dans des établissements scolaires ordinaires ou, dans le cas contraire, d'orienter dans des structures spécifiques[2]. Le législateur de 1975 a élevé au rang d'« obligation nationale » nombre de dispositifs publics qui participent à une intégration citoyenne des personnes handicapées physiques, sensorielles ou mentales. Selon Robert Castel, cette loi a voulu « unifier sous un même label et de faire dépendre d'une même instance de décision des cas absolument hétérogènes » (Castel, 1981, p.°120), c'est-à-dire qu'elle a eu la volonté de réunir des individus qui n'ont rien d'autre en commun que de partager les stigmates d'une situation avilissante à travers un déficit. Cette législation unificatrice a suscité de nombreuses critiques avec, par exemple, le collectif « handicapés méchants »[3] qui dénonçait la formulation d'un droit spécifique et donc en marge du droit commun[4].

---

[1] « *Étude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées* », rapport au Premier ministre, décembre 1967. Elle définissait les « handicapés » comme « ceux qui subissent, par suite de leur état physique, mental ou caractériel, ou de leur situation sociale, des troubles qui constituent pour eux des « handicaps », c'est-à-dire des faiblesses, des servitudes particulières par rapport à la normale ; celle-ci étant définie comme la moyenne des capacités et des chances de la plupart des individus qui vivent dans la même société » (Bloch-Lainé, 1967, p. 111). Ce rapport formulait des propositions audacieuses pour l'époque car, sans sacrifier les institutions, il posait les conditions de leur nécessaire ouverture : l'objectif majeur du rapport est l'amélioration de l'action des pouvoirs publics en faveur des « handicapés » (coûts, prévention, gestion ou organisation, transparence). Ce rapport développait trois points essentiels qui seront prioritaires pour l'action sociale. Le premier concerne la nécessité de repositionner les instances locales en leur donnant plus de pouvoir dans les prises de décision, ce qui sera une amorce de la décentralisation (p. 59 et suivante) et plus particulièrement il parle de sectorisation comme moyen de mieux quadriller la population handicapée, où nous voyons apparaître à travers ce repérage des personnes handicapées la place cruciale que le local occupera dans un travail de prévention. Deuxièmement, il propose que les établissements aient une plus grande ouverture sur l'extérieur, ce qui sera le cheval de bataille des politiques autour des dispositifs qui élaborent des stratégies dans une dynamique de partenariat-réseau. Enfin, le dernier point concerne le maintien au domicile des personnes handicapées, ce qui va constituer, là-aussi, un des objectifs majeurs des politiques sociales pour les décennies à venir.

[2] Elle a élaboré toute une construction administrative et un dispositif de prise en charge, avec son indemnisation (AAH) anciennement gérée par la COTOREP devenue la CDAPH en 2006, et qui intègre également les missions des commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES). Les décisions de compensation et d'orientations en faveur des personnes dites en situation de handicap se basent sur l'évaluation des besoins de compensation du handicap, réalisée par une équipe pluridisciplinaire. La loi de 2005 créera les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) dans chaque département sous la direction du conseil départemental et qui fonctionne comme un guichet unique permettant l'accès aux droits et prestations, et plus précisément les MDPH ont « une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap » (art.64).

[3] Nous en parlerons dans le chapitre 5.

[4] Les critiques les plus acerbes portaient déjà sur son appréhension trop « institutionnelle » du handicap mais également sur la volonté d'accentuer les contrôles administratifs dans un projet plus large de contrôle social de la déviance et de l'invalidation des personnes handicapées, rhétorique importante, nous le verrons, qui constitue depuis longtemps le cœur des remises en question de l'action sociale. D'ailleurs, ces critiques seront le fer de lance des revues radicales, à l'époque relativement marginales, tel que « *Handicapés méchants* » ou « *Champ social* », qui viennent à leur niveau témoigner d'un malaise sur le statut juridique de personnes handicapées et, d'une manière générale, sur la charge symbolique

Pour certains auteurs, ces lois segmentées, dans la mesure où elles ont pour objectif de définir un cadre législatif pour des situations particulières, ont participé à construire l'action sociale sans lui donner une cohérence d'ensemble (Lafore, 2008, p.°31). Comme le formulait déjà Pierre Laroque « l'action des pouvoirs publics, de son côté, qui aurait dû logiquement compenser ces insuffisances (face à l'effort social), est demeurée généralement peu coordonnée. Il n'y a jamais eu en France de politique sociale d'ensemble à vues lointaines. Les gouvernements ont obéi le plus souvent aux pressions du moment et en particulier aux pressions des groupes les plus forts qui, contrairement à ce que l'on croit, ne sont pas toujours les plus nombreux, les masses étant généralement inorganisées. Sauf en de rares circonstances, l'effort des pouvoirs publics, s'il n'a pas aggravé les inégalités résultant des disparités de l'effort spontané, a du moins reflété les particularismes de catégories sociales ou professionnelles qui demeurent une caractéristique fondamentale de la société française contemporaine. Ainsi s'explique la multiplicité des législations ou institutions propres à un groupe déterminé, comme les attaques dont sont l'objet les législations ou institutions prétendant opérer sur le plan national un effort de redistribution de revenus ou d'égalisation des chances » (Grévisse et Laroque, 1961, p.°348-349). Dans cet ouvrage, les auteurs font une analyse générale de « l'effort social » d'après-guerre jusqu'à la fin des années 1950 en examinant les conséquences positives et négatives des actions de l'État sur certaines catégories de la population à travers les politiques de la vieillesse, de la famille et de la santé. Cet extrait est emblématique de la construction parcellaire des politiques sociales et des réflexions qui en ont découlé jusqu'aux années 1970. Rédigé en 1961, soit quatorze années avant la première loi générale, l'ouvrage ne prétend pas remettre en question la construction politique et administrative des politiques sociales mais interroge néanmoins l'absence de coordination et de vision globale.

- **Lois générales**

Elles vont compléter les lois catégorielles et participeront à la structuration d'une action sociale autonome notamment par rapport à la loi hospitalière de 1970[1]. Parallèlement à la loi d'orientation n°75-534 en faveur des personnes handicapées, la même année, sera promulguée la loi n°75-535 relative aux institutions sociales et médico-sociales[2]. Cette dernière sera un tournant important en

qu'impose une législation qui porte une « attention spécifique » à une personne qui présente donc un déficit. En effet, « *Handicapés méchants* » revendiquait l'appartenance au droit commun et refusait cette loi catégorielle et ses structures qualifiées d'aliénantes et stigmatisantes. Ses revendications allaient dans le sens du propos de Robert Castel, « la principale ligne de réflexion sur le handicap a mûri dans la tradition d'une certaine forme de médecine et de psychiatrie sociales préoccupées par les problèmes du travail, de la réinsertion professionnelle, de la réadaptation, du reclassement, du recyclage social et de la récupération de la main-d'œuvre » (Castel, 1981, p.°121).

[1] Loi n°70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.

[2] Dans son article premier, la loi précise la définition des établissements sociaux et médico-sociaux : « Ce sont tous les organismes publics ou privés qui, à titre principal et d'une manière permanente : Mènent avec le concours des travailleurs sociaux, d'équipes pluridisciplinaires, des actions à caractère social ou médico-social, notamment des actions

affirmant la volonté du législateur de rationaliser et rendre cohérent un secteur pour le moins fragmenté. Ainsi, elle sera la première loi générale qui aura un double objectif : soumettre le secteur social et médico-social à des règles communes afin d'en penser une unité et l'autonomiser vis-à-vis de la législation sanitaire. Pour aller plus loin, nous pouvons considérer que cette loi est un élément essentiel dans la fabrique professionnalisée de l'action sociale car elle sera l'échafaudage juridique qui lui faisait défaut, en élaborant un régime juridique commun entre des établissements privés et publics. Si l'idée d'un secteur social et médico-social existait dans des pratiques très diversifiées et peu encadrées, c'est la loi sociale qui va lui donner une véritable existence. Comme le formule Lafore « la capacité de gouverner ce qu'on appelle l'action sociale et médico-sociale est donc passée par le découpage dans les activités collectives d'un ensemble d'interventions, à l'origine hétérogènes, ensemble enfermé très progressivement dans des réglementations disparates, puis par une première police administrative globale définie par la loi du 30 juin 1975 » (Lafore, 2008, p.°36).

Cette police administrative se retrouve notamment dans la création d'une logique procédurale qui va introduire, à côté des agréments sous-sectoriels qui existaient avant la loi de 1975 pour l'obtention des financements, une autorisation pour créer, étendre ou modifier les établissements. Lafore indique que l'autorisation avait deux fonctions principales : introduire des normes de qualité dans les structures d'accueil et produire une adéquation entre le projet et les besoins sociaux et médico-sociaux. L'idée majeure, sans totalement rentrer dans le détail des différentes dispositions concernant les autorisations, des habilitations à partir de 1986 et du contrôle des établissements, relève d'une démonstration de force de l'action publique qui a décidé de prendre en main les activités sociales et médico-sociales et de contrôler leurs activités, ce qui a fait l'objet de nombreuses remises en question. Cette démonstration de pouvoir de l'action publique qui recherche une rationalité globale du secteur, avec les autorisations de fonctionnement et un contrôle les activités, sera au centre des critiques sur l'intrusion et la police de l'État[1].

Par la suite, la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 dite loi de rénovation de l'action sociale et celle du 21 juillet 2009, n°2009-879, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), vont sceller le rapprochement entre le secteur médico-social et sanitaire avec la création des ARS, pourtant rendues autonomes par les lois du 31 décembre 1970[2] et du 30 juin 1975[3].

d'information, de prévention, de dépistage, d'orientation et de soutien ; Accueillent, hébergent ou placent dans des familles, des mineurs ou des adultes, qui requièrent une protection particulière ; Reçoivent des jeunes travailleurs ; Hébergent des personnes âgées ; Assurent en internat, en externat, dans leur cadre ordinaire de vie, l'éducation spéciale, l'adaptation ou la réadaptation professionnelle ou l'aide par le travail aux personnes mineures ou adultes handicapées ou inadaptées ».

[1] Nous aborderons ce point lorsque nous présenterons l'usage et les supports des critiques dans le chapitre 5.

[2] Loi n°70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.

[3] Elle affiche trois objectifs principaux : moderniser le système de santé, permettre l'accès de tous aux soins et continuer à garantir sa qualité notamment en réformant l'organisation territoriale de la santé ou pour utiliser une notion plus « moderne » en réformant la gouvernance.

La rationalité législative et administrative qui a présidé cette construction politique a, au fil du temps, diversifié les questionnements et modifié les pratiques. Ainsi, la loi 2002-2 et la formulation des droits des usagers, dans une autre dimension la loi HPST qui a réorganisé les territoires de santé, puis plus récemment la loi NoTRE[1] du 7 août 2015, redéfinissant et élargissant les compétences des régions et des collectivités territoriales. À ce titre, la décentralisation des compétences sociales qui fut un changement majeur pour l'action sociale incarne cette mise en acte d'une rationalité juridico-administrative qui veut associer action sociale, action locale et démocratie.

- **Lois transversales**

Dans un contexte de remise en question importante de l'intervention des politiques sociales, marquée par un contexte économique et social incertain en raison des chocs pétroliers et de la montée de l'inflation, des politiques vont apparaître pour tenter de renouveler les modes d'intervention. Le contexte socio-économique alimentera de fortes critiques des politiques sectorielles jugées inefficaces et stigmatisantes, notamment par une institutionnalisation « excessive » et « indigne », il s'agira dès lors de concevoir de nouvelles politiques sociales qui puissent prendre en compte les nouvelles problématiques sociales liées à la pauvreté et à l'exclusion en articulant l'interdépendance des déterminants individuels et collectifs, tout en prenant en compte la nouvelle gouvernance d'un État qui veut décentraliser ses compétences au niveau local. Les rapports Schwartz sur l'insertion des jeunes[2], celui de Dubedout sur la ville[3] et Bonnemaison relatif à la question de la délinquance[4] symbolisent la naissance d'une conception de l'action sociale transversale, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, les lois transversales relèvent davantage d'une administration de mission que d'une logique de gestion. Il s'agit surtout de mettre en place des procédures interministérielles autour de missions définies dans le temps. De plus, ces nouvelles politiques sociales territorialisées ne s'adressent plus à des populations cibles mais à des espaces de vie circonscrits autour de la notion de territoire. Mais il ne s'agit pas de proclamer des politiques territorialisées pour sortir aussi rapidement de l'inertie centralisatrice, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en fera d'ailleurs les frais, elles devront être perçues comme une nouvelle façon d'aborder la gestion des populations sur leur lieu de vie, avec la notion de territoire, dans une certaine dynamique de travail transversal et partenarial et

[1] Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), n°2015-991.
[2] Schwartz B (1981), *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
[3] Dubedout H (1983), *Ensemble refaire la ville*, Rapport au Premier Ministre, Paris, La Documentation française.
[4] Bonnemaison G (1983), *Face à la délinquance, Prévention, répression, solidarité*, rapport au Premier ministre, La Documentation française.

avec de nouveaux outils comme le contrat, pour que la territorialisation ne se contente pas d'être un aménagement des politiques catégorielles mais vise une amélioration de leurs performances.

Puis, l'État va prendre un nouveau rôle, davantage incitatif, qui nécessitera l'engagement des acteurs locaux. Cette réorganisation de la place de l'État, décideur ou animateur (Donzelot et Estèbe, 1994), l'amènera à donner les grandes directives qui seront aménageables localement, sans être pour autant totalement impliqué dans la gestion des politiques sociales. De ce fait, il invite à l'expérimentation et ce travail, à la marge, nécessitera aussi de créer de nouveaux espaces de négociation où la contractualisation jouera, de nouveau, un rôle de plus en plus important.

Plusieurs éléments peuvent être déclinés :

En premier lieu, ces politiques transversales se sont construites autour des politiques dites territorialisées qui ont débuté avec les politiques de la ville en 1977 avec l'opération habitat et vie sociale, qui deviendra par la suite le « développement social des quartiers » suite à la publication du rapport Dubedout en 1983 puis en développement social urbain (DSU) dans un objectif de décloisonnement et de rapprochement de la question urbaine et de la question sociale (Dubedout, 1983). Ce sont des politiques locales qui s'inscrivent dans le mouvement de la décentralisation.

D'autre part, nous pensons aux « politiques d'insertion », paradigme de l'action sociale au tournant des années 1980, et qui se sont successivement élaborées dans les domaines du logement, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'insertion des bénéficiaires du revenu minimum (RMI) en 1988.

De plus, nous pouvons citer les « politiques d'accès aux droits » qui ont eu pour cadre de référence la loi d'orientation et de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, qui a pour principe et fondement l'accès aux droits fondamentaux.

Enfin, les « politiques d'accueil, d'intégration et de lutte contre les discriminations ».

a.3.2 La construction administrative

La lecture juridique est un moyen privilégié pour penser la cohérence et l'unité d'un champ d'intervention mais elle ne garantit en aucun cas une homogénéité et encore moins une continuité de l'action. Le cadre légal est fait de ruptures, de controverses, de remise en question permanente de ses principes, et il n'est porteur, en soi, d'aucune qualité progressiste. Ainsi, la lecture du monde social par l'intermédiaire du cadre légal peut être éminemment partielle, très localisée, aboutissant à une vision morcelée du social qu'il participe pourtant à construire. D'autres lectures sont nécessaires pour comprendre, à partir d'une formulation des problématiques sociales et d'une définition des publics

cibles, l'organisation administrative et l'intervention de multiples instances et agents pour y répondre. L'administration sanitaire et sociale avec son administration centrale et ses instances déconcentrées[1] est un bon moyen pour observer la structuration lente et incertaine de l'action sociale qui a rencontré de grandes difficultés pour apparaître comme un objet d'intervention politique légitime et autonome. Sous la tutelle du travail ou de la santé, il faudra attendre les années 1970 pour que l'action sociale ne soit plus une simple auxiliaire mais un objet d'intervention politique autonome, même si de nombreux observateurs la considèrent toujours comme le parent pauvre des politiques publiques.

Les changements de dénominations du ministère en charge de la question sociale est emblématique de la difficulté à construire un objet d'intervention publique. Les gouvernements ont tous été amenés à devoir localiser l'action sociale comme objet autonome ou affilié à la question du travail et/ou de la santé, et en presque cent ans d'existence c'est surtout cette dernière qui a prédominé. Une dénomination ne relève pas d'un effet de langage, elle ne se contente jamais de nommer un objet mais contribue à lui assigner un statut et une fonction sociale. Nommer permet donc de situer, localiser et parfois de stabiliser un objet. Et nous allons le voir, la difficulté à pouvoir stabiliser le social provient, d'une part, de l'héritage assistantiel et des préoccupations politico-sociales longtemps portées par les questions d'hygiène et de développement démographique, et d'autre part, d'une absence de légitimité quant à ses techniques et ses savoirs. Le social est un objet qui a été ballotté, déplacé et constamment requalifié.

Le ministère est apparu en 1920 sous le titre de ministère *de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale*, puis en 1944 il est devenu le ministère *du Travail et de la sécurité sociale.* Bien plus tard, lorsque la V^{e} République scindera la question du travail et de la santé avec le social, apparaîtra le terme de ministère des *Affaires sociales*, qui successivement sera associé à la S*olidarité nationale*, à *l'Intégration*, ou encore lorsqu'il réintégrera le ministère du Travail au *Dialogue social* et à *la Participation*, et plus tard *aux Relations sociales*. Nous voyons dans cet exercice, qui a la volonté de faire apparaître l'univers sémantique dans lequel se loge le social, que l'action sociale est un objet incertain. Par moment réduit à la question de la protection sociale mais souvent mis en tension entre la nécessaire solidarité nationale, doctrine majeure à l'origine de l'État social dès la III^{e} République, et l'intégration ou la participation des individus qui déplace le curseur de la responsabilité nationale vers une logique de responsabilité individuelle. La notion d'« *Affaires sociales* », qu'il serait plus juste de nommer ministère des « Affaires sanitaires et sociales », renvoie à un registre plus

[1] D'une part, l'administration centrale avec son ministère et la direction de la cohésion sociale a pour objectif de participer aux pilotages des réseaux territoriaux en charge de la cohésion sociale et en lien avec des services décentrés, les agences régionales de la santé et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, que nous avons évoqués dans le cadre de la loi HPST. D'autre part, l'administration du champ sanitaire et social, c'est aussi une multiplicité d'acteurs nationaux avec notamment les inspections, et particulièrement l'IGAS, mais aussi les agences nationales (Conseil d'État 2013).

administratif qui sous-entend que le social et la santé se gèrent comme toutes autres affaires. C'est une terminologie plus générale du social ne disant finalement rien de l'objet, et qui présente ainsi l'avantage d'être plus neutre.

Comme nous venons de l'évoquer, le ministère en charge depuis la V^{e} République des *Affaires sociales* est apparu en décembre 1920 sous le titre de *ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyances sociale* qui par décret du 23 mars 1924 se verra rajouter la mention de *travail* pour devenir le *ministère du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale.* Ce premier ministère apparaît dans un contexte sanitaire tumultueux avec l'épidémie de la grippe espagnole de 1918 qui va donner tout son sens à la notion d'hygiène, qui ne relève pas seulement des soins mais qui oriente, dans une politique globale, les missions du ministère autour d'un travail préventif face à l'insalubrité des logements, des ateliers, des eaux, etc. Ce travail de prévention n'est pas une nouveauté en soi, cette disposition apparaissait déjà dans la loi de 1902 sur la protection de la santé publique. Il s'inscrit donc bien dans son époque car le début du siècle a porté une attention toute particulière aux problèmes d'hygiène publique, notamment pour lutter contre les maladies transmissibles. Parallèlement à cette prévention, vont apparaître les signes d'un début de politique nataliste pour faire face à la baisse de la fécondité. Deux instances vont voir le jour, le conseil supérieur de la natalité par décret du 27 janvier 1920 et de la protection de l'enfance, par décret du 16 mai 1922. L'action du ministère est donc très incitative en direction de politiques familialistes et cela a été clairement formulé dans la loi du 22 juillet 1923 qui se « veut être un encouragement national aux familles nombreuses » (Ziegler, 1980, p.°17).

Puis, les années 1930 vont connaître une crise économique importante qui mettra au second plan les questions de santé et d'assistance, bien que l'hygiénisme soit toujours de vigueur en ayant pour cible la tuberculose, les maladies vénériennes, le cancer et l'alcoolisme. Pour la protection sociale, ces années vont être les premiers signes d'une construction administrative qui préfigurent une action sociale moderne (Chauvière, 2008, p.°47). Cela se manifeste par l'institutionnalisation du statut des professionnels du service social à travers le brevet de capacité professionnelle en 1932, puis l'organisation de l'assistance éducative en 1935, mais aussi l'organisation de la surveillance des établissements de bienfaisance privés par des inspecteurs de l'assistance publique[1], et enfin un Conseil supérieur de protection de l'enfance le 30 décembre 1937. Cette tentative d'institutionnalisation de l'action sociale en restera au stade d'une ébauche en ne réussissant pas à s'inscrire dans une politique publique globale.

[1] Décret du 30 octobre 1935.

Avec le gouvernement de Vichy, la famille sera de nouveau hissée au premier plan des politiques sociales. Face à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population, les préoccupations natalistes vont s'accentuer. En réponse à cette inquiétude, sera créé le secrétariat d'État « à la santé et à la famille » rassemblé sous le terme approximatif et emblématique de *Population*. La famille et le peuplement de la France restera, après le gouvernement de Vichy, une priorité des politiques sociales et particulièrement du ministère de la Population constitué le 21 novembre 1945.

Les années 1940 vont connaître quelques avancées importantes avec l'assistance à l'enfance, la protection maternelle et infantile mais aussi la construction juridique de l'enfance inadaptée et sa prise en charge institutionnelle. L'innovation la plus déterminante de l'action publique et des conditions d'élaboration du travail social de cette décennie sera la naissance de la sécurité sociale fondée par l'ordonnance du 4 octobre 1945 et le décret du 8 juin 1946.

Les années qui suivront bénéficieront de conditions économiques favorables. La France est un pays en pleine reconstruction au niveau économique, industriel, des transports, de l'urbanisme, dans la protection des personnes, etc., et cela nécessitera une rationalisation des politiques publiques à travers une planification de celles-ci, à l'initiative de Jean Monnet en 1946. Puis, les années 1950 connaîtront une avancée décisive avec la globalisation de l'action sociale réalisée par le décret du 29 novembre remanié par décret du 24 janvier 1956 pour former le *Code de la famille et de l'aide sociale* qui deviendra le *Code de l'action sociale et des familles* en 2000. Il va constituer un outil juridique primordial pour l'aide et l'action sociale. Comme l'indique Michel Chauvière « il fournit à l'administration l'occasion de fixer des situations en débat ou peu visibles (associations familiales, bureaux d'aide sociale, professionnels, etc.). Il produit des critères de gestion (types d'aides, catégories de protection, statut des établissements, définition de l'exercice professionnel). Ainsi, un chapitre fixe les premiers éléments d'un statut du travail social et des services sociaux : « sont considérés comme services sociaux, tous les services relevant d'organismes publics ou privés qui, à titre principal ou accessoire, exercent une activité sociale auprès des individus, des familles ou des collectivités par l'intermédiaire de travailleurs sociaux titulaires d'un diplôme d'État créé par une loi ou bénéficiaires d'une autorisation légale d'exercer » (art. 233) » (Chauvière, 2008, p.°52).

Le ministère de la *Santé publique et de la population* disparaîtra en 1966 et aura fait passer une réforme importante par décret n°64-783 du 30 juillet 1964 qui aura des répercussions décisives sur l'action sanitaire et sociale décentralisée avec la création des Directions Départementales et services régionaux de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) qui deviendront les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) par le décret n°77-429 du 22 avril 1977 en fusionnant ces services avec les directions régionales de la sécurité sociale.

Ce ministère laissera la place au ministère des *Affaires sociales*, du 9 janvier 1966 au 20 juin 1969, successivement occupé par Jean-Marcel Jeanneney et Maurice Schumann. Pour la première fois, le ministère adoptera cette dénomination et posera l'assise de la question sociale. La légitimité du ministère des *Affaires sociales* se retrouve dans l'extrait d'une allocution de M. Jeanneney : « La plupart des questions qui relevaient du ministère du Travail relevaient aussi à quelques titres du ministère de la Santé et la plupart des questions qui relevaient du ministère de la Santé relevaient aussi du ministère du Travail. C'était absolument manifeste en ce qui concerne la Sécurité sociale : la direction générale de la Sécurité sociale pour des raisons historiques, se trouvait au ministère du Travail, et avait à résoudre des problèmes qui étaient principalement des problèmes de santé. Mais c'est vrai aussi pour bon nombre d'autres affaires sociales, si bien qu'en fait, la plupart des questions ne pouvaient être réglées que par l'accord des deux ministres ou de leur cabinet et chaque fois que cet accord ne se réalisait pas spontanément, il fallait « aller à l'arbitrage du Premier ministre » comme on dit. Or, il n'est pas bon que trop d'affaires « montent » à l'arbitrage du Premier ministre. La constitution du ministère des Affaires sociales a eu principalement pour but que, dans les conflits qui peuvent opposer l'administration du Travail et l'administration de la Santé, ce soit le ministre des Affaires qui s'arbitre lui-même » (Ziegler, *op. cit.*, p.°23).

Cet extrait témoigne d'un paradoxe. Constamment ballottées entre le travail et la santé, bien au-delà de 1966 d'ailleurs, les *Affaires sociales* apparaissent ici comme une mission politique autonome, sans arbitrage extérieur, mais surtout, contrairement à la position parfois marginale qu'elles peuvent occuper dans les ministères, les *Affaires sociales* incarneraient une synthèse entre le travail et la santé.

Les années 1970 vont consacrer l'action sociale par une *direction de* l'*Action sociale* (DAS) au sein du ministère de la Santé, et à l'intérieur de celle-ci, d'une sous-direction des professions sociales et du Travail social. Mais cette reconnaissance des *Affaires sociales* sera de courte durée car ce ministère cohabitera par alternance avec le ministère du *Travail* de 1974 à 1977 puis retournera dans le giron de la santé.

Les intitulés des directions générales, comme pour les ministères, témoignent des missions et idéologies qu'elles vont porter. Ainsi, comme nous l'avons vu, les politiques publiques ont longtemps été portées par des enjeux natalistes et familialistes, et nous retrouvons cela dès le premier ministère qui avait une « direction générale de la santé et de l'hygiène sociale » (1920), puis elle va, sous le régime de Vichy, se nommer « direction de la population », ou encore « de la population et de l'entraide sociale ». Il faudra attendre 1965 avec Bernard Lory pour voir apparaître le terme d'Action sociale avec la direction générale de la Population et de l'Action Sociale (DGPAS). Puis, en 1966, dans ce grand ministère des *Affaires sociales* sous Jeanneney apparaîtra la « direction générale de la Famille, de la Vieillesse et de l'Action sociale », qui confortera la place de l'action sociale au détriment

du terme ancien de population. Enfin, elle deviendra « direction de l'Action sociale » en 1970 avec René Lenoir, en 2010 « direction générale de la cohésion sociale » - DGCS - avec Jean-Philippe Vinquant à sa tête depuis juin 2015. « Elle symbolisera, selon Chauvière, en interne comme en externe l'unité et le dynamisme d'un champ d'interventions sociales éclaté » (Chauvière, 2008, p.°45).

Le manque de coordination des pouvoirs publics que dénonce, entre autres auteurs[1], Pierre Laroque, présidera à la définition du projet politique des années 1960-1970. Tel le nœud borroméen de Lacan qui articule le réel, l'imaginaire et le symbolique, comme structure du sujet, en montrant leur interdépendance et leur indéfectible liaison, l'action sociale devait témoigner de l'articulation de ses différentes composantes : législative, institutionnelle, économique, sanitaire, culturelle, éducative pour démontrer l'existence d'une structure sociale cohérente. Les pouvoirs publics allaient devoir entreprendre ce travail en définissant une politique d'action sociale.

Malgré un manque patent de coordination, les cadres légaux et administratifs sont les signes d'une construction qui ne s'est pas faite sans projet ni clairvoyance car malgré les multiples lois et l'incrémentalisme qui ont caractérisé la construction du cadre légal, la rationalité juridico-administrative a été déterminante sur l'élaboration de l'objet politique qu'est l'action sociale. La V^{e} République a eu pour mission, par le VI^{e} plan animé par Bernard Lory, de construire une politique globale cohérente d'action sociale en introduisant de la rationalité dans ce patchwork législatif et institutionnel (Lory, 1975).

La construction législative et juridique de l'action sociale a dû, dans un premier temps, circonscrire un secteur d'action collective par l'intermédiaire d'un cadre réglementaire et administratif et dans un second temps, tel sera l'objet de notre prochain point, il s'agissait d'ordonner ce secteur et les pratiques en les soumettant à des mécanismes de régulation.

a.4 **Rationalité technico-gestionnaire**

La lente et périlleuse construction juridico-administrative a permis d'institutionnaliser l'action sociale dans un corps administratif, avec un secrétariat d'État puis une direction générale, des formations et la production d'un cadre légal. En pleine expansion, elle a dû malgré tout composer avec l'avènement d'une crise économique issue des deux chocs pétroliers, entre 1973 et 1979, et l'affirmation de

[1] Tel que le formule Robert Lafore : « Dans ce que l'on dénomme aujourd'hui « l'action sociale », aucune rationalité globale ne précède la mise en forme institutionnelle. On a procédé bien davantage à une intégration progressive et largement arbitraire de structures et d'interventions, présentant une extrême hétérogénéité originelle » (Lafore, 2008, p.°34).

l'idéologie néo-libérale comme forme de réponse à cette crise qui prônait notamment la présence plus mesurée de l'État dans les affaires publiques et la nécessité d'inscrire l'efficacité au cœur de ses politiques. En effet, plusieurs craintes croisées sont apparues à cette époque et qui participeront à remettre en question la protection sociale française et par conséquent l'action sociale. Le ralentissement économique, une inflation hors contrôle, l'accroissement du chômage et la première crise pétrolière (Laugier et Ogien, 2010, p.°67) seront des éléments décisifs dans les mutations que va connaître l'action sociale. Le rendement des prélèvements induits par une rétraction de l'emploi et le chômage de masse vont déséquilibrer les régimes de protection sociale essentiellement assis sur les cotisations salariales. À une logique de la dépense qui illustrait la capacité de l'État à intervenir sur le cours des choses, va se substituer une logique du coût qui conduira bien souvent à préférer l'intervention des marchés à celle de l'État. Cette contraction des dépenses, qui n'est que le symptôme de transformations plus importantes sur l'ensemble des dépenses publiques, jouera un rôle essentiel pour les transformations de l'action sociale. Il ne s'agira plus seulement de définir un projet politique de l'action sociale, à travers le plan, mais de s'intéresser aux moyens pour y parvenir. Dans ce contexte, l'amplification de techniques managériales dans les services collectifs et l'usage de méthodes nouvelles de gestion deviendront des règles absolues. Telle que le formule Valérie Boussard, la « gestion est devenue aujourd'hui la forme évidente de conduite des organisations. Elle est la norme internationale, le modèle sur lequel chacun cherche à s'aligner » (Boussard, 2008, p.°80). C'est l'émergence d'une rationalité technico-gestionnaire.

Les mutations rencontrées dans l'action sociale s'inscrivent donc dans le cadre plus général des réformes de l'État qui dépassent la seule question de l'assistance aux individus. Si nous pouvons déceler les premiers signes de leurs apparitions dans le secteur social durant les années 1970, elles n'étaient qu'une conséquence des réformes de l'action gouvernementale face à la montée en puissance des politiques de Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB) et, plus tard, du mode de gouvernement technocratique avec le New Public Management (NPM) ou la Nouvelle Gestion Publique (NGP). Devenu un nouveau paradigme de l'action publique en France depuis les années 1980, les pouvoirs publics ont tenté avec la NGP de mettre en œuvre un nouvel ensemble d'idées et de pratiques, de « modernisation » (Boussard *et al*., 2015), dans les administrations et les services publics (Belorgey, 2010, p.°9). Apparue dans les laboratoires d'idées néo-libérales dans les années 1970 aux États-Unis, elle a introduit une rationalité politique dans la gestion des administrations et des institutions. Elle n'est pas une entité homogène mais relève, selon Philippe Bezes, d'une sorte de « puzzle doctrinal, constitué d'un ensemble hétérogène d'axiomes tirés de théories économiques, de prescriptions issues de savoirs de management » (Bezes, 2009, p.°3) et va chercher à développer dans les administrations une pratique standardisée par la définition d'objectifs, la création d'indicateurs de

mesure d'utilité et la recherche systématique d'une performance. Plusieurs principes se retrouvent dans cette nouvelle organisation des administrations : la mise en concurrence des acteurs publics avec le secteur privé ; la distinction entre les fonctions de gestion et d'organisation avec les fonctions de mise en œuvre ; une plus grande autonomie et responsabilité des agents ; la gestion par les résultats et la contractualisation, fondée sur la réalisation d'objectifs et l'évaluation de performances ; la production de normes professionnelles qui développe des pratiques homogènes (Demazière *et al*., 2013). Globalement, malgré la diversité des discours et des outils, l'intention est l'obtention d'une plus grande efficacité de chacun, une meilleure maîtrise des deniers publics et, plus concrètement, une meilleure efficience des fonctionnements institutionnels. Dans ce sens, selon Valérie boussard, la gestion est définie comme un ensemble de dispositifs mobilisés pour conduire le fonctionnement des organisations. Les « modes de gouvernance », plus ou moins homogènes, sont régis par un même Logos gestionnaire constitué de trois principes fondamentaux : la maîtrise, la performance et la rationalité (Boussard, 2008).

Les réformes de l'État qui visent à rénover et moderniser ses actions en les rationalisant selon les principes d'une anticipation et d'une planification de ses dépenses, afin de les réduire par une objectivation des organisations, ont essaimé de nouvelles pratiques et la définition de nouveaux objectifs dans l'ensemble de l'action publique et notamment dans les institutions dédiées au « travail sur autrui » qui étaient étrangères à cette forme de pensée (Dubet, 2002, p.°9). C'est ce point qui constitue d'ailleurs l'argument central des critiques de cette philosophie politique qui argue que l'on ne prend pas en charge des usagers, patients ou élèves, comme on gère des objets. Ces critiques ont fait l'objet de nombreuses recherches, aussi bien dans l'action sociale (Chauvière, 2010 ; Dartiguenave et Garnier, 2008), le sanitaire (Belorgey, 2010), l'éducation (Barrère, 2013), la santé mentale (Autès et Demailly, 2012), l'institution judiciaire (Vigour, 2006) ou les administrations pénitentiaires (Jonckheere, 2013).

Concernant l'action sociale, bien qu'initialement extérieure à celle-ci, la nouvelle gestion a donc eu des intentions explicites d'agir sur elle pour la transformer. Ses critiques très vives à l'égard de l'État social, jugé illégitime et producteur d'effets anti-économiques par son manque d'efficacité, son coût trop important en période de crise, son incapacité à évaluer le travail entrepris et enfin la déresponsabilisation qu'il induit auprès des personnes accompagnées ou aidées, ont été des leviers pour redéfinir les conditions d'une protection sociale (Merrien, 1999, p.°95).

Comme nous l'avons vu avec Max Weber, l'État moderne est indissociablement lié à une tendance à la rationalisation de la vie sociale qui développe une prédominance des analyses sur les moyens socialement organisés au profit des fins particulières des individus ou des groupes. Toutefois, le seul argument économique ne peut être retenu pour expliquer cette inclination.

La rationalisation étant un moyen de prévision, l'action sociale a donc dû composer avec un discours positif et pragmatique. Pour le soutenir, l'élaboration d'indicateurs sociaux afin d'opérationnaliser la pensée, c'est-à-dire la rendre utile, et objectiver la pratique pour la rendre saisissable (Delors, 1971), ou les comptes sociaux (Fournier et Questiaux, 1976 ; Laroque 1980), la modélisation sociale (Fournier et Questiaux, *op.°cit*.) ou enfin les statistiques publiques (Desrosières, 2010) ont été des instruments de première importance. Cette rationalisation ne se réduit pas à une simple visée organisationnelle mais correspond davantage à une mise en ordre de la pensée qui repose sur les schèmes de la transparence constitutifs d'une « cité de cristal » (Miranda, 1986), de l'objectivation (Alix, 2012), de la prévisibilité et du calcul (Supiot, 2015), qui sont les critères d'une scientifisation de l'action sociale. Cette reconfiguration des politiques sociales aura des conséquences importantes dans la construction et la définition d'une professionnalité à partir de l'élaboration d'une technologie politique de l'action sociale.

L'objectivation des pratiques et des organisations occupe une place centrale dans une rationalité technico-gestionnaire tant elle renvoie aux nombreux dispositifs émaillant l'univers de l'action sociale par la recherche d'un « bon fonctionnement » et d'une « bonne santé » financière des établissements. Elle se réalise par l'intermédiaire d'objets disparates que sont les évaluations internes et externes, les démarches qualité, les projets (le projet d'établissement, le projet de service, le projet personnalisé des publics, le projet de séjour, le projet d'atelier, le projet professionnel), les rapports qui témoignent d'une traçabilité écrite permanente et, enfin, l'usage d'une méthodologie du projet pour séquencer la pratique, des constats à l'évaluation. Ces dispositifs et procédures ont la volonté de mettre en exergue, selon des attendus formalisés, les missions et objectifs des établissements sociaux et médico-sociaux. C'est-à-dire qu'ils souhaitent objectiver, par un travail d'abstraction, le travail résultant de la relation à autrui. Cette tentative d'objectivation amènerait donc un mouvement vers une externalisation des savoirs, là où les professionnels du social ont trop longtemps été jugés pour leur absence de neutralité et d'extériorité vis-à-vis de leur « objet ». Le travail social doit donc passer d'une auto-légitimité à une argumentation par un tiers inscrite dans une traduction du réel dans des référentiels standardisés.

L'extrait d'un article nous semble exemplaire de cette nécessaire redéfinition des pratiques. Henri Théry est l'ancien président de la fédération française des centres sociaux et son propos fait suite au rapport général de la commission d'action sociale pour le VI^{e} plan en 1971. Il indique que « l'action sociale qui nous est proposée est une action qui ne peut plus avoir comme vocation de réparer, de corriger, de compenser les défaillances de la société ; elle doit s'efforcer bien au contraire d'être une politique, c'est-à-dire un ensemble cohérent, dynamique et ordonné, de mesures orientées vers des objectifs bien délimités » (Théry, 1971, p.°2*).* Les enjeux du débat peuvent être formulés dans deux

questions : Quels sont les critères qui définissent des pratiques cohérentes ? Quels sont les critères de leur objectivité ?

Nous pourrions synthétiser les réponses autour de trois préoccupations majeures qui ont présidé à l'introduction et au développement des processus de rationalisation comme modes de pensée structurants pour l'action sociale : la mesure du coût du social, l'évaluation de son efficacité et la volonté d'opérationnaliser la pensée. Les revues spécialisées révèlent un engouement certain pour ces thématiques dès les années 1970 autour des questions du coût du social[1] ou de la mesure du social[2], mais aussi avec les premières apparitions de la notion d'évaluation[3] appliquées aux métiers du social. Elles vont participer, bien que l'objectif des réflexions ne soit pas encore précisé, à la production de toute une technologie de l'action sociale. Elles apparaissent également dans des enquêtes. En 1976, une recherche du bureau d'informations et de prévisions économiques pour la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) avait pour titre « *Le coût de l'enfant et la consommation familiale* ». Dès lors, cette préoccupation du coût de l'enfant reviendra régulièrement dans les revues.

Nous pouvons toutefois tempérer notre propos en indiquant que les années 1970 n'ont pas découvert la question du coût qui, finalement, a toujours été une préoccupation dans la gestion des établissements. L'ouvrage d'August Aichhorn faisait état d'un certain nombre de préoccupations et questionnements qui allaient dans ce sens dès les années 1920. La gestion des conflits, la considération des individualités dans des collectifs et la réduction toujours plus importante des coûts par les gestionnaires étaient déjà, à son époque, des préoccupations dans le travail. Dans ce sens, il indiquait qu'« il paraît compréhensible que les éducateurs réclament les groupes les plus petits possibles, alors que les gestionnaires des établissements d'éducation spécialisée ou leurs organes administratifs réclament des groupes plus nombreux pour des raisons de moindre coût » (Aichhorn, 2005, p.°126). Si nous devions distinguer le constat de Aichhorn et sa remise en question dès les années 1970, la différence provient de la systématisation de la question économique et de son efficacité dans les affaires sociales. L'émergence de cette question ne témoigne pas seulement d'une préoccupation économique, bien qu'elle soit centrale, mais d'un souci politique pour transformer les conditions de réalisation d'une protection sociale.

Le rapport de Jean-Louis Bianco et Pascal Lamy en 1980 tient à ce titre une place particulière (Bianco, Lamy, 1980). Ce rapport, qui est une étude RCB, a explicitement introduit l'idée d'un rationnement des politiques publiques et établi un lien direct entre les objectifs de rationalisation de ces politiques et la volonté de repenser l'action sociale. Il préfigure les orientations actuelles dans le sens où il

[1] *Revue Techniques d'action Sociales* (T.S.A). (1973), Le coût du social, n°9, mars.
[2] *Revue Informations sociales* (1979), La mesure du social, n°1-2, CNAF.
[3] *Revue Connexions* (1976), Pratiques d'évaluation dans les entreprises, n°19 ; *Connexions* (1976), Projets professionnels et évaluation, n°20. *Informations sociales* (1982), L'évaluation, où en est-on ?.

s'inscrit dans le registre de la maîtrise des dépenses, l'adaptation de la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences intervenus dans le cadre de la décentralisation tout en stimulant la coordination ou recherchant la cohérence entre les différentes actions sanitaires et sociales dans les départements. Il préconisera la dotation globale au détriment du prix de journée et ses nouvelles règles de financement poseront la question du rapport entre le coût et la qualité. La subvention globale et souvent systématique a fait place aux financements de projets définis, inscrits dans le temps, évalués, et répondant éventuellement aux objectifs poursuivis par les financeurs.

Nous voyons ainsi apparaître durant les années 1970, et s'affirmant durant les années 1980, le matériel idéologique qui donnera de nouvelles orientations à l'action sociale et qui mettra, quelques décennies plus tard, la rationalité technico-gestionnaire au cœur de ses modalités d'action.

Depuis les années 2000, elle sera au service d'une « modernisation » de l'action sociale et se caractérisera par le développement d'outils et de techniques pour la rendre plus lisible, plus transparente et donc plus performante. Après l'objectivation, la performance va être un maître-mot qui s'est d'ailleurs officialisé avec la création de l'ANAP née de la loi HPST du 21 juillet 2009. Elle est le produit de la fusion de trois agences hospitalières[1], et a pour mission, au regard du code de la santé publique (Article L6113-10)[2], d'apporter une expertise pluridisciplinaire, des supports logistiques et techniques aux établissements à travers « la conception et la diffusion d'outils et de services permettant aux établissements de santé et médico-sociaux d'améliorer leur performance et, en particulier, la qualité de leur service aux patients et aux personnes »[3]. La même recherche continue de la qualité sera au centre de la loi 2002-2 par l'intermédiaire d'outils tels que le projet d'établissement, les évaluations internes et externes et l'usage des recommandations de bonnes pratiques dont l'objectif sera de rédiger des références pour agir à partir d'une clarification des notions et des pratiques. Rendre moins opaque les pratiques socio-éducatives, les unifier, et pour finir rendre obligatoire certains usages, sont des intentions recherchées par l'ANESM.

Pour aller dans ce sens, Maité Savina qualifie de rationalité instrumentale cette volonté d'agir efficacement, et utilement, en indiquant que : « Par rationalité, nous entendons, ici, le simple fait d'établir des causalités (la cause engendre des effets) ; cette rationalité est finalisée lorsqu'elle est

[1] La Mission nationale d'expertise et d'audit hospitalier, la Mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier et le Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier.

[2] L'élaboration et la diffusion des **outils** et des recommandations permettant aux établissements d'améliorer leur performance et la qualité de leur service aux patients et aux personnes ; L'appui et l'accompagnement des établissements, notamment dans le cadre de missions de **réorganisation interne** ; Le pilotage et la conduite d'**audits** sur la performance des établissements de santé et médico-sociaux ; L'appui aux agences régionales de santé mais également à l'administration centrale dans leur mission de **pilotage opérationnel** et stratégique de la performance des établissements et de l'offre de soins.

[3] Missions ANAP sur le site [www.anap.fr.].

tournée vers un but à atteindre. Nous disons que la raison s'instrumentalise lorsque l'accent est mis sur l'action, les objectifs, les tactiques et les stratégies à développer pour atteindre ses buts. La question du sens, défini par Max Weber, comme celui que l'acteur social donne à son activité ou celui qui détermine l'angle sous lequel le chercheur aborde la réalité sociale, s'efface au profit du déploiement du principe d'efficience qui s'accomplit dans la recherche de la meilleure organisation » (Savina, 1996, p.°10-11). L'auteure note que les dispositifs « accordent la primauté à la dimension opérationnelle qui s'impose, en quelque sorte, comme une donnée naturelle, sans s'interroger sur les soubassements idéologiques qui la constituent et imposent ainsi la suprématie de leur dimension instrumentale. Du reste, la croyance en la capacité de résoudre les problèmes sociaux par la rationalité instrumentale est désormais érigée en une sorte de *Deus ex machina* » (Savina, 1996, p.°11). La rationalité instrumentale, selon Maïté Savina, élève la pensée au rang de l'utilité ! Nous retrouvons ici l'adage bien connu formulé par Michel Crozier : « La vertu de la démarche que nous proposons ne peut naturellement se mesurer qu'aux résultats qu'on peut en tirer » (Crozier, 1970).

La pensée utile, pragmatique, opérationnelle et mesurable va ainsi s'inscrire dans un discours général de l'action sociale. Pourtant, notamment dans ce secteur, la pensée utile apparaît comme un oxymore car si la pensée permet de créer de la connaissance, en la partageant, et est créatrice d'une conflictualité positive (Simmel, 1999, p.°266), cela pose la question de son usage. La pensée doit-elle se réduire à son utilité pour être légitime ? Quelle place pour la critique dans une pensée qui prône l'utilitarisme et une réduction de la conflictualité ?

a.5 **Rationalité normative**

La rationalité technico-gestionnaire, apparue dans le sillage de la RCB et des deux chocs pétroliers, est finalement une pensée organisée, pragmatique et projective. Cette démarche rationnelle a pour objectif de dépasser l'approche intuitive des situations professionnelles, bien qu'issue des expériences, et nécessite de « circonscrire d'une manière plus objective les faits à prendre en considération, de dégager à leur égard des critères adéquats d'appréciation, de mettre au point les instruments de mesure correspondants » (Fournier et Questiaux, *op.°cit.*). Comme l'indiquait Maïté Savina, la rationalité est dans ce cadre perçue pour son utilité et son instrumentalisation, en ayant pour but d'apporter une réponse à chaque problème rencontré (Savina, 1996, p.°11).

Pour tenter de synthétiser notre réflexion sur la rationalité technico-gestionnaire dans l'action sociale, nous pouvons décliner quelques aspects ou critères qui permettent de montrer sa collusion avec la nouvelle gestion publique. Ces critères n'ont aucune hiérarchie entre eux et sont cumulatifs.

Tout d'abord, elle renvoie à l'idée prédominante que la pratique des professionnels doit être orientée par un souci de bonne gestion des services et établissements. Il est donc question de justifier de la bonne utilisation des deniers publics et, par là même, justifier de l'efficience du social. Ce paradigme objectiviste repose sur le principe qu'il faut (s')organiser au mieux, condition *sine qua non* d'une bonne pratique socio-éducative.

D'autre part, elle implique la création de protocoles, normes ou règles de fonctionnement. Nous pourrions dire, cette fois-ci, que la bonne norme constitue la bonne pratique. Accompagner autrui nécessite un appareillage qui va quadriller la pratique, l'orienter et la légitimer.

Enfin, la nouvelle gestion publique nécessite une méthodologie rigoureuse, du diagnostic aux objectifs opérationnels en terminant par une évaluation. La science occupe une place centrale et contribuerait, également, à l'épanouissement d'une bonne pratique. Les experts évaluateurs, des bureaux de conseil, des audits mais aussi des universités, joueront à ce titre un rôle important pour l'épanouissement d'une réflexion sur les pratiques appliquées à la conduite de projets.

Cette rationalité à une forte valeur *instrumentale* dans la mesure où elle cumule une fonction objectiviste, qui traduit la réalité en ratios, quotas, indicateurs et en équation, et qui donne donc la primauté au calcul sur tout autre langage. *Utilitariste* car elle considère la pensée comme utile dans la mesure où elle est opératoire. Cela renvoie à l'idée d'une performance du social, récemment rebaptisée « impact social »[1]. *Fonctionnaliste*, enfin, en considérant qu'il y a une « bonne façon » de faire fonctionner les établissements ou service et de « bonnes pratiques » professionnelles.

La gestion des établissements, l'usage d'outils ou l'application rigoureuse d'une méthodologie de l'action se trouvent pour chacun, suivant le même ordre, incarnés dans des paradigmes : objectiviste, normatif et scientifique. Dans ce sens, les années 2000 connaîtront une profusion d'instruments devenus des obligations légales avec les démarches qualité, les évaluations, les recommandations de bonnes pratiques ou les projets personnalisés. Bien qu'hétérogènes, mais complémentaires, ces outils tentent d'agir concrètement dans le quotidien des pratiques et participent d'une rationalité instrumentale en permettant de définir des objectifs d'action, des tactiques de travail et des stratégies pour atteindre des objectifs prédéfinis. Ils participent conjointement d'une technologie de l'action socio-éducative pour la rendre plus efficace, objective et performante mais surtout, tel que le défend Jean-Marc Dutrénit, la transformation de l'action sociale nécessitera une transformation des

[1] Nous aborderons la notion d'« impact social » à la fin du chapitre 2.

professionnels qui, par cette technologie scientifique, pourront acquérir une meilleure expertise de leur champ d'intervention (Dutrénit, 1995).

Ces éléments sont centraux pour définir la rationalité technico-gestionnaire, faisant de cette dernière une rationalité tutélaire (Bourdieu, 1998). Son autorité sur les autres formes de rationalité s'explique par sa généralisation dans les moindres interstices de l'action sociale à travers le développement de pratiques disparates, investie dans des acteurs, du manager à l'évaluateur ; des outils tels que les évaluations et les recommandations de bonnes pratiques ; des agences telles que l'ANAP ou l'ANESM ; et enfin des savoirs issus de la conduite de projet. Cette rationalité est investie à tous les niveaux de production de l'action sociale et légitimée par l'évidence de sa présence et son aspect vital.

Pour autant, cela n'explique pas totalement sa généralisation dans des secteurs qui, par la spécificité des pratiques socio-éducatives, semblaient éloignés d'une telle rationalité et encore moins ce qu'implique, comme le formulait Dutrénit, la nécessaire transformation des professionnels. La rationalité normative est selon nous le maillon manquant.

En effet, la rationalité qui apparaît ici pour organiser et agir sur le social ne doit pas être réduite à sa seule dimension technique. Ce mode d'organisation du social définit, selon nous, une nouvelle manière de gouverner les Hommes et, pour notre sujet, une autre manière pour guider les professionnels dans les relations qu'ils construisent avec le public. Ainsi, s'éloigner de la seule lecture techniciste des outils et instruments permet d'entrevoir une forme de gouvernementalité nouvelle qui consiste à gouverner par les normes, que nous nommons par le néologisme de normativisation (Alix et Autès, *op.°cit.*). Il ne s'agit pas de normes qui normalisent, fondées dans une conception traditionnelle du droit qui sanctionne les comportements s'écartant de la norme, mais de normes destinées à produire une normativité comme principe général d'une gouvernementalité limitée. La norme telle que nous l'entendons n'est ni la loi, ni la règle et ne relève pas formellement de l'ordre du juridique, bien qu'elle trouve malgré tout à s'y loger. Contrairement à la fonction des normes développées par Michel Foucault dans le cadre du pouvoir disciplinaire, qui visent une hiérarchisation, un classement mais également une homogénéité des individus[1], les outils qui introduisent une normativisation des pratiques n'agissent plus sur les corps pour les rendre « dociles et capables » (Foucault, 1975, p.°343) mais recherchent un consensus et le consentement des agents.

[1] Comme il l'indique : « Aux marques qui traduisaient des statuts, des privilèges, des appartenances, on tend à substituer ou du moins à ajouter tout un jeu de degrés de normalité, qui sont des signes d'appartenance à un corps social homogène, mais qui sont en eux-mêmes un rôle de classification, de hiérarchisation et de distribution des rangs. En un sens, le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité ; mais il individualise en permettant de mesurer les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre les différences utiles en les ajustant les unes aux autres » (Foucault, 1975, p.°216).

Ces normes qui encadrent ou orientent les pratiques professionnelles prennent forme autour d'un matériau très hétérogène comme des textes, des protocoles, des déclarations d'intention, des chartes, et des outils tels que les recommandations de bonnes pratiques, les démarches qualité, la conduite de projet et les évaluations. Ces matériaux ont officiellement pour fonction de guider les pratiques, aider pour agir, éclairer les pensées et faire apparaître ce qui semble caché dans l'opacité des pratiques, mais nous faisons l'hypothèse que leurs objectifs vont plus loin et qu'ils donnent des grilles de lecture et définissent des chemins praticables. Leurs fonctions consisteraient à agir sur la spontanéité des agents.

Ils participent certes d'une instrumentalisation de l'action publique dans la mesure où ils renvoient à « l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des moyens, des techniques d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale » (Lascoumes et Le Galès, 2005, p.°12). Malgré tout, ces instruments d'action publique, comme les auteurs le formulent, constituent un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, *op.°cit*., p.°13). Dans le cadre de notre recherche, nous pourrions rajouter que ces instruments permettent d'organiser les rapports sociaux entre les professionnels et les bénéficiaires de l'action sociale.

Nous privilégierons, dans le cadre de notre travail, la notion de norme à celle d'instrument, bien que les auteurs lui attribuent une référence aux institutions sociales, pour clairement démarquer l'outil de sa fonction sociale et politique. En effet, par la création des normes, il ne s'agit pas simplement de produire des outils, des techniques, des méthodes, dans leur dimension la plus concrète et matérielle, mais de réinterroger, redéfinir et orienter les rapports sociaux et, concrètement, de redéfinir les conditions de réalisation de l'accompagnement socio-éducatif. Selon les auteurs, « ces instruments sont bien des institutions, car ils déterminent en partie la manière dont les acteurs se comportent, créent des incertitudes sur les effets des rapports de force, conduisent à privilégier certains acteurs et intérêts et à en écarter d'autres, contraignent les acteurs et leurs offres des ressources, et véhiculent une représentation des problèmes » (Lascoumes et Le Galès, *op.°cit*., p.°16). Ces normes ont avant tout pour missions de redéfinir et requalifier le rapport à autrui.

L'univers de la norme recouvre de multiples stratégies qui sont toutes, finalement, tournées vers un même but : faire en sorte que l'individu, qu'il soit professionnel ou bénéficiaire, adhère et consente aux manières de faire et aux procédures qui sont censées le conduire à remplir au mieux ses missions et atteindre ses objectifs. Pour cela, le paradigme de la normativité s'articule à deux éléments. Tout d'abord, la recherche de l'adhésion, la participation et l'auto-évaluation, des professionnels et des bénéficiaires, permettent de réduire la contrainte. D'autre part, la recherche d'une performativité

(Macherey, 2014) qui, à terme, révélera une certaine vérité de la pratique en prédéfinissant des chemins praticables, au détriment des autres, et en réduisant la question des choix auxquels les professionnels pouvaient être confrontés. Cela fera dire à Pierre Macherey qu'« être sujet, à présent, c'est être sujet sous des normes » (Macherey, *op.°cit.*, p.°5) sous-entendu, selon Judith Butler, qu' « il n'y a pas de constitution de soi en dehors des normes » (Macherey, *op.°cit.*, p.°10).

Lorsque nous abordons la notion de gouvernementalité, nous faisons explicitement référence aux analyses de Michel Foucault. En effet, les différentes économies de pouvoir occidentales qu'il a développées se retrouvent schématiquement sous trois formes : l'État de justice dans une société de la Loi, l'État administratif dans une société disciplinaire et l'État de gouvernement dans une société articulée autour de dispositifs de sécurité. Ces économies de pouvoir, que nous présenterons tout au long de notre recherche, ont développé différentes formes de rationalité qui correspondent à des subjectivations distinctes du monde social. Par ce néologisme, Michel Foucault entendait « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité » (Foucault, 2004a, p.°111). La gouvernementalité telle qu'il la définit est un élément indissociable d'une approche par les normes.

Gouverner par les normes présente l'avantage d'inciter plutôt que de sanctionner, de chercher l'adhésion des agents plutôt que de les contraindre. Le consensus est explicite dans les recommandations de bonnes pratiques car elles ont pour objectifs selon la Haute Autorité de la Santé (HAS) de faire : « des propositions développées méthodiquement pour aider le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données […] L'élaboration d'une RBP ne doit pas être un objectif en soi, mais s'intégrer dans un programme de bonne pratique allant de l'identification des points d'amélioration d'une prise en charge à l'évaluation de ce programme. Un programme de bonne pratique peut s'inscrire dans le cadre du développement professionnel continu »[1].

Mais cela pose la question majeure du statut des recommandations de bonnes pratiques. Sont-elles un simple conseil, une balise permettant de se repérer dans l'immensité des accompagnements socio-éducatifs ou une obligation masquée ?

[1] Référence sur le site HAS-Santé.fr.

La formulation d'une gouvernementalité par les normes sera reprise par le Conseil d'État avec la notion, pour le moins problématique, de *droit souple* ou *soft law*. Contrairement à la définition du droit communément acceptée de Hans Kelsen qui le définit comme étant un ordre de contrainte (Kelsen, 1996), le *droit souple*, quant à lui, a une fonction plus floue, moins manichéenne, et tente de définir un droit très controversé qui flotterait dans un espace entre des lois implacables et les pratiques professionnelles (Conseil d'État, *op. cit*.). Ce qui fait la souplesse de ce droit ne relève pas de son ambiguïté ou de son ondoyance, mais parce qu'il n'aurait pas ou peu de dimension normative et ne serait pas en soi contraignant.

Le rapport du Conseil d'État fait apparaitre des fonctions multiples et hautement diversifiées du *droit souple*. Ce dernier permettrait d'« oxygéner » l'ordre juridique ; il est une « solution » plus qu'un risque pour contribuer à la politique de simplification des normes ; c'est un « espace d'expression » pour les acteurs publics ; il permet une « adaptabilité » ; il autorise le « compromis » ; il facilite « l'appropriation du droit dur » ; il permet une « médiation » ; ou encore il permettrait du « consensus » dans un contexte de ressources restreintes. Au final, le *droit souple* concilierait l'efficacité des pratiques et la restriction des dépenses (Conseil d'État, *op. cit*., p.°153).

Donc, si le droit traditionnel, pour ne pas dire « dur », ordonne, prescrit, limite, interdit et à l'occasion sanctionne, punit ou enferme, le *droit souple*, quant à lui, incite, recommande, oriente et *in fine* recherche l'adhésion et l'appropriation par les agents. Le *droit souple* est beaucoup moins binaire et n'est pas sans susciter un certain malaise, notamment auprès des juristes et des universitaires. Il porte en lui la source de son ambiguïté en ce qu'il définit les objectifs à atteindre et les moyens pour le faire. En effet, un qualificatif résume à lui seul une partie de ce droit : la souplesse. Antigone indiquait que « c'est le manque de souplesse, le plus souvent, qui nous fait trébucher » (Conseil d'État, *op. cit*., p.°6). Mais la souplesse introduit la même confusion en tant qu'elle est un objectif face à la rigidité du droit dur, et un moyen pour y accéder, c'est-à-dire qu'il faut utiliser de la souplesse pour accéder à du droit plus souple.

Le *droit souple* réunit trois conditions cumulatives : il permet de modifier ou d'orienter les comportements de ses destinataires en suscitant, dans la mesure du possible leur adhésion ; d'autre part, il ne crée pas en lui-même de droits ou d'obligations pour ses destinataires ; et enfin, il présente, par son contenu et son mode d'élaboration, un degré de formalisation et de structuration qui l'apparente aux règles de droit (Conseil d'État, *op. cit*.).

Quelle est la fonction du *droit souple* ? Il ne sera utile que s'il est effectif, c'est-à-dire appliqué. Nous dépassons déjà le simple rôle de conseil et de point de repère que nous pouvons percevoir dans le

terme de « recommandations » de bonnes pratiques. Cette volonté de rendre effectif le *droit souple* impliquera de modifier ou d'orienter les comportements de ses destinataires en suscitant leur adhésion. La puissance normative se situe à cet endroit, comme nouveau paradigme de la normativité, dans la transformation implicite mais attendue des postures de tout un chacun.

Ainsi, comme le formule le rapport du Conseil d'État, « le pouvoir exercé par les auteurs du droit souple appelle nécessairement deux grandes interrogations, celle de son efficacité et celle de sa légitimité. Compte tenu de l'objet du droit souple, qui est de modifier les comportements, l'efficacité équivaut largement à l'effectivité : le droit souple atteint son but si ses prescriptions sont suivies. Cette question de l'effectivité est au cœur du mystère et de la séduction exercée par le droit souple : il n'est pas contraignant, et pourtant il est appliqué » (Conseil d'État, *op. cit*., p.°85). Mais aussi, « le droit dur a une réponse à opposer à sa méconnaissance, qui est celle de la sanction ou du moins de l'engagement de la responsabilité de celui qui le viole […] Le droit souple, lui, n'existe vraiment que dans la mesure où il est appliqué, c'est-à-dire s'il parvient à modifier les comportements de ses destinataires dans le sens souhaité par ses auteurs ; le droit souple ignoré ne présente guère d'intérêt » (Conseil d'État, *op. cit*., p.°104).

Ces extraits nous mettent face à un paradoxe lourd de conséquences pour les professionnels du social et du travail en équipe. Si le *droit souple,* nous l'avons dit, a pour caractéristique première de ne pas être contraignant, il n'en demeure pas moins que son existence rend obligatoire son utilisation et d'une certaine manière la croyance en son efficacité. Les normes semblent ainsi procéder « d'une manipulation sans manipulateur » (Macherey, *op. cit*., p.°11). Mais comment articuler la question de l'obligation de réussite et celle de l'absence de contrainte, nouage paroxystique entre la liberté d'usage des normes et la nécessité de les utiliser ? Cette question est noueuse et sonne comme une injonction paradoxale pour les professionnels de l'action sociale.

Si l'idée principale est de passer de l'obligation au consentement, il n'est pas dit, tel que nous le formulions, « qu'un certain forçage ne soit pas nécessaire pour consentir (naturellement) à cette obligation » (Alix et Autès, *op. cit*., p.°102). Pourtant, cette absence d'obligation n'est-elle pas le deuxième critère définissant le droit souple ? En effet, le Conseil d'État nous indique que « certains instruments tels que les normes techniques ou les recommandations de bonnes pratiques peuvent être pris en compte pour apprécier la responsabilité d'un professionnel au regard des règles de l'art dans sa spécialité. Cependant, dès lors qu'ils ne sont pas par eux-mêmes créateurs d'obligations, ils relèvent bien du droit souple » (Conseil d'Etat, *op. cit*., p.°63). Nous terminions par la formulation d'une hypothèse sur les conséquences que ce droit pourrait avoir pour les professionnels du social : « cette contradiction aura pour effet de répercuter la responsabilité des actes sur les prises de décision individuelles et la responsabilité personnelle sera entière » (Alix et Autès, *op. cit*., p.°102).

Ainsi, les instruments au service du *droit souple*, que sont les recommandations de bonnes pratiques, les évaluations internes et externes, les démarches qualité et le projet élevé au rang de méthodologie, au-delà de la technique, élaborent un nouveau rapport que les professionnels doivent construire avec leur environnement, central dans la définition des normes, en inscrivant leurs actions sous un régime d'évidence. Pour clarifier notre pensée, le changement le plus notable est que les normes ne relèvent ni d'une contrainte prescriptive, ni d'un simple soutien, aide, appui, ou d'un guide pour les professionnels, bien qu'elles soient tout cela en même temps, mais notre hypothèse est de considérer qu'elles vont participer à transformer le rapport que les professionnels ont avec le public, avec l'organisation générale d'un service ou d'un établissement et plus globalement avec leur manière de concevoir leur métier. Les normes n'ont pas pour fonction de créer de la visibilité mais de créer du réel car telle que le formule Béatrice Hibou, « l'abstraction est prise pour la réalité » (Hibou, 2012, p.°43).

Pour appuyer notre hypothèse, le quatrième critère du droit souple nous permettra d'élargir notre lecture de la seule dimension technico-gestionnaire de la nouvelle gestion publique tant elle a besoin, pour être appliquée, de rechercher l'adhésion de l'individu mais surtout de promouvoir sa liberté. Ici, nous ne sommes plus dans le registre du contrôle[1], tant décrié par les professionnels dès les années 1970. Au contraire, il s'agit que chacun se soumette à un autocontrôle de la qualité et de l'efficacité de son travail (Kokoreff et Rodriguez, 2012, p. 114). Ce point, que nous développerons ultérieurement, nous permet de revenir sur notre thèse qui défend l'idée que depuis les années 1970 nous sommes passés d'un registre où le travail social était fortement associé et défini pour sa fonction de contrôle et de normalisation vis-à-vis des bénéficiaires à un travail social soumis à un autocontrôle et une autorégulation générale, à travers, notamment, une auto-évaluation permanente de soi. Ce glissement révèle bien le passage d'un registre de normalisation des individus à un autocontrôle par des normes. Les discours ne manquent pas d'évoquer la nécessaire participation des professionnels à leur propre changement, en intégrant une « culture de l'évaluation », emblématique sur ce point, ou une « culture de la qualité », « culture de la performance » et, en fin de compte, une « culture du changement ». Pour aller dans ce sens, Pierre Macherey indique que « si nul n'est censé ignorer la loi, qui s'impose par la contrainte comme une forme extérieure dont les contours ne prêtent à aucune ambiguïté, du moins en principe, nul n'a besoin de connaître les normes pour avoir à se situer dans le champ qu'elles informent de façon insidieuse, de telle manière que leur pouvoir ou leur autorité se trouvent complètement intégrés à l'organisation de ce champ. On les suit aveuglément sans avoir à proprement parler à leur obéir : quelles que soient les décisions et les motivations qui orientent en

[1] Cette notion sera développée dans le chapitre 5.

particulier les conduites, celles-ci tombent automatiquement, sans mot dire, dans le champ relationnel structuré par leur action » (Macherey, *op. cit*., p.°15).

La gouvernementalité par les normes trouve son fondement dans le creuset d'une rationalité néo-libérale autour de quatre principes majeurs. Les pouvoirs publics décident le moins possible, quitte à encadrer les conduites en recherchant l'adhésion des acteurs (Foucault, 2004b) ; elle recherche et s'appuie sur la liberté individuelle, au prix d'une plus grande responsabilisation de chacun ; elle se présente comme pragmatique et non idéologique ; et elle reconfigure les modes de financement de l'État et des collectivités territoriales en généralisant une pression concurrentielle permanente. Le paradoxe de la rationalité néolibérale consiste à conduire les Hommes depuis leur liberté, ce qui implique de réduire le champ d'action du pouvoir politique, par les disciplines, et de transférer à l'individu la charge de se diriger.

Gouverner par les normes est finalement défini comme une technique de soi qui vise à ce que l'agent, en s'inscrivant dans une « culture » de l'objectif poursuivi, par la qualité, l'efficacité et l'objectivité, régulée par un autocontrôle permanent de sa pratique, puisse non plus reproduire des normes mais en produire[1]. Le contrôle sur soi, comme technique de soi, est un des marqueurs de cette gouvernementalité qui implique une plus grande responsabilisation des individus et un nécessaire consentement (Kokoreff et Rodriguez, *op. cit.*, p.°110) pour que chacun puisse penser une transformation des pratiques et s'inscrire dans une « culture du changement ». L'herméneutique de soi, développée par Michel Foucault, explicite l'usage des techniques de soi pour le déchiffrement des pensées intimes car, comme l'indique l'auteur, il y a toujours quelque chose de caché, en soi, qu'ils s'agit de révéler. Sans plaquer l'herméneutique de soi chrétienne et l'usage de la confession à notre sujet, les techniques de soi révèlent pourtant un élément significatif que nous pouvons retrouver dans la fonction des normes contemporaines dans l'action sociale et qui consiste, pour faire l'épreuve d'une révélation de soi, d'en passer par un certain renoncement de soi. Pour les professionnels du social, elles pourraient avoir pour fonction de renoncer à ne pas être trop passionné, trop idéologue, trop impliqué, trop militant, tout en étant plus objectivant en empruntant des pratiques communes et partagées par tous. La technologisation normative des pratiques a pour visée, par l'objectivation recherchée, la disparition de toute forme de maltraitance à partir d'un réglage sur soi.

Selon Michel Foucault, « il s'agit de toutes ces pratiques de procédures réfléchies, élaborées, systématisées qu'on enseigne aux individus de manière à ce qu'ils puissent, par la gestion de leur propre vie, le contrôle et la transformation de soi par soi, atteindre à un certain mode d'être »

[1] Comme le formulait René Baptiste, que les travailleurs sociaux ne soient « plus de simples consommateurs de ressources mais des créateurs de valeurs », *Le social est à vendre*, CREAI Rhône-Alpes, 1986, p.°83.

(Foucault, 2014, p.°37)[1]. Les normes pour les professionnels du social sont des techniques de soi dans la mesure où elles ont pour fonction, par l'usage d'un matériel extérieur aux professionnels, qu'ils puissent faire un travail sur eux-mêmes, et modifier la représentation qu'ils ont de leurs pratiques. Nous ne sommes pas dans une technique de soi liée à une connaissance de soi, par l'usage de la confession qui chercherait une vérité cachée, ni un travail pour prendre soin de son âme à partir du principe delphique « connais-toi toi-même », mais dans une représentation instrumentale, d'application sur soi d'une technique destinée à autrui, pour transformer autrui et se transformer par rapport à autrui. Les normes telles que nous les envisageons sont des techniques de transformation de soi pour être utile à autrui. Ces technologies de la relation et ces techniques de soi présentent pour nous un intérêt majeur et sont un point nodal à partir duquel nous pouvons penser les tensions et les transformations concernant les conditions d'un travail avec autrui.

Gouverner par les normes présente de grandes similitudes avec « la gouvernance par les nombres » analysée par Alain Supiot lorsqu'il indique que « le propre de la gouvernance est en effet de reposer non pas sur la légitimité d'une loi qui doit être obéie, mais sur la capacité commune à tous les êtres humains d'adapter leur comportement aux modifications de leur environnement pour perdurer dans leur être » (Supiot, 2015, p.°45). Selon l'auteur, la gouvernance par les nombres n'implique pas la disparition des lois mais leur soumission à un calcul d'utilité, et est caractérisée par l'intériorisation des normes et l'effacement de l'hétéronomie. Cette gouvernance part de la liberté et recherche l'autocontrôle comme « clé du fonctionnement des organisations humaines » (*Ibid.*, p.°218).

Une application de cette analyse dans l'action sociale professionnalisée nous amènerait à identifier trois normes majeures : la méthodologie de projet, les évaluations et les recommandations de bonnes pratiques. Elles fonctionnent de manière articulée et ne peuvent être présentées qu'à partir de leur emboîtement.

La démarche méthodologique en tant que construction de la pensée est incontournable dans les métiers du social et ce dès la formation, particulièrement du niveau III[2], dans ce qui est nommé la conduite de projet. Elle renvoie à une certaine rigueur, à des capacités d'observation, de projection, d'analyse et à une remise en question permanente des agents. La mise en place du projet socio-éducatif

[1] Nous retrouvons également : « les techniques de soi, qui permettent aux individus d'effectuer, seuls ou avec l'aide d'autres, un certain nombre d'opérations sur leur corps et leur âme, leurs pensées, leurs conduites, leur mode d'être ; de se transformer afin d'atteindre un certain état de bonheur, de pureté, de sagesse, de perfection ou d'immortalité » (Foucault, 1994b).

[2] Les niveaux III concernent les professions historiques (Bac+ 2) qui accéderont au niveau II (Bac +3) dans le cadre de la réforme soumise par le *plan d'action en faveur du travail social et du développement social*. Nous retrouvons les Assistants de service social, les Éducateurs spécialisés, les Éducateurs de jeunes enfants et les Conseillers en économie sociale et familiale.

est davantage un prétexte, mais ce qui est recherché est l'acquisition d'une « posture éducative » distanciée, réfléchie et objectivée. Les étapes méthodologiques répondent à ce souci d'objectivation en segmentant la pensée, de la formulation de constats, à l'analyse des principes de causalité, la recherche de solutions, la mise en œuvre d'un projet éducatif et son évaluation. La méthodologie de projet a donc pour objectif d'accompagner étudiants et professionnels dans la prise de décision pour résoudre des difficultés selon un processus logique, rationnel, inscrit dans un mouvement et réinterrogé au regard d'une évaluation permanente. Autrement dit, il s'agit de structurer méthodologiquement une réalité à venir.

Cette organisation de la pensée vient bien sûr s'opposer à la relation intuitive et spontanée dénoncée de longue date. Il s'agirait de substituer, grâce aux approches méthodologiques, certaines compétences valorisées, telles que la distance, la méthode et l'analyse, à celles de la proximité, l'intuition et l'activisme[1]. Cette substitution serait justifiée par le fait que la bonne méthode ferait le bon projet, c'est-à-dire que la bonne science ferait la bonne politique.

La conduite de projet est ainsi présente dans l'ensemble des champs d'action. Par exemple, le dispositif du Développement Social Local (DSL) (Mansanti, 2005), s'inscrit étroitement dans une démarche méthodologique dont les différentes étapes sont la contextualisation, la problématisation, le projet stratégique, l'évaluation, etc. Plus généralement, concernant l'ensemble des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) les différents projets (projet personnalisé, projet de séjour, etc.) suivent, en théorie, cette démarche et tout particulièrement par l'usage des évaluations devenues obligations légales depuis la loi n°2000-2 du 2 janvier 2002 ; nous l'aborderons plus tard.

Nous l'avons dit, lorsque nous évoquons la méthodologie de projet, la rigueur s'érige en maître-mot du processus de rationalisation, tant cet appareillage conceptuel a une légitimité quasiment « scientifique », mais deux éléments viennent caractériser son effet normatif. La première est sa volonté de planifier et d'anticiper. Comme le formule Pierre Macherey : « La société qui marche aux normes instaure une culture du prévisionnel : elle anticipe sur ce qui va avoir lieu, sur ce qui "doit" avoir lieu, au double sens de la nécessité et du calcul des probabilités ; sous cette forme très particulière, elle correspond à une procédure de rationalisation en vertu de laquelle gouverner c'est tout planifier (Macherey, *op. cit.*, p.°89). L'organisation anticipatrice et planifiée pour viser l'objectivité d'une pratique est la fonction majeure des méthodologies.

1 Jean-François Gomez le formulait ainsi en 1978 : « On est plus facilement prêt, dans nos professions, à absoudre l'activisme que le verbalisme. Or une pensée sans action me paraît aussi désolante qu'une action sans pensée – ou sans projet. En fait, ce qu'on demande à l'éducateur, et cela plus ou moins explicitement, c'est d'agir, l'action étant posée comme différente et distincte de la pensée en vertu d'un dualisme bien connu et fort ancien » (Gomez, 1978, p.°240).

De plus, son univers lexical met en avant une autre dimension primordiale : la dynamisation de la pratique. Cette dernière ne se limite pas seulement à une dynamique de la pensée, qui permettrait d'anticiper une réalité à venir, mais une mise au travail par la mise en mouvement des publics et des professionnels. Le DSL, de nouveau, et son évaluation permanente en est un parfait exemple, pour ne plus faire comme avant et être efficace, l'évaluation veut maîtriser le présent et anticiper les probables erreurs futures en réajustant les actions (Alix, 2012). Pierre Bourdieu l'avait soulevé lorsqu'il indiquait que : « L'ambition effective de maîtriser pratiquement l'avenir se proportionne en fait au pouvoir effectif de maîtriser cet avenir, c'est-à-dire d'abord le présent lui-même » (Bourdieu, 1997).

Dans le prolongement de cette idée, les évaluations sont une aide à la prise de décision qui s'inscrit dans ce double mouvement, entre rigueur et dynamisation. Depuis la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale dans les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et le décret 2007-975 du 15 mai 2007, les évaluations internes et externes sont une obligation légale. Nous ne reprendrons pas la longue histoire de l'évaluation des politiques publiques qui a d'ailleurs été très clairement présentée par ailleurs (Chauvière *in* Alix *et al*., 2018c).

Selon l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM)[1], l'évaluation est une démarche de participation et d'appropriation structurée qui implique les instances décisionnelles ; c'est une « démarche projet » qui vise une appréciation de la cohérence, de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des actions produites ; et enfin, au regard des bonnes pratiques qu'elle recommande, l'évaluation vise également l'appréciation des pratiques professionnelles. Ces quelques principes soutiennent l'idée que l'évaluation s'inscrit avant tout dans une démarche méthodologique, structurée, qui vise l'efficacité en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques. Les évaluations, principalement internes, reprennent bien les étapes indiquées précédemment : sélection des axes de réflexion à partir de constats, puis définition des objectifs et des modalités de travail des professionnels, de plus, élaboration d'outils, enfin analyse de résultats et de leurs effets avec une évaluation.

Succinctement, l'évaluation interne relève d'une auto-évaluation des professionnels au sein de leur structure. L'objectif visé est de s'assurer que les droits et les attentes des usagers sont bien au centre de leurs préoccupations et que les effets produits par l'activité d'un établissement ou d'un service remplissent de manière effective les buts visés. Il s'agit donc, globalement, de reprendre le projet

1 ANESM, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, Mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés, 2008.

d'établissement et de mesurer l'écart entre ce qui est fait et ce qui était attendu. Ces évaluations doivent s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques validées par l'ANESM. Différentes thématiques y sont abordées, par exemple : la promotion de l'autonomie et de la qualité de vie des usagers ; la protection, la gestion et la prévention des risques ; ou encore la garantie des droits et la participation des usagers, etc. Une évaluation interne doit être réalisée tous les 5 ans et le rapport est remis aux autorités de contrôle et de tarification. En revanche, le législateur ne dit pas s'il y a un retour des résultats. Nous ignorons donc l'impact *in fine* de l'évaluation. L'objectivation du fonctionnement institutionnel par l'évaluation indique que son ambition est de mettre en exergue, selon des attendus formalisés, les missions et objectifs des ESSMS. Cette tentative d'objectivation mène vers une externalisation des savoirs, là où les professionnels du social ont longtemps été critiqués pour leur absence de neutralité et d'extériorité vis-à-vis de leur « objet ».

Quant à l'évaluation externe, elle estime les activités et la qualité des prestations. Elle est réalisée par une structure habilitée par l'ANESM qui doit respecter le cahier des charges fixé par le décret du 15 mai 2007. Les finalités de cette évaluation sont les suivantes : elle devra viser à la production de connaissance et d'analyse (chap. I, section 1, art.1.1). Elle a pour but de mieux connaître et comprendre les processus, d'apprécier les impacts produits au regard des objectifs […] en référence aux finalités prioritairement définies pour l'action publique. L'évaluation externe doit être réalisée tous les 7 ans et les résultats remis à l'ANESM et à l'ARS permettent le renouvellement ou non de l'autorisation. Le cahier des charges définit, d'une part, le cadre contractuel entre le commanditaire et l'évaluateur (mise en concurrence, sélection, négociation) et, d'autre part, indique la méthodologie à respecter, jusqu'à l'écriture du rapport final. L'évaluateur devra tenir compte de l'évaluation interne faite par l'ESSMS et donc de l'utilisation ou non des recommandations de bonnes pratiques faites par l'ANESM.

Si les évaluations sont devenues une obligation légale avec la loi du 2 janvier 2002, leur existence est plus ancienne car les premières réflexions sont apparues dans les revues spécialisées au milieu des années 1970. Les évaluations circulent donc dans le social depuis plus de quarante ans et les attentes à son égard ne fléchissent pas. Tel que le formule ce consultant : « S'il est deux termes qui reviennent dans la bouche de tous les partenaires sociaux, ce sont bien ceux de *projet* et *d'évaluation*. D'aucuns pourraient s'étonner que ces notions suscitent aujourd'hui un tel engouement ou une telle urgence, dans un secteur qui s'était caractérisé jusqu'alors par d'autres préoccupations, plutôt pédagogiques, cliniques, idéologiques ou philosophiques. Il existe bien des sceptiques invétérés qui y verront une fois encore un épiphénomène de mode, mais ce n'est pourtant pas de cela dont il s'agit. Si l'on assiste actuellement à une telle convergence et prégnance des discours à cet égard, c'est qu'ils témoignent tout simplement d'une évolution profonde et générale de l'action sanitaire et sociale. Les secteurs qui

nous intéressent particulièrement abordent un tournant de leur histoire et se trouvent sommés de s'inscrire dans ce que nous appelons *le nouveau contexte sociétal* » (Loubat, 2013, p.°397). Les évaluations annonçaient déjà un renouveau de l'action sociale durant les années 1970, elles accompagnent aujourd'hui un « nouveau contexte sociétal ».

En 1992, un rapport du Conseil supérieur du travail social (CSTS) a tenté de clarifier les principes et les objectifs des évaluations. Dans le sillage du rapport Viveret[1], le CSTS mettait en avant la distinction entre une évaluation et un contrôle, principale critique adressée aux évaluations, et indiquait : « Nous pensons que la mise en place d'une démarche d'évaluation dynamique devrait permettre d'estimer à nouveau « la valeur » de l'action sociale. Une véritable évaluation ne peut être gestionnaire ou technocratique, elle doit se fonder sur des projets où les finalités, l'idée de l'homme, des rapports sociaux, notre attitude par rapport aux exclus, aux marginaux, soient clairement affirmés » (CSTS, 1992, p.°28). Depuis longtemps, bien plus qu'un acte de vérification des pratiques, les arguments pour défendre l'usage des évaluations portent sur sa capacité à révéler l'action sociale et la valeur du travail effectué, à engager une réflexion et à lutter contre l'inertie. Elles permettent « la mesure de la valeur sociale ajoutée » (Baptiste, 2006, p.°126) le terme d'« impact social » lui sera aujourd'hui préféré.

En effet, depuis leur apparition, les débats portent ainsi sur une tension entre le rayonnement qu'elles proposent et la surveillance qu'elles induisent. La question est de savoir si les évaluations ne sont que des outils pour constater, qui ne seraient qu'un reflet du réel, ou si leur fonction est plus prescriptive dans la mesure où elles projettent des actions ? Ne contribuent-elles pas à redéfinir les contours de la réalité socio-éducative ? Le risque n'est-il pas d'instituer, à partir d'évaluations communes, des pratiques de comparaison entre les établissements tel qu'un rapport de l'IGAS le suggérait ? (Schaetzel et Tregoat, 2013).

Reste à se garantir que ce « médicament redoutable » (Bachmann, 1988) ne soit, selon l'auteur, ni une réponse unique, ou potion magique, aux problématiques socio-éducatives, ni une évaluation simplement techniciste. Toutefois, les quarante années de débats sur les évaluations ne rendent ni l'objet, ni sa fonction, ni les pratiques des évaluateurs plus intelligibles, ce qui fera dire à Michel Autès que les évaluations sont une nébuleuse. « Ce que l'on constate, *in fine*, c'est que l'on est devant un ensemble de pratiques de gouvernementalité ou plus prosaïquement de conduites des comportements, dont les ressorts consistent à rendre les acteurs (les individus, les agents… selon le référentiel théorique qu'on mobilise) comme les propres producteurs des normes qu'ils sont amenés à respecter. Des pratiques qui consistent à les rendre libres de subir les contraintes systémiques dans

[1] Viveret P. (1990), *L'évaluation des politiques et des actions publiques*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.

lesquelles ils sont engagés. Les langages de la motivation, de la responsabilité, de l'engagement, de l'adhésion, de la performance, de la compétitivité succèdent aux formes d'organisations hiérarchiques des institutions et des entreprises […] Si, compte tenu de ce qu'on vient de dire, on peut émettre des doutes sur l'existence d'une « profession » de l'évaluation basée sur des compétences expertes labellisées, nul doute, par contre, sur la fonction et l'utilité de l'évaluation comme, finalement, productrice de légitimité et outil de gouvernement » (Autès *in* Alix *et al*., 2018c). L'auteur conclura en indiquant que les évaluations ne sont qu'un élément d'une longue série d'outils au service d'une gouvernementalité par les normes.

Enfin, plus succinctement, les recommandations de bonnes pratiques n'ont une existence qu'étant entremêlées aux évaluations et posent fondamentalement la question de leur statut, ambiguïté centrale du *droit souple*. Si elles ont pour ambition de définir les conditions d'une bonne pratique, est-il possible que les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ou les professionnels n'en fassent aucun usage ? Simple conseil et point de repère, elles sont avant tout des obligations légales tant les établissements doivent témoigner de leur usage lors des évaluations externes. À défaut de connaître leur statut précis, nous connaissons leurs finalités, elles visent l'amélioration de la qualité en continu et de la sécurité dans l'accompagnement.

Elles sont apparues dans l'action sociale avec l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM) qui a succédé au Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale en mai 2007. Son objectif est d'accompagner les ESSMS dans la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe, instituée par la loi du 2 janvier 2002. Il existe près d'une quarantaine de recommandations de bonnes pratiques qui abordent des thématiques très diversifiées relatives à l'ensemble des dimensions constitutives de l'accompagnement socio-éducatif telles que « le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » ou « élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service » et des questionnements plus spécifiques concernant « l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile »[1].

Bien que paré d'une attention bienveillante, en recommandant des savoirs et des techniques validées par des comités scientifiques, le discours de Ségolène Neuville lors du Comité National Autisme met en avant un usage plus stratégique des recommandations de bonnes pratiques : « J'ai souhaité que nous puissions agir encore plus vite et plus fort pour que les recommandations de la HAS et de

[1] Ces recommandations sont soit identifiées dans un secteur d'intervention précis : personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance et inclusion sociale, soit elles sont transversales à ces secteurs. Entre avril 2008 et janvier 2015, 39 recommandations ont été produites.

l'ANESM s'appliquent. J'ai eu l'occasion de le dire le 8 avril, lors des secondes journées parlementaires sur l'autisme : la qualité doit désormais être au rendez-vous ! Les moyens financiers sont là, les orientations sont claires, les outils et référentiels existent. Il faut maintenant élever le niveau global de qualité des réponses pour être à la hauteur des attentes des personnes et des familles […] En 2014, une analyse rapide des formations actuellement agréées par l'OGDPC (Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu) et portant sur l'autisme montre que, pour près du tiers d'entre elles, elles étaient en incohérence avec l'état des connaissances et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et de l'ANESM […] Je le redis devant vous : il est inacceptable que des contenus pour le moins obsolètes et contraires aux connaissances scientifiques soient encore délivrés »[1]. Cet extrait montre explicitement le lien entre l'ensemble des outils. En septembre 2015, en effet, les écoles de formations ont reçu des préfectures, pour les filières éducatives (ES, EJE, ME, AMP), une instruction organisant le recueil des contenus de formation concernant les enseignements sur les troubles du spectre de l'autisme, les troubles cognitifs et les psychoses. L'instruction précisait qu'à la suite de cette remontée d'informations, « si des écarts sont identifiés, une demande de réorientation vers des contenus conformes aux documents de référence sera transmise par le biais de l'ARS et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), avec une demande de plan d'action de la part de l'école pour réviser les contenus pédagogiques ». Enfin, un an après la transmission des plans de révision, un contrôle, sur la base de la même démarche, sera effectué par le même groupe national *ad hoc*. Aujourd'hui, cette volonté de réduire la diversification des prises en charge et des savoirs n'aura pas abouti, la résolution de M. Fasquelle pour une prise en charge de l'autisme basée sur les recommandations de la HAS, ayant été provisoirement écartée par le Parlement le 8 décembre 2016, par suite de la mobilisation et des pressions de plusieurs groupes de professionnels.

Au-delà des enjeux liés à la prise en charge des personnes autistes, cette séquence est révélatrice d'un usage des recommandations de bonnes pratiques qui ont pour fonction de valider certains savoirs et de légitimer certaines pratiques. Le 3ème plan autisme met donc à distance toutes les approches considérées comme « non scientifiques », qualifiées d'obsolètes, soit les approches psychodynamiques, institutionnalistes ou psychanalytiques. Seules s'imposent les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS et de l'ANESM en exigeant une conversion générale des formations aux seules méthodes comportementalistes considérées comme éprouvées. Les pratiques soumises à

[1] Discours de Ségolène Neuville à l'occasion du Comité National Autisme, 16 avril 2015.

la preuve scientifique sont au centre de la recommandation de bonnes pratiques en date de mars 2012[1] s'intitulant : « *Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent* ». Tout son argumentaire repose sur la crédibilité attribuée à des pratiques selon une objectivation scientifique. Ainsi, quatre niveaux permettent le classement : « Preuve scientifique établie », « présomption scientifique », « faible niveau de preuve » et « accords d'experts ». Aucune pratique n'a été classée dans la première catégorie. Les approches comportementales concernant des interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement, dites ABA[2], sont ainsi légitimées et reconnues pour leur efficacité malgré leur « présomption scientifique ». D'autres approches, psychanalytiques ou relevant de la psychothérapie institutionnelle, vont, quant à elles, être récusées et considérées comme « non-consensuelles » étant donné l'absence de données sur leur efficacité. Enfin, la recommandation indique que « la HAS et l'ANESM sont formellement opposées à l'utilisation »[3] du « Packing ». Les recommandations sont des outils qui, nous l'avons dit, sont présentés comme des aides aux professionnels. Toutefois, la classification selon des preuves de scientificité et les accords d'experts attribuent une toute autre fonction. Elles légitiment des pratiques, en validant certaines, mais surtout, en s'opposant à d'autres ou en les interdisant, elles sortent du cadre du *droit souple* pour intégrer un cadre plus normatif fondé sur le permis et l'interdit. Ces outils établissent donc des catégories et des divisions entre des savoirs validés et des savoirs disqualifiés, qui n'ont pas seulement pour fonction d'aider mais d'orienter les pratiques. Cela nous amène à en conclure que ce sont des normes qui recherchent autant la vérité des pratiques qu'à produire des discours vrai sur ces mêmes pratiques.

Un autre exemple concerne une recommandation de l'ANESM portant sur la participation des bénéficiaires dans l'élaboration de leur projet personnalisé[4]. L'accompagnement socio-éducatif est ici réduit à un guide méthodologique en sept étapes et qui devrait permettre l'élaboration d'un projet personnalisé. Ainsi, les étapes référencées sont « les premiers contacts », « l'analyse de la situation », « la phase de co-construction du projet personnalisé », « la phase de décision », « la mise en œuvre du projet personnalisé », « la co-évaluation du projet personnalisé » et la « rédaction du projet

[1] Elle indique « Les recommandations de bonne pratique (RBP) sont définies dans le champ de la santé comme des propositions développées méthodiquement pour **aider** le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriées dans des circonstances cliniques données. Les RBP sont des synthèses rigoureuses de l'état de l'art et des données de la science à un temps donné, décrites dans l'argumentaire scientifique. Elles ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement dans sa prise en charge du patient qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constations. »

[2] Applied Behavior Analysis.

[3] ANESM, « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent », mars 2012, p.°31.

[4] « Les attentes de la personne et le projet personnalisé », *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles*, ANESM, janvier 2012.

personnalisé ». La recommandation a une fonction didactique manifeste et parsème son propos de conseils généraux : « Être attentif aux premiers contacts, il s'agit de construire les bases d'une alliance dynamique entre la personne et les professionnels », « les entretiens avec la personne doivent être organisés à des moments favorables », « inviter systématiquement la personne à participer à la prise de décision ». Ces éléments qui ont ici l'objectif de créer un projet personnalisé sont finalement une réduction de l'ensemble des compétences professionnelles. Réduite à une méthodologie rudimentaire, des premiers contacts à l'écriture du projet, cette recommandation supprime la complexité professionnelle pour créer les conditions d'une rencontre, d'un échange, par le fait d'être attentif, disponible, non-jugeant, pouvoir observer des infimes changements, analyser les situations, réajuster son travail. La qualification des professionnels n'est pas valorisée par la reconnaissance de la qualité d'un savoir-faire et la formation semble finalement être peu pertinente tant les actes dans cette recommandation, sont prédéfinis, séquencés et vidés de toute dimension symbolique. La méthodologie opérationnelle nous amène dans le registre du faire !

L'hypothèse que nous pouvons formuler sur l'apparition de ces textes est que la régulation des pratiques s'est longtemps effectuée du côté des métiers et plus précisément des collectifs et des conventions collectives. L'Association nationale des assistants de service social (ANAS) a été une référence en la matière par l'organisation de colloques qui associaient de nombreux acteurs politiques et qui interrogeaient les enjeux liés aux pratiques et aux professions. La qualification par la formation et l'obtention des diplômes étaient la preuve d'un travail de qualité qui aujourd'hui doit en passer par l'usage de normes créées par des groupes d'experts.

Pour conclure sur les normes, nous dirions qu'elles s'inscrivent dans un régime d'évidence ; doivent être utilisées et ont donc une logique performative ; recherchent l'adhésion en produisant la liberté des individus ; elles ne sont pas seulement descendantes mais produites et défendues localement ; elles créent du réel autour de pratiques communes en élaborant un système de représentations partagées ; elles se présentent comme apolitiques et désidéologisées, elles n'existent qu'en pratique et à défaut de donner des ordres, qui est la fonction de la loi, les normes mettent en ordre ; elles sont préventives et anticipent le non encore advenu ; elles déplacent le lieu du pouvoir d'un contrôle sur autrui à un autocontrôle de soi ; les normes sont des techniques de transformation de soi et recherchent l'homéostasie.

Deux éléments émergent pour qualifier la rationalité normative de ces outils. Tout d'abord, ils segmentent et opposent ce qui peut être fait de ce qui doit être proscrit, délimitant les registres du bientraitant ou du maltraitant. Nous formulons l'idée complémentaire que ces outils ont pour mission d'élaborer une vérité de l'action et participent à la construction de discours « vrais » qui définissent

la manière de faire, le rapport à autrui ou certaines attentes vis-à-vis des individus accompagnés. L'ensemble des outils évoqués a pour objectifs de guider, d'accompagner ou de corriger le rapport des professionnels avec le réel. Les discours ont donc pour effet d'amener à une reconfiguration du rapport à autrui, orientée vers la recherche d'une efficacité de l'action.

De plus, cette dynamisation de la pratique et de la posture des professionnels prend corps dans une gouvernementalité incitative ou État social actif (Castel, 2009) qui dépasse la seule question de l'action sociale. La remobilisation des individus recherche leur capacité à être actifs, à se relancer dans une dynamique de mise en projet, qui se fonde sur la responsabilité individuelle et la capacité de se remettre en question en permanence.

Finalement, dans une économie de pouvoir reposant sur une rationalité disciplinaire, le pouvoir relevait d'un « Art par lequel on apprend aux gens à gouverner les autres, ou on apprend aux autres à se laisser gouverner par certains » (Foucault, 2004a, p.°154), tandis qu'une gouvernementalité par les normes y substitue un art où l'on apprend à se gouverner par soi-même. Ce transfert délicat entre les formes de gouvernementalité, et leurs rationalités respectives, est, dans l'action sociale, un élément explicatif des transformations de la question sociale depuis la Seconde Guerre mondiale. Cependant, ce transfert dans la construction de l'objet social ne peut être analysé qu'à partir d'une prise en compte des appropriations locales, c'est la raison pour laquelle nous dirons que les normes ont également été productrices d'une transformation des agents à partir d'une transformation des modes de subjectivation des professionnels du social. La gouvernementalité par les normes joue à ce titre une fonction charnière.

Selon Philippe Bataille et Louise Virole, « Non seulement l'ordre moral ne se négocie pas, mais il se diffuse par l'exercice des normes professionnelles qui laissent la part belle à la seule subjectivité des soignants. Les décisions d'équipe ou l'argument « du malaise éthique de l'équipe » sont le produit du seul ajustement des subjectivités soignantes faites normes professionnelles. Les bonnes pratiques et les guides de conduite à tenir dont cette médecine se montre très friande agissent ensuite dans ces unités cliniques avec la force autoritaire d'une loi, sans en avoir la légitimité et même s'écartant cette fois des intentions du législateur. Ces normes de fonctionnement restreignent l'espace des subjectivités autrement appelées le « colloque singulier » (Bataille et Virole, 2013, p.°11). Cet extrait appliqué au cadre de la santé nous semble pertinent pour interroger ce qui perdure de l'acte des professionnels et de l'intention des agents qui doivent dorénavant en passer par des vecteurs standardisés (ou normatifs). Les normes ne participent-elles pas à une désubjectivation des agents et une neutralisation, affective et morale, de la relation entre professionnels et personnes bénéficiaires ?

La subjectivation est une notion centrale qui parcourt l'ensemble de l'œuvre de Michel Foucault. Il est souvent convenu que son travail se soit particulièrement intéressé à l'analyse des techniques de domination et de pouvoir. Pourtant, ce qui est central dans son approche est la construction des subjectivations selon des techniques de soi, des savoirs, des vérités, c'est-à-dire la manière dont le sujet fait l'expérience de lui-même dans son rapport à autrui. Tel qu'il l'indiquera, il s'est surtout intéressé à produire une histoire des modes de subjectivation de l'être humain et à ce titre, le sujet constituait le thème général de ses analyses (Foucault, 1994a).

Ainsi, cette transformation des modes de subjectivation a plusieurs ressorts, par le développement d'une technologie instrumentale et une technicité des professionnels ; une méthodologie du projet, qui redéfinit la temporalité et la finalité des actions, du diagnostic à l'évaluation des projets ; un déplacement de la relation aux usagers et à soi, par une responsabilité fondamentale des individus ; et enfin, sur une approche des risques qui vise avant tout son traitement par une évaluation permanente. Autrement dit, la transformation des modes de subjectivation prend forme dans un certain rapport à autrui, par l'enseignement des bonnes pratiques ; dans un rapport à la vérité, et les bonnes manières de faire ; et dans un rapport à soi, par l'adhésion pour changer les pratiques vers une « culture de l'évaluation ». Notre analyse consistera principalement à analyser le déplacement qui a eu lieu au niveau des différents registres de connaissance.

B. L'action sociale professionnalisée en mouvement

Le précédent point a été l'occasion de présenter plusieurs formes concomitantes de rationalités ayant toutes contribué, à leur façon, à une construction de l'action sociale professionnalisée. Comme nous l'avons évoqué, ces rationalités prennent place dans un univers concurrentiel, par définition non pacifié, qui se construit selon des rapports de pouvoir où chaque rationalité va s'imposer selon des périodes historiques distinctes. Si elles interagissent en permanence, malgré le sentiment d'effacement de certaines au regard de l'hégémonie des autres, nous allons interroger les déplacements qui caractérisent la période contemporaine et qui voient se substituer l'appréhension du coût, la performance et la qualité, au détriment des dimensions plus relationnelles et cliniques issues du travail socio-éducatif « traditionnel »[1]. Les rationalités technico-gestionnaire et normative assoient leur

[1] Nous pensons au travail produit par le collectif *Avenir éducs* qui défend la question de la clinique, qui sera présenté dans la partie 2, mais également à Chauvière M. (2011), *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris, La Découverte, et Ion J. (2005), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod.

influence sur les autres rationalités et transforment celle qui est corrélative aux techniques et savoirs professionnels.

Ce travail de déconstruction de l'action sociale se prolongera par un retour sur certaines des mutations communément présentées comme fondamentales pour comprendre les transformations des missions, pratiques et objectifs des professionnels. Nous allons ainsi aborder la question de la décentralisation, l'apparition des politiques transversales, l'émergence de « nouveaux publics », et la survenue de « nouveaux professionnels ». Au fond, les mutations partagent le point commun de soumettre une redéfinition politique de la question sociale et de son traitement. Elles ne sont pas apparues de manière spontanée mais se sont nourries, comme nous l'avons rapidement présenté, des nombreuses remises en question qui animent l'action sociale depuis les années 1970. Nous verrons que ces mutations qui ont plaidé pour un renouvellement de l'action sociale dans le fond et dans la forme ont réussi à s'imposer en se présentant comme évidentes et vitales. Le succès se vérifiera par la formulation, après coup, que « tout a changé » dans l'action sociale (Ion, 1998, p. 1). Son renouvellement semble avoir eu lieu et pourtant les critiques les plus récentes portées par les entrepreneurs sociaux indiquent que les mutations n'ont pas opéré mais doivent se renforcer.

Par la suite, afin de ne pas en rester à la seule lecture du changement, qui fait figure de doxa, nous tenterons de dialectiser notre analyse pour montrer les nombreuses permanences du travail socio-éducatif, dans les pratiques avec les bénéficiaires et la fonction sociale des professionnels. Nous souhaitons montrer que ces mutations, loin d'être réduites à une dimension législative, technique ou sociologique, célèbrent l'arrivée d'un nouveau discours sur la fonction de l'action sociale. D'un social d'intervention ou de compensation à un social de gestion ou de compétition (Donzelot, 2008) nous finirons ce chapitre en mettant la focale sur le business social qui se définit par la généralisation des investissements marchands, la rentabilité du social et l'existence d'une économie positive au service de l'intérêt général. Ce discours contemporain marque un renversement majeur de l'idéologie humaniste des Trente Glorieuses inscrites dans la droite ligne de l'esprit de Philadelphie et du Conseil National de la Résistance (Supiot, 2010). Cela nous amènera à nous demander si ce n'est pas l'objet social qui se transforme pour devenir un social désocialisé remettant en question les formes traditionnelles de la solidarité et de la responsabilité.

b.1 **De la nouvelle question sociale à la décentralisation de l'action sociale**

Dans le sillage de la nouvelle question sociale et des transformations politiques liées à la décentralisation, marquant le basculement des années 1970 aux années 1980, les politiques sociales et les modes d'intervention auprès des personnes vont subir d'intenses remises en question et les professions sociales vont être au cœur des mutations naissantes. Deux éléments en découleront. D'une

part, cette nouvelle question sociale qui réinterroge la question de la pauvreté à travers le prisme de la vulnérabilité va introduire une autre représentation des populations cibles. Cela ne signifie pas que les publics « traditionnels » de la protection de l'enfance ou du secteur du handicap ont disparu, mais que le changement de stratégie politique va en partie modifier l'objet d'intervention des professionnels. D'autre part, au-delà de l'objet et des techniques d'intervention, c'est toute une redéfinition doctrinale qui a opéré faisant de la contrepartie et de l'activation de tous le substrat des nouvelles stratégies politiques dites d'insertion.

b.1.1 Repenser la question sociale

La nouvelle question sociale réactualise la question de la pauvreté qui n'a cessé de se transformer durant les siècles autour des figures du vagabond, de l'ouvrier et plus récemment du chômeur. Sa fonction est, d'une part, de circonscrire et définir les caractéristiques d'une population socialement qualifiée d'« inutile au monde » (Castel, 1995) mais surtout, d'autre part, de définir des modes d'intervention politiques adaptés face aux dysfonctionnements de la société. L'indigence des vagabonds, le paupérisme de la classe ouvrière et plus récemment l'exclusion des chômeurs – à laquelle Castel préférera le terme de désaffiliation sociale en lieu et place de l'exclusion sociale (Castel, 2009) – bien que les individus aient des problématiques sociales différentes, ont en commun de témoigner des conditions de vie avilissantes d'une population en position marginale et de leur étrangeté au regard de l'idéal d'unité que se donne toute société intégrée. La question sociale a donc pour fonction première de situer et nommer des individus placés dans une situation de « flottaison » dans la structure sociale (Castel, 1995, p.°13).

Ces figures qui sont des tentatives de construction de l'intervention sociale nécessitent pourtant que certaines distinctions soient posées. La question sociale a été formulée pour la première fois dans les années 1830, en pleine révolution industrielle pour qualifier la césure entre l'égalité juridico-politique formelle et la réalité des inégalités socio-économiques. Le paupérisme formulé à l'époque n'était pas une simple création langagière mais une dénomination qui devait susciter une action politique, car la pauvreté de masse représentait selon le Vicomte A. de Villeneuve -Bargemont « une menace à l'ordre politique et moral » (Castel, 1995), dans une période bercée par la croyance et l'idée d'un progrès infini. Entre 1871 et 1891, plus de 2900 grèves ont eu lieu dans les grands centres industriels tels que Anzin et la grande grève de 1884 qui inspirera Émile Zola pour son œuvre « *Germinal* » (Ewald *in* Berstein et Rudelle, 1992). La question sociale au XIX^{e} siècle a posé le sujet fondamental du contrat social que devait instituer la République et qui nécessitait de résoudre le problème du choix posé entre obligation et liberté. Le retournement se situe à cet endroit, le registre des obligations n'était plus

uniquement moral mais fondé en droit et sur la reconnaissance que les inégalités n'étaient plus uniquement naturelles ou providentielles. Le contrat social ainsi redéfini ne reposait plus uniquement sur la liberté de chacun mais sur la responsabilité de tout un chacun vis-à-vis d'autrui. La loi sur les syndicats, dite Waldeck-Rousseau, en mars 1884, officialisera la reconnaissance d'une capacité d'action et d'une responsabilité collective.

Selon Robert Castel, la question sociale est « une aporie fondamentale pour laquelle une société expérimente l'énigme de sa cohésion et tente de conjurer le risque de sa fracture. Elle est un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance » (Castel, 1995, p.°18). Justement, ces remises en question vont réapparaître avec force durant les Trente Glorieuses, c'est-à-dire dans un contexte de développement économique important marqué par l'idée d'une croissance illimitée. Déjà pensée en termes de progrès lors de la révolution industrielle, cette reformulation de la question sociale démontre que la période d'après-guerre a aussi été marquée par de grandes inégalités socio-économiques. La question que pose cette nouvelle représentation de la question sociale n'est pas seulement celle de la place de l'État, bien qu'elle soit fondamentale et à l'origine des premières lois sociales durant la III^{e} République, mais aussi celle de la place dans la société des personnes en dehors du marché du travail, qualifiées de « surnuméraires », qui ne disposent que de leur force mais pas du travail et qui sont considérées comme socialement inutiles. En effet, la position sociale et économique des personnes vulnérables ou en situation de précarité ne renvoie pas aux catégories anciennes de l'exploitation car dorénavant c'est leur position de retrait par rapport aux restructurations économiques qui caractérise la situation de pauvreté. Contrairement aux ouvriers de la révolution industrielle qui étaient indispensables à la bonne marche de l'entreprise économique, la nouvelle question sociale qualifie des individus « en trop », dans des situations qui s'éternisent et ne cessent de leur rappeler leur absence d'appartenance à un monde commun. C'est à cet endroit qu'une nouvelle question sociale apparaît, qui remet en cause les anciennes méthodes de gestion du social, et requalifie l'objet social et la solidarité relevant d'une compensation des différences. Comme le formule Robert Castel la question est sociale car elle « se pose explicitement sur les marges de la vie sociale, mais elle "met en question" l'ensemble de la société » (Castel, 1995, p.°21).

Elle va effectivement « mettre en question » ou mettre au travail l'ensemble de la société et être un symbole des transformations majeures des politiques sociales. Mais avant d'en présenter les contours et leurs conséquences pour les professionnels, nous allons resituer quelques éléments contextuels.

Nous l'avons évoqué, les années 1960-1970 sont marquées par l'intensification d'un discours techniciste et la recrudescence de dispositifs pour réformer l'État à travers la RCB ou la planification des dépenses publiques. Ainsi, en complément à la structuration institutionnelle et administrative, une

autre logique apparaît amenant l'action sociale à composer avec un discours positif et scientiste par l'intermédiaire d'outils tels que les indicateurs sociaux, mais également un discours pragmatique par un principe d'opérationnalisation de la pensée et d'objectivation de la pratique. Les questions liées au coût du social et à son efficacité apparaîtront dans ce cadre-là.

Nous verrons en détail les critiques faites à l'encontre de l'action sociale[1], mais nous pouvons déjà les regrouper autour de trois axiomes : le premier est celui de l'*économisme* dont la formule la plus lapidaire serait : « le social coûte cher » et qui n'a jamais cessé de s'intensifier jusqu'à aujourd'hui au nom d'une nécessaire modernisation des modes d'intervention de l'État social. Le deuxième, que nous qualifierons de *politique*, et plus précisément libéral, dénonce, dans un premier temps, l'inefficacité du social, dans un second temps, la fonction d'un « État social total » ou totalitaire qui participe à une déresponsabilisation des individus tout en les maintenant dans une assistance perpétuelle. Enfin, le dernier est *utilitariste* lié à l'organisation et l'introduction de techniques rationalisatrices de gestion.

Deux publications vont occuper un rôle important pour constituer une synthèse critique à partir d'une réactualisation de la question de la pauvreté. Les ouvrages de Lionel Stoléru[2] et René Lenoir[3] démontrent que si la question de la pauvreté n'est pas nouvelle dans l'action sociale, elle devient un enjeu politique majeur. Ces ouvrages écrits par deux hommes politiques sont très différents dans leurs orientations et leur lecture de la pauvreté mais ils ont eu l'intérêt d'animer le débat sur les conditions de prise en charge des « pauvres » et ils préfigurent la thématique de la pauvreté dans les politiques sociales des années 1980. Stoléru s'inscrit dans une politique libérale caractérisée par un moins d'État, la réduction de la pauvreté se faisant par une amélioration de la performance économique, ce qui suppose un minimum d'inégalités nécessaires au bon fonctionnement du marché (Autès, 1999, p.°98). Ainsi, les politiques sociales ne doivent intervenir que pour limiter ce que le marché n'a pu réguler, c'est-à-dire les excès. Sa stratégie libérale sera d'ailleurs reprise dans le VIII^{e} plan (1981-1986) qui va intensifier le « développement libéral » en mettant l'accent sur les facteurs de compétitivité des entreprises sur le marché mondial.

Ces deux ouvrages ont eu un retentissement certain, bien que celui de Lenoir ait été plus médiatisé, et sont essentiels pour comprendre les mutations qui ont affecté les professions et métiers du social tant ils démontrent l'introduction d'outils intellectuels qui vont participer à une transformation de l'objet social, et pour détourner une formule de Jacques Donzelot, la volonté de « réinventer » l'objet social (Donzelot, 1994). Les débats seront très nourris dans les années 1980 avec la création des

[1] Se référer au chapitre 5.
[2] Stoléru L (1974a), *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion.
[3] Lenoir R (1974), *Les exclus. Un français sur dix*, Paris, Le Seuil.

« restos du cœur » en 1985, puis le rapport de Joseph Wresinski[1] présenté au Conseil économique et social en 1987, jusqu'à la législation sur le RMI avec la loi n°88-1088 du 1er décembre 1988.

b.1.2 La décentralisation de l'action sociale

Parallèlement à cette nouvelle représentation de la question sociale un autre changement fondamental proviendra de la mise en acte politique d'une réorganisation territoriale avec la décentralisation des compétences et notamment de l'aide et l'action sociale. La décentralisation met en jeu deux dimensions. La première est géographique ou territoriale dans la mesure où il s'agissait d'instaurer une politique active de développement des provinces en leur attribuant des compétences. L'autre est juridique car les « organes locaux » devaient avoir la maîtrise juridique de leur activité et ainsi être autonomes. La décentralisation des compétences administratives de l'État vers des entités ou collectivités locales, dite loi Defferre, consacrée par l'article 1er de la Constitution[2], a débuté avec la loi fondatrice du 2 mars 1982[3] relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, considérée comme l'acte I de la décentralisation. La loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, et enfin la loi du 22 juillet 1983[4] et ses circulaires d'application achevaient de concrétiser le passage aux départements d'une grande partie des attributions et compétences de l'État en matière d'action sociale.

Une des caractéristiques notables de ces textes est qu'aucune collectivité n'exerce de tutelle sur une autre. Toutefois l'État, s'il tend à s'effacer, reste néanmoins le chef de file dans la production des directives, dans la distribution et le contrôle des ressources financières. Les conseils généraux, devenus conseils départementaux en 2015, ont bénéficié d'une large part dans la redistribution du pouvoir concernant l'aide sociale et notamment l'Aide Sociale à l'enfance (ASE). Les conseils régionaux, qui ont vu leurs compétences modifiées suite à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015, ont eu pour responsabilité, dans le champ de l'action sociale, la formation professionnelle et notamment des formations aux métiers du social en 2006. Les communes s'occupent du traitement des problèmes sociaux, dans une logique de proximité, et enfin l'État a la responsabilité de l'exercice de la solidarité.

[1] Joseph Wresinski, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Journal Officiel, 28 février 1987. Avis et rapports du Conseil économique et social, n°6.
[2] En effet, la décentralisation est consacrée par l'article 1er de la Constitution, selon lequel « l'organisation [de la République française] est décentralisée » révisé le 28 mars 2003.
[3] Loi n°82-213 du 2 mars 1982.
[4] Selon l'article 32 de la loi du 22 juillet 1983 « le département prend en charge l'ensemble des prestations légales d'aide sociale ».

Là encore, réinscrire l'action sociale au niveau territorial et à l'échelon local ne fut pas une idée totalement nouvelle. Les bureaux de bienfaisance dont l'origine remonte à la Révolution française avaient déjà un ancrage communal, sans oublier l'inscription territoriale des clubs de prévention depuis 1956, avant que la prévention spécialisée prenne sa forme contemporaine en 1961et la création des DDASS.

Quant à la volonté de réformer l'État centralisé, elle a été initiée dans une histoire plus lointaine, avec le programme de Nancy, publié en 1865 qui établissait une analyse des échanges sur les questions politiques, économiques et sociales animés par dix-neuf intellectuels et hommes politiques lorrains. Bien plus qu'une réflexion sur la fonction des communes, des cantons et des départements, c'était un véritable programme politique qui avait pour objectif de proposer une solution efficace pour simplifier leur administration. La décentralisation avait pour intention, selon les auteurs, la défense de la liberté contre les abus de l'État, ce qui apparaît de manière explicite dès le début du texte. « Il fut toujours de raisonnement, que, pour les gouvernements même en apparence les mieux assis, une centralisation excessive est une cause de faiblesse, non de force, et que, plus un pouvoir est concentré, plus sont à l'aise pour s'emparer de lui, ces révolutionnaires de profession, qui, peu soucieux des principes et du droit, ne visent qu'à exécuter un coup de main. Escamoter un trône est chose facile, lorsqu'il suffit, pour y monter, de se rendre maître de l'Hôtel de ville de Paris » (Un projet de centralisation, 1865, p.°2).

Le programme de Nancy suscitera de nombreux débats et inspirera plusieurs lois : celle du 22 juillet 1870 sur le choix des maires et des adjoints ou celle du 10 août 1871 qui réorganisera les institutions départementales. Par la suite, elle tombera dans le plus grand oubli et la question de la décentralisation, jusqu'au siècle suivant, ne cessera d'être ponctuée de certaines avancées et de leur remise en cause presque aussi rapidement.

Bien plus tard, d'autres tentatives apparaîtront, mais là aussi sous la forme d'un échec, avec le projet de régionalisation de 1969, tentative avortée suivie de la démission du général de Gaulle, qui ne donnera naissance qu'en 1972 à l'émergence juridique de la région au travers de la création des établissements publics régionaux[1].

Les débats ont donc depuis le milieu du XIX^{e} siècle été nombreux et ont permis d'interroger la légitimité d'un État centralisé. La nouveauté de cette décentralisation réside dans la réorganisation administrative et politique du paysage social et l'étendue des compétences décentralisées qui induit une recomposition des rôles et des missions de l'ensemble des acteurs. Le rapport Bloch-Lainé de 1967 témoigne de ce long cheminement pour mûrir la décentralisation d'une « République une et

[1] Loi n°72-619 du 5 juillet 1972.

indivisible ». Il y avait une nécessité, selon l'auteur, de repositionner les instances locales en leur donnant plus de pouvoir dans les prises de décision. Il s'est ainsi positionné en faveur d'une idée politique d'actualité durant les années 1960 qui voulait démontrer l'impasse d'une gestion centralisée[1]. « Cela aboutit, selon lui, à rendre l'État prisonnier d'une fiction : à gérer lui-même, presque à tout coup, quand il n'est juridiquement le maître de l'ouvrage ; à se priver de tous les droits du propriétaire quand il ne l'est pas, bien qu'il finance presque tout » (Bloch-Lainé, 1967).

Les attentes de la décentralisation des compétences sociales, en dehors du fait de vouloir simplifier les financements croisés, qui existent toujours par ailleurs, sont de deux ordres : une plus grande démocratisation et permettre aux élus locaux de s'impliquer dans les affaires sociales et éducatives. Ces politiques territorialisées et contractuelles développant massivement les relations partenariales, incarnaient la concrétisation d'une action sociale globale formulée durant les années 1970 par Bernard Lory et qui nécessitait un décloisonnement des pratiques pour une appréhension transversale, inter-institutionnelle et pluridisciplinaire.

Néanmoins, de nombreuses craintes apparurent rapidement étant donné l'ampleur de la réforme. D'une part, elles portaient sur les restrictions économiques suite au désengagement de l'État et, d'autre part, les craintes liées aux politiques menées par les conseils départementaux en matière d'action sociale et la question de l'autonomie des établissements et associations. En effet, la décentralisation interrogeait la capacité des élus départementaux à maîtriser l'ensemble du dispositif de l'aide sociale, afin qu'ils ne soient pas de simples agents de contrôle mais les acteurs d'une politique sociale. Les inquiétudes portaient enfin sur la question de la pérennité des conventions déjà signées avec les départements ou en rapport avec les agréments ministériels concernant les conventions collectives, c'est-à-dire la part non décentralisable dans un processus de réorganisation notamment en termes de protection des professionnels.

Si la décentralisation fut un acte politique important de la gestion du social en transformant le cadre et les règles politiques, elle s'inscrivait, nous l'avons dit, dans un processus entamé depuis longtemps qui faisait du local le lieu « évident » ou « naturel » de l'action sociale. À ce titre, bien que la décentralisation ait en grande partie modifié les conditions de faisabilité du social, elle est moins une révolution qu'une opportunité politique (Autès, 1999) par une refondation intellectuelle de l'action

[1] Il indiquera : « l'administration n'est pas le meilleur gestionnaire dans le domaine sanitaire... Un reclassement plus logique devrait s'opérer. Pour cela il semble que si la tutelle était solide et unifiée, l'État pourrait laisser aux collectivités locales et aux œuvres privées, associées de préférence, la gestion de la plupart des établissements et la responsabilité des « secteurs » sanitaires, en vertu de contrats de concession dont l'exécution serait rigoureusement contrôlée par ses soins. Ainsi fait-il dans les pays où les réalisations ont pris le plus d'ampleur, notamment sous l'empire du socialisme à la scandinave » (Bloch-Lainé, 1967, p.°61).

sociale, ce fut notamment l'occasion d'affirmer un nouveau rapport entre le social et l'économique. Ainsi, le social décentralisé et le dispositif du RMI ne doivent pas être simplement présentés sous le signe de la nouveauté, d'un « nouveau dispositif », d'un « nouveau public », de « nouvelles pratiques », mais comme les marqueurs d'un *aggiornamento* du social par un renouvellement des pratiques et une nouvelle représentation de l'objet social.

Cette réforme va fixer des questionnements déjà présents de longue date mais qui seront, dès lors, incontournables. Henri Théry[1] dans une des propositions qu'il formule suite au congrès de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPPS) concernant les attentes de l'action sociale face à la décentralisation, exposera les trois changements qui seront les symboles d'une nouvelle définition de l'action sociale :

- Une articulation plus étroite entre l'économique et le social,
- Une substitution du développement social à l'assistance,
- Une affirmation de l'insertion comme mission centrale de l'action sociale.

Selon lui, la décentralisation permettra de « mieux prendre en compte l'impact social de tout ce qui se passe dans l'économie et l'impact économique de tout ce qui se passe dans le social. De ce fait, mieux jouer la carte de "l'insertion par l'économique" tout en rendant l'économie plus sociale. En offrant la possibilité de traiter les problèmes du développement à l'échelle de la vie locale, la décentralisation devrait permettre de surmonter les cloisonnements qui dissocient l'économique et le social, le travail et le non-travail, l'acte dit "rentable et productif" et l'acte dit "gratuit et improductif". Ces séparations arbitraires qui tendent à faire du social l'infirmerie de notre société et à le marginaliser, sont dommageables pour la qualité de la vie de tous, mais plus particulièrement pour certaines catégories de personnes. Pour ces dernières, des structures intermédiaires ou des formules aménagées en milieu ordinaire de travail, liant production, formation et insertion sociale sont souvent nécessaires. Le secteur de l'économie sociale à particulièrement vocation pour promouvoir de tels dispositifs, et, en son sein, les associations tout spécialement. Encore conviendrait-il qu'on reconnaisse mieux la compatibilité de l'activité économique et du statut associatif. » Il terminera son propos en indiquant que « plus largement, il est indispensable, que soient initiés des projets de développement du tissu économique et social du secteur considéré. De la capacité des acteurs de la vie locale à se mobiliser autour de tels projets dépendra pour une large part la réussite de la décentralisation » (Théry, 1984).

[1] Vice-Président délégué de l'UNIOPPS a formulé douze propositions dans l'article « Douze propositions pour que la Décentralisation soit une aventure réussie », dans *La marge*, La décentralisation en marche, n°60, mars 1984.

Face à l'intensité de la nouvelle question sociale concernant les individus en situation de désaffiliation sociale, l'action sociale va apparaître affaiblie et inadaptée pour répondre à l'ampleur et l'hétérogénéité du phénomène. De nombreuses critiques seront formulées et celle de Nicole Questiaux sera emblématique, nous l'avons évoqué, tant elle reprend cette idée d'une nécessaire redéfinition des pratiques dénoncées comme peu efficaces et trop coûteuses en période de crise économique.

Ne pas être reconnu comme l'outil privilégié pour lutter contre la nouvelle pauvreté est une difficulté qui ressort de la métaphore de Théry lorsqu'il compare l'action sociale à l'infirmerie de la société, incapable d'anticiper les situations et souvent peu à même de la soigner, ces deux critiques étant les plus courantes. La nouvelle question sociale est donc avant tout une question qui engage le rapport des individus au travail avec la généralisation du chômage et d'une marginalisation de masse (Donzelot et Roman, 1998, p.°11). Plus que des publics qui se présenteraient comme des anormaux qu'il faudrait rendre normaux, c'est-à-dire que le travail socio-éducatif appellerait une correction des individus, il s'agit avant tout de personnes rendues inutiles et invalidées par la conjoncture du marché de l'emploi. Cette incapacité à pouvoir intégrer le marché de l'emploi, et la précarité persistante des personnes, a posé la question centrale de l'impuissance de l'action sociale à pouvoir développer les moyens d'une intégration sociale et, nous le verrons, c'est l'ensemble des institutions qui en symbolisera la crise comme étant vecteur d'une désintégration sociale.

Dans ce contexte, la décentralisation et le développement local seront les outils majeurs dans l'inscription territoriale des politiques publiques et particulièrement à travers un projet collectif. Mais surtout, ils vont introduire un nouveau rapport entre le social et l'économique avec les stratégies politiques d'insertion. La redéfinition d'une politique d'action sociale tournée vers une meilleure quantification du social depuis le développement des indicateurs sociaux pour la planification (Delors, 1971), le développement de techniques d'évaluation des produits de l'activité sociale, un rapprochement entre décideurs-payeurs dans le cadre de la décentralisation ont amené à développer d'autres stratégies d'intervention tournées autour d'une rationalité économique en prise directe avec le marché.

Les nouveaux dispositifs territorialisés d'insertion, qui font figure de nouvelles stratégies des politiques sociales, feront apparaître différentes formes d'insertion entre les années 1970 et la fin des années 1980, en visant des populations et des objectifs multiples tels que la prévention de la délinquance, la lutte contre l'échec scolaire ou le développement de zones urbaines. Selon Michel Autès, cinq périodes ou registres apparaissent (Autès, 1998). La première forme explicite de l'insertion apparaît avec les politiques de formation professionnelle sous les gouvernements de Raymond Barre afin de favoriser l'emploi des jeunes sortis du système scolaire et faisant apparaître

les stages d'insertion. Puis, le rapport de Bertrand Schwartz, président de la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes, va prolonger la démarche d'insertion des jeunes avec les missions locales pour l'emploi des jeunes (Schwartz, 1981). Troisième temps, l'insertion ne va plus être uniquement associée au domaine professionnel mais au cadre de vie avec les politiques de la ville et ses multiples déclinaisons que sont les politiques « habitat et vie sociale » en 1976, le développement social des quartiers dès 1982, les « opérations prévention été » (chaud) en 1982 à la suite des incidents de la cité des Minguettes. Le quatrième registre est le revenu minimum d'insertion en 1988 et enfin le développement de dispositifs, au sein même de l'action sociale, visant l'insertion par l'économique dans des entreprises dites « intermédiaires ».

Ces nouveaux dispositifs ont en commun le fait d'être portés par une volonté politique nouvelle, décentralisée sous la responsabilité des collectivités locales, territorialisée étant rattachée à un espace géographique et qui nécessitent une concertation et une adhésion dans une relation partenariale et contractuelle obligatoire, mais surtout qui dessinent une autre organisation politique, transversale et décloisonnée, interministérielle et expérimentale (Autès, 1992, p.°14). Ainsi, les dispositifs d'insertion vont définir les traits nouveaux des politiques sociales en apportant un autre visage à l'action sociale qui sera désormais transversale, pluridisciplinaire, collective, incitative et partenariale. Les cinq registres rapidement exposés montrent les différentes manières d'appréhender la notion d'insertion, au niveau professionnel, économique, éducatif pour les zones d'éducation prioritaire ou en termes d'intégration pour le DSQ. Cette notion qui a introduit de nouvelles stratégies politiques a par la même occasion introduit une autre manière de faire dans l'action sociale. Le développement social apparu avec les politiques de la ville est le parfait exemple d'une volonté politique de rompre avec les pratiques traditionnelles de l'action sociale tournées vers l'assistance individuelle pour introduire une pluralité d'acteurs et d'institutions. Le développement social est donc une critique très forte portée aux pratiques duelles pour privilégier son aspect collectif, projectif, transversal et contractuel.

b.1.3 Émergence de deux modes d'intervention

Ces nouveaux dispositifs ne vont pas uniquement redéfinir les règles du jeu des pratiques professionnelles mais également modifier les conditions du jeu. En modifiant les modes d'intervention face à la nouvelle question sociale c'est l'objet « social » qui a été transformé, et la relation entre ses composantes qui a été modifiée, c'est-à-dire la place des bénéficiaires, les attentes de la société à leur égard, mais aussi le rapport entre professionnels et bénéficiaires. Les nouvelles conditions de production du social réalisé (Chauvière, 2011, p.°5) ont engendré de nouveaux

référentiels d'action et de nouvelles manières de faire dont les professionnels de l'action sociale en seront soit les inventeurs soit les expérimentateurs. Une transformation des référentiels signifie que l'ensemble des coordonnées constitutives des pratiques a été modifié jusqu'à mettre face à face deux modes d'intervention différents. Si dans sa version classique ou historique, les professionnels fondaient leurs interventions sur le principe de l'autonomie en établissant un engagement réciproque avec les personnes, dans une relation individualisée et sur une temporalité longue visant moins « une transformation immédiate des conduites qu'un processus pédagogique de transformation de la personnalité et des systèmes relationnels » (Ion, 2005, p.°85), le nouveau mode d'intervention semble s'y opposer en tous points. Les directives politiques qui se sont imposées aux professionnels ont provoqué un « choc des légitimités » (Bachmann et Chauvière, 1988) en remettant en question leur autonomie. De plus, la pratique est devenue globalisée par un travail inter-institutionnel, là où la technicité qui définissait un savoir-faire était rattachée à un cadre institutionnel spécifique et à un public ciblé. Cette globalisation des pratiques renvoie à l'injonction d'un travail en réseau et en partenariat pour une mutualisation des compétences et des infrastructures, le long terme est remplacé par du court ou moyen terme et l'efficacité des pratiques est soumise à un contrôle permanent par des évaluations.

Pour synthétiser ces mutations, nous pouvons les regrouper autour de trois conversions.

- **Être connecté, se projeter**

Le nouvel âge du social est traversé par un double mouvement qui va devenir la nouvelle manière de penser les pratiques socio-éducatives : des idéaux gestionnaires qui l'amènent à se convertir aux règles de la rationalité économique (Autès, 1992, p.°283), et une managérialisation de l'action sociale, avec un souci prédominant pour l'organisation, la rationalisation et l'expertise. Les nouveautés, symbolisées par les politiques de la ville, vont se matérialiser dans le déploiement des pratiques en réseau comme principe d'un monde connexionniste (Boltanski et Chiapello, 1999) par un développement des relations inter-institutionnelles qui sont le signe d'un dynamisme et d'une activation autour d'un projet commun. Être connecté est la pierre angulaire de cette nouvelle configuration de l'action sociale. La mise en projet de chacun, professionnels et bénéficiaires, est l'indice d'une capacité à être en mouvement, à se projeter dans le temps tout en développant de l'activité, c'est-à-dire de n'être jamais à court de projet ou à court d'idée, d'avoir toujours quelque chose en vue et en préparation avec d'autres personnes. Les politiques de la ville reprendront l'ensemble de ces dimensions, du travail dans une dynamique de partenariat-réseau dans des quartiers autour d'un projet commun et le DSL en sera un des dispositifs les plus représentatifs.

- **Intervention collective**

Face à la remise en question des pratiques considérées comme peu efficaces et trop individualisées, s'opère un déplacement d'un modèle individualisé de traitement (Castel et Le Cerf, 1980, p.°7) vers un modèle d'interventions collectives et de prévention. Sans pour autant abolir le travail individualisé, nous assistons à une conversion du colloque singulier vers une prise en compte du collectif et plus globalement de la population. La décentralisation mais surtout les politiques de la ville vont être l'occasion de créer de nouveaux dispositifs d'intervention avec une forte dimension collective qui misent sur une implication des habitants. Ce déplacement tend à mettre face à face deux conceptions du social qui ne sont pas fondamentalement opposées, de l'assistance individuelle vers l'insertion, ce déplacement a plutôt tendance à souligner la tension qui existe entre les couples assistance/insertion ou émancipation/développement (Autès, 1999, p.°155).

La substitution entre les figures n'est pas radicale mais procède davantage de l'accentuation d'une stratégie politique au regard de la réalité socio-économique qui tend à privilégier une modalité d'intervention plus qu'une autre.

- **Paradigme de l'activation**

L'« État passif-providence » (Rosanvallon, 1995), dans le prolongement du précédent point et dans le sillage des nombreuses critiques attribuées à son encontre quant à son coût excessif, la déresponsabilisation qu'il suscite, son inefficacité face à son ambition universaliste et l'inconditionnalité des prestations qui démobiliserait les bénéficiaires, a dû redéployer ses interventions pour les individualiser mais surtout pour les inscrire dans un principe de participation des personnes. Activer les dépenses passives serait la formule la plus condensée pour définir la nouvelle gouvernementalité de l'État social. L'activation trouvait une formulation dans l'impôt négatif que Lionel Stoléru voulait appliquer au modèle français. Cette allocation calculée en fonction du revenu des familles était au cœur d'une politique active de lutte contre la pauvreté dont l'argument principal était d'inciter à une activité professionnelle sans susciter la paresse et l'oisiveté (Stoléru, 1974a). L'État social actif reprend les grands principes précédemment définis de la connexion et de l'intervention collective mais Robert Castel précise que cette gouvernementalité néo-libérale va pour autant – ce qui n'est pas paradoxal – recentrer ses interventions sur les individus. « On convient désormais qu'il devrait [L'État social] singulariser son action pour intervenir sur l'individu lui-même. Cette stratégie passe par la responsabilisation des bénéficiaires des prestations publiques et exige leur participation aux procédures qui les concernent. À la limite, un État social actif devrait activer les

capacités de l'individu lui-même pour le rendre capable d'affronter les aléas de l'existence sociale » (Castel, 2009, p.°217). Il s'agit donc à partir des politiques incitatives, de mettre un terme aux redistributions inconditionnelles pour exiger une contrepartie des individus aidés. Les bénéficiaires doivent se situer comme des « collaborateurs actifs » et pour cela les contrats et la mise en projet seront des outils de première importance pour rechercher leur mobilisation. Le RMI en 1988, malgré son échec à pouvoir insérer les publics, sera la première concrétisation de cette redéfinition des politiques sociales. De la sorte, le public est moins considéré comme bénéficiaire des politiques d'assistance que partenaire dans la résolution de ses difficultés.

Thomas Périlleux a analysé la mise en pratique de l'État social actif à partir de l'employabilité qu'il définit comme étant la capacité d'accéder à un emploi, et c'est selon lui une pièce majeure associée au projet d'activation de l'État social. Malgré des formes différenciées, les grandes caractéristiques d'une gouvernementalité incitative est l'activation et la mobilisation de soi ; la conception de la vie comme une succession de projets ; la segmentation et l'intensification de l'activité ; la capitalisation du sens de l'existence (Périlleux, 2005).

Souvent liée aux notions de compétence et d'adaptation, l'employabilité est perçue comme un outil indispensable de (re)mobilisation des individus dans leurs parcours d'insertion professionnelle, sous l'angle de « l'activation du marché du travail » et de la maîtrise des « transitions professionnelles ». Selon Périlleux, alors que cette notion était adressée à des personnes dites actives, aujourd'hui, elle peut être déclinée en 3 points :

- a) Elle s'applique à tout individu, valide et invalide, et chacun doit être soucieux de son propre degré d'employabilité pour la maintenir.
- b) L'employabilité ne désigne plus l'aptitude à l'emploi mais la capacité d'être actif et de se relancer constamment dans une dynamique de mise en projet.
- c) Le souci d'employabilité devient préventif fondé sur une responsabilité orientée vers le futur.

Ainsi, cette notion est porteuse d'une nouvelle image du sujet et caractérisée par l'émergence d'une figure de « sujet entrepreneur » (*enterprising self*) ajustée aux nouvelles contraintes de la gouvernementalité libérale.

Finalement, deux traits viennent caractériser ce sujet entrepreneur. Tout d'abord, c'est un sujet actif et compétitif, plutôt que passif et dépendant, aspirant à l'autonomie et à l'accomplissement personnel dans son activité. Ce qui le mobilise repose sur un ensemble de règles de vie comme l'énergie, l'initiative, l'ambition ou le dynamisme, se généralise à toutes les formes de sa conduite et toutes les sphères de son existence publique comme privée.

Second trait, c'est un sujet calculateur et prudent. Tel que le formule N. Rose : il « calcule à propos de lui-même et travaille sur lui-même en vue de s'améliorer lui-même » (Rose, 1992, p.°146).

L'émergence d'un sujet calculateur et prudent requiert la capacité de se considérer soi-même comme un ensemble de capitaux que l'on peut gérer au gré de ses projets. Ainsi, le sujet entrepreneur doit calculer ses « investissements existentiels » pour ménager ses capitaux : ses ressources financières, son réseau, sa santé, ses relations, ses aptitudes cognitives et comportementales. Bref, la gouvernementalité incitative suscite une « managérialisation de l'identité et des relations personnelles qui accompagnent la capitalisation du sens de la vie » (Gordon, 1991, p.°44).

Notre hypothèse est de considérer que l'État social actif est une gouvernementalité qui n'exclut personne et qui recherche la mise en projet aussi bien des bénéficiaires de la protection sociale supposés « passifs » que les professionnels considérés comme « apathiques », pris dans des actions institutionnalisées et routinières. Il s'agit bien dans les deux cas du même principe de (re)mobilisation des individus afin de les transformer en sujets « actifs » de leur trajectoire de vie.

Pour conclure, les nouvelles politique sociales font apparaître une transformation majeure de la problématisation politique de la question sociale. Historiquement fondée sur le triptyque de la dette sociale, l'assistance et l'émancipation du public, à l'origine de la fondation de l'État social, le glissement opéré a substitué la responsabilité croissante des individus, leur insertion et des pratiques qui sont moins tournées vers une prise en charge individuelle et curative que préventive et collective de développement social.

b.2 **Les mutations professionnelles et des métiers**

Nous pourrions commencer cette partie par la formulation d'une question : les mutations de la question sociale ont-elles constitué de « nouveaux » professionnels et, si tel est le cas, quels sont les critères qui nous permettent de valider cette idée ? Sinon, pourquoi une telle insistance de la catégorie de la nouveauté professionnelle ?

Avant d'y répondre, nous devons apporter un éclairage sociologique sur la réalité des professions sociales. La plus grande difficulté lorsque nous abordons la question des professions et des métiers du social est de pouvoir les délimiter avec précision. L'appellation la plus classique de « travailleur social », fortement utilisée depuis les années 1970, avait pour objectif d'unifier, autour d'un terme commun, des « métiers de la relation » fortement éparpillés (Demailly, 2008). Mais cette dénomination n'a pas eu l'effet escompté car la confusion est toujours palpable. En effet, de nouvelles professions et de nouveaux métiers sont apparus dans le domaine de l'aide à la personne ou la petite

enfance avec les assistantes maternelles qui relèvent du domaine du lucratif. La difficulté est donc de pouvoir s'entendre sur les limites pour circonscrire un groupe de professionnels. Certains vont s'en tenir aux professions historiques, reconnues comme professions sociales par l'obtention d'un diplôme d'État, tandis que d'autres vont opter pour une définition plus étendue en incluant les professions voisines ou connexes des domaines de la santé, de l'éducation, ou de l'aide à la personne. D'autre part, certaines fonctions sociales sont des catégories aveugles pour les statistiques, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas statistiquement catégorisées dans la mesure où elles ne font pas partie d'un champ professionnel spécifique au regard de la définition des catégories socio-professionnelles. Enfin, dernière difficulté, les statistiques révèlent de grandes disparités pour quantifier le nombre de professionnels selon leur degré d'inclusion ou d'exclusion des agents.

Entre 1970 et 2010, nous assistons à une expansion numérique du nombre de professionnels et un développement massif des métiers afférents aux mutations des politiques sociales succinctement présentées. Les professions du social, selon la définition du travail social décrit à l'article L.451-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), sont sanctionnées par quatorze diplômes, auxquels nous pouvons ajouter les assistantes maternelles qui n'ont pas de diplôme d'État mais dont l'agrément par le conseil départemental est soumis au suivi d'une formation de 120 heures. De 94°600 professionnels en 1968 (Monrose *in* Chopart, *op. cit.*, p.°17), la France métropolitaine compte en 2011 entre 1,2 million[1] et 1,7 million de professionnels selon l'inclusion des professions paramédicales ou médicales, les personnels de l'éducation ou les services administratifs. Ils représentaient ainsi 6,7°% des actifs français occupés[2] en 2010. Ces salariés sont principalement sur des postes peu qualifiés, en grande majorité des femmes, souvent à temps partiel. En 2011, elles représentent plus de 83°% des salariés dans les établissements publics et 78,5°% dans les établissements privés. Les secteurs de l'aide à domicile et de l'accueil de jeunes enfants sont de loin les plus féminisés, 95°% de femmes, et les hommes sont majoritaires dans le secteur de l'aide par le travail. Toujours en 2011, ce secteur fait partie de ceux dont la rémunération nette est la plus basse, avec de fortes disparités selon le diplôme et le secteur d'activité[3]. Pour des équivalents temps plein, les salaires sont plus élevés dans les établissements d'accueil et d'hébergement des enfants handicapés et des enfants en difficulté, une différence qui relève notamment des conventions collectives. À l'inverse, ils sont les plus bas dans le secteur de l'aide à domicile qui emploie les

[1] Cette variation témoigne de la difficulté à pouvoir recenser les métiers de la relation. 1,2 millions pour l'étude DREES, n°893, septembre 2014 et 1,7 millions selon l'étude DREES, n°879, avril 2014. Pour cette dernière enquête elle a été réalisée par Pôle emploi et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), est issue de sources multiples : enquêtes Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) 2007, Établissements et services (ES) 2008 et 2010, Intervenants à domicile (IAD) 2008 et Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) 2008. Voir « Le champ social et médico-social : une activité en forte croissance, des métiers qui se développent et se diversifient », Pôle emploi, mai 2012.
[2] DREES, n°879, avril 2014.
[3] *Ibid*.

personnes les moins qualifiées. Par exemple, le salaire médian auprès d'un public enfant en situation de handicap est de 1°694€ contre 1°185€ pour les aides à domicile.

Les hommes occupent le plus souvent des postes de cadres ou des professions intermédiaires, tous secteurs confondus et sont mieux rémunérés. Dans le secteur privé cela est particulièrement prononcé dans les établissements d'accueil de jeunes enfants : 8,3°% des hommes y sont cadres et 50,4°% y occupent une profession intermédiaire, contre respectivement 1,8°% et 39,2°% pour les femmes. Dans le secteur public, si la qualification des hommes et des femmes sont plus proches, de grandes différences apparaissent dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (11,7°% de catégorie A parmi les hommes contre 3,4°% des femmes)[1].

Sans autre explication, ces chiffres peuvent nous amener à une conclusion simple : le nombre de professionnels a été multiplié par 12 en moins de quarante-cinq ans, bien que paradoxalement le manque d'effectif dans les équipes est un discours qui ne cesse d'être entendu[2]. Mais ces chiffres nécessitent cependant plusieurs mises en garde.

Tout d'abord, la catégorie « travail social » a progressivement aggloméré un grand nombre de professions qui ont eu une existence tardive. Cela signifie que cette catégorie a aujourd'hui peu à voir avec celle qui se dessinait durant les années 1960 définie par le « canal historique » (Chauvière, 2011, p.°7) de l'assistance sociale, de l'éducation spécialisée et de l'animation sociale.

D'autre part, l'absence ou la prise en compte partielle de certains effectifs découle d'une redéfinition du cadre réglementaire qui a donné un statut et une reconnaissance administrative à des fonctions sociales qui, bien qu'existantes, échappaient à toute définition précise. En effet, si les Catégories Socioprofessionnelles (CSP) ont été créées en 1954, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) n'a pris en compte le « travail social » qu'à partir de 1982 en créant la catégorie socioprofessionnelle intitulée « *professions intermédiaires de la santé et du travail social* ». Les assistantes maternelles, les travailleuses familiales et les aides ménagères étaient classées dans le groupe des employés, ou encore les aides médico-psychologiques étaient comptabilisées avec les aides-soignants, constituaient des catégories aveugles pour l'administration (Chopart, 2000, p.°9). Aujourd'hui, près de 40°% des professionnels travaillent auprès de particuliers employeurs, comme assistante maternelle, garde d'enfant à domicile ou aide à domicile.

[1] DREES, n°879, *op. cit.*

[2] Comme l'indique ce communiqué de l'ANAS, « plusieurs mouvements chez les assistants sociaux révèlent des manques de moyens face à la précarisation de la société », mardi 23 mars 2010. Mais aussi, Maryannick Le Bris, Une enquête révèle le malaise des assistants sociaux de l'Éducation nationale, 15 avril 2014, *Revue ASH*.

De plus, cette catégorie est excessivement hétérogène, en termes de pratiques, de formations, de répartition selon les secteurs car, en dehors des particuliers employeurs, 53% des professionnels exercent auprès des personnes âgées (soit un effectif de 383°400 professionnels et 51°000 pour le secteur de la lutte contre les difficultés sociales et de l'aide sociale à l'enfance).

L'accroissement des professions a également amené une démultiplication des fonctions sociales et des métiers. Car, s'il est dit qu'un diplôme correspond à dix métier (Ion et Tricart, 1984), aujourd'hui l'action sociale professionnelle compte 14 diplômes du niveau IV au niveau I, allant de deux années de formation pour le nouveau diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) de niveau IV, jusqu'à cinq années de formation pour les directeurs d'établissement de niveau I. Les nouveautés en termes de métiers et de fonction concernent la déclinaison des fonctions de coordination, d'animation de projet ou d'animateur de réseau.

Nous pouvons relever une évolution très importante des professions des années 1970 à nos jours, avec une différence significative selon les sources. Entre 1975 et 1980, les données varient de 5°420 à 19°000 éducateurs spécialisés, autour de 9°940 assistantes maternelles, de 1°360 à 25°000 animateurs et de 3°100 à 25°000 assistantes sociales (Monrose *in* Chopart, 2000), reposant pour ces deux dernières professions sur une fiabilité incertaine. Ces écarts démontrent à nouveau toute la difficulté de quantifier des professions de la relation, tant du côté des outils de recensement que de la capacité à les circonscrire sociologiquement.

En 2011, sont comptabilisés 97°900 éducateurs spécialisés, 63°800 Aide médico-psychologique, 33°500 assistantes de service social, 36°700 moniteurs-éducateurs, 18°200 éducateurs de jeunes enfants, et 75°700 assistantes maternelles ou familles d'accueil[1].

Évolution du nombre de professionnels de 1975 à 2011

	1975	1980	2011
Éducateurs spécialisés	5°420	19°000	97°900
Assistantes maternelles	9°940	Non renseigné	75°700

[1] DREES n°893, Études et résultats, septembre 2014.

Animateurs	1°360	25°000	36°700
Assistantes sociales	3°100	25°000	33°500
Éducateurs jeunes enfants	Non renseigné	8°600	18°200
Aides médico-psychologiques	Non renseigné	5°000	63°800

Si nous avons évoqué le nombre de 1,2 million de professionnels, fin 2011 tout secteur d'activité confondu, ils sont 727°400 hors particulier employeurs, plus près cette fois-ci des professions historiques qui nous intéressent dans le cadre de ce travail de recherche[1], dont 43°% travaillent dans le secteur privé ou associatif et 16°% dans le secteur public.

Concernant une répartition par secteurs en dehors des employeurs particuliers, 53°% travaillent auprès de personnes âgées, 17°% auprès de personnes handicapées, 15°% dans des hôpitaux, sécurité sociale, État ou collectivités. Enfin, 8°% dans le secteur de la petite enfance et 7°% dans la réinsertion, hébergement ou l'aide sociale à l'enfance. Dans le cadre de nos entretiens, nous nous sommes finalement intéressés aux 32°% des professionnels dans le secteur du handicap, de la petite enfance et la réinsertion.

Les mutations du social durant les années 1980 qui ont vu émerger de nombreux dispositifs institutionnels dans le cadre de la politique de la ville et dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, vont avoir pour conséquence de provoquer « un éclatement du groupe professionnel » (Ion, 1998, p.°123) marqué par l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles pratiques d'action sociale. En effet, les agents de développement social, coordinateurs, coordonnateurs, intervenants sociaux, chefs de projet, animateurs de réseaux, animateurs de développement, ingénieurs sociaux, agents de développement local et chargés de mission sont des profils de poste qui vont se développer et nécessiter l'acquisition de nouveaux savoir-faire relevant bien souvent de l'ingénierie de projet, le

[1] Pour les professionnels auprès de particuliers employeurs, les deux tiers, soit 308°300, s'occupent de la garde de jeunes enfants comme assistantes maternelles ou gardes d'enfants à domicile. Les autres, qui représentent 165°400 personnes, travaillent comme aide à domicile ou aide-ménagère auprès de personnes âgées dépendantes ou de personnes en situation de handicap.

pilotage des nouveaux dispositifs d'insertion ayant eu pour effet de multiplier les postes d'encadrement. Ces nouvelles fonctions et ces nouveaux métiers, dans un premier temps, intégreront des professionnels qui ne sont pas issus des métiers historiques, avec des universitaires en psychologie, sociologie, économie, urbanisme, géographie mais aussi des professionnels ayant eu des formations plus spécialisées dans l'administration, la gestion, le management ou l'animation et la conduite de projet. Ils se retrouveront d'ailleurs de plus en plus dirigeants des associations au détriment des personnes de terrain (Ion, 1998, p.°19-25). De plus, principalement pour les métiers de niveau III qui ont encore une pratique importante en relation directe avec les personnes, les professionnels ont dû développer de nouvelles compétences dans l'animation de groupe de travail, dans la négociation auprès des différentes institutions et notamment les élus, voire en communication, pour valoriser le travail effectué.

Une des premières conséquences du développement de nouveaux métiers et de nouvelles pratiques est, pour reprendre une formule de Jean-Noël Chopart, de considérer que « le travail social s'étend et se banalise en même temps » (Chopart, 2000, p.°3). C'est ce qui constituera la thèse centrale de l'ouvrage qui fait suite à une recherche de la Mission Recherche Expérimentale (MIRE), indiquant qu'il y a un noyau dur de professionnels et un nombre de plus en plus important en périphérie. Les premiers renvoyant au « travail social » et les seconds à l'« intervention sociale », une des conséquences est l'accentuation du brouillage des frontières entre les métiers mais également une confusion dans les activités de la relation qui ne sont plus directement considérées comme un travail salarié mais une « intervention », terme on ne peut plus générique et vague. Tel sera d'ailleurs le choix effectué dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en 2005 qui indique qu'il s'agit « de dépasser cette approche à la fois réductrice et contingente [du travail social], centrée sur les professions certifiées du travail social, et d'y substituer une logique fondée sur les activités et les pratiques pour mieux rendre compte, dans une perspective plus ouverte, de l'intervention sociale » (IGAS, 2005a, p.°8). L'« intervention sociale » permet ainsi de regrouper l'ensemble des actions dites sociales relevant du bénévolat ou du salariat, mettant de côté toute forme de qualification et de compétence, et sans aucune distinction des fonctions entreprises.

Le deuxième point, qui découle du précédent, concerne l'affaiblissement des métiers traditionnels du social avec l'apparition de nouvelles qualifications et compétences telles que le travail dans une dynamique de partenariat et de réseau. Ce dernier ne se réduit pas à une simple interaction mais intègre une lecture stratégique d'un territoire et une capacité à faire vivre un projet inter-institutionnel, ce qui nécessite de nouvelles compétences pour mobiliser les acteurs, trouver des financements, faire

un diagnostic de territoire, communiquer les résultats du travail et témoigner de l'efficacité de la démarche entreprise (Chopart, 1996, p.°27).

Enfin, autre point fondamental, les transformations professionnelles font apparaître une division du travail de plus en plus importante entre les praticiens du « front » et ceux de « l'arrière ». En effet, 23°% des diplômés hors employeurs particuliers ont un statut du niveau III à I, Bac+2 à Bac+5, et les 77°% restants se situent entre le niveau V et IV, du BEP au Bac, avec une surreprésentation des niveaux V au nombre de 32°000. Cela signifie que près d'un quart des professionnels ont des fonctions d'encadrement, de gestion ou de coordination contre trois quarts en confrontation directe avec les publics. Cela signifie également que ces derniers professionnels, les plus exposés, sont les moins qualifiés ou les moins expérimentés avec au maximum deux années d'étude. Nous pouvons d'ailleurs formuler l'hypothèse que cette division va s'accentuer par le passage du niveau III au niveau II, Licence, des professionnels dès 2018 qui fait suite à la mesure n°15 du *plan d'action en faveur du travail social et du développement social*[1]. Tel que nous l'indiquions, « cette reconnaissance au niveau licence, pourtant revendiquée de longue date, suscite aujourd'hui de la part des organisations, des syndicats et des professionnels un malaise palpable. Quelle perte implique ce gain ? En 2013, une pétition portée par l'ONES (Organisation nationale des éducateurs spécialisés) pour la reconnaissance d'un niveau licence des niveaux III avait réuni le chiffre très impressionnant de près de 60°000 soutiens. Reconnaître les trois années de formation au niveau licence semblait aller de soi et était massivement soutenu, mais sans remise en question des métiers et des arts de faire longuement construits et développés par les professionnels […] Accédant à un niveau II, s'agit-il de généraliser une fonction de coordination, tel que cela se fait déjà dans certaines structures médicosociales ? Cette fonction de « cadre intermédiaire » étant le signe d'une promotion pour certains professionnels doit nous interroger sur ce qui va perdurer de l'éthique socio-éducative à partir de laquelle se construisent toutes ces relations de travail » (Alix, 2018b, pp.°91-92). Le passage du niveau III au niveau II va renforcera probablement la division du travail entre ceux qui seront au premier plan et ceux qui seront dans une gestion des fonctionnements institutionnels.

b.3 **Un nouveau public ?**

Cette nouvelle représentation de la question sociale en lien avec la décentralisation et l'apparition des dispositifs d'insertion nous amène également à interroger l'idée communément partagée d'un

[1] Il est indiqué pour la Mesure 15 : Adapter par décret et arrêté les programmes et les référentiels, ainsi que l'appareil de formation conduisant aux diplômes d'État en travail social post bac de façon à permettre qu'ils conduisent au statut de diplômes conférant un grade universitaire correspondant à leur niveau (licence / master) (EGTS, *op. cit.*).

« changement » des publics ou l'apparition de « nouveaux publics » telle que cette professionnelle en témoignait lors d'un entretien. « Aujourd'hui le travail n'est plus le même, on n'a pas le même public. Avant, on avait des jeunes dont les parents étaient en difficulté économique, des jeunes qui n'avaient pas de repères au niveau des règles, les parents connaissaient des difficultés au niveau de la prise en charge éducative. Aujourd'hui, on a des jeunes déstructurés, en grande fragilité psychique parfois. Les problématiques sont plus complexes et on est parfois dépassé par certaines situations, on ne trouve plus de réponse adaptée pour certains jeunes. Je ne travaille plus comme il y a dix ans. Avant, on pouvait travailler avec les familles, aujourd'hui c'est comme si tout leur était dû. Ils ont droit à ci, à ça, ils le réclament et ne travaillent plus avec nous. On devient des prestataires de service, voilà ce que l'on devient »[1].

Cet extrait est intéressant à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il s'inscrit dans une longue série d'entretiens qui font du changement des publics un principe de causalité face aux difficultés ou aux points de butée que les professionnels rencontrent dans leurs pratiques. En effet, face à ces dernières, le changement des publics est un principe explicatif qui leur permet de rationaliser ce qu'ils vivent comme une impasse ou un échec. La complexité des situations due aux transformations socio-économiques caractérisée par une vulnérabilité importante des personnes se réduit ici à une complexité des personnes qui cumulent précarité économique, fragilité psychique et qui revendiquent un accès inconditionnel à leurs droits. D'autre part, cet extrait nous permet d'observer la confusion qui règne chez les professionnels qui associent leur sentiment d'être des prestataires de service à l'insistance des bénéficiaires pour l'accès à leurs droits, cette revendication n'aboutissant à aucune coopération ni à aucune participation des personnes selon cette professionnelle. Pourtant, nous l'avons vu, les nouveaux dispositifs ont fondamentalement réinterrogé la nature de l'action sociale faisant de la contractualisation le support des dispositifs d'insertion et participant, par là-même, au développement d'une relation « clientéliste », qualifiée selon la professionnelle de relation de service.

Le changement des publics est au cœur du rapport Durrleman, en préparation au XI^{e} plan, qui s'est d'ailleurs attaché au travail en milieu ouvert plus directement confronté aux politiques de lutte contre l'exclusion et aux politiques d'insertion. Il a contribué à une requalification du public qui ne serait plus le « public-cible » qui a été traditionnellement visé par les grands dispositifs d'intervention. Selon le rapport, le contexte a remis en cause les dispositifs « classiques » et le cycle vertueux de l'économique entraînant le social et inversement. Comme il est indiqué : « aujourd'hui, ces mécanismes ne fonctionnent plus. D'intégratrice, l'économie est devenue ségrégative : aujourd'hui

[1] Entretien n°3, Éducatrice spécialisée depuis 20ans, en Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS).

l'évolution des modes d'organisation du travail, la crise du marché de l'emploi et le chômage qui en résulte constituent la cause la plus manifeste des formes contemporaines d'exclusion, dans une société, sinon centrée sur la "valeur travail", du moins organisée autour du travail » (Durrleman, 1993, p.°18). Selon ce rapport, les transformations du public se caractérisent par une massification des bénéficiaires, notamment d'une augmentation des jeunes, l'apparition des chômeurs longue durée et enfin un accroissement du nombre de familles monoparentales en difficultés. Ils sont également plus instables et hétérogènes, de par la diversité des parcours de vie et des phénomènes d'allers-retours entre l'emploi et le chômage.

Le constat est ainsi globalement partagé, le changement de public est en rapport direct avec l'aggravation de la crise économique et sociale qui conduit à une modification de la nature même des pratiques socio-éducatives. Plus globalement, l'apparition de la thématique de la précarité dès la fin des années 1970 était déjà une remise en question profonde de l'État social qui procédait par régulations générales en fonction de grandes catégories homogènes de la population. La massification des situations, leur hétérogénéité aussi bien dans leurs manifestations que dans leurs traitements, ainsi que des trajectoires personnelles diversifiées nécessitaient de dépasser les grandes catégories associées à la gestion des risques sociaux (Castel, 2009). Les dispositifs d'insertion attachés à un territoire relèvent bien de cette volonté de flexibiliser l'action publique, en tentant d'individualiser les situations, mais également de l'activer, en responsabilisant les individus à l'aide d'une contractualisation des rapports sociaux.

François Dubet a livré une des premières analyses approfondies concernant ce nouveau public. La précarité, comme risque social, affecte des populations différentes pour qui le déficit d'intégration tient moins à une déficience ou un déficit personnel qu'à un ensemble d'obstacles qui les empêchent d'occuper une place reconnue dans la société. Ainsi, les jeunes des classes populaires font l'expérience quotidienne de ce qu'ils nomment « la galère » qui se caractérise par une succession de petits boulots entrecoupés de périodes de chômage, un réseau fragile, voire absent, des phénomènes de délinquance et qui se manifeste par ce qu'ils nomment « la rage ». Comme l'indique l'auteur, « la domination qui semble sans visage et sans principe, qui ne peut conduire vers aucun mouvement social, provoque un sentiment de rage. Alors que la désorganisation relève d'un problème d'intégration, l'exclusion d'un problème de stratification, d'institution et de mobilité sociale, la rage relève, plus largement, d'un sentiment de domination générale […] Elle est l'expression de l'absence de mouvement social susceptible de donner un sens à l'ensemble de l'expérience des jeunes » (Dubet, 1987, p.°80). La particularité de ces jeunes, dans les cas analysés par François Dubet, est de cumuler un grand nombre de problématiques autour de la toxicomanie, la délinquance, le chômage, les problématiques familiales, l'échec scolaire, sans pour autant s'y réduire et ils circulent parfois d'une

problématique à une autre. Les catégories classiques de prise en charge, segmentées et spécialisées, ne permettant plus de répondre à ces situations plurielles. La précarité, relayée par la question de la nouvelle pauvreté au milieu des années 1980, va ainsi remettre en question les publics traditionnels abordés en terme d'asocialité, de handicap ou d'inadaptation (Autès, 1999, p.°25) et témoigne de cette tentative incessante de l'action sociale pour nommer, caractériser et circonscrire les publics mais en les détachant des catégories homogénéisantes. Les politiques d'insertion ont donc déplacé le curseur de l'individu vers les collectifs intégrateurs, la difficulté à s'adapter ne trouvant pas uniquement son siège « dans » l'individu mais dans la capacité d'une société à pouvoir les intégrer. Paradoxalement, sont introduits à la même période, en 1988, le RMI et la responsabilisation des bénéficiaires qui doivent désormais démontrer qu'ils s'inscrivent dans une démarche active de recherche d'emploi ou de formation. Le contrat d'insertion, comme nous l'avons vu, symbolise cet engagement moral et juridique du bénéficiaire qui devra faire la preuve de son effort et de son dynamisme pour sortir du circuit de l'assistance. Cela signifie que si la vulnérabilité désigne les « exclus » de la croissance, les politiques sociales vont suivre de nouvelles directives en développant les politiques incitatives et où les bénéficiaires devront faire la preuve de leur implication. « Incapables de résoudre cette crise économique qui frappe le travail humain à partir des seuls moyens du social, les intervenants sociaux sont alors tentés de reporter sur les populations, qu'il s'agit de défendre et de promouvoir, les causes de leur impuissance. Le rapport économique inégal se transmute en stigmate » (Chopart, 1996). La notion « d'employabilité » que nous avons précédemment évoquée reflète ces mutations.

Pour terminer, pouvons-nous véritablement conclure d'un changement des publics ? Encore une fois, pourquoi la catégorie du changement des publics, après celle des professionnels, a telle été aussi insistante depuis les années 1970 ? Si un nouveau public était apparu, en quoi aurait-il changé ? Une supposition nous amènerait à dire que le changement apparaîtrait dans la formulation d'une autre demande qui serait donc différente. La demande est définie par la psychanalyse comme étant une adaptation à l'offre possible, c'est-à-dire qu'une demande se formule dans le cadre du possible, bien que les professionnels ne puissent pas toujours y répondre. Les mutations liées à l'apparition des politiques d'insertion n'ont pas créé, selon nous, une nouvelle demande mais a proposé une nouvelle offre, avec l'affirmation de droits nouveaux dits droits subjectifs : droits au logement, des malades, des usagers, etc. Le changement des publics fonctionne comme un *leitmotiv* récurrent depuis les années 1980 pour transformer les pratiques professionnelles mais n'ont-ils pas les mêmes demandes en termes de soutien, d'aide, de protection, d'attention et de résolution de leurs difficultés ? Il ne faut certainement pas confondre la cause de sa conséquence, les nouvelles attentes des publics qui revendiquent leurs droits est davantage le résultat d'une transformation des politiques sociales et l'attribution aux publics de nouvelles attentes.

b.4 **Crise dans le champ et épreuves des subjectivités**

Les mutations déclinées autour de la préhension locale des problèmes sociaux et de la reformulation de la question sociale autour de la précarité ont conduit à la redéfinition des politiques sociales. Ces dernières ont induit un renversement des pratiques, caractérisé par une managérialisation de l'action sociale qui recherche une nécessaire performance de l'acte et se traduit par une inflation procédurale et une multiplication des dispositifs. Ce contexte va nourrir un discrédit à l'égard des professionnels en interrogeant leur légitimité – jusque-là basée sur leur qualification, l'acquisition de compétences et la reconnaissance d'une technicité – et leur capacité à faire la preuve de leur efficacité. Nous retrouvons deux points de vue différents pour analyser ce « malaise » en lien avec les nouvelles politiques sociales d'insertion. En 1995, un rapport de la Direction Interministérielle de la Ville (DIV) et la Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion (DIRMI) formulait ce constat : « Ces deux administrations de mission étaient frappées en effet de la plainte remontant du terrain et qui mettait en relief les difficultés des politiques à l'œuvre, politique d'insertion sociale individuelle, d'intégration des quartiers en difficulté, politiques d'accompagnement personnalisé et de développement social, dans lesquelles tous les professionnels se heurtaient à un problème mal identifié, mais pesant, perturbant, nouveau, celui de la souffrance, du mal-être d'un nombre important des personnes dont ils étaient en charge. Ni les outils de diagnostic, ni ceux d'intervention psychiatriques classiques ne répondaient à l'attente des professionnels » (Lazarus et Strohl, 1995). La souffrance des professionnels était de plusieurs ordres : la difficulté à mobiliser les habitants dans les quartiers ; la récurrence des échecs vis-à-vis du travail et du logement dans les commissions locales d'insertion, et l'« incapacité d'établir une relation d'aide avec des personnes qui sont moins révoltées qu'effondrées » ; dans la ZEP, les enseignants font état d'enfants « affectivement profondément perturbés », qui ne trouvent pas de sens dans l'apprentissage. Cette perspective portait moins sur la responsabilité des professionnels que l'incompréhension face à des dispositifs qui ne permettaient pas de prendre en compte la souffrance psychique des publics accompagnés. Bien qu'ils soient territorialisés, transversaux et à la recherche d'une mobilisation des publics, le mal-être des professionnels relevait donc de l'incapacité à mobiliser les personnes et à trouver des solutions pérennes.

Un autre rapport, de l'IGAS, concernant les professionnels en prévention spécialisée indiquait quant à lui, que « les relations entre les élus et les travailleurs sociaux sont souvent dégradées. Ceci peut s'expliquer par la conjonction de multiples facteurs : faible culture professionnelle du « rendre

compte » des professionnels du secteur, extrêmes visibilité et sensibilité politiques des problèmes qui mettent les élus dans une position paradoxale et inconfortable (vives critiques sur l'"inefficacité" des travailleurs de rue, mais impossibilité politique d'afficher un désengagement), difficultés objectives de l'évaluation de l'intervention en milieu ouvert » (IGAS, 2005, p.°173). Cet extrait pose explicitement les nouveaux rapports engagés entre certains professionnels, particulièrement sous la tutelle du département, et les élus qui génèrent de nouvelles attentes qui doivent être quantifiables et objectivables. Les nouveaux dispositifs locaux d'insertion qui ont amené les professionnels à travailler avec d'autres partenaires non spécialistes ont été l'occasion d'intenses remises en question des qualifications des professionnels, qui avaient pourtant l'habitude d'intervenir dans les domaines considérés. La disqualification ressentie issue du fait qu'ils ont été dépossédés d'une technicité spécifique peut être en partie mobilisée pour expliquer l'étrange confusion dans laquelle ils se sont retrouvés, sans attributs spécifiques (Ion, 2005, p.°69).

La « crise du travail social » est une thématique ancienne qui s'est déplacée en trouvant différents points d'appuis selon les périodes et les analyses portées par certains observateurs. En 1972, la revue *Esprit* tirait les conclusions d'une enquête sous le titre « Un certain malaise.. » en indiquant : « Incompris, mal payé, pris entre deux feux: la mauvaise conscience de faire la charité et le désir de changer "la société", le travailleur social est méconnu des gens "normaux" qui le prennent pour un nouveau prêtre, et incompris de ses clients, dont il voudrait bien être aimé » (Esprit, 1976, p.°15). Puis, René Lenoir, ancien secrétaire d'État à l'Action sociale, indiquera quant à lui que « beaucoup de travailleurs sociaux ont en commun d'être mal dans leur peau » (Lenoir, 1974). Depuis, toute une sémantique s'est généralisée dans la littérature spécialisée et générale pour qualifier le « malaise des travailleurs sociaux » (Aballéa, 1996) et la perte de sens. De la « Crise de l'objet, crise des savoirs » (Le gall *et al.*, 1989) à « La reconquête d'un sens » (Dartiguenave et Garnier, 1998) en passant par « La lassitude des travailleurs sociaux » (*Le Monde diplomatique*, n°556, 2000) ou encore « Les travailleurs sociaux, une profession en crise depuis dix ans » (*Le Monde*, 2006), sont autant de tentatives pour témoigner et analyser les tensions et paradoxes rencontrés par les différents agents qui vivent ces mutations comme étant des « épreuves des subjectivités » (Bataille, *op. cit.*, 2004).

Le malaise dans l'action sociale est devenu un argument politique. Lors de la cérémonie de remise du rapport de Mme Bourguignon[1], le Premier ministre Manuel Valls introduisait son propos en indiquant : « Je sais aussi les difficultés que vous rencontrez : l'impression, parfois, d'un manque de reconnaissance, ou encore le sentiment d'impuissance quand vos démarches et vos efforts

[1] Remis en juillet 2015, il s'intitulait : « Reconnaître et valoriser le travail social ».

n'aboutissent pas. Je sais qu'il y a dans votre profession un certain malaise, voire un mal-être. D'autant plus que les dispositifs sociaux sont devenus – par accumulation, au fil des années – un maquis dense et ardu, avec des spécialisations et donc souvent un cloisonnement entre les disciplines. Ce sont parfois six, huit, voire dix intervenants qui accompagnent une même personne. Ces dispositifs qui sont là pour simplifier la vie deviennent alors eux-mêmes une source de préoccupation. Dans une société qui est complexe, vos missions se sont complexifiées, multipliées, vous mettant au contact des inégalités, des souffrances, souvent, du désespoir, parfois »[1]. Le sentiment d'impuissance, l'inflation des dispositifs, le cloisonnement des pratiques et le trop grand nombre de professionnels autour d'une famille expliqueraient, selon le Premier ministre, le malaise ambiant et justifieront un certain nombre de propositions émises par Brigitte Bourguignon pour clarifier cette situation. Nous reviendrons sur ce point juste après un éclairage théorique.

Bien que ces notions soient hautement problématiques dans leurs définitions, elles ont le mérite de faire porter l'analyse sur le « *front desk* », c'est-à-dire le contact direct au public (Chopart, 2000) contrairement au « *back office* » qui relève davantage du traitement organisationnel des services et structures. Cet angle d'analyse, au niveau le plus local qu'il soit en prenant en compte le vécu des acteurs, permet de rendre compte de l'articulation entre les situations subjectives et des pratiques professionnelles face à l'intensification des mutations que nous avons présentées. Il faut néanmoins distinguer les différents supports et angles permettant l'analyse, qu'ils soient exogènes ou endogènes, mais aussi l'usage qui en est fait une fois révélé le conflit entre les professionnels et leurs objets d'intervention concernant les attentes, les objectifs et la manière de mesurer les résultats.

L'importante production d'articles et d'ouvrages pour tenter de circonscrire et définir les « épreuves subjectives » révèle des principes explicatifs différents. Pour certains auteurs, le malaise n'est pas le fruit d'un changement de contexte socio-politique, et encore moins de notre modernité, mais, au contraire, le témoin de difficultés structurelles que rencontrent les professionnels avec leurs objets d'intervention. Ainsi, pour certains analystes, ces épreuves subjectives entendues comme étant « un bouleversement des socialisations ordinaires qui peuvent provoquer un effondrement personnel » (Bataille, *op. cit*., 2004), ne serait qu'un poncif dans la mesure où les professionnels auraient toujours été en proie à de multiples doutes et interrogations, tel qu'un psychanalyste l'indique, « il y a toujours une part de réel qui résiste dans tout travail social » (Reynaud, 2006, p.°17). Cette formule laisse donc entendre l'échec structurel avec lequel les pratiques doivent composer. Le malaise des professionnels et la crise de l'action sociale ne seraient pas dus à un contexte particulier mais une caractéristique

[1] Allocution de Manuel Valls, Premier ministre, *Travail social – remise du rapport de Brigitte Bourguignon*, Paris, 2 septembre 2015.

immanente des métiers de la relation. La résistance serait diverse, issue des personnes accompagnées qui peuvent refuser ou contester les conditions de l'accompagnement et les objectifs à atteindre, la complexité des dispositifs face à l'urgence des situations, les restrictions financières réduisant les ambitions et enfin les priorités politiques qui définissent des axes de travail au détriment des autres. Ce réel qui résiste renvoie donc aussi bien aux nombreuses contingences, de fait inattendues, auxquelles les personnes accompagnées sont confrontées que du cadre politico-administratif et financier, et révèle la division bien connue entre travail souhaité et travail réalisé. Les pratiques des professionnels ne feraient qu'achopper à des éléments exogènes, venant sans cesse rappeler leurs limites. Cela était d'ailleurs le constat effectué par Pierre Lascoumes à la fin des années 1970 en indiquant que « la prise de conscience croissante par les autres travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs en milieu fermé ...) de n'être que des gestionnaires de l'inadaptation, cantonnés dans une tâche de replâtrage permanent, digne de Sisyphe, a renforcé par une autre voie la position de "la prévention" à la pointe de ce que l'on nomme "la crise du travail social" » (Lascoumes, 1977, p.°6).

Bien qu'intéressante cette approche présente néanmoins une double limite. D'une part, elle internalise les difficultés et ne laisse aux professionnels aucune autre possibilité que d'accepter ou tolérer les obstacles ; d'autre part, elle dépossède les professionnels de la relation engagée avec l'objet de l'intervention et leurs capacités à dépasser ces contraintes.

D'autres analyses ont justement tenté de dialectiser la problématique par une importante recontextualisation du cadre législatif, économique et organisationnel et leurs effets sur les pratiques. Christian Bachmann a notamment tenté de répondre à la notion de malaise professionnel en proposant une synthèse des mutations autour de deux figures du social. Comme il l'indique : « aujourd'hui, ce qu'on appelle le "social" est coupé en deux. D'un côté, un édifice portant encore les ambitions de l'après-guerre, et que structurent les ordonnances de 1945 et de 1946, les textes de 1958 sur l'indemnisation du chômage, ou de grandes lois comme celles de 1975 sur les institutions sociales et sur le handicap. Cet espace de droit commun, pensait-on, allait s'élargir à l'ensemble des risques sociaux [...] Avant que l'on ne soit venu à bout de cette tâche, la crise est survenue. L'indemnisation du chômage a été la première à lâcher pied, et les personnes âgées les plus économiquement fragiles seront bientôt menacées. Les pressions financières se font de plus en plus fortes sur les structures héritées de la croissance, et il est à craindre que des secteurs autrefois relativement protégés, comme le handicap mental, ne doivent subir dans les temps qui viennent une cure d'amaigrissement. […] la vieille (action sociale) est gangrenée, et la jeune est rachitique » (Bachmann *in* Martinet,1993, p.°191-192).

Cet extrait est d'une très grande actualité par la confrontation qu'il propose entre l'idéologie portée par certaines lois fondatrices qui définissent un espace de droit commun, et la crise de la deuxième moitié des années 1970 qui remettra en question sa financiarisation, et donc son existence. Ainsi, par extension des propos de Christian Bachmann, le malaise dans l'action sociale est avant tout le malaise de l'action sociale, avec un projet social dans une impasse, acculé à devoir accepter les réformes et les restrictions pour pouvoir exister.

D'autres principes de causalité ont été défendus par les sociologues. Tout d'abord, dans le contexte d'une remise en question de l'État social, la situation d'incertitude vécue par les professionnels est associée au brouillage des frontières dû à l'augmentation importante du nombre de métiers que nous avons abordée précédemment. Cette idée centrale était défendue par Jean-Noël Chopart qui faisait le constat d'une augmentation et d'une diversification du nombre d'agents. Cette étude a ainsi mis en avant « les tendances à la dé-professionnalisation, les risques de déqualification, l'appel pressant au bénévolat et aux emplois intermédiaires pour combler les lacunes d'un système qualifié d'action sociale » (Chopart, 2000, p.°27). Cette étude confirme bien le sentiment qu'ont pu avoir les professionnels d'une dépossession de leur technicité et savoirs spécifiques par d'autres acteurs non qualifiés ou nouvellement apparus.

Dans le prolongement, une enquête réalisée en 2008 et dirigée par Bertrand Ravon a apporté des éléments explicatifs du malaise des professionnels à partir des transformations du contexte socio-politique. En effet, selon cette enquête, le malaise est issu d'une conflictualité qui se joue face aux transformations des métiers et particulièrement l'intensification des pratiques gestionnaires et managériales qui réduit la relation d'aide en une relation de service, soumise à la logique de la performance et de la productivité. Ici, ce n'est pas uniquement un sentiment de dépossession par l'arrivée d'acteurs bénévoles ou moins qualifiés mais la confrontation entre leurs compétences et une rationalité instrumentale mise en pratique avec le management. Ainsi, les auteurs qualifieront d'« épreuves de professionnalité » les « atteintes à la professionnalité », c'est-à-dire une situation d'incertitude qui amène les professionnels à ne plus savoir ce qu'il faut faire en raison, d'une part, du décalage entre les injonctions et la pratique et, d'autre part, le déni de reconnaissance et le manque de soutien.

Ces *épreuves de professionnalité* ne sont pas selon les auteurs des situations subies, mais elles renvoient « au double sens d'éprouver une situation difficile et de faire la preuve de ses capacités à faire face » (Ravon, 2009, p.°62). Cette notion renvoie donc à l'aptitude des professionnels à surmonter les contradictions et faire face à l'absence de reconnaissance par des stratégies d'endurance et de résistance. Surtout, ces épreuves ne sont pas uniquement envisagées sous l'angle de l'individu qui renverraient à la notion de *burn out*, bien qu'elles mettent la focale sur les pratiques individuelles,

mais renvoient aux nombreuses contraintes découlant des évolutions de l'action sociale professionnalisée. Enfin, concernant la notion de reconnaissance, l'auteur indique : « parce qu'ils sont souvent appelés à prendre des initiatives, à s'engager sans beaucoup d'étayage, à prendre des risques et à s'impliquer personnellement, les travailleurs sociaux attachent beaucoup d'importance aux jugements qui peuvent être portés sur la qualité et la pertinence de leur travail, et sont dès lors particulièrement sensibles aux dénis de reconnaissance » (Ravon, 2008, p.°10). Ce point nous semble important pour la suite de notre réflexion. La « lutte pour la reconnaissance » (Honneth, 2013) est selon nous un point d'analyse important qui, nous le verrons, témoigne de la capacité des professionnels à (ré)agir, rebondir et, pourrions-nous dire, réajuster leurs pratiques pour répondre au mieux aux attentes et prescriptions.

À défaut de fournir une définition définitive, ces quelques éléments nous permettent de qualifier de malaise toutes situations de suspension et d'incertitude rencontrées par les professionnels face aux multiples réaménagements qu'ils rencontrent et pour le public accompagné. L'avenir incertain qui s'en dégage, renforcé par un manque de légitimité, les amène à douter de leur professionnalité quant à la définition de l'objet d'intervention, des objectifs visés et des techniques pour y arriver. Les *épreuves de professionnalité* sont donc des atteintes face aux savoirs et techniques issues de leurs expériences, mais elles sont également des épreuves subjectives en tant que le sujet est personnellement engagé dans la relation et donc subjectivement exposé. L'incertitude est ainsi redoublée par un manque de visibilité et le sentiment d'être déqualifié.

Enfin, Jean-Yves Dartiguenave et Jean-François Garnier ouvrent d'autres perspectives en interrogeant la fonction qu'occupent les professionnels en lien aux politiques sociales. Selon eux, face à la managérialisation et la rationalité instrumentale, le malaise dans l'action sociale trouverait sa source dans la fin des grands récits de référence et l'absence d'idéaux mobilisateurs ou de doctrine du social tel que « *Défendre les métiers sociaux* » l'avait argumenté[1]. Comme l'indiquent les auteurs : « Nous pensons, en effet, que nous n'avons pas tant affaire aujourd'hui à une « crise » du travail social en tant que telle, qu'à une interrogation profonde des travailleurs sociaux sur le sens de leur contribution sociale. La nuance peut paraître subtile. Elle permet néanmoins d'éviter de réduire le travail social à la seule question du sens en reconnaissant que les doutes qui pèsent sur lui n'invalident

[1] L'intégralité de la lettre ouverte se situe dans l'**annexe 6**. La lettre écrivait :« Notre pays se caractérise d'abord par l'absence d'une doctrine globale pour l'action sociale depuis plus de 30 ans et, à ce titre, le rapport de la CPC témoigne d'une absence totale d'ambition politique, ne faisant que soumettre des propositions techniques face à une réalité qu'il caricature. Manifestement, les « simplifications » concernant la fusion des métiers et les réductions de la formation répondent avant tout à une rationalité organisationnelle, au service des employeurs, en évitant soigneusement de penser de façon éthique la question de l'accompagnement et de l'aide qu'il faut mettre en œuvre au profit de personnes en difficulté. »
[https://defendrelesmetierssociaux.wordpress.com.] Elle a été diffusée dans de nombreux journaux généraux : *le Monde*, le 23 juin 2015, *l'Humanité*, le 24 juin 2015, *Médiapart*, le 29 juin 2015, ainsi que dans la presse spécialisée : *Revue ASH*, « Une lettre ouverte en faveur d'une « doctrine » pour le travail social, le 22 juin 2015 par M. Le Bris.

pas pour autant les pratiques effectives » (Dartiguenave et Garnier, 2008, p.°27). Leur apport est crucial pour tenter de s'extraire d'une lecture structurelle en indiquant que la perte de sens ne serait ni le signe d'une pratique inappropriée, ni l'absence de techniques adaptées mais le reflet d'une fonction sociale délégitimée. Ainsi, la contribution sociale des professionnels pose davantage la question de la volonté du politique à construire et défendre l'objet social plus que celle d'une légitimité professionnelle liée aux registres de leurs compétences à exercer.

Après ce détour théorique, il nous semble également important d'interroger l'usage qui peut être fait des thématiques du malaise et de la perte de sens. Le rapport Durrleman indiquait, « aujourd'hui, la question sociale s'est déplacée. Elle est moins celle de la pauvreté que de l'exclusion, dans une société qu'émiette la montée du chômage. Et la demande sociale a changé aussi : au-delà de l'aide, elle souhaite l'insertion. Les travailleurs sociaux n'ont pas baissé les bras. Jour après jour, mois après mois, ils font reculer l'exclusion et réussissent à rouvrir l'avenir pour ceux qui s'adressent à eux. Pour autant, un malaise ancien s'est transformé en crise. Une crise qui a d'abord son origine à l'extérieur même du travail social, dans l'évolution de ces publics comme des politiques d'action sociale elles-mêmes. Mais une crise aussi qui trouve un fondement dans des questions de formation, d'organisation et de statut. Il y a urgence sociale à sortir de cette crise. Si elle s'aggravait encore, ce serait l'usager cette fois qui en paierait directement le prix » (Rapport Durrleman, 1993, avant-propos). Cet extrait nous intéresse pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il reprend les arguments « classiques » pour expliquer les mutations professionnelles autour des dispositifs d'insertion, du renouvellement des pratiques et l'évolution des publics. D'autre part, en se soutenant du sentiment de disqualification des professionnels, ce rapport préparatoire au XI^{e} plan formulera des propositions sur deux axes : l'organisation des services d'action sociale au niveau territorial, et la redéfinition des rôles et des professions, incluant les problèmes de formation et de statut. Nous voyons ainsi apparaître une stratégie qui consiste à s'appuyer sur des situations de doute ou de malaise pour proposer des réformes et une nouvelle architecture des professions ou des formations.

Dans le même sens, le rapport de l'IGAS qui partait du constat que le malaise professionnel se caractérisait par une perte d'identité et le sentiment d'une « utilité décroissante » (IGAS, 2005, p.°167-231) a soutenu la proposition d'un déplacement pour le moins polémique entre « travail social » et « intervention sociale », intégrant pour ce dernier toute forme d'activité, professionnelle ou non. L'intervention sociale devait ainsi permettre une unité entre des métiers de plus en plus diversifiés et rassembler les acteurs autour d'un projet commun, ce qui était l'objet initial de la notion de « travail social » pour les professions historiques.

Enfin, nous retrouvons dans le *plan d'action en faveur du travail social et du développement social* une argumentation sur la « perte de sens » justifiant les nombreuses propositions de réformes. Ce dernier indique en effet que les « travailleurs sociaux » sont « en perte de sens enserrés dans des logiques segmentées et comptables ; [il] alerte des personnes « ballottées » entre des dispositifs et des professionnels qui ne savent plus prendre en compte leur situation globale ; reconnaissance par les employeurs publics et privés d'un malaise du travail social usant pour les personnes concernées et professionnels » (EGTS, 2005, p.°9). Les maîtres-mots du plan d'action étant « culture commune » et « attractivité » du secteur, plusieurs mesures seront proposées pour tenter de reconquérir le sens perdu. Une réarchitecture globale des diplômes et une revalorisation des niveaux III (bac+2) en niveau II (Licence) sera ainsi proposée afin, comme le formule Ségolène Neuville, que les professionnels voient « leurs métiers valorisés, avec une évolution statutaire et salariale, une reconnaissance universitaire » (*ASH,* 14 octobre 2016). Le constat d'une « perte de sens » semble ainsi justifier ou légitimer un renouvellement des formations par la création d'un socle commun, mais également une généralisation du DSL[1] en indiquant que « la crise connue depuis 2008, avec la massification des problèmes économiques et sociaux a définitivement montré les limites d'une approche strictement individuelle » (EGTS, *op.°cit*., p.°3) réactualisant et renforçant les constats déjà effectués depuis la décentralisation sur la nécessité des professionnels à externaliser leurs pratiques dans un travail en réseau. L'incertitude « existentielle » des professionnels peut donc servir un dessein plus utilitariste en étant le point d'appui de réformes.

Selon de nombreux rapports, la perte de sens et le malaise professionnel sont le contrecoup d'un repli sur soi caractérisé, comme le reproche le plan d'action, par une pratique individualisante, curative et subjective. En prolongeant cette logique, il appartiendrait à chaque professionnel de retrouver le sens dans sa pratique en s'ouvrant aux autres et en mutualisant ses compétences et ses savoirs tout en s'ouvrant sur l'extérieur.

Pour conclure, ces notions nous semblent être moins le fait de l'inefficacité des professionnels que la défiance dans laquelle ils se situent remettant en question leur contribution sociale. Cela ne saurait ôter les doutes dans lesquels les professionnels sont plongés, structurellement, en proie à des questions permanentes sur la légalité de leurs actes ou la congruité des réponses apportées. Ce qui permet de dire à Michel Autès, sous cet aspect-là, que « le malaise dans le travail social fait partie du travail social » (Autès, 1998). Mais les nouvelles formulations de la question sociale ont néanmoins amené de grandes transformations qui ne se réduisent pas à la technicité et au savoir-faire mais qui

[1] Le développement social constituera le deuxième axe développé dans le plan d'action ayant pour titre : « *Promouvoir le développement social pour simplifier les politiques publiques et les organisations* », p.°16-22.

touchent à l'être des professionnels par une absence de légitimité politique concernant leur fonction sociale.

b.5 **Au-delà des mutations, la permanence des métiers**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, il semble entendu que les mutations opèrent à tous les niveaux. Les premières conséquences seraient l'apparition d'un « nouveau public », plus jeune, aux problématiques hétérogènes et aux situations plus complexes. De plus, au niveau des politiques sociales, elles visent une plus grande responsabilisation des individus qui, dans une démarche d'insertion, doivent faire la preuve d'une volonté active pour changer leur situation. Enfin, l'apparition de nouvelles pratiques professionnelles tournées vers des fonctions d'ingénierie sociale et résolument orientées par un travail transversal entre les établissements.

Les constats d'un changement de société justifieraient à eux-seuls la nécessité de moderniser les pratiques par une rupture radicale avec les anciennes. Le « changement » est un maître-mot, une doxa dirions-nous, tant cette croyance est partagée et pénètre chaque interstice de l'action sociale. Pour aller dans ce sens, Nicole Questiaux indiquait : « nous avons un immense effort à faire. D'autant plus que nous ne voulons pas seulement gérer au mieux des problèmes mais que nous voulons le changement » (Questiaux, 1982).

Le changement est général : une transformation de la « gouvernance » territoriale ; dans la réorganisation des services ou le contrôle de la gestion immobilière pour réduire les dépenses ; la redéfinition des fonctions demandées aux professionnels qui doivent être plus polyvalents, ouverts sur l'extérieur et assumer des fonctions de coordination ; l'introduction d'outils et de normes visant une plus grande efficacité et un changement des pratiques. Pour cela, en dehors des nouveaux dispositifs d'insertion, le changement prend corps dans des agences telles que l'ANESM ou l'ANAP qui ont la fonction « d'identifier les leviers qui sont de nature à faciliter le changement au sein des organisations médico-sociales » (ANESM, *Comprendre pour agir mieux*, 2013). Il nécessite également l'élaboration de techniques et outils avec la méthodologie par objectifs, et la généralisation d'une pensée par projets, les recommandations de bonnes pratiques et des dispositifs inscrits dans un cadre légal telles que les évaluations internes et externes. Enfin, il a besoin de partisans car comme le formule Jean-René Loubat « La plus belle preuve d'humanité c'est le changement », et le projet, dans ce sens, est l'outil qui permettra une « mobilité de l'esprit » et « une constante remise en cause » (Loubat, 2013, p.°390).

Ces mutations s'inscrivent bien dans des ambitions politiques nouvelles mais ne doivent pas en rester à la seule opposition entre des pratiques anciennes et modernes, et pour le dire autrement entre des

pratiques disqualifiées ou légitimes. Nous devons certainement percevoir l'action sociale et les pratiques professionnelles dans une dialectique permanente, entre mutations et continuités, c'est-à-dire prise dans une historicité qui se renouvelle sans cesse. Jean-Claude Passeron interrogeait, non sans ironie, dans un article intitulé « *Attention aux excès de vitesse* » l'usage intempérant, voire totalitaire de la catégorie de « nouveauté historique » (Passeron, 1987). Peut-on vraiment qualifier de nouveauté les changements que rencontre l'action sociale ? Et si tel est le cas où se situent-ils ?

Ayant mis la focale sur les questions liées au logement, l'éducation et l'emploi, les dispositifs d'insertion ne constituent pour autant que certains axes de travail avec lesquels les professionnels sont en prises, mais n'en reflètent pas l'intégralité.

Plusieurs points apparaissent :

- Tout d'abord, les critiques faites aux pratiques dites traditionnelles pour leur relation duelle, curative et assujettissante ne protègent pas les nouveaux dispositifs de certaines limites. Vont-ils être à même d'intégrer durablement des individus face à la dégradation de la société salariale ? La volonté toujours plus grande d'activer et responsabiliser les individus, afin de les conduire à une forme d'autonomie dans leur existence, ne met-elle pas paradoxalement en difficulté un grand nombre d'entre eux incapables d'investir socialement cette autonomie ?

- De plus, nous avons précédemment indiqué qu'une enquête sous la direction de Jean-Noël Chopart faisait le constat d'une augmentation du nombre d'agents en périphérie des métiers historiques amenant depuis lors à substituer la notion d'« intervention sociale » à celle de « travail social » (Chopart, 2000). L'« intervention sociale » correspond donc, d'une part, à une diversification des fonctions notamment par le développement des fonctions d'encadrement et de coordination, confirmées par la réforme des futurs niveau II prévue en septembre 2018. D'autre part, elle correspond à une extension des pratiques sociales qui ne se limitent plus à la question des professions et des qualifications reconnues, incluant les bénévoles ou les services civiques. L'« intervention sociale » est donc, de manière générale, une activité sociale. Michel Autès relativise pourtant l'apparition des nouveaux métiers, pour privilégier le fait que les nouvelles fonctions sont majoritairement occupées par des professionnels issus de l'action sociale. Comme il l'indique, « loin d'être éloignés, du fait de leur incompétence supposée, des dispositifs des nouvelles politiques publiques, les travailleurs sociaux, non seulement y sont fortement impliqués, mais sont même souvent les concepteurs et les managers de ces politiques » (Autès, 1998, p.°72). La distinction à opérer entre les nouveaux métiers et les nouvelles missions ou fonctions est donc importante pour faire apparaître les continuités dans les changements. Nous indiquions que 23°% des diplômés hors

employeurs particuliers ont un statut du niveau III à I, du niveau Bac+2 à Bac+4, et les 77°% restants se situent entre le niveau V et IV, avec une surreprésentation des niveaux V ayant un niveau brevet. Cela signifie que près d'un quart des professionnels ont des fonctions d'encadrement, de gestion ou de coordination contre les trois autres quarts en confrontation directe avec les publics. La permanence concerne avant tout les 77°%, hors employeurs particuliers, qui sont dans des établissements sociaux et médico-sociaux en rapport direct avec les publics, ce qui relève des missions traditionnelles de l'action sociale. Les nouveautés apparaissent plutôt sur les fonctions d'encadrement et de coordination qui vont se généraliser pour les futurs niveaux II, liées aux fonctions de management et d'ingénierie. Toujours selon Michel Autès, « l'essentiel des différences se joue dans une logique de poste, une logique de missions, alors que la constellation des métiers construit ses compétences avec les mêmes référentiels, que l'on aille de la relation d'aide de l'éducateur jusqu'à la pratique de négociation du chef de projet. Il n'y a donc pas deux genres ou deux espèces de professionnels, ces gens-là font le même métier » (Autès, 1998, p.°73).

Deux points ressortent. D'une part, les professionnels historiquement issus des métiers du social se sont approprié les mutations en investissant de nouvelles fonctions liées aux nouveaux dispositifs d'insertion. D'autre part, cette opposition entre les nouveaux métiers et les anciens, si elle n'a que peu de réalité, participe selon lui à une disqualification générale du « travail social », présenté comme divisé, et stigmatise les pratiques d'assistance classique.

Dans une période où l'innovation sociale semble être la seule issue pour assurer la survie de l'action sociale, en valorisant l'émergence de pratiques nouvelles, la créativité des acteurs, c'est-à-dire en transformant plus qu'en préservant les pratiques et fonctionnements institutionnels (Jaeger, 2016), il est donc crucial de dialectiser notre lecture du secteur social pour l'apercevoir comme un lieu à l'épreuve de la permanence et de la continuité. En effet, pour donner suite au succinct panorama des enjeux rencontrés par l'action sociale, le risque le plus palpable serait de considérer de manière univoque l'univers social comme le lieu de « changements », sans percevoir que la conflictualité inhérente à un univers professionnel n'élude pas la question des permanences. Ce qui fait dire à cet auteur, « dans une certaine mesure, il est possible de dire que les institutions ne changent jamais fondamentalement puisqu'elles ont une fonction sociale qu'elles continuent de remplir. Je pense aussi qu'elles changent continuellement, dans la mesure où l'état de « non-changement » n'existe pas si ce n'est peut-être dans la mort » (Lapauw, 1977, p.°19)[1]. Malgré les mutations socio-politiques, les

[1] Nous pensons également à Paul Fustier qui indiquait concernant le travail de l'éducateur spécialisée : « Il témoigne cependant d'une persistance ou d'un invariant, ce qui demeure malgré les évolutions, les transformations et les changements de locuteurs. De quoi s'agit-il ? Ce qui demeure et traverse les générations, c'est d'évidence la demande insistante adressée par les enfants carencés en direction des adultes dont la fonction est de s'en occuper, l'exigence,

réaménagements administratifs ou techniques, les pratiques socio-éducatives se construisent dans un temps qui échappe aux remises en question car comme le formule Jacques Lacan « le réel revient toujours à la même place » (Lacan, 1986) en s'extrayant continuellement des modalités conjoncturelles.

La dialectique que nous souhaitons introduire s'inscrit dans la droite ligne du travail élaboré par Michel Foucault qui en reconstruisant une archéologie du savoir et des rationalisations a pu démontrer avec l'é*pistémè* qu'il n'y a pas un sujet transcendantal qui progresse de manière linéaire et continue mais qu'il est, intrinsèquement, constitué de ruptures et de discontinuités. L'*épistémè*[1] est un objet strictement discursif – et Foucault utilisera dès les années 1970 la notion de dispositif qui intègre des objets discursifs à des réalités non-discursives telles que des pratiques, stratégies et institutions – sans se réduire à être un objet unitaire et clos sur lui-même. Au contraire, il montrera les déplacements, parfois discrets, mais aussi les ruptures et les permanences, qu'il nommera la « nappe des continuités » (Foucault, 1966, p.°229), qui permettent de qualifier les champs épistémologiques ou les registres de connaissance et de savoir de la Renaissance à l'Âge moderne. Comment se construit le système des positivités ? À quelle loi obéissent les mutations ou les permanences qui font que les choses perçues peuvent apparaître comme une vérité et des savoirs d'une extrême familiarité, jusqu'à ce que des nouvelles positivités apparaissent ?

La mise en ordre du monde social et son organisation à travers les savoirs, dont il prend les exemples de l'économie, la taxinomie et le langage, font face, dans l'histoire, non à une rupture radicale mais un décalage infime (Foucault, *op. cit*., p.°251) ou un décrochage, absolument essentiel qui permettra un décalage du regard et de l'analyse. Ainsi, ce n'est pas un progrès de la rationalité ou la découverte d'un thème nouveau qui permet ces décalages, tel que les théoriciens de l'innovation sociale le défendent, mais, dans le cas de l'économie, c'est la prise en compte des éléments extérieurs à celle-ci, autour de l'accumulation du capital ou la division des tâches qui a permis de percevoir autrement l'objet. Le subtil déplacement permettant de construire l'*épistémè* moderne repose donc sur des

impossible à satisfaire, d'être dans une dévotion maternelle de tous les instants. Les anciens du Rucher le soulignent qui disent explicitement que plus la posture des éducatrices se rapprochait de ce modèle impossible de perfection maternelle, plus ils s'en trouvaient psychiquement ”soignés” (Fustier, 2009).

[1] Il indiquera dans la préface « Une telle analyse, on le voit, ne relève pas de l'histoire des idées ou des sciences : c'est plutôt une étude qui s'efforce de retrouver à partir de quoi connaissances et théories ont été possibles ; selon quel espace d'ordre s'est constitué le savoir ; sur fond de quel a priori historique et dans l'élément de quelle positivité des idées ont pu apparaître, des sciences se constituer, des expériences se réfléchir dans des philosophies, des rationalités se former, pour, peut-être, se dénouer et s'évanouir bientôt. Il ne sera donc pas question de connaissances décrites dans leur progrès vers une objectivité dans laquelle notre science d'aujourd'hui pourrait enfin se reconnaître ; ce qu'on voudrait mettre à jour c'est le champ épistémologique, l'*épistémè* où les connaissances, envisagées hors de tout critère se référant à leur valeur rationnelle ou à leurs formes objectives, enfoncent leur positivité et manifestent ainsi une histoire qui n'est plus celle de leurs conditions de possibilité ; en ce récit, ce qui doit apparaître, ce sont, dans l'espace du savoir, les configurations qui ont donné lieu aux formes diverses de la connaissance empirique. Plutôt que d'une histoire au sens traditionnel du mot, il s'agit d'une « archéologie » (Foucault, 1966, p.°13).

éléments qui prennent en compte l'extérieur de la représentation et notamment ce qui est invisible. Il ne s'agit donc plus d'une analyse spontanée de la représentation venant caractériser l'Âge classique, mais d'une analyse qui fait apparaître ce qui est hors du regard (Foucault, *op. cit.*, p.°252). Comme il l'indique, « altération et glissement des intérêts culturels, redistribution des opinions et des jugements, apparition de nouvelles formes dans le discours scientifique, rides tracées pour la première fois sur la face éclairée du savoir. D'une façon plus fondamentale, et à ce niveau où les connaissances s'enracinent dans leur positivité, l'événement concerne non pas les objets visés, analysés et expliqués dans la connaissance, non pas même la manière de les connaître ou de les rationaliser, mais le rapport de la représentation à ce qui est donné à elle » (Foucault, *op. cit.*, p.°251).

Le « décloisonnement » tel qu'il est abordé dans l'action sociale est un objet particulièrement pertinent pour faire apparaître la continuité dans le changement, ou l'inverse. Il participe de ces notions qui ne cessent de circuler dans le secteur social participant à une mise en ordre de celui-ci mais également à une transformation de son organisation. Il fait figure de maître-mot mais sa généralisation en fait un terme polysémique. Cette impérieuse nécessité de s'ouvrir aux autres, au-delà des pratiques professionnelles et du cadre institutionnel, dans une dynamique de partenariat et de réseau, afin de mutualiser les pratiques et les compétences est habillée d'une grande vertu. La complémentarité recherchée nécessite une coordination, une articulation entre les éléments pour qu'il y ait finalement un échange, une transmission et une continuité dans l'action. À l'inverse, le cloisonnement serait le signe d'une non-régulation et au fond la marque d'un désordre. Sa forme la plus typique serait le cloisonnement bureaucratique marqué par sa lenteur, son isolement, la déshumanisation du traitement des demandes, la déresponsabilisation de chacun et son inefficacité.

Comment la question du décloisonnement s'est présentée et transformée ? Trois périodes apparaissent qui révéleront trois paradigmes différents du décloisonnement.

Paradigme éthique ou l'urgence de « décloisonner le sujet ». Il semble que la première forme explicite d'une critique du cloisonnement ait été formulée non pas dans le secteur social mais celui de la psychiatrie dans la mouvance de la désinstitutionnalisation et l'anti-psychiatrie apparue en Angleterre (Castel, 1989). Nous reviendrons longuement sur ces éléments[1], mais nous pouvons indiquer que ces critiques qui appelaient à une prise en charge hors les murs s'insurgeaient contre le système de ségrégation et de contrainte exercé contre le malade mental. La désinstitutionnalisation et l'anti-psychiatrie ont eu le même souci de lutter contre l'« enfermement » des malades mentaux et

[1] Se référer au chapitre 5.

ont permis la création de nouvelles modalités de travail, plus ouvertes, plus légères qui devaient amener à un ancrage des personnes dans la cité. L'institution était un lieu claustral, assujettissant les individus dans un espace qui prive du droit le plus fondamental qu'est la liberté.

Paradigme gestionnaire : « décloisonner les administrations et institutions ». Le passage des années 1970 aux années 1980 sera marqué par un double basculement qui va nécessiter un renouvellement des politiques sociales et des modes d'intervention. D'une part, la nouvelle question sociale sera une remise en question de l'ensemble des institutions qui en symbolisera la crise comme étant vecteur d'une désintégration sociale. Cette remise en question justifiera le développement de pratiques nouvelles, plus globales, plus ouvertes et plus concrètes dans lesquelles nous retrouverons les dispositifs d'insertion. D'autre part, parallèlement à cette nouvelle représentation de la question sociale, un autre changement fondamental proviendra de la mise en acte politique d'une réorganisation territoriale avec la décentralisation des compétences à l'échelon local et notamment de l'aide et l'action sociale.

Paradigme marchand ou paradigme libéral : « décloisonner les financements ». L'actualité de l'action sociale a fait du décloisonnement un maître-mot. Le *plan d'action en faveur du travail social et du développement social* indique vouloir créer une « culture commune » entre les métiers et en faisant du décloisonnement un véritable programme d'action pour le social et le médico-social diffusé dans de nombreuses mesures. Décloisonnement du côté des écoles de formation qui doivent s'ouvrir sur l'extérieur dans la perspective d'un échange des savoirs avec l'intervention des personnes accompagnées ou l'ayant été[1] ; décloisonnement inter-professionnel et inter-organisationnel avec la création du référent de parcours sur le modèle du médecin traitant[2], mais aussi par la formation inter-institutionnelle afin de favoriser la connaissance réciproque des acteurs[3], l'élaboration d'une charte entre employeurs privés et publics afin de reconnaître le travail en réseau et l'analyse des pratiques[4], et enfin l'axe 2 du Plan d'action qui a pour titre : « *Promouvoir le développement social pour simplifier les politiques publiques et les organisations* » (EGTS, *op.°cit*.)

De plus, les réformes législatives et la loi du 21 juillet 2009 dite HPST a réformé l'organisation territoriale de la santé et a scellé un rapprochement entre le secteur médico-social et sanitaire que les lois de 1970 et 1975 avaient rendues autonomes.

Mais aussi, les plateformes de services pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap qui sont proposées comme des nouvelles organisations, moins coûteuses et plus efficientes :

[1] Nous faisons référence à la mesure n°3 du *plan d'action en faveur du travail social et du développement social*.
[2] En référence à la mesure n°5.
[3] En référence à la mesure n°7.
[4] En référence à la mesure n°9.

des organisations « interactives » avec leur environnement, plus souples et plus adaptatives. Mutualisant leurs moyens, optimisant les ressources, capables d'assurer la coordination des parcours des bénéficiaires. Le parcours des bénéficiaires est central qui circule au gré des services selon ses besoins. Le décloisonnement accentue une idée relative au déplacement entre une logique de relation et une logique de service.

Enfin, la forme la plus limpide de ce paradigme marchand est celle des contrats à impact social qui proposent une autre forme de décloisonnement, économique cette fois-ci[1]. Nous assistons bien à une nouvelle forme de décloisonnement entre l'État et les collectivités territoriales, financements publics d'origine fiscale, les financements socialisés, le mécénat philanthropique sans « plus-value » autre que symbolique et maintenant les investisseurs privés avec « plus-value » garantie.

Ces quelques éléments font apparaître un déplacement de la question du décloisonnement, pensé initialement comme un travail hors les murs, pour mutualiser les compétences et les savoirs de chacun, pour s'incarner dorénavant dans les services à la personne. D'une pratique à plusieurs qui avait pour fonction de chercher un ailleurs aux personnes accueillies, dans le cas de la désinstitutionnalisation, l'objectif est aujourd'hui de proposer des services qui s'inscrivent dans une logique de marché. D'une vision éthique nous passons donc à un paradigme économiste, et ces déplacements ne cessent de redéfinir les frontières d'intervention en amenant les professionnels à constamment devoir repenser leur pratiques et certainement les conditions du travail avec le public.

Les pratiques socio-éducatives sont de la même manière faites de décalages et de continuités. Nous avons abordé les transformations les plus visibles issues d'un refus qui s'est structuré dans le temps autour des pratiques duelles, institutionnalisées, dans l'entre-soi et caractérisées par la notion de rééducation. Pourtant, des permanences plus discrètes traversent les périodes et jalonnent le quotidien des professionnels. Elles tentent de qualifier le désarroi dans lequel se situent les professionnels face aux nombreuses difficultés et incompréhensions quotidiennes. Les entretiens que nous avons effectués ont mis en avant un certain nombre de thématiques et de situations relatives au travail quotidien. La violence, le conflit, le refus des bénéficiaires d'être pris en charge, les fugues, l'opposition pour aller à l'école, la protestation pour rentrer chez eux le week-end ou la détermination pour y aller plus tôt que prévu, la négociation permanente des règles et des usages, l'incompréhension face à des mises en danger répétées, mais aussi la recherche d'un compromis entre prise en charge individuelle et collective et enfin la persistance à vouloir réduire les coûts déjà abordés par Aïchhorn au début du XX^{e} siècle. Ces situations d'incompréhension vécues par les professionnels et qui ont la

[1] Nous reviendrons longuement sur les CIS dans le chapitre 2.

particularité de se répéter de manière incessante, malgré l'expérience et l'ancienneté, témoignent du fait qu'il existe des dimensions structurelles de l'accompagnement socio-éducatif qui échappent à toute interprétation conjoncturelle et qui relèvent de l'objet d'intervention, plus précisément du réel vécu par les publics. Ce réel, tel qu'il peut être interprété par la psychanalyse lacanienne, peut être défini par une absence de savoir, ce à quoi les personnes sont confrontées dans leur existence et qui ne trouve ni mot, ni explication. Les situations d'angoisses vécues par les personnes accompagnées, les actes de violence éruptifs, l'incapacité à pouvoir investir des lieux incarnant l'autorité ou le savoir, comme le travail ou l'école, ou les choix « déraisonnables » remettant en cause le projet individuel d'accompagnement sont des témoignages de ce réel et qui imposent de parfois renouveler quotidiennement, inlassablement, patiemment, le travail socio-éducatif.

Comme le formule Robert Castel « il n'en demeure pas moins qu'il existe, dans la plupart des situations d'insertion sociale une dimension de réparation, de remise à niveau, qui réactualise la relation d'aide classique » (Castel, 1998, p.°43). Cela signifie qu'au-delà des effets de modes et des transformations langagières, l'univers discursif relatif aux métiers de la relation (Demailly, 2008) constitué de rééducation, d'insertion et de médiation, renvoie à des contenus d'activités identiques et à des pratiques réelles qui n'ont finalement que peu changées. Le mot ne faisant pas la chose, la permanence se situe dans la reconduction, toujours singulière, des situations sociales, sanitaires, administratives, scolaires, économiques, judiciaires auxquelles les personnes sont confrontées. Des situations qui nécessitent inexorablement une présence, une écoute, une disponibilité, une bienveillance, l'établissement d'une relation de confiance et la recherche dans le meilleur des cas d'une solution, constituent le cœur historique des fonctions assumées par les professionnels.

Les permanences se situent donc au niveau des missions et techniques car par leur présence, les professionnels ont une fonction de « supports » (Castel et Haroche, 2001), mais plus généralement, la continuité la plus manifeste concerne leur fonction sociale en dénonçant les injustices sociales et en donnant une visibilité et une reconnaissance aux personnes les plus démunies.

Mais ce qui apparaît comme un changement manifeste relève du fait que si traditionnellement les professionnels avaient pour mission, en tant que passeur, de ramener les individus des « marges » vers le « centre », aujourd'hui, force est de constater, que les solutions professionnelles étant réduites, notamment dans le cadre de l'insertion, ce sont des passeurs sans berge.

Pour conclure, nous avons jusque-là abordé la question du mouvement engagé dans l'action sociale selon la dialectique de la continuité et du changement en essayant d'extraire ce qui relevait des mutations et des nombreuses permanences. La prise en compte des mutations en s'inspirant d'une

approche socio-historique permet de les aborder selon un processus historique, donc non spontané, en soulignant le caractère construit et contingent de l'action sociale, c'est-à-dire non-linéaire et sans cesse le produit d'une négociation et de résistances des acteurs. Toutefois, parler en termes de mutations ne signifie pas que les changements n'existent pas, cela est au centre de notre recherche, mais nous souhaitons montrer qu'ils ne se situent pas forcément là où nous les pensons.

L'analyse des mutations a été l'occasion de montrer l'introduction de nouvelles organisations marquées par une rationalité gestionnaire, de nouvelles pratiques professionnelles décloisonnées et partenariales, accompagnées d'une technologie de la relation, et finalement une participation plus importante des bénéficiaires dans les dispositifs. Plus fondamentalement, ces mutations ont révélé une appréhension nouvelle de la question sociale qui, selon nous, permet de comprendre la transformation des modes de subjectivation des professionnels, qui serait relative à une transformation des modes de subjectivation de la question sociale.

Plus précisément, si nous devons qualifier le changement dans les transformations connues dans l'action sociale, ce dernier ne se réduit ni au contenu de la prise en charge, ni à son habillage, mais bien à une transformation du discours politique sur la question sociale qui est un déplacement du discours républicain sur la dette sociale, l'assistance et l'émancipation des individus à un discours néo-libéral basé sur les registres de la responsabilité des individus, leur insertion et l'infléchissement vers un travail par le développement social. Ce déplacement prend corps dans des lois, des savoirs, des techniques qui se développent depuis les années 1970, mais il ne se fait pas de manière totalement apaisée et sans certaines contradictions pour les acteurs.

Pour développer l'idée d'une redéfinition de la question sociale, nous allons présenter ce qui, selon nous, sont des transformations majeures qui participent à l'instauration d'une désorientation idéologique.

Chapitre 2 Entrepreneuriat social et business social, vers un social désocialisé ?

Martine Pinville, ancienne Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, a lancé le 15 mars 2016 l'appel à projets interministériel des Social Impact Bonds rebaptisés à la française « contrats à impact social » (CIS). Concrètement, des investisseurs privés pourront financer des projets d'action sociale, puis être remboursés par l'État dans le cas d'un « impact social » avéré. Ce dispositif fait de l'innovation sociale, en lien à la Loi Hamon[1], le point pivot autour duquel toute la structure va s'édifier. En effet, comme le formule le cahier des charges, l'appel à projets s'adresse à des programmes innovants d'actions destinés à prévenir des risques sociaux, soit pour le financement de nouvelles activités soit pour un programme innovant d'activités existantes. Deux questions se posent : qu'est-ce qu'une innovation dans le social ? Et l'innovation, dans le cadre des CIS, est-elle véritablement sociale ?

Ève Durquety, responsable du développement, économie sociale et solidaire au bureau d'audit et de conseil, KPMG, apportera une réponse sans détour concernant le projet relatif à la sauvegarde du Nord[2], présenté le 24 novembre 2016 lors de la signature des deux premiers CIS : « Je parlerai davantage d'une innovation financière qu'une innovation sociale »[3].

Ce dispositif présente une véritable nouveauté dans le paysage social. Des groupements d'investisseurs vont occuper une place centrale dans le financement d'actions sociales, la mesure de la performance devient une pratique systématique et un objectif de premier plan, et dans le cas d'un « investissement impactant » le financeur sera remboursé avec un intéressement non négligeable. Plusieurs questions essentielles émergent. Face à cette innovation économique, quelle place l'État va

[1] En effet, le chapitre IV, relatif à l'innovation sociale indique : I. - Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :
1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;
2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.
II. - Pour bénéficier des financements publics au titre de l'innovation sociale, le caractère innovant de son activité doit, en outre, engendrer pour cette entreprise des difficultés à en assurer le financement intégral aux conditions normales de marché. Cette condition ne s'applique pas aux financements accordés au titre de l'innovation sociale par les collectivités territoriales.
III. - Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire définit des orientations permettant d'identifier un projet ou une activité économique socialement innovant au sens du I.
[2] Nous développerons en détail ce contrat page 177.
[3][http://www.xerfi-business-tv.com/emission/Eve-Durquety-Les-contrats-a-impact-social-un-concept-novateur-pour-financer-l-innovation-sociale_3361.html]

occuper en tant que garant des affaires sociales et de l'intérêt général ? Les professionnels auront-ils l'autonomie nécessaire pour élaborer un travail socio-éducatif selon leur expertise des situations ? Plus précisément, n'y aura-t-il pas une contradiction majeure entre les besoins des personnes, les missions des professionnels et les attentes des financeurs ?

L'intervention de financements privés dans l'action sociale n'est pourtant pas une chose nouvelle. Le « social de gestion » (Chauvière, 2010, p.°42) existe depuis longtemps dans les entreprises d'insertion par l'économique, le secteur des personnes âgées, le handicap, l'aide à la personne[1], le soutien à la parentalité, la médiation familiale ou la formation. Il se caractérise « par la fourniture de prestations relationnelles, publiques et/ou privées, de plus en plus souvent régulées par la concurrence en même temps qu'elles restent sous fort contrôle administratif. Ce secteur est donc semi-ouvert » (Chauvière, 2010). Les CIS ne s'inscrivent pas uniquement dans la continuité de ce mouvement mais marquent un virage en accentuant le développement d'une économie mixte et l'ouverture d'un secteur relativement fermé et protégé par l'État qui, jusque-là, régulait la concurrence et limitait l'investissement financier d'entreprises marchandes (Chiapello et Godefroy, 2017). Ainsi, les CIS sont emblématiques des transformations actuelles de l'action sociale et participent d'une désorientation idéologique tant au niveau de la définition d'un projet politique général de l'action sociale, ne sachant plus qui est garant de l'intérêt général, que de leur compatibilité avec les métiers du social, leurs missions attingentes, et leur fonction sociale.

Les différents usages du terme social et ses récentes déclinaisons autour de l'impact social, l'innovation sociale ou l'entrepreneuriat social amènent à interroger la définition du terme social. Relatif à l'ensemble des droits et des moyens assurés par l'État pour garantir la protection des personnes les plus vulnérables, le social solidarisé (Donzelot, 1994) est une construction philosophique et un acte politique ayant pour préoccupation centrale l'intégration de l'individu au collectif. Les usages récents déplacent le projet politique pour en faire le lieu nouveau d'investissements économiques, réduisant le social à un objet d'intervention économique. Le social serait de cette manière « désolidarisé » en étant moins un droit qui l'institue comme obligation collective qu'une stratégie financière ne dépendant que d'intérêts particuliers.

Finalement, cela pose la question de la nouvelle définition du social, de son traitement et, plus concrètement, de savoir si nous pouvons modifier les conditions financières de l'action sociale sans changer la politique sociale concernant ses finalités, ses valeurs et ses formes de solidarité.

[1] En 1996, des multinationales telles que Sodexho, Lyonnaise ou Générale des eaux ont obtenu, suite à une intense activité de lobbying auprès des députés, l'accès au chèque-service signifiant l'ouverture à un marché lucratif des services à la personne solvabilisé par l'État (Chopart, 1996).

L'innovation sociale correspond-t-elle à un nouveau traitement de la question sociale, au prix d'une désolidarisation et en devenant l'affaire de chacun ?

A. Éléments d'une désorientation idéologique

Une désorientation idéologique serait la manifestation d'une tension entre les savoirs d'action des professionnels, issus de leur qualification et leur expérience dans la résolution des problématiques sociales, et des orientations politico-économiques. Nous l'avons déjà évoqué, en référence aux travaux de Louis Dumont, nous attribuons à l'idéologie une portée positive dans la mesure où elle relève d'un ensemble de croyances partagées, inscrites dans des institutions et engagées dans des actions. Une idéologie est d'une manière générale une conception du monde, c'est-à-dire « le système des idées, des représentations qui domine l'esprit d'un homme ou d'un groupe social » (Althusser, *op. cit.*). Sans considérer que les professionnels « font corps » avec les idéologies nous pensons que, dans le cadre de l'action sociale, l'idéologie oriente les pratiques en devenant incontestable. Les idéologies, selon Althusser, façonnent donc un rapport imaginaire à la réalité et conduisent les individus à se penser et se construire en rapport à cet imaginaire.

Dans le cadre de l'action sociale, les idéologies mettent face à face des perspectives éloignées de la construction historique du social entre, d'un côté, une construction de la pratique socio-éducative fondée sur la relation à la personne et, de l'autre, un discours non moins éthique défendant une relation de service converti aux règles de la rationalité économique.

En effet, les difficultés récurrentes des établissements et des services dues à la baisse des dotations, la généralisation du partenariat public-privé par l'expérimentation d'alternatives aux financements traditionnels, le développement d'un discours valorisant l'entreprise sociale au détriment des associations, la remise en question permanente des institutions et la recherche constante d'une plus grande performance des établissements et des services sont autant d'atteintes à la légitimité des professionnels qui peuvent, dans certains cas, être vécues comme des épreuves subjectives (Bataille, 2004). Cette désorientation idéologique se nourrit donc de ces remises en questions mais, plus globalement, est le symptôme d'un déplacement de l'objet social qui se définit moins en terme d'une réparation, ayant pour fonction de compenser les inégalités sociales (Donzelot, 2008), qu'en social marchand ou, nous préférons, en social désolidarisé faisant de la solidarité l'affaire de tous, mais sans obligations collectives, et évacuée de toute référence au droit[1].

[1] Nous pouvons éclairer ce propos en reprenant un extrait du discours de Sir Ronald Cohen prononcé le jeudi 23 janvier 2014 au Palais de la City of London : « Si une nouvelle génération d'entrepreneurs souhaite faire la différence et pas seulement de l'argent, faire le bien et bien réussir ensemble, le modèle de l'entreprise lucrative à but social devrait en

Une désorientation idéologique ne se réduit pas à une tension entre deux représentations ou cadres de pensées car l'action sociale n'a jamais cessé d'être le lieu de vives tensions entre le coût économique qu'elle génère et l'investissement social qu'elle permet. Ici, la désorientation nous semble être un pas en avant tant les tensions mettent les acteurs dans des situations oxymoriques, alliant les contraires, et suscitant une instabilité importante, symptôme d'un brouillage généralisé des frontières et des repères. Par exemple, les termes sont utilisés sans visibilité. Les tenants de l'entrepreneuriat social mobilisent les termes d'association et d'entreprise sociale dans une sorte d'équivalence, comme si leurs statuts juridiques et leurs missions étaient identiques. De plus, le brouillage s'accentue concernant la limite entre le non lucratif associatif, le lucratif « raisonné » de l'économie sociale et solidaire, et le marché de l'économie classique. Ainsi, les entrepreneurs sociaux se caractérisent par leur volonté de réguler l'économie de marché tout en utilisant les financements d'opérateurs marchands pour des projets sociaux. Également, ils défendent simultanément l'intérêt des « valeurs associatives », celui des financeurs et la nécessité de développer une économie raisonnée. Enfin, le brouillage apparaît lorsque chacun se réclame acteur de la solidarité et que le capitalisme est dit au service de l'intérêt général (Borello, 2017). La désorientation idéologique intervient lorsque les points d'arrimage sont déstabilisés et que les valeurs fondatrices sont disqualifiées.

Nous allons présenter quelques éléments constitutifs d'une désorientation idéologique pour les professionnels du social. Tout d'abord, la décentralisation a été un acte politique majeur d'une territorialisation de l'action sociale qui pose l'impérissable question de l'unité politique. Deuxièmement, le contexte européen a fait de la concurrence un objectif politique primordial des États membres par la généralisation des partenariats privés-publics et une transformation du statut des associations en services sociaux d'intérêt général (SSIG). Troisièmement, nous aborderons les notions de l'entrepreneuriat social et des « investissements impactants » en interrogeant leurs sens et leur compatibilité avec l'action sociale. Enfin, nous reviendrons sur ce que Michel Foucault nommait une gouvernementalité néo-libérale que nous appliquerons aux cadres de l'action sociale professionnalisée pour saisir le déplacement majeur depuis les années 1970.

inspirer plus d'un. Mais je suis frappé de voir le nombre de jeunes gens davantage attirés par le modèle non lucratif que par le modèle lucratif. Ils préfèrent la culture des organisations à but non lucratif, leur mission unique d'aider les autres et la motivation qu'entraîne la perspective d'atteindre de grands et nobles objectifs » (Sir Ronald Cohen *in* Sibille et Langendorff, 2014).

a.1 **La décentralisation**

La décentralisation des compétences administratives de l'État vers des collectivités locales est un acte politique fondateur des années 1980 qui a engendré une transformation majeure de l'action sociale. Portée par une rhétorique de la proximité et de la démocratisation, le territoire devenait la nouvelle légitimité de l'action publique et le nouveau mode de gestion des populations. La décentralisation a officialisé l'idée ancienne, appliquée par les bureaux de bienfaisance dès le début du XIX^{e} siècle, que la protection est une affaire locale qu'une politique centralisée ne pouvait mettre en œuvre. Ainsi, la territorialisation de l'action sociale a été l'occasion politique de développer de nouvelles stratégies sociales par les nouveaux dispositifs d'insertion. En plus d'avoir redéfini les objectifs politiques prioritaires, ils ont introduit de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles fonctions, d'autres pratiques et, finalement, ont permis l'émergence d'un nouvel esprit de l'action orienté par des pratiques partenariales, incitatives, globalisées, transversales et contractuelles. Les mutations induites par la décentralisation ont donc amené l'action sociale à effectuer un virage important, et particulièrement dans l'appréhension du public accompagné engagé dans une relation contractuelle, avec un accompagnement par objectifs et qui impliquait surtout l'idée d'une contrepartie, témoin d'une responsabilisation plus importante de celui-ci. Nous l'avons dit, ces mutations définissent l'État social actif (Castel, 2009). Ainsi, l'insertion a pris le relais de l'assistance, le développement social s'est substitué aux pratiques individualisées et le territoire a été privilégié à la nation.

Nicole Questiaux et Jacques Fournier ont fait du local un point central dans leur tentative de construction d'une doctrine du social. En effet, la décentralisation, avec la planification et l'expérimentation sociale, permettait de partir des besoins sociaux des personnes et de construire une politique sociale globale en prenant en compte l'individu en situation, donc en prise avec son environnement. Comme l'indiquent les auteurs, « Partir du besoin et rechercher comment il pourrait être servi, c'est donc, tout à la fois, formuler une exigence dont la logique se prête mal à la réfutation et poser un principe dont la réalisation risque de se révéler difficile. Car il ne s'agit de rien de moins que d'inverser la perspective aujourd'hui dominante. La production doit être un service et non une fin en soi » (Fournier et Questiaux, 1979, p.°188). La décentralisation, définie comme une technique selon les auteurs, devait servir un projet politique général pour l'émergence d'une alternative à l'économie marchande.

Elle a donc été une opportunité politique qui a permis de refonder l'action sociale, en affirmant un nouveau rapport entre le social et l'économique et en donnant une nouvelle représentation de l'objet

social. Son instauration, aujourd'hui à l'acte II, a-t-elle permis une plus grande démocratisation de l'action sociale ?

Quarante ans après les espoirs portés par Nicole Questiaux et Jacques Fournier, les pratiques sociales localisées et interinstitutionnelles suscitent toujours autant d'espérance. Le *plan d'action en faveur du travail social et du développement social* a fait de ce dernier le moyen et l'objectif pour agir sur l'environnement économique et social des personnes. En cela, le développement social permettra de mettre en « synergie » l'ensemble des politiques locales, des acteurs et des infrastructures[1]. Ce dispositif répond à l'ensemble des transformations engendrées par la décentralisation en privilégiant une pratique externalisée, mutualisée et unifiée, pour réunir des objets dispersés et clarifier l'opacité du social.

Les décloisonnements interprofessionnels et inter-organisationnels sont donc toujours habillés d'une grande vertu. Ils se nourrissent d'une nécessité de coordination, d'une articulation entre les éléments permettant un échange, une transmission et une continuité dans l'action. À l'inverse, le cloisonnement serait le signe d'une non-régulation et au fond d'un désordre. Sur ces points, la décentralisation apparaît toujours comme une évidence et une source d'inspiration pour les politiques sociales.

Pourtant, l'actualité nécessite d'interroger deux aspects : son administration et le financement. Tout d'abord, la décentralisation a fait du département le chef de file de l'action sociale, réaffirmé par la loi du 13 août 2004[2], et des élus locaux, les acteurs de premier plan des politiques liées à la prévention et à la protection de l'enfance. La proximité entre l'action menée auprès des personnes vulnérables et l'organe de pouvoir était donc l'intention première, tout en permettant une réactivité des dispositifs de contrôle. Cette nouvelle place occupée par les élus n'a cessé de renforcer la logique de celui qui « paye-décide », comme la condition pragmatique d'une bonne gestion des affaires sociales. Pourtant, la particularité de l'action sociale provient de son maillage complexe fait d'acteurs, d'institutions, de tutelles et de lois qui empêche la concentration totale des compétences dans un même lieu pour se baser sur l'indépendance, ou l'interdépendance, des différents acteurs et institutions, associatives, judiciaires, administratives, etc. Dans son rapport de 2016, l'Assemblée des Départements de France (ADF) a ainsi réaffirmé ses attentes dans : la capacité d'administration autonome des départements ;

[1] Il est ainsi indiqué : « le développement social est une approche stratégique visant à agir sur l'environnement économique et social des personnes. Il favorise le développement de liens sociaux. Il implique de mettre en synergie l'ensemble des politiques locales (aménagement du territoire, environnement, transport, sport, culture…) dans une perspective de cohésion sociale et de production d'un environnement plus inclusif » (EGTS, *op. cit.*, p.°18).
[2] Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

la capacité d'adaptation du cadre normatif au niveau local en conférant donc à l'État l'exercice des compétences régaliennes traditionnelles que sont la justice, la sécurité et l'éducation ; enfin, concernant la protection de l'enfance, la possibilité que le département ait plus de pouvoir pour « sortir, comme le formule le rapport, du système inique et incohérent où le juge décide et la collectivité paie » (Bierry, 2016). Le transfert des blocs de compétences interroge la pertinence du rapprochement entre le décideur, lié à la mission de protection de l'enfance, et le financeur qui dans le cas de l'ADF souhaite une réduction des placements. La mesure du danger dans le cadre de la protection de l'enfance requiert une analyse distanciée, en s'affranchissant de toute pression, dans des situations souvent urgentes pour le mineur. Dans un tel contexte de remise en cause, l'autonomie des agents devient une question centrale, celle des juges, des professionnels du social ou plus généralement des associations. Enfin, ces éléments réactualisent l'aporie fondatrice de la décentralisation qui interroge la possibilité de gouverner par les territoires tout en maintenant une unité politique, d'autant plus si les décisions sont prises par les élus locaux (Autès, 2005).

D'autre part, le financement de l'action sociale départementale est une inquiétude permanente, et grandissante pour les professionnels. Les départements assurent un peu plus des trois quarts des dépenses mises en œuvre par les collectivités locales, le reste revenant au secteur communal. Les transferts de compétence en matière sociale opérés entre l'État et les départements ont considérablement amplifié le rôle de ces derniers depuis le début des années 2000, notamment avec la gestion du RMI, et du RSA en 2008. Leur poids a ainsi doublé dans le financement des dépenses de protection sociale. Entre 1984 et 2016, les dépenses nettes totales ont été multipliées par 7 pour passer de 5,5 milliards à 36,3 milliards d'euros[1].

À cela s'ajoutent les restrictions budgétaires des politiques publiques qui ne cessent de mettre en scène la fragilité d'une unité politique face aux situations sociales inégales entre les départements[2]. Le département du Nord, par exemple, est le plus peuplé de France, avec un taux de chômage de 12,3°% au premier trimestre 2017[3], un taux de pauvreté de 16,5°%, un salaire médian entre 13°740 et 15°482€ pour une moyenne nationale de 15°766€ et, avec le département du Pas-de-Calais, la part des moins de 30 ans, 40°%, la plus élevée de France[4] mais aussi la plus touchée par le chômage. Ce qui explique en partie que la dépense sociale totale par habitant est une des plus élevées de France,

[1] Données détaillées de l'ODAS entre 1984 et 2016. Les dépenses de 2016 connaissent un ralentissement par rapport à l'année 2015 mais ne cessent pourtant d'augmenter, la cause étant l'augmentation du chômage. La dépense nette d'insertion s'élève à 10,17 milliards d'euros et à 6,89 milliards d'euros pour l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. Pour le secteur du handicap, la dépense est de 7,32 milliards d'euros, et pour la protection de l'enfance de 7,27 milliards d'euros. (Enquête annuelle : « Dépenses départementales d'action sociale en 2016 : des résultats en trompe l'œil » - Mai 2017.)

[2] Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics, a annoncé que les collectivités locales devront réaliser treize milliards d'économies d'ici la fin du quinquennat, en 2022. (*Le Monde*, Service politique, du 17 juillet 2017).

[3] Données INSEE, Taux de chômage localisé au 1er trimestre 2017, édité le 7 juillet 2017.

[4] Observatoire régional de la santé-Nord-Pas de Calais.

plus de 500€ pour une dépense médiane nationale de 393€, notamment parce que les dépenses liées à l'insertion et la protection de l'enfance sont très élevées[1].

Dans ce contexte, le département du Nord a décidé de réduire de 5°% par an, pendant trois ans, ses dépenses pour envisager à terme près de 15 millions d'euros d'économie. Un projet politique de réduction des dépenses est opportun si, dans un premier temps, il décide de les réorganiser ou d'accentuer des actions ciblées. Cela consisterait à investir dans une politique de prévention, d'accompagnement des personnes sans emploi, et auprès des mineurs et des familles. Pourtant, les dépenses destinées à l'accompagnement social des personnes sans emploi ne cessent de diminuer dans les départements, avec une baisse de 50 millions en 2016[2] et dans le secteur de la protection de l'enfance, la prévention estimée à 1,2 milliard d'euros connaît une diminution de 3,3°%[3].

Ces économies notables pour le département du Nord auront des répercussions importantes sur le fonctionnement de l'action sociale, celui des services, l'emploi et l'accompagnement des publics. Des situations équivalentes en France montrent déjà la fermeture d'un grand nombre de clubs de prévention et d'établissements dans le secteur de la protection de l'enfance. Pour le département du Nord, la baisse des dotations aura pour conséquence la suppression de près de 700 places en internat sur les 5°000 existantes, d'ici la fin 2018[4]. S'il est prévu de développer un travail de prévention éducative au domicile des familles, cette réduction impliquera une réorganisation importante des associations et des services. Des interrogations subsistent pour les professionnels concernant les suppressions de postes dans les établissements et ceux pour la prévention. Selon le Collectif des associations citoyennes (CAC), 60°% des financements publics aux associations viennent des collectivités, qui elles-mêmes subissent une diminution importante de leur dotation de près de 11 milliards d'euros[5]. Ainsi, la décentralisation qui a suscité une transformation des circuits de financement se poursuit sans donner davantage de moyens aux collectivités locales pour assumer les dépenses sociales. Comme l'indiquait Michel Sapin, chacun est responsable de la bonne gestion financière et « les Collectivités locales, comme l'État, doivent continuer à faire des efforts et des économies sur leurs dépenses »[6]. Les restrictions budgétaires posent donc la question de l'unité d'une

[1] Clément E., Mansuy M (2009), *Les dépenses sociales des départements : évolution et disparités spatiales,* Dossier Comptes de la protection sociale, ministère des Solidarités et de la santé.
[2] ODAS, Enquête annuelle : « Dépenses départementales d'action sociale en 2016 : des résultats en trompe l'œil » - Mai 2017, p.°4.
[3] *Ibid*., p.°7.
[4] Victoire Haffreingue-Moulart, *Dans le Nord la protection de l'enfance se réorganise après la baisse des dotations*, *La Voix du Nord*, le 22 juillet 2016.
[5] Références sur le site du collectif des associations citoyennes : [www.associations-citoyennes.net.]
[6] Michel Sapin sur *France Inter* le 29 mars 2016 « Question : Vous allez continuer de baisser les dotations aux collectivités locales ? Michel Sapin : « Oui Pourquoi il y aurait des mauvaises dépenses publiques, celles de l'État, et de bonnes dépenses publiques qui seraient, par nature, et forcément celles des collectivités locales ? Nous faisons un effort et ce n'est pas par hasard si le déficit de l'année 2015 a été inférieur à celui que nous avions prévu, 3,5 %, c'est 0,3 % de mieux. Tout le monde a fait des efforts, la sécurité sociale, l'État, et les collectivités locales ont fait des efforts. C'est comme cela

politique sociale face à des territoires qui présentent d'importantes inégalités socio-économiques. L'appel à l'effort de M. Sapin n'a pas d'équivalence avec l'« effort social » qui marquait la période d'après-guerre et qui s'appuyait sur la nécessité de répondre à une tension entre l'égalité juridico-politique formelle et la réalité des inégalités socio-économiques réelles. L'« effort social » était avant tout un « effort doctrinal » pour établir une justice sociale à partir d'une politique de solidarité. « L'effort social, en France plus qu'ailleurs, est largement une affaire politique » (Grévisse et Laroque, *op. cit*., p.°8). L'effort actuel est moins collectif qu'une responsabilisation de chacun pour la réduction des dépenses sociales et la politique entreprise est moins le développement d'un programme doctrinal pour établir une politique de l'action sociale que sa réorganisation et sa réduction.

En définitive, l'effort demandé nécessite de savoir si toute dépense sociale peut être rationnée ?

a.2 **Une doctrine européenne**

Ces mutations ne trouvent pas leur principe explicatif dans le seul contexte politico-économique français. Pour saisir leur pleine portée, il nous faut analyser ces éléments à l'échelle européenne tant elle contribue, depuis le début des années 2000, à définir les grands axes des politiques nationales, notamment en terme de financement des services publics. Une euro-compatibilité est recherchée pour homogénéiser les pratiques européennes, notamment en matière de service public et de droit social.

Les conséquences sont doubles : la première remet en question le statut des associations, la deuxième concerne leurs modes de financement.

Concernant leur statut, la notion *d'activités exclusivement sociales* formulée par la Cour de justice des Communautés européennes[1] a connu une remise en question importante dans la *stratégie de Lisbonne* qui inscrit la directive relative aux services du 12 décembre 2006, dite directive services ou *directive Bolkestein*, dans le marché intérieur. Ainsi, « dans les nomenclatures communautaires[2], les services sont en effet uniquement classés sur la base du critère économique : les services d'intérêt général (SIG) sont des services, économiques ou non, que les pouvoirs publics considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent, pour cette raison, à des obligations spécifiques de service public.

---

que l'on doit diminuer les déficits. Donc, les Collectivités locales, comme l'État, doivent continuer à faire des efforts et des économies sur leurs dépenses. Il peut y avoir des départements en particulier qui sont dans des situations extrêmement difficiles et pour ça nous avons mis un fonds d'urgence qui vient aider ces départements-là mais il y en a beaucoup d'autres qui ont beaucoup de capacités de faire des économies parce qu'ils ont parfois aussi beaucoup de recettes, par exemple les Hauts-de-Seine. Donc oui, les baisses vont continuer sur trois ans ».

[1] Arrêt Poucet et Pistre.

[2] Guide de la Commission européenne relatif à l'application aux SIEG et en particulier aux SSIG, des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État, de marchés publics et de marché intérieur, p.°17.

Les services d'intérêt économique général (SIEG) sont des services de nature économique mandatés pour accomplir des obligations de service public. Les services sociaux d'intérêt général (SSIG) sont déterminés selon deux grands groupes : d'une part, les régimes légaux et les régimes complémentaires de protection sociale et, d'autre part, les autres services prestés à la personne, les prestations étant considérées comme des activités économiques. Enfin, les services non économiques d'intérêt général (SNEIG), sont ceux accomplis sans contrepartie économique, par l'État ou pour le compte de l'État, dans le cadre de ses missions. Cette absence de contrepartie économique ne peut s'apprécier qu'au cas par cas par la Commission, sans qu'il soit possible, dans la doctrine actuelle, de déterminer une classification *ex ante*. Ces différentes définitions demeurent, toutefois, très vagues » (Henry et Chauvière, 2011). Cela signifie que d'un point de vue communautaire, le caractère non lucratif n'est pas pris en compte considérant que toute activité consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné constitue une activité économique[1].

Les conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne[2] a fixé les grands objectifs de ce qui a été nommé la *stratégie de Lisbonne*. Elle vise d'une part à « préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance », et d'autre part à « moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en créant un État social actif°» (Bruno, 2008, p.°144). « C'est donc, selon l'auteur, un projet politique global, dans le sens où il concernera les politiques d'entreprise, de l'emploi et de l'innovation, que la réforme des systèmes de retraite, d'éducation ou de santé » (*Ibid.*, p.°147). L'objectif général est donc de rationaliser l'intervention gouvernementale dans un but de compétitivité internationale dans des secteurs jusque-là protégés tels que l'éducation, la recherche, la santé ou l'action sociale. Le maître-mot est celui d'une mise en concurrence dans un but de compétitivité à l'échelon international[3]. Le droit européen ne se fonde pas sur une distinction entre le public et le privé, opposition qui ne cesse d'être remise en question, mais davantage sur ce qui relève de l'activité économique et du non lucratif. Apparaît à cet endroit l'élément constitutif d'une nouvelle gouvernementalité qui agit par les nombres (Supiot, 2015).

Ces nouvelles doctrines politiques s'inscrivent dans le paysage national par le décret n° 2010-1170, signé par François Fillon, du 4 octobre 2010 relatif aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus avec les établissements de santé ; la circulaire du 24 septembre 2015, signée par Manuel Valls, sur l'encadrement des subventions publiques ; enfin la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Plus généralement, a eu lieu une transformation du

[1] Arrêt *Pavlov* C-180/98 à C-184/98 du 12 septembre 2000.
[2] Le conseil européen de Lisbonne s'est déroulé du 23 au 24 mars 2000.
[3] Toujours selon Isabelle Bruno : « À tous les échelons, les dirigeants politiques doivent s'efforcer d'aménager un « environnement » réglementaire, fiscal, culturel, sociétal, propice aux activités entrepreneuriales et attractif aux yeux des investisseurs en capital financier et « humain » (*brain gain*) » (Bruno, *op. cit.*, p.°147).

système de pensée et de fonctionnement de l'action publique. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF), promulguée le 1er août 2001, en est exemplaire. Elle a renforcé le contrôle des dépenses publiques en créant une multitude d'indicateurs d'objectifs et de performance. Ce qui fera dire à Alain Supiot qu'il y a : « un assujettissement de la chose publique à l'utilité privée » (Supiot, 2015, p.°273). La logique des objectifs par une quantification des actions menées se substitue à une logique de moyens, et introduit une nouvelle manière de gouverner où l'action publique conçue comme un « algorithme » (Chauvière, 2011, p.°37) en définissant des objectifs, des indicateurs et par une évaluation permanente de la responsabilité de chacun. La réforme de l'État pour une baisse des dépenses publiques se retrouve également dans la modernisation de l'action publique (MAP), en 2012, faisant suite à la révision générale des politiques publiques (RGPP) apparue en 2007.

Les établissements sociaux et médico-sociaux en France sont très majoritairement regroupés sous le statut associatif, avec pour les associations traditionnelles un statut juridique particulier (loi de 1901). Ce sont ces mêmes associations, aux contours disparates et aux financements multiples, qui sont au cœur de débats profonds, remettant en question ce que nous nommons l'action sociale professionnalisée. Si la France comptabilise près de 1°300°000 associations, donnée approximative ne pouvant garantir leur activité, les associations du médico-social et les associations d'éducation et d'insertion qui sont fortement professionnalisées, ne représenteraient que 15°% du nombre total des associations, tout en concentrant plus de la moitié du poids économique du secteur associatif (Tchernonog, 2012). Nous touchons du doigt la deuxième conséquence concernant leurs modes de financement. Les associations subissent une raréfaction des ressources et une redéfinition du cadre juridique encadrant leur fonctionnement, et notamment concernant les flux financiers. Ce que nous voyons apparaître ce n'est pas tant un « désengagement » total de l'État mais un nouveau mode de régulation de ce dernier et une transformation de ses interventions, des subventions aux commandes publiques (Hély, 2008). Selon le rapport de Viviane Tchernonog : « Les dernières années ont enregistré des modifications majeures à l'origine des financements publics des associations avec une baisse du poids de l'État, une montée en charge importante des conseils généraux et – phénomène plus récent – une baisse du poids des communes dans le financement des associations. Le repositionnement des acteurs publics s'est en outre effectué dans un contexte de privatisation du financement du secteur ». En effet, malgré une diversification des financements indirects comme la défiscalisation pour les dons ou les emplois subventionnés, qui ne donnent aucune garantie solide aux établissements, la plus grande difficulté concerne la baisse des subventions publiques. Les financements publics, hors participation financée par les organismes d'État et directement versée aux associations, représentent près de la moitié du budget total des associations (49°% en 2012), tous

secteurs confondus. La transformation la plus importante correspond notamment au mode de financement. Aux subventions publiques, se sont substitués une commande publiques et le développement des appels à projets. « L'association, selon Tchernonog, agit comme un prestataire pour réaliser ou gérer une action formatée par les acteurs publics qui s'intègre souvent dans les politiques publiques » (Tchernonog, 2012). Une partie non négligeable de ces financements prenant désormais la forme de commandes publiques (17°% en 2005 contre 25°% en 2011). Les appels à projet sont un nouvel instrument de l'action publique et modifient véritablement le paysage associatif. La contractualisation prive les structures de financements pérennes, qui permettent aux associations d'être à l'initiative des actions, et les obligent à répondre continuellement aux appels à projets de l'État afin d'assurer leur financement, ce qui nécessite des compétences spécifiques mais également de pouvoir dégager le temps nécessaire pour une activité qui devient permanente. Par ce biais, ils ont pour effet une mise en concurrence des structures, affaiblissant les plus petites d'entre elles. La concurrence entre les établissements et services se vérifie par leurs nombreuses fusions ou fermetures comme les clubs de prévention spécialisée.

L'harmonisation voulue par l'Europe amène « une lente mais substantielle transformation de la physionomie de l'État. En toile de fond : la décentralisation puis l'engagement indéfectible dans la construction européenne, qui ont notablement contribué à la banalisation de l'État. Celui-ci tend ainsi à devenir, non sans résistances, un échelon de gestion parmi d'autres » (Kokoreff et Rodriguez, 2012, p. 242). Cette idée d'une banalisation de l'État sera pourtant remise en question par Béatrice Hibou qui propose « d' appréhender les modalités précises d' intervention et d'influence économique que l' État exerce aujourd'hui », indiquant par là qu'il n'est pas démunie de tout pouvoir bien qu'il connaisse une métamorphose certaine (Hibou, 1999, p. 13).

Calculer, quantifier, prouver, sont des techniques gouvernementales indiscutables, inscrites sous le sceau de l'évidence. Comparer (*Benchmarking*), être en concurrence, s'auto-évaluer, atteindre les objectifs, diminuer les dépenses publiques sont les arguments centraux dans l'élaboration des politiques publiques. Nous pourrions élargir cette réflexion en situant la place des acteurs qui portent la responsabilité des actions menées. Concernant l'action sociale, il nous semble que l'intensification d'un discours sur la désinstitutionnalisation pour les personnes en situation de handicap est révélatrice d'une recherche d'autonomie des individus qui doivent faire sans collectifs, et donc sans institutions[1].

[1] Nous aborderons la question de l'institution dans le chapitre 6.

a.3 **Entrepreneuriat social et mesure de l'efficacité**

Nous allons présenter la figure d'un acteur qui sans être totalement nouvelle dans l'action sociale est néanmoins en plein développement et constitue un des éléments les plus importants d'une désorientation idéologique. Les entrepreneurs sociaux sont les nouveaux héros du capitalisme moderne et se définissent comme étant la parfaite synthèse entre l'efficacité des entreprises lucratives et la défense de l'intérêt général. Ils défendent l'idée d'entreprendre autrement et pour cela, ils développent des outils financiers expérimentaux, les CIS, qui interrogent aussi bien les pratiques professionnelles, les conséquences sur les publics et finalement la définition même du social solidarisé.

a.3.1 De nouveaux acteurs entreprenants

Sir Ronald Cohen[1] indiquait lors de son discours à la City qu'une révolution entrepreneuriale était apparue il y a une quarantaine d'années dont l'importance équivalait à l'invention de l'alphabet ou celle de l'imprimerie. Cette révolution est celle de l'entrepreneuriat social (Sibille et Langendorff, 2014) et connaîtrait une expansion internationale. Selon l'orateur, à la recherche d'une innovation permanente, les entrepreneurs sociaux sont caractérisés par leur goût de la compétition, du risque et cultivent « l'art de l'impossible ». Ils se démarquent de l'entrepreneuriat lucratif en redonnant du sens à l'action par une amélioration du sort des individus et pour l'égalité des chances au fondement d'une société équitable. Le capital au service de l'intérêt général est ainsi le fer de lance de la doxa de l'entrepreneuriat social. Il conclura son discours de la sorte : « Pour la philanthropie qui a entamé cette révolution, c'est l'occasion de doper le moral de l'époque, de répondre aux appels du Pape et de l'archevêque de Canterbury à renouveler nos efforts pour construire une société meilleure et plus équitable. Nous avons commencé la révolution. Il y a fort à faire. Ensemble, levons-nous et faisons en sorte que "le cœur invisible"[2] des marchés puisse aider ceux que la "main invisible" a laissé de côté » (Sir Ronald Cohen, *op. cit.*, p.°147).

L'entrepreneuriat social prend corps dans un champ hétérogène, et aux contours très flous, de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Regroupant des organisations aussi diverses que des associations, mutuelles, fondations ou coopératives, elles s'inscrivent à la fois dans des services d'intérêt général non lucratifs et des activités fortement marquées par leur insertion dans l'univers concurrentiel classique, ce qui correspond à la distinction effectuée par l'INSEE entre « unité marchande », pour les coopératives et les mutuelles, et « unité non marchande » pour les associations

[1] Homme d'affaires, il est président du comité du G8 sur l'investissement d'impact lors de sa création en juin 2013. Il a remis le 15 septembre 2014 son rapport final au Premier ministre britannique et président du G8 en 2013, David Cameron.
[2] Groupe de travail sur l'Impact social du G8. Voir le rapport du groupe de travail sur l'investissement social, sous la présidence britannique du G8, 15 septembre 2014.

et fondations. Malgré la diversité des structures économiques et du cadre juridique, qui complexifient la mesure statistique, selon l'INSEE[1], en 2012, 10°% de l'effectif salarié et 8°% de la masse salariale sont représentés dans l'ESS. Leur valeur ajoutée est estimée à 90 milliards d'euros, soit 5°% de l'ensemble de l'économie. Regroupant 2,3 millions de salariés au total, plus de 1,8 million est dans les associations qui constituent le plus gros vivier d'emplois de l'ESS. Les associations ont des interventions aussi diverses que l'éducation, la santé, le sport, la culture, les loisirs ou l'hébergement et la restauration, mais c'est dans l'action sociale que se trouve le plus grand nombre de salariés, 860.000, dans 29 570 établissements.

Bien que l'ESS repose sur quelques principes fondateurs tels que la mise en œuvre de principes démocratiques dans l'exercice du pouvoir, que l'on retrouve dans sa formule « une personne = une voix », un projet économique à forte utilité sociale, une juste répartition des excédents et des salaires encadrés, elle ne présente aucune unité dans un univers aussi hétérogène qu'hétéronome (Hély, 2008). Dans ce sens, la loi du 31 août 2014, dite loi Hamon[2] ne semble pas avoir dissipé la nébulosité malgré une meilleure définition de son périmètre.

En effet, en plus des organisations historiques à l'origine de l'ESS, cette loi a officialisé l'intégration de l'entrepreneuriat social, ce qui a eu un double effet. D'une part, de division interne entre les défenseurs de l'ESS historique et les entrepreneurs sociaux (Gérome, 2014). D'autre part, d'accentuation de la multiplicité des terminologies entre l'économie sociale, le tiers secteur, le secteur sans but lucratif, le troisième système, l'économie solidaire et l'entrepreneuriat social (Vercamer, 2010), accentuant la division entre une action non lucrative et des pratiques marchandes. Malgré une intention sociale commune, la diversité des projets, des actions, la multiplicité des statuts juridiques, la finalité non lucrative ou marchande et l'hétérogénéité des secteurs investis en font un objet composite et laissent à penser que l'ESS n'existe pas (Hély, *op.°cit.*).

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) définit les entreprises sociales comme « toute activité privée d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, dans la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes de l'exclusion et du chômage » (OCDE, 1999).

[1] *INSEE Première*, L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité, n°1522, novembre 2014.
[2] Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

La dénomination de l'entrepreneuriat social étant récente il nous faut réinscrire ce phénomène dans un contexte plus général qui a consisté à ériger l'entreprise lucrative comme modèle pour viser aujourd'hui son dépassement. Deux périodes apparaissent.

La première est caractérisée par une internalisation de l'idéologie gestionnaire dans des organisations et services jusque-là étrangers à ce type de rationalité. Il faut revenir aux réformes de l'État avec le NPM comme nouveau paradigme de l'action publique durant les années 1980. Concrètement, les effets de la crise des années 1970 ont été l'occasion pour introduire une rationalité managériale dans la gestion des administrations et des institutions. Il s'agissait donc d'appliquer un ensemble d'idées et de technologies issues des entreprises lucratives à l'ensemble des administrations et l'action sociale, la santé, l'éducation ou la culture, n'ont pas été épargnées par la recherche permanente d'une plus grande efficacité et une meilleure maîtrise des deniers publics. Nous considérons que le NPM marque le début d'un rapprochement irréversible entre les institutions fonctionnant sur des fonds publics et les entreprises lucratives en convertissant ces premiers aux règles de « l'esprit gestionnaire » (Ogien, 1995).

La deuxième période, plus récente et marginale, constitue une critique liée aux finalités « égoïstes » de l'entrepreneuriat lucratif pour introduire une dimension plus éthique. Cette critique fait apparaître une ambiguïté importante. D'un côté, ayant développé d'importants savoir-faire gestionnaires et technologiques, le capitalisme est une source d'enrichissement vitale. De l'autre, le capitalisme se désintéresse du bien commun et incarne une menace qu'il s'agit de dépasser.

Pour sortir de cette impasse, l'entrepreneuriat social s'institue en agent consensuel combinant les intérêts, individuels et lucratifs d'un côté, et défenseur de l'intérêt général de l'autre. Cette position d'entre-deux tente moins de conjuguer deux rhétoriques que de rapprocher deux rationalisations antinomiques du monde social.

L'entrepreneuriat social apparaît avec la création d'un certain nombre d'organisations aux statuts divers. Le milliardaire Bill Drayton a ainsi créé en Inde « Ashoka », qui est une organisation internationale, présentée comme apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif qui a pour objectif de soutenir financièrement les entrepreneurs sociaux innovants. Cette association est aujourd'hui présente dans plus de 80 pays, et a vu le jour en France en 2006. Il existe également plusieurs fondations internationales qui promeuvent l'entrepreneuriat social telles que la Fondation « Skoll », par l'ancien président d'« eBay », ou la fondation « Schwab » crée par le fondateur du Forum économique mondial de Davos (Yunus, 2008).

En Europe, cette façon d'« entreprendre autrement », nouvel adage entrepreneurial, apparaît avec une loi votée en 1991 par le Parlement italien qui offrait un statut spécifique aux « coopératives sociales » qui se développaient notamment en répondant à une série de besoins non satisfaits ou mal rencontrés par les services publics. Puis, au Royaume-Uni en 2002, le gouvernement de Tony Blair a lancé une « *Coalition for Social Enterprise* » et créé une « *Social Enterprise Unit* » pour promouvoir les entreprises sociales. Depuis, ce mouvement s'est internationalisé avec la création au Royaume-Uni de l'initiative *Big Society* en 2010, et qui vise, notamment pour la réduction des coûts, à ouvrir à des opérateurs privés et notamment les entreprises sociales, les procédures d'appels d'offres relatives aux missions de service public.

L'année 2011 a aussi été marquée par le lancement de la *Social Business Initiative* par la Commission européenne. De nouveaux financements européens ont été programmés pour l'entrepreneuriat social dans le cadre de la refonte de la politique de cohésion sociale et territoriale européenne pour 2014-2020.

En France, il faudra attendre l'année 2006 pour que Hugues Sibille, acteur majeur du développement de l'ESS en France, fonde le Collectif pour le développement de l'entrepreneuriat social (Codès) afin de « créer un lieu où se retrouveraient les personnes engagées à entreprendre autrement » (Gérome, 2014) et l'année 2009 avec la création du Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES). Enfin, le Social Business Act porté par le Haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale pour 2018.

Les années 2000 vont ainsi donner une place importante à l'entrepreneuriat social avec une inflation de rapports[1] et le développement d'un grand nombre de formations dans l'enseignement supérieur. La Chaire *Social Business/Entreprise et Pauvreté* de la Haute Ecole de Commerce (HEC) créée en 2008 est emblématique de l'ambition de l'entrepreneuriat social. Tout d'abord, elle est soutenue par de grandes entreprises telles que Danone ou Renault et co-présidée par M.Muhammad Yunus[2], économiste Bangladais et Prix Nobel de la Paix en 2006, et Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. L'important soutien des entreprises lucratives aux formations supérieures confirme la perméabilité entre les formes entrepreneuriales et le double-jeu permanent entre adhésion à la rationalité entrepreneuriale et son dépassement éthique. Cette situation

[1] Nous pensons aux rapports : L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques. (1999), *Les entreprises sociales*, OCDE, Paris ; Vercamer F.(2010), *L'économie sociale et solidaire, Entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi*, rapport parlementaire remis au Premier ministre ; Sibille H. (président), Langendorff C. (rapporteur). (2014), *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement*, Rapport du Comité Français sur l'investissement à impact social.

[2] Il a reçu le prix Nobel de la paix en 2006 pour la création de la Grameen Bank et le développement des microcrédits destinés aux personnes pauvres du Bangladesh.

créée une confusion quant aux finalités poursuivies par chacun et à la véracité d'une distinction entre les deux formes d'entrepreneuriat.

De plus, la circulation des acteurs entre fonctions politiques, direction d'entreprises ou d'associations et fonctions universitaires démontre une transversalité de l'entrepreneuriat social et renforce le constat qu'il se joue des frontières par un brouillage des repères. Les spécificités de chacun liées à leur profession et métiers, leurs valeurs et les partis politiques sont neutralisées et vidées de leur intérêt pour se tourner à l'unisson vers le souci d'autrui.

Enfin, par la renommée de M. Yunus, qui est une caution morale majeure, l'entrepreneuriat social démontre son ambition internationale, avec la création d'entreprises sociales multinationales[1], et la généralisation du business social à l'ensemble des activités jusque-là délaissées par le secteur marchand.

En effet, la rupture que propose l'entrepreneuriat social est d'investir des secteurs d'activités délaissés aussi bien par le secteur public, qui cherche à réduire ses dépenses dans un contexte d'austérité budgétaire, que du secteur marchand en raison de leur faible rentabilité. Il propose donc de combler un vide tout en répondant à un manque. La lecture des ouvrages et des rapports publics vient confirmer l'idée que l'entrepreneuriat social ne présente que des avantages. Il fait appel à des investissements privés là où l'État n'assumerait plus ses fonctions, il agirait sur le réel par des propositions innovantes, et atteindrait des taux d'efficacité maximum. Efficacité, pragmatisme, réduction des coûts, l'entrepreneuriat social se présente comme le parfait équilibre social-libéral en nourrissant l'idée d'une humanisation du capitalisme (Lacroix, Marchildon, 2014).

Pour préciser notre analyse, nous nous arrêterons sur quelques éléments caractéristiques de l'entrepreneuriat social : l'art de la synthèse, une concurrence généralisée, l'État régulateur, le retour de l'économie et enfin un entrepreneur moral.

L'art de la synthèse

« L'esprit d'entreprendre » (Kalogéropoulos, 2016) repose en premier lieu sur une double rupture. D'abord, avec les associations pour des raisons liées à l'inefficacité de leurs actions, leur incapacité à appliquer une gestion rationnelle des services et finalement leur manque de professionnalisme. Puis,

[1] La création en 2006 de *Grameen Danone* dont Muhammad Yunus est le président est un bon exemple de cette volonté de développer les entreprises sociales sur le modèle du développement entrepreneurial lucratif. *Grameen Danone* est pour M. Yunus un social-business multinational, qui dépasse l'ensemble des frontières : géographiques, politiques, juridiques (Yunus, 2008).

avec l'État pour des raisons similaires mais plus généralement pour son incapacité à financer l'augmentation des besoins et son inertie patente, nous développerons ce point ultérieurement.

S'agissant de l'économie sociale et solidaire, tout comme pour les entreprises lucratives, la relation est double, entre complémentarité et distanciation. Comme le formule Clément Gérôme, les « entrepreneurs sociaux » s'inscrivent donc à la fois en continuité et en rupture vis-à-vis des représentants du champ de l'économie sociale. « En continuité lorsqu'ils affirment que l'"entrepreneuriat social" constitue le remède aux maux du capitalisme et à l'incurie de l'État social ; en rupture lorsqu'ils mettent en doute l'utopie des représentants de l'économie sociale à incarner une alternative au secteur privé lucratif » (Gérome, 2014).

Le point majeur est que l'entrepreneuriat social revendique de faire une synthèse entre des éléments idéologiquement antagoniques ou fortement divisés. Synthèse, nous l'avons dit, entre l'efficacité des entreprises lucratives, soutenue par un savoir-faire technique et gestionnaire, et la défense de l'intérêt général des établissements sociaux et médico-sociaux. Plus globalement, c'est donc une recomposition et une réduction qui est proposée entre le modèle républicain et libéral autour d'une formule lapidaire : « l'entreprenalisme, cousin républicain du libéralisme » (Kalogeropoulos, *op.°cit.*). Par celle-ci, les défenseurs de l'entrepreneuriat social tentent de répondre aux critiques faites au libéralisme, et par là-même à l'entrepreneuriat, qui serait incapable de définir un projet de société en dehors des intérêts particuliers. Le rapport transmis au Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) appuiera cette critique par cet énoncé pour le moins commode, bien que simplificateur : « La France croit au mérite individuel, mais dans le creuset d'une ambition collective » (Kalogeropoulos, *op.°cit.*). Il formule une synthèse de l'ambition individuelle et du destin commun, et de la défense de l'intérêt général comme principe d'une responsabilité individuelle[1].

Cette synthèse défendant « un autre capitalisme », par définition globalisante, réunit sous une même entité des idéologies et des modes d'approche de l'humain jusque-là distingués par une division des tâches entre production et protection. Les entreprises produisent des richesses là où des institutions, le plus souvent associatives, bras armés de l'État social, assurent la protection et le soutien des individus ne participant pas, ou partiellement, à cette production. Bien que cette synthèse manifeste certaines commodités, en réunissant des idéologies antinomiques, elle pose la question essentielle de l'existence d'une critique tant cette dernière se trouve privée de ses supports, vidée de son argument éthique qui est réapproprié et internalisé à l'entrepreneuriat. L'esprit de synthèse de l'entrepreneuriat social se caractérise donc par le fait qu'il réinvestit des idéaux mobilisateurs qui lui étaient pourtant

[1] Cette inclination, qui consiste à se sentir investi d'un rôle actif, est une première étape de responsabilité individuelle. « C'est à moi de faire quelque chose » : cette voix intérieure est une composante essentielle dans l'éveil d'une conscience « entreprenante » (Kalogeropoulos, *op.°cit.*).

extérieurs et qui constituaient les supports d'une critique au capitalisme. Cette dernière repose historiquement sur deux idées. La première est l'égoïsme des intérêts particuliers de la classe dominante et, la deuxième, l'absence d'humanisation des personnes qui sont assimilées à des objets de consommation (Boltanski, Chiapello, *op.°cit.*). Pour les entrepreneurs sociaux, il s'agit ainsi de récupérer cette critique de l'éthique et du bien commun, comme nouveaux idéaux mobilisateurs, tout en suscitant une inversion des priorités : l'humanisme économique caractérisé par son ouverture à autrui, l'égalité des chances, le souci de l'autre et la défense du bien commun se substituent à l'accroissement des bénéfices et permettent de régénérer l'entrepreneuriat tout en étant une parade aux critiques.

Une concurrence généralisée

Comme nous l'avons évoqué, la loi Hamon va consacrer l'entrepreneuriat social en élargissant le périmètre de l'ESS et en diversifiant les modes de financement. La notion d'entreprise de l'ESS regroupe dorénavant les acteurs historiques de l'économie sociale mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social telles que les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale, et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'économie sociale et solidaire. L'apparition des entrepreneurs sociaux financés par le marché financier ne date pourtant pas de cette loi mais est le résultat d'un processus entamé depuis plusieurs années. Progressivement, comme nous l'avons présenté avec les directives européennes, les modalités de l'action publique se sont transformées dans tous les domaines. La contractualisation est devenue le mode d'action privilégié et généralisé à l'ensemble des secteurs, l'hôpital, l'éducation et l'action sociale. Cette contractualisation a eu de nombreuses conséquences. D'abord, afin d'assurer le financement des structures et notamment des associations, elle les a amenées à continuellement proposer des réponses aux appels à projets de l'État, nouvel instrument de l'action publique se substituant aux subventions, fragilisant ainsi les structures qui ne disposent plus de financement pérenne. De plus, elle a introduit une mise en concurrence des structures qui y répondent tout en mettant en difficulté les plus petites qui ne disposent pas des expertises techniques pour répondre aux appels d'offre ou pour effectuer une évaluation *ex ante* et *ex post* des projets.

En 1996, Jean-Noël Chopart formulait une analyse pour le moins pertinente sur le développement de l'action sociale : « On constatera tout d'abord que l'avenir des professions sociales dépend de plus en plus d'un "entreprenariat social". Qu'il soit d'origine publique ou privée, cet entrepreneuriat condamne, à terme, les divisions strictes et commodes qui étaient établies entre les logiques marchandes et non marchandes. Demain, un hôpital, une université et même un service social, seront tous plus ou moins soumis à un régime unique où la rationalité productive occupera une place

importante. À moins de décréter que certains secteurs sont ci,e (*sic*) stricts monopoles d'État où l'initiative privée n'a aucune part, la puissance publique qui chercherait à maintenir un "secteur public abrité" dans un univers marchand, est immanquablement amené à réaménager ses normes et ses modes d'action en fonction de la concurrence » (Chopart, 1996, p.°33). Cet extrait est excessivement prémonitoire tant les directives européennes et le renversement de la jurisprudence de la Cour européenne de justice ont intensifié le droit de la concurrence. L'auteur émettra une hypothèse sur les conséquences de telles transformations en indiquant qu'elles pourraient engendrer une régression des qualifications, une réduction de la qualité des services et être synonyme d'un social minimum pour les personnes accompagnées et surtout pour les plus démunie d'entre elles.

La concurrence est un élément essentiel du projet libéral à l'origine de sa refondation depuis le XIX^{e} siècle pour devenir, au XX^{e} siècle, la pierre angulaire d'une politique économique et sociale libérale. Ainsi, selon Herbert Spencer, penseur influant bien que critiqué pour ses analyses sur fond d'un évolutionnisme biologique, la vie en société ne nécessite aucune régulation politique mais une dépendance mutuelle entre les individus, libres et en concurrence, cette dernière étant au principe même des progrès de l'humanité. Son analyse, qui contribuera à transformer le libéralisme, se basera sur une contre-offensive pour dénoncer la toute-puissance gouvernementale et pour sacraliser les droits individuels inaliénables. La rivalité et la concurrence élimineront les plus faibles au profit des plus adaptés, faisant de la compétition une norme générale de l'existence. Malgré un certain consensus des différentes écoles libérales sur le fait que la concurrence permettra de fonder une société d'Hommes libres, elle sera néanmoins au centre de très nombreuses divergences et posera une question centrale dans la division entre les courants libéraux sur la place qui doit être laissée à l'État pour une gouvernementalité minimale et mesurée. Réglée par une politique de « mise en ordre » selon l'ordolibéralisme, qui appelle à un interventionnisme gouvernemental, L. von Mises et F Hayek y opposent la liberté et la responsabilité des individus sans pour autant défendre la réhabilitation du laisser-faire et, enfin, les libertariens, qui sont certainement les plus radicaux, défendent un « refus absolu de tout État régulateur en économie, redistributeur dans le social et tuteur dans l'ordre moral » (Laurent et Valentin, 2012, p.°703).

La concurrence libre et loyale entre des individus souverains constituera le rapport social central du projet néolibéral, au fondement de l'ordre social et politique contemporain (Dardot, Laval, *op.°cit.*, p.°202).

L'État régulateur

La rhétorique de l'entrepreneuriat social repose en grande partie sur son autonomie par rapport à l'intervention publique et particulièrement concernant le financement des actions. Toutefois, comme nous venons de l'aborder, la remise en question des pouvoirs publics est à l'origine de la construction du libéralisme et n'est donc pas propre aux entrepreneurs sociaux. Henri Hatzfeld a montré avec une grande clarté les débats passionnés entre républicains libéraux et radicaux sous la III^{e} République, à l'origine de l'institutionnalisation de la protection sociale, et qui n'ont cessé depuis de réapparaître au gré des opportunités politiques et des stratégies électorales, mais qui ont avant tout posé des questions essentielles sur la place de l'État dans une gouvernementalité guidée par la solidarité et la justice sociale (Hatzfeld, 1989). Qui doit prendre en charge autrui ? L'État doit-il être le seul garant d'une solidarité nationale ? Cette protection de tous ne vient-elle pas déresponsabiliser les individus ? Autant de questions posées dès la fin du XIX^{e} siècle et qui ne cesseront de resurgir pour réactiver le récit sur la « crise de l'État-providence » (Rosanvallon, 1981).

Plus récemment, le rapport du Conseil national du patronat français (CNPF) de 1995 faisait état du contraste entre les entreprises recherchant la compétitivité et un secteur public peu performant. Ce rapport exposait avec virulence les insuffisances du secteur public et de l'initiative associative dans le domaine des services à la personne (Kessler, 1995)[1]. La crise de la légitimité de l'État social et plus spécifiquement de l'action publique ne s'est, tout compte fait, jamais affaiblie depuis les années 1970.

Cette critique est ainsi toujours centrale dans l'argumentation des entrepreneurs sociaux. Comme le formule Muhammad Yunus : « Si une telle approche était efficace, ces problèmes seraient réglés depuis longtemps. Leur persistance montre clairement que les gouvernements ne peuvent à eux seuls apporter de réponse. Il y a à cela nombre de raisons. La première est que les gouvernements peuvent être inefficaces, lents, sensibles à la corruption, bureaucratiques, désireux de se perpétuer » (Yunus, *op. cit.*). L'entrepreneuriat social, à travers une déclinaison qu'il nomme *social business*, reprend donc à son compte les critiques faites sur les bureaucraties, par leur lenteur, leur inertie mais contrairement à leur déshumanisation, ici l'auteur met en avant leur manque de neutralité.

L'autre argument soulève la question de la responsabilisation des individus, rationnels et lucides. Tel que le formule cet extrait d'un rapport transmis au MEDEF. « Le "Père Noël étatique" est mort dans l'esprit des Français : plus de 2°095 milliards de dettes, des déficits dans tous les registres et une

[1] Denis Kessler, vice-président du CNPF, Président de la commission des Affaires économiques générales, indiquait en préambule : « Flexibilité, compétitivité, rentabilité, sont les maîtres mots qui continuent de guider les entreprises. Ils doivent tout autant guider les administrations publiques. Ceci suppose un engagement de la Nation tout entière pour redessiner le secteur public au sens large, en le recentrant sur ses missions essentielles, et en le pénétrant des notions familières aux entreprises de productivité, de responsabilité et de modernisation des relations sociales. Un secteur public modeste dans son périmètre d'action, moderne dans son organisation, rigoureux dans sa gestion est le seul moyen d'abaisser suffisamment le poids des dépenses de fonctionnement pour réduire la dette publique qui représente aujourd'hui pour chaque actif plus d'une année de salaire » (Kessler, 1995).

disqualification des promesses politiques ont fini de convaincre les Français que sans se retrousser les manches pour aller de l'avant, leur sort était voué à se dégrader dangereusement (Kalogeropoulos, *op. cit*.). L'alternative proposée, relayée par de nombreux auteurs[1], se fonde sur la légitimation d'une thèse néolibérale faisant de l'individu un acteur libre et actif et de l'État un levier distancié pour permettre l'instauration d'un système concurrentiel. Dans l'exemple cité, l'analyse portée sur l'État social le réduit à une dette publique et le refus de l'État social par les citoyens est érigé en vérité indiscutable et manifeste[2]. Dans d'autres cas, l'État-social est présenté comme découragé et admettant son incompétence[3].

Pourtant, la multiplicité des interventions publiques selon une diversité d'objectifs sociaux, regroupés sous quatre piliers par Christophe Ramaux[4], nécessite une analyse plus globale et distanciée afin que l'État social ne soit pas réduit à un coût mais pleinement réhabilité dans ses fonctions anthropologiques, c'est-à-dire dans ses fonctions de protection, de soutien et de transmission (Ramaux, 2012).

Pour être précis, l'entrepreneuriat social ne se positionne pas pour une absence d'État, qui est une idée souvent admise pour qualifier le néo-libéralisme, mais pour une présence mesurée, resserrée et ciblée (Kokoreff et Rodriguez, 2012, p. 247). Sa fonction doit être celle d'un État facilitateur et régulateur dans la mesure où il doit lever les contraintes, réguler les marchés et permettre une mise en concurrence plus loyale. Apparait ici une distinction cruciale entre le libéralisme et le néo-libéralisme, la nouvelle raison gouvernementale a besoin de liberté, consomme de la liberté et en produit, elle n'est plus seulement conçue selon Michel Foucault comme un droit personnel mais une modalité du fonctionnement social, et l'État ou la puissance public en est un régulateur. Contrairement au libéralisme où l'État devait laisser faire le marché, pour le néo-libéralisme il doit agir pour encadrer les phénomènes inattendus (Foucault, 2004b).

La métaphore la plus courante pour évoquer la place de l'État est celle du code de la route qui doit appliquer, telle une entreprise, une régulation de la circulation identique selon les véhicules, qu'ils soient volumineux ou plus modestes, et selon leur « notoriété » ou popularité pour ne pas pénaliser

[1] Nous pouvons citer le propos de Denis Kessler « Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. […] La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! » Éditorial de *Challenges*, 4 octobre 200.

[2] Nous retrouvons cette autre formulation : « Les Français n'adhèrent plus à notre modèle social, vieux de 70 ans et hérité de la société de 1945 » (Bierry, 2016).

[3] Selon Sir Ronald Cohen : « Aujourd'hui, ces États-providence conçus pour le XX^{e} siècle baissent les bras dans la lutte contre les défis sociaux de ce nouveau siècle. Ils se rendent compte qu'ils ne sont pas les mieux placés pour trouver des solutions innovantes aux problèmes sociaux » (Sibille et Langendorff, *op. cit*.).

[4] Les quatre piliers sont la protection sociale, la régulation des rapports de travail, les services publics et les politiques économiques.

les plus petits[1]. La régulation imposée par l'État doit donc être celle d'un « code de la route équitable » (Yunus, 2008, p.°27). Cette métaphore montre pleinement la fonction juridique d'une régulation attendue de l'État qui impose un cadre dans lequel les agents pourront agir mais tout en restant à distance, la contrainte étant indirecte.

La toute-puissance de l'État ne doit pas le détourner de ses fonctions régaliennes, de sécurité et de justice, pour être un acteur central d'une concurrence généralisée. Finalement, la volonté d'attribuer à l'État une fonction qui ne soit pas protectionniste mais, bien au contraire, qui permette l'ouverture du secteur social au marché économique est là aussi une aporie fondatrice du libéralisme qui peut être résumée par cette question : comment restreindre l'action d'un gouvernement sans pour autant enrayer son action ?

Les grandes théories libérales, entre radicaux et réformateurs, n'ont cessé depuis le XVIII^{e} siècle de nourrir une réflexion sur la place et la fonction de l'État, amenant un mouvement permanent entre son indispensable effacement ou sa nécessaire contribution. Ainsi, les théories du libéralisme classique, juridico-déductives ou utilitaristes (Dardot et Laval, *op. cit.*, p.°26), ont eu toutes les deux pour fonction de limiter le pouvoir du gouvernement selon la liberté individuelle ou la liberté d'entreprendre, donc selon des objectifs juridiques ou économiques. Plus tard, à la fin du XIX^{e} siècle, la prise de conscience de la question sociale et l'incapacité du libéralisme classique à pouvoir apporter des réponses aux mouvements ouvriers a nécessité une refondation des bases doctrinales du libéralisme, notamment sur la croyance dans le laisser-faire économique. Le libéralisme classique, réformateur en son temps, était devenu une doctrine conservatrice inadaptée aux enjeux liés à la Révolution industrielle. L'État occupera un rôle majeur dans la construction d'un libéralisme nouveau des années 1930 jusque l'entre-deux guerres et sera considéré comme un interlocuteur nécessaire et légitime au niveau économique. Finalement, la place et la fonction de l'État auront toujours été un enjeu pour définir une gouvernementalité libérale, que ce soit pour refonder le libéralisme durant le XX^{e} siècle jusqu'à la remise en cause de l'État social à l'heure actuelle, la question centrale a été de déterminer sur quels fondements repenser l'intervention gouvernementale (Dardot, Laval, *op. cit.*, p.°142).

[1] Cette métaphore est ainsi reprise dans l'ouvrage majeur de Walter Lippmann lorsqu'il indique que « les fonctionnaires peuvent, par exemple, régler la circulation sur les routes : ils peuvent veiller à ce que les conducteurs maladroits ou imprudents ne dérangent pas les autres […] Mais si, au lieu de définir les droits de tous les conducteurs, les fonctionnaires essaient de prescrire à chacun sa destination, de lui dire quand il doit partir, par quelle route il doit passer, et à l'heure à laquelle il doit arriver, il y en aura quelques-uns qui, ayant l'oreille des autorités, pourront aller où ils veulent plus vite et plus agréablement que si les droits de tous étaient égaux » (Lippmann, 2011, première édition 1937, p.°338).

L'élaboration de la doctrine du néo-libéralisme rompra avec la tradition des libéraux classiques en prônant un « interventionnisme libéral ». « Appuyé sur l'évidence des bénéfices de la compétition, cet interventionnisme abandonne la phobie spencérienne à l'égard de l'État et combine l'héritage du concurrentialisme social et la promotion de l'action étatique. Il a précisément pour fin de rétablir sans cesse les conditions de la libre concurrence menacée par des logiques sociales qui tendent à l'enrayer afin de garantir la "victoire des plus aptes" » (Dardot et Laval, *op. cit*.p.°171).

Keynes incarnera ce compromis par un contrôle des forces économiques en attribuant à l'État un rôle régulateur essentiel.

Le retour de l'économie par l'économie financière

L'entrepreneuriat social défend une alternative économique réaliste et pragmatique. Réaliste car il s'inscrit dans une économie de marché qu'il ne récuse pas fondamentalement, bien qu'il en pose les limites, mais qu'il souhaite utiliser à d'autres fins. Pragmatique car les actions financées sont concrètes et mesurables. Il en ressort un discours d'ensemble qui tente de réinstituer la question économique dans les affaires sociales là où ces deux dimensions semblent très souvent opposées dans les analyses sur l'action sociale.

Jacques Fournier et Nicole Questiaux indiquaient dès la fin des années 1970 la nécessité de penser dans un même mouvement capitalisme et action sociale, qu'ils nommaient dans un premier temps « capitalisme social » (Fournier et Questiaux, 1976) puis « économie sociale » (Fournier et Questiaux, 1979). Cette articulation prendra toute son importance dans le cadre du VI^{e} plan (1971-1975), qui a vu émerger les conséquences du premier choc pétrolier. Les auteurs amènent toutefois un élément intéressant sur le fait que si le capitalisme est sorti de la Seconde Guerre mondiale affaiblie, il a dû assumer la dimension sociale inhérente à son évolution. « Plus sûr de lui, ce capitalisme est aussi conscient des conditions de sa survie et de son développement, et c'est par là qu'il est social » (Fournier et Questiaux, 1976, p.°996).

Dans ce contexte, l'entrepreneuriat social peut être perçu comme une réponse à un problème posé dans une période de restriction financière, c'est-à-dire une alternative qui permettrait de faire vivre la politique nationale de solidarité. Mais l'entrepreneur social est aussi ou avant tout un entrepreneur. Malgré l'humanisme économique revendiqué, quelle fonction occupe le social pour l'entrepreneuriat social et, en définitive, au nom de quoi l'économique veut-il agir sur autrui ?

Le financement de l'action sociale est central pour créer l'action mais également pour contribuer à la « perfectibilité du social » (Hirschman, 1984), c'est-à-dire que l'économie permet l'action et suscite le changement social. Par analogie, cette conception de l'économie renvoie à l'ancienne thèse sur la fonction occupée par le commerce au XVI^{e} siècle et sa capacité à pacifier les relations sociales, ainsi qualifié de « doux commerce » (Hirschman, *op. cit.*). Bien que le contexte politique et économique soit différent, des liens subsistent. Notamment parce que le commerce est présenté comme un contre-pouvoir, et en tant qu'agent moralisateur, il permet de calmer la toute-puissance du souverain. Nous l'avons évoqué, le rôle modéré et ciblé de l'État est un objectif des entrepreneurs sociaux. Toutefois, les similitudes s'arrêtent ici car le « doux commerce » trouve ses limites dans la formule notoire des économistes classiques, et particulièrement d'Adam Smith, selon laquelle la somme des intérêts individuels bénéficierait à l'intérêt général. Cette référence est centrale pour les entrepreneurs sociaux, tel que le formulait Sir Ronald Cohen[1]. Si l'État est incapable de gérer le bien commun, faute de moyens et de résultats, et les entreprises lucratives étant trop portées par leurs intérêts égoïstes, l'alternative sera donc une visée sociale dans un fonctionnement entrepreneurial. Jacques Fournier et Nicole Questiaux, de nouveau, avaient déjà formulé une réponse à cet aphorisme fondateur en indiquant que les politiques sociales jouent le rôle de substitut pour surmonter ces conflits et étaient, à ce titre, une invention politique assimilée à la « main-visible du pouvoir » (Fournier et Questiaux, 1979). Pourtant, face à la main-invisible du marché, l'État social n'était-il pas une réponse alternative au capitalisme en tant qu'instance neutre et régulatrice ?

Cela amène deux remarques. Tout d'abord, la finalité recherchée déplace la problématique de la solidarité telle qu'elle s'incarne dans la protection sociale pour l'introduire dans une gouvernementalité néo-libérale transformant les structures collectives en association d'individus, sans projet, ni idéaux collectifs. S'ils indiquent avoir des actions complémentaires à celles de l'État en proposant notamment des solutions économiques alternatives, cette nouveauté inédite n'aura-t-elle pas des répercussions majeures qui ne se réduiront pas à être seulement financières ? Nous pouvons émettre l'hypothèse que la moralisation du capitalisme transformera l'« imaginaire social » (Lacroix et Marchildon, *op. cit.*) concernant la légitimité des activités économiques, de la place de l'État dans les affaires sociales et finalement d'une construction sociale et politique de la solidarité nationale.

D'autre part, l'argument central d'un usage réaliste et pragmatique de l'économie au service de l'action sociale nous interroge sur sa finalité. En effet, la rhétorique entrepreneuriale nous amène à formuler l'hypothèse que l'économique et le social ne sont pas mobilisés dans une dialectique mais

[1] La conclusion de son discours indiquait : « le cœur invisible » des marchés puisse aider ceux que « la main invisible » a laissé de côté » (Sibille et Langendorff, *op. cit.*, p.°147).

que le social est subordonné à l'économie. Cette hypothèse est fortement remise en question à propos les CIS, nous l'aborderons ultérieurement, dans la mesure où l'État, à travers les collectivités territoriales, a toujours une présence déterminante, amenant ainsi à conclure que « la finance est au service de la société, et non l'inverse » (Dermine, 2016)[1]. Toutefois, dans le prolongement du précédent point, nous pouvons formuler l'idée que la finance au service de l'action sociale ne se fera pas sans certaines attentes, objectifs et sans l'application d'une rationalité entrepreneuriale qui transformera l'action sociale en un rendement à l'acte. L'extrait du discours de Sir Ronald Cohen est instructif à ce sujet : « Aujourd'hui, la valeur sociale créée serait quantifiée. Les 4°% manquants sur les sept ans de l'emprunt représentent 4,7 millions de livres. Si l'OIS [Obligation à Impact Social] a pour objectif de réinsérer 4°700 prisonniers libérés, davantage que la moyenne observée dans le passé, cela représenterait 1°000 livres par délinquant aidé. Si les fondations philanthropes spécialisées dans la réinsertion de récidivistes souhaitent verser 1°000 livres pour réinsérer un prisonnier, le rendement social serait de 4°%. Si elles versent 3°000 livres par prisonnier, le rendement social serait trois fois supérieur, soit 12°%. Un investissement qui génère un rendement financier de 7°% et un rendement social de 12°% serait particulièrement attractif » (Sibille et Langendorff , *op. cit*.). Sir Ronald Cohen propose donc un modèle qui relève de l'économie appliquée au cadre social, c'est-à-dire une mathématisation du monde, faisant de l'acte social la mesure d'une opération financière. Depuis longtemps le social est considéré comme un coût qu'il s'agissait de pouvoir évaluer. Pour autant dans cet extrait, le coût devient celui d'une action associée à son rendement[2] et comme il le formule « À l'évidence, il existe beaucoup plus de résultats sociaux quantifiables qu'on ne l'imaginait au départ » (*Ibid*., p.°144). La quantification est selon lui sans limites. L'objectif final est donc la recherche de résultats sociaux par une mesure systématique des résultats, sur du court terme, en créant des standards pour comparer les actions et mesurer leur efficacité, ce qui procède des techniques de *benchmarking*[3] (Bruno et Didier, 2013) Des résultats sociaux obtenus dépendront les intérêts financiers qui, pour les contrats à impact social, peuvent augmenter selon le taux de réussite.

[1] Son propos est le suivant concernant les contrats à impact social : « Ce sont plutôt des philanthropes, ils ne sont pas là pour faire du rendement financier. Pour faire de l'argent, il existe des outils plus efficaces que les SIB. Pour eux, c'est plutôt une façon de travailler main dans la main avec la puissance publique afin d'aider à identifier des initiatives qui marchent. Si le système fonctionne, ils peuvent recycler leur argent dans d'autres projets, mais si ça ne marche pas, ils perdent tout. En termes financiers, le rendement ne compense certainement pas le risque pris sur l'investissement. La motivation sociale est donc première. Les SIB, c'est la finance au service de la société, et non l'inverse » (Dermine, 2016).

[2] « On peut déjà envisager un jour où, pour chaque problème social, chaque pays connaîtrait le coût d'une action sociale efficace, les économies que les pouvoirs publics en tireraient et, par-dessus tout, sa valeur pour la société. Certains programmes seront certainement plus économiques que d'autres. Certains entrepreneurs sociaux s'attelleront aux défis sociaux les plus difficiles, d'autres voudront affecter la vie de publics plus larges en s'attaquant à des problèmes moins épineux. Mais les entrepreneurs comme les investisseurs philanthropes s'intéresseront davantage aux résultats qu'aux dons eux-mêmes. Ils s'attacheront à « bien faire autant qu'à la satisfaction du don » (Sibille et Langendorff, *op. cit.*).

[3] Les entrepreneurs sociaux devront mesurer leur performance sociale et en rendre compte en termes comparables, comme il est d'usage pour les performances financières. Des indicateurs de performance définis, audités et présentés de manières standardisée sont à la base de l'investissement impactant.

Le discours de l'entrepreneuriat social ne doit pas occulter les nombreux débats depuis la crise pétrolière des années 1970, et la crise sociale des années 1980, qui sont caractérisées par l'introduction massive de l'économie dans les politiques sociales. Toutefois, la différence est que l'entrepreneuriat social en fait une pierre angulaire en soutenant l'idéologie d'une autre économie possible qui ne consiste pas à opposer l'économique et le social mais à internaliser le social dans l'économie. Cela est une nouveauté au cœur du discours de l'entrepreneuriat social (Dardot et Laval, *op. cit*., p.°193).

Pour revenir à la question que nous posions, au nom de quoi l'économique veut-il agir sur autrui ? Deux modalités de réponse apparaissent. Une première, la plus manifeste, serait de dire au nom de la responsabilité de chacun vis-à-vis d'autrui, qui se caractérise par la responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui intègrent dans leurs activités des préoccupations qui ne sont plus seulement organisationnelles ou liées à la gestion du personnel mais sociales, environnementales et culturelles. Les entreprises s'imposent donc une autorégulation dans leur développement en rendant compte de leurs actes, témoin de leur responsabilité.

Une autre réponse concerne l'utilité qu'ont les entreprises à investir le secteur du social, soit par une incitation financière, soit pour développer une stratégie de développement. En effet, deux phénomènes permettent, entre autre, d'expliquer la prise en considération du social par des agents du monde marchand : l'incitation fiscale et la « publicisation du privé » (Hély, *op. cit*.). Les autorités publiques peuvent susciter une participation des entreprises dans les affaires sociales par une incitation fiscale, notamment par le développement du mécénat financier[1] avec les fondations d'entreprises et les donations permettant des réductions d'impôt de 60 % du montant des versements dans la limite de 0,5°% du chiffre d'affaire[2]. Le mécénat aurait permis une contribution de 1,9 milliards d'euro en 2012 aux associations, et 43°% de ce montant pour le secteur de l'action sociale.

Dans le prolongement, ces dispositifs d'exonération fiscale participent d'une rhétorique de délégitimation de l'action publique au profit de la promotion des entreprises sociales et responsables. La « publicisation du privé » est le processus par lequel l'État ne dispose plus, à lui seul, du monopole de l'intérêt général.

[1] Selon le guide du mécénat, entreprises et associations, du ministère du Sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « en 2012, 31°% des entreprises de plus de 20 salariés sont mécènes, soit environ 40°000 entreprises en France. Elles étaient 27°% en 2010. Admical estime à 1,9 milliard d'euros leur contribution aux projets ou associations qu'elles ont aidés cette année-là, soit un budget relativement stable. Les PME représentent 93% des mécènes (85°% en 2010) et 47°% du budget global (37°% en 2010). Ce sont essentiellement des entreprises de services. Leurs actions de mécénat vont principalement vers les domaines du social (43°% du budget consacré au mécénat) et de la culture (26°%) ».

[2] La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations permet aux entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60°% du montant des versements pris dans la limite de 5 pour mille (0,5°%) du chiffre d'affaires.

Par conséquent, la solidarité peut également être analysée en termes de « plus-value symbolique », et l'affichage qui consiste à rendre public une sollicitude attentive et désintéressée dans le cadre des fondations, par exemple, est certainement à mettre en lien avec une période durant laquelle la finance est fortement remise en question, notamment depuis la crise de 2008 et les bénéfices exponentiels des grandes entreprises.

Un entrepreneur moral

Nouveaux héros du capitalisme moderne après les trois figures analysées par Luc Boltanski et Ève Chiapello[1], les entrepreneurs sociaux bougent encore les lignes pour déplacer la notion de production, centrale dans l'entrepreneuriat. Ce dernier a besoin de conquérir de nouveaux espaces pour se développer en misant sur la concurrence dans des secteurs jusque-là protégés par l'État. Pour conquérir des marchés, l'innovation sociale, qui est son maître-mot, impose de sortir du cadre lucratif. La production de richesses se substitue à la production de biens, en exaltant la dimension éthique, et positionnant leur discours sur la finalité de l'action et non sur l'action menée. Les entrepreneurs sociaux font ainsi la promesse d'aboutir à des résultats positifs, gage de leur éthique, et pour cela se déploie un langage de la preuve correspondant à une technologie de la mesure et de la performance par les évaluations. La technologie instrumentale est constitutive d'une gouvernementalité néo-libérale, qualifiée de technologie de pouvoir par Michel Foucault, toute action utile et efficace est mesurable, et il revient à chaque agent d'être en capacité d'évaluer son action. La technologie instrumentale a besoin d'une caution scientifique pour développer des modèles de réflexion et d'analyse utilisés à d'autres fins. L'économie, la gestion, le management, la sociologie, la psychologie, etc., nourrissent l'imaginaire du calcul et de la prévisibilité et diffusent l'idée que la science permettrait une bonne pratique ou contribuerait à son épanouissement.

L'entrepreneur social dispose des attributs de l'entrepreneur courageux, tenace, compétitif, acceptant les risques et cultivant « l'art de l'impossible » (Sibille et Langendorff, *op. cit.*). Il est rationnel, pragmatique, stratège et à la recherche d'une pratique efficiente, mais avec un souci de l'autre prononcé, propre aux valeurs républicaines. S'il est compétitif, tenace et courageux c'est avant tout pour une finalité qui lui est extérieure mais à laquelle il considère avoir une part de responsabilité.

[1] Nous aborderons les trois figures du capitalisme dans le chapitre 6.

Face aux enjeux économiques que nous avons présentés, cette nouvelle figure de l'entrepreneur développe donc un discours qui tente d'humaniser le capitalisme en apportant à l'intérieur de celui-ci des éléments de transformation. L'internalisation des changements est une donnée primordiale qui en fait un principe de moralisation de l'économie, correspondant à toute tentative de « poser la question éthique à l'intérieur du discours économique en se demandant comment rendre nos sociétés plus équitables dans le respect de l'économie de marché » (Lacroix et Marchildon, 2014, p.°3). L'entrepreneuriat social accentue donc une remise en question de la doctrine solidariste issue de la III^{e} République, qui prend corps dans le dispositif complexe de la protection sociale, pour déplacer le droit à la solidarité vers l'éthique des entreprises. La subrogation d'une théorie du service public développé par Léon Duguit[1], comme socle de l'État social, par la théorie d'une moralisation du marché pose la question de savoir si les entreprises seront soumises aux mêmes obligations juridiques que ne l'était l'État pour la réalisation d'une politique de solidarité nationale.

Les entreprises sociales agissant sur un marché concurrentiel devront développer de nouvelles pratiques pour exister, dans une recherche continue de l'innovation, en établissant des standards permettant de comparer et évaluer les actions, et en témoignant de leur performance. La concurrence nécessitera également que ces entreprises sociales obtiennent une taille critique pour susciter la confiance des financeurs, mettant en péril les plus petites structures. Tels sont les enjeux qu'elles devront surmonter pour exister et se développer. Toutefois, si le langage des entrepreneurs sociaux se veut pragmatique, réaliste et innovant nous allons voir à travers l'exemple de CIS qu'il est étonnant que la synthèse qu'ils proposent évacue totalement ce qui est au cœur de l'action sociale : les publics et le savoir-faire des professionnels.

a.3.2 L'investissement impactant

Pour que les entrepreneurs sociaux aient les moyens de leurs ambitions, les « contrats impactants »[2] constituent une modalité de réponse aux besoins de leurs financements. Depuis la clôture de l'appel à projets en janvier 2017, cinq contrats ont été signés et six projets sont en attente[3].

[1] « En France, dès à présent, a été constituée toute une théorie du service public, fondée sur l'idée capitale d'obligation s'imposant à l'État, ou plus exactement, aux gouvernants et à leurs agents. Obligation d'ordre juridique : les gouvernants sont juridiquement obligés d'organiser en services publics les activités dont l'accomplissement sans interruption est nécessaire pour la réalisation de la solidarité sociale. Les agents des gouvernants, qui participent d'une manière normale au fonctionnement du service, sont tenus de diverses obligations et particulièrement d'assurer ce fonctionnement sans qu'il puisse se produire une interruption d'une durée quelconque » (Duguit, 1922, p.°165).

[2] Nous ne pouvons parler pour la France d'« obligations impactantes » car il n'y a pas d'émission d'obligations – « bonds »- mais des « contrats à terme sur résultats sociaux » (HCVA, 2016).

[3] L'appel à projet a été ouvert du 16 mars 2016 au 30 janvier 2017, et cinq dates ont été retenues pour sélectionner les projets. Les deux premiers contrats signés sont ceux de l'Adie et Impact Partenaires. Puis, la Cravate Solidaire, Wimoov et Solidarités Nouvelles face au chômage. Trois projets sont en attente depuis novembre : La sauvegarde du Nord,

Le secteur public, État ou collectivités locales, peuvent ainsi faire appel à des investisseurs privés pour financer un projet social précis. Les CIS mobilisent trois acteurs principaux : l'État ou ses représentants, un acteur social tel qu'une association et un financeur qui peut se réunir en groupement d'investisseur. Par un contrat, l'État et la structure retenue se fixent des objectifs de résultats ; s'ils sont atteints, les investisseurs percevront un intérêt pour le risque pris. Dans le cas contraire, les investisseurs ne toucheront théoriquement rien et auront alors effectué un simple don caritatif.

Apparus au Royaume-Uni[1] avec « l'obligation Peterborough »[2], projet qui portait moins sur la réinsertion d'anciens détenus que sur la prévention de la récidive, ces contrats se sont depuis développés en Europe et dans le monde[3]. Ils procèdent d'un investissement politique important. D'une part, la constitution d'un groupe d'experts de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social (GECES), actif de 2012 à 2017, témoigne de l'enjeu européen qui consiste à développer un business social[4] ; par ailleurs, sous l'impulsion de David Cameron, la création d'un groupe de travail sur l'impact social lors du G8 sous la présidence européenne du Royaume-Uni. Sir Ronald Cohen, président de ce groupe de travail, indiquait qu'il avait « pour objectif ambitieux de produire un rapport sur la stimulation d'un marché mondial d'investissement à impact afin d'améliorer la société »[5]. Ces groupes n'étaient donc pas des espaces de réflexions sur l'expérimentation de nouveaux outils financiers mais des lieux d'élaboration d'une stratégie politique dont le social était le vecteur. Selon le groupe de travail du G8, les investissements à impact sont des investissements qui visent

Apprentis d'Auteuil, Passeport Avenir. Les derniers dossiers retenus concernent : Aréli, Médecins du Monde et Action Tank Entreprise & Pauvreté.

[1] Sir Ronald Cohen promoteur majeur des CIS en Europe a créé en 2007 *Social Finance*.

[2] « Lancé en 2010 pour un coût de 5 millions de livres (8 millions d'euros) et une durée totale de huit années, il visait à diminuer de 7,5°% en cinq ans le taux de récidive d'un groupe de 2 000 détenus. Le ministère de la Justice s'est engagé à rembourser le capital, assorti d'intérêts, en cas de succès puisque la baisse de la récidive diminuerait ses dépenses futures. Publiés en 2014, les premiers résultats étaient plutôt encourageants puisque le taux de récidive avait diminué de 8,4°%, ce qui devrait donner lieu à un versement d'intérêts aux investisseurs en 2016. L'expérimentation a finalement été stoppée de manière anticipée – le gouvernement a décidé de généraliser à l'échelle nationale ce programme de réinsertion des prisonniers en s'appuyant sur les enseignements du dispositif de Peterborough –, mais elle devrait s'avérer concluante. Suffisamment, en tout cas, pour que le Royaume-Uni ait mis en place 24 SIB, dont 7 nouveaux l'an dernier avec un retour sur investissement pouvant aller jusqu'à 13°%. » Christophe Alix, Les « obligations à impact social» vont débarquer en France, *Libération*, 21 février 2016.

[3] En 2014, il y aurait eu 14 Social impact Bonds au Royaume-Uni, 5 aux États-Unis, 2 en Australie et un aux Pays-Bas (Sibille et Langendorff, *op. cit.*, p.°131). Depuis, d'autres contrats sont apparus, notamment en Belgique avec l'association (ASBL) « DUO for a JOB » qui a organisé un « coaching » pour plus de 380 jeunes primo-arrivants ou d'origine étrangère à Bruxelles. Selon leurs informations, 53°% de ces participants ont pu trouver un emploi à long terme dans les 12 mois qui ont suivis le début de leur accompagnement. Selon les fondateurs, un chiffre deux fois plus élevé que le taux d'insertion moyen pour les mêmes cohortes de population.

[4] Dans le rapport du groupe GECES, du 5 juin 2012, Mr Baldinato indique: "*the Commission put the social economy and social business in its major commitments. There are two particular reasons for that. First it is perfectly in line with the Europe 2020 Strategy and second, social economy and social business are as close as possible to the "social market economy" and it is a real pillar for the EU and its future economic development. Recently VP Tajani stated that social economy is a person based economy, driven by the individuals*."

[5] Rapport du groupe de travail sur l'investissement social, sous la présidence britannique du G8, 15 septembre 2014.

intentionnellement des objectifs sociaux précis ainsi qu'un rendement financier, et qui mesurent les accomplissements réalisés à l'égard de ces deux aspects.

Le dispositif répondrait ainsi à l'ensemble des problématiques précédemment citées en diminuant les dépenses sociales, en introduisant des pratiques utiles et performantes et en généralisant la concurrence dans le champ social. Il est de la sorte qualifié de « gagnant-gagnant »[1]. Si les objectifs sont atteints, la collectivité réalise une économie, les financeurs auront un retour sur investissement important pour des projets relativement courts, entre trois et cinq ans, et enfin une réponse positive aura été apportée aux problématiques sociales, que la puissance publique n'avait su trouver.

Sur les onze projets présentés, sept concernent la thématique de l'insertion professionnelle[2], figure de proue des politiques sociales depuis les années 1980, un se rapporte à la prévention de la récidive de personnes en situation de précarité matérielle et présentant des troubles psychiques, un autre à la rénovation de l'habitat et enfin, les deux derniers, à l'éducation et la protection de l'enfance. La thématique de l'insertion professionnelle est donc surreprésentée par rapport aux autres et notamment par rapport à l'ensemble des secteurs d'intervention que recouvre l'action sociale. Nous en analyserons les raisons, mais nous pouvons formuler l'idée qu'elle est certainement la mieux à même de s'inscrire dans une logique du résultat afin de mesurer le niveau d'efficacité du dispositif. Nous reviendrons sur ce point.

Fondé sur un partenariat public-privé, le CIS a fait l'objet d'un certain nombre de rapports très explicites sur les dangers encourus et les points de vigilances à avoir. Le contrat de partenariat, plus communément appelé partenariat public-privé, est un type de contrat administratif conclu entre une autorité publique et un ou plusieurs prestataires privés, qui se caractérise, contrairement aux marchés publics, par le transfert à un ou des partenaire(s) privé(s). Ces contrats créés par l'ordonnance du 17 juin 2004[3] sont des outils contractuels concurrençant les marchés publics ou les délégations de service

[1] Cela va dans le sens de Julien Damon : « La France est championne du monde des dépenses sociales pour une efficacité qui ne semble pas à la hauteur de l'engagement. Soumis à des contraintes budgétaires fortes, l'État et les collectivités locales sont à la peine. Le développement de l'Économie sociale et solidaire mais aussi des investissements socialement responsables témoigne d'une prise de conscience de ces problématiques » (Julien Damon, *in* Le Pendeven *et al*., 2015).

[2] Par exemple, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) va percevoir 1,3 million d'euros d'un groupement d'investisseurs pour accompagner des personnes habitant en zone rurale dans la création de leur entreprise par le biais du microcrédit. Un autre projet, nommé La Cravate solidaire souhaite offrir des ateliers aux personnes éloignées de l'emploi pour préparer leur entretien d'embauche et leur fournir des tenues professionnelles. Un bus « la cravate solidaire » sera aménagé (zone d'accueil, vestiaire, cabine, studio photo) pour se rendre en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise. La réussite du programme sera évaluée en fonction du nombre de personnes accompagnées et insérées dans l'emploi. Le projet est soutenu par le ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Informations sur le site : [https://www.economie.gouv.fr/contrat-impact-social.]

[3] Ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat.

public. Ils ne pourront être utilisés, et donc déroger au droit commun, seulement si l'un des deux critères suivants apparaît : la *complexité* du projet dans la mesure où les pouvoirs publics ne disposeraient pas des moyens nécessaires ou suffisants, et l'*urgence*, lorsqu'il s'agit de récupérer un retard préjudiciable. Ce qui pose d'emblée un certain nombre de questions quant à l'interprétation des notions de « complexité » et d'« urgence ». Qui décide de la complexité d'une situation et à partir de quand détermine-t-on qu'il y a urgence ?

Un rapport d'information du Sénat, évaluant les dix années d'application de l'ordonnance, portera la charge la plus lourde vis-à-vis de ces dispositifs financiers en les qualifiant de « bombes à retardement » budgétaires et d'« un renoncement par la personne publique à sa compétence de maîtrise d'ouvrage, au profit d'une formule "clés en mains" rassurante, mais aussi "infantilisante" » (Goutal et Touchard *in* Sueur et Portelli, 2014)[1].

Concernant plus précisément les CIS, selon l'OCDE ce dispositif serait coûteux au regard des expérimentations internationales mais également complexe tant il fait intervenir de nombreux acteurs d'horizons divers (OCDE, 2015). Ce qui pose explicitement la capacité des agents à pouvoir travailler et se fixer des objectifs communs au regard de la spécificité de chaque métier.

Le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) appelle également à la plus grande vigilance pour que les CIS soient mobilisés en complément des services institués et « non pas en tant que mode de décision des politiques publiques » (HCVA, 2016). La vigilance la plus importante, selon lui, concerne la nécessité d'encadrer juridiquement ces dispositifs sur le plafonnement de la rémunération du financeur privé, les conditions du taux en cas de dépassement des objectifs et, à l'inverse, les dispositions dans le cas de leur non atteinte. Le HCVA rappelle ainsi que ce dispositif ne peut être qu'un complément financier, occasionnel, qui n'a pas pour vocation à se substituer aux politiques et dispositifs en vigueur. Pourtant, le bienfait des investisseurs privés pour la cohésion sociale et la « stabilité de la société », jusque-là assumées par l'État, est souvent mis avant[2].

[1] Le rapport va plus loin en indiquant que « Philippe Seguin, alors premier Président de la Cour des Comptes, avait comparé, en 2009, les risques liés aux contrats de partenariat pour les personnes publiques à ceux du crédit revolving pour les particuliers. Prenant l'exemple du centre des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, la Cour des Comptes constatait que l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public se traduisait par 41°% de surcoût à la charge du contribuable, si bien qu'elle invitait les pouvoirs publics « à une réflexion approfondie sur l'intérêt réel de ces formules innovantes ». Et Philippe Seguin de conclure : "°De façon générale, on peut dire que l'État a fait preuve, dans toutes ces opérations, d'une myopie coûteuse°" » (Sueur et Portelli, *op. cit.*).

[2] « Avec la mutation de l'État-providence, les contraintes budgétaires évoluent et les États ne sont plus toujours capables de répondre, agilement, à des besoins sociaux non ou mal satisfaits. Les activités de services ont un objectif social mais ne dédouanent pas les gouvernements d'accompagner, par des financements publics, le secteur social. Il existe dans nos sociétés en effet une responsabilité sociale forte des gouvernements et des entreprises. Le problème est celui de l'investissement, des *Social impact bonds*, du « rendement social » comme investissement à long terme pour la stabilité et la cohésion de nos sociétés. » Nicolas SCHMIT - ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire du Luxembourg, intervention à la journée ESS+Europe à Paris, novembre 2015.

Enfin, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) analyse l'apparition des CIS comme la généralisation d'une marchandisation de la société, « où le social n'est réduit, ni plus ni moins, qu'à un nouveau marché et devient une source de revenus pour les groupes financiers » (CAC, 2016).

Notre propos est de considérer que si l'introduction des CIS dans l'action sociale est inédite, et participe à une désorientation idéologique des professionnels du social, elle n'est qu'un symptôme d'une reconfiguration plus générale de l'action sociale sur le modèle d'une rationalité néo-libérale[1]. Nous verrons à travers le projet soumis par l'association de la Sauvegarde du Nord que l'innovation attendue du dispositif ne saurait faire l'économie d'une analyse concernant les enjeux professionnels, en terme d'autonomie, du secret professionnel ou de la question primordiale concernant le temps nécessaire pour construire une relation socio-éducative. De la même manière, une réflexion sur les professionnels engage réciproquement un questionnement sur les conséquences d'un tel dispositif pour les bénéficiaires.

Les points de vigilance soulevés par un certain nombre d'instances, Organisation internationale, Haut conseil et association, nous amènent à réitérer notre questionnement sur la transformation des circuits financiers. Est-il possible de transformer les circuits financiers sans changer la politique sociale concernant ses finalités, ses valeurs et ses formes de solidarité ? De la même manière, quelles en seront les conséquences sur les compétences et les pratiques des professionnels du social ?

a.3.3 L'exemple de la protection de l'enfance

Nous allons citer l'exemple du CIS, en attente d'être finalisé malgré un premier accord du ministère de l'Économie, sur la protection de l'enfance pour développer une analyse sur les enjeux professionnels de tels dispositifs. Une analyse approfondie nécessiterait de reprendre l'ensemble des CIS sélectionnés ou signés, notre volonté n'est pas celle-ci mais de tenter à travers le cas d'un secteur juridique très réglementé d'étudier la mise en discours, et donc en pratique, de l'entrepreneuriat social. Si ce CIS ne se concrétise pas, son analyse reste toutefois pertinente et révélatrice des interrogations qu'il suscite pour les métiers du social.

Le contrat d'Action Éducative en Milieu Ouvert renforcée (AEMO renforcée) présenté par la Sauvegarde du Nord intervient dans une période où le département du Nord a décidé de réduire ses

[1] Nous préciserons cette notion ultérieurement qui renvoie selon nous à la généralisation d'une mise en concurrence des établissements et services, la responsabilité accrue des professionnels dans l'atteinte des objectifs et l'appréhension du social selon un investissement dans des pratiques utiles, opérationnelles et efficaces.

dépenses en faveur de l'action sociale et particulièrement de la protection de l'enfance[1]. Ce projet aura pour objectif de missionner dix « travailleurs sociaux » qui interviendront en complément des équipes habituelles, auprès de familles dont la situation rend possible un placement des enfants. L'objectif est, selon l'ancien directeur de la Sauvegarde du Nord, aujourd'hui nommé haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, de réduire le taux de placement des enfants dans le département d'un point en trois ans, pour l'aligner au taux national[2]. Ce projet financé par la BNP Paribas et la Caisse des dépôts à hauteur de 1,4 million d'euros sur trois ans permettrait d'éviter le placement de 100 à 200 enfants au terme du contrat. Le placement d'un enfant coûtant 60°000€ par an et un accompagnement à domicile moins de 10°000€, l'objectif en diminuant d'un point le taux de placement sera de générer entre 4 à 6 millions d'économies au département du Nord, avec un retour sur investissement de près de 6°% pour les investisseurs[3].

À travers ce dispositif, comme l'affirmera l'ancien directeur général, « il faut se saisir de toutes les expérimentations avec tous les risques que cela peut induire, mais cela est le rôle d'un chef d'entreprise sociale »[4]. La recherche d'une innovation permanente se concrétisant dans des expérimentations pose en effet la question du risque à prendre, notamment dans le cadre, très sensible, de la protection de l'enfance. Quelle est la limite de l'expérimentation face à des enfants en situation de danger ?

Le dispositif repose donc sur une volonté de diminuer le taux de placement dans le département du Nord en mettant en place un suivi éducatif à domicile. Cela s'inscrit dans l'ordonnance du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger qui fonde l'assistance éducative. La mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)[5] est une mesure judiciaire, ordonnée par le juge des enfants, qui vise, selon l'article 375-2 du code civil, à « apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles et morales qu'elle rencontre ». Sont concernés les mineurs en situation de danger éducatif. Le juge des enfants n'intervient que si les mesures administratives n'ont pas permis d'assurer la protection de l'enfant ou si la famille refuse toute aide. Cette mesure est financée par le Conseil départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance.

[1] Nous l'indiquions page 147, le département du Nord réduit de 5°% par an pendant 3 ans ses dépenses, soit une économie de 50 millions.
[2] Selon le Mouves : « Ce sont 11°000 enfants placés en 2014 [dans le département du Nord], c'est rapporter à la population 2 fois plus que la moyenne dans les autres départements. », référence sur le site du Mouves: [http://mouves.org/dossier-dactualite/dossier-contrats-a-impact-social/.]
[3] Les informations concernant ce CIS sont très variables. Les économies effectuées par le département varient, selon les sources, entre 4 à 6 millions € ou 4 à 8 millions € . De la même manière, il y a peu de visibilité sur le taux de retour entre 5,42 et 6 % et enfin concernant le nombre d'enfants non placés qui varie du simple au double.
[4] Propos tenus lors de la conférence pour la signature des deux premiers contrats à impact social, le 24 novembre 2016.
[5] La loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance distingue par leur nom les interventions en milieu ouvert AEMO pour l'intervention judiciaire, et AED pour l'intervention administrative. Auparavant elles étaient réunies sous l'appellation AEMO et uniquement distinguées par le qualificatif judiciaire ou administratif.

L'AEMO est donc une mesure d'aide contrainte dont la finalité est de mettre fin à la situation de danger dans laquelle se trouve l'enfant, et les placements, qui ne cessent de faire polémique, sont une modalité de protection pour l'enfant selon la mise en danger. Dans les deux cas, ces mesures sont soumises à la décision du juge des enfants.

La loi du 5 mars 2007 reconnaît et encourage la mise en œuvre de dispositifs innovants tels que l'AEMO renforcée qui se développaient déjà depuis une dizaine d'années. En effet, l'Association de la Sauvegarde de l'enfant et de l'adulte de l'Oise a développé à titre expérimental l'AEMO renforcée à partir de 1997 (Smajda, 2009). Comme les autres dispositifs expérimentés à cette époque, de l'accueil séquentiel à l'accueil de jour, il s'agissait d'introduire des alternatives entre le milieu ouvert et le placement en institution, toujours dans une perspective de protection de l'enfant. L'AEMO renforcée permet une intervention plus intensive des professionnels en charge de la mesure auprès de l'enfant et sa famille. Elle n'a pas pour seul but d'éviter le placement mais de répondre à des situations familiales spécifiques où le maintien au domicile permettra de mieux accompagner le développement de l'enfant, parfois même dans le but de préparer un placement.

Ce bref retour historique confirme l'avis d'une responsable de KPMG lorsqu'elle indiquait qu'il s'agit davantage d'une innovation financière que sociale[1], les expérimentations d'AEMO renforcée ayant déjà lieu depuis vingt ans.

Plusieurs interrogations apparaissent pour les professionnels missionnés. Tout d'abord, ils vont devoir se positionner face à une tension majeure, qui peut être qualifiée d'injonction paradoxale et qui consiste à répondre, à la fois, à une mission de protection de l'enfance, à l'origine de leurs fonctions, et à la demande de réduction des placements, objectif du financement. Ceci, dans le contexte de la protection de l'enfance, qui requiert une analyse distanciée et la nécessité de s'affranchir de toute pression. Cette tension pourrait mettre en difficulté les professionnels qui seront contraints de prouver l'efficacité de leur travail au détriment des situations familiales excessivement dégradées ou de ne pas le faire au risque que le projet ne soit pas reconduit.

La diversification des lieux d'accueil qui tente de proposer une réponse la plus adéquate aux situations familiales selon des formules plus souples témoigne d'une adaptation importante des professionnels. « C'est là que réside tout l'engagement des professionnels au quotidien. Ils ont développé des savoir-faire particulièrement complexes, associés au cadre de l'aide contrainte[2], pour prendre une place de

[1] Se référer à la page 128.

[2] L'aide contrainte est relative à « toute situation où une personne se trouve à faire une « demande d'aide » qui n'émane pas d'elle mais est prescrite par un tiers ayant sur elle un pouvoir », document de synthèse de l'ANAS, issu des journées

tiers dans la famille. Ils connaissent les contradictions des passages à l'acte comme mode d'expression, les étapes d'acceptation d'une séparation dans une situation d'emprise, la mise en œuvre d'une relation éducative pour soutenir la construction du sujet » (Alix *et al*., 2018a). Or, le financement d'un projet pour la réduction du taux de placement, en démontrant le bienfait du maintien à domicile d'enfants qui auraient dû être placés, éloigne la mission de protection pour la recentrer sur un maintien à domicile. Il éloigne les professionnels d'une posture à la fois disponible à l'autre et attentive aux signes de danger. Le devoir de protection de l'enfance apparaît dans ce cas subsidiaire.

D'autre part, les CIS seront financés sur une temporalité relativement courte dans l'action sociale, pour des projets se déroulant entre trois et cinq ans. La protection de l'enfance nécessite particulièrement de réintégrer l'action dans une temporalité non circonscrite d'emblée mais qui se précisera selon les situations familiales singulières. Un accompagnement socio-éducatif impose en premier lieu l'instauration d'une relation de confiance et évoluera selon la transformation du lien familial et le cheminement des personnes, nécessitant parfois la sortie d'un dispositif pour en intégrer un autre. Le financement de projets pour la protection de l'enfance sur une temporalité limitée pourrait être perçue comme une mise en urgence et donc être une source de préoccupation pour les professionnels comme pour les familles.

Enfin, le troisième point concerne le traitement des informations. Les professionnels de la protection de l'enfance sont soumis au secret professionnel selon leur profession initiale, tel que pour les assistantes de service social et les professions médicales, notamment au sein de la protection maternelle et infantile (PMI), ou selon leur mission, pour les éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et veilleurs de nuit parce qu'ils concourent à la protection des enfants. Ce secret est dit « partagé » entre professionnels pour des transmissions nécessaires à la protection l'enfant. Étant donné que tout le dispositif financier repose sur la capacité d'évaluer l'efficacité des pratiques, la question est de savoir qui disposera des informations personnelles des familles pour l'évaluer ? Lors des réunions élargies avec les investisseurs, qui attendront des résultats quantitatifs explicites, les situations familiales devront être évoquées pour témoigner des tensions, des avancées ou des questionnements qui apparaissent dans le travail. Nous pouvons ainsi supposer que des informations confidentielles seront transmises, remettant en question la discrétion professionnelle. Comme le formulent ces chercheurs, « le danger est de glisser dans une simplification outrancière de nos évaluations des pratiques, voire de neutraliser le jugement éthique des acteurs qui doivent les mener » (Lacroix et Marchildon, 2014, p.°6).

nationales d'études de l'ANAS, « Développer notre pouvoir d'agir individuel – professionnel – institutionnel », 6 et 7 novembre 2008, Montpellier.

Les enjeux professionnels font apparaître des tensions majeures entre la nécessité légale de répondre à la mission de protection de l'enfance et l'objectif de maintien au domicile. Ces tensions se matérialisent dans les pratiques professionnelles au niveau de l'autonomie, du secret professionnel et d'un accompagnement socio-éducatif dans une temporalité limitée. L'ensemble de ces éléments nourrissent l'idée que ce CIS participera d'une désorientation idéologique pour les professionnels notamment parce que les objectifs prescrits sont programmés, arrêtés, et réifiés dans la mesure où les conditions qui entourent l'élaboration d'un accompagnement socio-éducatif ne sont pas présentées. Les professionnels seront donc assignés à une place particulièrement ambivalente, juge et partie, et devront défendre simultanément l'intérêt des enfants et des familles et prouver que le financement est opérant. Ce qui peut les amener, face à de tels paradoxes, à faire l'expérience d'« épreuves subjectives » (Bataille, 2004).

Nous prolongerons notre analyse des contrats à impact social autour de trois axes : la mesure de l'efficacité, le social comme investissement et l'insertion professionnelle pour une mesure de l'efficacité.

La mesure de l'efficacité

L'évaluation dans les CIS est l'instrument central d'un dispositif qui a pour finalité de faire apparaître l'« impact social », c'est-à-dire les effets sociaux positifs des actions menées. Cette notion ne provient pas d'une élaboration théorique mais a le mérite de percuter l'imaginaire tant elle renvoie à des effets concrets sur le réel. Selon Sir Ronald Cohen : « il y a investissement impactant lorsque l'atteinte d'un objectif social est intégrée au modèle économique et lorsque les résultats sociaux sont en permanence mesurés en parallèle des résultats financiers » (Sibille et Langendorff, *op. cit.*), associant de manière équivalente les résultats sociaux et financiers. Toutefois, malgré le succès de la formule, cela pose l'inextricable question de l'administration de la preuve pour témoigner de l'efficacité de l'action, réflexions qui ne cessent d'occuper les professionnels du social.

L'évaluation devra être systématisée, plus qu'elle ne l'est à l'heure actuelle dans les pratiques socio-éducatives, et s'inscrire dans des protocoles standardisés pour donner des moyens de comparaison entre les personnes suivies. Puis, une fois les actions évaluées, il faudra déterminer un pourcentage de réussite.

Tel que le formule l'ancien directeur général de la Sauvegarde du Nord, par l'impact social « il s'agit de savoir si on fait bien son job »[1]. L'impact social renvoie donc à la résolution des situations sociales selon des objectifs chiffrés fixés dès le départ. Mais il renvoie également aux compétences ou incompétences des professionnels dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints. La qualité d'une pratique semble donc se réduire à une transformation positive, sans aucune prise en compte du contexte d'intervention, du parcours des publics, des améliorations partielles, des rechutes, etc. La qualité est factuelle et, paradoxalement, quantifiable. La qualité a pourtant d'autres significations, notamment celle attribuée aux qualifications professionnelles et qui, de fait, donne toute la légitimité aux personnes qualifiées pour intervenir dans des secteurs spécifiques. La qualité d'une pratique est donc, dans ce cadre-là, associée à la reconnaissance d'une formation, elle-même de qualité, et l'acquisition de compétences professionnelles dans l'apprentissage d'un savoir-être et d'une technicité ; les diplômes, d'État ou universitaires, officialisent les compétences acquises. La qualité renvoie donc à la reconnaissance d'une professionnalisation et l'acquisition de savoir-faire constitutifs des métiers.

Les évaluations internes et externes avaient déjà participé à remettre en question la qualification des professionnels en la déplaçant vers une qualité organisationnelle ou d'accueil. L'impact social marque une dernière étape. La qualité relève de la transformation sur le réel des personnes et son retour sous la forme d'un intérêt financier. Ce déplacement de la qualité est symptomatique des transformations où il n'est plus question pour l'entrepreneuriat social de parler ni de professions, ni de métiers, le plus souvent c'est le terme générique d'« intervention sociale »e qui est mobilisé, ou de collaborateur plus proche d'une rhétorique entrepreneuriale[2].

Les questions relatives aux évaluations ne signifient certainement pas qu'il faut mettre à distance toute tentative pour montrer l'élaboration du travail et les transformations subjectives ou familiales sur les personnes. Néanmoins, une chose est d'exposer le travail d'accompagnement socio-éducatif, une autre est d'en conclure de manière tranchée que celui-ci a été, définitivement, une réussite notamment dans le cadre de la protection de l'enfance mais nous pourrions généraliser à l'ensemble des secteurs. Cette difficulté est d'autant plus manifeste que les projets s'inscrivent dans des temporalités réduites qui ne tiennent pas compte des aléas des accompagnements.

[1] Présentation du projet de la Sauvegarde du Nord lors de la signature des deux premiers contrats à Paris le 24 novembre 2016. [https://www.economie.gouv.fr/contrat-impact-social]

[2] Le fonds à impact social pour l'hébergement d'urgence « Hémisphère » créé par SNI et Ampere gestion a mobilisé plus de 100 M€ pour ouvrir 10°000 places d'hébergement. Ils indiquent ainsi que « plus de 2°300 collaborateurs œuvrent ainsi au quotidien pour accompagner les résidents dans la réalisation de leurs projets d'insertion ». [http://www.amperegestion-groupesni.fr/le-fonds-a-impact-social-pour-lhebergement-durgence/.]

Le social comme investissement

Évaluer le coût du social est une pratique ancienne et les études sur le coût de l'enfant en constituaient une première forme (BIPE, 1977). Puis, la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 a formalisé l'usage de nouveaux instruments d'évaluation des établissements et services par les évaluations internes et externes. Les CIS introduisent une dimension nouvelle qui ne consiste plus à considérer l'action sociale comme un coût, bien que cela ne soit pas nié, mais d'en dégager un investissement. Cette conception du social se retrouve présentée de manière assez discrète, à demi-mot, mais non moins explicite dans le *plan d'action en faveur du travail social et du développement social*. Par exemple, il préconise la formation des élus, des cadres et dirigeants du secteur public au développement social, en évoquant leur nécessaire « sensibilisation » à la notion d'« investissement social », « qui consiste à considérer l'action sociale comme un levier de développement économique et non pas comme une charge » (EGTS, *op. cit.*, p. 18) . L'investissement social se substitue donc à la question du coût du social.

Dans le même sens, plus récemment lors de la signature des deux premiers CIS, Michel Sapin indiquait : « Certaines politiques sociales ne doivent plus uniquement être perçues comme un coût pour l'économie mais peuvent être également appréhendées sous la forme d'un investissement nécessaire à la fois pour garantir une croissance soutenable et pour mieux répondre aux besoins sociaux [nouveaux]. […] Ces nouveaux contrats à impact social constituent un nouvel outil au service de l'innovation sociale, financé par des acteurs privés ils permettront de répondre à des besoins sociaux ciblés qui n'ont généralement pas pu être traités efficacement par la puissance publique jusqu'à présent […] Ce nouveau type de contrat entre la puissance publique, le secteur associatif ou l'entrepreneuriat social et les investisseurs privés s'inscrit donc dans cette logique gagnant-gagnant que nous souhaitons tous. Le dispositif construit sur la base d'objectifs sociaux ambitieux, prédéterminés, transfère le risque d'échec du contribuable citoyen au financeur privé. C'est donc également un dispositif, permettez-moi de le dire, en tant que ministre des Finances, un dispositif vertueux pour nos finances publiques »[1]. Michel Sapin reprend à son compte la sémantique de l'entrepreneuriat social autour de l'innovation, l'impact social, la relation « gagnant-gagnant » et il entérine l'idée que les financements privés pourront mieux répondre aux besoins sociaux que n'a pu le faire la puissance publique, tout en étant un investissement économique. Le CIS ne se limite donc pas à être un simple dispositif financier, c'est un cercle vertueux qui permettrait une amélioration générale en répondant aux besoins grandissants, à la contraction des dépenses publiques, à une

[1] Michel Sapin, Discours introductif lors de la signature des deux premiers contrats à impact social, 24 novembre 2016.

meilleure efficacité des actions et finalement permettrait de faire coexister investissement financier et investissement social.

L'investissement du social pose enfin une autre question centrale sur l'autonomie des juridictions et notamment celle du juge des enfants qui, dans le cas de la protection de l'enfance, décide des mesures en fonction du rapport des situations familiales à la loi, à une mise en danger, et non en fonction de leur coût. Dans l'exemple du projet de la Sauvegarde du Nord, le département qui a la compétence de la protection de l'enfance agirait avec les investisseurs et l'association en disqualifiant non seulement le juge des enfants, mais également la cellule de recueillement des informations préoccupantes, la PMI et les associations missionnées pour les AEMO. Le positionnement du département du Nord s'inscrit dans une revendication plus large formulée par l'ADF sur une plus grande autonomie des départements. L'expérimentation de nouveaux modèles financiers interpelle quant à la primauté de l'investissement économique sur le droit qu'incarne la protection sociale et son maillage fait d'institutions et d'acteurs.

L'insertion professionnelle pour une mesure de l'efficacité

Sur les onze projets retenus, et pour cinq d'entre eux signés par le ministère des Finances, sept mettent en avant la problématique de l'insertion professionnelle. Cette thématique, nous l'avons évoquée, a été le fer de lance des politiques sociales durant les années 1980 face à la prégnance de la problématique du chômage. La question de l'insertion ne s'est pas réduite à celle de l'insertion professionnelle mais a visé des populations et des objectifs multiples tels que la prévention de la délinquance, la lutte contre l'échec scolaire ou le développement de zones urbaines.

Néanmoins, dans la lignée du RMI, la question de l'insertion vers l'emploi a été une préoccupation dominante qui n'a pas faibli depuis, en témoignent les projets sélectionnés. Une première hypothèse pour expliquer ce phénomène est évidemment de dire qu'elle s'inscrit dans les objectifs politiques prioritaires de réduction du taux de chômage. Une autre est d'analyser la question de l'emploi du point de vue d'une causalité individuelle et non collective, ramenant ainsi la responsabilité de l'absence de travail aux individus qu'il s'agirait de « coacher » pour les stimuler dans leurs démarches de recherche. Pour cela il suffirait de les orienter sur des emplois adaptés, les aider à écrire leur *curriculum vitae*, faire un travail sur la présentation de soi, etc. L'individualisation du traitement de la nouvelle question sociale pour tenter de répondre aux situations de désaffiliation sociale (Castel, 2009) est très commode pour mettre en mesure et intégrer la logique du résultat. Le chiffrage est rendu possible si toutes les exceptions sont neutralisées pour réduire au maximum les choix. Dans ce cas, le système de réponse est dyadique entre personne insérée ou non insérée, rendant possible une

quantification des résultats. Les projets d'insertion professionnelle permettent l'usage d'indicateurs de réussite plus facilement objectivables.

B. Gouverner par les normes : l'*aggiornamento* de l'action sociale

Les professions canoniques du social ont une histoire singulière tout en ayant des racines communes issues de l'héritage politique de la III^{e} République et de l'instauration de la protection sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elles entretiennent entre elles un rapport ambivalent, entre proximité et distance, entre défense des spécificités et partage d'un projet commun. En effet, les éducateurs spécialisés, les assistants de service social, les animateurs sociaux et socio-culturels, les éducateurs jeunes enfants, les moniteurs éducateurs et enfin les accompagnants éducatifs et sociaux, pour ne citer qu'eux, se sont professionnalisés à différentes périodes, avec un échelonnement des diplômes d'État, et ont développé des techniques et savoirs spécifiques selon leurs secteurs d'intervention et les publics accueillis. Malgré la conflictualité apparente, qui est plus concurrentielle que véhémente, les professionnels partagent des missions communes de réduction des inégalités et des souffrances auprès des personnes les plus vulnérables.

À ce titre, ces professions se sont construites en référence à des idéologies spécifiques liées à un souci permanent d'autrui et d'une volonté que les citoyens trouvent leur place dans la société. Nous indiquions qu'une idéologie est une conception du monde, qui permet par la défense de valeurs fondamentales d'inspirer et guider les professionnels dans leurs pratiques. Nous indiquions également qu'une idéologie n'est finalement qu'un rapport à la réalité. D'une certaine manière, c'est une construction imaginaire de la réalité (Althusser, *op. cit.*) qui permet aux individus de se penser et se construire en rapport à cet imaginaire tout en l'expérimentant par une mise à l'épreuve concrète dans le cadre de l'expérience professionnelle. L'idéologie est selon nous, d'une manière générale, « l'étude des modes de formation et de circulation des "idées" » (Macherey, 2014, p.°213). Elle participe à la construction de l'individu sans l'annuler, elle est autant totalisante que mouvante, se déplaçant au gré des expériences. L'idéologie occupe donc une double dimension pour les individus d'être autant un point d'arrimage qu'une pierre d'achoppement.

b.1 **Une désorientation idéologique**

Les mutations que nous avons présentées dans ce dernier chapitre nous semblent fondamentales car elles participent d'un brouillage des repères, qui eux-mêmes sont identifiés par un langage, des savoir-faire, des modalités de réponse socio-éducatives, des références théoriques, un cadre juridique et

nécessitent que les professionnels repensent leur rapport à l'espace, au temps, à autrui, à soi, au langage et à l'éthique. C'est dans ce contexte que nous formulons l'hypothèse que les professionnels font l'expérience d'une désorientation idéologique tant les transformations viennent heurter la construction qu'ils se font de leurs missions. Cette désorientation est la manifestation d'une tension entre les savoirs d'action des professionnels, issus de leur qualification et leur expérience dans la résolution des problématiques sociales, et des orientations politico-économiques. Nous avons voulu montrer que les idéologies en présence mettent face à face des perspectives éloignées de la construction du social entre, d'un côté, une construction de la pratique socio-éducative fondée sur une logique de la relation et, de l'autre, un discours non moins éthique défendant une relation de service convertie aux règles de la rationalité économique (Autès, 1992). Cette désorientation idéologique et le brouillage qu'elle introduit pourraient trouver auprès des professionnels sa formule la plus synthétique dans la question : Où allons-nous ?

Plus précisément, elle se manifeste dans une multitude de transformations, mineures en apparence et dispersées, qui viennent réinterroger les fondements et les objectifs des modes de prise en charge des publics. Fondamentalement, elle correspond au développement et à l'opérationnalisation d'une critique ancienne sur l'État social et ses missions de protection et de redistribution. Tout d'abord, elle renvoie à une transformation politico-économique, au niveau national et européen. Bien que des réformes aient eu lieu durant différentes périodes, un mouvement d'harmonisation des politiques européennes et nationales opère et qui, malgré la souveraineté des États, généralise des pratiques concurrentielles dans des secteurs non lucratifs qui étaient, jusque-là, majoritairement protégés des offensives marchandes. La désorientation idéologique est ainsi la manifestation d'une remise en cause profonde de l'action sociale en se concrétisant par des restrictions financières, la généralisation des appels d'offre au profit des subventions, la transformation des services sociaux d'intérêt général en entreprises exerçant une activité économique sur un marché concurrentiel, et plus généralement le glissement d'une logique du droit à une logique de l'offre.

D'autre part, les transformations sont financières et s'inscrivent, là encore, dans une multiplicité de mesures en apparence isolées mais étroitement interdépendantes les unes des autres. Le contrat de partenariat et les CIS s'épanouissent par la popularisation de l'entrepreneuriat social qui se pose en complément, bien qu'idéologiquement en opposition, avec l'action sociale mais qui, contrairement à la construction d'un champ d'intervention circonscrit et protégé, joue d'un dépassement des repères et des frontières. Les entrepreneurs sociaux ont fait du décloisonnement généralisé le fer de lance de leur mouvement international. L'expérimentation des nouveaux dispositifs financiers, qui sont le bras

armé de l'entrepreneuriat social, est présentée comme une synthèse opérationnelle de l'efficacité, le pragmatisme et la réduction des coûts, et l'entrepreneuriat social le parfait équilibre social-libéral.

Deux points majeurs apparaissent. Dans un marché concurrentiel généralisé, le premier est l'introduction dans l'action sociale de savoirs, techniques et références qui lui sont extérieurs. Cela était déjà le cas avec l'apparition des nouveaux métiers liés aux dispositifs d'insertion et la généralisation de pratiques managériales[1]. Toutefois, avec l'entrepreneuriat social et les dispositifs financiers il ne s'agit plus d'introduire des références extérieures dans l'action sociale mais, inversement, d'extraire cette dernière pour la convertir aux règles du marché. L'entrepreneuriat social et les CIS qui fonctionnent comme une tentative de moralisation du capitalisme et une tentative d'humanisation de l'économie de marché déplacent le centre de gravité de l'action sociale aujourd'hui occupé par le droit, l'État et les établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que les professionnels qualifiés, vers l'économique comme garant de l'intérêt général et d'une justice sociale.

Le deuxième concerne l'euphémisation de l'expérimentation initiée par le CIS qualifié de simple dispositif financier permettant, en complément des services institués par les politiques publiques, d'introduire une diversification des ressources économiques. Ce dispositif pose la question de savoir pourquoi des investisseurs veulent agir sur autrui, ce à quoi Henri Hatzfeld apportait quelques éléments de réponse en référence à un arrêt du Conseil d'État statuant en 1856 contre une mutuelle : « Se mettre au contact avec les classes pauvres, organiser un ensemble de mesures destinées à leur soulagement, c'est ce qu'on peut imaginer de plus simple pour se créer une influence » (Hatzfeld, *op. cit.*). Il y avait donc une volonté politique de préserver une division des tâches entre production et protection, pour protéger les citoyens de toute forme de domination et d'influence. Le droit à la protection était donc un moyen de préserver la liberté des citoyens.

b.2 **Le contrat à impact social : de quel contrat parlons-nous ?**

Contrairement à l'idée que le CIS ne serait qu'un outil de diversification des ressources économiques au service de l'action sociale, nous pensons qu'il s'inscrit dans une définition foucaldienne du dispositif qui guide les pratiques et oriente les pensées. L'auteur développera cette notion durant les années 1970 en s'intéressant à la question de la gouvernementalité (Foucault, 1994a). Un dispositif est selon lui un « ensemble résolument hétérogène comportant des discours, de institutions, des

[1] « C'est donc assez majoritairement d'autres références et d'autres valeurs que celles qui font partie de la culture traditionnelle des travailleurs sociaux qui s'imposent peu à peu dans les lieux stratégiques du social. Sinon la logique entrepreneuriale, du moins la logique gestionnaire trouve-t-elle un espace où se développer dans un champ qui lui était resté assez imperméable. La nouvelle langue de bois, issue des nouveaux dispositifs comme de la critique de l'État-providence, y fait florès » (Ion, 1998, p.°25-26).

aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments […] par dispositif, j'entends une sorte –disons – de formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante. J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit d'une certaine manipulation de rapports de force, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif, donc, est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça le dispositif : des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux » (Foucault, 1977). Cette définition présente plusieurs intérêts. Le dispositif correspond à l'ensemble du social qui n'est pas que discursif, ce qui qualifiait l'é*pistémè*, à la mise en réseau d'un ensemble hétérogène qui a une fonction stratégique dominante et, par le soutien et la création de savoirs, va inscrire des rapports de force.

Au regard des éléments apportés par Michel Foucault, les CIS sont une réponse à l'urgence de changer les pratiques sociales face à l'augmentation de la dette publique et des besoins sociaux. Ayant pour support un discours entrepreneurial, les CIS se veulent inévitables et vitaux pour la cohésion sociale et le développement économique. Ils sont constitués de techniques, liées aux évaluations systématiques, à la comparaison entre les procédures, nommées *Benchmarking* ; de nouveaux acteurs avec les groupements d'investisseurs et la spécialisation de cabinets pour l'évaluation des projets ; des propositions philosophiques pour une humanisation du capitalisme (Lacroix, Marchildon, 2014) ; des savoirs sur l'impact des actions dans le réel ; des transformations politiques avec le création des appels à projet ; un réseau international ; et un discours vrai sur la manière de guider les affaires sociales, la place de l'État et le rôle du capitalisme.

L'ensemble de ces éléments, techniques, institutionnels, scientifiques, philosophiques, etc., font des dispositifs des opérateurs matériels du pouvoir qui s'inscrivent dans une stratégie gouvernementale qu'il nous reste à analyser.

Conclusion de la partie

L'action sociale s'est construite selon plusieurs rationalités concomitantes bien que certaines aient eu une fonction tutélaire. Chaque rationalité, professionnelle, juridico-administrative, technico-gestionnaire et relative à la normativité, démontre que l'action sociale ne s'est pas construite sans

cohérence ni projet politique même si son aspect nébuleux est le plus souvent mis en avant, notamment pour légitimer des réformes.

Dans le cadre de notre travail de recherche nous souhaitons montrer que l'*aggiornamento* de l'action sociale s'est produit par un accommodement progressif de la gouvernementalité néo-libérale qui est venue mettre au travail ses objets, ses interventions, les qualifications des professionnels, la place des bénéficiaires, les objectifs d'action, la temporalité, etc. La rationalité néo-libérale est apparue selon une logique de pratiques disparates, dès l'origine des premières législations sociales au milieu du XIX^{e} siècle et plus intensément depuis les années 1970, à travers des stratégies hétérogènes et sans projet global, bien que les attaques aient été méthodiques. Elle se caractérise, dans une période la plus immédiate, par une financiarisation des politiques publiques « considérée, selon Ève Chiapello, comme un processus de transformation du monde par des pratiques, théories et instruments nés dans le secteur financier et utilisés désormais pour revisiter des questions *a priori* très éloignées (sociales, environnementales, éducatives, culturelles,...) » (Chiapello, 2017, p.°23), l'expansion de l'entrepreneuriat social et des dispositifs tels que les CIS. Ces derniers ont une fonction stratégique dominante en ayant pour objectifs de « capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Agamben, 2014, p. 31). La rationalité néo-libérale est « une stratégie sans stratège » (Dardot et Laval, *op. cit*.) qui a néanmoins transformé les conditions historiques des manières de dire, de voir et d'agir des professionnels du social. Pour prolonger cette idée, l'entrepreneuriat social qui se présente comme une formule apolitique de l'intervention privée relève finalement d'une stratégie délibérément dépolitisante de l'intervention collective.

C'est une gouvernementalité qui veut aboutir, point fondamental pour nous, à une transformation des modes de construction de la réalité sociale (Gaïti, 2014, p.°59), condition indispensable à sa réalisation, à laquelle nous privilégierons la notion de transformation des modes de subjectivation. La subjectivation doit être pensée comme étant le rapport que l'individu entretient avec les autres, le monde et avec soi-même. Conception éminemment politique car le sujet est soumis à des pratiques de pouvoir à travers des savoirs, des pratiques et des techniques de soi qui impliquent une indispensable transformation par une intériorisation de vérités (sur soi et sur autrui). Dans le cadre de l'action sociale, cette notion renvoie à l'acquisition, l'incorporation, la reproduction et/ou la soumission à un discours hautement valorisé et légitimé sur la pratique et le rapport qui doit être engagé avec autrui.

Finalement, le retour historique à partir d'éléments saillants pour comprendre les mutations contemporaines, nous permet de dire que la transformation des modes de subjectivation des professionnels est avant tout une transformation des modes de subjectivation de la question sociale.

L'*aggiornamento* opère autour d'un glissement dans l'appréhension républicaine de l'action sociale fondée sur la dette sociale, l'assistance et l'émancipation des publics vers son interprétation néo-libérale qui recherche la responsabilité des individus, leur insertion et des pratiques de développement social, à un niveau plus collectif. Les mutations s'analysent ainsi par le passage d'une logique de la relation à une logique de service.

Tel que le formulait Alain Supiot, « La "crise de l'Etat-providence" est le révélateur d'une rupture institutionnelle beaucoup plus profonde, qui affecte cette manière proprement occidentale de concevoir le gouvernement des hommes » (Supiot, 2015, p.°11) et plus généralement des formes étatiques de solidarité.

De cette manière, de quel social parlons-nous ?

Les nombreuses déclinaisons empruntant la notion de social, l'impact social, l'innovation sociale, l'entrepreneuriat social, le développement social ou l'ingénierie sociale, laisseraient entendre que le social ne serait qu'un qualificatif, pourtant, l'article premier de la Constitution en fait davantage un substantif. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » (article 1er) affichant que le caractère social de la République a valeur constitutionnelle (Chauvière, 2011, p.°20). Il ne désigne pas la qualité ou l'intention d'une action qui aura une visée sociale, ce qui est l'usage fait par les entrepreneurs sociaux, mais les contours et le contenu lui donnant sa consistance. C'est ce que nous avons souhaité démontrer dans cette première partie concernant les différentes rationalités à l'œuvre. Le social est un processus qui a connu une construction faite de lois, de financements, de pratiques, d'établissements, de formations, de codes, d'un langage, de savoirs.

Selon Robert Castel le social est une propriété collective. Cette approche interroge la légitimité des investisseurs privés dans l'action sociale, car ils ne peuvent s'approprier une propriété collective, cela apparaît comme une contradiction idéologique. Ainsi, la rationalité néolibérale et les entrepreneurs sociaux déterminent une autre conception du social, remettant en question ses constructions reposant sur la solidarité de tous. Le social solidarisé n'est pas qu'une politique humaniste, elle a élaboré tout un échafaudage technique et administratif pour être financée, à partir d'une relation entre l'État et les collectivités territoriales (financement publics d'origine fiscale), les financements socialisés (SS) et le mécénat philanthropique sans plus-value autre que symbolique. Ce qui se développe est un décloisonnement de cette construction avec le développement d'investisseurs privés avec plus-value garantie. Le social tel qu'il apparaît est caractérisé par une désolidarisation et un décloisonnement car c'est bien l'émergence d'une nécessité nouvelle, celle qui consiste à supprimer des obstacles matériels ou psychologiques permettant une circulation des personnes, des savoirs et des pratiques.

En ayant extrait des rationalités organisatrices, nous avons ainsi souhaité montrer comment le social professionnalisé a pu faire l'objet de mutations importantes depuis les années 1970. Cela n'est pas propre à l'action sociale, tout monde professionnel « organisé autour de manières de travailler, entendu à la fois comme des conduites pratiques et comme des significations partagées, est confronté à ces événements exogènes – de nature très variable – qui contribuent à déstabiliser les équilibres antérieurs » (Boussard *et al*., 2010, p.°157).

Comment les professionnels ont reçu ces mutations et ce qui apparaît comme une remise en question idéologique de leurs métiers (Hibou, 2012, p.°61). Ces mutations sont dénoncées par bon nombre de sociologues qui indiquent la nécessaire résistance des professionnels de l'action sociale face à ce qu'ils qualifient de dérive techniciste. Jean-Yves Dartiguenave et Jean-François Garnier remettent ainsi en question cette dimension fonctionnaliste du social à travers notamment l'usage très répandu du terme d'ingénierie du social. « La vague gestionnaire a pénétré le secteur avec son vocabulaire, ses réflexes, ses utopies aussi » (Dartiguenave et Garnier, 1998, p.°43). Pour Jean-Noël Chopart, ces mutations semblent faire apparaître deux postures chez les professionnels « ce qui se traduit de plus en plus fréquemment pour les travailleurs sociaux par un sentiment d'impuissance, l'impression d'être manipulés par une commande qui apparaît comme une injonction paradoxale, et la tentation de revenir à des modes d'action plus traditionnels et mieux éprouvés » (Chopart, 1996, p.°27). Enfin, selon Martin, Legall et Soulet, la rationalisation serait un échec étant donné que nous avons à faire à un « social insoumis » (Legall *et al*., 1989, p.°10), en soi résistant à toute tentative d'instrumentalisation.

Pour prolonger, nous pourrions indiquer que les problématiques sociales échappent à toute totalisation, particulièrement concernant les CIS qui reposent sur la création de standards. Pourtant, notamment depuis la loi 2002-2, force est de constater l'inflation des dispositifs techniques, normes et évaluations. Si le social ne se soumet pas à cette mathématisation du réel, les professionnels témoignent-ils d'une attitude de résistance ou oppositionnelle ?

Nous formulons l'hypothèse que les agents ou professionnels, s'ils ne sont pas à l'origine de l'*aggiornamento,* en sont néanmoins des acteurs agissants. Ces nouvelles connaissances issues des mutations décrites précédemment ont permis l'émergence de nouvelles subjectivations et donc de nouveaux sujets de connaissance dans leur façon de se penser par rapport à autrui, à soi, et au monde. Dans ce contexte, gouverner par les normes, qui fonctionne en apparence comme une seconde nature, n'aboutit pas à une servitude qui pourrait être qualifiée de volontaire, parce qu'il y a un travail d'incorporation et d'assimilation des normes par les agents. Dans ce sens, la servitude s'annule et la contrainte se dissipe, pour que chacun soit pris au jeu, ce que Pierre Bourdieu nomme l'*illusio* « comme croyance fondamentale dans l'intérêt du jeu et la valeur des enjeux qui est inhérente à cette

appartenance » (Bourdieu, 1997, p.°25)[1]. L'individu est ainsi « interpellé » par les normes (Macherey, *op. cit*., p.°14) qu'il contribuera à définir tout autant qu'elles le font exister. Les normes engagent un rapport d'évidence au monde.

Gouverner par les normes interroge en premier lieu la capacité de résistance, face à l'inflation normative dans l'action sociale et à la nécessaire participation de chacun à leur propre changement : Si nous pouvons mettre à jour les contours d'une résistance professionnelle, comment désigner cette forme de résistance face à des pouvoirs qui ne contraignent pas mais qui conduisent les individus ? Que signifie résister face à des outils qui n'ont comme seul objectif apparent d'aider, de soutenir et d'orienter ?

[1] Il rajoutera : « l'*illusio* est cette manière d'être dans le monde, d'être occupé par le monde qui fait que l'agent peut être affecté par une chose très éloignée, ou même absente, mais participant du jeu dans lequel il est engagé » (Bourdieu, 1997, p.°196.).

Partie II Résistance et grammaire de l'assentiment

« L'esprit humain apprécie aussi peu les idées bizarres que le corps les protéines étranges et il leur résiste avec la même énergie » William Beveridge

Le premier chapitre a présenté les multiples réformes qui ont jalonné l'histoire de l'action sociale depuis les années 1970 en redéfinissant constamment ses frontières et ses missions. Les modifications les plus visibles ont porté sur l'appréhension territoriale des problèmes sociaux et ont eu pour conséquences de redessiner la « gouvernance » administrative et décisionnaire, en donnant une place stratégique aux élus locaux et en redéfinissant les circuits financiers. Cette nouvelle prise en compte des problématiques sociales a fait des dispositifs d'insertion le point nodal des actions qui eux-mêmes sont à l'origine de nouvelles pratiques planifiées, transversales et évaluées. Comme l'indiquait M. Bloch Lainé, « Le temps des bénévoles, des militants, sinon celui des vocations appartient de plus en plus au passé ; la qualité des prestations dépend des professionnels et, de ce fait, les administrations peuvent de moins en moins fermer les yeux sur les conditions dans lesquelles se fait encore sans elles ce qu'elles ont tardé à faire....il faudra que l'État apprenne, à l'exemple du socialisme scandinave, à assurer l'ordre sans s'emparer du commandement » (Bloch-Lainé, 1967, p.°66). Cet extrait pose la question qui sera majeure depuis la III^{e} République pour déterminer qui doit avoir la responsabilité des affaires sociales. L'État doit-il être le seul garant d'une solidarité nationale ? Si oui, cela doit-il se faire de manière centralisée ? Si non, qui peut en assumer la responsabilité ? Ces questions seront réactivées avec les politiques de décentralisation et, d'une autre manière, avec les CIS.

Ces mutations politiques sont avant tout des transformations organisationnelles et professionnelles et, plus fondamentalement, la marque d'une désorientation idéologique. Car à la formulation initiale d'un « nouvel esprit de l'action » (Martuccelli, 2010) caractérisé par l'imposition d'une rationalisation instrumentale et d'une managérialisation des pratiques socio-éducatives dans une recherche continue de qualité, d'efficacité et de performance, a récemment succédé, par la loi Hamon[1] et les nouvelles expérimentations financières, l'extension d'investisseurs issus du monde marchand. Cette mise en concurrence d'un univers fortement protégé entérine l'idée que l'État n'est désormais plus le seul garant de la solidarité nationale et que dorénavant l'innovation économique se substitue à l'innovation sociale.

Ces profondes mutations successives de l'action sociale sonnent comme une « injonction au professionnalisme » (Boussard et *al*., *op.°cit*.) qui, en bousculant leur professionnalité, ont obligé les professionnels à adapter en permanence leurs pratiques tout en les interrogeant sur leurs capacités

1 Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

d’autonomie réelles. La recherche constante de nouvelles légitimités (Aballéa, 1996 ; Ravon, 2016) a suscité un vacillement entre une non-reconnaissance, ou sentiment de disqualification, et une appropriation des nouvelles orientations. De nombreux débats ont tenté d’expliciter les principes de causalité d’« une souffrance qu’on ne peut plus cacher » (Lazarus, Strohl, *op.°cit.*) entre responsabilité des professionnels et incapacité des publics à intégrer les dispositifs d’insertion.

Ce rapide retour historique était important à double titre. Tout d'abord, il a fait apparaître la construction complexe de l'action sociale, produit d'une multiplicité de rationalités. L’action sociale n'est donc pas le résultat d'une seule rationalité technique et instrumentale, pour une pratique objectivée et planifiée, mais d’autres formes sont apparues, plus discrètes à l’heure actuelle et néanmoins opérantes.

D'autre part, réinscrire l'action sociale dans une historicité permet de révéler les oscillations de sa construction. L'approche socio-historique montre en effet que sa construction exclut aussi bien la notion d'un progrès linéaire que l'idée d'une reproduction infinie des pratiques. L'objet social semble se dérober à toute tentative de réification.

La question qui se pose à nous est de connaître la réception des professionnels du social face aux réformes qui sont venues interpeller leurs pratiques. Au premier abord, nous pouvons supposer que les mutations par le discours managérial et les outils gestionnaires se sont imposées en un univers qui y était longtemps étranger tant elles semblent incompatibles avec les pratiques socio-éducatives. En effet, pour donner une consistance anthropologique aux métiers de la relation, il serait nécessaire d'articuler de multiples coordonnés telles que le temps, l'écoute, la disponibilité, la globalité de l'approche, l'autonomie des professionnels et la singularité de la prise en charge qui semblent antinomiques au projet d'une plus grande objectivité et efficacité des pratiques. Dans ce sens, en nous inspirant d’une formule de Judith Revel au sujet du rapport de Michel Foucault à la philosophie, nous dirions que les pratiques professionnelles dans l’action sociale sont un « geste, c’est-à-dire tout le contraire d’une réflexion objective » (Revel, 2015, p.°8). Il ne faudrait pourtant pas en conclure que tout se passe dans l’ineffable de la relation ou dans la singularité des rencontres, car ces formules répriment toute analyse des pratiques professionnelles. Ces dernières n’impliquent ni une absence d’objectivation, ni un désert de savoirs et, par conséquent, leur analyse ne peut s’enfermer dans une lecture uniquement portée par la singularité ou, au contraire, sur sa nécessaire objectivité. À défaut d'être objectives, les pratiques socio-éducatives tendent donc à une objectivation qui, échappant à toute forme de réification, imposent d’être constamment repensées. Les supervisions collectives ou les groupes d’analyse de la pratique durant lesquels les professionnels élaborent des réflexions à partir de situations concrètes de travail en sont les témoins (Avet, 2010 ; Rouzel, 2015). Face aux

problématiques sociales et éducatives qui ne cessent de se renouveler, les questions affluent et reviennent souvent sous une forme différente. La parole fait l'expérience d'une récurrence et, malgré les épreuves subjectives (Martucelli, 2005a), les questions trouvent rarement de résolutions finales mais connaissent un déplacement métonymique. Les pratiques socio-éducatives peuvent ainsi être caractérisées par la répétition et le déplacement, autrement dit une reproduction des actes et des paroles, faite d'esquive (Deligny, 1978), sous la forme d'une défense, des agents en situation. Bien que des rationalités soient à l'œuvre, la permanence des situations nous amènerait à dire que les métiers du social n'ont pas de mémoire. Les processus d'objectivation par les évaluations, les démarches qualité et la mesure de la performance sont les témoins d'une rigueur organisationnelle mais butent constamment sur le constat des professionnels d'être dans un interminable recommencement des pratiques et une gestion constante de l'imprévu. Notre formule de « métiers sans mémoire » n'indique pas que les professionnels en sont dépourvus, mais que l'acte est tiraillé dans un entre-deux, entre une objectivation s'inscrivant dans des processus de rationalisation et le retour, parfois violent, d'un réel auquel sont confrontées les publics, symptôme des problématiques qu'ils rencontrent. Les pratiques socio-éducatives se logent dans un entre-deux, qui ne représente pas une zone vide, mais définit son indétermination, qui est la marque de sa force et sa faiblesse (Autès, 1999).

Ainsi, les modes de rationalisation technicistes et instrumentaux présenteraient, par la réification de leurs procédures (Gori, *in* Abelhauser, *et al*., 2011), une certaine incompatibilité avec l'indispensable plasticité des pratiques et la nécessaire adaptabilité liées aux métiers du lien. En ce sens, l'introduction de nouvelles terminologies telles que « service », « management », « évaluations », « recommandations de bonnes pratiques », « démarche qualité », « projet », « impact social », viendraient en permanence heurter la légitimité de professionnels dont les pratiques sont fondées sur des « arts de faire » (de Certeau, *op. cit*.) comme art de la relation, et sur des « arts de dire » comme capacité à nommer l'inacceptable (Foucault, 2016). Ce constat général nous amènerait à en déduire que les professionnels du social se retrouvent face à des tensions insolubles, entre les missions liées au secteur d'intervention et les injonctions pour rationaliser les pratiques, provoquant une attitude de résistance comme modalité de réponse. La ruse constitutive des « arts de faire » est le témoin selon de Certeau que les « Hommes sans qualité », terme emprunté à Robert Musil, résistent dans leurs pratiques quotidiennes. Résistance minime et discrète dans des actes mainte fois répétés qui peut notamment prendre la forme de « techniques de réemploi » (de Certeau, *op. cit*., LIII) face à l'expansion technocratique et la raison technicienne. Pour synthétiser, les professionnels du social se sentent-ils assiégés ? Occupés par des idées et une politique contradictoire avec leurs fondements originaires ?

Cette partie veillera à vérifier et analyser l'hypothèse d'une existence de tactiques professionnelles, nommé par les Grecs la *mètis*, c'est-à-dire une intelligence dans la capacité de détourner des pratiques usuelles ou plus communément nommé des formes de résistance.

Chapitre 3 Résistance et pratiques professionnelles

La résistance est omniprésente dans la lecture des ouvrages ou articles lorsqu'il s'agit d'évoquer une opposition politique, idéologique ou morale. Mais la généralisation de son usage en fait une notion à la fois intime et méconnue suscitant un flou conceptuel. Comme le formule Michel Foucault, « C'est seulement dans ces relations de lutte et de pouvoir, par la manière dont les choses entre elles, les hommes entre eux se haïssent, luttent, cherchent à se dominer les uns les autres, veulent exercer, les uns sur les autres, des relations de pouvoir que l'on comprend en quoi consiste la connaissance » (Foucault, 1974, p.°10). L'étude des phénomènes de résistance, bien que la notion soit galvaudée par son usage intempérant, est un axe de réflexion qui semble avoir sa pertinence pour saisir la conflictualité des rapports entre les agents, les différentes formes de réception des injonctions, les multiples formes de savoirs et de connaissances qui se développent et finalement, ce qui nous intéresse prioritairement, les modes de subjectivation des professionnels.

Cette opposition dans les postures professionnelles a d'ailleurs pris corps dans la formulation classique de deux figures de professionnels, celle du « travailleur traditionnel » et du « technicien du social » que Paul Fustier abordait sous les termes de « l'amour-vocation » et « profession-technicité » (Fustier, 2009).

Notre travail nécessitera de vérifier l'effectivité de cette opposition entre « anciens » et « nouveaux » professionnels, c'est-à-dire entre ceux qui se seraient appropriés les procédures et dispositifs et ceux qui y opposeraient une résistance. Mais avant tout, nous devons observer les façons et les espaces dans lesquels les résistances s'expriment.

A. Actualités de la résistance dans l'action sociale

Primordiale pour notre sujet, la résistance est un concept à la fois évident et insaisissable. La résistance se définit en premier lieu comme une capacité d'action individuelle, structurée collectivement, s'opposant « militairement » ou de manière non-violente, dans la clandestinité, à une idéologie dominante ou des troupes d'occupation. Fortement rattachée à l'épisode de la Seconde Guerre mondiale, la résistance armée s'inscrit dans des actions de sabotages, de presse clandestine,

d'évasion de prisonniers, de protection de personnes par la production de faux documents ou par leur dissimulation. Elle a pour but une transformation radicale de la réalité en modifiant de l'intérieur une organisation sociale et politique par des principes de détournement, de neutralisation et de subversion. De ce fait, nous pouvons considérer que c'est un phénomène social structuré, bien qu'il ne soit pas toujours organisé, se réalisant en actes. Comme l'a formulé Marcel Mauss[1] nous pouvons donc le caractériser de « fait social général » tant il a pénétré tous les interstices de la société au niveau juridique (Israël, 2005), économique, politique ou social (Chauvière, 1980).

Pour notre sujet, si elle est brandie par certains universitaires, formateurs ou professionnels de terrain qui appellent à entrer en résistance face « aux procédures managériales exacerbées », à « la tyrannie d'injonctions financières », aux « logiques gestionnaires envahissantes et réductrices » ou « une culture du résultat réduisant tout travail d'accompagnement socio-éducatif »[2], l'acte de résistance reste indéfini, jusqu'à s'interroger sur sa capacité à être un fait social, même mineur.

De quoi s'agit-il ? Malgré sa grande popularité, nous le verrons par la suite, la résistance des professionnels de l'action sociale est difficile à circonscrire et se fait insaisissable. En effet, la résistance nécessite avant tout de définir la cible ou l'adversaire, avec des objectifs souvent hétérogènes et imprécis et, dans le cadre de l'action sociale, il est difficile d'identifier les niveaux de responsabilité entre l'Europe, l'État ou l'échelon le plus local. De même, les actions pour la mettre en œuvre sont hétéroclites, parfois furtives et isolées, sans aucune unité entre elles et peuvent sembler improductives. Ou encore, les bornes temporelles peuvent également être brouillées car l'amorce d'un mouvement n'aboutit parfois à rien de concret et sombre dans l'oubli le plus total. La résistance peut donc s'inscrire dans un présent éternel, sans projection ni stratégie, suspendue dans un temps infini jusqu'à lui faire perdre son sens originel, et la réduire à des marqueurs chronologiques désincarnés de tout projet liminaire.

Pour notre propos, à défaut de pouvoir circonscrire ce concept dans sa globalité, nous devons nous demander quelles sont ses fonctions, et notamment quel est l'objet de connaissance de la résistance? Nous émettons à ce stade l'idée que son inconsistance épistémologique concourt à sa popularité et, au regard de notre volonté de distinction entre résistance combative et résistance professionnelle, nous affirmons que la fonction de la résistance dans l'action sociale relève moins d'un désir de changer

[1] « Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux ou, si l'on veut — mais nous aimons moins le mot —, généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions (potlatch, clans affrontés, tribus se visitant, etc.) et dans d'autres cas seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et ces contrats concernent plutôt des individus. » (Mauss, 2012).
[2] Maquet L, Maquet B. (2011), *Résistance sociale*, revue *Lien social*, Le travail social aujourd'hui, comment résister?, n°1000-1001, 13 janvier, p.°70.

radicalement la réalité que d'une volonté de témoigner de la « réalité inacceptable » qui l'assaille (Boltanski, 2008).

a.1 **La résistance : un objet intemporel**

Analyser la résistance des agents nécessite de définir les modalités d'action en fonction du contexte historique, politique, des objets et des objectifs visés. Elle ne peut donc être définie dans une continuité historique, de sorte qu'elle soit une donnée structurelle immuable et universelle. Au contraire, il nous semble que la résistance prend des formes singulières selon le contexte politique ou la nature des luttes et qu'elle est ainsi constituée par ses ruptures et discontinuités.

a.1.1 Les résistances actuelles

Il n'est nullement besoin de faire de longues recherches pour trouver la trace des oppositions passées et présentes. Plus récemment, les événements attestant que les « *travailleurs sociaux sont en lutte* »[1] sont nombreux : création d'un collectif de résistance à la délation[2] à Toulouse contre le projet de loi de « prévention de la délinquance » ; syndicats dénonçant la marchandisation de l'action sociale[3] ; organisations nationales accusant les restrictions budgétaires[4] ; manifestations des professionnels pour de meilleures conditions d'exercice d'un « travail social en perte de sens »[5] ; mouvements syndicaux pour la défense des conventions collectives face à la création du nouveau syndicat unique des employeurs nommé Nexem[6], créé en janvier 2017 ; et enfin, l'opposition d'un collectif de formateurs aux réformes des formations des métiers du social[7]. Ces quelques éléments permettent d'avancer l'idée que l'opposition n'est pas absente des débats. Comme tout univers professionnel, l'action sociale est traversée par des rapports de force qui engendrent des conflictualités importantes.

[1] *Revue Lien social*. (2016), Travail entravé, créer des espaces de pensée, n°1189, 7 juillet, p. 3.
[2] [www.antidelation.lautre.net]
[3] *Revue Lien social*. (2013), Marchandisation : La mort du travail social, n°1109, 13 juin.
[4] Site de l'Organisation Nationale des Éducateurs Spécialisés (ONES), le 16 octobre 2014.
[5] *Le Monde*, Les travailleurs sociaux de la ville de Paris manifestent face au manque de solutions pour les précaires, le 8 décembre 2016.
[6] La fusion de la Fegapei, fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et des personnes fragiles et de la Syneas, syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale, a fait apparaître en 2015 une nouvelle organisation professionnelle d'employeurs dans le secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif. Son appellation Nexem devint définitive le 1er janvier 2017 marquant la dissolution des entités Fegapei et Syneas. Nous retrouvons sur les sites des syndicats ainsi que sur le « site coopératif d'infos et de luttes Paris-Banlieue » l'exemple d'une manifestation du 14 décembre 2016 à Paris dans le cas d'un colloque de Nexem [https://paris-luttes.info/nexem-not-welcome-7269]
[7] L'inter-régionale des formatrices-formateurs en travail social (l'IRE) est constituée en association depuis septembre 2017. Site de l'association : [http://liredesformateurs.fr/]

La résistance est la terminologie la plus courante pour qualifier les tensions vécues par les professionnels de terrain tiraillés entre les volontés réformatrices et la réalité du terrain auprès des bénéficiaires. Elle fait ainsi l'objet d'une grande activité académique par les nombreux colloques[1] et les publications sous forme de revues[2] et ouvrages qui en ont fait une thématique centrale[3]. Joseph Rouzel trace avec clarté les grandes lignes des objets de résistance pour les professionnels en indiquant que « dans la crise actuelle, les travailleurs sociaux sont aux avant-postes. Accompagnant les plus touchés de nos contemporains, ils témoignent d'une ″fraternité discrète″ (Lacan) qui se présente comme un véritable acte de résistance. Résistance au management industriel débridé qui écrase les dispositifs institutionnels ; résistance à une politique des besoins qui réduit le sujet à un consommateur ; résistance contre les procédures de formatage, démarches qualité, domaines de compétence et autres avatars du psycho-socio-biopouvoir ; résistance contre le rapt du travail social par les managers et les super-évaluateurs du contrôle social généralisé ; résistance contre les petits boutiquiers de la gestion des ressources humaines. Résistance contre, mais surtout résistance pour : résistance dans les petits riens du quotidien ; résistance dans l'écriture pour rendre compte, plutôt que rendre des comptes, pour faire savoir ce qu'ils fabriquent dans les arrière-cours de la misère humaine » (Rouzel, 2009).

La résistance des professionnels représente pour nous un axe d'analyse pertinent des réformes actuelles sur le plan juridique, gestionnaire et financier. Toutefois, la récurrence de cette notion peut susciter un effet paradoxal. D'une part, la résistance fédère autour d'un mouvement oppositionnel commun malgré des objets, arguments et objectifs parfois divergents. D'autre part, nous émettons l'hypothèse que cette récurrence amenuise son sens et annule sa puissance symbolique. La résistance serait donc indistinctement et systématiquement équivalente à un acte de refus, sans que l'on connaisse la particularité de l'objet qu'elle représente dans sa dimension anthropologique, juridique, sociologique et politique.

La résistance est en ce sens un terme générique qui revêt différents visages et différentes intensités selon les circonstances. Les manifestations publiques qui sont la forme la plus emblématique des

[1] Le 3ème Congrès européen : "Travail social : actes de résistance ?", les 4-5-6 octobre 2010 à Montpellier. Puis, le 4ème séminaire du Comité scientifique de l'éthique, des pratiques professionnelles et de l'évaluation (du GEPSo), Normes et normalisation en travail social… pour une posture critique entre responsabilité, résistance et créativité, le 23 et 24 septembre 2010 à Annecy-le-Vieux. Enfin, l'Institut de formation en travail social Annette-Grumbach de l'AP-HP, Action sociale en période troublée. À l'ombre du maréchal Pétain, allégeance ou résistance, 21 janvier 2016.

[2] *Revue Lien social*, Le travail social aujourd'hui, comment résister?, n°1000-1001, 13 janvier 2011 ; *Revue Empan*, Dynamiques de résistance au travail social, n°57, 2005-1.

[3] Chauvière M. (2011), *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris, La Découverte ; Curie R. (2010), *Le travail social à l'épreuve du néo-libéralisme. Entre résignation et résistance*, Paris, l'Harmattan ; Gaspar J-F. (2012), *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte ; Voélin S, Eser Davolio M et Lindenau M. (2014), *Le travail social entre résistance et innovation*, Genève, Les Editions IES.

mouvements sociaux, mettent en scène la contestation et/ou l'opposition. Par exemple, les mouvements de grève initiés par les syndicats pour dénoncer un litige avec la direction d'un établissement ou d'une association, tel qu'à Dunkerque suite au suicide d'un éducateur spécialisé et où était dénoncé un « management destructeur »[1] ; également, les nombreuses mobilisations des clubs de prévention engendrées par les restrictions budgétaires massives amenant à des licenciements voire à leur disparition dans certains départements[2] ou les grèves dans le secteur de la protection de l'enfance également en lien avec les restrictions budgétaires des départements et le manque de moyens d'action des professionnels ; enfin, sur un autre aspect, les manifestations concernant le projet de refonte des métiers[3]. Ces quelques exemples, non exhaustifs, permettent néanmoins de poser l'idée que grèves et manifestations, bien que symboliquement disqualifiées (Mathieu, *in* Frère et Jacquemain, 2013), représentent toujours des formes courantes d'opposition dans l'action sociale.

En parallèle, de nouvelles formes de mobilisation naissent qui font dire à la revue *Lien social* que « "le travail social" a, encore une fois, prouvé sa capacité à exister et à résister » (Plantet, n°1186, 2016). C'est le cas de la journée du 22 novembre 2014 « Debout pour nos métiers ! » organisée par le collectif *Avenir-éducs*, qui a rassemblé plus de 600 personnes à Censier pour lutter contre la réforme des métiers et qui regroupait un grand nombre d'associations, le collectif HUMAPSY, les syndicats, et des organisations professionnelles (ANAS, ONES, FNEJE, AFORMEJE, France ESF).

Complémentaires de la manifestation publique, elles sont résolument tournées vers l'échange entre participants afin d'élaborer une réflexion commune sur les enjeux contemporains. C'est ainsi que s'est tenu le 14 mai 2016 à Bobigny, le premier festival du « travail social » qui a rassemblé près de 600 personnes[4], porté par les États Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS) auxquels se sont associés la fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE), le collectif 76 des salariés du social, *Avenir-éducs*, des clubs de prévention, la Commission action Travail social de Nuit debout la CNT et des revues spécialisées du secteur social et médico-social[5].

[1] Ixchel Delaporte, Travailleurs sociaux victimes d'un management destructeur, *L'humanité*, 3 avril 2012.
[2] Marianne Langlet, Éducs en voie de disparition, *Revue Lien social*, 12 mai 2016.
[3] Le projet de refonte des métiers faisait suite à un rapport de la Commission professionnelle consultative (CPC) qui proposait dans un rapport intitulé « Métiers et complémentarité » remis le 18 février 2015 à Marisol Touraine et Ségolène Neuville de réduire le nombre des professions à une profession unique par niveau. Le niveau III concernant les Assistant de service social, les Éducateurs de jeunes enfants, les Éducateurs techniques spécialisés et les Éducateurs spécialisés auraient ainsi été réunis autour d'une seule profession.
[4] Joël Plantet, Bouquet de luttes, *revue Lien social*, n°1186, 26 mai 2016.
[5] Nous retrouvons les revues : *Sans remède*, *le Progrès Social*, *Lien Social* et *Fakir*.

Nous pensons également aux lettres publiques dans le secteur de la formation, par exemple, avec « Alerte »[1] de Joseph Rouzel ou « Défendre les métiers sociaux »[2] signée par 38 enseignants chercheurs de plusieurs universités françaises, qui dénonçaient une politique réformatrice techniciste, au détriment de l'élaboration d'une doctrine globale de l'action sociale, consécutivement à la parution du rapport de la commission professionnelle consultative (CPC) sur la réingénierie des formations du social. De plus, se développent de nouveaux modes de communications militants, l'« hacktivisme » (Ion, *et al*., 2005), qui permettent grâce aux nouvelles technologies et internet de gagner en visibilité et en réactivité, et nous pensons, par exemple, aux nombreuses pétitions. Enfin, les débats publics dans différentes régions métropolitaines jusqu'à l'organisation par une intersyndicale d'États Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS), inaugurés le 16 octobre 2015 à la bourse du travail de Paris, le 26 novembre 2015 à la bourse du travail de Lille et d'autres dates ont suivi par la suite.

Toutes ces initiatives fonctionnent, à leur manière, comme des supports à la mobilisation des acteurs autour d'une cause commune mais servent surtout à diffuser leurs revendications et à interpeller les autorités concernées. Bien qu'elles aient l'ambition de perdurer, ces actions sont le plus souvent éphémères ne parvenant pas à agréger dans le temps un nombre suffisant de personnes. Nous avançons deux réponses anticipées à ce phénomène. Tout d'abord, cette difficulté est symptomatique de la décentralisation et du cloisonnement lié au transfert des compétences au niveau communal, départemental, régional et national. L'événement organisé pour témoigner de la « réalité inacceptable » (Boltanski, *op. cit*.) est centré sur des problématiques particulières et sectorisées (protection de l'enfance, formation, sans-papiers, logement social) sans être appréhendé de manière transversale. Les revendications restent donc, au regard des organismes de tutelle, localisées. D'autre part, ces actions nécessitent la réunion de plusieurs agents : syndicats, collectifs, professionnels, étudiants et parfois bénéficiaires, qui peinent à pérenniser les événements de par l'hétérogénéité des revendications, la diversité des objectifs et des temporalités parfois inconciliables.

Les collectifs, sont une autre modalité d'expression qui tente de faire vivre cette attitude de résistance dans la continuité. Ils naissent le plus souvent d'initiatives isolées ou portées par quelques personnes avant qu'elles ne soient relayées et que la cause défendue, dans le meilleur des cas, ait une plus grande audience. Nombre de ces collectifs dans le domaine du médico-social, du thérapeutique, de l'éducatif, de la prévention, défendent des thématiques connexes aux métiers du social. Dans un souci de

[1] [http://www.psychasoc.com]
[2][http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/06/23/defendre-les-metiers-sociaux_4660307_3232.html]. [https://blogs.mediapart.fr/joseph-rouzel/blog/290615/defendre-les-metiers-sociaux]

synthèse nous présentons les quelques collectifs ayant eu une actualité importante ces dernières années[1].

Dans le champ de l'action sociale, l'organisation de « C'est la Qualification qu'il Faut Défendre » (***CQFD***) créée en 1999 par Jean-Michel Belorgey, Michel Chauvière et Jacques Ladsous s'inscrit dans ces collectifs restreints qui parviennent à impulser une réflexion sur l'état de l'action sociale. Cela aboutira à l'organisation des États généraux du travail social en 2004 (Belorgey, *et al*., 2006)[2].

Avenir-éducs initié par une formatrice en éducation spécialisée s'est très rapidement constitué autour d'un noyau d'étudiants, de formateurs, de professionnels de terrain et de chercheurs. Apparu en mars 2014 suite au projet de la « refonte des métiers », le point départ du collectif était la création d'une profession unique par niveau avec, par exemple, un statut d'« intervenant social » ou de « coordinateur » pour les niveaux III. *Avenir-éducs* refusait la négation à des fins gestionnaires de la particularité de chaque métier, qui revenait à occulter la nature d'un travail d'accompagnement qui impose un engagement, du temps, de la disponibilité et une éthique forte des professionnels.

L'Inter-régional des formatrices et formateurs (***L'IRE***), aujourd'hui reconnue comme association, est née en 2015 dans la Région des Hauts-de-France suite à la réception, par les écoles de formation, d'une circulaire imposant l'usage de nouvelles grilles d'évaluations pour les candidats au diplôme d'éducation spécialisée. Bien qu'initialement créée par des professionnels de la formation éducation spécialisée elle concerne aujourd'hui l'ensemble des formations. L'association a rapidement pris une envergure nationale avec une rencontre nationale à Paris en juillet 2016, en juillet 2017 à Arras et en juillet 2018 à Toulouse.

[1] Nous pensons également à « **Pas de zéro de conduite** » qui a donné suite en 2006 à l'expertise de l'INSERM préconisant le dépistage du « trouble des conduites » chez l'enfant dès le plus jeune âge. Cette détection très précoce des « troubles comportementaux » chez l'enfant devait être au centre d'un plan de prévention de la délinquance, en associant ou confondant les « troubles de la conduite » avec un éventuel parcours de délinquance. Très critique sur la capacité de définir scientifiquement ce qui relève des troubles comportementaux, ce collectif dénonçait l'amalgame qui amenait à caractériser toute manifestation d'opposition comme critère pathologique. Ce collectif a été initié par des médecins, pédopsychiatres, psychanalystes et se développera à l'ensemble des professionnels de la petite enfance, de l'éducation et de la santé sans oublier les chercheurs universitaires. Près de 200.000 personnes ont signé la pétition.
Le « **collectif des 39** » s'inscrit dans la lignée des États généraux de la psychiatrie en juin 2003. Créé en 2009, ce collectif souhaitait s'opposer à toute assimilation entre la « folie » et la « dangerosité », selon les propos tenus par Nicolas Sarkozy le 2 décembre 2008 lors d'une visite d'un établissement public de santé mentale. Cette distinction nécessite selon eux que le soin ne soit pas réduit à l'enfermement ou l'isolement des patients, mais au contraire que les pratiques thérapeutiques instituent un travail autour de la dignité de la personne en les réintroduisant dans un parcours de vie et une prise en considération de la souffrance des patients. Le « collectif des 39 » a souhaité élargir le débat sur la prise en charge en affirmant la nécessaire diversification des approches thérapeutiques, qu'ils considèrent être uniquement orientées par les pratiques comportementales en niant les approches psychodynamiques.

[2] Entre le 18 et le 24 octobre 2004, dans toute la France, sept jours ont été consacrés aux États généraux du social. Cette manifestation préparée depuis deux ans a permis aux professionnels, aux institutionnels, aux bénévoles, sans oublier les usagers, de retrouver une parole publique collective au travers de nombreuses manifestations : colloques, débats, théâtres-forums, marches de nuit… et surtout dépôt de cahiers de doléances et de propositions auprès des autorités publiques du pays. Ainsi, après des années de silence et d'asphyxie, le monde de l'action sociale se remet en marche.

Enfin, l'***Appel des Appels*** initié par Roland Gori en décembre 2008 est un collectif intersectoriel qui aborde de manière transversale un grand nombre de thématiques et de problématiques des autres collectifs qui sont sur des objets plus restreints. Il remet en question la prégnance de l'idéologie néo-libérale sur l'ensemble des métiers du lien ou de la relation (santé, éducation, action sociale) voire sur l'ensemble des métiers (justice, journalisme, informations, culture..). Selon ce collectif, la question de la relation à autrui se réduisant à une simple rentabilité de service, les individus, qu'ils soient professionnels, bénéficiaires ou patients, est niée par une idéologie néo-libérale qui se généralise à l'ensemble des interstices de la société française.

Les collectifs ont pour objectif de rassembler autour de points critiques identifiés et collectivement partagés, déconstruits et débattus. Ils ont ainsi une fonction d'analyse des enjeux socio-politiques. Mais ce sont aussi des lieux qui permettent de rendre public des débats grâce aux conférences, tribunes et publications d'ouvrages. Enfin, ils revendiquent une fonction politique de contre-pouvoir par les analyses qu'ils portent mais surtout par les propositions qu'ils soumettent[1].

Bien qu'inscrits dans des contextes professionnels différents, ces mouvements convergent néanmoins dans leur intention d'introduire de la conflictualité face à des projets politiques, des idéologies ou des savoirs scientifiques producteurs de connaissances et de discours vrais sur les pratiques socio-éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, juridiques ou médicales. L'opposition a donc pour objectif d'apporter une conflictualité face à l'imposition de pratiques prédéfinies ou d'actes « niant » notamment l'autonomie des professionnels. Nous pouvons considérer que la résistance des collectifs tente d'introduire un écart ou plus fondamentalement une *schize* pour dénoncer une rigidification du cadre légal et réglementaire, une production normative qui fonde le savoir en vérité, et la réification d'une idéologie annulant tout rapport humain.

a.1.2 Les années 1970 : symbole de la résistance

La résistance n'est pas un fait contemporain mais alimente davantage un imaginaire symbolisant les années 1970, caractérisée comme une période de contestation, de remise en question et une volonté de transformation de l'action sociale.

Nous pensons aux projets nommés GAMIN ou AUDASS[2]. Ce premier système d'informatisation concernant tout enfant à partir de sa naissance, permettait d'établir des fiches prioritaires sur les enfants à risque, que ce soit des difficultés biologiques, un problème d'environnement social et

[1] Avenir-éducs a été auditionné par Brigitte Bourguignon le 23 avril 2015.
[2] Ces acronymes font respectivement référence à : Gestion automatisée de la médecine infantile, par une circulaire du 13 juin 1973, et Automatisation des services des affaires sanitaires et sociales.

familial, c'est-à-dire relatif à une situation administrative des parents concernant leur nationalité ou leur statut professionnel. Ces fiches de signalement donnaient lieu à une visite au domicile de la part d'un représentant des services sociaux. Cet acte préventif procède, selon Robert Castel, d'un premier tri dans la longue construction du handicap caractérisée par la première loi n°75-534 du 30 juin 1975 sur le handicap (Castel, 1981, p.°131). La commission nationale informatique et libertés (CNIL)[1] mettra un terme à ce programme en 1978. L'apparition de l'informatique dans le secteur sanitaire et social a suscité une mobilisation importante des professionnels qui dénonçaient l'usage de l'encodage statistique pour des situations sociales et familiales, mais aussi la conservation dans le temps de faits momentanés, qui figeait les personnes, et pouvait à tout moment nuire au secret professionnel. Comme l'écrivait une commission informatique CFDT, « Face à la prolifération de ces fichiers et au développement de la gestion automatisée du travail sanitaire et social, des travailleurs sociaux remettent en question l'intérêt de tels projets, refusent actuellement d'alimenter ces fichiers pour alerter l'opinion et prennent la parole pour défendre une réelle prévention au lieu du seul dépistage et du contrôle qui se mettent en place » (CFDT, *in Économie et humanisme,* 1977). Ces fichiers étaient également, selon certains auteurs, le moyen de généraliser un contrôle social[2].

Nous faisons également référence aux différentes affaires ayant eu un retentissement important. Celle des éducateurs de Besançon, en 1971, où Jean Raguénès, éducateur de rue bénévole, a refusé de dénoncer auprès d'un juge les auteurs d'une agression. Cette dénonciation étant pour lui contraire à son rôle d'éducateur. Son jugement fera polémique et ne cessera dès lors de reposer l'ambiguïté entre le « secret professionnel », qui n'est pas reconnu au statut d'éducateur spécialisé, contrairement aux assistants de service social, et la « discrétion professionnelle ». Cette affaire sera à l'origine de la création du groupe d'information des travailleurs sociaux (GITS) la même année.

À l'inverse, Josette d'Escrivan, assistante sociale, a été licenciée de la prison de Fresnes en 1971 pour avoir dénoncé des faits de violence infligés à un détenu par des membres de l'administration pénitentiaire. Alors que les Assistants de service social sont soumis au secret professionnel, au regard des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal, ici c'est un manque de neutralité qui lui a été reproché.

L'affaire de Flers concerne le soulèvement d'adolescents dans un foyer de semi-liberté en Normandie et aura, elle aussi, un écho important. En 1972, cinq jeunes entameront une grève de la faim pour

[1] La CNIL est une autorité administrative indépendante créée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

[2] Selon Alain Vauchelin: «Le risque essentiel du projet A.U.D.A.S.S. réside en une centralisation des renseignements médico-sociaux sur les individus, et donc en un contrôle central de la population. Le système fonctionnera bientôt seul: il faudra de plus en plus de travailleurs sociaux pour collecter des renseignements toujours plus nombreux, devant alimenter les fichiers et les fichiers «fourniront» toujours plus de déviants qui devront être contrôlés par toujours plus de travailleurs sociaux. La majorité déviante est en marche. Notre inquiétude s'accroît d'autant plus que les fichiers se multiplient. A.U.D.A.S.S. n'est qu'une pièce d'un engrenage» (Vauchelin, 1979, p.°250).

dénoncer les conditions de vie carcérales dans le foyer. Les accusations portaient sur plusieurs points. L'établissement était en état de délabrement, les sorties non autorisées, impossibilité pour les adolescents de gérer leur propre salaire et qui vivaient une répression permanente à l'intérieur du foyer. Ces éléments seront constitutifs, selon certains auteurs, des institutions totalitaires (Fresco, 1974). Ce mouvement collectif qui touchera également un autre foyer de semi-liberté de jeunes filles à Cytises aura un comité de soutien important composé d'habitants, syndicats, professionnels du social, étudiants et des militants révolutionnaires « maos ». La fermeture du foyer aura lieu en mars 1972.

La formation n'a pas été épargnée par les mouvements sociaux. Le manifeste d'Amiens écrit en 1974 par un groupe de formateurs de sept écoles d'éducateurs spécialisés à la suite du licenciement d'une partie de l'équipe pédagogique de l'IRFES d'Amiens contribuera à une réflexion sur la fonction des écoles pour les formations du social. Il avait l'ambition de diffuser des positions politiques, autour « d'une fraction combative » de professionnels (Geng, 1977), pour dénoncer les licenciements massifs dans de nombreuses écoles française. Les contestations prenaient forme autour de quelques idées centrales : l'absence d'autonomie des équipes pour constituer un programme pédagogique, les entraves aux libertés syndicales, la soumission aux directions des écoles et le refus d'un cléricalisme social (Beyssaguet *et al*., 1976). Les écoles étaient considérées comme « la pièce maîtresse de la stratégie historique des notables » (Chauvière, 1977), à l'opposé d'un espace pédagogique qui doit soutenir l'attitude à former le jugement.

Enfin, la résistance s'est magistralement exprimée durant les années 1970 par la prolifération de collectifs et de revues radicales. Le GITS et le Groupe d'Intervention sur les Asiles (GIA), dans le prolongement du Groupe d'Information sur les Prisons (GIP) issu du manifeste du 8 février 1971 signé par Michel Foucault, Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet, sont des collectifs aux activités de soutien importante face aux différentes mobilisations citées précédemment. Pour les revues militantes, « *Champ social*[1] » était une concrétisation du combat politique engagé avec la création des GITS. Elle portera une critique très radicale sur l'action sociale. Tout au long des parutions, apparaîtra en filigrane une thématique centrale axée sur la dénonciation des violences institutionnelles et, plus globalement, du pouvoir disciplinaire.

[1] Nous détaillerons ces revues dans le chapitre 5

a.2 **Les discontinuités socio-historiques de la résistance**

Les appels à la mobilisation qui ont été succinctement présentés participent à l'idée d'un éparpillement de l'objet que représente la résistance. En effet, elle sous-tend de multiples problématiques : la défense du secret professionnel ou de la discrétion professionnelle, synthétisée autour d'une formule à succès durant les années 1970 : « les professionnels ne sont pas des flics »[1] ; la défense d'une pratique socio-éducative face aux ambitions « sécuritaires » concernant, par exemple, la prévention de la délinquance incarnée par la loi Perben I et II[2] et la loi Sarkozy[3] ; l'opposition au nivellement des diplômes par niveau[4] ; la mobilisation face à la montée en puissance du traitement des problématiques sociales[5] par des techniques managériales et gestionnaires ; enfin, résistance face à la « marchandisation » et plus particulièrement l'arrivée de financeurs privés dans le cadre des contrats à impact social.

Si nous tentons de dépasser l'hétérogénéité des objets, deux éléments indiquent une forme de permanence. Tout d'abord, la résistance a une fonction de nomination. Être résistant ou en résistance nomme un état et assigne à une place. L'assignation à « être résistant » renvoie à un imaginaire d'être en permanence dans une opposition à l'égard des hiérarchies, dans un refus des réformes, privilégiant le *statu quo* au changement, ou encore dans la préservation d'une autonomie individuelle face à toute ingérence politique ou idéologique.

De plus, cette notion est fédératrice pour les agents face aux objets éparpillés, aux objectifs disparates et aux moyens opposés. La résistance qui assigne à une place permet également de donner un corps d'ensemble à des situations et des revendications hétérogènes. Ainsi, au regard des éléments que nous venons de décliner, ils ont en commun de heurter d'un point de vue idéologique et éthique les représentations que les professionnels se font de leurs métiers et justifient leur entrée en résistance.

---

[1] Cette thématique a fait l'objet de nombreux articles, par exemple: «Quand les éducateurs refusent d'être des flics», revue Champ social, « Prévention ? Répression ? », n°3, décembre 1973, p.°11. Se référer chapitre 5 concernant les revues radicales.

2 Loi n 2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice, dite loi Perben I, et la Loi du 9 mars 2004 portant sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité dite loi Perben II.

3 Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

4 La liste des rapports est évoquée p. 43.

5 Nous retrouvons par exemple l'article « Marchandisation ″La mort du travail social″ » : « La marchandisation de l'action sociale passe par l'éradication du travail social », estime abruptement le syndicat SUD-collectivités territoriales, qui a voté une mention sur le sujet lors de son dernier congrès. Et d'énumérer les dérives : rationalisation des ressources (humaines, techniques, matérielles), dégradation des conditions de travail, réorganisation des services en s'appuyant sur la « gestion par activité », flexibilité, logique gestionnaire, notions de flux et de stocks, culture du résultat...dans ce contexte, « le travail social- géré comme n'importe quelle autre production – ne peut qu'être discrédité », estime SUD. Que devient en effet le travail de relation, de construction du lien de confiance entre travailleur social et usager ? Les réorganisations du secteur social et médico-social en cours ou en projet dans les départements, craint le syndicat, « suppriment le travail social au profit du contrôle social des populations par la transformation radicale des pratiques », *Revue Lien social*, n°1109, 13 juin 2013, p.°4.

Toutefois, accentuer l'analyse sur les permanences dans le cas des résistances aboutirait à un malentendu que nous devons éclaircir. Malgré la jeune histoire de l'action sociale, et bien que des modalités d'action et des objectifs poursuivis soient analogues, l'analyse impose de distinguer les formes historiques pour expliciter des principes explicatifs différents. Ne pas le faire amènerait à une méprise qui ne peut que conclure à une naturalisation des postures professionnelles. En effet, les modes de résistance ne peuvent être analysés dans une continuité historique concluant à une équivalence entre les revendications d'hier et d'aujourd'hui. Bien qu'il y ait des continuités, la résistance prend ainsi des aspects singuliers selon le contexte socio-politique. Elle est avant tout le reflet de son époque et son analyse impose d'en reconstruire la genèse.

Cette confusion est pourtant récurrente. En effet, à la lecture de nombreux ouvrages et revues, la résistance semble être une modalité de mobilisation constitutive des professions du social et participerait à la construction d'une culture professionnelle. Cela est notamment étayé par une enquête effectuée auprès de 355 professionnels qui avait pour titre « *Les travailleurs sociaux doivent-ils être des militants ?* ». Elle établit que pour 70% d'entre eux les travailleurs sociaux sont des militants et, pour plus de 44%, le militantisme relève d'une action de « lutte » et d'un « combat » permettant le changement social (Lermé et Zahi, 2000). Mais la résistance n'implique pas le militantisme et réciproquement. Néanmoins, adossée à l'idée d'une lutte ou d'un combat, elle tend à définir un univers sémantique qui dessine une prise de position affirmée et engagée de la part des professionnels. Bien que cette enquête par questionnaire ne concerne qu'un échantillon peu représentatif, sans que nous en connaissions les modalités, elle alimente une représentation sur le militantisme et la résistance des professionnels du social. Cette enquête suppose implicitement une généralisation de l'implication militante de l'ensemble des agents du social, qu'ils soient professionnels, formateurs ou étudiants, homogène dans sa forme et constante dans sa fréquence. Le militantisme serait donc immanent aux professions du social.

Le politique participe également de cette naturalisation, lorsque Manuel Valls, alors Premier ministre, indiquait lors de la remise du rapport de Brigitte Bourguignon le 2 septembre 2015 : « Vous êtes, en un mot, des femmes et des hommes – des femmes, en majorité ! – de convictions, engagés, passionnés. On ne devient pas travailleur social par hasard. C'est la marque d'une envie d'être utile aux autres, de porter cette belle idée de solidarité sans laquelle nos sociétés perdraient leur âme »[1]. Ségolène

[1] Se reporter à la page 115.

Neuville[1] aura des propos similaires lorsqu'elle déclarait que les professions de niveau III « ne sont pas des professions comme les autres, il s'agit de métiers militants »[2].

La généralisation d'un discours qui tente de caractériser des professionnels en reprenant les éléments d'une attitude oppositionnelle par la résistance, le militantisme, la lutte, la mobilisation, afin de qualifier, sans aucune forme de réserve, une mobilisation offensive ou réactive face à une menace, participe à la construction d'une « subculture résistante » (Scott, 2008). La subculture serait une culture revendiquée ou cachée, partagée par un groupe d'individus qui consisterait à leur attribuer un ensemble de valeurs, de représentations et de comportements significatifs contre une culture dominante. Elle laisserait planer l'idée qu'une structure sourde et latente serait constitutive et inhérente aux professionnels. Tel que le formule Michel Chauvière, « les professions formeraient des communautés unies autour des mêmes valeurs et du même idéal de service. Posons en outre, à titre d'hypothèse complémentaire, que les membres d'un groupe professionnel semblent également partager une même grammaire de l'action dans le domaine considéré. Cette grammaire est faite de patterns (valeurs générales, bases cognitives et grandes références organisationnelles), de tout l'imaginaire transactionnel transmis par les aînés et de règles procédurales acquises (par la formation ou l'expérience). C'est cette grammaire qui guidera tout à la fois les mises en pratique ("bonnes pratiques"), le sens général des pratiques (éthique) et les recettes de survie du corps professionnel. Soit autant d'éléments qui constituent ce que l'on peut appeler, d'un point de vue collectif, des "identités de métier" et, d'un point de vue subjectif, le "soi professionnel"» (Chauvière, 2004, p.°41). La transmission des savoirs, techniques, références historiques, compétences et d'un langage partagé permet-elle néanmoins de constituer un imaginaire commun concernant l'engagement des professionnels sur la scène politique? Ne faut-il pas prendre en considération plusieurs dimensions dans la manière dont les professionnels subjectivent leur rapport au métier ?

Une subculture naturalise une attitude résistante en la réduisant à un phénomène incontestable, réel, intangible et donc universel annulant toute forme de position singulière et faisant fi du contexte socio-politique. Elle devient une caractéristique, une distinction, tel qu'un stigmate, ou un signe de reconnaissance. La sous-culture procède donc d'une combinaison harmonieuse entre les convictions personnelles et le statut professionnel, mais la naturalisation a également pour conséquence de focaliser l'attention sur l'*ethos* professionnel à défaut d'en extraire le contenu des revendications et la fonction qu'elles occupent pour les professionnels.

[1] Ségolène Neuville a été Secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion de 2014 à 2017.
[2] Entretien avec Ségolène Neuville, "Je souhaite que les nouveaux diplômes soient accessibles dès la rentrée 2018", *Revue TSA*, dossier actualité du Travail social, le 13 octobre 2016, par Linda Daovannary

La naturalisation des postures professionnelles nourrit un imaginaire qui est lui-même légitimé par la parole politique, les enquêtes statistiques, la réification de l'héritage historique, et fixe des positions et des trajectoires selon des déterminants immuables.

Les supports à la résistance dans le cas des mouvements des années 1970 présentent quelques caractéristiques historiques. Ils s'inscrivaient dans une analyse en terme de lutte des classes, puisant leurs sources dans le marxisme, et donnaient aux revendications une dimension fortement politisée avec une intensité remarquable. L'aspect collectif des mouvements de résistance était prédominant et dans une opposition radicale entre la classe bourgeoise, incarnée par le patronat et le politique, et la classe ouvrière caractérisée par le public accompagné et les professionnels. Plusieurs points communs apparaissaient :

Premièrement, dans un souci de protection et de soutien, la résistance reposait sur une proximité, voire une assimilation, très importante, des professionnels avec le public. Nous retrouvons cela dans les exemples de Josette d'Escrivan, Jean Raguénès ou des jeunes du foyer de semi-liberté de Flers. Dans le cas de J. d'Escrivan, il s'agissait de soutenir son opposition aux pratiques de l'établissement pénitentiaire en révélant les propos de son client. Pour J. Raguénès, au contraire, son refus de dénoncer des jeunes avec lesquels il travaillait en prévention était un moyen pour que la confiance établie ne soit pas rompue. Et enfin, pour le foyer, le soutien face aux violences perpétrées par la direction et des éducateurs non diplômés était qualifié d'acte de solidarité car « aucun travailleur social ne peut rester indifférent devant ces événements » (GITS, 1974). Les situations de maltraitance reprochées à des professionnels non diplômés réactiveront la question de la légitimité des professionnels et la qualité des interventions, qui sera dès lors définie par la qualification des agents acquise par la formation et validée par un diplôme d'État.

La proximité entre professionnels et personnes accueillies, statutairement dominés dans les deux cas, aliénés, s'inscrit sur le registre oppositionnel d'une lutte des classes, et un principe de solidarité de classe. Les « patrons-voyous » seront la tête de pont des revendications contre la mauvaise gestion des établissements et des maltraitances vis-à-vis des personnes accueillies ou des professionnels. « La violence dans le secteur est feutrée, souriante : il faut briser cette conspiration du silence, dénoncer l'absorption tranquille de milliers d'enfants par des services bureaucratisés, nommer les canailles directoriales qui font leurs choux gras du bien des enfants » (Manifeste d'Amiens *in* Geng, 1977). Toutefois, la solidarité de classe sera l'aporie sur laquelle les professionnels ne cesseront de buter. Entre le fait de s'engager dans un combat pour soutenir les publics et d'être des agents rémunérés pour accomplir une mission, les contestations des années 1970 auront du mal à s'extraire de cette situation paradoxale.

Le deuxième critère sera le fil rouge à partir duquel les revendications depuis mai 1968 se construiront. L'autonomie des professionnels dans leurs fonctions socio-éducatives et la liberté des personnes accompagnées seront les principaux éléments dans l'élaboration d'une critique artiste et sociale (Boltanski et Chiapello, *op. cit.*), que nous retrouvons dans chacun des exemples cités. L'autonomie dans le travail est pour les auteurs du manifeste d'Amiens un moyen pour se réapproprier l'outil pédagogique dont ils se sentent destitués. Dans l'affaire de J. Raguénès, il s'agit de faire reconnaître l'autonomie du travail éducatif face aux institutions de justice et de police. Enfin, pour J. d'Escrivan, son autonomie lui permet de porter une parole subversive dans une institution carcérale qui refuse toute remise en question.

S'agissant du public, la revendication d'une liberté d'agir est au centre des mouvements de Flers, mais également des étudiants en école de formation, considérés comme peu actifs dans leur parcours de formation et, enfin, la revue « *Champ social* » ne cessera d'appeler à une liberté des « usagers » pour qu'ils soient plus impliqués mais également plus responsables.

Les deux revendications majeures des luttes révolutionnaires que sont, pour les agents, la réappropriation de leur outil de travail et, pour le public, le contrôle de leur condition d'existence, s'inscrivent dans le contexte général d'une dénonciation d'un contrôle social idéologique impulsé par l'État et ses représentants. Les résistances évoquées, les collectifs et revues cités vont ainsi contribuer à élaborer des éléments de réponse pour renverser la critique du « contrôle social », dont ils étaient la cible, et revendiquer un « contrôle de soi ». Quel que soit le terrain sur lequel les résistances sont apparues, le point nodal était une revendication d'un auto-contrôle par les professionnels de leur travail et un auto-contrôle par les publics de leur condition d'existence. La solidarité de classe imposait selon eux un véritable contrôle populaire (GITS, *op. cit.*, p.°9)[1].

Enfin, la troisième caractéristique est la défense d'une éthique de l'accompagnement, qui se retrouve dans les systèmes d'informatisation AUDASS et GAMIN et les phénomènes de répression, de contrôle, d'assujettissement sur les personnes « placées »[2] dans un établissement. Les fichiers informatisés, qui se généralisent d'ailleurs dans les services grâce à un certain nombre de logiciels[3], ont été fortement remis en question parce qu'ils fixaient les situations familiales et accentuaient le contrôle sur le public accueilli. L'éthique était celle du droit à l'erreur, du non fichage, et non pas d'une réduction des personnes accueillies à des données statistiques.

[1] Nous aborderons la question de l'auto-contrôle dans le chapitre 6.
[2] Cette notion sera utilisée durant les années 1960-1970 pour dénoncer les conditions carcérales d'existence en institution. Se référer au chapitre 5.
[3] Le Programme de gestion de données en intervention sociale (ProGdis) est un outil informatique qui s'est développé dans les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et s'est généralisé à l'ensemble des secteurs. Il reprend des éléments sociaux des personnes accueillies, médicaux, le dossier individuel, les actions et l'accompagnement des professionnels.

L’offre de participation contemporaine est toujours importante et démontre une volonté encore existante de s’engager collectivement dans des revendications. Toutefois, les résistances plus récentes s’inscrivent dans un contexte politico-économique très différent. La lutte des classes est une théorie obsolète ou dépréciée, la prédominance des enjeux économiques, sur son versant technique et scientifique, dépassionne les enjeux politiques, et enfin chaque agent porte la responsabilité d’une amélioration des conditions budgétaires (Astier, 2007). Malgré un changement de contexte, les résistances ne sont pourtant pas absentes mais caractérisées par un changement des objets et des modalités d’action.

Deux éléments apparaissent. Les actions sont localisées et les résistances visent davantage un traitement de l’urgence.

Tout d’abord, il est reconnu que les engagements s'inscrivent dans des formes collectives plus souples, moins formelles et contraignantes, qui ne sont pas juridiquement constituées à la manière des associations, syndicats ou partis politiques (Ion, *et al.*, 2005). Ainsi, les réseaux, coordinations ou collectifs seraient les témoins d'une volonté de s'unir dans un cadre qui présente une plus grande plasticité avec une organisation moins hiérarchisée. Pourtant, comme l'ont montré certains chercheurs dans d'autres contextes professionnels (Mathieu, *op. cit.*, 2013), nous pouvons remettre en question cette analyse. Nous avons montré que les organisations informelles et non hiérarchisées étaient très représentées durant les années 1970 avec les GITS, les collectifs de soutien aux adolescents de Flers, et le rassemblement des formateurs. Cependant, nous avons vu que d'autres formes déjà existantes ont connu une forte expansion. Les témoignages, par exemple, bien qu'étant un support important dans les revues radicales, se développent par la facilité que proposent les nouvelles technologies. Les lettres publiques, pétitions et blogs permettent une certaine réactivité mais peuvent, de la même manière, tomber dans l'oubli le plus total s'ils ne sont pas actualisés. Leur brièveté peut également être une stratégie recherchée. Être réactif pour faire connaître une contre-opinion en soumettant des propositions alternatives, mais sans inscrire le débat dans une temporalité trop longue, est également la marque d'une opposition.

Les difficultés qui apparaissent pour les collectifs, en plus d’être nombreux et hétérogènes, concernent le fait de se maintenir dans le temps mais surtout que leurs revendications sont parcellaires et non transversales à l’ensemble des secteurs contrairement aux mouvements sociaux qui s'inscrivaient dans une analyse marxiste avec un projet politique général. En effet, nous formulons l’hypothèse que les mobilisations récentes présentent les symptômes d’une politique sociale décentralisée et morcelée selon différentes tutelles, ce qui n'était pas le cas durant les années 1970. Elles ont ainsi pour caractéristiques d’être localisées, segmentées et isolées, rendant difficile toute formulation d’un projet

transversal et global. Là où les résistances durant les années 1970 remettaient en cause l'ordre social, pouvant ainsi construire une critique transversale à l'ensemble des secteurs d'intervention, les résistances portent aujourd'hui le plus souvent sur des objets d'interventions liés à la spécificité des secteurs.

D'autre part, les résistances sont dans un rapport constant avec l'urgence. Les grèves qui font suite au décès d'un éducateur, celles qui dénoncent les restrictions financières et la fermeture de services, mais aussi les collectifs tels que « *le collectif des 39* » suite à l'assimilation par Nicolas Sarkozy de la « folie » à la « dangerosité », « *Pas de zéro de conduite* » en réponse à l'expertise de l'INSERM préconisant le dépistage du « trouble des conduites », « *Avenir-éducs* » dans le cadre d'une réarchitecture des formations du social et enfin « *L'IRE* » concernant l'imposition de nouvelles grilles d'évaluation sont, dans chaque cas, les témoignages d'une réaction spontanée face à une situation intenable pour les professionnels. L'urgence est double. Elle concerne la création des mouvements ou des collectifs qui nécessite une mobilisation rapide. Mais elle concerne également une réponse aux événements dénoncés, toujours *a posteriori*, dans un délai très court, notamment lorsque des réformes sont en cours ou des circulaires transmises.

Trois hypothèses apparaissent pour comprendre les difficultés contemporaines dans la construction des mouvements oppositionnels.

- La complexité de la construction politique et administrative liée à la décentralisation contient toute attitude oppositionnelle. En effet, en l'absence d'un adversaire identifié, situation commode d'une société divisée en classes sociales, les mouvements actuels peinent à définir les responsabilités. Or il ne peut y avoir de résistance, quelle que soit sa forme, sans définition d'un adversaire. Les restrictions financières dans le secteur de la protection de l'enfance sont emblématiques de cette difficulté car si le département est le chef de fil, les responsabilités sont multiples et donc confuses pour tout observateur. Proviennent-elles de la politique européenne de mise en concurrence des services sociaux d'intérêt général et de l'appel à une présence mesurée de l'État ? Est-ce le fait d'une baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales ? Ou ces dernières ont-elles le projet politique de remettre en question le modèle social « vieux de 70 ans » ? (Bierry, *op. cit.*).

Il en est de même de l'inflation normative et procédurale dans un souci d'augmentation de la performance des établissements et de la qualité des accompagnements. Ces injonctions légales proviennent-elles de recommandations européennes, nationales, des tutelles, des directions d'établissement, etc. ? Les interlocuteurs sont nombreux et cette démultiplication des responsabilités

de l'échelon européen au niveau le plus local complexifie une mobilisation qui ne peut adresser de manière ciblée ses revendications.

Dénouer le maillage institutionnel pour attribuer des responsabilités est l'exercice qu'a dû accomplir « *L'IRE* » pour connaître le commanditaire des nouvelles grilles d'évaluations. Les différentes institutions en présence qu'étaient le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Cohésion sociale, les rectorats et l'académie de Caen, qui était l'auteur des grilles, rejetaient chacune leur responsabilité, laissant un espace vide pour les réponses qu'attendaient les professionnels.

Cette tension existait certainement durant les années 1970, mais la décentralisation durant les années 1980, la multiplication et la diversification des organes administratifs tels que les agences, et l'inflation des recommandations et du droit de l'Union européenne, ont accentué une répartition des responsabilités et augmenté l'absence de visibilité des circuits par lesquels circule le cadre normatif. Cette inquiétude a été formulée par Nicole Questiaux qui indiquait : «Je ne vois pas comment on peut avoir de bonnes orientations du travail social si on n'a pas en face de soi un *interlocuteur*. Certains se félicitent de la diversité des acteurs, du paysage: l'État, les collectivités locales, les mouvements associatifs, etc. [...] Mieux vaut peut-être être plus simpliste et se dire que c'est l'État qui prendra en charge telle chose et quelqu'un d'autre qui prendra en charge autre chose » (Questiaux, 2005).

- L'autre point est l'absence de temporalité et le manque de balise. De la même manière, être en résistance nécessite, en plus d'une adresse, d'avoir une ligne d'horizon. Or, la projection est altérée face au maillage administratif et, pour la période la plus récente, la reconduction des contractions financières. Les efforts consentis par les professionnels en terme de productivité n'étant jamais suffisants, les mouvements de résistance ne peuvent que s'éterniser dans une temporalité indéterminée.

- Enfin, la formulation d'une question politique est la dernière difficulté. Plus évidente dans un registre oppositionnel construit sur les principes d'une lutte des classes, dans la mesure où l'adversaire et ses intentions sont définis, il en est tout autrement dans une gouvernementalité reposant sur une rationalité néo-libérale qui a pour principe de diluer les compétences et les responsabilités. Ainsi, dans une période où l'économique devient un modèle et l'acteur principal pour panser la question sociale, tout en la dépolitisant, les revendications portent moins sur l'élaboration d'une doctrine générale des politiques d'action sociale que sur les restrictions budgétaires, qui ne sont qu'un symptôme des remises en question sur l'efficacité de l'État social (Alix *et al*., 2018b).

Pour conclure, les résistances s'inscrivaient très fortement, durant les années 1970, dans une politisation de la question sociale et de son traitement, héritage de 1968, portant sur la liberté, la

capacité de créer et de s'auto-gérer. Les actions collectives portaient fermement la notion de solidarité entre les professionnels et le public. À l'heure actuelle, les résistances concernent principalement les fortes contractions financières, notamment dans le secteur de la protection de l'enfance, et dénoncent moins l'idéologie qui soutient les licenciements ou les cessations d'activité, tels que le manifeste d'Amiens ou J. d'Escrivan dénonçaient aussi bien l'arbitraire et l'idéologie des décisions, que les dispositifs techniques de financement.

Une autre distinction porte sur la place des professionnels. S'ils résistaient à la culpabilisation dont ils étaient les cibles en tant qu'« agent de contrôle social »–la résistance était donc une tentative de renversement face à une assignation – ils ont tenté de se décentrer pour montrer leur proximité avec le public en marquant par là même leur distance avec l'appareil d'État. Plus récemment, les professionnels semblent au contraire revendiquer une meilleure prise en compte de leur compétences et savoir-faire là où des injonctions politiques les remettent en question (cf autisme) et ou d'autres agents tendent à les en déposséder (nouveaux métiers, entrepreneurs sociaux, ..).

B. La résistance, une notion polysémique

Appréhender la résistance présente de nombreuses difficultés. En premier lieu, d'être au carrefour de plusieurs domaines scientifiques. Pluridisciplinaire, elle s'invite aussi bien dans les sciences humaines que dans les sciences expérimentales, et occupe une place majeure en termes d'analyse. Par exemple, la résistance est aussi importante en physique, en ce qui concerne la résistance des matériaux ; en sciences politiques qui, dans une dimension martiale, est une riposte à une force adverse, ou encore en psychologie sociale évoquant une résistance plus subjective face à l'autorité hiérarchique. Cette ubiquité ouvre des perspectives d'analyse en posant explicitement la question de la limite d'un phénomène et d'un objet, c'est-à-dire ce qui le freine. Et cela complexifie également la possibilité d'en établir une définition générale.

En second lieu, chaque discipline l'appréhende et la problématise de manière spécifique. Cette multiplication de déclinaisons renvoie pêle-mêle à la « désobéissance civile »[1], la « résilience »[2], l'« opposition »[3], la « résistance au changement » dans le cadre d'une sociologie des organisations[4] relative à l'art de gérer des organisations face aux résistances[5]. Elle renvoie enfin, et ce n'est pas la

[1] Thoreau H-D. (2000 [1849]), *La désobéissance civile*, Paris, Mille et une nuits.
[2] Cyrulnik B, Jorland G. (2012), *Résilience connaissances de base*, Paris, Odile Jacob.
[3] Bélanger J, Thuderoz C. (2010*)*, Le répertoire de l'opposition au travail, *Revue française de sociologie*, juillet-septembre, n°51-3.
[4] Crozier M, Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
[5] D'Herbemont O et César B. (2004), *La stratégie du projet latéral. Comment réussir le changement quand les forces politiques et sociales doutent ou s'y opposent*, Paris, Dunod.

moindre, à la résistance thérapeutique, qui présente une autre compréhension du phénomène et qui, du côté du « sujet » psychanalytique, est une force qui s'oppose au retour dans le conscient de pensées inconscientes. Ce phénomène perçu initialement par Freud comme étant un blocage à l'acte thérapeutique, une bonne partie de son travail aura été par la suite de montrer l'utilité de cette entrave subjective comme condition d'un travail psychique. La résistance ne se réduisait pas selon Freud à une seule contrainte, elle était aussi une condition du travail.

Troisièmement, ce qui en rend difficile la délimitation est lié au paradoxe de son usage. Si elle occupe une place importante dans les débats actuels dans l'action sociale et alimente une littérature foisonnante, elle n'a pourtant que peu de légitimité. Notion galvaudée, elle est avant tout appréhendée pour l'action qu'elle permet et non pour l'intérêt heuristique de son objet.

La résistance est au cœur de l'analyse sociologique et témoigne de la capacité des individus à développer des stratégies pour neutraliser des contraintes réglementaires, juridiques, économiques, physiques ou culturelles. Elles prennent la forme de « marges de manœuvre »[1], d'« adaptations secondaires »[2], de « distance »[3] ou plus directement d'une « radicalité »[4]. Les « adaptations secondaires » sont pour Erving Goffman des instants ou des actes durant lesquels « le reclus y voit la preuve importante qu'il est encore son propre maître et qu'il dispose d'un certain pouvoir sur son milieu ; il arrive qu'une adaptation secondaire devienne comme un refuge pour la personnalité, sorte de « churinga » dans lequel l'âme est censée résider » (Goffman, *op. cit*., p.°99). Ces adaptations sont donc des dispositions qui permettent aux individus de parvenir à des fins illicites en détournant les fonctionnements et objectifs institutionnels de leurs finalités premières. Cette réponse à l'ordre institutionnel s'inscrit étroitement dans une stratégie pour reprendre le pouvoir sur ses actes, en définitive un pouvoir d'agir sur le monde et sur soi-même (Clot et Simonet, 2015). Les théories du contrôle social dénonçaient sans détour le rapport de pouvoir unilatéral et la froide domination des professionnels réduits à des agents de l'État. Dans ce sens, Jeannine Verdès-Leroux indiquait, « Opérant désormais le plus souvent comme un cran d'arrêt, le service social continue de s'illusionner sur son rôle ; dépassant ses ambitions éducatives, elles-mêmes sans rapport avec les résultats atteints, il se pense œuvrant à la libération, à l'épanouissement des personnes. Mais faute de percevoir les familles « clientes » comme membres d'une collectivité qui a ses normes, son conformisme, son éthos

[1] Crozier M, Friedberg E. (1977), *op. cit*.
[2] Goffman E. (1968) *Asiles*, Paris, Les éditions de Minuit.
[3] Tel que l'indique Richard Hoggart : « c'est donc en résistant à ce qui fait la qualité principale de la vie des classes populaires, l'intensité des échanges familiaux, que le boursier doit faire les premiers pas de sa longue marche vers la solitude, puis, peut-être, vers l'intégration à un autre groupe », Hoggart R. (1970), *La culture du pauvre*, Paris, Ed de Minuit, p.°351.
[4] Alinsky S. (2012), *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Bruxelles, Aden.

propre, il déchiffre chaque famille comme un « cas », chaque comportement comme un symptôme […] Faute de reconnaître l'existence d'une classe ouvrière dont le statut, les conditions matérielles et culturelles, sont, en dépit de changements, radicalement autres, faute de comprendre le sens de la distance qui la sépare des normes dominantes, l'action du travail social ne peut que chercher à s'étendre, et les agents ne peuvent qu'éprouver un échec : ils sont ressentis comme d'un autre monde, monde dont on se défie, auquel on résiste. En parlant de résistances, on ne désigne rien d'identique aux résistances structurées et offensives que la classe ouvrière a progressivement et collectivement élaborées contre l'exploitation (formes d'associations, de luttes, etc.). Il s'agit seulement de formes larvées d'oppositions mises en œuvre individuellement, qui vont de la résistance au refus, en passant par la surdité, l'acquiescement poli ou opportuniste, la réappropriation, la réinterprétation sélective de ce qui est demandé, la manipulation de l'agent manipulateur (ou, tout au moins, la tentative) (Verdès-Leroux, 1978, p.°240-241).

Les différentes analyses sociologiques ont ainsi tenté d'objectiver la capacité de distanciation voire d'opposition qu'ont les individus face à l'autorité et, d'une manière plus générale, leur capacité à introduire ou pas une plasticité dans ces rapports. Dans le cadre de l'action sociale, cette analyse a principalement concerné les bénéficiaires des mesures d'aide ou d'accompagnement mais plus rarement les professionnels vis-à-vis de leur hiérarchie et du cadre légal qu'ils appliquent. Pourtant, la capacité de réaction des agents est un objet d'étude central dans les sciences humaines et nous pouvons apercevoir des réponses excessivement divergentes selon les terrains d'enquête.

La sociologie a ainsi développé des théories contradictoires pour analyser l'attitude de résistance ou la capacité oppositionnelle des agents. Selon la sociologie traditionnelle, les acteurs développent des stratégies qui leur permettent de contrebalancer un système organisé et réglementé. Les professionnels disposent ainsi « d'une marge de liberté qu'ils utilisent de façon stratégique dans leurs interactions avec les autres » (Crozier et Friedberg, 1977, p.°30). Bertrand Ravon suivra cette analyse en indiquant que les professionnels ne restent pas passifs face aux dysfonctionnements institutionnels, « ils y résistent au contraire selon différents modes et parviennent ainsi non seulement à surmonter leurs difficultés et à éviter l'épuisement mais, au-delà, à augmenter leurs capacités d'action et à défendre l'honneur du métier » (Ravon, 2008). D'autres auteurs, au contraire, ont analysé dans des « récits contant la castration de la résistance » (Bélanger et Thudéroz, *op. cit.*) l'incapacité relative ou absolue des agents à modifier le cours des choses et à défendre leur autonomie d'action. Dans ce cadre, la marge de manœuvre est réduite et témoigne d'une « soumission librement consentie » (Gaulejac, 2005, p.°95).

Deux points émergent dans la formulation d'une définition générale de la résistance.

En premier lieu, une lecture sociologique de la résistance s'intéresse à un système de relations entre des actes, un contexte, des instruments, des agents, des institutions, des objets et des lieux. Elle ne se réduit donc pas au seul acte de résistance individuel ou collectif mais nécessite la conjonction et la mise en tension d'une multiplicité d'éléments morcelés et disparates. Ainsi, la résistance n'apparaît que lorsque la relation est établie entre ces éléments, elle est une jonction d'éléments interdépendants mais ayant leur autonomie propre. Surtout, elle permet de problématiser et rendre intelligible la relation entre ces éléments en tension.

De plus, en nous situant sur une analyse anthropologique, la résistance renvoie à une opposition, parfois radicale, face à une volonté dominante et témoigne d'une confrontation idéologique, c'est-à-dire entre des constructions imaginaires, mais non moins cohérentes, de la réalité qui contribuent à créer des modes de subjectivation différents du monde social. Ainsi, pour justifier leur entrée en résistance, les défenseurs d'un « travail social traditionnel» utilisent souvent des arguments « éthiques » ou « moraux » qui tendraient à se dissoudre face aux ambitions des gestionnaires. Les défenseurs d'un nécessaire éclairage clinique de leur pratique face au discours managérial utilisent la notion de résistance dans ce sens : « Dans le caractère propre, de tout temps, il y a constitutivement le fait de la résistance. Résistance quand, sous Vichy, les hordes d'enfants erraient, résistance pour sortir des mouvements aliénistes, résistance pour sans cesse débusquer les processus d'aliénation des sujets dans le social, résistance pour sans cesse rester dans une clinique qui combatte les mouvements mortifères des difficultés des personnes et qui aliènent le sujet » (Roucoules, 2010, p.°83). Si la résistance est une jonction et le temps de la problématisation entre des éléments, elle renvoie également à un conflit lorsque la représentation subjective que se font les professionnels de leurs pratiques, non moins rationalisées, fait l'expérience d'une interprétation objectivée. Le désaccord se focalise dans cet entre-deux, entre une assignation à faire ou à être dans des conditions préétablies et le refus de s'y soumettre.

Nous proposons trois éléments d'analyse pour avancer dans la compréhension.

b.1 **Droit naturel et droit légal**

La résistance à l'oppression est l'un des droits « naturels, inaliénables et sacrés » inscrit dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Un débat philosophique et politique s'est construit depuis la Révolution française autour de ce droit pour lui donner un fondement et une substance. Pour ce travail de recherche, nous souhaitons interroger sa forme la plus locale, subjective, anthropologique dirons-nous, plutôt qu'en tant que désobéissance au pouvoir - qui a trouvé sa forme la plus radicale dans le régicide - c'est-à-dire au regard du droit légal, qui fait partie de la tradition

juridico-légale européenne. Nous souhaitons donc analyser une infra-résistance (Foucault, 1997) du droit de résistance, sans considérer que ce soit une résistance mineure tant les enjeux de pouvoir résultant des rapports de force sont réels.

La possibilité de rendre légal le droit de résistance a nécessité 2000 ans de débats sur ses fondements et son statut car le réel enjeu était de clarifier la légitimité des gouvernements et de circonscrire ou limiter leur domination. Les débats interrogeaient si un droit contraire au fonctionnement de toute communauté humaine fondé sur la nécessaire obéissance des gouvernés aux gouvernants pouvait être accordé ; s'il n'était pas au contraire un contre-pouvoir utile qu'il soit nécessaire de cadrer par le droit afin d'éviter tout risque de sédition ; enfin, si ce n'était pas le moyen de limiter la puissance des tyrans (Foucault,2004a) qui détournent le pouvoir à leur fin, au détriment de l'intérêt général.

Deux éléments importants vont nous permettre d'avancer dans notre analyse d'une éventuelle résistance des professionnels de l'action sociale.

Tout d'abord, le droit de résistance à l'oppression s'est fondé sur une opposition entre un droit naturel, c'est-à-dire moral ou éthique, et un droit légal, c'est-à-dire positif. La difficulté de la traduction juridique d'une aspiration éthique fut donc le premier enjeu majeur à résoudre (Zancarini, 1999, p.°10) puisqu'il amenait à faire une distinction cruciale entre droit légal et naturel ou subjectif et qu'il soulignait une tension entre le registre de la légalité et la posture subjective des individus, inscrite, elle, dans le registre de la liberté individuelle de parole et de pensée. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement. Toujours est-il que les professionnels de l'action sociale faisant un usage important de l'instance morale et éthique pour justifier leurs pratiques, nous devons nous interroger en quoi ce droit moral et éthique serait, pour eux, supérieur au droit légal ? Nous retrouvons cette dimension lorsque les professionnels indiquent que leur seul objectif, malgré les difficultés institutionnelles, juridiques ou administratives, est la résolution des difficultés des bénéficiaires.

L'autre aspect qui découle de cette tension est la faible légitimité de la revendication subjective dans la mesure où, n'étant pas opposable, ce droit n'a aucune valeur contraignante. L'ambiguïté de la résistance provient précisément du fait qu'elle se situe en permanence dans un entre-deux, dans une frange ambiguë et incertaine, qu'elle est *borderline* (Fontana *in* Zancarini, 1999, p.°16). Au croisement du juridique et du politique, du public et du privé, du subjectif et du normatif, du moral et du légal, la résistance est enchâssée dans un espace mal défini et elle relève plus du vécu des personnes en résistance que d'une théorisation de la réalité de son existence. La résistance est donc un intervalle, un état intermédiaire non advenu, particularité qui lui donne son existence mais également sa limite car sitôt qu'elle s'en écarte, elle disparaît.

Pour prolonger cette idée, à travers une théorie du sujet (Foucault, 1994a), Michel Foucault a démontré la capacité du pouvoir à se structurer, circuler et se diffuser dans les moindres interstices de la société. Selon lui, le pouvoir n'est ni monolithique, ni stable mais porte en lui sa propre limite qui prend la forme de ce qui s'oppose à lui à chaque instant. Ses recherches ont finalement emprunté des chemins différents pour mettre en avant les manifestations locales et parfois discrètes des résistances. Comme le formule Fontana, « La théorie de Foucault représente la limite extrême de la résistance, là où elle se soude intimement et indissolublement, faisant corps avec lui, au pouvoir qui l'engendre et auquel elle ne cesse de s'affronter » (Fontana *in* Zancarini, *op. cit*., p.°28). Le binôme pouvoir-savoir, qui atteste des connexions entre les mécanismes de coercition et les éléments de connaissances est incontournable pour comprendre leur articulation et complémentarité. Cependant, un autre binôme, celui du pouvoir-résistance, que Foucault nommera « contre-conduite », peut être mobilisé (Foucault, 2004a). Ce lien indéfectible entre le pouvoir et la résistance fait de ces éléments les deux faces d'une même pièce, et Foucault indiquera d'ailleurs, « là où il y a pouvoir, il y a résistance et pourtant, ou plutôt par là-même, celle-ci n'est jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir » (Foucault, 1994c, p.°125-126). Nous émettons ici l'idée qu'un renversement est tout à fait possible, le pouvoir n'étant jamais en position d'extériorité par rapport à la résistance. La résistance est selon le philosophe un phénomène lié à la structure du pouvoir mais qui, en dehors d'une dimension uniquement politique, doit selon nous être interrogée du côté anthropologique comme capacité individuelle à se distancier de toute injonction pour penser réciproquement les décisions et le pouvoir.

Son travail sur la capacité à « jouer » avec le pouvoir a amené Michel Foucault à préciser le statut des mouvements de résistance. Selon lui, le terme de révolte est trop précis et trop fort pour désigner des formes de résistance trop diffuses. La désobéissance en revanche est trop faible, bien qu'étant le signe d'un engagement pour Henry David Thoreau. Enfin, l'insoumission pourrait convenir mais renvoie directement à l'insoumission militaire. Il proposera la dissidence, pour finalement proposer la notion de « contre-conduite ». « Contre-conduite, comme il le formule, au sens de lutte contre les procédés mis en œuvre pour conduire les autres […] Cette notion laisse un champ assez large mais en même temps permet d'analyser les composantes dans la manière dont quelqu'un agit dans le champ très général des rapports de pouvoir, sans que ce dernier ne soit sacralisé comme étant un "dissident" » (Foucault, 2004a, p.°205). Il va donner un exemple concret de contre-conduite avec le pouvoir pastoral. Ce dernier occupera une place singulière dans l'œuvre du philosophe car en s'institutionnalisant avec ses propres lois, ses règles, ses techniques et ses procédés, il va devenir

autonome et englobant pour définir l'entrée dans un État moderne, caractérisé par la naissance d'une gouvernementalité qui est devenue une pratique politique calculée et réfléchie. La gouvernementalité pastorale, qui est une « économie des âmes » (Foucault, 2004a, cours 1 mars) faite de techniques et de procédures, a donné lieu à un art de conduire, de diriger, de mener, de guider, de tenir en main, de manipuler les hommes, de prendre en charge les hommes collectivement et individuellement tout au long de leur vie et à chaque pas de leur existence. « Nulle civilisation, nulle société n'a été plus pastorale que les sociétés chrétiennes depuis la fin du monde antique jusqu'à la naissance du monde moderne » (Foucault, 2004a, p.°168).

Sa thèse centrale étant de montrer la coexistence entre le pouvoir et le contre-pouvoir, il montrera que le pastorat s'est formé dès le départ dans un rapport d'affrontement avec des mouvements de résistance ou d'insoumission. Ces derniers voulaient introduire une autre conduite avec d'autres méthodes et d'autres procédures. Comme il le formule : « à la singularité historique du pastorat n'a-t-il pas correspondu une spécificité du refus, de résistance de conduite » Foucault, *op. cit*., p.°198). Ces contre-conduites introduisaient, selon le philosophe, les questions liées à un refus d'être guidé « comme cela, de cette manière-là » (Foucault, 2015). Les contre-conduites ont pris des formes très variées, certaines étaient à un niveau proprement doctrinal, d'autres inscrites dans des actes individuels, et d'autres, enfin, dans des groupes fortement constitués. Il détermine cinq formes principales de contre-conduite : l'ascétisme, qui est un exercice sur soi qui ne nécessite ni le regard ni le contrôle d'une autorité ; les communautés qui ont tenté de renverser les rapports et les hiérarchies sociales et notamment celle du prêtre ; la mystique qui remet en question l'économie de vérité fondée sur l'examen par le seul canal du prêtre ; l'écriture qui se passe également du relais pastoral et refuse son enseignement et, enfin, la croyance eschatologique qui, encore une fois, se passe de la fonction de guide du pasteur en attendant le retour de Dieu.

Pour notre part, nous conserverons le terme de résistance bien que la « contre-conduite » soit séduisante tant il s'agit de refuser certaines conduites qui renvoient directement à certaines manières de gouverner. La contre-conduite induit également une action et une réaction, là où la résistance est renvoyée à son immobilisme. Pourtant, il nous semble pertinent de ne pas réduire l'opposition à une mise en action. Les agents peuvent ainsi être dans une dissonance morale par rapport à une injonction sans pour autant témoigner de leurs désaccords.

Bien que confuse et polymorphe, l'usage de la résistance n'est pas anodin pour ceux qui s'en emparent, et ne doit pas être réduite à un effet de langage. Bien au contraire, cette notion à une puissance symbolique importante et une fonction utilitariste primordiale que nous devons expliciter pour analyser les modes de subjectivation.

b.2 **La désobéissance civile**

La révolte de Henri David Thoreau, caractérisée par la formule notoire de désobéissance civile, face à l'État américain donnera lieu à un texte fondateur de la contestation sociale (Thoreau, 2000). Ce texte est un acte politique majeur qui occupera une place singulière dans l'histoire des traités contestataires. S'opposant à un État esclavagiste et dénonçant l'injustice des lois gouvernementales, Thoreau sera successivement considéré comme l'inspirateur des libertariens apparus dans les années 1960-1970 aux États-Unis, refusant tout État régulateur, tout en étant une référence pour les altermondialistes (Laurent, Valentin, *op. cit.*, p.°512). Sa singularité en fait un élément incontournable dans le cadre d'une réflexion sur la résistance.

L'originalité de ce texte est son inscription dans la voix de l'anarchisme libéral, alors que la contestation est souvent associée aux mouvements anarchistes de gauche. Il interroge néanmoins sur son rapport au libéralisme. Il est fondamentalement libéral dans le sens où, en guise d'introduction, il remet en cause l'intervention de l'État en indiquant : « j'accepte de tout cœur la devise suivante : " Le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins" et j'aimerais la voir suivie d'effet plus rapidement et plus systématiquement. Exécutée, elle se résume à ceci, que je crois aussi : "Le meilleur gouvernement est celui qui ne gouverne pas du tout" » (Thoreau, *op. cit.*, p.°9). La remise en question de l'État et la volonté de cadrer ses interventions est une thématique centrale dans la construction du libéralisme depuis le XVIII^{e} siècle autour duquel les écoles se diviseront. Toutefois, contrairement au courant libertarien qui se positionne sur les principes radicalisés du libéralisme classique pour le libre marché intégral et d'un individualisme intransigeant (Laurent et Valentin, *op. cit.*, p.°703), Thoreau ne remet pas tant en question sa présence que le manque de conscience du peuple qui se soumet. Son texte est un magistral plaidoyer qui interroge ce qu'est un gouvernement, c'est-à-dire la capacité d'un État à décider et à trancher entre le bien et le mal. Nous retrouvons ici dans cette manière de gouverner les Hommes la définition que Michel Foucault donne de la gouvernementalité. Son propos est moins de refuser un État garant des affaires publiques qu'un État qui ne gouverne pas comme il le devrait pour des Hommes libres. Tel qu'il le formule, « je ne suis pas né pour être contraint. Je veux respirer à ma mode » (Thoreau, *op. cit.*, p.°34). Mais son rapport à l'État est plus complexe qu'un simple désir de s'en extraire lorsqu'il indique que « de ce fait je déclare calmement la guerre à l'État, à ma mode, tout en continuant à en faire tel usage et tirer tel avantage que je peux ».

La désobéissance est donc un acte pour la défense de l'individu sur le groupe et sa capacité d'action face à des lois qu'il juge injustes. Si la critique la plus représentative concerne sa désolidarisation face à la guerre du Mexique et son refus de l'esclavagisme, son propos est tout aussi incisif concernant

l'absence de liberté des Hommes. « La loi n'a jamais rendu les hommes le moindrement plus justes ; et grâce au respect qu'ils lui témoignent, les biens intentionnés même se font chaque jour les agents de l'injustice […] La masse des hommes servent ainsi l'État, point en hommes avant tout, mais en machines, avec leur corps. Ce sont l'armée permanente, la milice, les gardes-chiourmes, les gendarmes, la force publique, etc. Dans la plupart des cas, il n'y a aucun libre exercice du jugement ou de sens moral » (Thoreau, *op. cit.*, p.°13-14). L'Homme a une conscience qui lui permet de résister pour ne pas être un outil au service de l'État, mais le prix à payer pour cette résistance est, selon l'auteur, de devenir un ennemi de l'État.

La désobéissance civile fait de la transgression une qualité positive de tout individu qui assume ce qu'il estime juste. Elle est une reconnaissance imprescriptible de la liberté individuelle, en la venue d'un État idéal car comme il le formule : « Je me plais à imaginer un État, enfin, qui puisse se montrer juste envers tous les hommes et traiter l'individu avec respect, comme un voisin ; qui irait jusqu'à ne pas juger incompatible avec son propre repos que quelques-uns vécussent à l'écart de lui, sans se mêler à lui ni être enserrés par lui, en remplissant tous les devoirs de voisins et de semblables. Un État qui porterait ce genre de fruit et permettrait qu'il tombât sitôt mûr, préparerait la voie à un État encore plus parfait, plus splendide, que j'ai imaginé aussi mais n'ai encore vu nulle part » (Thoreau, *op. cit.*).

Nous privilégierons également la notion de résistance car, contrairement à la désobéissance civile de Thoreau, elle n'engage aucune rupture radicale par une extraction de la société ou plus communément du jeu politique. « Elle [la désobéissance civile] regroupe ces actes au moyen desquels un individu manifeste, en son nom propre, sa détermination à obtenir ou défende un droit qui devrait normalement échoir aux membres d'une collectivité, mais que les instances politiques établies (syndicats ou partis) ont cessé de trouver opportun de revendiquer » (Laugier et Ogien, *op. cit.*, p.°16). Elle relève donc d'un acte politique qui peut conduire les individus à s'associer pour contester. Nous verrons avec les entretiens que la question du geste politique est fortement remise en question.

Hormis pouvoir se baser sur des principes moraux, la résistance n'implique ni action ni coupure radicale ou extraction du politique qui, si elle a lieu, n'est pas forcément le fait d'un acte de résistance. La désobéissance renvoie l'idée que l'on peut retirer sa voix à la société, être un *self-government* (Laugier et Ogien, *op. cit.*, p.°30), pourtant dans le cadre de l'action sociale les professionnels n'ont jamais témoigné d'une volonté de se mettre hors-jeu, de s'extraire ou de « ne vouloir rien savoir », la relation au public étant ce qui les raccroche à leurs métiers.

b.3 **La résistance au changement**

La résistance définirait une « qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps »; mais également un « obstacle majeur, ou d'une difficulté »[1] qui peuvent engendrer une tentative de dépassement ou de renversement de la situation. Dans l'action sociale, les écrits sur ce thème abordent moins une dynamique que l'idée oxymorique du frein que résister induit et de la nécessaire mise en mouvement pour parvenir au changement. Introduite en France par Michel Crozier, la résistance au changement est apparue en 1953, aux États-Unis, par Alvin Zander (Bouquin, 2008, p.°9). Elle a depuis fait l'objet de nombreuses théories pour expliquer l'aversion de certains individus fasse à tout changement, justifiant l'immobilisme et le *statu quo*. La résistance au changement est devenue pour le management et les sciences de gestion un objet stratégique pour analyser le comportement organisationnel et, à travers la conduite de projet, un défi à relever. Michel Crozier s'interrogera dès les années 1960 sur la rationalisation des grandes entreprises et des organisations, qu'il appelle de ses vœux, et des résistances qui l'entravent, de sorte qu'il définira les résistances comme étant des stratégies de pouvoir et de contrôle d'une zone d'incertitude. L'analyse qu'il fera des organisations et du jeu des acteurs contribuera à l'introduction de la résistance au changement entendu comme le nécessaire dépassement face à des intérêts supérieurs. Comme il l'indique, « la pathologie des organisations se développe du fait de la relative incompatibilité entre les buts qu'elles poursuivent (et qui ressortissent à un type de rationalité utilitaire) et les moyens de contrôle social, déterminés par les comportements primaires et les valeurs caractéristiques du système culturel [...] On ne peut agir directement sur les valeurs et encore moins sur la personnalité de base. Mais les impératifs de l'action, la volonté de réussir, l'avantage qu'on peut retirer à éliminer les caractères pathologiques du système d'organisation dont on dépend peuvent amener à choisir des structures, à imposer des types de relations qui finissent par se répercuter sur les valeurs et la personnalité de base » (Crozier, 1971). Finalement, la perplexité avec laquelle Michel Crozier a interrogé le refus de la rationalité par des agents, fera dire à Albert Ogien que « d'une certaine manière, Crozier a constamment buté contre ce paradoxe de la rationalisation, qui marque l'irréductibilité du phénomène bureaucratique au point d'en faire l'interrogation cardinale de son travail » (Ogien, 1995, p.°49).

Une définition générale selon un psychosociologue pourrait la définir « comme étant la manifestation d'une réticence à modifier ses comportements, représentations ou idées, pour des raisons autres que ses valeurs personnelles (morales, religieuses, sociales) » (Dicquemare, 2000). L'auteur précisera, le phénomène de la résistance au changement « se manifeste par une absence de prises d'initiatives innovantes, une résistance passive ou active aux propositions des autres, un refus de modifier son

[1] Dictionnaire Littré, 2010.

système de pensées et de représentations, une grande inertie dans le passage à l'acte, des blocages et “sabotages” plus ou moins conscients dans la mise en application de certaines modifications » (Dicquemare, *op. cit*., p.°82).

Ce texte reprend un grand nombre d’éléments d’une imagerie négative sur la résistance. Il évoque ainsi une « nature humaine » qui porterait les individus à s’opposer à tout ce qui leur est imposé, développant ainsi une « subculture professionnelle » de la résistance ; « la France [étant] un pays de conservateurs », les résistants présenteraient un « défaut d'humilité » ; dans les institutions, la résistance ne se réduirait pas à une volonté personnelle mais s'accentuerait en fonction du cadre organisationnel.

Son texte a pour objectif de faire des propositions pour « *prévenir et lutter contre la résistance au changement* », titre de son cinquième point. Il présente donc un autre aspect de l'usage fait de la résistance, avec une vision résolument négative des personnes en résistance, relevant d'un manque qu'il s'agirait de compenser par une pédagogie et une formation continue. La résistance est ici posée, d'une part, de manière non dialectisée, en opposant la résistance et le changement sans aucune continuité entre eux et, d'autre part, il s'agit de la prévenir et plus précisément de la « guérir ». Assimilée à une maladie du corps professionnel, l'assentiment serait la marque d'un corps sain.

En revanche, cette analyse de la résistance ne dit rien de ce qui est mis en opposition ni de sa fonction positive au niveau professionnel et institutionnel. En évacuant la dimension anthropologique au détriment d'une appréhension organisationnelle qui est dans une constante recherche d’efficacité, l’auteur participe à une disqualification de la résistance.

La résistance au changement nourrissant des inquiétudes importantes pour les dirigeants a fait l’objet de nombreux manuels méthodologiques. Un guide en particulier prolonge l’analyse précédente pour la mettre en place. Sur fond d’une opposition martiale entre les « courageux réformateurs » et les « opposants », symbolisée par la référence à Clausewitz, il aura pour unique objectif de contourner la résistance. Le livre, comme les auteurs l’indiquent, « traite de la stratégie à appliquer pour mettre en œuvre les projets qui génèrent une opposition forte ou qui n’ont pas, à première vue, beaucoup d’alliés » (D'Herbemont et César, *op. cit*.). Les auteurs détaillent une méthode permettant de « déminer » le terrain et relancer une dynamique lorsqu'un projet complexe est bloqué ou semble impossible à démarrer. À partir d'exemples, les consultants décortiquent le moyen de trouver des « alliés » et de leur faire prendre la tête du changement tout en neutralisant les opposants. Leur langage est sans détour, tout phénomène de résistance est néfaste pour la réussite du projet, quant aux

acteurs réfractaires : « on ne convainc pas un opposant, on le soumet »[1]. La latéralisation est donc un processus qui cherche la production d'alliés et la mise à distance de toute forme d'opposition. Tel qu'ils le formulent, « S'affranchir des mots qui fâchent nos alliés et les remplacer par d'autres qui les rassemblent dans l'action. C'est l'enjeu du projet latéral. La meilleure manière de réussir un projet difficile, c'est de l'aménager pour le rendre compatible avec les projets de ses alliés potentiels. C'est ce qu'on appellera la latéralisation du projet » (D'Herbemont et César, *op. cit.*, p.°11). La latéralisation est une stratégie guerrière, du plus grand nombre vis-à-vis de certains. Ils n'ont pas de mots assez durs pour caractériser l'effet néfaste de toute forme de résistance à la mise en place d'un projet. Nous trouvons dans cet exemple les éléments d'une littérature professionnelle, pour l'action et le changement, par l'action et le changement, qui a contribué à réduire la question du pouvoir à la neutralisation de la résistance.

Cette résistance à la résistance des professionnels, sous couvert du refus de changement, rend le projet sociologiquement pertinent. En effet, ce dernier reposant sur l'idée de faire apparaître des rapports invisibles entre les individus, tels que des rapports de pouvoir, doit nous interroger sur la dissociation des analyses. Dans les deux approches, que ce soit lié au pouvoir selon Michel Foucault ou neutralisé, car nuisible, selon les théories de la résistance au changement, c'est le rapport au pouvoir et sa fonction dans l'économie gouvernementale qui sont engagés. Les différences sont pourtant fondamentales. Si dans le premier cas l'analyse tente de mettre à jour la construction d'une subjectivité entendue comme étant le sujet dans la trame historique, pour le deuxième il témoigne d'un déni anthropologique concernant les postures de résistance.

Nous pouvons nous demander quelle est la fonction d'une critique à son égard ? Incarnerait-elle une instabilité organisationnelle et politique ?

[1] Le « **râleur** » est un autre acteur défini par les consultants comme étant « un passif qui rouspète ». « Il n'a aucune synergie. Il est d'un antagonisme modéré qui se limite le plus souvent à des paroles. Il fait pourtant le gros des manifestations. Il trouve toujours que ce que l'on fait n'est pas' bien. Il a très souvent un humour corrosif et est assez iconoclaste. Il n'a pas beaucoup d'intérêt dans notre stratégie. Ce n'est pas un allié. Certains le considèrent comme un 'opposant supportable, et c'est par lui qu'ils font passer leurs messages aux vrais opposants.
Quelle attitude adopter par rapport à lui ? L'ignorer. La seule chose intéressante, c'est qu'il dit tout haut ce que beaucoup de gens disent tout bas. C'est une bonne sonnette d'alarme. Il finira par rentrer dans le rang parce qu'il a *peu* d'énergie à consacrer au projet. » (D'Herbemont et César, *op. cit.*, p.°47.)
Enfin, pour le « **révolté** », « peu de chose à dire sur ce personnage. Il n'a pas seulement un autre projet que nous, il a une autre vision de la société que la nôtre. Heureusement pour tous, il est par nature extrêmement minoritaire. C'est lui qui assassine les présidents, casse les machines pendant les grèves, brûle les hypermarchés, téléphone au cœur de la nuit pour déstabiliser un adversaire, le harcèle de lettres anonymes et le pousse au suicide.
Quelle attitude adopter par rapport à lui ? Mêmes recommandations que pour l'opposant, mais ne pas lui ménager de porte de sortie. Le clan des « pour », et en particulier les passifs, nous en ferait le reproche. Autant l'opposant doit être respecté dans son opposition qui est légitime, autant le révolté est dangereux pour le corps social » (D'Herbemont et César, *op. cit.*, p.°49).

Mais s'il est une chose de donner une consistance à des rapports non visibles, il en est une autre de tenter de circonscrire un objet en soi disqualifié ou de définir la posture de certains professionnels eux-mêmes disqualifiés.

b.4 **Résistance et action sociale**

Le champ de l'action sociale semble, au premier abord, opposer deux discours incompatibles. En effet, la loi du 2 janvier 2002 a formalisé l'accueil et la place du public afin de permettre « une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision » (Article L. 311-3, CASF). Parallèlement, il est demandé aux professionnels de ne pas perdre de vue leur nécessaire contribution à l'élaboration d'une pratique plus efficace, rationnelle, concertée et projective. La loi HPST qui avait pour mission de réorganiser et de moderniser l'ensemble du système de santé et du médico-social, a confirmé ces orientations avec la création de l'ANAP et l'usage permanent d'une rhétorique managériale de la performance des établissements, l'efficacité des dépenses et la qualité des pratiques.

Si la rationalisation ne s'oppose pas à une pratique qui prendrait en compte la singularité de chacun, ces deux notions sont néanmoins cristallisées autour de deux postures que sont le « technicien du social » et le « professionnel traditionnel ». Mais sommes-nous assurés que cette opposition se retrouve comme telle auprès des professionnels ? Peut-on véritablement opposer pratiques « traditionnelles » et pratiques « nouvelles » ? Cette opposition n'est-elle pas le fruit d'un certain nombre de représentations qu'il faudrait expliciter ? N'y aurait-il pas un entre-deux qui nous permettrait de penser autrement la question de la résistance et qui ne se réduirait pas à la simple opposition entre défenseurs des outils de performance et défenseurs d'une pratique clinique ?

Cette opposition a d'ailleurs été mise en avant par Michel Autès lorsqu'il indiquait que loin d'être une faiblesse ou une impasse, la dynamique paradoxale du travail social constitue son efficacité même (Autès, *op. cit.*). Si les discours politiques, institutionnels ou professionnels peuvent être contradictoires et si les frontières semblent floues entre ce qui doit être fait et la manière dont cela doit être fait, il semblerait que la capacité des acteurs à pouvoir se distancier de ces prérogatives rende ce flou efficace.

Nous formulons deux propositions complémentaires. La première consisterait à dire que les professionnels ne sont jamais totalement soumis à un cadre d'intervention. Ils ont la possibilité – selon leur statut, fonction, ancienneté, secteur d'activité et valeurs – de s'extraire des obligations

juridico-administratives ou technico-gestionnaires pour avoir une pratique singulière bien qu'inscrite dans un cadre organisationnel. Nous supposons donc, pour reprendre Jean-Yves Dartiguenave, qu'il existe un décalage entre la *doxa*, les intentions politiques, et la pratique des professionnels (Dartiguenave, *op. cit.*). Dire cela n'implique pas un travail sans repères ni cadre réglementaire mais la capacité pour les agents d'introduire une *schize* dans leurs métiers, qui serait la condition pour établir une relation avec le public. D'une certaine manière, nous pourrions dire que le référentiel ne fait pas la pratique, autrement dit la *praxis* ne se réduit pas à sa mise en forme et que toute mise en œuvre d'une politique entraîne des aménagements, adaptations de la part des agents chargés de sa mise en œuvre. La résistance est ainsi autorisée dans ce jeu de pouvoir pour refuser une soumission de la subjectivité à toute volonté d'objectivation. Le paradoxe est donc que la résistance est rendue possible si les agents sont en partie libres d'agir. Pour aller dans ce sens, Michel Foucault indiquait : « Quand on définit l'exercice du pouvoir comme un mode d'action sur les actions des autres, quand on les caractérise par le « gouvernement » des hommes les uns par les autres – au sens le plus étendu de ce mot – on y inclut un élément important : celui de la liberté. Le pouvoir ne s'exerce que sur des sujets libres […] entendons par-là des sujets individuels ou collectifs qui ont devant eux un champ de possibilité où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportement peuvent prendre place » (Foucault, 1994a, p.°1056). Selon l'auteur, toute forme d'obstacle pour agir ne relève pas du pouvoir mais d'un rapport physique de contrainte.

Pour autant, afin d'éviter toute impasse, l'autonomie des professionnels et leur capacité à agir obligent à ne pas tomber dans un relativisme absolu en ne prenant pas au sérieux les difficultés qu'ils rencontrent et qui sont l'objet de leurs contestations: sentiment d'un quadrillage des pratiques, réduction du temps d'accompagnement, inflation bureaucratique, cadre normatif contraignant, réduction budgétaire, manque de professionnels, etc.

La deuxième proposition implique, paradoxalement là-aussi, de réintroduire de manière plus déterminée les enjeux socio-politiques dans l'analyse des phénomènes de résistance. En effet, les appréhender nécessite de ne pas en rester à un niveau d'analyse qui opposerait le cadre légal avec les pratiques d'assistance. Si les professionnels ont une autonomie pour définir les modalités d'intervention, les pratiques sont également l'objet d'un travail effectué par le contexte socio-politique dans la mesure où il participe à la construction d'un rapport à autrui, à soi, et plus précisément, il contribue à la définition des attentes vis-à-vis des bénéficiaires et aux fonctions des professionnels.

Pour ce travail de recherche, ne pouvant aborder l'ensemble des mutations dans l'action sociale, ce qui nous aurait amené à problématiser la résistance d'une manière trop générale, nous avons fait le

choix d'interroger les professionnels sur le cadre légal et les procédures de rationalisation qui viennent encadrer, réglementer et guider leurs pratiques. Les entretiens que nous avons menés ont donc tenté d'obtenir d'eux leur ressenti, positions et/ou stratégies d'adaptation (Goffman, 1968), pour comprendre comment ils articulent les injonctions normatives et légales, issues des deux rationalités juridico-administrative et technico-gestionnaire, avec leurs missions tournées vers une relation socio-éducative. Nous ne les avons donc pas interrogés sur les expérimentations financières et la place prépondérante d'acteurs du monde marchand, cette thématique s'étant révélée fondamentale trop tardivement au regard de l'avancée de nos entretiens.

Étant entendu que les professionnels « ne se soumettent pas à "l'ordre des choses" : remettent en cause ce qui semble s'imposer, questionnent la pertinence sociale des lois et règlements, s'opposent aux décisions qu'ils jugent arbitraires » (Gaspar, 2013). Nous verrons si la résistance est si spontanée et si les mutations du social ne constituent pas justement un nouvel « ordre des choses ».

Chapitre 4 Fonction de la résistance et grammaire de l'assentiment

Ce chapitre analysera, à partir du discours des professionnels, le rapport qu'ils engagent avec leur métier, au regard notamment des mutations, mais également à partir de la construction subjective qu'ils s'en font. Ainsi, nous verrons que les supports qu'utilisent les agents pour rationaliser et légitimer leurs pratiques se focalisent sur deux axes : la qualité du travail relationnel définie par le terme de clinique, et la qualité organisationnelle définit par une objectivation des conditions de prise en charge.

Cette distinction pour qualifier le travail souhaité par les agents est au centre de trois figures *idéaltypiques* que sont les *résistants*, les *non-dupes* et les *adhérents*. Ces figures n'auront d'autre intérêt que de tenter d'extraire les éléments d'une grammaire de la résistance et de l'assentiment. Enfin, nous terminerons par la formulation de quelques caractéristiques constitutives de la figure du résistant pour montrer sa fonction sociale contemporaine comme opérateur d'une disqualification des professions et d'une désolidarisation entre les agents.

A. Un examen de la réalité

Avant d'aborder le positionnement des professionnels face aux processus de rationalisation, à l'origine des réformes dans l'action sociale, nous proposons quelques points remarquables issus des entretiens

qui témoignent des mutations qu'ils vivent dans leurs pratiques. Les différentes thématiques qui vont être abordées, la légitimité, les mutations des pratiques, le contrôle ou l'urgence, sont en résonance les unes avec les autres et se croisent constamment dans le discours des personnes interviewées. Ces témoignages ont pour objectif de rendre compte des enjeux quotidiens dans lesquels sont pris les professionnels et qui peuvent sortir du cadre *stricto sensu* de l'attitude de résistance. Nous verrons par la suite que ces thématiques sont toutes connectées au sujet qui nous intéresse, et nous permettront, par d'autres biais, d'interroger la notion de résistance.

a.1 **Une profession incorporée**

Nous l'avons évoqué dans la partie précédente, les professions du social et les métiers qui en découlent sont étroitement liés au développement de l'État social, et donc à ses remises en question et aux réajustements politiques. Des nouveaux métiers s'inscrivant dans les dispositifs de traitement de la pauvreté et des politiques de la ville, en passant plus récemment par le développement de l'entrepreneuriat social, ces changements s'inscrivent bien dans un projet politique de redéfinition de la question sociale. Ces changements, auxquels nous reprenons le terme d'épreuves (Ravon et Vidal-Naquet, 2016), n'ont cessé d'interroger la professionnalité des agents qui ont dû, dans un même mouvement, défendre leur profession tout en témoignant de leur capacité à répondre aux critiques les plus acerbes. Ainsi, leur légitimité a nécessité une adaptabilité permanente face à toute défiance concernant l'efficace de leur pratique.

Pourtant, lorsque nous avons demandé aux professionnels si les métiers de la relation sont accessibles à tout un chacun, les réponses ont mis en avant une continuité qui relève d'une disposition ou d'une aptitude vis-à-vis d'autrui et qui rompt avec l'adaptabilité permanente. Ainsi, les changements concerneraient les dimensions socio-politiques d'exercice tandis que la permanence relèverait d'un rapport inter-subjectif dans la relation engagée entre professionnels et bénéficiaires.

Comme l'indique ce directeur « *je suis éducateur dans l'âme et je ne pense pas que tout le monde puisse être en capacité d'accepter la différence. Pour accepter cette différence, il faut de l'humilité, il faut beaucoup d'empathie et beaucoup d'engagement. Je me souviens qu'on me disait "c'est une vocation ce que vous faites". Mais non ce n'est pas une vocation, c'est un métier. On fait un métier mais on s'engage dans ce métier. Tu prends un informaticien, il finit sa journée, il éteint l'ordinateur. Mais quand on est avec un jeune, on ne va pas lui dire "Excuse-moi on va reprendre demain, il est*

17h". Il nous faut certes des compétences que l'on apprend en formation, mais surtout des valeurs que je vais résumer par le mot humanisme »[1].

Ce passage révèle deux aspects importants. Le premier est un rapport complexe au travail, expliqué à travers une certaine naturalisation, « être éducateur dans l'âme », et un engagement personnel qui interroge la dimension éthique. L'autre aspect relève de la distance qu'il prend avec la notion de vocation, qui occupe pourtant une place importante dans la littérature pour qualifier le rapport subjectif que les professionnels entretiennent avec les personnes accompagnées[2]. Le sens commun renvoie la vocation à l'inclination ou au penchant pour une profession particulière, évoquant l'idée qu'il y a une force incontournable, structurelle ou interne aux individus qui se construit selon les parcours de vie. La vocation renvoie donc à une disposition individuelle qui n'est pas sans lien à une dimension sacrée, s'imposant aux individus sous la forme d'un appel intérieur pour la cause humaine. Nous retrouvons ici une proximité importante avec la notion de résistance, les deux faisant l'objet d'une naturalisation pour qualifier la singularité des professions de la relation. Claude Dubar a très vite posé les limites d'une telle conception de la profession qu'il qualifiait d'« idéologie de la vocation » qui relevait, selon lui, d'un obstacle pour définir la professionnalité des éducateurs spécialisés. « C'est dans cette logique, comme il nous l'indique, que l'on peut comprendre en quoi l'idéologie de la vocation est à la fois une conséquence et un renforcement de la marginalité professionnelle des éducateurs. Une conséquence, dans la mesure où les conditions d'organisation de l'éducation spécialisée ne peuvent effectivement pas attirer des jeunes pour les motifs économiques, techniques et même personnels le plus souvent invoqués pour les choix professionnels. L'absence de définition précise des tâches professionnelles, des techniques efficaces et donc des résultats mesurables exige, en fait, que la profession soit vécue sur un mode différent de celui de la plupart des autres professions : seule la croyance en ses qualités spéciales peut sauver l'éducateur du désabusement » (Dubar, 1970).

Selon l'auteur, plus qu'un appel intérieur, cette idéologie est avant tout un moyen de justifier les conditions socio-professionnelles dans lesquelles se situent les acteurs face à un public en grande difficulté. La vocation serait un voile d'ignorance pour sublimer une réalité professionnelle socialement et économiquement peu enviable.

[1] Entretien n°6, Éducateur spécialisé depuis 1976, directeur depuis 10 ans d'une MECS.
[2] Nous pensons à l'ouvrage de Fustier P. (2009), *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Paris, Dunod, mais aussi Jovelin E. (1999), *Devenir travailleur social aujourd'hui. Vocation ou repli ? L'exemple des éducateurs, animateurs et assistants sociaux d'origine étrangère*, Paris, l'Harmattan.

Dans le prolongement, nous reprenons les deux postures antagoniques, qui synthétisent assez précisément les réponses obtenues lors des entretiens. La première fait de l'éthique le substrat d'une professionnalité tandis que la deuxième l'articule à la capacité de développer une technique.

Comme l'indique cet éducateur de jeunes enfants : « *Alors là c'est très personnel, je pense que tout le monde ne peut pas être travailleur social pour en tout cas une première raison qui est que tout le monde n'est pas en mesure de prendre en compte autrui et de prendre en compte l'autre et de l'écouter et puis comme le dit E. Levinas d'en avoir la "responsabilité d'autrui" donc je ne pense pas et je me trompe peut être mais en tout cas je ne pense pas que tout le monde soit naturellement ou fonctionnellement capable d'être travailleur social puisque pour moi il faut cette éthique d'autrui avant d'être travailleur social. Est-ce une vocation ? Non, ça ne relève pas forcément d'une vocation car cette vocation historiquement fut une vocation seconde […] Ce qui me guide c'est ce mot, cette pensée que j'appelle l'éthique, et ici c'est l'éthique en acte, c'est vraiment mettre en action une éthique, c'est ce qui me guide aujourd'hui même presque exclusivement dans mon travail d'éducateur. Je n'imagine pas être guidé par autre chose que l'écoute d'autrui même si on la banalise, et quand je dis ça, je le dis dans un sens levinasien et non pas banal du terme éthique. C'est vrai que ce n'est peut-être pas le lieu de l'entretien de développer la pensée de Levinas, de Ricœur, de J. Dérrida sur ces questions-là, ou même de Foucault mais c'est vraiment ce qui me guide c'est la pensée d'autrui, aller vers autrui* »[1].

Ce professionnel substitue donc la question de l'éthique à celle de la vocation, pour signifier à travers « l'éthique en acte » l'engagement permanent et constamment renouvelé dans lequel se situe le professionnel. Toutefois, nous voyons également que l'usage de l'éthique accroché à un échafaudage conceptuel philosophique n'évite pas totalement une lecture naturalisante par la (pré)disposition des professionnels à pouvoir être responsable d'autrui. Il y a dans le rapport à autrui un reste qui demeure et qui échappe à toute technicité.

Enfin, cette éducatrice spécialisée assumant des fonctions de chef de service dans une structure pour personnes adultes en situation de handicap pose une nuance en mettant en avant les changements. « *L'aspect vocation a aujourd'hui fait davantage place à une conception plus techniciste du métier, c'est-à-dire ce qui relève de l'accompagnement des projets. Ce qui fait qu'on a plus forcément le même profil, le côté militant est de moins en moins présent et on a plus des techniciens qui arrivent aujourd'hui et il y a des gens qui sont un peu formatés, qui se posent peut-être moins de questions, ils sont moins dans un combat. Alors je ne dis pas que c'est mieux ou moins bien mais c'est différent et si quelqu'un vient dans le travail social pour vivre un combat, pour qui le métier est un engagement*

[1] Entretien n°59, Éducateur de jeunes enfants depuis 1996, dans un foyer de l'enfance.

personnel, à côté il faut qu'il ait une bonne mallette d'outils parce que ça ne suffit plus. C'est donc le savoir-faire qui a beaucoup changé, les outils, les méthodologies de projet »[1].

Ainsi, avec l'éducateur de jeunes enfants, la professionnalité se situe dans un rapport éthique avec les personnes accueillies, dans le registre d'un savoir-être, et qui fonde donc le travail autour d'une relation inter-subjective en faisant l'impasse sur le collectif et ce qui lui donne corps avec la loi, les normes, l'institution. Cela renvoie au propos de Michel Autès lorsqu'il disait que « le travail social est un acte, c'est-à-dire une situation qui engage. […] Entre « les gens », leur souffrance, les diverses et multiples figures de leur inadaptation – aux règles sociales, aux normes, aux lois, à la Loi – et l'ordre qui énonce les règles, les normes, les lois et la loi, le travailleur social ne peut s'en remettre qu'à lui-même » (Autès, *op. cit*, p.°247). En revanche, pour l'éducatrice spécialisée et chef de service, c'est la dimension du savoir-faire qui est mise en avant, associant la professionnalité à une rationalité instrumentale, une boîte à outils comme elle le formule, faite de règles, de mesures et de méthodes. L'objectivation se substitue donc, sans complètement l'annuler, aux « bons sentiments » et aux combats éthiques.

D'une manière plus générale, les entretiens ont révélé que la professionnalité est le résultat d'un cheminement personnel qui se matérialise par une sensibilité à la relation d'aide autour de l'écoute, l'attention, l'empathie. Elle s'inscrit donc dans la défense de valeurs intimes, telles que l'humanisme, et l'aptitude à être dans un souci permanent d'autrui. La vocation a souvent été mobilisée dans les entretiens mais sans croyance réelle quant à la réalisation d'une mission mais venait le plus souvent confirmer la coexistence entre leurs convictions et leur métier, qui leur permettait d'habiter leur métier, dans un contexte salarial et non bénévole, comme un certain nombre l'a indiqué[2].

a.2 **Une mathématisation des pratiques sociales, une mutation qui inquiète**

Nous l'avons indiqué, les mutations ont jalonné l'action sociale et l'ont constamment amenée à se redéfinir. Ne pouvant être exhaustif, nous avons retenu les plus décisives pour comprendre les réaménagements depuis les années 1970. De la même manière, nous avons souhaité interroger les professionnels qui sont les premiers concernés par ces mutations tant elles vont heurter ou modifier les coordonnées de leur travail avec les personnes bénéficiaires de leur aide. Ainsi, pour faciliter la lecture, nous les avons regroupés en cinq points.

[1] Entretien n°25, Éducatrice spécialisée depuis 28 ans, Chef de service dans un service adulte pour personnes handicapées.
[2] Entretien n°51, Éducatrice spécialisée, dans une UTPAS depuis 2002.

Tout d'abord, elles interpellent la manière de considérer autrui et l'éthique de l'accompagnement. Comme le formule cette assistante de service social : « m*aintenant c'est la course au chiffre, on cherche l'acte, on s'intéresse au temps de prise en charge tandis qu'avant on s'intéressait au projet que pouvait proposer l'institution.* […] *Les cadres de santé sont plus souvent derrière un ordinateur pour compter tout ça. Y a un cadre qui me disait y a pas longtemps que dans notre pavillon on n'était pas dans les chiffres car la durée moyenne de séjour était de trois semaines alors qu'ailleurs elle était de 15 jours. Et quand on va être au paiement à l'acte ça nous rapportera plus d'argent de faire une admission que de garder les gens donc le rythme s'accélère. Il y avait une prise en charge globale de l'assistante sociale, maintenant il y a toujours une pluridisciplinarité mais moins de considération pour le travail de l'assistante sociale, un souci de l'autre se délite, on a moins de temps, on soigne moins bien. On ne parle plus de clinique en psychiatrie, on pose des actes* »[1]. Cette assistante de service social diplômée au début des années 1980 a donc un recul de plus de trois décennies et pointe le principal changement autour d'une « mathématisation » de la prise en charge (Hibou, 2012, p.°30). L'hôpital devient ici un lieu de comptage et de chiffrage des actes posés, un tableau à double entrée entre les arrivées et les sorties, mais si cela a toujours été le cas c'est une intensification du mouvement que relève la professionnelle. Cette mathématisation est ici posée comme antagonique à une appréhension clinique de la prise en charge des patients, deux modalités de lecture qui ne se rencontrent pas.

D'autre part, les mutations sont appréhendées face à l'inflation des normes techniques et administratives qui ont pour conséquence de produire une souffrance des professionnels. L'exemple de cette chef de service : « *Aujourd'hui il faut rendre compte de tout, et au début de ma carrière les écrits étaient moins présents et aujourd'hui on en demande de plus en plus aux éducateurs, c'est une réalité. Il y a des éducateurs qui se disent stressés car il y a trop d'écrits à rendre !* […] *Il y a des éducateurs ici qui travaillent depuis 1996, et pour certaines personnes c'est difficile de s'adapter aux changements des dernières années, j'entends même dire "on nous en demande de plus en plus, avant on ne devait pas faire autant d'écrit et on ne travaillait pas moins bien" ce genre de propos je les entends souvent. Ce qui me pose question quand même ce sont les arrêts maladie qui sont de plus en plus présents. Est-ce lié au fait que les professionnels ont l'impression qu'on leur en demande trop, ils s'épuisent peut-être ? Je ne sais pas mais ça me questionne quand même* ! »[2]. Pour cette chef de service d'un foyer pour enfant « autiste » ce n'est pas l'aspect économique qui est mis en avant, bien

[1] Entretien n°64, Assistante de service social retraitée depuis deux ans d'un EPSM.
[2] Entretien n° 55, Monitrice éducatrice en 1989, puis Éducatrice spécialisée en 1992 et chef de service depuis 6 ans dans un foyer pour enfants autistes.

qu'il ne soit pas absent de son quotidien, mais la codification et la formalisation de tous les actes sous forme de rapports, compte rendu, courriers, synthèse, projet qui occupe une partie grandissante de son activité. La trace de l'acte posé et l'inflation des procédures alimentent le « phénomène de bureaucratisation » (Crozier, 1971) qui n'a cessé de s'intensifier depuis la loi du 2 janvier 2002 selon les professionnels.

Dans le prolongement de ce que nous venons de dire, nous retrouvons une remise en question des procédures qui se matérialise par une absence de politique « clinique ». L'exemple de ce professionnel, éducateur de jeunes enfants : « *ce qui a évolué pour moi ce sont les politiques ou la politique dans le travail social, c'est-à-dire que pour moi le travail social se normalise, se néolibéralise, accompagné aussi de ces questions d'évaluation, de diagnostic, de rationalisation, de codification qui moi me gênent parce que ce n'est pas suffisamment pensé, théorisé* […] *J'ai eu la chance de travailler dans des structures qui étaient déjà innovantes à l'époque et nous n'avons pas attendu 2002* [loi 2002-2] *pour mettre en place l'anthropologie de projet, la philosophie de projet. Je peux être très critique sur le projet personnalisé par exemple car il faudrait justement qu'il soit critique, qu'il soit clinique, qu'il soit plus analytique ce projet. En tout cas je travaillais déjà comme ça dans le passé, pour moi l'écriture c'est un temps essentiel, l'écrit c'était déjà un acte de résistance, c'était une autre porte d'entrée vers la famille* »[1].

Cet extrait est à mettre en série avec les deux précédents et interpelle la possible articulation entre une rationalisation instrumentale faite d'outils, de procédures et de dispositifs autour des évaluations ou des projets et la dimension critique du travail socio-éducatif. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement, mais le professionnel pose un premier élément d'opposition à cette rationalisation en invoquant l'approche clinique comme distance à l'instrumentalisation ambiante.

Dans la continuité de l'entretien avec l'assistante de service social, deux extraits révèlent les incidences des mutations économiques sur le travail avec les bénéficiaires et pose la question de la dissociation entre l'économique et la relation à l'usager.

« *En terme de changement, le premier point concerne les professionnels. Avant ils touchaient à tout et ils le faisaient sans forcément avoir de reconnaissance professionnelle. Maintenant il faut te spécialiser à tous les niveaux, et obtenir un diplôme à chaque fois. La deuxième chose c'est l'aspect économique, qui est beaucoup plus visible maintenant, c'est devenu la référence. La personne avant*

[1] Entretien n°59, Éducateur de jeunes enfants depuis 1996, dans un foyer de l'enfance.

était la priorité, maintenant il faut que les literies soient toujours chaudes, c'est-à-dire aussitôt qu'un résident est parti, un autre prend sa place sinon l'établissement n'est pas payé. […] *L'impact sur les usagers c'est la qualité. On prend moins de temps pour certaines choses on n'est plus sur une logique de projet* […] *Je ne pense pas que les choses se jouent au niveau politique, droite-gauche il y a peu de changements. Non je crois plutôt que c'est une logique économique actuellement. Toute la pratique est guidée par : combien ça coûte* ? »[1].

Cet éducateur spécialisé fait donc de la dimension économique, l'objet principal des mutations dans son travail. Comme le précise cette éducatrice technique spécialisée « *l'argent a toujours eu de l'importance et il fallait faire avec les budgets alloués mais maintenant on ne parle que de cela et plus des problématiques sur le terrain et je trouve ça dommage* »[2].

L'économique est donc le vecteur principal par lequel les problématiques sont abordées dans les établissements ou services qui, bien qu'ayant toujours existé, du fait de la reconduction des contractions budgétaires, devient une dimension qui fait symptôme c'est-à-dire que, pour ces deux éducateurs, il semble être l'objet premier à traiter avant de pouvoir accueillir les personnes en difficulté.

Enfin, contrairement aux précédents entretiens, certains professionnels avaient un discours plus nuancé par rapport aux mutations, qui pouvaient également permettre une invention au service de la personne. Tel que le formule cette professionnelle, « *pour moi les changements les plus importants sont de plusieurs niveaux. J'ai connu les années où les robinets étaient ouverts et où la question des budgets ne se posait pas car ils étaient reconduits d'une année à l'autre et je pense que l'on n'était pas dans la réalité. J'ai connu un foyer d'adolescents où ils allaient au ski chaque année et ce n'était pas la majorité des ados dans la société qui pouvait se payer ce type de vacances. Et aujourd'hui les robinets sont fermés* […] *Mais je me dis que le manque d'argent a peut-être donné des idées en nous remettant un peu plus dans la réalité* […] *Je pense aussi qu'il y a une évolution des mentalités des personnes qui sont accueillies et on est plus aujourd'hui dans une relation de service avec les usagers. On est dans le rendre compte, dans la lisibilité, on formalise, et cela n'existait pas avant. Mais il faut aussi être performant, non seulement il faut dire ce qu'on fait et pourquoi on le fait, mais il faut montrer que cette action est efficace. Tout cela est le vocabulaire du monde de l'entreprise et on aurait tendance à se comporter comme des entreprises de services* [...] *Et cette relation de service est*

[1] Entretien n°10, Éducateur spécialisé depuis 1992, dans la protection de l'enfance.
[2] Entretien n°38, Éducatrice technique spécialisée depuis 1994, dans un FAM.

un des effets de la loi 2002-2 qui dit que la personne a le choix entre un certain nombre de réponses et donc un certain nombre de services »[1].

Ainsi, pour synthétiser, nous pourrions dire que la réduction budgétaire aurait réintroduit un aspect positif dans l'accompagnement par une morale de l'accompagnement en régulant notamment les activités. Nous pouvons également entendre qu'elle entérine l'existence d'excès trop importants. Cela introduit une acceptation de la rationalisation et une opposition que nous présenterons ultérieurement entre les pratiques anciennes et les nouvelles.

Les mutations ont donc été présentées par les professionnels autour de quatre aspects, une mathématisation de la prise en charge, une bureaucratisation (Hibou, 2012) et une inflation normative, une rationalité instrumentale réifiant les pratiques au lieu de les diversifier et enfin l'introduction d'une morale gestionnaire légitimant les contractions budgétaires.

a.3 **Un contrôle nécessaire**

Il nous a semblé intéressant d'introduire la notion de contrôle qui a suscité pour nous une certaine surprise tant elle a été utilisée dans un grand nombre d'entretiens et qui se révélait être une nécessité pour cadrer et stimuler l'activité des professionnels.

Cette éducatrice de jeunes enfants indiquait : « *Je trouve ça normal cette dimension de contrôle. Heureusement qu'on est contrôlé. Tout à l'heure on parlait de la maltraitance et par exemple dans ma structure on est seul avec les enfants en classe, y a personne, y a pas d'autres yeux ou de caméras pour nous surveiller. Je pense qu'il faut un minimum de contrôle pour ne pas que ça dérape* »[2]. Pour éviter toute forme de maltraitance, cette éducatrice considère que les nombreux écrits, tels que les projets individuels ou les évaluations, doivent s'imposer aux professionnels, ce qui était l'objet de la loi 2002-2. Mais le contrôle amène selon elle une autre idée en termes de pratique. « *Après, pour moi, le contrôle permet aussi plus de rigueur, de réflexion, de remise en question et permet d'innover. Ça pousse les éducateurs à innover dans leur pratique* [...] *Si les lois sont apparues ce n'est pas pour rien, y en avait besoin. Après je ne peux pas dire si avant les personnes se reposaient sur leur boulot ou pas, mais il fallait certainement de la rigueur et que l'on aille plus loin dans notre réflexion dans l'accompagnement des personnes* »[3].

[1] Entretien n°25, Éducatrice spécialisée depuis 1988, Chef de service dans un service adulte pour personnes handicapées.
[2] Entretien n°73, premier entretien, Éducatrice de jeunes enfants depuis 6 ans, dans un IME.
[3] Entretien n°74, deuxième entretien, Éducatrice de jeunes enfants depuis 6ans, dans un IME.

Cette professionnelle pose donc plusieurs éléments : le contrôle d'un tiers comme garant d'une bientraitance mais également comme levier pour provoquer une émulation des professionnels.

Suivant la même idée, cette éducatrice spécialisée indiquait « *Moi je suis en accord avec cette loi-là* [2002-2] *parce que je trouve que c'est essayer d'améliorer les pratiques éducatives et essayer d'améliorer les prises en charge des usagers. C'est permettre de faire évoluer les structures en se disant vous pouvez mieux faire et l'usager en a besoin pour pouvoir progresser plutôt que d'avoir des prises en charge un petit peu bringuebalantes où on voit pas forcement l'évolution parce que c'est soit de l'assistanat, soit c'est juste de l'hébergement tandis que maintenant c'est vraiment essayer de mettre l'usager au centre et dans ce cas-là on tient compte de sa situation et on essaie de faire évoluer les choses avec lui et par rapport à son projet. Après au niveau des établissements, on a plutôt tendance à dire que c'est une notion de contrôle, mais en même temps je pense que c'est normal de devoir rendre compte de ce qui est fait au sein de l'établissement et voir si effectivement il n'y a pas d'abus ou s'il n'y a pas des difficultés, des problématiques par rapport à ces prises en charge* »[1].

Enfin, pour cet éducateur, « *c'est normal que l'on soit contrôlé, l'argent on le reçoit de qui ? Il y a eu tellement d'abus ! Mais, c'est un bien, dans le social le contrôle est nécessaire pour avoir une démarche de qualité, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi c'est certain mais j'avoue qu'avant nous étions plus libres et cela n'était pas si mal..(rire)* »[2].

Ces deux extraits mettent en avant une intériorisation de la question du contrôle qui permet, comme pour l'éducatrice de jeunes enfants, de pouvoir répondre au mieux aux besoin des publics en proposant un accompagnement plus « approprié », mais également de devoir rendre compte de l'usage des deniers publics. Si la nécessité d'en rendre compte était une fonction dédiée aux directions des établissements et services, aujourd'hui, elle doit être un souci permanent de chaque agent. Le dernier élément qui ressort avec force est la véracité des abus antérieurs qui permettent de légitimer les contrôles actuels concernant aussi bien la gestion financière que des faits de maltraitance.

Des paroles dissonantes, bien que plus rares, ont malgré tout existé. « *Des écrits, j'en ai toujours fait, je ne les ai pas découverts avec la loi mais c'est la tournure que ça prend qui me gêne. Les écrits me permettent un meilleur suivi des jeunes avec qui je travaille, ça me permet de reprendre les choses quand je dois, par exemple, faire un rapport au juge ou d'assurer le relais avec les collègues. Mais aujourd'hui on a le sentiment que le travail qu'on fait est contrôlé. On range tout bien dans les*

[1] Entretien n°58, Éducatrice spécialisée depuis 2003, en FJT.
[2] Entretien n°62, Éducateur spécialisé depuis 1994, délégué syndical, en FJT.

classeurs, on archive, on fait attention aux contrôles possibles. Moi je réponds à la commande institutionnelle mais c'est clair que ma priorité dans le boulot ce n'est pas ça. Bientôt on va passer plus de temps dans le bureau à écrire qu'avec les jeunes, sous prétexte que l'on doit se soumettre aux contrôles »[1].

Cette remise en question fait ainsi référence à une bureaucratisation de l'action sociale qui se caractérise par le développement de normes de travail et l'imposition d'outils et qui sont une « modalité centrale de l'art néolibéral de gouverner » (Hibou, 2012). Ces normes recherchent la pleine adhésion des acteurs et nécessitent pour cela que les professionnels s'y réfèrent et les produisent. Ces normes se présentent sous des formes hétérogènes mais imposent que chacun prenne la mesure de leur utilité, pour soi et pour les autres. Elles correspondent, comme nous l'avons déjà présenté, à « un travail d'abstraction qui entend faire entrer la réalité complexe dans des catégories, des normes, des règles générales et formelles issues d'une pensée qui rationalise la société et le gouvernement des biens, des hommes et des territoires à partir du marché et de l'entreprise » (*Ibid*., p.°37).

Globalement, le contrôle tel qu'il a été abordé lors des entretiens n'est pas vécu comme tel par les professionnels. Il est à interpréter comme un outil au service de l'accompagnement permettant une « plus-value » socio-éducative bien plus qu'une perte de contrôle sur son travail. Pour prolonger cette réflexion, nous pouvons formuler l'hypothèse que de tout temps, les institutions sociales et médico-sociales ont connu une rationalisation budgétaire, la définition d'objectifs institutionnels, des choix quant aux orientations théoriques guidant l'accompagnement des publics, et où chaque professionnel devait rendre compte *a minima* du travail qu'il effectuait. Le changement qui apparaît dans le discours ne se situe pas ici. Si la rationalité a toujours été une constituante des pratiques sociales, bien que cet argument soit contesté dans les entretiens, et si ces procédures se sont systématisées et leur nombre a amplifié, la transformation relève de l'incorporation d'une nécessité à contrôler et à se contrôler pour faire émerger la nouveauté dans les pratiques. Cette incorporation d'un contrôle sur soi, et sur son environnement, en tant qu'injonction sociale qui s'inscrit dans les corps et pour laquelle les agents sont possédés par elle (Bourdieu, 1997, p.°204) nécessite que chacun reconnaisse sa légitimité, sa vitalité et le bénéfice qui peut en être dégagé en terme de reconnaissance professionnelle.

a.4 **La mise en urgence, une question de temps**

Parmi les nombreuses thématiques qui ont parcouru l'ensemble des entretiens la question de l'urgence a occupé une place non négligeable. Elle fait figure de point nodal à partir duquel nous pouvons

[1] Entretien n°3, Éducatrice spécialisée depuis 1996, en MECS.

analyser d'autres dimensions, par exemple celle de la responsabilité, la transgression aux règles ou leur contournement mais aussi les temporalités dans le travail socio-éducatif.

L'urgence fait apparaître deux dimensions. Elle renvoie, d'une part, aux moyens institutionnels pour y faire face. Ici, nous faisons référence à un professionnel lors d'un entretien collectif qui qualifiait les temps de réunions cliniques de temps pour se « décaler », pour « différer l'événement », faire un « pas de côté » et ne pas rentrer dans l'urgence d'une demande formulée par un résident de son service. Ici, l'urgence de la réponse à apporter à des personnes accueillies nécessite que la parole soit posée. Comme l'indique l'éducateur spécialisé :« *L'accompagnement c'est tout l'art de savoir comment on peut sortir la tête du guidon. La parole est un excellent moyen. À travers les groupes de parole notamment ou l'analyse institutionnelle* »[1]. Cette urgence serait ainsi l'urgence dans laquelle se situe la personne accompagnée, une urgence synonyme d'un travail au jour le jour, ne supportant aucune attente, aucun délai et avec laquelle le professionnel doit pouvoir travailler et apprendre à temporiser au cas par cas. Et la solution doit pouvoir venir des institutions avec, par exemple, la constitution de groupes de parole. Cela correspond à une première version de l'urgence qui relève d'une capacité à pouvoir maîtriser le temps d'une relation inscrite avec les personnes accueillies. Un éducateur de jeunes enfants aura une formule subtile pour parler de la notion de temps dans une relation socio-éducative : « *la performance, l'efficacité au travail ! Alors si on attend de moi de la vitesse, même s'il peut y avoir des vitesses intéressantes dans le travail social, moi je suis caractérisé par une forme, pas de lenteur, mais de temporalité* »[2].

Pourtant, cette notion est aussi apparue sous un autre aspect, symptomatique des mutations vécues dans les pratiques et qui a animé les échanges lors d'une séance collective. Cet éducateur spécialisé le formule de cette manière : « *la loi nous met en urgence* »[3], et continue son propos ainsi : « l*'association dans laquelle je suis président, avec des aides à domicile, ce sont des contrats de 30h, qu'est-ce qu'on fait en 30h ? On n'a pas le temps. Sur mon autre lieu de travail, je commence ma rentrée en septembre, en décembre mon projet pour les jeunes doit être validé. Donc on met la pression sur les jeunes, ils n'ont pas le temps de grandir* […] *Pour le mois d'avril, je dois savoir ce qu'ils vont faire, alors qu'on sait que beaucoup ne savent pas ou changeront d'idées plusieurs fois. Maintenant c'est la course, pas le temps, dès qu'ils rentrent l'objectif pour moi c'est qu'ils ressortent* »[4].

Un autre rebondira, « *si ce n'est pas nouveau, c'est une réalité de plus en plus présente aujourd'hui, il faut fabriquer de l'autonomie ou des gens qui vont être autonomes. L'idée de pouvoir développer*

[1] Entretien groupe n°1, séance n°3, Éducateur spécialisé depuis 35 ans, dans un CHRS.
[2] Entretien n°59, Éducateur de jeunes enfants depuis 1996, dans un foyer de l'enfance.
[3] Entretien groupe n°1, séance n°3, Éducateur spécialisé depuis 30 ans, dans un IME.
[4] *Ibid*.

des pensées, être dans la culture, eh bien on n'a plus le temps. Cette confrontation n'est pas évidente et est difficile à gérer »[1].

L'urgence n'est plus celle qui se construit dans une relation avec le public, mais la temporalité imposée par les institutions et qui donne le sentiment aux professionnels de ne pouvoir s'extraire de cette obligation.

Ce chef de service abonde dans ce sens : *« Je pense que les missions demandées aux éducateurs, lorsqu'on parle d'évaluation on peut se rendre compte que l'éducateur est amené à travailler en urgence avec des demandes qui tombent de partout. Même si quelque part on renvoie à l'éducateur que c'est un problème d'organisation, qui est une réponse facile, et au-delà de ça, ce qui est oublié ce sont les missions premières de l'éducateur qui est de prendre du temps et d'accompagner le gamin et ce dans les meilleures conditions possibles. Je pense que ce qui est oublié, c'est le temps. Quand je dis le temps, on parle d'écrits, d'injonctions d'État où il faut faire alors que le temps n'y est pas, ceci avec des beaux discours, avec peu de respect du professionnel et peut-être aussi de donner les moyens aux professionnels pour réaliser ce qu'ils ont à faire, tout est notion de temps »*[2].

L'urgence, pour ce chef de service, est à mettre en lien avec les « épreuves de professionnalité » (Ravon, 2009), notamment pour le « peu de respect » pour le professionnel et la neutralisation d'un cadre anthropologique d'intervention relatif à la production symbolique du lien socio-éducatif.

Selon Michel Autès, « [il y a une] tendance à inscrire le travail social dans une stricte logique de service centrée sur la réponse immédiate apportée au client, en rupture avec le schéma traditionnel de la prise en charge et d'accompagnement dans le long terme. La logique de l'urgence et du court terme prédomine désormais » (Autès, 1999, p.°270). Mais cette réponse apportée au client, comme il le formule, doit également être associée à l'urgence institutionnelle, administrative et réglementaire. Concernant le CHRS, dans lequel se trouvait un chef de service lors de l'entretien collectif, au-delà de 18 mois la prise en charge est considérée comme « anormalement longue », faisant écho aux propos de l'assistante sociale retraitée d'un EPSM[3].

Cette notion est au cœur d'un paradoxe important. Le discours des professionnels renvoie constamment à une alternance entre deux pôles : l'urgence et la projection. Il faut savoir répondre à l'urgence dans laquelle se situent les personnes accompagnées et dans le même mouvement se projeter dans l'accompagnement : que feront les personnes dans quelques mois ? Où iront-elles ? etc. Mais le paradoxe ne se situe pas là. L'urgence et la projection sont à penser au regard de deux autres dimensions entre le travail prescrit et le travail rationalisé par les professionnels. Nous avons ici une

[1] Entretien groupe n°1, séance n°3, Directeur d'une association d'aide à domicile.
[2] Entretien n°53, Moniteur éducateur depuis 1996 ans, Chef de service dans une MECS.
[3] Entretien n°64, Assistante de service social retraitée depuis deux ans d'un EPSM.

opposition entre une dimension gestionnaire et l'accompagnement socio-éducatif pensé à travers la notion de responsabilité professionnelle. Comment articuler ces notions qui reposent sur des rationalités différentes et qui n'ont évidemment pas la même autorité ?

En fait, l'urgence est un excellent moyen pour penser la mise à l'épreuve individuelle et collective du sens, c'est-à-dire que l'urgence est une entrée privilégiée pour penser cette implication personnelle au quotidien, avec tout ce qu'elle engage au niveau de la responsabilité des professionnels, et le sens que chacun donne à son travail, face aux injonctions législatives et managériales.

La question serait la suivante : le discours actuel autour de l'urgence n'est-il pas emblématique d'une forme nouvelle de gouvernement, à travers, par exemple, la question du management ? Autrement dit, l'urgence n'est-il pas une nouvelle manière pour gouverner toute forme de travail d'accompagnement d'autrui, c'est-à-dire pour l'organiser, le régler, le concevoir ?

B. D'une résistance présumée aux résistances constatées

Les trois figures que nous allons présenter fonctionnent comme des *idéaux-types,* dans le sens weberien, et ont pour principe de faciliter l'exposé de notre analyse sur la posture de résistance des professionnels. Les figures ne se présentent nulle part à l'état pur, la réalité ne se laissant pas emprisonner dans des schémas conceptuels. Ces *idéaux-types* sont donc en soi « irréels » n'étant pas identifiables à la réalité ou n'étant pas le reflet fidèle de cette réalité. Nous les concevons comme étant des outils intellectuels permettant de rendre compte de l'intelligibilité du réel, au mieux ce sont des images mentales ou des représentations que l'on se fait de la réalité, à partir de certains éléments de la réalité et qui nous permettent de l'étudier. Le type idéal n'a donc d'idéal que dans un sens purement logique, il est un moyen de la connaissance et non la visée de la connaissance qui consisterait à appliquer ces figures dans le réel, et sa vertu est celle de la fécondité heuristique. Comme l'indique Max Weber : « On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de données isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène (Weber, 1965, p.°181).

Nos interrogations actuelles ont été fortement impulsées par des entretiens que nous avons effectués avec des professionnels de l'action sociale. Voici brièvement quelques résultats.

Si moins d'un quart des entretiens révèle une attitude de **résistance** de la part des professionnels témoignant d'une forme d'opposition, qu'elle se présente sous l'aspect d'un acte politique ou d'une

résistance subjective et un acte individuel, nous avons fait le constat que la grande majorité des entretiens met en avant un **assentiment** des professionnels pour les réformes dans l'action sociale. Malgré tout, nous devons différencier les postures de ces derniers en deux sous-groupes. Le premier concernerait des agents qui tentent de négocier, institutionnellement ou subjectivement, entre les incessantes injonctions institutionnelles et leurs aspirations personnelles. Le deuxième regrouperait des acteurs qui ne remettent aucunement en cause ces mêmes injonctions mais qui, bien au contraire, s'en inspirent et s'en soutiennent pour avoir une pratique plus « performante » répondant aux attentes de la « modernité ».

Si nous souscrivons au fait qu'une différence repose entre des intentions politiques et une pratique au quotidien avec le public, nous pensons également que cette lecture ne permet pas d'approcher la problématique au plus près du processus en jeu. Nous devons prendre un autre chemin pour ne pas nous contenter d'aborder la question de la résistance au seul regard de l'autonomisation des pratiques professionnelles. Pour cerner au mieux le point nodal, relevant des constantes mutations redéfinissant les frontières du travail social et leurs répercussions sur l'exercice professionnel, nous devons élargir notre questionnement en renversant notre regard sur la notion d'assentiment : quels sont les supports qui permettent d'expliquer l'adhésion, l'incorporation et la non remise en question des professionnels à l'égard d'outils et procédures dénoncés par d'autres ? Les mutations telles que nous les entendons ont contribué à internaliser dans l'action sociale des pratiques qui lui étaient pendant longtemps étrangères, mais comment expliquer la réception tant différenciée entre des professionnels guidés par le même souci d'autrui ?

Pour éclairer notre propos et faire apparaître ces différents groupes nous allons succinctement présenter des témoignages issus des entretiens.

b.1 **Les résistants**

Nous l'avons introduit en début de chapitre, notre préoccupation concernait la réception des professionnels face aux réformes et injonctions dans leurs pratiques quotidiennes. Sont-ils des « *éternels résistants* »[1] comme le formule un chef de service face à l'augmentation de la polyvalence des professionnels et au regard de la performance demandée qui tend à « annuler », selon lui, la dimension anthropologique du travail réduit à une comptabilité froide ? Ce qui induit dans son cas, pour être résistant, une nécessaire distance face au cadre d'intervention en introduisant un « écart »

[1] Entretien n°53, Moniteur éducateur depuis 1996, Chef de service dans une MECS.

ou un « contournement » pour rendre « tenable » sa pratique. Ou alors, cette distance se présente-t-elle de manière moins marquée, plus impartiale, moins éternelle et plus variable, et en fin de compte plus neutre ?

L'idée de départ qui a nourri cette recherche partait du postulat que si la réception qu'en font les professionnels était différenciée, avec une graduation plus ou moins importante selon leur profil sociologique, l'attitude de résistance allait néanmoins apparaître dans un grand nombre d'entretiens comme indicateur de l'engagement des professionnels face à toute forme d'intrusion dans leur pratique. Nous l'avons vu, cette hypothèse était alimentée par un grand nombre de textes et d'ouvrages relayant l'idée d'un engagement historique fort des professionnels de l'action sociale. Pourtant, la confrontation avec le réel lors des entretiens a considérablement nuancé notre hypothèse. En effet, sur les 85 professionnels interviewés, 17 d'entre eux, soit 20°%, se considéraient « résistants » face aux réformes et injonctions juridico-légales et technico-gestionnaires. Ce résultat présente bien un écart conséquent entre la représentation véhiculée d'une résistance engagée des professionnels et la nuance imposée par la confrontation avec le terrain. Les entretiens nous amènent ainsi à atténuer cette image d'Épinal du professionnel « traditionnellement » résistant et militant, défendant la cause sociale sur le terrain politique. Cela ne signifie pas que ces professionnels n'existent pas, les manifestations et les collectifs soutiennent cet emblème, ni que les « non-résistants » n'ont pas d'engagement politique, mais que le nombre de professionnels se reconnaissant dans ce portrait est toutefois à relativiser.

Les entretiens ont également révélé que la résistance renvoie à des réalités subjectives excessivement hétérogènes, pour certains sans aucune forme de militantisme, pour d'autres elle n'annule pas le sentiment d'être soumis aux injonctions, quand pour d'autres, enfin, elle relève d'une pratique quotidienne de défense de soi.

L'exemple de cet éducateur militant et retraité de la protection judiciaire de la jeunesse va pourtant dans le sens d'une résistance « radicale ».

« *J'ai encore des contacts avec des anciens collègues et je les sens dans une révolte que je partage. On leur demande de moins en moins de faire de l'éducation mais de plus en plus de contrôle social, de la surveillance, du contrôle judiciaire* ». Après 32 ans de pratiques professionnelles en protection judiciaire de la jeunesse, anciennement éducation surveillée, cet éducateur à la retraite depuis dix années s'informe continuellement de l'actualité des politiques sociales. Il indique qu'il est, par conviction, toujours attentif à l'actualité. Représentant syndical lors de son activité, il reçoit toujours le bulletin de son syndicat qui est un moyen « *pour rester un peu en contact sur la façon dont les*

choses évoluent « mal », parce qu'elles évoluent mal depuis un certain nombre d'années. Les lois sécuritaires et circonstanciées que l'on a inventées aujourd'hui et que je trouve ridicules et surtout dangereuses ». Ce professionnel avait également des responsabilités politiques dans sa commune et depuis peu est entré au conseil départemental. *« À un moment ils (les travailleurs sociaux) sont condamnés à être militants. Je l'ai toujours dit dans le passé, à un moment, certains collègues contestaient ça et ils disaient : « il y a des lois et il faut les appliquer telles qu'elles sont. » Moi je leur répondais qu'il y a des lois qui sont bonnes et dans lesquelles on doit s'inscrire et des lois que l'on doit combattre car elles sont mauvaises et qu'il faut essayer de faire reculer. Moi je trouve que depuis 2002, la majorité des lois fondamentales sont des lois de répression, de montrer du doigt des personnes et faire des tentatives de repérages de gênes du futur délinquant »,* faisant référence au rapport sur les troubles de la conduite et du comportement de l'INSERM en 2005, objet de fortes polémiques lors de l'élection présidentielle de 2007. « *On en passe que par des critères de qualité et d'évaluation, et je pense que c'est de la merde. Dans l'éducation, il faut du temps et on ne peut pas évaluer en permanence. Il faut des grandes capacités de résistance, ça passe par s'opposer, par l'action syndicale ou une forme comme ça et collectivement sinon les audits nous ferons prendre des vessies pour des lanternes* »[1].

Cet ancien professionnel met en avant des points essentiels concernant son mode de résistance : elle est structurée collectivement, présente sur la scène politique, pour la défense d'idéaux éducatifs concernant la non-stigmatisation des personnes, la croyance en leur éducabilité en opposition à la répression de la délinquance et du travail sur du long terme. Il nous fait ainsi rentrer dans la représentation généralement admise de l'ancien éducateur, engagé politiquement, puisqu'il a toujours été syndiqué, et qui combat certaines valeurs sur le terrain politique. Ainsi, dans son cas, activité professionnelle, politique et valeurs intimes ne font qu'un pour se confondre et s'alimenter réciproquement. L'activité professionnelle pouvant même être considérée comme étant un prolongement, naturalisé, de la sphère privée. D'ailleurs, en tant que représentant syndical il indique comment cette résistance pouvait être mise en acte : « *Ça a commencé il y a une vingtaine d'années, ils ont voulu nous faire un Audit sur la façon de travailler en PJJ dans la Région et ils nous avaient envoyé deux ou trois spécialistes qui ont commencés à faire une réunion en nous expliquant que l'on ne savait pas vendre l'image de la protection judiciaire de la jeunesse. Nous étions une vingtaine d'éducateurs, et comme j'étais responsable syndical à l'époque j'ai pris la parole : "Messieurs, nous n'avons rien à vendre si ce n'est la misère du monde, alors ça ne nous intéresse pas". Nous avons été une dizaine à quitter cet Audit imposé par notre direction* ». *À l'époque on pouvait se permettre des rapports de force mais aujourd'hui on serait beaucoup plus vite en danger par un avertissement*

[1] Entretien n°1, Éducateur spécialisé à la retraite. Il a travaillé à la protection judiciaire de la jeunesse de 1970 à 2002.

ou un licenciement. C'est devenu plus dur. Nous on se permettait des choses au niveau syndical. Bien sûr qu'il faut une démarche de prise en compte, voir si on ne fait pas de gâchis. Mais on le faisait durant des petites réunions de travail au travers des difficultés que l'on rencontrait avec certains jeunes ou leur famille. On cherchait à voir où on pouvait évoluer mais aujourd'hui on rentre dans des critères d'économats, or ce n'est pas l'économat qui doit diriger l'éducation ».

Sa posture est sans appel et il sanctionne parfois de la manière la plus ferme toutes procédures qui viennent faire intrusion dans le champ du social professionnalisé. Ainsi, son discours n'est jamais empreint d'une certaine rationalisation qui viendrait accorder une place légitime aux démarches qualité, à l'évaluation et autres outils avec lesquels les professionnels doivent travailler. Il adopte une posture revendicative en opposant les objectifs politiques aux nécessités éducatives.

Sa résistance ne s'oppose pas de manière tranchée à toute forme de rationalisation des pratiques et encore moins à un clivage entre les pratiques anciennes et actuelles. En effet, il indique que les objectifs fixés il y a une trentaine d'années par les professionnels n'étaient pas moins guidés par un souci d'« efficience » et que l'évaluation relevant d'une pratique non systématisée avait lieu lors des réunions autour de situations individuelles et familiales concrètes, c'est-à-dire pour élaborer une réflexion à partir de la pratique, et non à partir de procédures et référentiels.

Pour cette éducatrice spécialisée, il ne s'agit pas non plus d'avoir une résistance systématique face au cadre légal, « *si les réformes sont bonnes, alors on est avec* » mais la résistance intervient quand « *on sent que ça tourne mal* », c'est-à-dire lorsque les lois ne vont pas dans le sens du travail socio-éducatif. Selon elle, les professionnels ont tous un peu le cœur militant, et il s'agit de ne pas se résigner car « *si tu te résignes c'est le burn-out* ». Donc il faut résister pour défendre ses convictions et la perception que chacun a de sa pratique, mais loin d'être une action individuelle elle est avant tout politique et collective sur la définition et les objectifs que doivent avoir les pratiques. « *Je résiste pour les choses injustes car je veux continuer dans un travail éducatif et ne pas me résoudre à être dans de la prestation de service. Je travaille pour les personnes, pour répondre correctement à leurs demandes* »[1].

Pour cet éducateur scolaire[2], la résistance n'implique pas le militantisme, bien que son discours rejoigne certaines positions évoquées de l'éducateur spécialisé retraité de la protection judiciaire. Selon lui, la résistance est une mise à distance de toute croyance « techniciste » de la prise en charge,

[1] Entretien n°46, Éducatrice spécialisée depuis 2011, dans un SIAO.
[2] Entretien n°78, Éducateur scolaire depuis 1990, Entretien n°1, dans un CAARUD.

qui ne fait qu'occulter un grand nombre de dimensions au cœur du travail. Il indique ainsi « *quand tu travailles avec des personnes il y a plein de choses qui se passent. Donc il y a plein de choses qui passent à différents niveaux : intellectuel, affectif, physique. Pleins de choses se passent à différents niveaux. Et les gens qui veulent que ce soit une espèce de technicité, il y a des choses qu'on fait qui sont techniques, par exemple dans les ateliers avec les apprentissages, mais il n'y a pas que ça. On doit tenir compte de l'émotionnel et du physique, car il se passe plein de choses dans leur corps et il y a plein de choses qui nous échappent au niveau psychosomatique. Le vivant on ne peut pas l'enfermer dans des paramètres définis une bonne fois pour toutes. C'est toujours en mouvement, on ne peut pas les figer. C'est peut-être pour ça qu'on dit que les éducateurs sont résistants, c'est peut-être face à cet acharnement à figer les choses. Ça serait simple, il y aurait des réponses toutes faites, on répondrait comme ça et comme ça mais des fois, on ne sait pas ce qu'on va répondre* ». Pour ce professionnel, la résistance tente d'introduire une souplesse face à la rigidité des grilles de lecture et des classifications utilisées dans le cadre de ses interventions dans le CSAPA.

Dans le prolongement, s'il se dit résistant face à une réification des pratiques, il indique pourtant ne pas être militant, « *j'ai bien milité dans les années 1970 mais plus maintenant* ». Sa résistance, au sein de son équipe, n'est donc pas le produit d'une action collective mais un acte individuel dans la lecture qu'il prête au monde. Il se dit « *curieux* », a envie « *de découvrir les choses* », « *comprendre dans quel monde je vis* » mais également « *dans quelle relation je suis pris avec les jeunes avec qui je travaille, de voir comment me situer pour essayer de faire en sorte qu'ils puissent se découvrir un peu, qu'ils se comprennent un peu, de moins coller à ce qui leur arrive et pouvoir respirer un peu plus* ». Sa pratique depuis 22 ans avec des adolescents et jeunes adultes en post cure font de lui un résistant sur la base d'une non croyance quant à l'illusion de contrôler et maîtriser les choses et les personnes. « *Ça se passe dans la relation avec les résidents* », son travail reposant sur la certitude que les personnes toxicomanes sont toutes différentes, « *je travaille pour leur redonner une dignité* ».

Par exemple, cette non croyance d'une maîtrise des choses et des événements l'amène à remettre en question le logiciel informatique utilisé dans son service : « *C'est un logiciel qui reprend la situation sociale, médicale des patients mais aussi les actes, les ateliers, les accompagnements médicaux, les sortis du week-end, les bilans, bref, ce qu'un éduc peut faire. Ils vantent, sur la fiche, le fait de rassembler sur une même logiciel toutes les infos des résidents* […] *Oui, il faut du suivi médical, c'est sûr, ça n'aurait pas de sens de ne pas avoir un suivi médical avec des personnes qui ont des problèmes de santé. Mais concernant les actes éducatifs, ce qui me gêne c'est qu'il n'y a pas d'analyse après* ». Indiquant par la suite qu'il ne remplit pas systématiquement les actes éducatifs qu'il a effectués durant la journée, ne voulant pas réduire l'accompagnement éducatif à un découpage d'actes déconnectés les uns des autres. « *C'est du contrôle pour moi, qu'on a l'illusion de contrôler et maîtriser les choses.*

Car socialement faut montrer qu'on fait les choses et qu'on les maîtrise pour rassurer les gens, mais il n'y a aucune utilité à remplir des actes éducatifs. Oui je remplis le logiciel mais j'en mets le minimum. Il y a une case où on peut dire ce que l'on fait, je mets : « honoré, positif, point ». Je ne rentre pas dans les détails, ça je le fais en réunion ».

Il reprend à son compte une formule déjà utilisée pour les logiciels AUDASS et GAMIN concernant l'immuabilité des données, à la différence que le logiciel de son service inclut la saisie des actes effectués par les professionnels.

Le point le plus délicat selon lui est que « [la personne] *doit avoir une dignité et c'est important que cette personne-là ait quelque chose à dire sur ce que l'on fait autour d'elle, sur ce qu'on écrit sur elle. Et puis tout ce qui concerne sa santé ça la concerne en premier lieu. C'est sa santé, et elle a des droits par rapport à sa santé. Alors mettre tout ça en paramètre ça peut être utile pour la personne si la personne est vraiment concernée dans l'histoire. Mais à quoi ça sert ? C'est adressé à qui ? Je ne sais pas bien à qui. Qui peut consulter ces choses car les données sont sensibles et tout ne peut pas être consulté par n'importe qui* ». De nouveau, en lien avec la nécessité de veiller au respect des personnes, de tels outils informatiques interrogent selon cet éducateur la question du secret professionnel et du secret partagé. Tout le monde a-t-il un intérêt à avoir accès à l'ensemble des informations concernant le public ?

La résistance, selon une assistante de service social déjà citée, est une pratique quotidienne[1]. Elle défend ainsi la nécessité d'un travail respectueux avec les personnes accueillies, qui implique un accompagnement au long cours, mais qui exige également que les conditions institutionnelles et organisationnelles soient réunies pour les accueillir. La résistance, dans son cas, peut ainsi être caractérisée par un refus face à un management qui éloigne des priorités socio-éducatives. En effet, elle interroge la dissociation entre un social gestionnaire pratiqué par des cadres et un social d'intervention propre aux professionnels de terrain. « *Les cadres, ce sont des gens qui évoluent en faisant du comptage. Les cadres de santé sont derrière leur écran à établir des protocoles, tant d'entretiens, tant de temps, etc., donc si on est dans cette logique-là je pense qu'il va y avoir un moment où on va nous dire "mais t'as passé combien de temps avec le patient ? C'est trop long, ça ne va pas du tout !"* ». La résistance qu'elle engage repose donc sur cette division du travail, une opposition qui semble inconciliable tant leurs objectifs appréhendent des réalités différentes. Sa résistance quotidienne ne s'inscrit donc pas dans un combat mais dans une vigilance permanente. Elle prolonge son propos : « *On est vraiment sous la coupe de gens qui n'y connaissent rien dans le travail*

[1] Entretien n°64, Assistante de service social retraitée depuis deux ans d'un EPSM.

social et justement j'ai fait un refus d'obtempérer à un ordre que l'on m'a donné jeudi dernier. J'ai mon cadre qui est dans mon pôle qui m'appelle sur mon lieu de permanence en me disant "j'ai un truc urgent à te dire, le directeur des soins est passé, il veut que tu ailles à un comité technique du regroupement des Instituts de formation des travailleurs sociaux, qui concerne la formation des travailleurs sociaux, il veut que tu représentes la direction". Car maintenant on se sert un peu de moi, comme je suis la plus ancienne je suis une assimilée cadre. Je devrais faire un boulot de cadre sans l'être et puis, en plus de mon travail personnel. Là, comme on se bat pour avoir au moins ½ poste de cadre, je lui ai dit clairement que je n'irai pas. Il me dit "oui mais le directeur est venu spécialement pour dire qu'il fallait que tu y ailles". Je lui ai répondu : "Tu peux lui dire non seulement que quand il a quelque chose à me dire il ne passe pas par toi car je n'ai pas à te rendre des comptes sur mon travail social et je refuse d'y aller car c'est le travail d'un cadre et qui plus est un cadre socio-éducatif. Donc il n'est pas question que j'y aille" ».

La vigilance de cette professionnelle porte donc sur deux aspects. Les conditions salariales par le refus d'endosser la fonction d'un cadre socio-éducatif, poste vacant dans son service, et plus généralement la polyvalence et la multiplication des tâches qui l'éloignent de ses fonctions sociales à destination des patients de l'établissement. Cette professionnelle retraitée après trente années de psychiatrie est engagée dans une Association des assistants de service social, et toujours préoccupée par ce qu'elle nomme être « *des dérives* » qui amènent à une maltraitance des personnes accueillies. Les arguments économiques « *n'entendent plus la souffrance des personnes* » qui se cachent derrière l'idée qu'elles seront mieux à l'extérieur de l'hôpital, mais pour ceux qui n'ont rien, s'interroge-t-elle, « *on ne va pas s'inquiéter de savoir s'ils ont des droits ouverts, un logement, une structure, une famille* ».

Selon cet éducateur de jeunes enfants, la résistance est marquée par la défense d'une pratique qualitative au détriment d'une pratique appréhendée par la seule lecture quantitative[1]. Nous retrouvons l'aspect présenté précédemment entre un social gestionnaire et un social d'intervention. Ainsi, selon lui, « *la rationalisation, il faut qu'elle soit désintéressée, imaginée, pensée, là d'accord, mais si c'est pour rationaliser ou codifier les choses pour étiqueter, pour le dire comme ça, non je ne suis pas d'accord il faudrait que l'évaluation par exemple soit vivante, traversée de vie plutôt que d'être des numéros, des étiquettes tout ça, je le vois comme ça* ». Après une classe préparatoire de lettres et un long cursus universitaire dans une formation non sociale, il développe une réflexion du

[1] Entretien n°59, Éducateur de jeunes enfants depuis 1996, dans un foyer de l'enfance.

monde en se soutenant des philosophes tels que Levinas, Ricoeur ou Foucault, qui l'amènent à élaborer une réflexion sur la relation avec autrui inscrite dans une dimension éthique.

La résistance pour considérer ce qu'il y a de « *vivant* » dans l'acte socio-éducatif nécessite, selon lui, de s'extraire d'une lecture focalisée sur la notion de changement, comme nous avons pu le présenter précédemment. Cela l'amène à faire une distinction entre la résistance et la distance qu'il s'impose dans sa pratique. « *On peut modifier, métamorphoser, changer ce qui existe et introduire des choses, des champs théoriques différents, des champs de pensée, on a cette liberté, je m'appuie là-dessus donc oui on peut prendre de la distance. Je n'ai pas forcément de résistance au changement mais une certaine vigilance par rapport au changement, une résistance à faire en sorte que ces lois soient effectivement réellement au service du travail social et de l'accompagnement et que ce ne soit pas forcément une façon de tout codifier, de tout normaliser, voilà* ».

Il pose un élément que nous aborderons par la suite concernant la production de normes et la réification du travail socio-éducatif, résultat d'une rationalisation technico-gestionnaire et d'une mise en ordre du monde social. Sa résistance, ou sa vigilance, relève donc d'un souci que le politique serve le social et ne le transforme pas en comptabilité, et mettant bien, selon la formule phare de la loi du 2 janvier 2002, l'usager au centre des préoccupations. Mais là aussi, il se veut critique car « *2002 n'a fait qu'entériner les choses. Il y a depuis longtemps des courants théoriques, pédagogiques, philosophiques qui avaient déjà mis en place la centration sur la personne* ». La résistance est ici caractérisée par une vigilance politique ou la construction d'une politique éthique de l'accompagnement socio-éducatif.

Enfin, l'entretien que nous allons présenter incarne une ambivalence que nous n'avions pas anticipée tant elle met en tension deux inclinations contradictoires. D'un côté, l'implication de soi dans le travail et, par ailleurs, la résistance pour la défendre face à la soumission d'une autorité hiérarchique. En effet, en réponse à une possible marge de manœuvre dans son travail, ce chef de service indique « e*n ce qui me concerne le choix n'a pas sa place. Soumission absolue ! Les têtes pensantes que sont la hiérarchie et les administrations ne laissent pas à ceux qui sont en contact quotidien avec la réalité de ce qu'est le travail social une marge de manœuvre possible sans le risque d'être poussé à la faute. Il suffit, ce qui fut mon cas, de vivre une inspection de feu de la DDASS pour savoir à quel point le bon sens est remplacé par du grand n'importe quoi du moment qu'il respecte les textes* […] *Concernant votre question sur les démarches qualité et les évaluations je dirai qu'elles ont sans doute permis de régler des problèmes matériels importants. En revanche, sur le plan éducatif, je suis convaincu que l'impact de celles-ci est quasiment nul. On recherche le « mieux », mais le mieux est l'ennemi du bien. Nous sommes actuellement face à une usine à gaz dont la majorité des personnels*

ne saisissent pas le sens. Nous comprenons surtout qu'à terme cela aura pour objectif de faire des économies. En tout cas il faut résister à tout cela même si je me soumets à toutes leurs procédures hors sens »[1].

La contradiction apparente de ce passage met en avant un autre aspect de la résistance, rarement rencontré dans une forme aussi tranchée, qui concerne sa discrétion majeure malgré la lucidité du jugement. Cette résistance soumise, et pour le moins malmenée, a pour particularité d'exister malgré une résignation face à la division hiérarchique du travail et aux différentes injonctions. Elle est donc internalisée et se vit d'ailleurs comme telle, sans aucune volonté d'en faire un acte militant, syndical ou politique. Elle prend une forme discrétionnaire majeure, et amène le professionnel à un tiraillement des plus féroces entre le travail demandé et le travail qu'il voudrait réaliser. Cette résistance n'est pourtant pas éteinte, car s'il se soumet aux injonctions de sa direction, en tant que cadre intermédiaire, sa fonction d'entre-deux entre la direction et l'équipe lui permet d'aménager les choses pour permettre aux professionnels d'avoir un espace de travail possible.

Ce directeur d'établissement complète les précédents propos du chef de service face à un statut de cadre qui corsète le travail dans des pratiques réglementées et procédurières. Comme il l'indique, « *le social et le médico-social se sont mis des murs, des règles. Et moi-même, en tant que directeur je suis pris dans les textes mais il y a un déséquilibre entre le temps passé pour répondre aux textes et le temps passé avec les personnes accompagnées. On nous grignote notre passion* ». Il analyse ces mutations à partir du milieu des années 2000 et porte une critique concernant le manque d'autonomie du social face au politique. « *J'ai observé un tournant durant les années 2000 lorsque j'étais directeur d'un service de tutelle. On a commencé à nous mettre en place des processus d'évaluation, à nous faire remplir des grilles, il y en avait partout. Tout était codifié. Je pense que plus les politiques sont proches du terrain, plus le travailleur social est comprimé dans un carcan. Pourquoi ? Parce qu'un politique qui est proche du terrain veut s'approprier l'action du travailleur social. Il a des exigences en terme d'électorat et cela n'est pas compatible avec notre travail. Lui il veut dire aux habitants du quartier " Voilà ce que l'on a mis en place"* »[2]. Le manque d'autonomie des professionnels depuis la décentralisation des compétences et la proximité avec les élus est une caractéristique importante des changements initiés dans les pratiques. Elle a, comme nous l'avons vu, mis les élus locaux à une place centrale en réduisant, comme l'indique ce directeur, la marge d'autonomie des professionnels contraints de ne pouvoir mettre en application leurs compétences professionnelles.

[1] Entretien n°22, Éducateur spécialisé depuis 1979, Chef de service dans un IME.
[2] Entretien n°6, Éducateur spécialisé depuis 1976, directeur depuis 2007 d'une MECS.

b.2 **Les non-dupes**

Les deux figures qui vont suivre concernent **68 entretiens** et ont la particularité de décliner une « grammaire de l'assentiment » (Newman, 1907). Nous allons ainsi nous éloigner des formes de contestation ou d'opposition d'agents qui revendiquent leur résistance pour analyser son envers comme étant l'attitude par laquelle les professionnels vont consentir aux différentes mutations ayant conduit à une rationalisation instrumentale des pratiques. La résistance et l'assentiment sont les deux faces d'une même pièce qui mettent en scène l'oscillation dans laquelle se situent les professionnels, dans un mouvement permanent entre ces deux axes. Mais surtout, nous souhaitons appuyer notre propos sur leur reconnaissance ou pas d'une attitude résistante. Se situe à cet endroit l'enjeu d'une analyse des résistances. Comme nous allons le voir, ce qui était inattendu est la grande disqualification de la figure du résistant et la généralisation d'une rationalisation pour légitimer les changements.

De quelle nature est cet assentiment et quels en sont ses supports ? L'assentiment est, d'une manière générale, l'adhésion à des opinions extérieures, qu'elles soient implicites ou contraintes, mais qui nécessitent leur intériorisation par les agents. John Henry Newman identifiait deux formes d'assentiment, une liée au réel et qui consiste à « l'expérience vitale et concrète des individus », notamment ce qui permet aux individus d'avoir la foi (Newman, 1907) et l'autre qu'il nommait « l'assentiment notionnel » renvoie à l'acceptation d'opinions ou d'idées liées à la raison et la logique scientifique. Son œuvre s'inscrivant dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle[1], nous devons nous départir du contexte social de l'époque et de son souhait de comprendre l'acte de foi dans un contexte où le rationalisme scientifique remettait en question la croyance spontanée. Toutefois, l'« assentiment notionnel » rentre bien dans le cadre de notre recherche dans la mesure où il permet d'explorer la capacité qu'ont des normes, discours, savoirs ou pratiques à modifier les modes de subjectivation par leur intériorisation ou incorporation.

Dans ce premier groupe composé de **42 professionnels**, les *non-dupes,* la conciliation à partir d'échanges et de négociations a une place centrale et la condition d'une reconnaissance professionnelle. La résistance apparaît dans leur discours, elle n'est pas totalement évacuée, mais le terme n'est jamais utilisé tant il s'oppose à l'idée d'être en capacité de négocier et donc de s'ouvrir aux autres. La résistance, pour ce qu'elle incarne, est donc rejetée. Ainsi, les non-dupes négocient avec les nouvelles directives, en les aménageant, tout en reconnaissant le bien-fondé d'un certain

[1] Il a été écrit en 1870 et traduit en français en 1907.

nombre d'entre elles. La posture est donc plus nuancée, la résistance moins bruyante, plus conciliante et de ce fait moins visible que dans le précédent groupe. C'est une « *distanciation dans les clous* » ![1]

En effet, les entretiens ont révélé qu'une grande majorité de professionnels, près de la moitié, n'est pas en opposition radicale avec le cadre politico-administratif mais témoigne d'une capacité à s'en « distancier ». Cette figure révèle toute l'ambiguïté dans laquelle les professionnels se situent, entre une distance pour se donner un espace d'autonomie et accepter la dimension coercitive, qui n'est pas perçue comme telle lorsque les contraintes sont légitimées et incorporées. Les *non-dupes* auraient la caractéristique de se situer dans l'entre-deux, et développent pour le justifier un véritable art de la conciliation. Cette éducatrice spécialisée, depuis vingt-cinq ans, explique de manière précise cette tension entre anciens et nouveaux professionnels étant elle-même soumise à un aménagement permanent entre ses valeurs d'« ancienne » et la nécessité d'intégrer la dimension, plus moderne, de la gestion. Elle le synthétise ainsi, « *je suis résistante du côté positif, en défendant des valeurs, mais conciliatrice* »[2]. Cette professionnelle se disait plus résistante au début de sa pratique mais l'ancienneté l'amène à accepter l'inévitable, l'imposition de la « *modernité* » comme elle le formule. Elle est donc le témoin d'une conversion entre deux postures, d'une résistance à une position conciliatrice.

L'exemple de cette déléguée aux prestations familiales est emblématique de cette posture d'entre-deux[3]. Selon elle, « l*e contrôle dans le social est nécessaire et indispensable, on ne peut pas se réfugier derrière la formule "nous on est dans le travail de la relation, avec le facteur temps... les gens évoluent, y a des hauts et des bas... tout ça c'est difficile à mesurer... etc.". On doit rendre des comptes à des financeurs du travail qu'on mène. Aujourd'hui, dans l'établissement où je travaille il y a plusieurs branches avec notamment l'accompagnement social lié au logement. On parle d'offre de marché et il y a des appels d'offre et chaque association qui est amenée à faire de l'accompagnement social lié au logement propose un prix. Comme dans les marchés publics alors qu'on est dans le social et ça me choque. Parce que les prix sont tirés vers le bas et qu'est-ce qu'on fait pour un prix aussi modique ? »* Cet extrait met en tension des éléments pour le moins polémiques sur la nécessité d'être contrôlé et de rendre compte de son travail mais, dans le prolongement, en introduisant les dangers relatifs d'une mise en concurrence des établissements sur un marché public. Elle continue en indiquant, « *Moi personnellement les démarches qualité n'ont aucune influence dans mon travail. T'as toujours le souci de faire un travail de qualité. Et c'est quoi faire un travail de qualité dans le social ? Ça tourne quand même autour de la relation que t'instaure avec les gens et comment ils*

[1] Entretien n°15, Moniteur éducateur depuis 1981, dans un SESSAD.
[2] Entretien n°43, Éducatrice spécialisée depuis 1991, en CHRS.
[3] Entretien n°4, Déléguée aux prestations familiales depuis 20 ans.

deviennent autonomes. […] *Dans mon travail on est soumis à des contrôles très rigoureux et c'est sujet à de grosses discussions et sanctions dans le service dans lequel je travaille. On est évalué sur combien on a fait de visites à domicile, combien on a eu de familles présentes, combien de familles absentes, combien de partenaires rencontrés. Ma hiérarchie a besoin de ces éléments pour défendre ses budgets. Et à l'intérieur de l'équipe il y a des gens qui disent n'être que dans le quantitatif et pas dans le qualitatif, et inversement. Mais moi je suis en désaccord avec la plupart d'entre eux, parce qu'on ne peut pas se réfugier derrière le qualitatif ou le quantitatif. Pour moi on peut faire les deux, arrêtons de les opposer. Moi j'entends les deux discours, mais tout est discutable et il y a une juste mesure* ».

La professionnelle justifie ici les contrôles et relativise leur charge. En évoquant tout d'abord l'obligation de s'y soumettre d'un point de vue budgétaire et, d'autre part, en réduisant la portée des changements dans la mesure où les professionnels ont « *toujours le souci de faire un travail de qualité* ». Ses arguments définissent une position d'un entre-deux, ni dans un rejet ni dans une acceptation aveugle, étant en « *désaccord avec la plupart d'entre eux* ». Son discours est donc moins catégoriel mais surtout il propose une synthèse des points les plus clivants entre les dimensions qualitatives et quantitatives, qui renvoient là aussi à une opposition entre le « travail traditionnel », pour l'aspect qualitatif, et une « pratique techniciste » pour la dimension quantitative. Nous avons ici les principaux éléments qui viennent caractériser les *non-dupes* pris entre les « discours », comme elle le formule, pour en produire une juste mesure, plus raisonnable et conciliante.

Pourtant, certains professionnels ont apporté des nuances concernant les différences entre les nouvelles pratiques et les anciennes, l'exemple de ce moniteur éducateur. « *Aujourd'hui on est plus exigeant, on demande d'être plus cartésien et il faut tout cibler et les faire rentrer dans des projets* […] *L'exigence tu le vois avec le fait que maintenant il faut constamment un regard extérieur. C'est intéressant dans un souci d'amélioration même si à mon époque on ne parlait pas d'évaluation ou de bientraitance. Mais on avait aussi l'envie d'améliorer nos pratiques. On était aussi sérieux dans le travail mais pas parce que l'on respectait une loi comme maintenant. Ça faisait partie du bon sens, l'envie de faire mieux, d'évoluer. Il y a toujours eu un souci positif aussi bien par rapport à l'enfant que d'un point de vue personnel. Alors que maintenant tout cela est régi par les lois faisant croire que les professionnels ne seraient pas spontanément dans un souci de bientraitance et d'amélioration* »[1]. Son propos vient interroger la question de la professionnalité et de ce qui la caractérise. Pour cela, il n'oppose pas les savoir-faire d'expérience qui, selon lui, ont toujours eu le

[1] Entretien n°15, Moniteur éducateur depuis 1981, dans un SESSAD.

souci d'autrui, et les rationalisations plus contemporaines caractérisées par un cadre légal plus encadrant et des technologies toujours plus présentes. Les métiers de la relation se forment sur la base d'un « bon sens » issu de la relation à autrui et aux savoirs qui s'en dégagent, constituant un « assentiment au réel » (Newman, *op. cit.*).

Une chef de service met clairement en avant la tension entre le refus des procédures qui relève de la pratique de terrain et sa fonction de chef de service qui impose une appropriation des changements. « *La rationalisation et la codification sont sûrement nécessaires, de toute façon elle s'impose à nous* [...] *Après, je pense qu'il faut avoir des références mais il ne faut pas tomber dans les extrêmes, les procédures c'est bien mais il ne faut pas que ça empêche de penser. Ça peut être démotivant, je pense qu'il faut faire attention et laisser de la place à l'imagination, la créativité, la spontanéité* ». À la question de savoir si elle se pense résistante face aux mutations : « *Non pas du tout, je suis en accord avec ces nouvelles lois, en plus elles mettent en avant les droits des usagers et le respect. Je me suis adaptée facilement à tous ces changements et dans la mesure où de toute façon la loi s'impose à nous, il faut avancer avec elle et s'en accaparer. Je ne sais pas si je me fais comprendre, ce que je veux dire c'est que pour s'épanouir dans son métier il faut avoir les capacités de s'adapter aux changements et surtout aux changements obligatoires, sinon on n'avance plus et ne peut pas s'épanouir professionnellement, c'est du bon sens* »[1].

Cette professionnelle exerçant depuis 1989 soulève le point nodal qui vient caractériser la figure du *non-dupe*, d'autant plus par ses fonctions de chef de service, qui consiste à approuver et intégrer sans aucune division le cadre légal. Selon elle, toute remise en question est une perte de temps, voire une perte de sens. La « bonne mesure » et le « bon sens » sont des éléments normatifs qui éludent le différend au profit d'un choix tranché et qui va permettre d'introduire des classements et une hiérarchisation objectivée entre les professionnels. La résistance est donc réduite à la question du changement, comme refus, là où pour les *non-dupes* le changement est naturalisé pour renvoyer à la représentation d'un avancement, une progression en partant du postulat debordien que toute nouveauté est une bonne chose. Le changement est donc inévitable et positif.

S'adapter aux changements mais prendre en compte le réel de la pratique est l'autre dimension caractéristique des *non-dupes*. Comme l'indique cette professionnelle « *On a de plus en plus de contraintes au niveau administratif, rédaction, paperasse, secrétariat et ça me bouffe plus d'heures au niveau de mon travail effectivement. Mais de toute façon on n'a pas le choix. C'est l'obligation de*

[1] Entretien n°55, Monitrice éducatrice depuis 1989, éducatrice spécialisée depuis 1996, Chef de service dans un établissement pour enfants autistes.

s'adapter, si on est hors des sentiers battus, on peut se mettre en danger, du coup on est mal vu ou on ne fait pas bien son travail. » Puis, elle va expliquer l'impact d'une démarche qualité dans son service. « *Pour parler de la démarche qualité, en-soi qu'un financeur vérifie, s'intéresse, s'informe sur l'argent qu'il donne pour telle ou telle mission, je trouve ça normal. Mais actuellement on est plus dans une volonté de restreindre les budgets. Le constat, c'est que les besoins des enfants et des familles on ne peut pas plus réduire. Enfin, on peut réduire les budgets mais jusqu'à une certaine limite. On peut essayer de mutualiser les moyens, mais jusqu'à une certaine limite puisqu'après, ça a un impact direct sur la qualité de l'accompagnement. Par exemple, pour des enfants scolarisés, dans des lieux spécialisés, pour la plupart, ils bénéficiaient d'un transport en taxi. Des enfants ont besoin d'être seuls, par rapport à leur trouble, leur problématique, et ils ne peuvent pas être avec d'autres enfants sinon c'est compliqué. Dans un établissement spécialisé, la démarche qualité va imposer de prendre les transports en commun. L'idée de réduire le budget transport a des répercussions importantes bien que ce soit une grosse ligne budgétaire dans ces établissements-là. Eh bien du coup, il y a des enfants qui font une heure et demi de trajet le matin pour aller à l'école. Pour des enfants qui ont des troubles de la concentration, qui sont fatigables, je trouve ça complètement aberrant. Du coup les enfants n'arrivent pas bien à l'école et cela a des conséquences aussi sur les professionnels qui s'occupent d'eux, concernant le burn-out. Bien voilà, des enfants plus difficiles, on a des salariés qui sont en souffrance. Voilà, la démarche qualité je dirais qu'on est sur la démarche financière qui est plutôt mise en avant. Et puis la qualité, la qualité, elle est là depuis toujours. On fait de belles choses, de belles choses depuis longtemps, des prises en charge de qualité qui, je trouve, se dégradent beaucoup, le comble pour une démarche qualité. Que ce soit en maison d'enfant, que ce soit en établissements spécialisés, tous les établissements qui relèvent d'un financement MDPH. Je trouve quand même une forte dégradation des moyens* ». Le propos de cette professionnelle permet d'atténuer le rapport au cadre légal cité précédemment en introduisant la nécessaire prise en compte des professionnels et des échanges à engager, le cadre légal est intégré car son application dans l'établissement est le résultat d'une co-production. Elle pose donc de manière concrète la corrélation entre la réduction des budgets dans les services et leurs conséquences aussi bien pour les enfants et les familles que sur les professionnels. Elle remet en question l'idée selon laquelle l'offre nourrit la demande et si l'offre diminue, mécaniquement, la demande baissera.

Concernant la résistance, elle terminera en indiquant : « *quand on touche à l'éthique des travailleurs sociaux, quand on se sent en péril par rapport à ces notions-là, on sait se mobiliser et moi je me suis positionnée à de multiples reprises, par exemple contre un outil que l'on devait utiliser avec les familles et qui était trop long à remplir. Sans pour autant être tout le temps dans l'opposition, et la résistance au changement* [...] *J'ai déjà posé un droit de retrait, lorsque je me sentais vraiment en*

péril dans une situation. Donc je ne suis pas dans l'opposition systématique au changement, même s'il vient de haut et que j'en suis très méfiante, mais je reste dans un échange, une discussion. Et je pense que c'est ce qui est primordial, c'est qu'on soit concerté, que les travailleurs sociaux soient écoutés. Il faut du changement, notre société évolue donc il faut du changement, il faut qu'on s'adapte, aux besoins des usagers. Il faut qu'on modifie les pratiques professionnelles, mais pas à n'importe quel prix. Toujours en gardant du sens et en prenant le temps de le faire »[1].

Cette professionnelle argumente dans le sens où il serait erroné d'attribuer le souci de l'accompagnement aux seuls *résistants*. Les transports dans les établissements sont un point névralgique en période de restriction budgétaire car leur coût est onéreux et les transports collectifs ne sont pas toujours des solutions adaptées selon les problématiques des bénéficiaires. Toutefois, elle rejette l'idée d'être dans une résistance, associée à la question du refus du changement. Elle pense son métier dans une projection, être dans la modernité, et une progression pour améliorer ses pratiques mais avant tout être dans une co-production avec sa hiérarchie, c'est-à-dire être dans un dialogue permanent, ce qu'être résistant, selon elle, ne permet pas.

Le discours de cette professionnelle expose précisément l'ambiguïté que nous avons retrouvée à de très grandes reprises et qui prend la forme d'un vacillement entre la réduction de l'autonomie des professionnels et la possibilité d'une plus grande créativité. « *Avec les outils de la loi 2002-2 on a clairement l'impression d'être moins libre tellement tu dois rendre compte de tout, écrire sur tout, tout organiser* [...] *Je pense que la loi 2002-2 et ce qu'elle nous oblige à faire est hyper constructif. La réécriture du projet d'établissement permet de réfléchir à nouveau sur ce que tu as mis en place et pourquoi tu l'as mis en place. Tous ces changements qui apparaissent et imposés au niveau de l'institution, c'est-à-dire l'évaluation interne, externe, le projet d'établissement, la démarche qualité c'est hyper bénéfique. Ça permet de faire une mise à jour parce que dans le quotidien tu t'y enfermes. Sinon tu tournes en rond si tu ne réactualises pas ces outils* »[2]. Toutefois, si l'aspect bureaucratique est dénoncé dans le premier temps du discours, pour formaliser les démarches effectuées, cette dénonciation laisse rapidement place à une séduction. Les procédures contraignantes ouvrent ainsi des perspectives, contrairement à l'enfermement généré par le travail quotidien. Là aussi le discours repose sur une opposition binaire entre ce qui enferme et ce qui ouvre, ce qui fait avancer et ce qui fait tourner en rond, ce qui permet de progresser et ce qui freine. Elle nourrit l'imaginaire d'une progression rendue possible par l'imposition de procédures, telles que les évaluations et l'expertise

[1] Entretien n°51, Éducatrice spécialisée, dans une UTPAS depuis 2002.
[2] Entretien n°14, Éducatrice spécialisée, depuis 2001, dans un IME.

d'un professionnel extérieur, avec un regard neutre et neuf, et l'apport d'outils ayant les mêmes qualités.

Pour cet éducateur spécialisé, si la contrainte est prégnante, la victoire se fera sur le terrain. « *Nous travaillons constamment sous la contrainte et d'ailleurs les travailleurs sociaux ne cessent de subir, on ne peut rien faire face aux lois qui sont imposées, on ne demande jamais notre avis alors que nous sommes les premiers acteurs sur le terrain. Alors il y a deux choses pour y faire face : d'une part l'interprétation que chacun fait du cadre légal et d'autre part ce sont les petites victoires quotidiennes, quelques fois infimes, que les jeunes remportent* [...] *Une loi ou une règle, t'es obligée de t'y soumettre, elle est votée, décidée, et imposée, donc t'es obligée. Après, les accepter c'est autre chose. On peut essayer de les détourner mais ce n'est pas forcément correct non plus. Les lois qui sont faites ne sont pas forcément bonnes pour les travailleurs sociaux, et je te donne l'exemple de la transparence qui n'est pas forcément très bonne. Tout dire aux parents parfois ça ne va pas. Quand je rencontre des difficultés avec des enfants il n'est pas forcément utile de tout noter dans le cahier pour que les parents le lisent, il y a parfois des enjeux qui font que les parents doivent rester en dehors* »[1].

Le détournement, et les notions voisines telles que le contournement ou la transgression, ont fait l'objet de débats lors des entretiens collectifs. L'échange suivant a eu lieu entre une éducatrice spécialisée et un éducateur spécialisé, tous les deux en CHRS.

L'éducateur indiquait : « *Il y a quelque chose de la transgression de certains éducs ? J'ai envie de dire oui. Il faut de temps en temps comme tu dis : s'indigner. Oui, il y a des ouvertures, je pense qu'il est possible de trouver les arguments pour pouvoir aller au-delà des contraintes et si on ne peut pas aller au-delà, on trouve le collègue, on est 2, on est 3,4 on peut infléchir les choses. Moi, je crois que oui, l'éducateur a encore pas mal de pouvoir parce qu'il est capable de s'organiser et d'élaborer des stratégies pour les faire valider* ».

L'éducatrice lui répondit : « *Je ne suis pas tout à fait d'accord. On parlait des stagiaires la dernière fois, moi, je leur dis que le plus grand outil du travailleur social, c'est de contourner le système, c'est la grande partie de notre boulot. Ce n'est pas d'être malhonnête, ce n'est pas ça. Et ce n'est pas de la transgression, mais à un moment je veux aller là, eh bien je prendrai un autre chemin pour y arriver* ».

[1] Entretien n°13, Éducateur spécialisé depuis 2012, dans une MECS.

L'éducateur : « *Moi, j'utilise le mot transgression en disant : on peut contourner* ».

L'éducatrice finira : « *Je ne transgresse pas, je suis dans la loi. Dans ma vie privée c'est mon problème, ça ne concerne que moi, mais pas au travail* […] *Par exemple, quand tu parles du RSA et du problème d'ouverture des droits, eh bien contourner, c'est de se faire un partenariat avec les associations pour avoir les colis alimentaires, les vestiaires. C'est dans ce sens-là que l'on contourne le système. On ne fera pas plier l'ouverture aux droits au RSA. Mais à l'inverse une famille qui se retrouve avec une suspension des droits, contourner le système c'est de pouvoir travailler avec la famille sur le fait de ne pas se taire et de trouver ce qui coince. Pourquoi ils ont suspendu d'un coup les droits ? Il s'agit de trouver des solutions pour répondre aux besoins primaires. Ce n'est pas d'être hors-la-loi, sur ce point je suis plus sceptique* »[1].

Ces échanges sont symptomatiques des différences entre *résistants* et *non-dupes* dans la mesure où se retrouve problématisée la question du rapport à la loi et des possibilités pour s'en extraire. La transgression serait la forme la plus explicite du souci permanent d'autrui qui engage une mise en danger de soi.

Enfin, pour terminer avec les *non-dupes*, nous souhaitons aborder l'usage fait des techniques et normes qui sont des moyens pour accéder à une « plus-value » du travail socio-éducatif.

Pour cette chef de service, sa position se formule autour d'une question « *Comment se rapprocher d'une norme sans y perdre notre âme ?* ». Il faut, selon elle, éviter le formatage car tout ne peut pas être rationalisé, le risque étant d'avoir une lecture guidée par la seule question de l'objectif et du résultat en oubliant « *l'entre-deux constitutif du travail social. Il faut refuser la culture du résultat* »[2]. Mais paradoxalement, la pratique socio-éducative doit également pouvoir témoigner du travail effectué, « *nous devons montrer quelle est notre plus-value* ». Les différentes lois[3] « *ont donné des références, ça a permis de se repérer parce qu'avant 2002-2 c'était quand même le flou artistique. Chacun y allait selon ses interprétations, alors ça ne voulait pas dire que les gens faisaient n'importe quoi, mais il n'y avait pas de points de repères. Et ces lois ont permis de donner ces points de repère et de formaliser les choses. Je le vois donc d'un bon œil* ».

Son discours sur la résistance est, de la même manière, tiraillé entre plusieurs conceptions. D'un côté, certains salariés résistants sont déconnectés des réalités du terrain et du monde, « *être résistant c'est*

[1] Entretien groupe n° 1, séance n°3.
[2] Entretien n°25, Éducatrice spécialisée depuis 1990, Chef de service dans un foyer pour adulte en situation de handicap.
[3] Elle fait référence aux lois la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 dite de rénovation de l'action sociale et médico-sociale. Enfin celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

inconscient », mais sur un autre aspect, notamment face aux évaluations externes, elle indiquera avoir « *beaucoup d'inquiétudes parce que les petites associations et institutions vont fermer si elles ne se regroupent pas* […] *Il faut amener un contre-pouvoir, être dans une forme de contre-proposition. Si on ne fait que résister on ne fera pas le poids mais en même temps les décisions ne peuvent pas être que descendantes, les professionnels doivent continuer à revendiquer et expliquer quelles sont leurs réalités du terrain* »[1]. Elle propose donc une définition plus proche des contre-conduites de Michel Foucault, de manière collective et active qui est, selon elle, un moyen de faire sortir de sa torpeur la résistance.

Selon ce moniteur éducateur, « *Je me rendais compte d'une difficulté qui était la suivante : c'est qu'il ne suffisait pas d'avoir des bonnes intentions mais qu'il nous fallait aussi des instruments. À l'époque, on ne parlait pas d'évaluation, il n'y avait rien de tout ça et on faisait un travail qui était un peu à l'instinct* […] *Il nous manquait des choses, des outils qui permettaient d'affiner nos observations et de nous orienter* »[2]. Les outils et les procédures permettraient donc de gagner en objectivité et de sortir d'une pratique soumise à la seule subjectivité des agents. L'objectivité permise par l'outillage des pratiques dénaturaliserait la relation que les professionnels ont avec le public, guidés par l'instinct, les bonnes intentions et, nous rajouterons, le bon sens.

Un directeur d'établissement apporte des éléments atténuent cette croyance. « *L'évaluation, si elle est au service des personnes accueillies je suis d'accord car j'ai toujours pensé qu'il fallait évaluer. J'avais d'ailleurs écrit un chapitre de mon mémoire en 1976 sur cette question. Je suis intimement convaincu qu'on ne peut pas bien faire les choses si on n'a pas de comptes à rendre* […] *Donc l'évaluation, la démarche qualité si elles sont au service des personnes accueillies et pas au service des professionnels qui se protègent, ni des financeurs, ni des dirigeants ministériels* »[3]. Nous revenons sur des éléments déjà évoqués et qui sont caractéristiques de cette figure. La volonté d'objectivation, si elle n'est pas totalement contestée, est remise en cause pour des finalités qui ne seraient pas liées au public. Il s'agit donc d'accepter les techniques mais de les appliquer en fonction du réel de la pratique et particulièrement de la spécificité du public.

La figure du *non-dupe* a donc la caractéristique centrale de se situer dans un entre-deux. Accepter les obligations légales et son lot d'outils, constitutifs d'une réalité incontournable et intangible, mais tout en les adaptant au terrain. La tension pour les professionnels se situe bien dans le fait d'accepter la loi mais pas forcément de se soumettre aux vecteurs qui permettent sa concrétisation sur le terrain. Les

[1] Entretien n°25, Éducatrice spécialisée depuis 1990, chef de service dans un foyer pour adulte en situation de handicap.
[2] Entretien n°9, Moniteur éducateur depuis 1985, en foyer logement.
[3] Entretien n°40, Éducateur spécialisé en 1976, directeur d'établissement depuis 1998, en ESAT.

échanges très nourris autour de la possibilité ou pas pour les professionnels de contourner la loi témoignent de cette tension. Ainsi, si l'esprit de la loi est saisi, c'est la manière de l'appliquer qui va différencier les postures. Nous retrouvons cela autour d'une formule d'un professionnel qui ne se dit pas résistant « *mais il faut avoir un esprit critique pour savoir si les contraintes imposées sont compatibles avec ta façon de travailler pour ne pas perdre le sens du métier* »[1].

b.3 **Les adhérents**

Les témoignages qui vont suivre tentent de donner les contours d'une figure qui a été pour nous la surprise la plus importante de cette recherche, renversant une partie des présupposés que nous avions avant d'effectuer le projet de recherche. Nous l'avons nommé les *adhérents* et ils sont au nombre de **26**. Les professionnels sont pour l'essentiel soucieux du cadre légal dans un rapport qui autorise très peu, voire aucune distance avec lui. Ils fusionnent ainsi avec le cadre réglementaire qui est totalement incorporé. Toute controverse à son égard est rejetée. Une loi ne se discute pas mais s'applique, pas seulement pour son aspect coercitif, mais parce qu'elle est surtout porteuse de qualités indéniables. La rigueur technique qui découle d'une application formelle de la loi est une qualité recherchée qui vient qualifier la professionnalité. Comme pour les *résistants* et les *non-dupes*, l'éthique de la pratique et le respect des personnes accueillies est une composante importante revendiquée par les *adhérents* mais sur la base, cette fois-ci, d'une application stricte du cadre légal. Ce point est un leitmotiv essentiel.

La résistance est totalement absente de leur discours, non par découragement, mais parce que les professionnels adhèrent aux orientations politiques et institutionnelles et sont, d'une certaine manière, en osmose avec leur milieu. Une incorporation des réformes et procédures par les professionnels est relative au fait que ces dernières viennent conforter, renforcer et légitimer leurs positions jusqu'à ne plus différencier les injonctions extérieures avec leurs propres aspirations. En voici une formulation : « *Quand il y a eu la loi de 2002, j'étais en AEMO et j'avais fait la formation de thérapie familiale qui disait que les gens deviennent acteurs de leur histoire et se réapproprient les choses de leur histoire. Avant cela, je mettais déjà les familles au cœur du problème. Et la loi est venue renforcer cette idée et elle m'a aidée. Pour moi, ça m'a été bénéfique parce que ça a été dans le sens de ce que j'essayais de mettre en place. C'est quelque chose qui a soutenu mon action* »[2]. Cet extrait montre le rapport d'évidence avec le cadre légal qui devient un prolongement de soi. Il n'est pas seulement accepté et

[1] Entretien n°45, Éducateur spécialisé depuis 2007, en SIAO.
[2] Entretien n°42, Monitrice éducatrice puis éducatrice spécialisée, dans une MECS.

rationalisé mais il fait corps avec les agents, et transforme leur savoir, par son imposition, en une vérité sur l'acte socio-éducatif et sur le rapport à autrui.

Cet autre exemple poursuit l'idée d'une osmose. « *Là où j'ai vu une grande victoire avec mes idées c'est lorsque j'ai vu arriver la loi de 2002-2 et de 2005 (handicap) ou d'un coup le législateur légiférait sur la place de l'usager. Avec ces deux lois, il y a eu une véritable révolution copernicienne, un glissement qui se faisait. On passait du statut de l'établissement à celui de la personne. Auparavant, c'était le statut de l'établissement qui importait et son fonctionnement qui apportait le plus, et le statut de la personne venait après* […] *Les lois n'ont réellement rien changé pour moi dans ma pratique puisque je fonctionnais déjà dans cette optique. Ces textes n'ont fait que conforter mes valeurs et ma vision* »[1]. Ce moniteur éducateur confirme la complicité, intime, avec la loi qui n'est pas une entrave aux pratiques mais qui officialise et légitime la construction qu'il s'était faite de son métier. La loi vient donc confirmer le rapport subjectif que l'agent engageait avec le public et par-là-même légitime sa fonction.

Une professionnelle travaillant depuis 1977 en tant qu'éducatrice spécialisée répond à la question : Quelle position les travailleurs doivent adopter à l'heure actuelle face aux nombreux changements ?

« *Ça oblige à plus de rigueur. Les choses se posent autrement. Ça a changé parce qu'on s'occupe plus des besoins des personnes. On les met au cœur du système. On les écoute beaucoup plus. Aujourd'hui on apporte plus de réponses et on les aide à trouver leurs réponses. On ne se tient plus seulement en conseil mais on les aide à s'interroger sur elles-mêmes pour les rendre autonome. L'éducateur ne se pose plus en toute puissance mais on va les aider* […] *Les gens se questionnent autrement et travaillent autrement. On sait où aller car il y a une recherche. On connaît le projet de l'enfant donc on travaille au plus proche du projet. Pour moi, on gagne du temps et en qualité de travail* [...] *La loi 2002 a tout chamboulé et c'est bien parce que chaque établissement doit rendre des comptes. Maintenant il y a de la transparence et des projets individualisés. Les choses sont mises en place pour aider au mieux les personnes et c'est une bonne chose* »[2]. Si nous avons évoqué l'opposition de certains professionnels face aux « dérives managériales » issues du cadre légal, dans cet extrait, ce dernier est un levier pour modifier les pratiques, qui seront plus efficaces et de qualité, et plus respectueuses du public en sollicitant son investissement dans les démarches entreprises. Nous retrouvons les éléments d'une transformation de l'action sociale depuis les politiques de

[1] Entretien n°9, Moniteur éducateur depuis 1985, en foyer logement.
[2] Entretien n°18, Éducatrice spécialisée depuis 1988, dans l'insertion professionnelle.

décentralisation recherchant l'implication, l'activation et l'autonomie des personnes notamment par la généralisation d'une contractualisation des relations. Enfin, l'argument d'une limite de la toute-puissance des professionnels a selon nous une place importante. Il fait référence à la définition d'une nouvelle professionnalité en opposition à la figure « traditionnelle » qui était au centre des critiques sur le contrôle social durant les années 1970. Dans le sillage des nouveaux dispositifs d'insertion et de la nouvelle question sociale apparue au milieu des années 1970 la relation socio-éducative a dû se construire sur de nouvelles bases, en donnant une place majeure au public dans la résolution de leur situation. Cet argument vient donc définir les bases d'une autre professionnalité incluant une ouverture, avec le partenariat, une responsabilisation du public, par la contractualisation, et un retour sur sa pratique, par les évaluations. Tel que le formule cette directrice : « *On essaie de se professionnaliser de plus en plus, de fournir un travail de qualité* »[1]. La professionnalisation passe par l'acquisition d'une technicité pour rationaliser les pratiques. Elle est constitutive des métiers du social, enseignée dans les écoles, autour de techniques individuelles, collectives ou communautaires. Des distinctions apparaissent néanmoins. Pour cette directrice, la technicité renvoie à un outillage extérieur à l'action sociale, sous forme d'instruments, de matériels, qui vont aussi bien prendre la forme de procédures telles que les évaluations ou des supports informatiques qui permettront de codifier, classer et donc mettre en ordre. La rationalité recherche les moyens de mesurer l'action et de les comparer à travers des procédures homogénéisantes. Cette technicité procède d'un modèle de l'ingénierie sociale développée à partir du milieu des années 1970, nous lui préférons le terme de technologie de la relation.

Dans le prolongement, cette éducatrice va évoquer les différences entre les anciennes et les nouvelles formations des métiers du social. « *Ils sont mieux armés et préparés aujourd'hui. Je le sens dans la réflexion et je pense que c'est mieux. En formation, il y a des trucs sur la gestion, et pour apprendre à faire un projet, plein de choses comme ça. Oui il y a une évolution auprès des jeunes collègues* »[2].

Cette distinction concernant les formations renvoie plus globalement à une distinction récurrente dans le discours des *adhérents* entre les anciens et les nouveaux professionnels. Cette opposition, comme nous venons de l'indiquer, est au cœur d'une redéfinition des pratiques mais plus intensément d'une reconstruction des pratiques socio-éducatives. Nous faisons l'hypothèse que la revendication d'une transformation des pratiques est le résultat d'une transformation des modes de subjectivation dans le rapport qu'ils ont avec eux-mêmes (*ethos*), autrui (*parrêsia*) et au monde (*Alètheia*). Ce point est central dans notre recherche.

[1] Entretien n°8, Conseillère en économie sociale et familiale depuis 1991, Directrice d'un FJT.
[2] Entretien n°2, Éducatrice spécialisée depuis 1981, en AEMO.

L'opposition est sans ambiguïté pour cette professionnelle, diplômée en 2009, elle s'affiche résolument contre toute attitude de résistance. « *Des changements, par rapport à ma pratique ? Il ne faut pas être résistant au changement, sinon on est des cons aliénés, dans notre travail les pratiques changent, les lois changent, le social change. Si nous on résiste au changement, on n'a rien à faire dans le social. Notre vision doit changer au fur et à mesure, car les mœurs évoluent, tout évolue et si on reste buté sur notre façon d'être, on ne va pas aider l'autre et s'aider soi-même et alors on ne fera pas notre boulot, ou on le fera mal. Pour moi, ceux qui résistent au changement, je les appelle les vieux dinosaures. Généralement ils râlent pour tout, et ne sont plus en phase avec la réalité, malgré une demande de la direction de changer leurs pratiques. En 1980, la façon de faire était différente, aujourd'hui il faut bien que tu te plies au changement, mais ce n'est pas parce que tu te plies au changement que tu n'es plus éducateur et ce que l'on est. Il faut analyser le changement, je pense que l'éducateur est en perpétuelle évolution et le changement est une façon d'évoluer. Je ne peux pas concevoir dans mon quotidien d'être dans une certaine forme de résistance, car elle m'empêcherait d'évoluer et de travailler correctement dans le secteur social* »[1]. Son adhésion pour l'ensemble des injonctions normatives est sans faille. Le changement est un truisme et les transformations nécessaires. Son propos souligne avec précision l'opposition avec les anciens professionnels qui nourrit un grand imaginaire dans l'action sociale. Pourtant, les entretiens n'ont pu confirmer cette distinction car l'ancienneté se retrouve dans les trois figures, et il en est de même pour les professionnels les moins expérimentés. Néanmoins, ce discours nourrit une représentation face aux positions critiques de certains professionnels. Leur savoir, savoir-faire, leurs préoccupations et leurs aspirations sont évacués et réduits à être d'un autre temps, discrédités en tant que professionnels.

« *À titre personnel je n'ai pas la sensation d'être dans la résistance par rapport à cette augmentation du nombre de lois, des procédures..je suis un jeune diplômé et la jeunesse, on est quand même plutôt ouvert en général je pense. On incarne philosophiquement le changement. Donc moi je ne résiste pas au changement, je pars du principe que s'il y a des nouvelles réglementations c'est une évolution des choses, c'est que ça a été pensé. J'analyse moi-même les textes de loi qui arrivent et en général j'en comprends le sens et donc il y a une phase d'adaptation, mais parler de résistance non, je ne résiste pas au changement* »[2]. Le cadre légal est certes descendant mais par un travail d'appropriation et de compréhension qui limite tout sentiment coercitif, il n'est pas vécu comme imposé. Là aussi, le

[1] Entretien n°55, Monitrice éducatrice en 2009 puis éducatrice spécialisée en 2011, Protection de l'enfance dans un Dispositif d'Accueil et d'Hébergement Transitionnel.
[2] Entretien n°30, Éducateur spécialisé depuis 2011, en MECS.

changement est intégré, internalisé, et les jeunes professionnels sont, dans ce cas-ci, les plus à même pour le susciter.

Pour prolonger l'idée d'une improductivité de la résistance, ce professionnel indique que pour lui : « *Aucune distance, aucune résistance. Pour moi ça fait partie d'une évolution. Une carrière c'est quand même relativement long. Il est nécessaire si on veut s'assurer d'une continuité, d'un travail qui garde l'attrait au fil des années. Il faut savoir tenir compte, dans un souci d'ouverture, des apports. Il ne faut pas avoir de regard critique. On a toujours des résistances dès qu'il y a un nouveau texte et on se demande comment on va le gérer. Les attentes sont certes différentes mais il faut à un moment donné prendre ce qu'il y a de positif dans les textes législatifs.* […] *Le texte en soi n'est pas une fin, un texte est fait pour le faire vivre* »[1].

Reposant sur une opposition binaire entre les nouveaux et les anciens professionnels, la résistance est également associée au corporatisme. « *Résistance, je dirai que, enfin…, au début …par exemple avec la loi du 2 janvier 2002, on a senti des résistances parce qu'elle venait toucher le travail social et effectivement des fois il y a eu des positions..comment dire, corporatistes qui fait que on est dans notre truc et on n'a pas envie d'être chamboulé ou qu'on vienne interférer dans ce qu'on met en place. Par contre, moi j'essaie de percevoir les choses de façon enrichissante en me disant, j'ai telle ou telle nouvelle contrainte, j'essaie d'adapter. Adapter ma pratique en me disant que peut être ce sera un plus et peut-être que ça va me permettre d'améliorer les choses sur ce que je mets en place et peut-être que ça répondra un peu plus à ce que l'usager a besoin* »[2].

Enfin, la résistance renvoie à l'inertie des agents, un acte irresponsable aux yeux de ce professionnel. « *Aucune forme de résistance, moi je vis bien mon métier. On peut trouver chez certaines personnes de l'équipe cette résistance face au cadre légal sur le fond, globalement tout le monde comprend que de toute façon la loi est imposée. La loi nous impose certaines choses. La résistance serait inutile, totalement inutile, elle nous rendrait mal. Elle insécuriserait, elle créerait de la tension entre l'équipe et la hiérarchie et les usagers. La résistance ne fait pas avancer. Je pense que cela concernerait plutôt les anciens qui ont connu certaines pratiques durant 30 ou 40 ans. Mais moi je suis jeune, je suis ouvert aux changements. Je pense que je positive le plus possible bien que ce soit des choses imposées* […] *Parfois tu peux en avoir ras le bol suite à une journée qui s'est mal passée. T'es au bout du rouleau et ça m'est arrivé de tenir un discours de vieux con qui ne veut pas que ça change..mais après, une fois calmé, je sais bien qu'il faut que les choses changent, et les nouvelles*

[1] Entretien n°50, Moniteur éducateur depuis 1994, en MECS.
[2] Entretien n°58, Éducatrice spécialisée depuis 2003, en FJT.

lois sont là pour inciter le changement. Le contrôle, les évaluations, les démarches qualité, tout le monde est convaincu de leur importance. Si on refuse ça il ne faut pas pleurer parce qu'il y a des dérives concernant des sommes colossales qui sont éparpillées ou des structures qui coulent parce qu'elles sont vouées à l'immobilisme ou à l'inertie la plus complète et qui ne proposent absolument rien aux résidents. La loi va dans le bon sens, elle apporte un plus. Si elle est faite on peut quand même supposer que c'est pour un mieux »[1].

Les outils et procédures sont des opportunités et un bénéfice pour les *adhérents*. Ils ont une forte capacité créatrice qui permet notamment une maîtrise du temps, pour « s'arrêter et réfléchir », se « poser » ou « avancer plus rapidement ». Ce contrôle du temps permet également par l'usage des logiciels informatiques de « revenir en arrière », sur la situation du public, ou se « projeter dans le futur » grâce aux projets personnalisés.

Deux univers sémantiques s'imposent, celui du dévoilement et d'une performativité.

Tout d'abord, les procédures normatives issues du cadre légal renvoient à l'expérience d'une apparition, d'une révélation et plus prosaïquement d'une capacité à faire apparaître l'invisible qui se cache dans l'obscurité du lien socio-éducatif et à dire l'ineffable de la relation. Les réformes et les outils afférents permettent donc de lever le voile face à sa subjectivité, ses instincts et son incomplétude. La technicité qui en découle permet aux professionnels de « *cibler les objectifs* » et « *voir ce qui se fait* »[2], de « *rendre visible* »[3], d'« *accéder à la transparence des pratiques* »[4], d'« *accroître les questionnements, la réflexion et une remise en question* »[5], « *voir ce qui fonctionne ou pas* »[6], elle « *affine les observations et oriente* »[7], rend « *visible les failles de l'institution et sort de la routine* »[8]. Elle fonctionne donc comme un adjuvant, permettant de renforcer une action et décuplant les capacités et compétences des agents. Le visible naît de l'invisible, l'ineffable se dit, la pensée avance. La technicité transforme la pratique en un livre ouvert dans lequel la vérité s'enseigne ou en tout cas se trouve. Elle apaise des doutes issus des pratiques.

L'autre aspect relève de sa performativité (Macherey, 2014) dans la mesure où son énonciation aurait une capacité auto-réalisatrice. Les normes procédurales permettraient une « *amélioration du*

[1] Entretien n°33, Éducateur spécialisé depuis 2001, en MECS.
[2] Entretien n°16, Moniteur éducateur depuis 2008, dans un CHRS.
[3] Entretien n°19, Moniteur éducateur depuis 2009, dans un FJT.
[4] Entretien n°2, Éducatrice spécialisée depuis 1981, en AEMO.
[5] Entretien n°5, Moniteur éducateur depuis 2002 et Éducateur spécialisé depuis 2005, dans la protection de l'enfance.
[6] Entretien n°9, Moniteur éducateur depuis 1985, en foyer logement.
[7] Entretien n°10, Éducateur spécialisé depuis 1992, dans la protection de l'enfance.
[8] Entretien n°13, Éducateur spécialisé depuis 6 ans, dans une MECS.

travail »[1], faire « *gagner en pertinence* » et donnent lieu à « *des progrès* »[2], « *améliorent la qualité et fait gagner du temps* »[3], « *permet le bien-être et le respect des résidents* »[4], et fait accéder « *à une cohérence institutionnelle* »[5]. Le dévoilement du réel des pratiques ferait accéder à un état supérieur et permettrait de ne pas en rester au *statu quo*.

Plusieurs points de divergence apparaissent entre la première et les deux dernières figures. Les *résistants* se situent dans une forme d'opposition qui n'est pas toujours radicale, et peut parfois être excessivement discrète, face aux réformes qui aboutissent, selon eux, à une instrumentalisation des pratiques qui désincarne la relation avec autrui. Ils ne réduisent pas la résistance au changement, mais beaucoup évoquent la prédominance d'une méfiance. Cette opposition aussi variée soit-elle prend corps dans le refus d'une réduction des pratiques à une rationalité gestionnaire ou à une prestation de services, et à une transformation du public en client. D'autant que la résistance rejette l'illusion de contrôler ou maîtriser les choses et les personnes. Elle relève donc d'une politique de l'éthique qui consiste à ne pas diluer la prise en compte de l'humain dans une rationalité technico-gestionnaire.

Pour les *non-dupes* et les *adhérents*, nous pouvons établir un rapprochement, à des degrés divers, autour d'une naturalisation du changement tel que le formule un éducateur spécialisé : « *on ne peut pas rester figé, c'est aussi ça le monde dans lequel on est, il bouge. Sinon on en serait encore à l'ancien empire si on ne changeait pas nos pratiques* »[6]. Toutefois, la grande distinction est la capacité de distanciation des *non-dupes* face au cadre politico-économique en se raccrochant au travail avec autrui « *c'est la seule chose qui me guide* » avons-nous souvent entendu. Ce point étant étroitement en lien avec les *résistants*.

Le décalage entre une résistance attendue et l'adhésion importante des professionnels nourrie une grammaire de l'assentiment et révèle un point crucial. Il fait apparaître un glissement dans le discours des professionnels à partir d'une remise en question de l'institution, de son organisation et des pratiques professionnelles qui seraient trop emmurées, inertes et non adaptées aux problématiques sociales contemporaines. La naturalisation des changements s'accompagne, sur le même registre, de la conviction d'un changement du public qui doit être autonome, actif et réactif. Nous formulons l'hypothèse complémentaire que l'adhésion au cadre légal est permise car ce dernier autorise un éclairage sur soi en validant des pratiques individuelles, mais aussi car les outils donnent à voir de

[1] Entretien n°16, Moniteur éducateur depuis 10 ans, dans un CHRS.
[2] Entretien n°17, Éducateur spécialisé depuis 5 ans, dans une MECS.
[3] Entretien n°2, Éducatrice spécialisée depuis 1981, en AEMO.
[4] Entretien n°11, Conseillère en économie sociale et familiale depuis 2012, dans un CHRS.
[5] Entretien n°15, Moniteur éducateur depuis 1981, dans un SESSAD.
[6] Entretien n°10, Éducateur spécialisé depuis 1992, MECS.

leur pratique, en dévoilant ce qui était inaccessible, et en donnant à dire. Les mutations de l'action sociale participent à faire parler l'indicible et l'ineffable.

C. Une transversalité des discours

La typologie présentant trois figures-types de professionnels dans leur rapport au cadre légal et managérial se voulait être la plus démonstrative possible en proposant quelques traits caractéristiques de ces figures. Les typologies étant des abstractions théoriques de la réalité sociale, elles doivent être saisies comme des fictions élaborées à partir de données empiriques, mais non des réalités en tant que telles. Nous l'avons évoqué, notre intention n'était pas de réifier des postures professionnelles mais de dégager des grands axes d'analyse permettant de comprendre la construction sociale de la résistance par les professionnels et le rapport qu'ils entretiennent avec elle.

Pour continuer dans ce sens, nous allons présenter quelques points transversaux qui témoignent d'un mouvement entre ces figures et du dialogue permanent entre elles. Ces quelques points occuperont une place importante dans le prolongement de notre analyse et préciseront la distance que les professionnels prennent avec la résistance.

Nous allons présenter quatre dimensions, l'autonomie et la distance, la clinique, la crise du sens, l'efficacité et la performance.

c.1 **Autonomie et distance**

Face à l'aspect coercitif de la règle et de la loi, les professionnels font souvent appel à leur marge de manœuvre, possible ou restant à créer, pour montrer leur capacité à s'en distancier. Cette distanciation est un point majeur dans l'appréhension que les professionnels ont de leur travail qui relève avant tout d'une pratique autour d'une relation socio-éducative. Le métier se définit donc du côté des « arts de faire » (de Certeau, *op. cit.*), avec des professionnels qui ont l'art et la manière, ou l'art comme manière de faire et comme savoir-faire. Le métier conjugue la qualification et l'expérience, c'est-à-dire la légitimité issue d'une formation et d'un diplôme et sa mise à l'épreuve sur des terrains pluriels, et qui nécessitent, en définitive, le double support du temps et de l'autonomie. Cet extrait est un exemple parmi tant d'autres de la généralisation de ce ressenti : « *Je pense qu'on aura toujours une marge d'autonomie, on aura les contraintes qui se mettent en place par le biais des lois ou par le biais des financeurs, des partenaires. Mais sur le terrain en fait, il y aura toujours une marge*

d'autonomie dans le sens où c'est nous qui faisons les choses sur le terrain donc à nous après de voir sur quels angles on va aborder les choses, de quelles façons on va le faire, quels outils, quels moyens on va utiliser pour le faire »[1].

L'autonomie n'est pas relative, étymologiquement, à la capacité de se gouverner selon ses propres lois car cette éducatrice spécialisée situe son intervention dans un cadre institutionnel mais qui autorise un aménagement singulier par chacun des agents. Elle n'est pas équivalente selon le contexte, comme le formule cette monitrice éducatrice : « *Je pense qu'il y a 20 ans, on pouvait prendre la décision seul ou avec son chef de service et basta ça pouvait se faire. Et pourtant ils n'étaient peut-être pas hors normes et maintenant c'est vrai qu'il y a beaucoup de processus à respecter et donc la rigueur est parfois une perte de temps* »[2]. Elle est également amenée à varier selon les secteurs d'intervention et surtout la fonction des agents, notamment pour ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques. Dans le milieu ouvert, cette professionnelle indique : « *Avec les nouvelles réglementations, en tout cas moi en milieu ouvert, c'est ce qui me plaît aussi, et j'ai un caractère, j'ai du mal avec les choses trop cadrées, où on va me dire ce que je dois faire tout le temps. C'est vrai que moi ça me plaît parce que je suis autonome. Je connais les familles que j'ai à accompagner et je gère mon agenda comme je veux avec toujours ce regard qui pour moi est important. Attention je ne suis pas en train de dire que je travaille à mon compte, ce n'est pas ça. Je ne suis pas travailleur indépendant mais en tout cas oui on a cette autonomie qui pour moi est importante* […] *C'est aussi le service qui veut ça. Les collègues sont peut-être moins autonomes dans d'autres institutions, moi en tout cas j'ai cette chance de pouvoir travailler en autonomie, c'est une façon de travailler qui me convient tout à fait.* »[3]

Cette éducatrice spécialisée en maison d'enfants sera plus indécise : « *Je n'ai pas l'impression que les nouvelles réglementations ont réduit mes possibilités de manœuvre et le travail avec les jeunes, enfin j'espère ! Je pense qu'il y a un frein qui s'impose dans notre pratique, notamment, le temps et les effectifs réduits. Je dirais que c'est cela qui me laisse moins d'autonomie dans mon travail. Par exemple, pour mettre en place un projet, il faut penser à l'ensemble des paramètres et ça devient compliqué. Ou le cadre qui va me décrédibiliser sur le contenu du projet. Mais je n'aime pas que l'on me dicte ma parole ou mes actes* »[4]. Le sentiment de pouvoir introduire une souplesse par rapport aux injonctions et d'établir une relation socio-éducative satisfaisante avec le public n'empêche pas d'être soumis aux contraintes organisationnelles.

[1] Entretien n°58, Éducatrice spécialisée depuis 2003, dans un FJT.
[2] Entretien n°56, Monitrice éducatrice depuis 1993, en IME.
[3] Entretien n°60, Éducatrice spécialisée depuis 2009, déléguée aux prestations familiales.
[4] Entretien n°27, Éducatrice spécialisée depuis 2010, en foyer de l'enfance.

Pour cette professionnelle, si le « *souci de l'autre se délite* » dans la mesure où ils ont moins de temps dans une unité psychiatrique pour que les démarches sociales se fassent, elle considère néanmoins être privilégiée dans son unité. « *On est une profession (assistante de service social) qui a gardé une bonne marge de manœuvre et je pense que ça déplaît beaucoup. Je crois qu'on est très envié dans notre façon de travailler par les infirmiers, par les cadres infirmiers, on a beaucoup de liberté encore dans notre travail* »[1]. Ou ce professionnel en MECS : « *L'une des singularités de notre métier c'est justement ce minimum d'autonomie, cette liberté. Pour moi, cette marge d'autonomie n'est pas mise à mal, n'est pas compromise. Effectivement, qui dit règlements dit moins de liberté, mais je n'ai pas cette sensation-là* »[2].

Les entretiens ont surtout révélé une tension plus importante pour les agents ayant des responsabilités de cadre. Pour cette chef de service, ce n'est pas son statut dans une équipe pluridisciplinaire, comme c'était le cas avec l'assistante de service sociale en milieu hospitalier, mais sa fonction de responsable intermédiaire qui la freine dans sa volonté d'agir. « *De moins en moins de marge d'autonomie. C'est dû à l'évolution de mon poste donc je sais pourquoi j'ai moins d'autonomie car en tant que chef de service, on a peut-être plus de responsabilités mais justement plus de règles à respecter. J'ai aussi toute une équipe à gérer ainsi que les adultes déficients. Et aujourd'hui, avec la convergence tarifaire, on a également beaucoup moins de marge d'autonomie car le budget est bien cadré* »[3]. Cette professionnelle rejoint le propos de Robert Castel lorsqu'il indiquait que : « Cette posture de résistance des travailleurs sociaux, de même que ce sentiment d'asphyxie, s'expliquent par le peu de marges de manœuvre dont ils disposent : celles-ci sont étroites, peut-être même dans certains cas ont-elles disparu » (Castel, 2011, p.°14).

Les entretiens laissent apparaître, malgré certaines modérations, une possibilité pour les agents d'introduire une distance, un espace dans lequel la relation socio-éducative ne va pas souffrir du poids du cadre organisationnel et légal. Cela indique que si les contraintes s'accentuent, dans le contexte d'une inflation normative et réglementaire, les professionnels ont la conviction d'avoir la capacité de dissocier ce qui est de l'ordre du cadre d'intervention et le contenu de ce cadre, distinction entre l'esprit et la lettre de la loi. Le cadre ferait ainsi preuve d'une certaine plasticité, relative, mais néanmoins existante et soutenant les professionnels. Comme le formule Christophe Niewiadomski : « C'est cette

[1] Entretien n°64, Assistante de service social retraitée depuis deux ans d'un EPSM.
[2] Entretien n°30, Éducateur spécialisé depuis 2011, en MECS.
[3] Entretien n°61, Éducatrice spécialisée depuis 2003, chef de service d'un accueil de jour pour personne adulte déficiente intellectuelle.

autonomie de pensée et d'action qui, à travers l'exercice du jugement prudentiel aristotélicien, permettra au travailleur social de lutter contre les idéologies politiques et institutionnelles qui dénient la question du sujet et qui lui substituent un cadre normalisateur supposé apporter les bienfaits d'un "traitement éducatif" » (Niewiadomski, 2002). C'est dans la capacité à former des individus autonomes et non des techniciens de la relation appliquant des procédures standardisées que, selon l'auteur, les professionnels seront les mieux à même de répondre aux défis posés par l'accompagnement socio-éducatif.

La recherche d'une autonomie comme support du travail socio-éducatif est un élément nodal, mais non unique, permettant de comprendre les réponses nuancées concernant la résistance des professionnels. La distance et la marge de manœuvre renvoient à une marge subjective d'interprétation de la loi et le détournement possible face aux contraintes ou le fait d'accepter de rendre des comptes sans que cela ne vienne dissoudre l'objectif majeur de leur travail ancré dans le rapport aux personnes accompagnées. Le sentiment d'être autonome dans les pratiques permet de ne pas se sentir acculé aux injonctions tout en s'accommodant des nouvelles directives, mais l'effet pervers est aussi leur plus forte acceptation.

c.2 **La clinique**

La distanciation face aux injonctions et au cadre coercitif trouve sa source, nous l'avons vu, dans la capacité des professionnels à introduire un espace d'autonomie dans les relations socio-éducatives. Le métier des professionnels du social repose donc sur une relation intersubjective dans un cadre institutionnel, tout en mettant en place des stratégies d'intervention autour de l'accueil, de l'écoute, de l'acceptation de la personne ou de la disponibilité. Ces éléments sont constitutifs de ce que certains professionnels nommaient la *clinique,* définie comme étant le fait de « *cheminer ensemble* »[1] avec l'équipe et le public et, tout en étant dans un travail au cas par cas, de ne pas réduire sa pratique à des actes mais de permettre un débat sur l'accompagnement.

Cette thématique est un point de crispation important face aux réformes les plus récentes. Comme l'indiquait la lettre ouverte intitulée « *Défendre les métiers sociaux » :* « La clinique en travail social se présente avant tout comme clinique de la rencontre humaine, où chaque usager est pris en compte (et pas seulement pris en charge) dans toute sa singularité, son histoire et ses difficultés spécifiques. Les travailleurs sociaux n'ont pas à faire à des catégories sociales ou des pathologies, mais à des sujets, un par un, pour lesquels à chaque fois il s'agit de penser un projet auquel chaque usager ou

[1] Entretien n°64, Assistante de service social retraitée depuis deux ans d'un EPSM.

son représentant participe dans sa conception et sa mise en œuvre (comme le rappelle d'ailleurs la loi de 2002.2). Sans cette approche éthique et clinique l'acte en travail social, dont on est en droit d'attendre un changement dans la vie de l'usager, serait réduit à une modalité technicienne. Les travailleurs sociaux seraient alors en peine de mener à bien les missions qui leur sont confiées par la puissance publique. Réduits à l'état de gardes-chiourmes d'un « parc humain » de surnuméraires dans lequel, selon ses besoins, la machine économique viendrait piocher de temps à autre pour faire baisser les prix de production, ils n'auraient plus de « travailleurs du social » que le nom […] Alors qu'une grande majorité de travailleurs sociaux engagés dans des métiers exigeants et éprouvants, où la prise de distance est à construire en permanence, sont surtout en attente d'espaces d'élaboration et de construction du sens de leur pratique et non d'un diplôme supplémentaire ». La clinique renvoie donc à l'élaboration d'une réflexion, à partir d'espaces appropriés tels que des réunions cliniques, des supervisions collectives ou des groupes d'analyse de la pratique, sur les pratiques singulières engagées avec le public. Elle se définit en tant qu'espace, que lieu et implique d'avoir un soutien institutionnel. Elle engage la responsabilité de chaque professionnel dans son rapport subjectif avec les personnes accompagnées. La clinique défendue par ses promoteurs est un contre-pouvoir face à ce qu'ils considèrent être une technicisation des pratiques issues des réformes technico-gestionnaires.

Selon cette éducatrice, le travail clinique relève de l'inattendu, c'est-à-dire ce qui ne peut être anticipé. « *Je trouve que le travail social offre un espoir et toujours un effet de surprise. On ne peut pas savoir à l'avance et ce qui rend les choses possibles à un moment donné […] Je reste sur ce principe d'obligation de moyens, et pour le résultat, eh bien les professionnels, les institutions, la société française, elle a été performante parce qu'elle a bien accompagnée ces personnes-là. Après, reste ce mystère, ce côté non maîtrisable de la nature humaine, et c'est ce qui est beau dans notre travail* ! »[1].

Pour ce directeur d'un CAARUD, c'est la dimension de conflictualité qui surgit avec la clinique, c'est-à-dire l'absence d'un consensus dans l'accompagnement. « *Le travail clinique implique le débat, l'échange, des apports, des contradictions mais aussi une cohésion, cohérence et démocratie dans l'échange. Si on est dans un modèle dominant fait de certitudes c'est foutu* […] *Le processus organisationnel référé au cadre réglementaire est l'élément déterminant de la validation d'existence de la structure et l'autorisation à demander son financement. Si aujourd'hui vous décidez de mener une action qui ne se réfère pas à un texte auquel un financement est autorisé, l'administration vous dira "c'est bien gentil ce que vous faites mais si vous ne faites pas ce que l'autorité vous demande de faire ce n'est pas la peine de demander de l'argent". Donc c'est comment conjuguer l'intention*

[1] Entretien n°51, Éducatrice spécialisée, dans une UTPAS depuis 2002.

contrainte à une organisation administrative à une clinique déterminée par la connaissance que nous avons des populations et de leurs besoins […] *Si a minima le responsable et son équipe n'est pas convaincue sur la nécessité de qualifier l'intention et l'intervention sociale à partir d'une clinique qui se veut être le fruit d'une connaissance et d'un travail de réflexion, d'étayage, de théorisation, si les responsables ne sont pas là, comment les équipes peuvent faire ? Si vous mettez à la tête des établissements des directeurs psychorigides qui n'ont aucune vue, c'est l'équilibre de la structure et sa conformité aux contraintes administratives et si a minima il n'essaie pas de faire vivre le particularisme des institutions sociales et médico-sociales c'est mort, c'est complètement mort* »[1]. Cet extrait est important car il indique que l'orientation du travail dans une équipe est impulsée et soutenue par les professionnels encadrants, et donc portée par l'institution. Selon ce directeur, en dépit des contraintes administratives et des injonctions réglementaires, la marge d'autonomie des directions existe.

Ce professionnel poursuit : « *Que ce soit des enfants psychotiques, des enfants avec des problèmes familiaux, des toxicomanes ou autres, le fond est pareil. Le symptôme est différent mais ils sont tous dans une souffrance, des difficultés et il y a toujours la question de la relation : comment on va rentrer en relation avec eux pour essayer d'avancer avec eux* [...] *Pour moi ça se passe dans la relation avec les résidents, les injonctions m'importent peu. C'est cela la clinique. La part unique que l'on trouve dans chaque relation créée* »[2].

Ces entretiens permettent de dégager quelques éléments pour définir la question de la clinique. Notre objet n'est pas d'apporter une définition pleine et entière, mais de comprendre la manière dont certains professionnels rationalisent la relation qu'ils instaurent avec le public. La clinique est selon eux l'exercice d'une conflictualité, une pratique non standardisée et souvent imprévisible. La clinique comme traduction de l'indicible pour éviter tout langage universel (Cassin, 2016), et finalement une pratique singulière à partir des symptômes de chacun et non à partir de catégories globalisantes. Elle pourrait trouver sa formulation dans l'attention ou le souci permanent d'autrui à partir d'une technicité qualifiée de clinique de l'écoute.

[1] Entretien n°63, Éducateur spécialisé depuis 1985, directeur d'un CAARUD.
[2] Entretien n°78, entretien n°1, Éducateur scolaire depuis 1990, dans un CAARUD.

c.3 **Engagement et crise du sens**

Les professions du social « en quête de sens » sont une thématique, tel que nous l'avons évoqué[1], qui a traversé l'histoire l'action sociale. Comme l'indiquait ces auteurs, « Aujourd'hui apparaît dans les instances et les institutions du social, comme dans le monde de l'éducation et de la santé, un malaise grandissant des professionnels et, plus significatif encore, des usagers : ce malaise est parfois vécu comme une déshumanisation de l'approche, de l'accompagnement et du soin, de la misère et de la souffrance humaines » (Amiel *et al*., 2007). Ils prolongent donc la réflexion sur la nécessité, par la clinique, de sortir d'une novlangue universalisante par la réhabilitation d'une plus singulière des situations. Le « malaise » et la « crise du sens » ont, selon les analyses portées à ce sujet, des principes de causalités aussi bien internes qu'externes à l'action sociale. Structurelles ou liées aux mutations socio-politiques, nous avons vu que les nombreuses réformes en ont fait un levier pour justifier des nécessaires transformations des pratiques sociales. Qualifiées d' « épreuves des subjectivités » (Bataille, *in* Caradec et Martuccelli, 2004) ou d'« une sorte d'identité ou de folklore professionnel » (Dubet, 2006, p.°144), la perte de sens fait autant référence à une remise en question de la légitimité de l'action sociale qu'à une disqualification des professionnels en incapacité de résoudre l'ensemble des problématiques qui se présentent à eux.

Pourtant, si les professionnels témoignent d'un sentiment d'incompréhension face à certaines réformes et, plus généralement, à une transformation de leurs métiers, à aucun moment il n'a été évoqué une perte de sens. Les réformes technico-gestionnaires auraient pu produire un discours relatif au renoncement et à la résignation qui aurait été formulé en ces termes : « j'abandonne, je ne veux plus rien savoir de tout cela », mais il n'en n'a rien été. Le renoncement est à entendre par « le désengagement de celui ou celle qui s'était pleinement investi-e ou engagé-e est à la hauteur de son investissement ou engagement antérieur. Il devient un dissident. Il est celui qui cesse de croire, qui se sépare de sa communauté d'origine (du latin *dis sidere*, séparer) et qui, après s'en être éloigné, en combat l'autorité, en discute la légitimité» (Bélanger et Thuderoz, 2010, p.°456). Au contraire, la fatigue des professionnels qui résulte d'une tension permanente entre les injonctions et les nécessités liées à la pratique peut avoir pour effet de redoubler l'engagement de soi afin de défendre le sens que chacun donne à son métier.

Comme le formule ce professionnel, « *la grande question ce n'est pas le travail social et ses transformations, mais c'est l'humain. C'est-à-dire que c'est l'engagement que nous avons vis-à-vis des gens. L'engagement c'est dans ta parole, dans ton accompagnement* […] *Moi ce que je vise c'est que les jeunes dont je suis le référent puissent retourner vivre en famille, et ça passe par la résolution*

[1] Se référer à la page 120.

de leurs difficultés et celles de la famille. Et s'il n'y a pas de famille c'est pas pour ça qu'il n'y a pas de projet de vie […] *Donc la question du sens de ma pratique se pose toujours par rapport aux jeunes, selon leurs besoins, et de ma place par rapport à eux. C'est ça qui me permet de m'accrocher et de continuer* »[1].

Malgré les réformes politico-économiques, face aux risques d'un repli des professionnels, un grand nombre d'entretiens a été traversé par l'idée que le fondement du travail se situe du côté de la relation avec le public. L'engagement des professionnels, qui n'est pas forcément militant mais qui se définit par la responsabilité des agents vis-à-vis d'autrui, reconstitue le sens de leurs actions. Cela nous permet de formuler l'hypothèse que le sens se réactualise dans la rencontre et l'accompagnement d'autrui. Nous retrouvons les éléments présentés autour de la marge de manœuvre, la distance et la clinique les ressorts des professionnels qui leur permettent de reconstruire le sens dans le lien là où il tend à s'effacer du côté plus formel.

Pourtant, un autre élément apparaît. La production d'un sens dans l'action justifie que les professionnels utilisent les techniques et normes issues des réformes avec une volonté de s'approprier et contribuer à structurer un univers professionnel dans un moment où la légitimité de l'action est fortement interrogée. Comme le formulent Claude Martin et Marc-Henry Soulet, « la justification de sa propre nécessité suppose des détours par la calculabilité, l'évaluation des effets et la visibilisation d'une plus-value sociale » (Martin et Soulet,1984, p.°26). Cette appropriation peut être interprétée comme une tentative pour ne pas être hors-jeu.

c.4 **La performance et l'efficacité en question**

Rendre compte de son travail, faire émerger l'invisible, témoigner de la « plus-value », montrer l'efficacité ou, pour emprunter une notion plus récente, démontrer l'« impact social » des pratiques engage les professionnels dans un exercice qui est autant concret qu'éperdument indépassable. La technicité articulée à la double dimension de l'expérience et de la qualification était à ce titre le témoin d'une efficacité professionnelle qui pouvait mettre à jour le savoir-faire et les compétences. Bien que la qualification et les processus de certification aient été les garants de la légitimité des professionnels à pouvoir exercer une pratique d'aide, l'action sociale a vu fleurir un grand nombre de dispositifs et de procédures technico-gestionnaires pour accentuer le travail d'objectivation et de légitimation des pratiques. Les outils pour agir permettraient d'accéder aux mots pour le dire, mais comment qualifier

[1] Entretien n°10, Éducateur spécialisé depuis 1992, dans la protection de l'enfance.

la « réussite » d'une action ? Comment se situent les professionnels entre une « efficacité » sociale, du côté des attendus, et une « efficacité » plus anthropologique dans la relation engagée ?

À la question que signifie un travail « performant » et « efficace » ?, une réponse a été la suivante : « *Je ne travaille ni chez orange ni chez SFR* […] *Pour l'efficacité, il n'y a pas de guide, de recettes miracles, il n'y a pas de trame qui a été mise en place. On peut parler d'efficacité ou de performance que lorsque l'on aura créé des grilles de statistiques qui vont amener à être évalué […] Quel éducateur peut me dire si je suis performant et efficace dans mon travail ? Je ne veux pas en arriver là, qu'est-ce que j'ai à gagner, un treizième, un quatorzième mois ? Pour moi, cela ramène à des notions de prime mais aussi de justifier ce que l'éducateur est capable de faire et de ne pas faire et uniquement dans un but lucratif. Personnellement, je ne sais pas comment l'on pourra quantifier, évaluer le travail de l'éducateur, prime à la tête du client, pour moi, dans le travail social c'est quelque chose de dangereux. Je ne peux pas dire si je suis performant ou pas, sauf au cours du bilan individuel annuel avec ma hiérarchie »*[1]. Ce professionnel, *résistant*, situe la performance du côté des attentes organisationnelles vis-à-vis du travail effectué par les agents. Son refus est sans détour tant il s'agirait d'associer la performance à une quantification de l'acte.

De la même manière, ce professionnel indique : « *Je ne sais pas ce que ça veut dire dans le fond être efficace avec une famille. L'émulation du bon ou du mauvais résultat, ça c'est le vieux lecteur de Nietzsche qui dort en moi* […] *Indécidable, indéterminable, je ne suis pas en mesure de pouvoir mesurer mon travail à partir du critère de performance et d'efficacité, ça me jouera peut-être à un moment des tours, et si cela me joue des mauvais tours ça sera le moment ou jamais de créer le centre de poésie dont je rêve depuis ma tendre enfance, ce sera l'occasion de m'arrêter et d'aller voir ailleurs, je le dis clairement. Le jour où on sera complètement dans l'efficacité je ne pense plus devoir rester, demeurer travailleur social* »[2]. Lui aussi *résistant,* il insiste davantage sur la définition entre bonnes et mauvaises pratiques qui déterminerait les champs du possible d'une « efficacité » et d'une « performance ». La question de la mesure est là aussi centrale, non pour rendre des comptes à son employeur mais pour justifier des actions menées avec le public.

« *Performant et efficace... ça me hérisse les cheveux d'entendre ces deux mots dans le social. On confond usine et travail auprès des personnes ! tu vois le changement là ? On nous restreint de plus en plus les budgets, chaque année pour les congés d'été nous sommes en manque de personnel, personne n'est remplacé, donc nous sommes fatigués soit avant de partir en congés ou soit en septembre. L'année redémarre et les éducateurs n'ont pas l'impression d'avoir eu de congés, ils ont dû faire des heures pour permettre à leurs collègues de prendre leur vacances...et on nous parle*

[1] Entretien n°53, Moniteur éducateur depuis 1998, Chef de service en MECS.
[2] Entretien n°59, Éducateur de jeunes enfants depuis 1996, dans un foyer de l'enfance.

d'être efficace. On essaie de faire au mieux mais lorsqu'il n'y a plus de ressource physique, eh bien c'est l'arrêt maladie. Lorsqu'il nous arrive d'être deux et lorsque ton collègue voit ta difficulté il prend le relais, sinon, chacun essaie de faire son travail au mieux. Moi, ma tâche première est que l'usager se sente bien, même si cela doit prendre du temps, il faut prendre en compte les obstacles que l'individu rencontre pour se reconstruire. Je ne supporte pas d'entendre parler ici de performance et d'efficacité ! »[1]. L'« efficacité » et la « performance » sont décriées comme se rapportant au monde industriel et marchand et, dans le cadre de l'action sociale, elle fait référence à l'utilité des actions auprès des publics et l'évaluation qui en est faite par la direction. Ce délégué syndical interroge avant tout les effets délétères sur les salariés en rapprochant la performance à cette capacité de faire mieux avec une restriction des moyens.

Enfin, d'autres discours, les plus nombreux, ont été moins catégoriques et mettent en avant une appropriation des termes. « *Souvent on associe les travailleurs sociaux à un « baba-cool », pause-café, pause clope mais en fait c'est plus ça aujourd'hui. Moi je remarque dans ma profession, nos écrits sont très pointilleux, ils sont très techniques et pourquoi ? Parce que ces documents peuvent être demandés par des financeurs. On travaille avec des personnes, pas avec des machines, donc on ne peut pas se permettre de dire n'importe quoi. Ça nous permet de dire ce que l'on fait, de donner du sens. Mais il ne faut pas non plus tomber dans une psychose et rendre des comptes sur tout* […] *mais on connaît notre travail, on a été formé et on a appris les méthodes, pour faire des écrits par exemple* »[2]. Cet assistant de service social expose une argumentation qui a été récurrente lors des entretiens. Si la performance n'implique pas un contrôle absolu elle nécessite malgré tout un travail d'objectivation. Un point à retenir est son absence de refus par rapport aux termes d'efficacité et de performance qu'il intègre dans une logique de bonne pratique. Mais son discours fait également apparaître une référence bien connue qui consiste à opposer un imaginaire du « travailleur social » baba-cool avec la rigueur actuelle.

Dans le prolongement, ce professionnel indique : « *L'efficacité, ben euh, c'est quand un juge des enfants me dit que j'ai fait du bon travail, c'est quand euh, je vais faire une synthèse pour une demande d'admission, auprès d'un autre service, et qu'on me dit que mon rapport est très clair, et que, et que voilà, j'ai bien fait mon travail. Donc ça, ça me valorise. Et puis c'est aussi quand on arrive quand ce que j'ai projeté je l'ai mis en œuvre. Des fois ça peut prendre du temps à se réaliser, et bien ça se réalise, voilà, et là je me dis que j'ai été efficace. Quand un enfant va mieux* »[3].

[1] Entretien n°62, Éducateur spécialisé depuis 1994, délégué syndical, en FJT.
[2] Entretien n°47, Assistant de service social depuis 2009, dans un IME.
[3] Entretien n°52, Moniteur éducateur depuis 2010, en MECS.

De manière similaire, il s'agit pour ce moniteur éducateur de pouvoir rendre compte de son travail. « *L'évolution, la nécessité de mettre en valeur un savoir-faire. Pendant longtemps on s'est posé la question mais qu'est-ce que le métier d'éducateur ? Aujourd'hui, je pense qu'on n'en est plus là. Il reste du chemin à faire mais effectivement il serait important de montrer ce qu'est le savoir-faire de cette profession, de pouvoir l'expliquer. C'est aussi dans un souci d'ouverture. Le fait que l'on soit connu, reconnu, qu'on ait en permanence la possibilité de se faire connaître fait partie de l'évolution du métier* […] *Parfois je suis confrontée à des situations d'échec, on essaie de faire en sorte qu'un gosse aille vers l'autonomie, que des parents reprennent contact avec leur gamin et puis ça ne marche pas. Des échecs, on en a mais je pense que l'on a surtout des obligations de moyens, d'essayer de les aider, de leur proposer des choses mais on ne peut pas me demander de réussir. Si un jour on me dit que je dois avoir 50% de retour au domicile, je change de métier* »[1].

L'analogie avec l'univers industriel et marchand proviendrait donc de la capacité à transformer les éléments, non pas les matières premières, mais les situations des publics, c'est-à-dire d'agir sur les problématiques sociales tout en témoignant du savoir-faire des agents. Cette référence ne se limite pas à pouvoir dire ce qui est fait, mais la critique repose sur les conditions pour le faire. Une mathématisation du réel qui serait réduite à sa quantification, à un rendement, à des objectifs à atteindre, tels sont les éléments d'une opposition qui étaient largement partagés.

Toutefois, les entretiens révèlent une ambiguïté concernant l'usage des termes. Tout en s'opposant aux références industrielles et marchandes, les professionnels du social reconnaissent une vérité de la « performance ». Ainsi, bien qu'ils ne soient pas dupes que la réalité se présente sous un « faux masque » autour des notions de performance, d'« efficacité », d'« efficience » ou de « qualité » permanente, ils agissent malgré tout en référence à ces signifiants et pensent leur pratique selon elle, créant ainsi leur « vraie fiction » (Alix, 2012). Ce point nous semble tout à fait intéressant pour comprendre l'appropriation que les professionnels font des réformes qui passent par une transformation des termes pour qualifier les pratiques. L'« efficacité » et la « performance » sont donc utilisées comme une référence communément partagée, mais elles sont le plus souvent réinvesties pour justifier les nombreuses procédures et normes au service d'un travail de qualité.

Nous avons évoqué que de nombreux auteurs ont analysé l'usure et le manque de reconnaissance des professionnels. Nous pourrions formuler l'hypothèse que la participation à un langage commun, bien que les notions proviennent d'univers différents, permet d'accéder à cette reconnaissance et

[1] Entretien n°50, Moniteur éducateur depuis 1994, en MECS.

légitimité. Cet outillage a deux fonctions majeures, de pouvoir légitimer leurs fonctions et pratiques en s'inscrivant dans une logique de la preuve (Martin et Soulet, 1984) et d'orienter leur lecture des phénomènes vécus. Cette réappropriation ne se fait pas sans tensions, les entretiens le démontrent, mais elle est un argument et une caractéristique d'une transformation des modes de subjectivation qui est moins radicale que progressive, confuse, mais surtout légitimée par rapport à l'idée que les professionnels se font de leur métier.

D. D'une résistance à une grammaire de l'assentiment

Notre hypothèse de départ partait du postulat que si les professionnels de l'action sociale avaient un rapport différencié avec l'objet social, comme mode et objectif d'intervention, il impliquait néanmoins de leur part un engagement de soi qui pouvait engendrer une attitude de résistance face à toute forme d'intrusion dans la construction subjective qu'ils se font de leur métier. Les nombreuses réformes depuis les années 2000 sont à ce titre les cibles potentielles d'une résistance tant elles ont renforcé le contrôle étatique sur la prise en charge des bénéficiaires et sur le fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, donnant lieu à une rationalisation toujours plus importante des pratiques professionnelles.

Notre hypothèse se fondait notamment sur les appels répétés qui exhortent les professionnels à résister, nous en avons cité quelques exemples. En fin de compte, la curiosité avec laquelle nous avons commencé ce travail de recherche aurait pu être formulée en détournant une référence à Albert Camus : les professionnels de l'action sociale sont-ils des agents révoltés ? Autrement dit, de quelle manière aménagent-t-ils les choses entre le cadre socio-politique, les rationalités instrumentales et leur manière de subjectiver leur rapport à leur métier ? Nous partions de l'hypothèse que tout métier de la relation implique une disharmonie entre le cadre d'intervention et des actes du travail inscrits dans des pratiques symboliques, c'est-à-dire dans le registre du dire et de la parole (Autès, *op. cit*, p.°242).

Les apports théoriques nous ont permis de tracer les contours généraux de la résistance. Elle se manifesterait face au refus d'une soumission de la subjectivité, notamment lorsque la représentation subjective que se font les professionnels de leurs pratiques fait l'expérience d'une interprétation objectivée. Le désaccord a lieu dans l'entre-deux, entre une assignation à faire ou à être dans des conditions pré-établies et le refus de s'y soumettre. Mais là réside un premier paradoxe, sa position de *borderline* (Fontana *in* Zancarini, 1999, p.°16) est en même temps le lieu où elle se révèle et la marque de sa fragilité. Élément structurel du pouvoir, elle ne peut être réduite à un acte de résistance individuelle, bien que celui-ci se manifeste, mais est un système de relations entre plusieurs éléments :

des actes, un contexte, des instruments, des agents, des institutions, des objets et des lieux. Elle problématise la relation entre ces éléments en tension dans laquelle se constituent des relations de pouvoir. Immanente au pouvoir, la résistance ne peut donc être analysée dans une continuité historique mais nécessite que les rapports de lutte soient constamment réintroduits dans le contexte socio-politique.

Le second paradoxe est le suivant, ayant pour visée d'introduire du changement face au cadre socio-politique, la résistance implique la liberté des agents. Elle n'est pas une opposition pour la défense de la liberté, mais pour en obtenir davantage. De ce fait, les professionnels ne sont jamais totalement soumis à un cadre d'intervention mais ont la possibilité de s'en extraire, c'est dans ce creux que la résistance surgit.

Les entretiens ont révélé que les professionnels témoignent d'une résistance bien moins remarquable et magistrale que nuancée et ordinaire, lorsqu'elle n'est pas refusée. Ce qui apparaît massivement, contrairement à notre hypothèse initiale, est l'assentiment des agents interrogés à l'égard des réformes et le rejet massif de la figure du résistant. Cela ne signifie pas l'absence d'un mécontentement face à l'objectivation des pratiques, l'appel à la qualité et l'efficacité qui met les professionnels dans une certaine urgence, mais révèle une rationalisation à l'œuvre pour dépasser les contraintes.

Les trois figures idéales-typiques avaient pour fonction de nous interroger sur le décalage entre une représentation toujours vivante d'un militantisme, alimentée par les débats nombreux et exaltés, et la posture très nuancée dans laquelle ils se situent. Comment interpréter cette disqualification de la figure du résistant ?

d.1 **Une résistance modérée et réfrénée**

Les entretiens ont révélé des réalités subjectives excessivement hétérogènes qui amènent les professionnels à se reconnaître de manière très différenciée sur la signification d'une attitude résistante. Assimilée à du militantisme pour certains, elle relève d'un engagement politique ou syndical et consiste à porter au niveau national les souffrances locales. Pour d'autres, elle n'annule pas le sentiment d'être soumis aux injonctions, qui est une résistance éminemment individuelle et discrète, avec la volonté de ne pas « faire des vagues ». Enfin, elle peut être associée à une pratique quotidienne de défense de soi qui, sans être forcément structurée dans un collectif, est néanmoins une force d'opposition dans les rapports salariaux. Acte politique, simple distance, résistance soumise, défense de soi ou défense des droits collectifs, la résistance se manifeste de manière plurielle.

Les entretiens accentuent un élément peu mis en avant quant à l'oscillation dans laquelle se situent les professionnels face à la résistance. Cette dernière n'est pas un état, mais une attitude, une vigilance permanente, qui se manifeste lorsqu'une situation pointe un danger, « *lorsqu'on sent que ça tourne mal* »[1]. Ainsi, les professionnels qui se reconnaissent *résistants* indiquent ne pas être dans une opposition systématique, l'attitude de résistance veille, est attentive au changement, et si elle se fonde dans les rapports de pouvoir elle n'exclut aucunement le consentement lorsqu'il y a une harmonie entre le travail prescrit et le travail souhaité. Les *résistants* ne sont pas donc dans une résistance au changement permanent. La résistance n'est pas un état mais un rapport social.

Cette résistance est guidée par le travail socio-éducatif engagé avec le public, pour leur « *redonner une dignité* »[2], mais aussi pour soutenir les conditions salariales lorsque les effectifs sont notamment impactés par les restrictions financières. Les entretiens ont révélé que les *résistants* défendent de manière imprescriptible la dimension anthropologique au cœur de la relation socio-éducative. Cela signifie que la résistance serait engagée dans le rapport au « *vivant* »[3] de l'acte socio-éducatif, avec la stratégie d'introduire un autre langage (Bourdieu, 2013), c'est-à-dire de remettre en question la structure langagière fondée sur un discours techniciste pour insérer de manière plus centrale la question de l'humain. Est-ce à dire que les *résistants* seraient les seuls défenseurs d'une approche éthique ? Il n'en est rien car chaque professionnel fait de l'éthique une boussole pour guider leurs pratiques. La différence se situe sur la manière d'y accéder. Pour les *adhérents*, elle relève d'une rationalité gestionnaire, condition *sine qua non* d'une pratique efficace et respectueuse, tandis que les *résistants* défendront une pratique qualifiée de clinique, prise dans un rapport étroit avec le public. Ce sont deux constructions langagières opposées, deux modes d'approche de l'humain distinctes.

Les entretiens ont pu mettre à l'épreuve deux vérités tenaces sur les professionnels de l'action sociale. Tout d'abord, très majoritairement, ils ne défendent pas une posture de résistance bien qu'ils fassent appel à leurs valeurs éthiques pour travailler avec les personnes. Ce n'est donc pas une posture militante qui apparaît, mais bien celle de *non-dupe* ou d'*adhérent*. De plus, l'opposition entre les générations est moins significative qu'il n'y paraît. Pour les *résistants*, nous retrouvons la même représentativité entre ceux qui ont de l'ancienneté et ceux qui ont moins d'expérience. La résistance n'est pas liée à un effet générationnel mais à la construction doctrinale qu'ont les agents pour guider leurs pratiques, notamment à travers la question de la clinique.

[1] Entretien n°46, Éducatrice spécialisée depuis 2011, dans un SIAO.
[2] Entretien n°78, entretien n°1, Éducateur scolaire depuis 1990, dans un CAARUD.
[3] Entretien n°59, Éducateur de jeunes enfants depuis 1996, dans un foyer de l'enfance.

Ces précisions nous permettent de réfuter une représentation persistante considérant la résistance comme une « subculture » (Scott, *op. cit.*) ou un *ethos* professionnel. Au contraire, les entretiens ont révélé que l'attitude résistante est le plus souvent un acte individuel correspondant à un acte de régulation d'un rapport de force défavorable. Pour reprendre les termes de Gérard Mendel, nous formulons l'hypothèse que cette résistance relève, pour les agents, d'une tentative de reprise de pouvoir sur leurs actes, lorsque ces derniers ne s'estiment pas impliqués dans les réformes ou les changements institutionnels (Mendel, 1998). Les professionnels ne sont pas passifs, ils ont des manières de faire qui ne se limitent pas à un savoir-faire, représenté par le tour de main de l'artisan et de l'ouvrier, mais usent de tactiques et jouent de la ruse pour contourner ou déguiser des pratiques afin d'accéder à un objectif. Les « arts de faire » selon Michel de Certeau qualifient avant tout la dimension anthropologique des professions sociales. Le quotidien des gens faibles et sans pouvoir (de Certeau, *op. cit.*, p.°61) regorge, selon l'auteur, de résistances invisibles, interstitielles, qui sont toujours des coups ou des retournements opérés par les agents. Ces actes de détournement ou de réemploi vont être représentés par la perruque en usine ou l'errance du lecteur. Bien que l'auteur ne fasse jamais référence aux métiers du social, nous pouvons y déceler dans la créativité des pratiques sociales, qui sont souvent des actes inconscients pour les agents, cet art qui consiste à déjouer un pouvoir.

L'analyse de Michel de Certeau a certainement renouvelé la problématisation de la résistance dans sa dimension anthropologique, néanmoins, elle nous permet également de montrer les limites d'une telle analyse dans le cadre professionnel. En effet, lorsque la résistance existe, de manière revendiquée et assumée par les auteurs, elle s'appuie très peu sur une structure collective, politique ou syndicale, mais est davantage une stratégie individuelle de positionnement face aux injonctions reçues. L'attitude de résistance relève alors de contre-conduites tel qu'un professionnel expliquait son usage inconstant et imprécis du logiciel informatique. Sa résistance était une marge de liberté dans le fait d'avoir un contrôle sur le logiciel en l'alimentant de manière modérée. Nous avons également pu voir que la résistance peut se trouver dans une tension majeure entre la lucidité du jugement sur les restrictions économiques et la discrétion dans laquelle se situe le professionnel pour ne pas être mis en porte-à-faux. Nous parlions d'une résistance soumise qui a la particularité d'exister malgré une résignation face à la division hiérarchique du travail et aux différentes injonctions. Elle est donc internalisée, sans volonté d'en faire une revendication majeure par un acte militant, syndical ou politique. Tel que le formulait Christian Bachmann : « Un secteur en miettes, faiblement organisé, sans leader reconnu, qui se méfie du politique et qui reste largement marqué par l'idéalisme de ses origines, voilà qui ne constitue pas le milieu le plus propre à développer des stratégies collectives, hardies, pragmatiques et novatrices » (Bachmann, *in* Martinet, 1993, p.°195). Nous pouvons rajouter

que les professionnels sont souvent amenés à intervenir seuls, à payer de leur personne, et utilisent des techniques de relation très individualisées. L'autonomie, la liberté d'initiative, la responsabilité que les professionnels revendiquent sont certainement des éléments qui retiennent les ambitions collectives. Les professionnels produisent donc quotidiennement des résistances mais sans les capitaliser, c'est-à-dire qu'elles se caractérisent par un renouvellement permanent mais sans prise de pouvoir. La résistance est discrète, au service du public, et donc en soi dans les clous. Comme le formule Michel de Certeau : « Dans l'institution à servir, s'insinuent ainsi un style d'échanges sociaux, un style d'inventions techniques et un style de résistance morale, c'est-à-dire une économie du "*don*" (des générosités à charge de revanche), une esthétique de "*coups*" (des opérations d'artistes) et une éthique de la ténacité (mille manières de refuser à l'ordre établi le statut de loi, de sens ou de fatalité) » (de Certeau, *op. cit.*, p.°46). Les arts de la ruse et les résistances morales ne constituent pas, en tant que tels, un contre-pouvoir dans la mesure où ce sont des actes isolés qui remettent silencieusement en question des modes d'organisation, des langages et des rapports sociaux mais sans arriver à en imposer de nouveaux. La ruse est une habilité qui nécessite une certaine subtilité, la dissimulation de sentiments et des intentions véritables, et une capacité à faire preuve de discrétion pour se concrétiser. La résistance ne peut être qualifiée, par conséquent, d'active participation de tous à une révision globale des pratiques et des politiques sociales.

L'autre aspect du problème, concernant les collectifs, est leur mobilisation pour leur souplesse et leur organisation moins hiérarchisée. Pourtant, si des actions collectives existent depuis longtemps, leur caractère est le plus souvent morcelé, les adhésions intermittentes, avec une difficulté majeure à mobiliser les agents sur la durée. Ce constat s'inscrit dans un processus plus large d'une remise en question de l'adhésion à des collectifs ou des groupements d'intérêt général tels que les partis politiques, syndicats ou les mouvements d'éducation populaire. Jacques Ion en a fait un objet de recherche et a mis en avant les mutations les plus sensibles. « Mais dès lors que s'affaiblissent les collectifs de socialisation, les engagements sont de moins en moins liés aux systèmes d'appartenance qui constituaient la matrice des investissements militants. Le sentiment de partager collectivement le même sort, d'appartenir à une communauté inscrite dans la durée, repérable y compris dans ses oppositions à d'autres, est objectivement moins présent, et les mobilisations se construisent alors davantage à partir d'expériences concrètes de situations difficiles » (Ion *et al*., 2005). Les résistances contemporaines se caractérisent le plus souvent par un projet politique limité, la résolution des difficultés les plus sensibles et sans projection dans le temps. Les pétitions en ligne sont représentatives de cette transformation. Temporaires, elles posent une contradiction impérieuse dans le débat public mais la somme des signatures ne crée ni mouvement ni collectif. Les résistances ont moins la fonction d'élaborer une critique sociale que de traiter l'urgence, liée notamment aux

problématiques de financement qui vont se répercuter sur les conditions de travail, la pérennité des services, le renouvellement des postes et surtout le contenu du travail socio-éducatif.

Si nous soutenons cette analyse, nous y apportons un point de vigilance. La résistance telle qu'elle se constitue actuellement n'est ni le résultat du seul déclin des collectifs ni celle d'un excès d'individualisme qui ne serait portée que par des subjectivités en souffrance (Dejours, 2003), bien que ces deux aspects coexistent. Il nous semble que si de tout temps des « subjectivités rebelles » (Lüdtke *in* Bouquin, 2008) ont impulsé une résistance, dans les plis du pouvoir, sa difficulté à se structurer et être légitime est liée à une transformation plus importante d'une reconstruction politique de la question sociale apparue dès le milieu des années 1970. Les redéfinitions doctrinales de l'action publique inscrites dans une remise en question généralisée de l'État social ont participé à une transformation des modes d'intervention publics et plus globalement à une métamorphose de l'objet social, c'est-à-dire les objectifs et les finalités des interventions. C'est dans ce cadre que nous pouvons trouver la source d'un désarmement de la résistance qui fait moins l'objet d'un déficit de résistance qu'un déplacement des objets de la résistance.

Cette hypothèse, que nous allons nous employer à vérifier durant les prochains chapitres, n'exclut pas un contexte socio-politico-économique défavorable. Nous allons donc émettre quelques idées provisoires pour expliquer les difficultés de la résistance à s'établir.

1. En premier lieu, le manque de mobilisation est symptomatique d'un découpage territorial des compétences entre communes, départements, régions et État. La décentralisation a eu pour conséquence de retirer tout sentiment d'unité des professionnels tout en créant un traitement différencié des problématiques sociales selon les collectivités territoriales.
2. L'absence d'unité est héritière des anciennes politiques catégorielles qui a défini des publics spécifiques, des modes de financements et des pratiques singulières. L'action sociale est donc sectorisée entre le handicap, la protection de l'enfance, les personnes âgées dépendantes. Ce morcellement des professions freine une reconnaissance réciproque nécessaire pour se mobiliser conjointement (Carrel, 2013, p.°123) autour d'une question et des objectifs communs.
3. Après la multiplicité des tutelles et des politiques catégorielles, l'autre élément déterminant est la diversité des professions et des métiers afférents qui ne permettent pas de créer un sentiment d'appartenance à un univers des professions du social. La notion de « travail social » n'a que partiellement rempli sa mission unificatrice mais l'élargissement de ses frontières avec l'intégration des assistantes maternelles, par exemple, n'a fait que renforcer l'absence de cohésion.

4. Contrairement à d'autres professions tels que les médecins (Boussard *et al.*, 2010, p.°170), les professionnels du social ne disposent pas de ressources scientifiques suffisantes qui puissent être qualifiées de contre-pouvoir. La question des savoirs a d'ailleurs toujours suscité des incertitudes tant ils renvoient à des références extérieures à l'univers de l'action sociale (Castel, 1998, p.°34) et leurs techniques trop fragiles et imprécises face à des situations extrêmes.
5. La multiplicité des « porte-paroles » (Boussard *et al.*, *op .cit*., p.°171) est très présente dans l'action sociale en prenant différentes formes : associatif, collectif, syndicat. Elle témoigne d'une activité intense mais, paradoxalement, elle a pour conséquence d'isoler leurs actions malgré des rassemblements sous la forme d'inter-syndicales.
6. La mise en concurrence des professionnels, déjà existante avec les nouveaux dispositifs d'insertion durant les années 1980, est réactualisée par les restrictions financières des associations. En effet, la fusion des associations, les expérimentations avec les CIS et la création d'un représentant employeur unique nommé NEXEM, accentuent la dépendance aux employeurs qui voient leur pouvoir augmenter. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que le rassemblement des employeurs semble se renforcer contrairement à la division des professionnels.
7. Les salaires médians plutôt bas ne permettent pas aux professionnels de terrain de maintenir un mouvement social dans le temps.
8. Nous l'avons évoqué lors des entretiens, nous ne pouvons mettre de côté le fait que les professionnels ont la conviction d'une permanence de la relation et d'une marge de manœuvre qui leur permettra de dépasser les contraintes légales pour se réfugier dans un accompagnement socio-éducatif intersubjectif. Cette dimension peut également constituer un frein à la résistance.
9. La résistance nécessite l'identification d'un adversaire. Or, dans un maillage institutionnel et administratif excessivement noueux et selon des compétences transversales entre l'Europe, l'État, et les collectivités territoriales, les compétences et les responsabilités de chacun sont noyées dans un brouillage qui laisse peu de prises.
10. Enfin, la résistance nécessite de s'inscrire dans une temporalité, entre le début d'une opposition et les objectifs à atteindre, inscrite dans des échéances. L'absence de définition de l'avenir fige l'acte de résistance dans un présent éternel et l'amène à s'estomper progressivement. Les contractions budgétaires sont exemplaires de ce flou temporel.

Finalement, la résistance a la fonction majeure d'introduire une subversion par rapport à certaines organisations, ou des pratiques, tout en permettant de « débanaliser » des structures objectives et

incorporées (Bourdieu, 2013, p.°14). La résistance permettrait donc une critique sociale du traitement politique de l'objet social mais porte en son sein sa propre limite, celle de remettre en question un ordre symbolique, c'est-à-dire qu'elle introduit du doute ou de la défiance dans ce qui va de soi. La virulence de la remise en question du monde symbolique par la résistance produit une violence et un bousculement des repères.

d.2 **L'assentiment**

L'inadéquation hypothétique entre la rationalité gestionnaire et managériale des problématiques sociales et les nécessités liées aux métiers de la relation qui requièrent du temps – la disponibilité, la globalité de l'approche, l'autonomie des professionnels et la singularité du traitement – s'est donc convertie en un ajustement possible.

L'épreuve du réel nous a amené à déplacer notre regard et à remettre en question nos hypothèses pour mettre en avant les supports d'une résistance à partir de ses contradicteurs. Pour cette éducatrice spécialisée, les écrits professionnels, les évaluations, la méthodologie de projet, « *peuvent nous apporter plus de crédibilité. On acte les choses, ce ne sont plus des paroles et du coup ça donne peut-être plus de poids à notre travail* […] *Je ne manque pas de reconnaissance mais des fois les situations me donnent l'impression d'être un sous-fifre. Par exemple, le juge, il ne nous considère pas, il n'écoute pas notre avis alors qu'on travaille avec les jeunes, on a fait des études, on a des capacités d'analyse. Mais à la fin on va te dire, "c'est moi qui décide". Pareil pour les référents sociaux qui se permettent de te reprendre sur ce que tu as fait avec le jeune. Je pense que l'on ne mesure pas le travail que l'on a fourni et du coup formaliser les choses ça nous donne du poids* »[1].

Une grammaire de l'assentiment repose sur la double perspective d'une professionnalisation par la technique et d'une reconnaissance par les pairs. L'assentiment contredit toute soumission volontaire des agents, qui renverrait à l'absence de liberté, d'autonomie et de créativité. Les *adhérents* témoignent à l'occasion d'un dissentiment et reconnaissent être corsetés par des contraintes, mais ces dernières sont euphémisées, neutralisées et l'injonction du cadre légal incorporée par la recherche d'une « plus-value » en termes de compétences et d'efficacité. L'absence, pour les *adhérents*, se manifeste avant tout par une absence du sentiment d'absence et la soumission est étouffée par les bénéfices attendus. La question n'est pas pour eux : comment résister ? Mais pourquoi résister ? N'identifiant pas les raisons d'une mise en action.

[1] Entretien n°27, Éducatrice spécialisée depuis 2010, en MECS.

Pour les *adhérents,* les réformes ont introduit une rationalisation des pratiques, qui ne consiste pas seulement, dans sa définition originelle, à « ramener à la raison ce qui relève des passions, autrement dit, se référer à la connaissance objective des faits afin d'annuler les préjugés et de ne plus agir selon l'intuition » (Ogien, 1995) mais, sur le modèle de l'ingénierie sociale, à une recherche permanente de l'efficacité de l'action.

Les normes qui se présentent sous des formes aussi variées que des textes, protocoles, procédures ou déclarations d'intention sont réunies par les professionnels sous la forme d'outils ou de techniques, c'est-à-dire des moyens pour accéder à un état et une compréhension supérieurs. La technique est, pour les *adhérents,* associée à l'ensemble des moyens matériels soumis à l'impératif de l'efficacité.

Voici quelques éléments d'une grammaire de l'assentiment pour expliquer l'adhésion aux réformes.

Le premier renvoie au paradigme de **l'universalité**. La professionnalisation passe par l'acquisition d'un matériel techniciste, qui ne se réduit pas à son aspect technique mais qui constitue un « système technicien » (Ellul, 2004) par la généralisation des techniques, la standardisation des procédures, l'homogénéisation des pratiques et la croyance inéluctable en une efficacité infinie. La technicité a donc une visée universelle, indépendamment des contextes d'intervention et fonctionne comme un système de pensée. Ce dernier, dans le cadre de l'action sociale, s'élabore à partir d'une normativité des outils, une hiérarchisation des pratiques, entre les bonnes et les proscrites, et une mise à distance de ceux qui en refusent les termes, qui deviennent « obsolètes », « archaïques », des «cons aliénés» ou des « dinosaures ». Le système de pensée, ou le discours techniciste, a une fonction primordiale de clivage entre les détenteurs et les dépossédés. Il y a une volonté de créer une « culture de l'intervention » qui dépasse les frontières et les caractéristiques propres à chaque public et aux terrains d'intervention.

Le second est le paradigme de la **légitimité**. L'assentiment aurait trois fonctions pour les agents : donner une *épaisseur* et une *consistance* aux professionnels par l'acquisition d'une légitimité, *calmer les incertitudes*[1] face à l'inattendu de la relation socio-éducative, et *rassembler* les professionnels autours d'un discours commun et des visées identiques. Le consensus recherché dans les équipes pour être dans « un processus d'amélioration continue de la qualité », au principe des évaluations et des démarches qualité, permet d'éloigner le doute et de réunir. Là où l'équivoque divise, les réformes ont introduits des outils et des procédures, d'évaluation ou des recommandations de bonnes pratiques, qui nécessitent la définition d'objectifs collectivement partagés. Le consensus ainsi recherché fait

[1] Cette idée est représentée par la formule de Jean-René Loubat : « Un indicateur réduit l'incertitude » (Loubat, 2013, p.°560).

apparaître une langue qui est sans équivoque. Cependant, se rassembler autour d'une rhétorique et des objectifs communs fonde une unanimité artificielle autour de termes aussi problématiques que la qualité, l'efficacité, la performance ou l'objectivité.

Enfin, le dernier paradigme est celui de la **véridiction** qui se subdivise en deux idées. La première est un principe de *dévoilement* où les pratiques ressemblent à un livre ouvert qu'il s'agit de décrypter. Les normes procédurales auraient cette capacité de traduire le réel et de faire apparaître aux agents ce que leur implication subjective rend aveugle. Les outils et procédures font ainsi surgir une vérité de l'acte socio-éducatif. L'autre aspect relève des progrès acquis par les réformes. La *performativité* qui en résulte est la croyance en laquelle le mot fait la chose, c'est-à-dire que la nouveauté technique permettra une amélioration des pratiques en contrariant toute stagnation stratégique. Ces deux aspects ne font pas apparaître des vérités mais des techniques à partir desquelles vont se construire des énoncés vrais, c'est-à-dire des jeux de véridiction.

Quelle analyse pouvons-nous faire de ce plus de visibilité et de la performativité ?

Les normes procédurales par les évaluations, démarches qualité ou recommandations de bonnes pratiques, malgré des désaccords sur les usages préjudiciables qui amèneraient un plus grand contrôle des professionnels, trouvent un consensus par l'amplification de la visibilité et de leur efficacité. Elles seraient créatrices de visibilité dans le sens où elles auraient la fonction de donner à voir à des professionnels qui sont pris dans l'épaisseur des relations socio-éducatives. Noueuses, irrationnelles et reposant sur du symbolique, ces relations nécessiteraient d'être objectivées par un travail d'extraction du terrain. Ainsi, grâce aux normes procédurales les relations socio-éducatives se découvriraient, apparaîtraient et se révéleraient.

L'opposition entre le visible et l'invisible, et son réagencement, a été formulée par Michel Foucault dans le cadre de la médecine à travers cette question introductive :« Qui peut nous assurer qu'un médecin du 18^{e} siècle ne voyait pas ce qu'il voyait, mais qu'il a suffi de quelques dizaines d'années pour que les figures fantastiques se dissipent et que l'espace libéré laisse venir jusqu'aux yeux la franche découpe des choses ? » (Foucault, 1963). Le rapport du visible et de l'invisible a, selon l'auteur, changé de structure et fait apparaître « sous le regard et dans le langage ce qui était en deçà et au-delà de leur domaine. Entre les mots et les choses, une alliance nouvelle s'est nouée, faisant voir et dire » (*Ibid.*, p.°VIII). Nous pouvons, par analogie, déplacer ce questionnement aux professionnels de l'action sociale. À défaut de considérer qu'elles soient créatrices de visibilité, nous formulons l'hypothèse que les normes procédurales créent le regard en orientant ce dernier sur ce qu'il faut regarder. Elles donnent à voir par elles-mêmes et pour elles-mêmes en structurant les représentations et en dirigeant le regard.

Donner un nouveau regard sur le monde social introduit une nouvelle interprétation de celui-ci. Ce qui signifie qu'une modification du regard des professionnels contribue à transformer leur façon de voir le monde social, et particulièrement les modalités de prise en charge. En définitive, les normes ne sont pas créatrices de visibilité, présentant la vérité avec une essence propre, expectative, dans l'attente d'être mise à jour. Elles rendent visible le visible, et sont productrices de vérité, car c'est avant tout l'interprétation du visible qui change, non son apparition.

Le point nodal des normes managériales – au centre de notre question introductive : en quoi l'assentiment aux mutations technico-gestionnaires dans la conduite des affaires sociales est-il révélateur d'une transformation des modes de subjectivation des professionnels ? – est la reconfiguration du rapport entre ce qui se voit et ce qui se dit, par l'introduction d'un discours rationnel. Mais le prix de la visibilité est la production de pratiques invisibles, notamment car certaines deviennent inévaluables, et d'une invisibilisation des micro-savoirs qui permettent de penser le rapport à autrui, entre les agents et le public, et à penser autrui. La mise en visibilité par la création d'un certain regard est également créatrice d'un impensé.

De plus, l'assentiment fait apparaître un glissement dans le discours des professionnels à partir d'une remise en question de l'institution, de son organisation et des pratiques professionnelles qui seraient trop emmurées, inertes et non adaptées aux problématiques sociales contemporaines. La naturalisation des changements s'accompagne, sur le même registre, de la conviction d'un changement inéluctable des manières de faire, aussi bien que du public qui doit être autonome, actif et réactif. Nous formulons l'idée que l'adhésion au cadre légal est permise car ce dernier autorise un éclairage sur soi en validant des pratiques individuelles, mais aussi car les outils donnent à voir de leur pratique, en dévoilant ce qui était inaccessible, et en donnant à dire. Les mutations de l'action sociale participeraient à faire parler l'indicible et l'ineffable.

L'assentiment est caractérisé par l'intériorisation des mutations et des réformes sous forme d'un nouveau discours sur les pratiques. Dans le contexte d'une politique sociale de plus en plus soumise aux contraintes budgétaires, et qui impose une rationalisation importante dans la gestion des services, ce sont les cadres qui occupaient cette fonction pour appliquer des outils valorisant une culture du résultat (Chéronnet et Gadéa, *op. cit.*, p.°76). Les entretiens indiquent le glissement de cette responsabilité à l'échelon le plus local des pratiques. Cela ne signifie pas que les professionnels étaient jusque-là éloignés des enjeux économiques, mais que la responsabilité est dorénavant incorporée par l'ensemble des agents.

Ce discours normatif est constitué de savoirs et de vérités, de techniques pour prendre en charge autrui mais aussi de technique de soi, c'est-à-dire ce qu'il faut faire et comment le faire, et institue un nouveau rapport à soi et à autrui. Se situe à cet endroit le début d'une explication de la transformation des modes de subjectivation qui pourrait reposer sur le développement de la technicité par de nombreux protocoles d'accompagnement, sur une méthodologie du projet qui redéfinit la temporalité et la finalité de la définition des objectifs jusqu'aux évaluations, sur un autre rapport aux usagers et à soi par une responsabilité de chacun et enfin, sur une approche des risques qui vise surtout, non plus son émergence, mais son traitement avec les évaluations permanentes. Autrement dit, ce discours sur ce que doit être la pratique des professionnels du social prend forme dans un certain rapport à autrui, par l'enseignement des bonnes pratiques, dans un rapport à la vérité avec les bonnes manières de faire et dans un rapport à soi par l'adhésion pour changer les pratiques vers une « culture de l'évaluation ».

E. Fonctions et structure de la résistance : éléments conclusifs

L'élaboration d'une grammaire de l'assentiment nous a permis de faire apparaître une défiance vis-à-vis de la résistance qui prend corps dans une structure langagière basée sur des oppositions binaires entre le progrès et la régression, le changement et la stagnation, l'efficacité et la dangerosité. Il ne s'agit pas d'un simple principe linguistique mais la constitution d'un dispositif discursif qui possède « une fonction normative et réglée et met en œuvre des mécanismes d'organisation du réel à travers la production de savoirs, de stratégies et de pratiques » (Revel, 2009, p.°18). Le discours va investir l'ensemble des interstices de l'action sociale, par le cadre légal et ses procédures normatives, l'émergence d'experts en conseil, l'inflation d'outils d'accompagnement, le développement d'institutions de contrôle, la définition de nouvelles pratiques et finalement se cristallisera autour de deux figures de professionnels, les « anciens » et les « nouveaux », les « résistants » et les « adhérents ». Nous aurons à analyser l'élaboration de ce registre discursif en montrant ses multiples ramifications.

Nous retrouvons cette défiance dans un rapport de l'IGAS qui formulait qu'« il est incontestable que le malaise des professionnels sociaux qui ne peut être nié, a pour base l'ambiguïté de leur situation : près des usagers, de leurs problèmes et de leurs difficultés, ils sont parfois tentés, par générosité, par un combat pour "une éthique de masse et des actions collectives" et s'opposent ainsi à leurs employeurs publics, para publics ou privés qui souhaitent les voir exercer leurs fonctions fussent-elles communautaires, dans un esprit moins militant et plus serein » (IGAS, 1979, p.°380). L'agitation n'est pas constructive selon l'esprit de cet extrait et la professionnalisation doit au contraire s'épanouir dans un espace serein.

Il semble pourtant que la situation des professionnels du social se caractérise par son entre-deux, entre le système éducatif, judiciaire, médical, mais aussi dans une logique du double entre l'élaboration d'une pratique tournée vers des techniques professionnelles et le développement de l'ingénierie sociale. Mais c'est bien cet entre-deux qui autorise les pratiques sociales, par son absence de clôture. « Le social, tel que le formule Michel Autès, n'a pas de lieu propre, il est le lien, invisible et bavard, qui laisse en suspens, indécidables, les questions fondatrices de la cohésion sociale. Les clore ou les décider serait aller à l'encontre de l'efficacité recherchée » (Autès, 1999, p.°75). La tentation de vouloir appliquer des modèles rationnels techniques et instrumentaux n'est donc pas récente mais la position d'entre-deux qui apparaît, qui est la condition pour l'élaboration d'une résistance, est en même temps sa solution et sa fragilité, c'est-à-dire la condition de sa réalisation et le lieu de sa déconsidération.

Comme l'indique Christian Bachmann, face aux politiques anti-crise des années 1980, les professionnels ont été peu nombreux à se précipiter dans ces dispositifs, « plus répandue, une attitude de résistance larvée, face à des mesures qui présentaient le double inconvénient d'accroître la charge de travail et de donner des résultats particulièrement aléatoires [...] Il est un peu trop facile, et trop rapide, de taxer de "rétrogrades" et de "corporatistes" les professionnels qui se sont inquiétés des dérives de l'action sociale d'antan […] Il semble bien que les professionnels du social, en majorité, naviguent entre ces deux pôles: ni militants acharnés de la revalorisation urbaine, ni défenseurs farouches des valeurs développementalistes d'antan, ils se contentent de leur travail quotidien » (Bachmann, *in* Martinet, 1993, p.°193). Cet extrait pose distinctement la position d'entre-deux dans laquelle les professionnels se situent, ni véritablement militant, ni totalement extérieur, mais interroge avant tout la notion d'unité pourtant centrale durant les années 1970 avec la notion de « travailleur social ». Les professionnels sont éparpillés dans des secteurs plus ou moins stabilisés sans véritable projet politique commun, soumis à des injonctions locales spécifiques et à des pratiques professionnelles propres, complexifiant la possibilité de structurer des collectifs et de pérenniser les actions pour asseoir une résistance.

Nous allons terminer cette partie par la présentation de quelques points saillants pour montrer la fonction sociale de la résistance comme opérateur d'une disqualification des professions et d'une désolidarisation.

e.1 **Les résistants : un manque à être**

La résistance est une nomination à portée hautement négative. Comme le formulait une professionnelle de la manière la plus incisive, les résistants sont « *des cons aliénés* »[1], associant la résistance aux blocages, entraves, gênes, nuisances ou freins. Les entretiens ont révélé une imagerie construite autour de l'idée que le refus d'adhérer aux injonctions normatives aurait pour conséquence de nuire au projet collectif d'une équipe ou d'un service.

Dans la logique d'une analyse institutionnelle, les actes de résistance sont assimilés à des actes insensés (Taylor, *in* Monceau, 2009, p. 155), irrationnels et sans issue. Certains auteurs tenteront de comprendre les ressorts de cette «pathologie des organisations» (Crozier, 1971) en analysant la fonction de la résistance pour les professionnels, comme lieu de préservation de soi, tandis que d'autres élaboreront des stratégies pour la détourner à partir d'une pédagogie managériale.

Pour accentuer ce manque, l'analyse de Danilo Martuccelli avance que les agents résistants à une autorité ou une directive sont considérés, par ceux qui utilisent cette nomination, comme n'ayant pas incorporés ou simplement compris l'enjeu des réaménagements et des réformes. Ainsi, les résistants auraient un raisonnement inachevé ou encore, selon la tradition darwinienne qui juge les conduites en termes de comportements adaptatifs, ne témoigneraient pas d'une adaptation réussie et nécessaire à l'environnement social (Martuccelli, 2004). Ces analyses n'empruntent pas les mêmes savoirs disciplinaires et ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Pourtant, il s'en dégage un esprit général où la résistance trouve sa nomination à partir d'une négativité, bien que Michel Crozier, par exemple, la considère comme une capacité des agents à rationaliser les enjeux de pouvoir, le déficit qui s'en dégage étant une entrave au changement et à la rationalisation des organisations.

Le manque à être, tel que nous l'entendons, est détourné de la psychanalyse pour l'introduire dans une perspective sociologique qui n'est pas seulement un principe de non-reconnaissance des professionnels mais une pratique de dé-subjectivation. Tout d'abord, cela renvoie à un déplacement du « sujet »: « La désubjectivation vise à faire disparaître la référence au sujet dans les conduites d'un acteur et à replacer ces conduites dans une autre logique, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de la recherche de l'intérêt, de la stratégie politique, de la formation d'un pouvoir absolu ou de la domination d'une théocratie » (Touraine, 2013, p.°323). L'auteur précisera que ce déplacement idéologique peut prendre la forme d'une lutte contre le « sujet » par l'imposition du rationalisme et des politiques instrumentales. De plus, elle peut également correspondre à une annulation du « sujet »: « Ce concept englobe le rétrécissement des possibilités de valoriser son intelligence, sa créativité,

[1] Entretien n°55, Monitrice éducatrice depuis 1989, éducatrice spécialisée depuis 1996, Chef de service dans un établissement pour enfant autiste.

ainsi que l'incapacité pour la personne de se reconnaître dans son activité du fait de son inscription dans des rapports de travail qui la nient ou la détruisent » (Wieviorka, 2013). Le « sujet » est donc annulé, sa parole disqualifiée et le professionnel délégitimé. Ces deux perspectives nous permettent d'approcher la dé-subjectivation dans une dimension liée à l'agent, dans son rapport au travail et à soi. Surtout, elle nous permet d'approcher la dimension opérationnelle d'une idéologie qui crée aussi bien un registre discursif que des jeux de véridiction et construit autant les « sujets » qu'elle ne les assujettit. Le manque à être procède donc d'un moins de subjectivation, ou d'une subjectivation non aboutie, dans le rapport que les agents engagent avec leur objet de travail.

La résistance est ainsi un vecteur symbolique puissant qui, par sa seule énonciation, permettrait de mettre à jour une vérité de la pratique, et autoriserait une hiérarchisation des professionnels entre « opposants » et « croyants » ou « bons professionnels » et « maltraitants ».

En effet, en complément d'un déficit, manque à être et d'une de-subjectivation, l'imagerie de la résistance sera complétée par une suspicion face aux manquements dont les agents pourraient être responsables. La loi du 2 janvier 2002 a été élaborée sur l'idée centrale d'une prévention de la maltraitance en déployant aussi bien les droits des usagers que la création d'outils pour organiser, coordonner et contrôler les établissements sociaux et médico-sociaux[1]. Cette loi reconnaît donc, implicitement, que chaque professionnel est potentiellement un maltraitant qui s'ignore. Tout agent qui ne reconnaît pas les normes prescrites et les savoirs légitimés, portera sur lui une suspicion plus importante. Le refus de témoigner de son travail n'est pas interprété, dans ce contexte, comme une remise en question des outils ou des objectifs poursuivis mais d'un repli du professionnel sur sa pratique, supposée défaillante. L'imagerie de la résistance se complète donc par une défiance vis-à-vis de ceux qui ne jouent pas le jeu de la transparence et de l'objectivation des pratiques. Pratiques inavouables ou préservation du savoir, la résistance semble en opposition avec l'ouverture et la transversalité recherchées.

Le tyran qu'évoquait Michel Foucault n'est pas seulement un individu qui a pris le pouvoir car il détenait un savoir supérieur à celui des autres, mais parce qu'il avait le savoir solitaire d'un homme qui ne s'appuie pas sur ce qui est dit. Foucault parle à ce sujet du savoir autocratique du tyran. Par analogie et pour compléter l'imagerie, le résistant engage également un rapport au pouvoir qui est un pouvoir sur soi, par une maîtrise de son savoir sur des savoirs constitués et validés par des instances *ad hoc*. Et si le résistant est en dehors d'un savoir, légitimé, cela signifie qu'il en possède un autre,

[1] La loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, dans son article 8, indique « Art. L. 311-4. - Afin de garantir l'exercice effectif des droits mentionnés à l'article L. 311-3 et notamment de prévenir tout risque de maltraitance, lors de son accueil dans un établissement ou dans un service social ou médico-social, il est remis à la personne ou à son représentant légal un livret d'accueil » auquel sont annexés une charte des droits et libertés de la personne et un contrat de séjour.

mais surtout qu'il refuse une vérité du travail socio-éducatif. Le savoir solitaire ne peut provenir que d'un autocrate, et son pouvoir destructeur.

e.2 **Une construction mythique de l'action sociale professionnalisée**

Un autre usage de la résistance est sa contribution à l'élaboration d'une reconstruction mythique de l'action sociale professionnalisée en soutenant, encore une fois, une rupture entre des pratiques surannées et d'autres « modernes ». Cette opposition traverse les écrits de l'action sociale comme point de crispation entre des idéologies en concurrence. Par exemple, cet auteur indique que « la tendance “canal historique” du travail social dénonce les outils de la loi 2002-2, comme les droits des usagers, les indicateurs médico-sociaux, la contractualisation, l’auto-évaluation et l’évaluation qui seraient des machines de guerres normatives tuant le génie et l’inventivité du travail social d’antan qui était d’ailleurs peu professionnalisé et peu managé » (Hardy, 2014). Le « canal historique » désigne les professionnels historiques du service social, l'éducation spécialisée ou l'animation. L'auteur ne définira jamais ce terme, mais la généralisation dans son discours de l'existence d'un mode oppositionnel face à toute pensée rationnelle et à toute recherche d'efficacité cristallisera l'opposition entre les deux figures.

Dans un autre exemple, l’opposition est appuyée par l'usage du marketing, dorénavant remplacé par le terme de management. « Il me plaît de tracer le portrait type du “nouveau travailleur social”, modelé par la pratique du marketing. Il est un altruiste. Par honnêteté, il ne se projette pas à la place de l'autre [...] Il est un homme de réflexion, capable de clarifier les buts de son organisation, d'analyser les évolutions de l'environnement, de guider les adaptations nécessaires [...] Il est un homme d'action [...] il est médiateur [...] Ni traditionaliste, ni autogestionnaire. Ni charismatique, ni démobilisé. Il est tellement idéal ce nouveau travailleur social, que beaucoup de mes lecteurs pourraient hésiter à se reconnaître en lui » (Baptiste, 1986). L'usage du marketing pour la survie des « entreprises sociales » est en permanence mis en parallèle avec ce qu'il définit comme des échecs passés. Mettre fin aux erreurs passées en introduisant du changement est le support des rhétoriques managériales apparues durant le milieu des années 1970 pour connaître une expansion qui ne s’essoufflera pas. La description faite du professionnel moderne conjugue l'éthique et l’honnêteté, la gestion et le savoir d'action, mais surtout il est séparé de toute considération subjective et de toute forme d'opposition. Cette figure remplit donc sa fonction de division entre ce qui se faisait, pour l'auteur, et ce qu'il faut transformer. La construction mythique met en scène une figure professionnelle réifiée qui repose sur

un principe de généralisation, d'homogénéisation et de disqualification. Toutefois, si le mythe est une représentation idéalisée, ici le *résistant* est une figure impersonnelle et générale définie par son indigence. Sa fonction est avant tout de servir une idéologie du changement.

La résistance aurait pu avoir pour dessein d'attribuer une place sociale légitime et reconnue à des professionnels par le simple fait qu'ils jouent le jeu de la démocratie. Pourtant, tel est le paradoxe, elle a eu pour fonction d'assigner les *résistants* à une place hors-jeu d'une socialité commune. Cette assignation ne laisse que peu de marges de manœuvre à tout individu occupant cette place si ce n'est de servir et de légitimer les non-résistants.

e.3 **Un principe de désolidarisation**

L'institutionnalisation des professions du social est un processus qui a nécessité des appuis institutionnels par la création des diplômes d'État, des formations ou des conventions collectives. Elle reconnaît et entérine des pratiques professionnelles à partir des techniques et savoirs respectifs. Historiquement, ces professions se sont instaurées sans projet global mais à partir d'initiatives morcelées. Elles ont donc une histoire singulière malgré un héritage commun issu de la construction d'une République démocratique et sociale. Au cœur d'un rapport ambivalent entre proximité, pour leurs visées sociales, et concurrence, concernant la défense de leurs savoir-faire, leur lien est à saisir dans cette tension fondatrice.

Le terme de « travail social » est un témoin, nous l'avons dit, d'une rationalité à l'œuvre malgré le sentiment d'une construction anarchique. En empruntant une métaphore animalière, Patrick Thomas qualifiera le « travail social » de bâtardise. « Sachant que l'évolution animale et humaine passe toujours par le rameau faible du développement des espèces, ma prétention sera celle de la bâtardise. Formations melting-pot, statuts à géométrie variable, compétences hétéroclites. […] Une fois sorti des quelques labels officiels (assistant social, éducateur spécialisé...) l'on ignore les limites de cette population professionnelle […] Les origines confirment la bâtardise : certains sont plus ou moins issus des professions médicales, d'autres sortent du monde enseignant..d'autres de l'administration pénitentiaire [...] peut-être est-ce là être acteur de changement social : qu'une fonction d'assistance devienne une fonction de négociation entre les acteurs d'une situation sociale difficile...grâce à la "bâtardise" » (Thomas, 1984, p.°3-6).

Dès les années 1970, cette dénomination avait la volonté de rassembler. La revue *Esprit* fait figure de Totem à cet égard en ayant fait reconnaître le « travail social » comme une question publique (Revue *Esprit*, 1972). Traduit de l'anglais *social worker*, elle est apparue avec le projet de donner un

corps d'ensemble à un univers constitué d'une multitude de professions, éparpillées, aux frontières poreuses, sans grande rigueur méthodologique et avec des interventions qui se chevauchaient.

Bien plus tôt, dès 1922, de manière plus marginale, nous pouvions trouver cette dénomination avec l'Association des travailleuses sociales[1]. Leur projet était de promouvoir la fédération des professions du social par la défense d'une identité commune et amènera l'association à établir un annuaire des travailleurs sociaux et à rédiger un statut du travailleur social, avec une proposition de loi le définissant, ainsi qu'un contrat de travail unique mais modulable selon les professions sociales. Ces outils n'auront pas de suite et l'association n'a certainement pas eu la reconnaissance qu'elle pouvait prétendre[2].

Simone Crapuchet, qui en était membre, indiquait en 1974 : « Il y a une quinzaine d'années, il [le travail social] limitait son champ d'activité à la prévention et à la réduction des inadaptations de caractère physique et mental. Aujourd'hui, il s'assigne pour mission d'assurer la défense sociale de ceux qui sont perdus au milieu de la société contemporaine et de ses règlements, de s'attaquer à toutes les formes d'anomie sociale et de jouer un rôle d'animateur des ensembles humains. À tel point que, dans une journée d'étude organisée en 1967, j'avais cru bon, en parlant du travail social, d'en donner une définition très large, puisqu'elle englobait aussi bien l'instituteur que le rééducateur, aussi bien le spécialiste de l'emploi que l'animateur socio-culturel » (Delors J, *in* Crapuchet, 1974, p.°9) et terminera en se demandant s'il est possible d'obtenir un accord commun sur les limites du « travail social ». En dehors de cette association, jusqu'aux années 1970, la notion de « travail social » a été utilisée occasionnellement, et parfois sans véritable projet politique visant une unification des professions. Elle avait donc pour enjeu de montrer qu'il était possible d'articuler les champs de l'assistance, de la rééducation et de l'action socioculturelle et les métiers qui leur sont liés. Si cette dénomination a connu une importante diffusion par la simplicité de son usage, elle n'aura pas réussi à remplir sa fonction fédératrice. Au contraire, elle est devenue, malgré elle, le symbole d'une absence de cohérence et de structuration du champ social. L'« intervention sociale » s'est depuis en grande partie substituée au « travail social », élargissant davantage les frontières.

[1] Elle deviendra la Fédération Française des Travailleurs Sociaux (1950-1976), puis la Confédération Française des Professions Sociales (1976-2007).

[2] Ses objectifs étaient de « grouper les associations de travailleurs sociaux, d'effectuer en commun des études, de représenter les groupements adhérents toutes les fois qu'une action commune aura été décidée, de créer des services communs de bibliographie, de documentation, d'information et de formation professionnelle, qui devront éviter les doubles emplois et décupler les moyens. Elle doit permettre une représentation indiscutable de nos professions sociales et d'établir une liaison avec les organismes étrangers et internationaux poursuivant des buts analogues » (Maurey-Forquy et Fontaine, 2009).

Les oppositions décrites plus haut pour qualifier une division entre les professionnels ne cesse de rappeler l'échec d'une fédération. Fondées sur le rappel d'une division hiérarchique des tâches, entre ceux du terrain et les directions, entre les générations, entre les défenseurs d'une pratique clinique et les représentants d'une rationalité managériale, parfois au sein même des professions, ces oppositions fonctionnent avant tout comme des frontières et un classement entre professionnels.

La troisième fonction est de considérer que la figure du résistant participe à une désolidarisation des professionnels selon un principe d'inclusion/rejet, de reconnaissance/disqualification. Nous ne pensons pas qu'elle en soit l'unique obstacle, mais qu'elle alimente les nombreuses tensions historiques qui divisent les professions. La désolidarisation consiste à disqualifier des professionnels à partir d'une construction imaginaire des « résistants » dont nous avons présenté l'imagerie. La construction imaginaire indique que la résistance renvoie à une figure relativement vide, indéterminée, désincarnée, et caractérisée pour les *résistants* par son aspect insensé, irrationnel, au potentiel maltraitant. Les garants et les désavoués seraient les deux figures antithétiques, nourrissant une controverse permanente sur le devenir et l'efficacité de l'action sociale.

e.4 **Résistance anthropologique *versus* résistance politique**

Que la résistance relève d'un engagement ou d'un désengagement, qu'elle témoigne d'une opposition radicale ou d'une appropriation singulière, n'est-elle pas anthropologiquement ce qui définit l'individu ? N'est-ce pas le lieu de l'intentionnalité du sujet, où l'on retrouve un sujet agissant, décidant, pensant, voulant, parlant, se positionnant, refusant, ou d'une manière moins prononcée jouant simplement le jeu ? N'est-ce pas à travers cette résistance que nous pouvons saisir ce qui spécifie l'individu ?

Cette hypothèse s'appuie sur une théorie tout à fait singulière qui analyse les rationalités culturelles humaines autour de quatre dimensions, appelées plans, entre la logique, la technique, l'éthique et l'ethnique. Nous ne pouvons présenter dans le détail cette théorie mais nous nous arrêterons sur un point qui nous semble pertinent pour notre analyse de la résistance. La *théorie de la médiation* de Jean Gagnepain indiquait que l'Homme a cette double capacité, anthropologique, à se singulariser et à s'universaliser, c'est-à-dire qu'il a cette capacité rationnelle d'échange et de changement ou de distanciation. Il indique que : « Nous cherchons toujours à être dans l'absolu, dans le stable mais en même temps nous passons notre temps à rechercher une stabilité dont nous empêchons la survenue » (Gagnepain, 1994, p.°137). La relation au monde qu'entretient chaque individu est, par conséquent, une relation conflictuelle reposant sur une dialectique entre une convergence et une divergence, pour reprendre ses termes. Ainsi, son rapport au monde repose sur une contradiction entre des pôles qui

n’ont aucune réalité objective mais qui amènent à un processus de contradiction entre soi et le monde ou plus exactement entre une instance qui rompt avec la nature, qui s’en extrait en l’analysant structuralement, puis qui l’acculture, et une performance qui nous y ramène en contredisant l’instance qui la rend possible.

Finalement, et plus concrètement, cette dialectique nous permet sans cesse de nous échapper de ce que nous sommes et de l’environnement dans lequel nous nous situons. Jean Gagnepain affirme donc que les individus ne collent pas à leur environnement, constitué par exemple d’un cadre légal, et tentent continuellement de s’en distancier tout en l’ayant comme référence. Par conséquent, nous ne pouvons parler d’individuel et de collectif car la personne est le fruit de la dialectique du singulier et de l’universel. « Nous ne cessons de dire : je ne suis pas toi ! et en même temps je négocie avec toi » (Gagnepain, *op. cit*., p.°134). Avec l’appropriation et la propriété l'individu singularise son existence sociale, mais cherche en même temps à créer du lien, et à faire association, pour communiquer et échanger.

En fait, la résistance, principalement liée au travail, est souvent mise en lien avec l'idée d'un repli sur soi des individus et/ou d'un désinvestissent dans leur travail. Pourtant, si nous émettons l'idée que la résistance renvoie à une posture anthropologique fondée sur une dialectique entre la divergence et la convergence, entre la singularité et l’universel, alors nous pouvons également considérer que la résistance correspond à un (ré)investissement des individus. Résister signifie que les individus se sont préalablement approprié les conditions du jeu. Si nous reprenons les apports de Jean Gagnepain, la résistance ne correspond pas uniquement à une « fuite » de l'individu, qui se mettrait hors-jeu par rapport à des pratiques communément partagées, mais qu’elle témoigne d’une réappropriation par les individus de leur environnement. La résistance, dans ce sens, est bien moins une dérive qu’un acte anthropologique qui amène les individus à vouloir intervenir sur leur milieu.

e.5 **Résistance et pouvoir : une autocritique de la raison**

L'imagerie de la résistance, telle que nous avons pu l'aborder lors des précédents points, est construite sur la base d'une négativité. Les *résistants* sont des professionnels déchus, atteints d'une incomplétude manifeste par le fait qu'ils soient récalcitrants, « démissionnaires » (Monceau, 2009, p.°156) et aux discours pour le moins « insensés ». Le manque à être caractérise donc une subjectivation non aboutie dans le rapport que les professionnels engagent avec leur objet de travail et signe un inachèvement dans l'accès à la professionnalité.

Pourtant, nous proposons de réinscrire la résistance dans une analyse positive par le jeu qu'elle entretient avec le pouvoir, participant à l'élaboration d'une réflexion institutionnelle et aux

transformations des pratiques, dans une dialectique entre des actes isolés, des contre-conduites, et des mouvements collectifs. L'histoire nous montre que les réformes s'inscrivent constamment dans des attitudes et des actes résistants. Henri Hatzfeld a mis en avant de manière éclatante la fonction de la critique et de la résistance au centre des débats passionnés entre républicains libéraux et socialistes sous la III^{e} République (Hatzfeld, 1989). L'action sociale est un espace politique pluriel dans lequel circulent des rapports de force et révèle, depuis plus d'un siècle, le jeu permanent entre pouvoir et résistance. L'action sociale se fonde sur un compromis originel.

Les résistances ne sont donc pas postérieures au cadre légal, en contrecoup, mais s'élaborent de manière réciproque avec lui. Selon Michel Foucault, le pouvoir n'est jamais irrésistible, il porte en lui sa propre limite qui prend la forme de ce qui s'oppose à lui à chaque instant et, de ce fait, le Pouvoir-savoir ou le Pouvoir-résistance fonctionnent comme des « éléments-frontière ».

Comme il le formulait lors d'un entretien : « Si on admet en effet le modèle juridique du pouvoir dont nous parlions tout à l'heure, ou le modèle historique de l'invasion, le problème "comment des luttes sont-elles possibles, des résistances sont-elles possibles ?", c'est un problème qui en effet se pose. Mais si vous admettez que le pouvoir, dans une société, ce n'est rien d'autre que l'ensemble des rapports de force qui existent, il est évident que, si vous voulez, vous avez autant de résistances que vous avez de pouvoirs. C'est-à-dire que vous ne pouvez absolument pas dissocier l'analyse de mécanismes de pouvoir de l'analyse des résistances qui rendent nécessaire telle forme de pouvoir, qui donnent à l'exercice du pouvoir telle forme à tel moment. Autrement dit, le pouvoir s'exerce toujours sur une résistance et une résistance s'oppose toujours à un type de pouvoir. Alors le problème est beaucoup plus, je crois, de l'organisation, de la coordination tactique et de l'intégration stratégique de ces points de résistance, tout comme de l'autre côté, de la part de ceux qui dominent, c'est-à-dire de ceux pour qui le rapport de force est favorable, le problème, c'est l'intégration en grands éléments tactiques et en stratégies cohérentes des avantages dont ils disposent » (Foucault, 2011b). Il y a donc entre les relations de pouvoir et les stratégies de résistance « un appel réciproque, enchaînement indéfini et un renversement perpétuel » (Foucault, 1994a). Cela caractérise la relation étroite et la circulation permanente entre ces éléments.

Pour monter en généralité et proposer une analyse qui dépasse l'état fragmentaire de la résistance, le point nodal repose sur le fait qu'elle vise et interroge, en premier lieu, la gouvernementalité. Si la problématique de la gouvernementalité renvoie à la question des rapports de pouvoir, l'intérêt pour Michel Foucault ne relève pas de la construction juridique du pouvoir, ou sa matérialisation dans des appareils d'État, mais dans les mécanismes de domination à travers des opérateurs de domination. L'analyse du pouvoir ne se limite pas à une distribution binaire, entre ceux qui l'ont et ceux qui en sont dépossédés, mais à sa circulation et à son investissement dans des tactiques locales, le

développement de techniques et au fait qu'il assujettit autant qu'il crée du sujet (Foucault, 1997). La gouvernementalité est donc une articulation entre des rapports de pouvoir, des formes de savoir et des processus de subjectivation (Gros, 1996). Pour être précis, la résistance au pouvoir, plus connu sous la formule de résistance au changement, est un contresens car le pouvoir se créé dans un frottement permanent avec les résistances.

De la sorte, au regard des entretiens, la résistance ne se limite pas à un acte de refus mais est davantage productrice de contre-savoirs, pour une visée de connaissance et de transformations. La résistance n'est ni un repli ni un renoncement mais une contre-proposition productrice d'un contre-pouvoir, dont la formulation la plus explicite serait de refuser la gouvernementalité telle qu'elle se manifeste en souhaitant être gouverné autrement. La résistance se construit donc sur la base d'une opposition face aux rationalités gouvernementales à partir des savoirs et régimes de véridiction, du cadre légal, des objectifs politiques et des stratégies engagées, pour réintroduire la notion de liberté.

En effet, tel qu'il le formulait : « Le mode de relation propre du pouvoir ne serait donc pas à chercher du côté de la violence et de la lutte, ni du côté de ce mode d'action singulier - ni guerrier ni juridique - qui est le gouvernement. Quand on définit l'exercice du pouvoir comme un mode d'action sur les actions des autres, quand on les caractérise par le "gouvernement" des hommes les uns par les autres - au sens le plus étendu de ce mot - on y inclut un élément important: celui de la liberté » (Foucault, 1994d, p.°237). Cet extrait nous amène au cœur de la fonction de la résistance et de son rejet : « Si nous vivons dans des sociétés de gouvernement, alors la résistance consisterait surtout à essayer d'être gouverné le moins possible » (Fontana, 2001, p.°49).

Conclusion de la partie

Nous avons pu voir certaines manifestations résistantielles, parfois collectives, usant de différents médias pour introduire une conflictualité face à l'inflation d'une rationalité instrumentale, une bureaucratisation intarissable (Hibou, 2012) ou ce qui apparaît comme un contrôle des conduites par l'usage d'outils informatiques ou des recommandations de bonnes pratiques. Les déclinaisons locales sont aussi nombreuses que variées et sont une remise en question de la gouvernementalité socio-éducative qui se manifeste par un ensemble constitué d'institutions, lois, procédures, techniques ainsi que l'élaboration de savoirs et de vérités.

Pourtant, nous avons également pu voir que les entretiens ont révélé une résistance modérée des professionnels de l'action sociale. Bien qu'ils dénoncent les effets pernicieux d'une rationalité instrumentale dans leurs pratiques, toute opposition à une rationalisation professionnelle basée sur l'acquisition de compétences, de techniques et de savoirs, renverrait à un refus de

professionnalisation. La résistance serait donc l'envers de cette rationalisation, au mieux une stagnation, au pire un recul. Elle fait donc l'épreuve d'une réduction de sens, à portée négative, entre une pratique individuelle, qualifiée de résistance au changement, et une pratique collective qualifiée de corporatiste. La fonction de la résistance est ainsi inversée. Initialement portée par des agents pour témoigner de leur opposition concernant des réformes ou certains usages technico-gestionnaires qui iraient à l'encontre de leur conception du travail socio-éducatif, elle permet avant tout le changement à partir d'une neutralisation de la critique et de l'incorporation d'une opposition entre les agents, c'est-à-dire entre les « anciens » et « nouveaux » ou les « traditionnels » et « techniciens ». Là réside sa force symbolique.

Cette réduction du sens invite à resituer la question de la résistance en déplaçant notre regard vers la notion de critique et en resituant sa fonction dans la genèse de l'action sociale. Cette dernière est issue d'un compromis fragile qui a été essentiel pour son institutionnalisation et sa professionnalisation, c'est-à-dire pour asseoir la légitimité des professionnels qui, au terme d'un parcours de formation et l'apprentissage d'une technicité, étaient sanctionnés, pour un certain nombre, par un diplôme d'État. Toutefois, en dehors de son institutionnalisation, le développement de l'action sociale professionnalisée a nécessité qu'une critique soit formulée. Tout d'abord, sous la III^{e} République, les premières lois sociales sont le résultat de controverses et d'intenses débats entre Libéraux et Socialistes qui ont permis l'élaboration d'une doctrine politique pour fonder un droit nouveau sur le principe d'une solidarité sociale (Hatzfeld, 1989, p.°72). De plus, et sous un autre aspect, elle a été le moteur dans la construction des premiers métiers du social, non encore professionnalisés, par la capacité des agents à être porteur d'une critique sociale face aux situations humaines méprisées, dégradées ou plus simplement chahutées par la vie. La critique sociale participe de cette transversalité des métiers du social en étant le témoin d'une invariabilité de l'action sociale, au cœur de l'originalité des métiers sociaux, fondée sur un « engagement soucieux » d'autrui (Honneth, 2007, p.°38).

L'objet de notre troisième partie sera d'analyser l'apparition d'une gouvernementalité néo-libérale qui a pris appui sur une critique historique de l'action sociale. L'« institutionnalisation » est à ce titre le symbole d'une remise en question forte des modalités de prise en charge des publics. Apparue dans la psychiatrie durant les années 1950-1960, elle a été au centre des analyses sociologiques et des discours politiques durant les années 1970. La critique des institutions pour une plus grande liberté des individus est centrale pour saisir l'*aggiornamento* de l'action sociale dont le processus est toujours en cours.

Nous souhaitons également resituer la fonction de la critique dans la création des métiers du social. Dénoncer les injustices et rendre visible les situations de vie intenables des personnes les plus marginalisées est en effet le projet politique qui a été porté par les pionniers du social.

Notre travail consistera dorénavant à analyser la rencontre entre la critique sociale et le néo-libéralisme pour montrer comment la critique a pu être désarmée pour en perdre ses supports et ses arguments.

Partie III Critique sociale et transformation des modes de subjectivation

« *Il est de bon ton aujourd'hui de consommer goulûment les concepts, de les recracher comme des pépins avant de les avoir digérés, et de proclamer leur mort la bouche pleine de nouvelles notions auxquelles on réservera sous peu le même sort. Une telle boulimie oublie que le présent est un montage d'effets d'héritage et d'effets d'innovation, et qu'un champ de connaissances ne se construit pas sans mémoire* »
Robert Castel, 1989, p. 184

L'émergence d'une grammaire de l'assentiment soutient l'hypothèse d'une transformation des modes de subjectivation des professionnels à partir d'une appropriation d'un discours positiviste et gestionnaire de l'action sociale. Nous ferons dorénavant apparaître les déplacements qui ont permis cette transformation. Pour cela, nous allons confronter notre thèse à la notion de critique sociale, qui n'est pas exclusive à l'action sociale professionnalisée, mais qui est globalement indissociable d'une rationalisation générale de l'État pour gérer, définir et orienter la conduite des Hommes. La rationalisation des conduites est au centre des débats philosophiques et sociologiques depuis un siècle et a été réactualisée avec force en mai 1968, pour finalement s'implanter dans l'action sociale la décennie suivante. Nous reprenons à notre compte la formule synthétique de Michel Foucault qui propose que la critique soit « la volonté de n'être pas gouverné ainsi, comme cela, par ceux-ci, à ce prix » (Foucault, 2015), situant la rationalité gouvernementale et la forme spécifique de pouvoir qu'elle exerce comme l'enjeu et le support d'une attitude critique. Les modes de subjectivation sont étroitement liés à la rationalité gouvernementale dans la mesure où elle participe à une construction et une organisation du monde tout en modifiant le rapport que les individus entretiennent avec eux-mêmes et autrui. Pour notre sujet, nous supposons que les mutations de la gouvernementalité de l'action sociale ont des répercussions sur la manière dont les professionnels pensent leur métier à travers les missions et objectifs à poursuivre, la place et le rôle des publics selon leurs difficultés mais également leur nécessaire activation, et enfin, plus généralement, leur manière de définir et conduire une politique nationale de solidarité.

Pourtant, comment expliquer une telle mise à distance de la résistance par les professionnels ? Comment appréhender l'assentiment dont ils témoignent ? Que dit cet assentiment de leurs fonctions professionnelles et de leur métier ?

Chapitre 5 Les années 1960-1970 : le temps de la critique

Dans ce chapitre, nous problématiserons la notion de critique sociale pour interroger la place singulière et historique qu'elle occupe dans l'univers, particulier, qu'est l'action sociale. De plus, nous verrons une forme emblématique de critique avec les théories du « contrôle social » apparues dès les années 1970. Notre volonté sera de montrer comment les modes de subjectivation se sont transformés à partir d'un travail de réappropriation des critiques libertaires par une politique néo-libérale.

A. Critique sociale et vérité

D'une manière générale, la critique est un objet social qui prend corps dans les controverses, qui ont longuement nourri des réflexions sur l'éthique, la morale, le rapport à soi et aux autres, et finalement le politique. Formuler une critique ne se résume pas à l'énumération de points négatifs, elle nécessite davantage une construction et l'élaboration d'une pensée, telle la justice qui pèse le pour et le contre pour faire le jeu de la balance, quitte à parfois faire usage de son glaive pour trancher. La différence étant que la critique, à défaut de faire la loi, se contentera de faire la police (Foucault, 2015, p. 34), ce qui constitue son tendon d'Achille et le risque d'être réduite à une satire. Il s'agissait, bien au contraire, pour les pionniers du social de porter de manière explicite une vérité latente concernant les rapports de pouvoir et la situation sociale et économique vécue par les oubliés de l'industrialisation. Il est donc nécessaire de resituer l'importance de cette critique de la société au risque, si on la perd de vue, d'oublier l'histoire de l'action sociale et plus globalement son propre rapport au politique en réduisant sa légitimité à sa seule technicité.

a.1 **Retour sur la thèse**

Pourquoi identifions-nous la critique sociale comme un élément saillant pour notre thèse ? D'une époque où les professionnels ont dû se défendre de faire du « contrôle social », critique historique des années 1970, cette notion s'est déplacée pour ne plus uniquement qualifier l'action menée sur les bénéficiaires mais également l'action que les professionnels ont dû appliquer sur eux-mêmes. Ainsi, nous serions passés à une situation où les professionnels ont dû démontrer leur capacité à s'autocontrôler en permanence face à leurs pratiques. Nous pouvons donc observer un glissement entre le registre d'une normalisation des individus et des conduites, issue des critiques des années

1970, à un autocontrôle des agents par des normes. En fin de compte, là où les critiques ont reproché leur fonction de « contrôle social », d'« éducateurs-juge » (Foucault, 1975), c'est surtout leur incapacité à pouvoir résoudre les problématiques sociales qui s'est révélée avec les nouvelles politiques sociales, c'est-à-dire leur incapacité à pouvoir exercer un contrôle sur autrui, critiques centrales pour dénoncer l'inefficacité de l'action sociale. Le contrôle sur soi, comme technique de soi est, nous l'avons dit, un des marqueurs d'une gouvernementalité néo-libérale qui trouve sa définition autour de trois principes : décider le moins possible, quitte à encadrer les conduites en recherchant l'adhésion des acteurs, produire la liberté individuelle, au prix d'une plus grande responsabilisation de chacun, et reconfigurer les modes de financement de l'État et des collectivités territoriales, aboutissant à ce que certains nommeront une marchandisation de l'action sociale (Chauvière, 2010), et plus récemment au développement du Business Social.

Nous considérons que les années 1970 sont une période charnière, bien loin des clichés sur les théories du « contrôle social » et de la froide domination des institutions, car elles ont eu une fonction positive de politisation des pratiques sociales et de revendication par les professionnels d'une liberté des individus. Nous pensons ainsi que cette période a défendu une certaine utopie[1] de la liberté, toujours non réalisée, pour que les publics soient à leur tour porteurs d'une critique. Ainsi, en revendiquant l'autonomie des agents, un plus grand contrôle des fonctionnements institutionnels et une plus grande liberté et participation des publics, les revues radicales, les collectifs et les sociologues qui ont contribué au développement des théories du « contrôle social », auraient participé, malgré eux, à construire les orientations législatives futures concernant la rationalisation des pratiques et une responsabilisation accrue des publics et des agents. Il ne s'agit en aucun cas de conclure qu'ils en sont les seuls responsables ni qu'ils avaient la maîtrise de telles orientations, mais que la critique prédominante concernant la liberté des individus, étant devenue un argument moral majeur, a été récupérée, retravaillée et, finalement, réinvestie pour devenir un discours tutélaire et une technique de soi.

Notre hypothèse va plus loin. Nous considérons que si les arguments moraux ont été récupérés, maître-mot selon nous, ils ont également été complétés et renforcés par des dispositifs législatifs inattendus. L'autonomie s'est ainsi couplée avec une responsabilité accrue des professionnels, le statut d'« acteur » des bénéficiaires sera associé à une activation des politiques sociales et d'une contrepartie contractualisée, le contrôle des établissements verra surgir une bureaucratisation croissante, une inflation des procédures, une augmentation des dispositifs d'évaluation et un développement du management et des savoirs d'expertise. Enfin, pour compenser la critique sur le

[1] Sur le sujet se référer à l'**annexe 7**.

manque d'efficacité des pratiques, des normes professionnelles verront le jour avec les recommandations de bonnes pratiques.

La question qui se pose à nous est de savoir comment faire apparaître une transformation des modes de subjectivation sans en rester à une analyse trop générale ? Les agents du social vivent dans leur « milieu » et ne sont pas coupés des nouvelles orientations liées à un mode de gouvernement technocratique avec le NPM. Toutefois, il faut en dégager des principes de causalité en extrayant ses mises en application, ses discours et ses finalités.

À ce titre, les mutations de l'action sociale professionnalisée trouvent une grande proximité avec les analyses de Luc Boltanski et Ève Chiapello. Les nouvelles politiques auront lieu sur le terrain des conditions de travail mais elles mettront à la marge la question de la sécurité pour se focaliser sur l'« enrichissement des tâches ». À défaut de créer les conditions d'une meilleure protection collective des salariés, elles aboutiront à une individualisation des conditions de travail et de rétribution, ainsi qu'à une diversification et une autonomie dans le travail. L'autonomie va donc apparaître comme une reconnaissance méritocratique du travail et des qualités individuelles, là où la critique sociale défendait une justice sociale. Selon les auteurs : « aux mesures visant à donner une plus grande sécurité aux salariés, sont substituées des mesures visant à rendre plus léger le contrôle hiérarchique et à prendre en considération les « potentiels » individuels. Par un retournement de politique, l'autonomie fut, en quelque sorte, échangée contre la sécurité » (Boltanski et Chiapello, *op. cit*., p. 274). Mais l'avenir montrera que l'autonomie impliquera un renforcement des contrôles étatiques et le développement de techniques managériales. Il a donc fallu que les entreprises redéfinissent totalement leur management, d'un contrôle explicite et extérieur aux salariés, celui-ci a dû intégrer la demande d'autonomie et de responsabilité, qui se regrouperont durant les années 1980 autour du terme de flexibilité, comme condition du bien-être des salariés et de l'augmentation de la productivité. L'autonomie qui était jusque-là une conception subversive dans le travail devenait la condition pour mettre fin à la crise du capitalisme et le moyen pour qu'il se renouvelle.

Effectivement, les législations sociales vont accentuer le contrôle des établissements comme des professionnels mais surtout les individus porteront une plus grande responsabilité de leurs actes, échecs et incapacité à se positionner. D'une part, cette injonction à se réaliser dans sa vie et son travail évince le caractère très inégalement distribué des conditions de réussite, les individus n'ayant pas tous les mêmes chances selon leurs parcours, leur héritage, etc. Puis, l'obligation d'être soucieux de soi dans un monde en réseau confère à l'échec un caractère personnel, car si les conditions sociales sont réunies pour s'auto-réaliser alors l'incapacité à le faire ne peut provenir que d'un manque de soi. La quête de l'épanouissement personnel se trouvera profondément culpabilisatrice en cas d'échec.

Le gouvernement, par les normes, a contribué à une transformation des modalités de régulation des professionnels par un contrôle moins direct, moins contraignant et moins autoritaire. Cela ne signifie aucunement que ces formes de management n'existent plus, mais qu'une transformation globale a vu le jour pour insuffler un « nouvel esprit » dans le gouvernement des individus.

Gouverner par les normes, comme nous l'évoquions, recherche davantage le consensus et le consentement des agents. C'est une normativité qui guide et oriente les professionnels plus qu'elle ne sanctionne. Ces normes qui prennent forme autour d'un matériau très hétérogène sont finalement des instruments d'action publique, dispositif à la fois technique et social, qui organisent des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires. « Ce dispositif de gouvernement des conduites, disions-nous, est d'autant plus efficient qu'il semble laisser aux acteurs des marges de manœuvre (illusoires ?), leur permettant d'exercer leur libre-arbitre, sous la bienveillante et rassurante autorité d'une loi anonyme et qui ne doit sa légitimité qu'à s'inscrire dans un registre de vérité » (Alix et Autès, *op. cit.*, p. 94).

Le droit souple décrit par le Conseil d'État, a pour objet de modifier ou d'orienter les comportements de leurs destinataires en suscitant, dans la mesure du possible, leur adhésion ; d'autre part, il ne crée pas par lui-même de droits ou d'obligations pour leurs destinataires, si ce n'est d'être utilisé ; enfin, il présente un degré de formalisation et de structuration qui l'apparente aux règles de droit (Conseil d'État, *op. cit.*).

L'adhésion, la participation et l'auto-évaluation des professionnels et des publics permettraient de réduire la contrainte et constitueraient, par là-même, un nouveau paradigme de la normativité.

Nous considérons que les déplacements engagés dans la manière dont les professionnels subjectivent leur rapport au métier peuvent être appréhendés selon trois principes : la **subjectivité**, le **pouvoir** et la **vérité**.

Le premier point est relatif à l'objet social et à ses transformations au cours de l'histoire. Dans la première partie, nous avons tenté de mettre en avant les nombreux questionnements qui n'ont cessé de façonner le social. L'objet social relève de l'objet d'intervention, ce pourquoi une nation met en place des dispositifs pour intervenir de manière volontaire sur des publics spécifiques afin de compenser leurs difficultés. Il est donc relatif aux méthodes d'intervention, aux techniques, aux savoirs, aux dispositifs, mais aussi à l'élaboration d'une philosophie de l'action, ce que nous avons abordé sous le terme de désorientation idéologique. Les transformations du social s'observent, par exemple, dans la désignation d'un nouveau public lié à la question de l'insertion, en déplaçant les missions de l'assistance vers l'insertion. Finalement, la transformation des modes de subjectivation

des professionnels est intimement liée à une transformation de la question sociale. La subjectivité, telle que nous la définissions, se caractérise tout aussi bien par une intériorisation par les publics des attentes qui pèsent sur eux, que d'une intériorisation par les professionnels des nouveaux enjeux sociaux.

Le deuxième nous situe du côté des techniques de pouvoir et des discours qui les soutiennent. La gouvernementalité par les normes est une nouvelle économie de pouvoir qui désarme la critique et interroge sur la possibilité de faire exister une conflictualité. Dans une définition du conflit que nous empruntons à Georg Simmel, la désunion et l'harmonie étant les deux catégories positives « d'où jaillit toute la vivacité et la cohésion véritablement organique de cette réunion des personnes » (Simmel, *op. cit*., p. 267). La question de la résistance face au pouvoir apparaît dans ce cadre-ci.

Enfin, le dernier est relatif aux savoirs et aux techniques qui tentent de faire apparaître une vérité des problématiques sociales. Rationaliser, objectiver, standardiser les pratiques à l'aide des évaluations et des recommandations de bonnes pratiques transforment les regards et créent tout autant de la visibilité que de l'invisibilité. La transformation des modes de subjectivation se caractérise ici par le rapport que les professionnels ont avec eux-mêmes (*ethos*), avec autrui (*parrêsia*) et avec le monde (*Alètheia*).

Nous reprenons notre question : comment faire apparaître une transformation des modes de subjectivation sans en rester à une analyse trop générale ? Pour y répondre, notre questionnement n'interroge pas seulement la compatibilité entre des orientations gestionnaires et managériales, ce qui nous amènerait à réifier les pratiques sociales qui ne pourraient être définies que par une approche clinique, mais d'analyser la manière dont ces orientations se mettent en discours et en pratique. Ce qui nous semble être un point majeur est qu'elles ne créent pas tant du visible ou de l'objectivation qu'un discours vrai sur les pratiques et les sujets. Cette idée peut être reprise dans une question posée par Michel Foucault : « quelle expérience le sujet peut-il faire de lui-même, dès lors qu'il se trouve mis dans la possibilité ou dans l'obligation de reconnaître, à propos de lui-même, quelque chose qui passe pour vrai ? » (Foucault, 2014, p°13). S'il a formulé cette question pour interroger les domaines de la sexualité, de la folie, de la maladie ou du crime, nous pouvons la reprendre à notre compte pour analyser les transformations d'un univers professionnel. De cette manière, la subjectivité n'est pas relative aux seules individualités mais le rapport permanent que les individus engagent avec les autres et leur environnement. Le point important est que la subjectivité est dans un rapport constant avec des discours vrai, qui n'ont pas, selon Michel Foucault, de caractère formel et universel mais sont un système d'obligations qui s'imposent aux individus et qu'ils intériorisent (*Ibid*., p°15). Nous avons justement voulu montrer comment les réformes depuis les années 1970 ont créé des vérités sur les agents et les pratiques autour de la responsabilité, l'implication des publics et l'impérieuse nécessité

de mettre fin à toute forme de maltraitance. Cela nous amène à la formulation de plusieurs questions. Quels sont les supports qui amènent à considérer comme vrai un discours ? Comment les individus la mettent-ils en acte ? Entre ceux qui y souscrivent et ceux qui résistent, quelle vérité est plus légitime ? En quoi souscrire à des procédures réglementaires serait un gage de vérité ?

Il s'agit dorénavant pour nous d'observer par quel processus, à l'intérieur de quelles pratiques, techniques de soi ou institutions, se sont formés des discours de vérité et comment les professionnels les ont incorporé pour devenir, par leur naturalité, des discours évidents.

Dans ce chapitre, nous montrerons de quelle manière la constitution d'une résistance, lorsque les mots et les représentations qui fondent la légitimité historique des pratiques sociales sont réappropriés et dessaisies, peut s'avérer être un combat sans maître-mot. Désarmée, la résistance n'est pourtant pas sans idéaux, ni mots mobilisateurs, mais elle doit faire, en premier lieu, un travail de reconstruction historique qui semble anachronique par rapport aux réformes en cours. La résistance semble donc datée là où elle tente de reprendre possession des transformations idéologiques qui la dépossèdent des débats qui la concernent.

a.2 **La fonction sociale des pionniers**

La critique est un des fondements des métiers du social. Tout d'abord, l'engagement militant est une caractéristique importante des premières travailleuses sociales qui deviendront par la suite les assistantes de service social. Les Maisons sociales ou Résidences sociales à la fin du XIX^{e} siècle[1] se donneront des missions à la fois civilisatrices envers la classe ouvrière et militantes contre la misère dans laquelle vivent les familles. Leur création se fondait sur le constat d'un déséquilibre intenable entre les propriétaires et la classe ouvrière. Elles formulaient donc une critique du contexte socio-politique de la III^{e} République qui révélait une injustice sociale face à la misère des familles ouvrières et le manque de solidarité à leur égard. Tel que le formulera Madame la baronne Piérard, présidente de « La Maison sociale », « la séparation haineuse des classes, fruit de leurs égoïsmes, est l'angoisse de notre temps » (Eloy, 2012). Ces « œuvres sociales » voulaient s'éloigner des œuvres de bienfaisance classiques, certes utiles pour atténuer la misère, mais sans capacité de transformation de l'état de la société (Eloy, *op. cit.*). Les pionnières faisaient le choix d'accompagner les familles ouvrières en vivant à leur côté de manière permanente, dans les quartiers les plus miséreux. Intégrer les personnes dans un cadre de vie partagé entre la paroisse, l'école, le bureau de bienfaisance, la

[1] Nous retrouvons « l'œuvre sociale de Popincourt » (1894-1898) avec Marie Gahéry ; les « Maisons sociales » (1899-1909) avec Mercédès Le Fer de la Motte et les « Résidences sociales » (1910-1945) avec Marie Jeanne Bassot (Eloy, 2012).

municipalité, en permettant leur coopération et leur autonomie était un objectif majeur des Résidences sociales avec le souci permanent de pouvoir résoudre, de manière modeste parfois, les problématiques économiques, sanitaires ou scolaires. La critique soutenue par l'engagement militant a permis de créer de nouvelles techniques professionnelles qui sont toujours des supports pour les professionnels de l'action sociale : l'écoute, la présence, la disponibilité, le non-jugement, le travail collectif, l'implication dans un environnement de vie, ainsi qu'une idéologie portée par la solidarité.

D'autre part, dans une perspective très différente, l'éducation spécialisée est étroitement liée au traitement de la question de l'enfance délinquante, dans le secteur de l'éducation surveillée qui deviendra en 1990 la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), mais également de l'enfance inadaptée, héritage de Vichy (Chauvière, 1980), et des « anormaux d'école » (Autès, 1999, p. 42). L'éducation spécialisée s'est ainsi construite auprès d'un public en marge, ce qui est vrai pour l'ensemble des métiers du social, avec la particularité pour l'enfance, délinquante et inadaptée, d'avoir opéré en dehors des institutions classiques. Ainsi, l'éducation spécialisée s'est construite dans un rapport de proximité et de conflictualité avec l'éducation nationale où il a fallu depuis longtemps travailler avec les enfants qui n'y trouvaient pas leur place. Si l'éducation nationale renvoie l'idée d'une éducation pour tous, l'éducation spécialisée développe une éducation pour chacun. Comme l'indiquent ces auteurs, « pédagogues obligés ou volontaires de ceux qu'ils considèrent comme les ratés du système éducatif, ils n'ont de cesse d'affirmer leur originalité par rapport aux enseignants jugés impitoyablement comme prisonniers de leurs corporatismes et inaptes à produire des individus autonomes et capables d'adaptation. Critique de l'institution scolaire, critique du primat du diplôme, critique de la relation hiérarchique, critique du savoir, critique de la routine et de la sclérose, et valorisation concomitante du vécu, de la spontanéité, de l'expression créatrice, de la différence » (Ion et Tricart, 1984, p. 99). Cette critique de l'institution scolaire, par le classement social qu'elle suscite et surtout le déclassement de certains, a ainsi participé à la construction de la profession, et de son identité professionnelle (Fustier, 2009). Sans être une simple critique de l'institution républicaine, c'est avant tout une construction professionnelle à laquelle la critique a participé à travers un projet singulier pour l'enfant en dehors des circuits scolaires classiques.

Fernand Deligny est une figure incontournable de l'éducation spécialisée qui a légué, à partir de multiples supports, une réflexion très dense sur la pédagogie et les pratiques éducatives. Sans complaisance, il n'a cessé d'élaborer une réflexion sur l'éducation spécialisée en l'arrachant au pouvoir judiciaire et médical et en remettant continuellement en question les usages établis sur l'autorité ou la nécessité d'imposer une discipline à des enfants délinquants. Il fera du doute le fil rouge de sa pensée, et de la déconstruction critique une application systématique face au savoir des « super-diplômés » (Deligny, 1970, p. 121), la technocratie et ses orientations gestionnaires,

l'autoritarisme, l'usage dogmatique d'une méthode, les sciences, la pédagogie et tous les spécialistes qui l'aiguillonnent. De l'asile d'Armentières, en 1934, aux Cévennes dès les années 1960, il va s'employer à développer une éducation alternative qui, tel « un sourcier sur un terrain apparemment aride » (Deligny, op. cit., p. 101), se fera au gré d'un cheminement et de rencontres avec les fous, délinquants, psychotiques et autistes. « Tout effort de rééducation non soutenu par une recherche et une révolte sent par trop rapidement le linge des gâteux ou l'eau bénite croupie. Ce que nous voulons, pour ces gosses, c'est leur apprendre à vivre, pas à mourir. Les aider, pas les aimer… » (Deligny, *op. cit.*, p. 16).

Ces exemples permettent d'identifier certaines caractéristiques d'une posture critique dans le secteur du social, qui serait une « fonction d'écoute directe de la réalité sociale » (Recherche sociale, 1970), percevoir et voir l'indicible, entendre l'inentendable, écouter ce qui se trame dans les marges du social. Plus globalement, la critique sociale étant une démarche de déconstruction des structures sociales, c'est-à-dire un acte qui par l'analyse et l'expérience tente de lever le voile sur les certitudes, elle est dans un rapport étroit avec la vérité, dans une recherche permanente de vérité autant qu'en opposition avec les vérités établies. La *parrêsia* est selon Michel Foucault cet acte qui consiste à dire le vrai et dire l'injuste, dire l'innommable et l'inavouable des situations sociales vécues par les individus. Par analogie, la *parrêsia* peut être une grille de lecture pour analyser une des fonctions sociales remplies par les professionnels du social. Le franc-parler que Foucault analyse dans les pratiques de « direction de consciences », pour conduire les âmes vers la sagesse, sont des pratiques guidées par le « souci de soi » et reposent sur un principe fondamentalement éthique. Bien que ces pratiques construisent un nouveau rapport à soi, par une attitude de vigilance que chacun doit avoir avec soi-même, elles ne créent ni coupure, ni rupture avec les autres, mais sont une condition de structuration du rapport engagé avec autrui. Tel que le formule Michel Foucault : « Si l'âme se cherche dans sa volonté de se soigner, de prendre soin d'elle-même, si elle veut trouver une pierre de touche qui lui permette de repérer où elle en est de sa santé, c'est-à-dire la vérité de ses opinions, elle a besoin de quelqu'un, d'une autre âme qui va se caractériser donc par l'*epistêmê* (le savoir), [par] l'*eunoia* (la bienveillance), et par la *parrêsia* » (Foucault, 2016, p. 32). La recherche d'une vérité n'est pas un acte solitaire mais elle engage une relation entre celui qui parle, le *parrèsiaste*, ce qu'il dit et celui ou ceux qui en sont l'adresse.

La *parrêsia* est donc une vérité qui a la fonction de faire bouger les lignes, elle est une technique, une éthique et une philosophie permettant la formulation d'une critique. Les professionnels du social, et particulièrement les pionniers ont établi un véritable savoir social autour de la *parrêsia* en formulant des vérités qui dérangent. L'action sociale s'est construite sur les bases d'une pratique politiquement incorrecte dans le contexte de la révolution industrielle et de la critique du capitalisme, d'une

opposition à l'institution scolaire et plus généralement d'une lutte contre toute forme de désubjectivation des individus. La *parrêsia* ne consiste pas à tout dire, tel que le formule Michel Foucault, mais à dire tout ce qui engage une vérité pour le sujet et particulièrement toute vérité qui engage un danger. « La *parrêsia* est une critique, une autocritique ou une critique dirigée vers les autres, mais toujours dans une situation où celui qui parle se trouve dans une position d'infériorité vis-à-vis de l'interlocuteur. La *parrêsia* vient d' *"*en dessous" et est dirigée vers *"*au-dessus" » (Foucault, *op. cit*., p. 84). Elle est liée à la liberté et au devoir.

L'approche par la *parrêsia* ouvre certaines portes nous permettant la formulation d'une hypothèse. Engager de soi dans la formulation d'une vérité qui dérange, c'est-à-dire assumer sa responsabilité morale dans un souci d'autrui, est peut-être la fonction sociale la plus déterminante des professions du social. Cette fonction sociale peut donc être caractérisée par la formulation d'une critique sociale, qui doit faire bouger les lignes de force dans des rapports sociaux asymétriques et déséquilibrés. Être porteur d'une critique sociale est un acte de vérité face aux rapports de pouvoir mais également un acte de protection des « clients », le *cliens* étant étymologiquement celui qui se met sous la protection d'un praticien. Les professionnels du social auraient ainsi la responsabilité de protéger et de dire la vérité.

a.3 **Critique sociale : nourrir le différend**

La période de la seconde moitié des années 1950, jusqu'au milieu des années 1970, a été marquée en Occident par le développement de plusieurs courants critiques, le plus souvent investis par des philosophes, d'inspiration marxiste se réclamant de l'héritage de l'École de Francfort. Ces critiques s'attacheront à analyser des objets, des dispositifs et des champs particuliers de la société mais elles contribueront toutes à leur manière, avec son point culminant en 1968, à alimenter des remises en question de l'organisation sociale. « Elle (nouvelle théorie critique) réfléchit non seulement sur ce qui est, mais aussi sur ce qui est souhaitable. En cela, elle comporte nécessairement une dimension politique. Sont critiques les théories qui remettent en question l'ordre social existant de façon globale » (Keucheyan, 2017, p. 9). Selon l'auteur, le contexte politique des années 1950 caractérisé par la crise de Suez, l'intervention soviétique à Budapest et le rapport Khroutchev, favoriseront l'émergence de nouvelles théories critiques qui, comme les anciennes, dénonceront avec radicalité, le capitalisme et les conditions de travail des ouvriers mais vont également diversifier leurs objets pour analyser « le potentiel émancipateur de nouveaux sujets sociaux » (Keucheyan, *op. cit*., p. 61) par le traitement psychiatrique, carcéral ou celui de l'inadaptation.

Leur déclin s'amorcera au milieu de la décennie 1970 dans un contexte de crise économique, par suite des crises pétrolières, l'augmentation du chômage, l'émergence d'une massification de la précarité et de l'offensive idéologique des politiques néo-libérales avec les élections de M. Thatcher et de R. Reagan et la remise en question de l'intervention étatique. La chute du mur de Berlin en 1989 célébrera, selon de nombreux auteurs, ce que Daniel Bell avait nommé trente années plus tôt « La fin de l'idéologie » (Bell, 1997).

C'est dans le contexte d'une multiplication des sujets émancipateurs que l'action sociale, plus tardivement que la psychiatrie ou la prison, sera au centre de théories critiques durant la première partie des années 1970 symbolisée par la critique du « contrôle social ». Cette période a été marquée par une effervescence intellectuelle et militante. La parole était libérée et les critiques des plus incisives. Mais le bouillonnement analytique ne rime pas avec une simple agitation de la pensée, il a permis une importante réflexion sur les pratiques et les modes organisationnels pour proposer des alternatives et des perspectives nouvelles. Effectivement, cette période a nourri un intense débat intellectuel assumant pleinement le « différend » (Lyotard, 1983) et la controverse (Bachelard, 1980). Le différend étant le fait « qu'il n'y a pas, comme l'indique l'auteur, de procédures définies par un protocole unanimement agréé et renouvelable à volonté pour établir la réalité de l'objet d'une idée en général » (Lyotard, op. cit., p. 18). Ainsi, pour emprunter une notion de Lukacs et qui est transversale aux théories critiques, assumer le différend est un moyen pour se protéger de toute forme de « réification des individus » (Honneth, 2007, p. 74). Dans l'après coup, nous pouvons dire que cette période marque un basculement de l'action sociale, un avant et un après les années 1970, et notre volonté est de montrer en quoi les critiques ont participé à la définition et au passage d'une action sociale tournée vers la rééducation des individus à une action sociale visant leur autonomie et implication.

Pourtant, les différentes analyses sur cette période semblent minimiser les critiques, non pas au niveau du contenu mais de leurs fonctions. La critique est donc souvent assimilée à une période critique et l'objet qu'elle représente n'est pas analysé dans sa globalité et encore moins dans un mouvement qui l'inscrirait dans une historicité des années 1970 à nos jours. En disant cela, nous n'euphémisons pas les propos parfois acerbes qui visaient les professionnels de l'action sociale, mais nous indiquons que la conflictualité a eu une fonction opérante. En effet, au regard des critiques académiques et de leur réappropriation sur le terrain, il nous semble qu'en circulant sur les différents terrains professionnels, au-delà des fonctions et des statuts de chacun ainsi que des dispositifs d'intervention, elles ont contribué à mobiliser les agents tout en étant productrices de débats. Cela ne s'est pas fait sans une certaine véhémence et brutalité, mais elles ont tout de même permis de susciter une controverse en

imposant une réflexion sur les pratiques, les fonctionnements institutionnels et le positionnement subjectif des professionnels. Nous verrons également qu'une fonction positive de la critique a été de révéler le « travail social » comme étant une question publique, à une période où il était peu connu. La critique va ainsi occuper une place centrale dans ce processus en étant un vecteur essentiel du changement, ce par quoi les ré-interrogations et les réformes peuvent arriver. Si la critique est banalisée ou neutralisée dans sa fonction, ravalée à une parole contestataire ou discréditée lorsque ses visées sont trop politiques, nous proposons de lui redonner sa centralité en la restituant dans un maillage complexe fait d'individus, d'institutions, de lois, de discours, d'idéologies, de savoirs, de techniques, et, comme le formulerait Michel Foucault, de vérités.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la critique formulée dans l'action sociale à partir du début des années 1970 a pour caractéristique majeure d'être une remise en question de la gouvernementalité. Par conséquent, si la critique dans l'action sociale est une forme de contestation refusant les conditions par lesquelles l'action sociale ou socio-éducative est gouvernée, nous formulons l'hypothèse que la critique du « contrôle social » sera, paradoxalement, un segment favorable qui permettra la formation d'une rationalité gouvernementale du libéralisme (Dardot et Laval, 2009, p. 62).

Notre analyse s'éloignera de l'acceptation première d'une critique qui renvoie « à tout esprit qui n'accepte aucune assertion sans contrôler la valeur d'un contenu et son origine »[1], car elle nous semble trop en prise avec une analyse individuelle. Bien qu'une critique soit portée par des individus, nous souhaitons avoir une perspective plus globale qui permette une déconstruction de ce qui fonde la légitimité de l'action socio-éducative. Une des questions sera de se demander par quels moyens ou procédés les critiques se mettent en discours et en pratique, mais surtout, après avoir présenté les conditions de son apparition durant les années 1960, il s'agira de montrer ses transformations, réappropriations et réinvestissements au niveau local. La critique ne disparaît jamais véritablement, elle ne cesse de se transformer à la suite d'un travail d'appropriation et de récupération pour apparaître sous un nouveau visage et être réinvestie de manière singulière.

[1] Définition selon le dictionnaire en ligne du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL).

a.4 **Rendre la réalité inacceptable**

Deux registres se dégagent selon nous. Au niveau académique ou épistémologique, pour emprunter une formule à Luc Boltanski, les fonctions de la critique seront de « rendre la réalité inacceptable »[1] (Boltanski, 2008) et, dans un registre plus militant il s'agira de témoigner d'une réalité inacceptable. Bien que proches, nous y voyons quelques distinctions. Dans le premier cas, les savoirs académiques ont pour fonction de rendre le monde social moins évident qu'il n'apparaît en mettant à jour les rapports de dominations, les idéologies, les appareils de contrôle, c'est-à-dire de rendre visible tout phénomène de pouvoir qui, par un surcroît de visibilité, n'est plus perçu par les individus. Dans l'autre cas, il s'agit de rendre visibles des situations jugées inacceptables au niveau local, c'est-à-dire sur les terrains professionnels. Pour résumer, au niveau académique, la critique consistera à construire l'objet de la critique qui procède d'une abstraction conceptuelle nourrie de matériaux empiriques et d'un étayage théorique, le concept de « contrôle social », comme nous le verrons, en est un parfait exemple. Au niveau militant, il s'agira de se réapproprier l'objet de la critique en le réinvestissant au niveau local pour le confronter aux expériences sensibles, l'objectif étant d'élaborer un discours sur l'insupportable vécu. Qu'elles soient marxistes, particulièrement avec l'École de Francfort, énonciatrices, dénonciatrices ou réformatrices il semble néanmoins qu'il y ait quelques points communs dans toutes ces manières qu'ont les individus de rationaliser leur expérience au monde face à un point de butée.

Premièrement, l'idée d'une critique ne va prendre son sens que dans un différentiel ou un écart entre ce qui était souhaité et ce qui se réalise. La notion d'espace pour qualifier l'écart dans lequel se loge la critique semble tout à fait primordiale.

Deuxièmement, la formulation d'une critique est une tentative pour reprendre en main son expérience au monde, une subjectivité en acte d'une certaine manière. En réaction à l'assimilation et la réduction de l'action sociale à du « contrôle social » la critique a permis aux acteurs de reprendre le contrôle sur les événements. Une critique serait un exercice d'autocontrôle sur sa pratique.

Troisièmement, nous mettrons essentiellement la focale sur la formulation collective de la critique qui n'est pas à confondre avec une protestation individuelle, même si cette dernière peut trouver à

[1] « Dire ce qui est, donner à voir le monde dans la forme de réalité à laquelle il est tenu de se plier, dans une société déterminée, c'était donc le rendre inacceptable. Telle était bien, et telle est toujours notre tâche, la tâche de la sociologie, *rendre la réalité inacceptable*, au moins sous la forme qui devient la sienne quand, en tant que réalité construite, solidaire d'un ordre social préexistant, avec ses contradictions, ses opacités et ses asymétries, elle semble arraisonner le monde dans sa totalité comme pour le figer et le rendre semblable à une chose. Et c'est peut-être pour cela que l'on peut, effectivement, parler de la sociologie comme d'un "combat". Non bien sûr dans l'intention de rendre le monde invivable, mais, au contraire, pour, en contribuant à libérer les possibles latéraux qu'il enferme, rendre enfin envisageable sa manifestation » (Boltanski, 2008, p. 178) Extrait témoignant très bien du discours sur le fait de ne pas être gouverné comme cela.

s'inscrire dans un acte collectif. La critique telle que nous la définissons prend forme dans une remise en question du politique, c'est-à-dire dans la manière de gouverner les Hommes, et cette critique, portée par des individus, a la particularité de se construire collectivement et d'être transversale à l'ensemble des professions d'un secteur. Cette approche plus générale de la critique n'est en aucun cas contradictoire avec ses manifestations locales investies par des individus situés dans un contexte qui est le leur. À ce titre, Luc Boltanski met en avant une forme de critique portée par des individus et qui prennent corps dans les épreuves existentielles (Boltanski, 2009, p. 162), c'est-à-dire des expériences marquées par l'injustice ou l'humiliation et qui nécessitent qu'une réparation ait lieu pour que les individus se reconstruisent subjectivement. Nous n'annulons pas cette dimension mais dans le cadre de notre sujet nous procéderons à une montée en généralité pour interroger ce qui fonde une politique de l'action sociale. Tel que le formule Jean-Daniel Reynaud, « dans l'élaboration de toute politique publique interviennent des acteurs divers de la vie sociale qui posent des revendications, font des propositions, critiquent celles qu'on leur soumet ou s'y opposent et donc participent à l'orientation et à la formulation de ces politiques » (Reynaud *in* Wintrebert, 2006, p. 156). La critique est à appréhender dans sa dimension structurelle, elle est au fondement du politique et de la réflexion sur le politique.

Quatrièmement, la critique est un acte qui se définit dans son rapport oppositionnel. Son existence ne tient que parce qu'il y a un rival, qui n'est pas toujours incarné physiquement mais qui peut symboliser une pensée, une conviction politique ou un savoir académique. Mais la critique ne se limite pas à formuler une réponse, elle est constitutive et dans un rapport immédiat avec l'objet mis en critique. Ainsi, la critique n'existe qu'en tant qu'élément-frontière prise dans cette association entre détracteur/critique. Elle n'est donc pas toujours secondaire mais participe, structurellement, à la construction de l'objet ou du savoir visé par une critique tel que nous avons pu le voir concernant la résistance.

Cinquièmement, la critique ne résulte pas d'une action spontanée mais est le résultat d'une élaboration intellectuelle à partir de faits, d'une analyse et des éléments de langage. Cette critique peut, à terme, être réduite à des slogans et elle repose au préalable sur un travail de déconstruction entre les intentions du détracteur, les objectifs qu'il vise et les résultats que l'on pressent.

Sixièmement, si la critique s'inscrit dans deux registres, académique ou militant, des objectifs différents apparaissent. D'une part, une activité de « dévoilement » pour rendre visible une vérité de la réalité sociale, bien que cela ne soit pas toujours l'intention initiale. D'autre part, révéler des intentions cachées consiste à rendre visible une autre dimension de la réalité et implique, par conséquent, une volonté de transformer les choses, bien qu'elle ne soit ni avouée, ni forcément assumée par les auteurs.

Septièmement, l'objet de la critique est d'introduire de l'incertitude face à ce que Luc Boltanski nomme une « épreuve de vérité ». Là où la vérité absorbe l'incertitude et la désamorce, la critique a pour objet d'introduire une division (Boltanski, 2009, p. 160). La critique conteste la vérité autant qu'elle la recherche.

Enfin, si la critique s'inscrit dans un registre discursif et se manifeste essentiellement dans un discours, oral ou écrit, sa diffusion nécessite néanmoins une mobilisation des individus et donc une mise en action de la critique (Wintrebert, 2006, p. 157). Toutefois, bien qu'elle se mette en acte, son existence est indépendante de ces manifestations qui n'en sont qu'une forme. Elle se manifeste selon des contextes précis et se transforme dans le temps selon le contexte politique, économique et social. Elle ne disparaît jamais mais se regénère[1].

« La critique rationnelle, tel que le formule Lefebvre, allant jusqu'au bout, porte non seulement sur la « raison pure », mais sur la vie dans son impureté. Du ciel des idées où combattaient les fantômes des anciens dieux, la pensée critique descend dans la vie quotidienne. La critique des idées n'est pas délaissée, loin de là : reprise sur un autre plan, sur une autre base, elle s'approfondit en devenant une critique des hommes et des actes » (Lefebvre, 1947, p. 69). Cet extrait montre l'application concrète de la fonction de la critique au XX^{e} siècle qui situe l'Homme, ici dans sa vie quotidienne, au centre de la critique.

B. Le contrôle social : compagnon de route de l'action sociale

> « *Un appareil de contrôle social se met en place désormais sans que nous puissions encore en comprendre directement les tenants et les aboutissants... Toute politique va tendre à s'organiser autour de nos faiblesses, de nos infirmités les plus infimes* » (Virilio, 1975).

Les critiques de l'action sociale se sont logées dans les moindres interstices de cet univers professionnel pour remettre en question les conditions d'accueil des bénéficiaires, les pratiques professionnelles, les méthodologies utilisées, les savoirs mobilisés, mais aussi le manque de clarté quant aux objectifs socio-éducatifs poursuivis et l'absence de pouvoir du public et de sa famille, renvoyant l'idée que l'action sociale est peu à même d'assumer les responsabilités qui lui incombent. Nous considérons que celles qui ont émergé durant les années 1970 autour de la notion de « contrôle social » ont occupé une place primordiale, pour ne pas dire à part dans ce qui deviendra l'action sociale

[1] Nous aborderons ce point dans le chapitre 6 concernant la récupération de la critique.

contemporaine. La critique du « contrôle social », sans aucune autre équivalence, est le symbole d'une période de remise en question intense des pratiques et des modalités d'accueil à partir de débats intellectuels féconds. La critique sera lourde, mais heuristique, et le « contrôle social », qui fera souvent l'économie d'une définition, sera le maître-mot dénonçant la froide domination des institutions sur les individus déviants, inadaptés, délinquants, fous ou handicapés. Le « contrôle social » sera la marque d'une injustice sociale et le symbole d'une double sanction vécue par des individus qui, faute d'avoir les ressources nécessaires, devaient faire l'expérience d'une mise aux normes ou mise en forme par la machine disciplinaire. Cette période a eu des conséquences ambivalentes, les pratiques sociales ont été tout à la fois une cible et l'objet d'une reconnaissance publique.

Son succès a plusieurs explications. Tout d'abord, son aspect fédérateur, tel que nous l'avons évoqué pour la résistance, dans la mesure où le « contrôle social » était un symptôme commun à l'ensemble des secteurs d'intervention ayant des pratiques d'assujettissement des individus. De plus, bien que les analyses et pratiques soient différentes, il propose une analyse unificatrice des problématiques liées à « l'institutionnalisation » des prises en charge qui dans le mouvement de mai 1968, nous le verrons, condamne toute forme de domination concernant les savoirs, technologies, lois, dispositifs et agents, et tout particulièrement les lieux qui symbolisent cette domination. D'autre part, le « contrôle social » a constitué une des premières critiques de l'État social et plus particulièrement toute forme d'intervention de l'État à partir d'une remise en cause de la problématique de l'intégration (Castel *in* Le Gall *et al*., 1989, p. 174). Enfin, et surtout, sa propagation et la puissance symbolique de cette notion sont le résultat d'une articulation entre un courant critique « épistémologico-institutionnel » et un mouvement social militant, c'est-à-dire entre une réflexion académique et un mouvement radical constitué d'acteurs de terrains (*Ibid*., p. 175). Sa popularité provient donc du fait qu'après avoir été travaillé au niveau académique, elle a été relayée et réinvestie au niveau local, amenant par sa circulation une transformation de l'objet.

Ces quelques remarques nous amènent à formuler l'enjeu qui se pose pour nous. Quelles auront été les conséquences d'une telle critique sur l'action sociale professionnalisée en termes législatif, administratif, des pratiques, des techniques, de la place du public, etc. ? Et que subsiste-t-il de cette période, pas en tant que reste, mais bien comme « valeur ajoutée » à la suite de la production scientifique et militante abondante ?

Avant de prolonger notre analyse, il nous semble opportun de poser quelques éléments théoriques pour éclairer cette notion qui, au fil du temps, a eu des acceptations changeantes.

Ce concept apparu depuis près d'un siècle occupe une place centrale en sociologie bien que sa popularité ait varié selon les périodes. Spontanément, le contrôle renverrait de nos jours à une mesure

entre ce qui a été fait et ce qui aurait dû être fait. Contrôler, au niveau des comptes financiers d'un organisme, des connaissances acquises par des étudiants, dont nous préférons le terme d'évaluation, des procédures d'hygiène et de sécurité, ou les contrôles routiers renvoient, dans chaque situation, à la capacité d'appréhender et mettre en mesure un écart. La recherche d'un écart, qui a nécessité la production d'un grand nombre d'outils et de procédures, et qui se manifeste sous les termes de faute, délit, méconnaissance, excès, etc., va impliquer une régularisation, qu'elle soit financière, pénale ou une simple sanction symbolique. Plus globalement, comparer ce qui a été fait à ce qui devait se faire introduit une dimension normative par une recherche incessante de toute forme de déviance. Ainsi, globalement, inscrit dans l'entre-deux ou l'écart de deux éléments, le contrôle est un acte qui observe, recherche, mesure, compare et condamne, avec toute la latitude qu'autorise cette dernière dimension, selon le degré de l'écart constaté.

Pourtant, les origines anglo-saxonnes avaient une signification très éloignée de cette fonction normative. Le contrôle social est une traduction littérale et donc problématique de *social control*, qui renvoyait dans sa version initiale à un processus d'ensemble qui contribue, avec la socialisation, à assurer le maintien et la permanence de la structure sociale. Chez Ross, à la fin du XIX^{e} siècle, comme pour une partie de la sociologie américaine des décennies suivantes, cette notion avait une acceptation excessivement large et renvoyait à la capacité d'une société à pouvoir s'autoréguler. « Dans la conception du début du siècle, la déviance était la conséquence d'un raté du contrôle social ; quelques décennies plus tard, on conçoit celui-ci comme réaction à la déviance » (Robert, 1984, p. 94). L'autorégulation est ici antinomique du contrôle normatif et coercitif que nous avons présenté précédemment.

Finalement, le déplacement le plus décisif de cette notion, selon Philippe Robert, provient du fait que l'« on parlera de plus en plus de contrôle social à propos du rétablissement de la conformité qu'entreprennent des institutions de resocialisation » (Robert, *op. cit.*). Ainsi, le contrôle social sera une véritable charge à l'endroit de tout ce qui incarne l'appareil d'État, c'est-à-dire l'ensemble des lieux et des pratiques par lesquels l'État exercerait une domination idéologique et répressive, et les institutions en seront un symbole puissant.

Le terme d'institution prête d'ailleurs à confusion tant il recouvre des dimensions disparates. Il fait aussi bien référence aux normes et valeurs, à la dimension légale par la production du cadre juridique et enfin anthropologique tant il accueille la singularité des individus. L'institution telle que nous l'analysons ne se confond ni avec l'établissement, qui n'en est qu'une matérialisation, ni avec l'organisation qui est une mise en ordre des fonctionnements par l'intermédiaire d'une rationalisation bureaucratique et gestionnaire. De cette manière, « l'institution trouve sa source première dans le processus par lequel le pouvoir structure, encadre et régule la vie sociale à travers des principes et des

valeurs, des missions et des finalités, des domaines de compétences, des qualifications professionnelles, des mandats, des statuts et des rôles, des formes organisationnelles, des cadres matériels d'exercice, des référentiels et des paradigmes, des modes de régulation » (Bonny et Demailly, 2012, p. 6). Elle est donc dans une société donnée, au-delà de ses formes et missions, un espace qui, sur du long terme, remplit une fonction sociale primordiale de création de lien social et de cohésion. Dans le secteur social, hormis celles qui viennent d'être évoquées, elle remplit des fonctions d'accueil, de repli, de transmission, de réparation, d'élaboration, de répétition par la ritualisation, de soutien et de formation. La liste n'est pas exhaustive et ces fonctions sont plus ou moins affirmées selon les périodes.

Comme nous l'indique Robert Castel, la critique du contrôle social n'est pas apparue dans le secteur social mais dans la psychiatrie (Castel, *in* Le Gall, *op. cit.*) dans le sillage de la désinstitutionnalisation, née en Italie durant les années 1960, et l'anti-psychiatrie apparue en Angleterre une décennie plus tard. Ces deux mouvements majeurs dans le secteur de la psychiatrie et du handicap, s'ils ne doivent pas être confondus, ont eu le même souci de lutter contre l'« enfermement » des malades mentaux et ont permis la création de nouvelles modalités de travail, plus ouvertes, plus légères et plus flexibles (Capul et Lemay, 2013, p. 50). L'institution n'était donc pas appréhendée, à ce moment de l'histoire, par la diversité de ses fonctions mais comme un lieu claustral, rompant avec toutes idées d'une contribution à la cohésion sociale et de la liberté individuelle. Dans le secteur social, cette critique remettait fondamentalement en cause les procédures de rééducation et de normalisation des appareils d'État (Althusser, 1970) et les pratiques coercitives d'enfermement et d'intervention sur les corps inscrits dans des dispositifs disciplinaires (Foucault, 1975). La critique de l'institution posait ainsi les termes de ce qui allait devenir central dans les politiques sociales sur l'autonomie et la liberté des individus. Elle a été à l'origine d'un certain renversement en déplaçant la notion de normalisation par une production de normes plus à même, selon une formule initiée par Louis Althusser, d'interpeller les individus comme sujet (Althusser, *op. cit.*).

Les faits divers seront une aubaine pour développer une critique du travail dans les murs, invisible et occulte, en dehors de la vue et du contrôle public. Toute une rhétorique apparaîtra suggérant l'idée d'un travail caché et donc suspect, organisé par un État social total, et l'institution, réduite à l'établissement, en sera la cible privilégiée. Les événements dramatiques durant les années 1970 entraînant le décès d'une adolescente dans l'affaire Éspelidou, avec le père Fabre, mais aussi la révolte de jeunes à Flers qui ont engagé une grève de la faim pour dénoncer les brutalités quotidiennes (Fresco, 1974), ou encore les sévices sur des élèves dans le foyer Jacques Trivas, près de Poitiers, et enfin l'affaire du Coral au début des années 1980 pour des faits de pédophilie vont être, par la brutalité

des actes, des leviers pour une remise en question profonde des lieux de vie, des établissements pour personnes handicapées ou des maisons pour enfants. Un hebdomadaire indiquait en conclusion d'un article sur la renaissance d'Éspelidou, « Ouverture, c'est le maître-mot de l'équipe de Raphaël Asensi. Et, symboliquement, le sinistre portail qui cachait aux passants l'enfer du père Fabre a été remplacé par une grille à claire-voie »[1]. L'institution est réduite à son obscurité, lieu d'isolement et de coupure avec le monde social, aux pratiques énigmatiques et suspicieuses. Impénétrable, il s'agira d'ouvrir ses portes et faire tomber ses murs pour y introduire la lumière et les regards extérieurs, marques d'une bientraitance et d'un hétéro-contrôle.

À la même époque, une revue tirait les conclusions de ces faits divers : « Situation générale ? Sûrement pas, mais signe de problèmes réels au sein du secteur social. Ces phénomènes, émergeant à la vue de tous, indiquent l'ampleur des conflits qui se jouent en profondeur. Tous les observateurs sérieux et désintéressés ne manquent pas de noter ces contradictions. Les conflits ne peuvent plus être masqués aujourd'hui » (*Économie et Humanisme*, 1977, p. 15). La question de la « prise en charge » institutionnelle sortira du cadre de la psychiatrie pour se généraliser à toute réduction de l'individu à sa condition d'existence claustrale, assujetti, sous tutelle, retenu dans un espace qui prive du droit le plus fondamental qu'est la liberté. De l'enfermement des aliénés dans des asiles, ce sont tous les « placés » qui deviendront les symboles d'une critique sur l'institution. Des individus qui, selon les critiques, vivront une double réprobation de ne pouvoir décider de leur sort et de subir la « toute puissance » d'une tutelle.

b.1 **Critique académique hors action sociale (années 1960-1970)**

L'institution ne se réduit pas au lieu, nous avons parlé d'espace, et plus particulièrement d'un espace anthropologique, qui voit circuler des personnes, des savoirs, des pratiques, des idéologies, des normes et valeurs, et donc du symbolique autant que le « réel » dans lequel se situent les personnes accueillies prises par leurs angoisses, doutes ou incompréhensions. Se jouent dans cet espace de vives tensions, inhérentes à toute institution qualifiée par Philippe Bataille d'« espace des subjectivités »[2] où les savoirs scientifiques et « indigènes » (Martuccelli, 2002), techniques, normes et réglementations sont traversés par des tensions éthiques et morales. Cet espace des subjectivités, ici rapporté au secteur du soin, est une situation qui « convoque la subjectivité de tous ceux qu'elle implique comme en témoigne ces moments d'émotion partagée et de compassion où soudain tout

[1] *Revue L'unité*, Éspelidou : le fantôme de Fabre exorcisé, vendredi 2 décembre 1977.
[2] Nous faisons référence au séminaire de M. Bataille à l'EHESS de 2012 à 2015 :« Sociologie du sujet vulnérable ».

redevient possible et un peu moins interdit » (Bataille et Virole, 2013). L'oubli de la subjectivité des professionnels ou bénéficiaires, qualifiée de désubjectivation (Wieviorka, *op. cit.*), consiste à invalider leurs compétences et connaissances et peut être considérée comme une « violence institutionnelle ».

Complexe dans sa forme, elle n'a pas toujours inspiré une telle défiance. L'exemple de Saint-Just s'inscrit en faux. Comme il l'indique, « il y a trop de lois, trop peu d'institutions civiles. Nous n'en avons que deux ou trois. À Athènes et à Rome, il y avait beaucoup d'institutions. Je crois que plus il y a d'institutions, plus le peuple est libre. Il y en a peu dans les monarchies, encore moins dans le despotisme absolu. Le despotisme se trouve dans le pouvoir unique, et ne diminue que plus il y a d'institutions » (Miranda, *op. cit*, p. 41). L'institution a pu dans l'histoire être pensée comme un vecteur privilégié pour l'émergence de la démocratie et la liberté des citoyens, en totale opposition avec le totalitarisme dont elle a particulièrement fait l'objet depuis les années 1960. Plus proche de nous, elle a été le symbole de l'émergence d'un État républicain qui en constitue la clé de voûte et sa garantie (Berstein et Rudelle, 1992). En effet, elle est l'héritage de la III^{e} République, ce par quoi la fin de la monarchie allait se réaliser. Cela passait par les institutions politiques telles que la constitution de 1875, puis la chambre des députés qui allait aboutir à la démocratie libérale, mais également la législation sociale avec la loi du 18 juin 1850 relative à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, la loi de 1884, dite Waldeck-Rousseau, sur la légalisation des syndicats, la loi sur l'hygiène et la sécurité[1] en 1892, le 29 juin 1894 pour la retraite des ouvriers mineurs, les accidents de travail[2] en 1898, les associations en 1901, les retraites ouvrières et paysannes le 5 avril 1910, l'impôt sur le revenu en 1914 après une bataille politique sur près de vingt années et, enfin, symbole incontestable de la III^{e} République, les institutions scolaires car selon Jules Ferry « la société humaine n'a qu'un but, qu'une loi de développement, qu'une fin dernière, atténuer de plus en plus à travers les âges les inégalités primitives ordonnées par la nature. Et c'est par l'éducation que cette égalité va se conquérir » (Ewald *in* Berstein et Rudelle, 1992). L'institution politique, sociale et éducative poursuit donc un projet idéologique global en recherchant l'émancipation et la protection des individus. Nous le verrons plus loin, ces choix ne se sont pas faits sans débats ni objections, les critiques ont été au cœur de la construction de la République. Toutefois, ces éléments historiques nous amènent à considérer qu'il semble réducteur d'enterrer trop rapidement l'institution en considérant que la modernité n'est plus capable de supporter l'idée de l'institution morale et autoritaire. Cette vision étroite de l'institution ne permet pas de comprendre les transformations à l'œuvre. Face à ce paradoxe, comment expliquer un tel renversement pour ne percevoir la fonction

[1] Loi du 2 novembre 1892 sur "Le travail des enfants, des filles et de femmes dans les établissements industriels"".
[2] Loi du 9 avril 1898 sur "Les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail".

sociale de l'institution qu'en termes de contrainte, d'isolement et d'exclusion ? Autrement dit, comment expliquer cette réduction de l'institution à une « pathologie de la liberté » selon une formule de Henry Ey ? (Ferreri, 2011a, p. 294)[1].

b.1.1 Psychiatrie : malaise dans les institutions

La psychiatrie été a depuis les années 1960 un objet travaillé par de multiples volontés réformatrices où nous retrouvons l'influence de David Cooper et le mouvement de l'anti-psychiatrie[2], Franco Basaglia avec le mouvement de la psychiatrie démocratique[3], la lutte libertarienne de Thomas Szasz[4] et, enfin, la psychothérapie institutionnelle portée, entre autres, par François Tosquelles et Jean Oury[5], qui seront rejoints par de nombreux intellectuels tels que Félix Guattari ou Jacques Schotte. S'ils avaient des analyses différentes, ils ont nourri, à leur manière, un projet contestataire qui portait sur une dénonciation radicale des conditions de vie recluses créatrices d'exclusion sociale, mais aussi le refus de réduire la folie à des paramètres médico-biologiques, pour ne pas chosifier les patients, et enfin l'exigence d'une reconnaissance de leurs droits. Parallèlement, la critique psychiatrique connaîtra une expansion par l'intermédiaire de chercheurs extérieurs au secteur médical et psychiatrique. Nous pensons aux travaux de Michel Foucault[6], Erving Goffman[7], Robert Castel[8] et Jacques Donzelot[9].

Puis, dans d'autres lieux, mais relevant selon nous de la même démarche d'une critique des institutions étatiques, nous retrouvons Herbert Marcuse[10] ou Ivan Illich[11], ce dernier ayant eu une influence non négligeable dans le secteur social en menant ses réflexions sur les processus d'institutionnalisation dans nos sociétés contemporaines autour, particulièrement, de l'institution scolaire.

Le contrôle social n'a pas été soumis, dans ces travaux, à l'épreuve d'une définition rigoureuse. Elle faisait référence à un univers sémantique flottant et étendu en termes d'internement, de répression, de

[1] Henry Ey parle de la « psychiatrie concerne la pathologie de la liberté ».
[2] Cooper D. (1970), *Psychiatrie et anti-psychiatrie*, Paris, Seuil.
[3] Basaglia F. (2012), *L'institution en négation*, Paris, Arkhê.
[4] Szasz T. (1974), Le mythe de la maladie mentale, Paris, Payot.
[5] Oury J. (2003), *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle*, Nîmes, Champ social.
[6] Foucault M. (1972), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard. La première édition ayant été intitulée en 1961 : *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*.
[7] Goffman E. (1968) *Asiles*, Paris, Les éditions de Minuit.
[8] Castel R (1970), Le traitement moral. Thérapeutique mentale et contrôle social au XIXe siècle, dans Historique et didactique, *Revue Topique*, n°2, février, Paris, PUF.
[9] Donzelot J. (1970), Espace clos, travail et moralisation. Genèse et transformations parallèles de la prison et de l'hôpital psychiatrique, *in* Entre théorie et technique, *Revue Topique*, N°3, mai, Paris, PUF.
[10] Marcuse H. (1968), *L'homme unidimensionnel*, Paris, Les Éditions de Minuit.
[11] Illich I. (1971), *Une société sans école*, Paris, Seuil.

moralisation, d'assujettissement, de rapports de pouvoir et de techniques disciplinaires. Nous l'avons évoqué, deux éléments dominent. D'une part, concernant les pratiques professionnelles, elle était une critique interne aux institutions. D'autre part, elle avait pour objectif de dévoiler des intentions cachées, peu avouables, et donc malveillantes. Pour être précis, les critiques anti-psychiatriques ne datent pas du milieu du XX^{e} siècle. Elles ont été concomitantes à la loi de 1838 sur les aliénés et sur l'idée, selon Esquirol, que l'isolement était un élément favorable pour la thérapie par la coupure qu'il imposait avec la famille. Les critiques atteindront leur paroxysme en 1880 à la suite de l'événement dramatique dans l'asile de Clermont, dans l'Oise, qui verra la mort d'un aliéné suite aux coups portés par un surveillant (Fauvel, 2002). Face à l'échec du projet des asiles, « ces puissants agents thérapeutiques » (Fauvel, 2008), le mouvement anti-aliéniste s'intensifiera dix années après la déclaration de Gambetta lorsqu'il indiquait qu' « En France, dans les asiles d'aliénés, il n'y a pas une pierre qui ne soit pas teintée du sang d'une victime »[1]. L'expérimentation des colonies familiales dès 1882 sont une première tentative pour trouver une alternative à l'internement.

Les critiques qui surgissent durant les années 1960 dénoncent la persistance du modèle asilaire, bien que le terme ait été remplacé par celui de psychiatrie en 1930. Les nouveautés ne seraient que des récurrences de méthodes répressives qui ne participent ni à du soin, ni à une protection des patients. De nouveau, la critique sur la psychiatrie s'intensifiera en réponse à une tragédie lors de la Seconde Guerre mondiale où 45 000 patients internés mourront des suites de la famine et du froid. « L'hécatombe des fous» » (Bueltzingsloewen, 2007) réactivera avec virulence la critique sur l'enfermement pour finalement la dépasser ou plus précisément l'étendre. Les analyses porteront dès lors sur trois aspects principaux : le pouvoir disciplinaire, c'est-à-dire les techniques utilisées comme investissement politique sur les corps (Foucault, 1975), mais aussi leur emprise morale sur les individus, et enfin la production d'une vérité sur la folie.

L'expression d'« institutions totalitaires »[2] par Erving Goffman indique que l'institution prend en charge la totalité de l'individu dans sa vie quotidienne mais également par la mise à nu des corps, supprimant toute singularité, l'annulation de toute identité personnelle, l'interdiction des relations sociales et en réprimandant toute manifestation d'une subjectivité. Ces institutions ont fondamentalement pour visée de créer une rupture biographique en marquant l'existence d'un avant et d'un après, le changement doit être manifeste et la marque d'une opération technique et rationnelle.

Si son analyse porte sur les conditions de vie asilaire, elle se généralisera à l'ensemble des institutions constituant un archipel carcéral, et les colonies pénitentiaires seront à ce titre la forme disciplinaire à

[1] Déclaration devant le Corps législatif le 21 mars 1870.
[2] Cela fait référence au « lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968, p. 41).

l'état le plus intense et le point culminant de l'ensemble des technologies coercitives du comportement (Foucault, 1975, p. 343)[1]. Comme l'indique Michel Foucault, « l'internement, ce fait massif dont on trouve les signes à travers toute l'Europe du XVII^{e} siècle, est chose de "police". Police, au sens très précis qu'on lui prête à l'époque classique, c'est-à-dire l'ensemble des mesures qui rendent le travail à la fois possible et nécessaire pour tous ceux qui ne sauraient pas vivre sans lui […] Avant d'avoir le sens médical que nous lui donnons […] ce qui l'a rendu nécessaire, c'est un impératif de travail. Notre philanthropie voudrait bien reconnaître les signes d'une bienveillance envers la maladie, là où se marque seulement la condamnation de l'oisiveté » (Foucault, 1972, p. 75). Les critiques n'ont pourtant pas été absentes. Dès le milieu du XIX^{e} siècle, elles ont été formulées par des médecins et inspecteurs qui dénonçaient la violence et l'inefficacité des techniques qui familiarisent les enfants avec les punitions et les rigueurs réservées dans les prisons pour adultes (Yvorel, 2011). Si l'entre-deux-guerres sera caractérisé par une sensibilité importante à l'égard des enfants « inadaptés » et remettra définitivement en question le modèle de rééducation qui prévaut dans les colonies – caractérisé par l'instauration d'un pouvoir disciplinaire qui agit sur des corps déviants autant qu'il développe des connaissances et des savoirs sur l'individu – la mise en place de techniques disciplinaires, l'internement et le contrôle seront une pratique encore utilisée dans un grand nombre de dispositifs et notamment les hôpitaux psychiatriques.

Selon Robert Castel, le dénominateur commun à toutes ces institutions est l'univers claustral qui les caractérise. « La première coupure se définit par rapport au monde extérieur. L'isolement écologique et humain de l'hôpital le constitue en microcosme social au sein duquel l'existence est vécue en négatif par rapport à la vie normale, dans une durée vide encadrée par la *rupture de l'avant et de l'après* [...]. La coupure interne entre le personnel et les malades transpose et reprend au sein même de l'établissement cette opposition du dehors et du dedans et fournit le principe dynamique de la vie sociale dans l'institution [...] » (*ibid*., p. 14, s/n). Dans ce microcosme, dès lors, peut se déployer un « espace social neutralisé au sein duquel peut se réinstaurer par la discipline un *ordre nouveau* annulant le désordre de la folie » (*ibid*., p. 25, s/n) (Castel, *in* Goffman, *op. cit.*).

Ces éléments constitutifs d'un pouvoir disciplinaire définissent donc la position de tout interné, pris dans une série « interné-hospitalisé-asilisé-incarcéré-encaserné-cloitré-reclus, etc. » (Castel, *in*

[1] À la lecture de certains témoignages, la rééducation des enfants délinquants notamment dans les colonies agricoles et pénitentiaires utilisait quatre leviers dominants : une discipline militaire où les corps étaient mis à rude épreuve et les châtiments pensés comme des remèdes ; les pratiques religieuses encadraient l'ensemble de la vie quotidienne ; le modèle familialiste était un support de la rééducation où il s'agissait d'inculquer, avec fermeté mais en bon père de famille, de nouvelles normes à des enfants abandonnés ou ayant des parents « incapables » ; enfin, la mise au travail par l'agriculture, l'artisanat ou l'industrie représente la raison d'être des établissements d'enfermements spécialisés. (Léger, 1997 ; Nyon, 2013).

Goffman, *op. cit.*, p. 8). Leur « redressement », qui sera la visée ultime, impliquera une modification de la personnalité[1] et donc une désadaptation des individus.

Les théories critiques vont également tenter de dépasser l'analyse de la seule contrainte physique pour la coupler avec le développement du traitement moral qui « constitue la pièce maîtresse de la stratégie élaborée au XIX^e^ siècle pour neutraliser et manipuler la maladie mentale » (Castel, 1970, p. 110). L'aliéné sera ainsi qualifié par une absence qui l'éloigne des qualités de l'Homme normal « par la régularité des conduites, l'équilibre entre l'affectivité et l'intelligence, la capacité d'assumer sans défaillance ses rôles sociaux » (Castel, *op. cit*, p. 116). À partir de ce constat, le traitement moral aura pour visée d'annuler le désordre de la maladie mentale par une restructuration de la personnalité des insensés et la pédagogie normalisatrice utilisera différentes stratégies face à la résistance des aliénés. Autoritaires dans un premier temps, et soumettant les malades à une rupture radicale avec leur milieu de vie, les techniques vont se diversifier pour devenir en apparence plus permissives, compréhensives, fonctionnant sur le principe d'un quadrillage serré des personnes et d'une mise en réseau qui « enserre les malades à leur insu » (Castel, *op. cit.*, p. 118). Dans tous les cas, selon les auteurs, la diversification des savoirs et la démultiplication des pratiques n'est qu'un continuum d'une idéologie normalisatrice du discours médical. Ils montrent que le traitement moral change de visage et déplace son discours, ne parlant plus de discipline mais d'un réinvestissement de la réalité, en poursuivant les mêmes stratégies de contrôle.

Enfin, troisième élément, selon une analyse en termes de pouvoir disciplinaire, le contrôle se définit comme une absence de liberté ou plus précisément met en jeu une liberté mouvante où « le fou est désormais tout à fait libre, et tout à fait exclu de la liberté » (Foucault, 1972, p. 533). Dans ce cadre, le contrôle appliqué aux internés est un élément et une technique de pouvoir, et ce dernier est réduit à la question de la domination et de l'autorité de certains individus, ou des appareils d'État, sur d'autres personnes dominées. Le pouvoir est, d'une certaine manière, assimilé à sa fonction négative, producteur d'une domination homogène et régulière détenue par certains au détriment des autres. Michel Foucault a pourtant montré que la fonction essentielle du pouvoir ne se situe pas là. Ses analyses n'ont cessé de montrer sa circulation qui fonctionne en chaîne, s'exerce en réseau, n'est pas descendant mais approprié au niveau local, et circule grâce à des techniques, procédures et savoirs. Les individus ne sont donc pas figés mais toujours en position de subir et aussi d'exercer ce pouvoir. Ils ne sont pas juste la cible inerte du pouvoir mais en sont davantage les relais (Foucault, 1997, p. 26). Ainsi, le pouvoir ne se possède pas mais investit, « même ceux qui ne l'ont pas » (Foucault, 1975,

[1] Tel que l'auteur l'indique « ces établissements qui sont, dans nos types de société, des foyers de coercition destinés à modifier la personnalité : chacun d'eux réalise l'expérience naturelle des possibilités d'une action sur le moi » (Goffman, *op. cit.*, p. 54).

p. 35), il relève de stratégies non d'une propriété, enfin par les « points innombrables d'affrontement » et les luttes, le pouvoir ne présente aucune univocité. Finalement, le pouvoir n'est pas un état mais n'existe qu'en acte, et surtout il est producteur de vérités. À contre-pied d'une lecture négative du pouvoir qui censure et réprime, Michel Foucault nous montre sa fonction positive de production dans la mesure où il crée du réel, développe des techniques, produit des domaines d'objets et des rituels de vérité (Foucault, 1975, p. 227), le pouvoir crée de la domination autant qu'il contribue à produire l'individu.

Cette analyse présente un intérêt certain dans la compréhension du pouvoir disciplinaire lié au cadre asilaire en montrant la production et la circulation de la vérité à partir des pratiques médicales et juridiques. Le rapport à la folie n'a pas toujours été identique. Longtemps perçue sur le fond de l'erreur et du mauvais jugement, elle n'a été que plus tard associée à la dangerosité et à l'anormalité, correspondant à un déplacement de la vérité sur la folie. « L'internement doit donc être espace de vérité tout autant qu'espace de contraintes, et ne doit être celui-ci que pour être celui-là » (Foucault, 1972, p. 456). Dans cet espace clos, le médecin c'est-à-dire « le maître de la folie » (Foucault, 2011a), produit la maladie dans sa vérité et la fait apparaître lorsqu'elle se cache.

Nous atteignons un point central de la critique. La théorie du contrôle social peut prendre plusieurs acceptations. Tout d'abord, en référence aux adaptations secondaires, elle « permet de penser que le groupe des reclus a élaboré une sorte de code et des moyens implicites de contrôle social pour se garantir contre la délation qui pourrait en menacer le fonctionnement » (Goffman, *op. cit.*, p. 99). Première version donc, les individus internés auraient la capacité de mettre en place les moyens d'un contrôle social sur leur environnement. À l'opposé, une autre acceptation est d'analyser le contrôle social comme le résultat d'un pouvoir coercitif, dominant et froid. Nous avons là les deux faces d'une même pièce entre intériorisation des injonctions et développement de stratégies de domination. Enfin, le contrôle social peut se retrouver au croisement des deux premières perspectives, entre soumission et production positive de sens. En effet, selon Michel Foucault, « l'asile bâti par le scrupule de Pinel n'a servi à rien, et n'a pas protégé le monde contemporain contre la grande remontée de la folie. Ou plutôt il a servi, et il a bien servi. S'il a libéré le fou de l'inhumanité de ses chaînes, il a enchaîné au fou l'homme et sa vérité. De ce jour, l'homme a accès à lui-même comme être vrai ; mais cet être vrai ne lui est donné que dans la forme de l'aliénation » (Foucault, 1972, p. 548). Ainsi, dans un espace clos, la folie accèdera à sa vérité par l'assemblage d'éléments hétérogènes que sont des techniques disciplinaires, des experts, des savoirs médicaux et juridiques et des rituels thérapeutiques ou de purification. Le contrôle social est avant tout, selon les théories critiques, un savant contrôle sur la vérité de chacun.

b.1.2 La société unidimensionnelle : un refus de la conflictualité

Herbert Marcuse est incontournable pour comprendre la généralisation et l'expansion d'une critique du contrôle social. En effet, l'histoire de la critique ne peut être dissociée d'une pensée qui a été soucieuse d'élaborer une théorie critique rigoureuse et engagée du capitalisme et de ses conséquences sociales. Cette pensée s'est constituée autour de la dénomination d'École de Francfort[1] en réunissant une variété de chercheurs sur trois générations. D'ailleurs, le terme « École » fait depuis longtemps débat tant les différents chercheurs qui se sont reconnus dans le projet étaient réfractaires à tout dogmatisme et à toute parcellisation du savoir. Si nous pouvons déceler une filiation intellectuelle et éthique entre les chercheurs, ainsi qu'une continuité du projet politique entre les pères fondateurs que sont Theodor W. Adorno ou Max Horkheimer, puis Jurgen Habermas et plus récemment avec Axel Honneth, l'École est pourtant l'antithèse dogmatique, davantage un espace de circulation et de construction momentanée d'une pensée critique originale. De plus, si elle fait usage d'un grand nombre de disciplines telles que la philosophie, la sociologie ou la politique, cette école ne se réduit pas à ces approches, qui ne sont finalement que des discours ou des mouvements politiques. En fin de compte, à défaut de savoir ce qu'elle est, nous pouvons constater qu'elle n'est ni une École philosophique étant donné son refus de la méthode, ni une méthode proprement sociologique soucieuse de porter une analyse à partir d'un matériel empirique, ni un groupe politique en tant que tel structuré et présent dans les institutions de pouvoir bien que son action ait une visée politique indéniable. Le paradoxe est manifeste. Cette école de pensée n'a jamais défendu l'unité des méthodes et des objets, qui n'aboutirait qu'à réifier les savoirs, et débouche sur une production intellectuelle qui relève d'avantage d'individualités créatrices (Assoun, 2001). Pourtant, en réinscrivant l'histoire de ces écrits dans leur genèse, nous pouvons y déceler une certaine cohérence autour de trois principes unificateurs. Il existe un projet scientifique centré sur la philosophie sociale, une orientation qui vise une théorie critique et un projet politique reposant sur une critique de la domination.

Il y a donc eu un projet particulièrement original rattaché à l'École de Francfort qui a voulu intervenir sur un champ nouveau, non constitué, tout en faisant un travail d'emprunt aux champs constitués comme la philosophie, la psychanalyse ou la sociologie, pour se définir dès 1931 sous l'impulsion de

[1] L'École de Francfort est un institut de recherche en sciences sociales apparu en 1923, ayant un contrat avec le ministère de l'Éducation mais avec une liberté d'analyse importante, et qui a dû s'expatrier aux États-Unis lors de la Seconde Guerre mondiale, rattaché à la Columbia University, pour revenir à Francfort en 1950. Ce projet intellectuel faisait suite à un séminaire auquel participait notamment Lukács, Korsch, Pollock, Wittfogel, autour de la question du marxisme, ce qui restera le point de référence de l'ensemble des travaux de l'école malgré certaines nuances et qui aurait d'ailleurs pu lui donner le nom d'« Institut pour le Marxisme » (Assoun, *op.cit.*). Si l'origine de l'École de Francfort date des années 1920, il faudra attendre la fin des années 1930 pour qu'une série de textes pose les jalons intellectuels et définisse le projet scientifique et la parution de l'ouvrage maître « *La dialectique de la raison* » conçu par Horkheimer et Adorno au début des années 1940 en exil aux États-Unis.

son directeur Max Horkheimer comme « philosophie sociale » tout en déployant une pensée incisive et excessivement radicale.

De plus, l'École a contribué à déclencher un véritable processus de politisation de la recherche et de l'enseignement dans un contexte marqué par la montée du fascisme en Allemagne et qui, dans une série d'articles majeurs écrits dès le début des années 1930 et notamment « *Théorie traditionnelle et théorie critique* », développe la nécessité d'adopter une attitude critique en réintroduisant une lecture conflictuelle de la réalité pour viser une transformation radicale. Comme nous indique Max Horkheimer, « l'attitude critique consciente est un facteur de l'évolution de la société. En construisant un modèle de l'histoire qui en interprète le cours comme le produit nécessaire d'un mécanisme économique, on y inclut naturellement l'opposition suscitée par ce cours de l'histoire lui-même contre l'ordre qu'il a établi, ainsi que l'idée d'autodétermination du genre humain, l'idée d'un État social dans lequel les actes des hommes résultent de leurs propres décisions et non plus d'un enchaînement mécanique. Le jugement porté sur la nécessité inhérente au cours de l'histoire tel qu'il s'est déroulé jusqu'ici implique la lutte pour faire que cette nécessité cesse d'être aveugle et prenne un sens. Penser l'objet de la théorie séparément de la théorie elle-même en fausse l'image, et conduit au quiétisme ou au conformisme. Chaque partie de la théorie présuppose la critique de l'ordre établi et la lutte contre lui, dans la direction définie par la théorie elle-même » (Adorno et Horkheimer, 1974, p. 64). Les auteurs posent ici les bases d'une attitude critique qui relève d'une méfiance totale à l'égard des normes de conduite que la vie sociale fournit à l'individu. Doué d'une capacité d'autodétermination, au principe de l'*Aufklärung*[1], l'Homme ne peut se soumettre à des décisions extérieures à lui et, dans le cas contraire, il en porterait seul la responsabilité.

L'objet central sur lequel porte toute la théorie critique concerne l'organisation économique des sociétés occidentales et plus précisément la soumission du politique par rapport à l'économique qui aura pour conséquence l'instrumentalisation de l'*Aufklärung*. Cette pensée en progrès qui devait libérer les hommes s'est retournée contre eux pour les transformer en chose, principe même de la réification, en les laissant dans un état de minorité et de soumission. Les chercheurs de l'« *Institut für sozialforschung* » partagent également comme point commun une aversion pour le positivisme comme démarche dominante des sciences sociales qui, dans un souci de démonstration, prendra forme dans la théorie traditionnelle, et toute la difficulté pour les auteurs consistera à constamment redéfinir leur position entre une analyse de cet esprit dominant et une nécessaire distance face à celui-ci.

[1] L'Aufklärung est définie comme « le moment où l'homme sort de sa minorité dont il est lui-même responsable. La minorité est l'incapacité de se servir de son entendement sans l'aide de quelqu'un d'autre » (Kant Emmanuel (1784), Réponse à la question qu'est-ce que la raison ?, œuvres, p.°35).

Herbert Marcuse est un représentant emblématique de l'École de Francfort et ses travaux ont permis une généralisation de la notion de contrôle social en dénonçant toute forme d'écrasement de la subjectivité par les structures d'autorité (Castel, *in* Legall *et al*., *op. cit*., p. 179). Il a connu une popularité plus importante en France que ses confrères et incarne très bien cette idée d'une école constituée d'individualités créatrices, c'est-à-dire des penseurs sans école qui, malgré tout, se reconnaissent pleinement dans le projet intellectuel et politique. « *L'homme unidimensionnel* » est un ouvrage politique inscrit dans la lutte des classes et qui élabore une théorie critique de ce qu'il nomme la « société industrielle avancée » en dénonçant les effets de domination qu'elle suscite. Écrit en 1964, il a été publié en France en 1968 et a joué un rôle non négligeable dans les mouvements de mai en s'inscrivant dans les revendications de l'époque face à une pensée qualifiée de totalitaire, intrusive, normative et antimoderniste. L'objet central de son ouvrage se retrouve dans l'idée que la société industrielle avancée serait une société sans antagonisme, qui aurait pour principe d'intégrer les critiques pour les réinvestir après avoir effectué un travail idéologique. Ainsi, cette pensée unidimensionnelle provoquerait un « engourdissement de la critique »[1] qui ne trouve plus les moyens de se construire. « Le progrès technique, selon lui, renforce tout un système de domination et de coordination qui, à son tour, dirige le progrès et crée des formes de vie (et de pouvoir) qui semblent réconcilier avec le système les forces opposantes, et de ce fait rendre vaine toute protestation au nom des perspectives historiques, au nom de la libération de l'homme. La société contemporaine paraît donc capable d'empêcher tout changement social » (Marcuse, 1968, p. 18). Nous avons ici l'essence de sa thèse tant la théorie critique, face à une « société irrationnelle » (*Ibid.*, p. 16) et prête à toute destruction pour se développer, a une responsabilité importante pour faire valoir le changement comme vital. Pour y arriver, les critiques seront neutralisées et invalidées, réduites à des contenus descriptifs au détriment de sa fonction subversive.

D'ailleurs cette irrationalité sera l'un des supports importants des théories critiques, « rendre la réalité inacceptable » (Boltanski, *op. cit.*) ou *témoigner d'une réalité inacceptable* procèdent d'un même processus de dévoilement de ce qu'une rationalité, gouvernementale, tenterait de cacher. Pour l'École de Francfort et ses héritiers, l'objet des travaux est de dégager de cette irrationalité économique une rationalité sociale, tandis que pour les néo-libéraux ce sera non pas de développer une rationalité sociale corrective de l'irrationalité économique, mais une rationalité économique capable d'annuler l'irrationalité sociale du capitalisme (Donzelot, 2005, p. 69).

La particularité de la société industrielle avancée, selon Marcuse, a été de développer et de nourrir une pensée opérationnelle et pragmatique qui s'est développée simultanément sur deux axes : persuader qu'elle est anhistorique et refuser toute forme de conflictualité. Nous pourrions formuler

[1] « L'engourdissement de la critique : une société sans opposition » est le titre donné à l'introduction de l'ouvrage.

cette idée autour de l'aphorisme : l'histoire c'est l'avenir. Or, comme nous l'indique Marcuse, une théorie critique nécessite de se soutenir d'une construction historique pour évaluer les capacités de la société et pour ne pas être réduite à une simple spéculation. L'enjeu pour l'auteur se situe ainsi sur les possibilités de rendre vivante une critique coupée de ses supports historiques, politiques et idéologiques.

Cet ouvrage s'inscrit profondément dans la lignée des analyses marxistes, dénonçant les conditions de réalisation d'une société industrielle qui étouffe les critiques à partir d'un travail de neutralisation des « outils » tels que la science, la technologie ou encore le langage qui, pour ce dernier, est vidé de son sens pour ne laisser aucun espace, aucune dialectique et fonctionner sous forme de slogans. À terme, le travail qui consiste à vider le sens de l'histoire et de la langue aboutira à une neutralisation de toute position subjective, l'individu se retrouvant aliéné à une idéologie qui ne lui appartient plus. Or, la théorie critique ne peut avoir de prise sur des objets vidés de leur sens, réduits à une vision pragmatique et apolitique. La simplification lexicale et syntaxique de la langue réduit la possibilité d'exprimer ses idées et rend impossible toute remise en question. Un langage réifié, ou langage clos comme le nomme l'auteur, est défini par le terme de « novlangue » (Orwell, 1992) et consiste, à terme, à empêcher l'idée même qu'une critique soit possible.

L'homme unidimensionnel est un individu dépossédé de sa capacité de discernement, sans division subjective, c'est-à-dire n'ayant plus les supports pour s'extraire des conditions réelles d'existence puisque l'existence est réduite à sa matérialité. Cet homme serait l'antithèse de la critique.

Pour conclure sur la critique académique hors action sociale, nous sommes en présence de deux perspectives qui semblent déconnectées l'une de l'autre mais qui ont pourtant nourri des analyses croisées sur la capacité à être des sujets dans des « institutions disciplinaires » ou face à des politiques du rendement caractéristiques des sociétés industrielles. Ces analyses sont une « lutte contre les formes d'assujettissement – contre la soumission de la subjectivité » (Foucault, 1994a, p. 1047).

Pour la psychiatrie, et plus généralement l'ensemble des établissements claustraux, la discipline s'impose comme une technique de pouvoir par un contrôle minutieux des opérations du corps et en imposant un rapport constant entre docilité et utilité. « On fabrique des sujets soumis, et on constitue sur eux un savoir auquel on peut se fier. Double effet de cette technique disciplinaire qui s'exerce sur les corps : une âme à "connaître" et un assujettissement à maintenir » (Foucault, 1975, p. 302). Ce travail disciplinaire sera associé à une entreprise de moralisation et de normalisation comme prétention du pouvoir à transformer les individus. La norme est ici un principe d'intelligibilité mais

également, et avant tout, un projet positif reposant sur un principe de qualification et de correction, à partir duquel le pouvoir se trouve légitimé. Michel Foucault synthétisera cette action comme une technique positive d'intervention et de transformation par projet normatif (Foucault, 1999, p. 46).

L'analyse plus globalisante d'Herbert Marcuse aura permis une généralisation du contrôle social à partir d'une lecture épistémologique et politique. Il a mis en avant l'absorption de la critique ou sa forclusion, c'est-à-dire sa non-émergence, par une stratégie de communication qui unifie les termes opposés et qui a pour principe d'annuler le sens et tout espace d'interprétation. La rationalité d'un monde unidimensionnel, par la technique et la science, a produit « une nouvelle forme de contrôle social » (Marcuse, *op.cit.*, p. 169) qui se manifeste par une « conscience heureuse », résultat d'un désarmement de la critique et un déni de la domination qui apparaît sous les traits d'une liberté. Une théorie critique doit, selon l'auteur, permettre aux individus de retrouver leur liberté en s'inscrivant dans un contre-mouvement international et global.

b.2 **Critiques académiques dans l'action sociale**

Quel rapport les sociologues occupent-ils avec leur objet d'étude ? Quelles fonctions remplissent leurs recherches dans l'espace public ? Tel pourrait être le point de départ de notre questionnement pour appréhender l'analyse du contrôle social dans l'action sociale.

Les sociologues concourent depuis longtemps à l'élaboration et la transformation des politiques publiques. Sans être exhaustif, nous pensons à Michel Crozier qui a contribué au développement de la planification des politiques (Crozier, 1965), mais également à Max Pagès, Michel Bonetti, Vincent de Gaulejac et Daniel Descendre[1] pour le compte de la commission CORDES[2] du Commissariat général au plan et qui inspirera l'ouvrage « *L'emprise de l'organisation* » (Pagès *et al*., 1979).

Sur l'action sociale, leur contribution est depuis longtemps importante. Nous retrouvons ainsi Jacques Ellul, membre du groupe de travail du rapport Peyrefitte en 1977 relatif aux phénomènes de violence et de délinquance ou encore le groupe Germinal, représenté par Vincent Gaulejac, qui a participé à un rapport remarqué sur la protection de l'enfance (Bianco et Lamy, 1980).

Une analyse des travaux sociologiques sur l'action sociale professionnalisée, depuis les années 1970, met en avant le rapport controversé entre sociologie et action sociale mais également une implication hautement différenciée des chercheurs par rapport à l'objet social. De la sorte, nous formulons l'hypothèse que la participation des sociologues à une remise en question de l'action sociale a

[1] Ils sont les auteurs d'un rapport intitulé : « Le pouvoir des organisations ».
2 Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social.

également contribué à sa transformation. Loin de l'image d'Épinal du chercheur en position d'extériorité par rapport à son objet de recherche, de nombreux travaux témoignent, au contraire, d'une implication parfois peu modérée dans l'élaboration d'une théorie du contrôle social qui leur vaudra la qualification de « donneur de leçon » (Liégeois, 1977, p. 15).

La relation fortement imbriquée et noueuse entre les sociologues et l'objet social a été soulevée par Francis Bailleau et ses collègues, c'est l'« Histoire des rapports complexes entre les "frères ennemis" que sont les sociologues-chercheurs et les travailleurs sociaux, tantôt associés comme l'aveugle et le paralytique de la fable – l'un prêtant à l'autre ses instruments pour lui permettre de mieux voir le social qu'il prétend travailler et celui-ci transportant celui-là hors de la "tour d'ivoire des théories" pour l'introduire sur un "terrain" qu'il est lui-même accoutumé à parcourir pour mener son action sociale – tantôt rivaux dans leur commune prétention au monopole du discours vrai et légitime sur les problèmes sociaux et la nature du travail social » (Bailleau *et al*., 1985, p. 11).

Il existait bien durant les années 1960 une sociologie politique, urbaine, du travail, de l'éducation et une sociologie criminelle, mais pas du « travail social » qui n'était qu'un « champ d'application » et non une branche de la sociologie. Ainsi, l'objet de l'action sociale était à peine exploré et en aucun cas revendiqué. Mais un changement important va se produire durant les années 1970. En cette fin des Trente Glorieuses, les politiques sociales vont s'affirmer avec le VI^{e} plan (1971-1975) et l'élaboration d'une action sociale globale, puis la promulgation de la première loi générale et la loi sur le handicap. Au niveau ministériel, est créée une direction de l'Action sociale rattachée au ministère de la Santé. Le cadre légal et administratif accompagnera une professionnalisation et une technicisation importantes en même temps qu'elle verra une augmentation conséquente du nombre d'établissements, des services, des métiers et des professionnels. Enfin, nous pouvons relever les premières expérimentations pour rassembler les écoles de formation autour des Instituts Régionaux de Formation en Travail Social (IRFTS).

Deux éléments se distinguent. Tout d'abord, l'expansion et la diversification des pratiques et des modes d'intervention coïncident avec le basculement de l'« ancienne assistance » vers une action sociale globale définie dans le VI^{e} plan. Dans le prolongement de la RCB, un discours rationnel et scientifique sera mis en pratique par le biais des techniques et outils pour viser un « pragmatisme généreux » (Verdès-Leroux, 1978b) du fonctionnement des établissements et des services. Cette période affiche une volonté de développer un contrôle technique et financier de l'État. De plus, l'action sociale est devenue un objet digne d'intérêt pour des chercheurs, et particulièrement pour la sociologie.

L'implication des sociologues fait apparaître deux grandes tendances. La première est une « sociologie d'expertise » qui a développé une analyse des modes de prise en charge sous l'angle de

l'organisation et de la gestion (Crozier, 1971 ; Crozier et Friedberg, 1977)[1]. La deuxième, sur laquelle nous allons porter notre analyse, est la figure la plus emblématique ou du moins la mieux identifiée durant les années 1970 et relève d'une « sociologie critique » à laquelle nous avons formulé l'hypothèse que son travail d'analyse a joué un rôle non-négligeable dans la construction et le devenir du « travail social ». Cette sociologie dénonciatrice à l'égard des pratiques et des modes de prise en charge était teintée d'une certaine « idéologie du soupçon » (Dartiguenave, 2010, p. 29) puisant sa source dans le marxisme, la philosophie foucaldienne autour des dispositifs de pouvoirs, des analyses bourdieusiennes sur la théorie de la reproduction et de la violence symbolique ou empruntait ses références aux appareils idéologiques d'État développés par Louis Althusser. Les chercheurs, contrairement à la période des années 1960, ne vont plus uniquement se positionner dans une démarche d'« *expertise-conseil* » mais de « *dévoilement-dénonciation* » (Bailleau *et al*., *op. cit.*) du fonctionnement et du rôle de l'action sociale qui n'est plus seulement un terrain d'application de techniques ou de connaissances mais un objet investi par des enjeux de pouvoir.

Le contrôle social apparaîtra dans le secteur de l'action sociale une quinzaine d'années après sa formulation dans les établissements asilaires, et sera l'objet quasi exclusif d'une sociologie critique appliquée au secteur social. La revue *Esprit* est à plus d'un titre emblématique et pionnière d'une période marquée par la profusion de questionnements sur le traitement du social. En effet, elle a inauguré une critique radicale à partir d'un objet jusque-là méconnu et symbolisera ce temps fondateur de la critique tant ses répercussions sur le « travail social » ont suscité de nombreux débats lors des décennies suivantes. Avec un premier titre évocateur : « *Pourquoi le travail social ?* », la deuxième édition de 1976 y apportera une réponse en ajoutant dans le titre « *normalisation et contrôle social* »[2]. La préface de la deuxième édition explicitera ce choix « [...] Les services publics camouflent de plus en plus mal des structures de normalisation : normalisation de la production et de la consommation, normalisation de l'habitat et de l'habiter, normalisation du rapport à soi et du rapport aux autres, du rapport au sens, dans un espace géographique et social désormais saturé par les institutions d'encadrement et leurs relais, par des agents d'observation, de délation, de contrôle, d'hygiénisation » (Meyer *in Esprit*, 1976, p. 3). Tel que l'indique cet extrait, les critiques portaient sur l'idée générale d'une normalisation des conduites et d'un contrôle social des individus pris en charge. Les professionnels, rassemblés autour de la formule globalisante de « travailleurs sociaux », étaient assignés à être le bras armé d'un État qui agit sur autrui pour transmettre des techniques de soi et d'apprentissage des normes sociales. Philippe Meyer pose explicitement les enjeux de la critique académique qui correspond à une généralisation de l'emprise de l'État par une multiplication des

[1] Nous ferons référence à la sociologie d'expertise dans la conclusion.

[2] L'ouvrage de Colette Manger posait déjà une question similaire « *Des travailleurs sociaux, pour quoi faire ?* », Toulouse, Privat, 1969.

institutions, une diversification des agents et un contrôle des individus. La théorie du contrôle social, dans ce cadre, est une dénonciation du tout-État. Il prolongera son propos en indiquant : « Nous pensons que l'extension, notamment par le travail social, de la gestion étatique de la vie quotidienne et de la socialité sera, dans les années à venir, un phénomène politique majeur. Sans invention populaire, sans imaginaire social, la croissance cancéreuse de l'État constitue une sorte de voie pacifique vers ce que, ailleurs et par la force, on nomme sécurité intérieure ou sécurité totale » (Meyer *in Esprit, op. cit.*).

Bien que l'analyse sur l'action sociale proposée par la revue *Esprit* soit globalisante et réductrice, la lecture sociologique sur un secteur professionnel méconnu et dispersé a permis de lui donner un corps d'ensemble et une destinée commune autour de la notion de « travail social ». Le paradoxe est de taille, la virulence de la critique a contribué à faire reconnaître l'action sociale professionnalisée comme une question publique.

De nombreux sociologues ont emboîté le pas pour généraliser cette analyse à l'ensemble des secteurs. Pour la protection de l'enfance, nous trouvons les travaux de Philippe Meyer[1], Jacques Donzelot[2] et Claude Liscia[3]. La prévention spécialisée a été étudiée par Pierre Lascoumes[4] ou Jean-Pierre Liégeois[5]. Les pratiques en milieu ouvert par Claude Liscia et Françoise Orlic[6]. L'assistance publique a notamment été l'objet d'un chercheur belge, Paul Grell[7]. Sans compter les analyses par métier, telles que celle de Jeannine Verdès-Leroux[8] concernant le service social, et Alain Vauchelin, juriste, pour l'éducation spécialisée[9]. La grande majorité des sociologues s'éloignera par la suite de l'action sociale.

L'ouvrage de Jeannine Verdès-Leroux, construit à partir d'articles publiés dans la revue *Actes de la recherche en sciences sociales*[10], est l'un des plus représentatifs de cette époque par la radicalité de sa critique de la disqualification de la culture ouvrière. Elle a souhaité démontrer que la pratique des professionnels du social ne se résumait pas à une pratique d'accompagnement ou une relation d'aide,

[1] Meyer P. (1977), *L'enfant et la raison d'État*, Paris, Seuil.
[2] Donzelot J. (1977), *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit.
[3] Liscia C. (1978), *Familles hors la loi*, Paris, Maspero.
[4] Lascoumes P. (1977), *Prévention et contrôle social : les contradictions du travail social*, Genève, Médecine et Hygiène, Paris, Masson, Collection déviance et société.
[5] Liegeois J.-P. (dir.) (1977), *Idéologie et pratique du Travail social de prévention*, Toulouse, Privat.
[6] Liscia C.et Orlic F. (1974), Les cités de transit : un grand renfermement, *revue Les temps modernes*, n°341, décembre.
[7] Grell P. (1976), *L'organisation de l'assistance publique*, Bruxelles, Contradictions.
[8] Verdès-Leroux J. (1978b), *Le travail social*, Paris, Éditions de Minuit.
[9] Vauchelin A. (1979), Action éducative spécialisée et contrôle social, *in* Chevallier J. (dir.), *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, vol. 2, , Paris, PUF.
[10] Verdès-Leroux J. (1975), Le patronage philosophique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 1, n°4, juillet, pp. 88-97 et Verdès-Leroux J. (1976), Pouvoir et assistance : cinquante ans de service social, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, juin, pp. 152-172.

dans le sens d'une co-construction pour reprendre une formulation contemporaine, mais procède davantage d'une annulation, d'une désubjectivation et d'une disqualification d'individus qui n'ont d'autre choix que se soumettre à un changement. Nous pouvons ainsi lire : « De ce point de vue, le travail social ne tire son sens, et son importance que du fait d'être un moment dans le combat du pouvoir disciplinaire contre les formes « autarciques » et irréductibles de l'indépendance des irréguliers […] On pourrait démontrer au contraire que l'extension des différents secteurs du travail social (assistance, éducation) correspond, *ex post*, à un projet de contrôle social cohérent, alors même qu'il a été élaboré dans l'incohérence apparente des initiatives privées » (Verdès-Leroux, 1978, p. 7-°9).

L'auteur développe ainsi l'idée que le « travail social » a dû élaborer un ensemble de stratégies, qu'elle qualifie d'habillage, et qui se manifestent sous la forme d'une technologie de la prise en charge des individus par le Case-work, la psychanalyse ou la morale religieuse. Elles ne viseraient pas seulement une rectification des comportements mais l'adhésion des personnes à une représentation négative d'elles-mêmes et, ainsi, à la reconnaissance de leur entière responsabilité concernant leur situation. « Le projet de l'assistance sociale naissant n'est donc pas d'« aider » des ouvriers ayant des difficultés – ce vocabulaire est moderne – mais d'éduquer la classe ouvrière, c'est-à-dire de lui fournir des règles de bon sens et des raisons pratiques de moralité, de rectifier ses préjugés, de lui apprendre la rationalité, de la « discipliner » dans sa tenue, dans sa maison, dans son budget, dans sa tête. Il s'agit d'imposer comme universel un système unique de représentations et de conduites, celui de la classe dominante, en disqualifiant le mode de vie de la classe dominée […] Le programme d'éducation s'éloigne délibérément de l'instruction et se caractérise par un vigoureux projet de « redressement » (Verdès-Leroux, *op. cit*, p. 18). D'une relation d'aide comme projet assistantiel, l'auteur démontrera que l'objectif est davantage inscrit dans une relation de domination, où l'éducation a moins pour fonction d'apporter des connaissances et des apprentissages que de rééduquer les individus.

L'analyse de Jacques Donzelot sera sensiblement différente et plus nuancée en ne s'inscrivant pas dans une perspective répressive et disciplinaire mais davantage empreinte d'une analyse foucaldienne sur le biopouvoir. Selon lui, « cette prolifération des technologies politiques qui vont investir les corps, la santé, les façons de se nourrir et de se loger, les conditions de vie, l'espace tout entier de l'existence à partir du XVIII^{e} siècle, dans les pays européens. Toutes techniques qui à leur moment de départ trouvent leur pôle d'unification dans ce qu'on appelait alors la police : pas dans le sens restrictivement répressif que nous lui donnons aujourd'hui, mais selon une acceptation très large englobant toutes les méthodes de développement de la qualité de la population et de la puissance de la nation » (Donzelot, 1977, p. 12). Nous reviendrons sur ce déplacement proposé par Donzelot tant il permet d'élargir l'emprise du contrôle social qui n'est plus seulement une technologie de pouvoir

centrée sur les corps mais relève de techniques pour réguler la vie. Le contrôle social apparaît sous une forme plus subtile, s'adapte aux cadres de vie, mais opère dans ce déplacement une force de persuasion plus redoutable que ne le permet la contrainte.

Quels sont les critères qui permettent de définir le contrôle social ? Concernant la prévention, elle est perçue « comme un mode d'intervention sociale destiné à contrôler les déperditions de force de travail » (Lascoumes, *op. cit.*, p. 8). Le contrôle est souvent réduit à une formule tautologique qui explique que le contrôle social est un dispositif permettant d'appliquer un contrôle sur les individus. L'auteur s'attachera surtout à montrer la généralisation de la prévention d'un point de vue temporel, par anticipation en devançant les risques, et physique, en dehors des structures institutionnelles classiques, nous reviendrons sur ce point. Le contrôle social est donc permanent et en tout lieu. Selon Alain Vauchelin, « c'est de l'oppression de la société sur les déviants que nous voulons parler. Ainsi, semble-t-il intéressant de comprendre le terme de contrôle social à la fois dans le sens français du terme : surveillance - vérification - inspection, et dans la signification du « *social control* » : pouvoir - puissance - domination - autorité. Car ce sont ces deux acceptions que nous avons retrouvées dans notre expérience pratique : surveillance et pouvoir » (Vauchelin, *op. cit*, p. 210). Cette dernière définition n'introduit aucune dialectique par rapport aux définitions historiques du contrôle social mais est révélatrice d'une oppression exercée dans le traitement de la déviance par l'action éducative spécialisée. Le contrôle social, selon l'auteur, permet de mettre hors d'état de nuire toute déviance en contraignant les individus à intérioriser les valeurs transgressées. Il trouve les moyens de son application et de sa légitimité par la médiation d'un appareil idéologique structuré autour de deux axes : la défense de l'intérêt de la société, que nous renommons l'intérêt général, et la défense de l'intérêt du « client ».

b.2.1 La généralisation d'une emprise

Une particularité des analyses académiques sur la théorie du contrôle social portera sur la généralisation du contrôle exercé par les professionnels sur le public. En effet, le contrôle opéré et la normalisation recherchée seraient transversaux à l'ensemble des secteurs d'intervention, des politiques sociales et des dispositifs institutionnels. Ainsi, dans le secteur du handicap, de la protection de l'enfance ou de la prévention spécialisée, mais également de l'internat jusqu'au milieu ouvert, l'emprise des professionnels du social révèlerait la même intensité. Tout le travail de la critique sera de montrer son extension et son déplacement, d'une forme manifeste dans les établissements fermés, pour laquelle la critique sur la psychiatrie aura permis d'en assurer la véracité, il s'agira de mettre à

jour ses formes insidieuses et cachées, le contrôle normatif et disciplinaire s'habillant parfois des vertus de la liberté. Tel que le formule Jean-Pierre Liégeois : « La prévention est une institution totalitaire qui implique le maintien d'un *statu quo* auquel nul n'a le droit de s'écarter. Si la sectorisation et la psychiatrie communautaire permettent de sortir de l'asile et de traiter le quartier, cela signifie que "l'institution" a élargi son emprise, a reculé les limites de ses murs, mais non de son idéologie » (Liégeois, 1977, p. 19). Cet extrait a d'autant plus d'intérêt qu'il se soutient des critiques portées contre la psychiatrie en faisant de cette dernière un modèle à élargir à l'ensemble des modalités de prise en charge d'autrui.

Jacques Donzelot précisera le lien avec la critique asilaire : « Il ne me semble pas qu'il soit question d'une suppression de l'enfermement, je crois simplement qu'il est dévalorisé et qu'on assiste à une diffusion extérieure des procédures du renfermement qui conserve les lieux d'enfermement comme glacis d'appui. Diminution de la prison, mais sur la base d'un contrôle et d'un système de surveillance et de maintien des gens en place, qui aura la même fonction [...] Le contrôle et la surveillance mis en place à grande échelle s'appellent animation collective » (Donzelot, *in Esprit*, 1976, p. 114-119).

La thèse d'une généralisation de l'action sociale par le vecteur du logement, comme instrument de « re-moralisation », et du développement du bénévolat est également défendue par Claude Liscia et Françoise Orlic qui portent une critique très dure à l'encontre du mouvement ATD Quart monde (Liscia et Orlic, 1974) dont son fondateur ne sera pas en reste, lui non plus, pour critiquer le contrôle exercé par les professionnels du social. « Quant aux services de l'aide sociale destinés spécialement aux plus pauvres, ils interviennent trop souvent dans des familles du quart monde de façon autrement plus autoritaire et condescendante que les *"*dames d'œuvres" les plus parternalistes du temps jadis. Tout est contrôlé, depuis la tenue vestimentaire des enfants jusqu'à la moralité des époux. Toute démarche, toute visite est l'occasion d'humiliations répétées. Pour les sous-prolétaires, l'aide sociale est l'incarnation d'une société qui les enfonce plus profondément dans leur condition par le simple regard qu'elle jette sur eux, de l'extérieur » (Wresinski *in* Belorgey et Dupeyroux, 1974, p. 177).

Nous pouvons étendre cette démonstration au dispositif de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)[1] ou à la prévention spécialisée. Sous l'apparence d'une forme novatrice de prise en charge des déviances qui n'a pas lieu dans un espace clos et qui recherche l'adhésion plus que la coercition, la prévention serait une forme plus subtile et convenable mais qui finalement participerait à une expansion de l'idéologie normalisatrice de l'action sociale. En fin de compte, le dispositif de la prévention décale l'appréhension de l'institution associée à son enfermement pour montrer qu'elle

[1] Philippe Meyer indique que « l'enfermement perd sa valeur en même temps que la famille devient l'ultime satellite de l'État ; il est remplacé par l'assistance éducative en milieu ouvert, dont la fonction est tout à la fois d'intimider, de redresser, d'apprivoiser et de modeler la famille » (Meyer, 1977, p. 67).

peut avoir lieu hors les murs. La prévention participe à l'ensemble de l'action sociale comme institution de contrôle et de domination. « Ceci nous conduira, selon Pierre Lascoumes, à poser à un niveau plus large le problème de l'évolution des modalités du contrôle social. Nous essayerons de montrer comment, sous une certaine tendance contemporaine au désenfermement et à la multiplication de formes douces au côté des formes classiques dures (prisons, asiles, internats de rééducation...), les fonctions répressives et idéologiques propres à ces agences de contrôle social sont maintenues et d'une certaine manière amplifiées » (Lascoumes, *op. cit*., p. 9).

Finalement, les analyses du contrôle social s'appuient sur une institutionnalisation du traitement social de la déviance et de sa généralisation dans les espaces de vie intimes. L'institutionnalisation ne se confondant pas avec l'établissement, elle est davantage la généralisation d'un discours fait de pratiques, de techniques, de règles, de valeurs qui quadrillent toute forme de déviance. Et c'est bien cette tentative qui consiste à circonscrire, repérer, qualifier et traiter la déviance qui est au centre des analyses sociologiques. L'article de Claude Liscia et Françoise Orlic est à ce titre exemplaire en indiquant que la désinstitutionnalisation ne fait qu'augmenter le contrôle et la moralisation des plus démunis. « Mais, l'action éducative spécialisée n'apparaît que comme une étape intermédiaire vers le contrôle social total. En effet, notre société est arrivée à un stade où toute manifestation "a-normale" qu'elle soit mentale, physique ou comportementale, peut être prise en charge par des institutions spécialisées fermées ou ouvertes afin de faire disparaître, cacher ou encadrer son caractère déviant » (Vauchelin, *op. cit*, p. 224). Le contrôle social est total.

L'analyse de l'institution impose une clarification. Les théories sociologiques sur l'action sociale ont dépassé la lecture binaire de l'institution qui prévalait dans la psychiatrie, à partir d'une segmentation entre le dedans et le dehors, pour présenter la désinstitutionnalisation non comme une solution mais l'aboutissement d'un traitement généralisé de l'inadaptation[1]. Pour ces analyses, la désinstitutionnalisation fait institution ! C'est-à-dire que le contrôle social ne s'inscrit pas dans des murs mais dans un projet institutionnel qui lui-même ne coïncide pas toujours avec l'établissement. La généralisation du contrôle social passe par la diversification des dispositifs, l'accroissement du nombre de professionnels, mais aussi le développement des analyses et des méthodes psychologiques (Castel et Lecerf, 1980) pour lesquelles le colloque singulier échappe à toute fixation dans un espace.

[1] Selon Alain Vauchelin : « Il était impossible de contrôler l'ensemble de la population en l'enfermant dans des institutions de contrôle social et de suppression sociale ; il fallait donc diffuser le contrôle social dans la société en désinstitutionnalisant le cadre de contrôle » (Vauchelin, *op. cit*., p. 262).

b.2.2 La nécessité d'une résistance

Après la généralisation de son emprise dans une forme institutionnelle décloisonnée, les théories vont également situer au cœur de leur analyse l'ambivalence dans laquelle se situe chaque professionnel, entre agent de l'État et promoteur d'une autonomie des individus. Cette ambivalence ne relève pas seulement d'une difficulté propre aux agents mais est, avant tout, le signe d'un paradoxe sur lequel les analyses critiques ne cesseront de buter. D'un côté, les professionnels du social sont « condamnés » à être dépendants et complices des mécanismes de domination, réduisant toute autonomie d'un travail sur le social, et Paul Grell utilisera la formule d'« institution surinstrumentalisée » (Grell, *op. cit*., p. 234) pour montrer le manque d'autonomie des professionnels. De l'autre, les agents n'ont d'autre choix que de résister face au pouvoir établi, malgré le déterminisme absolu des mécanismes de domination. C'est ici que se situe le paradoxe.

L'échange entre Philippe Meyer et Michel Foucault lors d'une table ronde pour la revue *Esprit* est exemplaire. « Le problème sur lequel on essaie de s'interroger, indique Meyer, me paraît être le problème de la fonction sociale, de la commande, de la demande sociale adressée au travail social. Qu'à l'intérieur de cette demande il y ait une marge de manœuvre possible pour un certain nombre de travailleurs sociaux [...] et qu'ils soient effectivement, à la suite d'une prise de conscience de la fonction sociale de leur profession, en rupture avec cette profession, c'est évident et réjouissant », mais Michel Foucault lui rétorquera que le licenciement de Mme d'Escrivan, accepté par l'administration pénitentiaire et ses collègues, est le signe d'un « travail social » programmé et déterminé, et par extension, le témoin du peu de résistance.

Selon Philippe Meyer, la revue va faire basculer les professionnels d'une fonction historique critique de l'ordre social, vers des fonctions de « contrôleurs sociaux ». Michel Foucault précisera : « Le travail social s'inscrit à l'intérieur d'une grande fonction qui n'a cessé de prendre des dimensions nouvelles depuis des siècles, qui est la fonction de surveillance-correction. Surveiller les individus, et les corriger, dans les deux sens du terme, c'est-à-dire les punir ou les pédagogiser » (Meyer et Foucault, *in Esprit*, *op. cit*., p. 123-125). Il est à noter que le philosophe sera un emblème du numéro spécial de 1972, et plus globalement de la théorie du contrôle social, alors que sa contribution est finalement très réduite et ses propos de loin les moins virulents.

Le paradoxe soulevé n'est pas évacué par les agents. Bien au contraire, selon les auteurs critiques, il serait à la source du malaise des professionnels « parce qu'ils prennent conscience du fait qu'ils contribuent, la plupart du temps implicitement et sans le vouloir, au maintien de l'ordre [...] D'où chez beaucoup d'entre elles et beaucoup d'entre eux une prise de conscience du fait qu'agir au niveau de

l'individu, c'est absolument illusoire tant qu'on n'aborde pas certains problèmes politiques, et ils ne voient pas comment sortir de ce dilemme » (*Esprit, op. cit*., p. 126).

Ce paradoxe va traverser l'ensemble des critiques pour tenter d'extraire le degré de dépendance et la marge de manœuvre de chacun. Dépendance, selon Michel Chauvière, par rapport au pouvoir médical et para-médical, mais également par rapport à son établissement et au pouvoir hiérarchique, qui nécessite que chaque agent se réapproprie une pratique éducative confisquée car « il n'y a pas de raison qu'il ne tire pas le bénéfice maximum de cette présence, au niveau de sa connaissance de l'enfant, au niveau de son savoir, au niveau de son pouvoir dans l'institution » (Chauvière, *in Esprit, op. cit*., p. 44). La résistance nécessite que les agents reprennent du pouvoir sur leurs actes (Mendel, 1998). Un pouvoir lié à la connaissance spécifique du public, aux techniques développées et aux savoirs acquis.

Jacques Donzelot témoignera également de l'attitude de résistance des professionnels dans le cadre pénitentiaire à partir du terme de contre-pouvoir. « Ce qu'il faut c'est humaniser le système de gardiennage et parallèlement intensifier le réseau éducatif ; bref considérer que la crise actuelle des prisons est une crise de croissance, l'appel à l'introduction de nouvelles techniques adaptatives. Ou bien une lecture en termes de pouvoir : la rébellion des prisonniers, la dénonciation par les travailleurs sociaux de leurs conditions de travail sont, toutes deux, des formes de résistance à l'oppression ; ce qui est en jeu pour les deux, c'est la reconnaissance d'un certain nombre de droits, la revendication d'auto-organisation, la possibilité d'un rapport d'alliance et de service et non d'obéissance et de servitude; une question de pouvoir et non une question technique » (Donzelot, *in Esprit*). Finalement, la question de la maîtrise des pratiques par les professionnels, et leur capacité de résistance, est centrale dans ces critiques qui cherchent à évaluer la part, inconsciente, qui leur échappe.

Pour conclure, nous proposons quelques caractéristiques des théories critiques académiques dans l'action sociale. En premier lieu, nous devons relever une absence quasi permanente de références aux pratiques professionnelles. Les analyses s'intéressent au rôle disciplinaire des institutions de l'État sans analyser les échelons locaux. Elles s'intéressent davantage aux professions et aux fonctions sociales remplies par les agents qu'aux métiers relatifs aux manières de faire et à l'application concrète du contrôle social auprès des publics.

Par ailleurs, bien que les pratiques ne soient pas prises en compte et malgré l'appel de certains chercheurs pour une résistance des agents, les analyses supposent la perméabilité des pratiques par rapport aux normes sociales dominantes. Pour ce faire, elles vont déconstruire le travail socio-éducatif à partir d'un triptyque immuable : le temps de l'inadaptation, qui est la cause du travail socio-éducatif,

la rééducation qui est le moyen pour compenser l'inadaptation et enfin la normalisation qui est l'objectif poursuivi. L'inadaptation sera le terme utilisé à partir des années 1960 pour qualifier les problématiques sociales et avait pour caractéristique de reposer sur la construction d'une positivité et d'un savoir issus des disciplines tutélaires qu'étaient la psychiatrie et la psychanalyse. Les débats sur l'inadaptation seront divisés entre les analyses psycho-individuelles et celles qui logeaient les principes de causalité dans des explications sociales et donc extérieures aux individus.

Troisième élément, la définition de l'institution hors de l'établissement est plus proche de la définition présentée par Yves Bonny et Lise Demailly et nous verrons que la lecture réductrice de l'institution anime toujours les débats contemporains[1]. Pourtant, malgré l'ouverture de l'analyse sur l'institution, le contrôle social se trouve dans une impasse théorique et épistémologique. De l'enfermement en établissement à la généralisation de l'emprise des professionnels du social hors institution, les théories du contrôle social ont bouclé la boucle en empêchant toute possibilité de la renouveler. Poussé à son paroxysme, et ayant clôturé l'ensemble des espaces sociaux dans lesquels les professionnels du social interviennent, le contrôle social ne pourra être dépassé et devra se contenter d'être une théorie globalisante et sans avenir. Omnipotent et omniprésent, il est également descendant et manipulateur.

b.3 **Critiques militantes et radicales**

L'élaboration d'une critique sociale dans la psychiatrie et sa réappropriation dans le secteur social a conduit, lors de ce déplacement, à une transformation de l'objet. De l'internement comme rite d'exclusion et forme institutionnelle par excellence des sociétés disciplinaires, selon Michel Foucault, la critique s'est explicitement déplacée vers la notion de contrôle social pour qualifier la situation des personnes « prises en charge » ou « placées » sur lesquelles des techniques de rééducation étaient appliquées. L'institution, qui est au cœur des analyses, a vu ses portes s'ouvrir pour étendre son influence dans la cité par une diversification des dispositifs tels que le milieu ouvert et la prévention spécialisée. Ayant réussi à pénétrer le lieu de l'intime, le travail socio-éducatif a ainsi pu désinstitutionnaliser son emprise normalisatrice par l'intermédiaire de techniques plus subtiles de contrôles et de savoirs. La sociologie a, selon nous, contribué à étendre l'analyse d'une contamination du contrôle sur les individus par un usage systématique sur les différents terrains ou dispositifs du social.

La troisième période concernera l'usage de la critique du contrôle social par les professionnels et son réinvestissement sur les terrains. Nous l'avons évoqué, la popularité de cette notion et la richesse des

[1] Nous aborderons de nouveau la question de l'institution dans le chapitre 6.

débats qui ont suivi sont en partie dues à la circulation de l'objet et son usage au niveau local. Pour ne pas réduire les controverses à la question de la normalisation et la rééducation, tel que cela a pu être formulé par un certain nombre de chercheurs (Dubet, 2002), nous souhaitons montrer leur fonction positive par la stimulation des réflexions sur les formes organisationnelles, leurs missions et les techniques utilisées.

Avant d'examiner la réappropriation locale des critiques, il est important de rappeler qu'elles s'inscrivent dans un contexte de remise en question générale de l'action sociale. Différents rapports administratifs durant les années 1970 mettent en avant l'incapacité et la défaillance des dispositifs d'accueil et de prise en charge des publics, impliquant de repenser la politique d'action globale. Dans la droite ligne du VI^{e} plan, le rapport Dupont-Fauville est un parfait exemple du tournant engagé dans les pratiques de l'aide sociale à l'enfance. Il proposera des réaménagements qui viennent s'opposer aux méthodes de rééducation autoritaires dans des institutions fermées par une pratique qui prend ancrage dans la continuité, la prévention et une action globale déconcentrée. Il sera à l'origine du dispositif de la prévention spécialisée et qui a la double particularité de confronter des savoirs et des pratiques dans une équipe pluridisciplinaire et d'élargir le travail avec l'entourage familial de l'enfant. Le maître mot consiste à travailler avec un enfant dans son environnement de vie.

Les rapports de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)[1] sont également des outils intéressants pour prendre la mesure des questionnements posés par une administration. Par exemple, le rapport de 1977 sur la fonction sociale des professionnels de l'action sociale indiquait : « Là où certains les condamnent à être des agents de contrôle de l'État, la grande majorité dont le politique fait partie, dénoncent la dangerosité qu'ils représentent (au pire) ou le renforcement des inadaptations sociales des enfants » (IGAS, 1977-1978, p. 373). La remise en question est sans ambiguïté, les professionnels semblent incapables d'être accusés de contrôle social tant leurs pratiques sont inadaptées pour des personnes inadaptées. Le rapport poursuit son examen : « De plus, à défaut de pouvoir statutaire ou réglementaire, l'influence des équipes pluridisciplinaires sur la vie quotidienne des enfants et sur leur comportement au sein des établissements, peut, dans une certaine mesure, être assimilée, à une certaine forme subtile et occulte de pouvoir. De la conception éducative de ces équipes, de leur vision de la société, de leur acceptation ou de leur rejet de l'éthique habituellement admise, dépend, en effet, très largement, l'évolution des enfants vers leur épanouissement ou leur

[1] Corps de contrôle interministériel créé en 1966, elle conseille sur des stratégies politiques dans le cadre des missions de contrôle et d'évaluation des structures et des politiques médico-sociales. Ces rapports présentent un intérêt particulier car leurs préconisations, qui doivent éclairer les pouvoirs publics, vont soutenir des critiques et orienter les décisions. Depuis la fin des années 1970, jusqu'à nos jours, ils ont interrogé une multiplicité de thématiques en soulevant, pêle-mêle, l'inadaptation des pratiques, l'inadéquation des structures face aux besoins, le coût élevé des prises en charge, l'absence de contrôle ou la permissivité des professionnels. Les critiques de l'inspection générale sont donc diverses étant donné qu'elle évalue l'ensemble des modalités d'accompagnement et de prise en charge des individus.

inadaptation. Cette influence à toutes chances de s'accroître avec la longévité du placement, surtout si la famille est tenue à l'écart, ne se manifeste pas, ou est dans l'impossibilité de se manifester […] Ainsi, non seulement un environnement collectif et artificiel est substitué à la cellule familiale naturelle, mais de surcroît, le pouvoir parental, dans la mesure où il peut encore s'exprimer, risque – tout comme l'influence familiale – d'être grignoté peu à peu, voire dans certains cas, de disparaître totalement, au profit d'un pouvoir insidieux de substitution, individuel (celui d'un éducateur spécialisé) ou collectif (celui d'une équipe pluridisciplinaire) » (IGAS, *op. cit*., p. 374). Cet extrait précise les notions. Le contrôle social a une part inconsciente, et l'influence qui semble échapper aux agents ou aux équipes, marque d'une forme subtile de pouvoir, sera d'autant plus redoutable. Nous pouvons certainement aller plus loin en indiquant que l'influence renvoie finalement à la question de la normalisation développée précédemment, qui va substituer un état ou un comportement adapté à un fonctionnement inadapté. Cette normalisation se faisant de manière coercitive, par un éloignement des familles, et au sein d'un collectif. L'examen effectué par le rapport de l'IGAS se situe donc dans le mouvement général d'une critique des pratiques sociales.

Les critiques militantes ou radicales ont connu une forte expansion au début des années 1970 en utilisant l'écriture comme moyen d'expression et de lutte. Plusieurs collectifs sont apparus simultanément, *Tankonalasanté* concernant le soin dans une acception large, *Actes* pour la protection judiciaire, *Gardes-fous* pour le traitement de la folie en psychiatrie, *Champ social* pour l'action sociale, *Handicapés méchants* dans le secteur du handicap et enfin, pour une lutte unitaire, le journal *Marge* porté par « tout indompté et réfractaire »[1]. L'après mai 1968 était un contexte propice au développement massif d'initiatives contestataires qui correspondaient à une révolte des « savoirs assujettis » (Foucault, 1997, p. 9), c'est-à-dire des savoirs disqualifiés car ils n'étaient ni scientifiques, ni politiques, en termes de politique instituée. Autrement dit, cette période a été une affirmation du « savoir des gens », un savoir hiérarchiquement inférieur car il reposait sur des savoirs d'action issus de l'expérience concrètes des individus. Ces savoirs éprouvés ont été le fil rouge des témoignages qui parcourent l'ensemble des revues[2], pour exposer l'injustice, dénoncer l'insoutenable, tenter d'inverser un rapport de domination, et leur ton tranchant et non consensuel se préoccupait peu d'un style littéraire policé et uniforme car dans ces revues « on parle comme on peut » (*Tankonalasanté*, 1975, p. 8).

[1] *Revue Marge* (1974), Pourquoi Marge ?, juin, n°1, p. 1-2.
[2] Le site ESCARP présente un travail très important de recension des revues radicales à partir d'une présentation minutieuse du contexte de leur apparition, les années de publication, leur ligne éditoriale et les objectifs poursuivis.

Globalement, nous pouvons réunir ces critiques autour de deux points : d'une part, elles ont porté un engagement politique dans des secteurs qui en étaient particulièrement dépourvus. D'autre part, malgré la singularité de leurs objets, elles ont proposé une analyse générale de l'action sociale et ont constitué des structures de luttes ouvertes à tous les professionnels. Soutenues par une analyse marxiste, les revues afficheront la même volonté de dénoncer le fonctionnement des structures sociales, et/ou politiques, pour viser leur transformation. Comme le formule Luc Boltanski, « c'est-à-dire que, dans ce cas, la critique ne se détermine pas seulement par son opposition à l'ordre établi de la réalité, considéré dans sa globalité opaque, mais aussi, ou surtout, par sa référence à des possibles, déjà identifiables dans l'expérience du monde, dont souffrance et désir sont en quelque sorte la manifestation dans le flux de la vie » (Boltanski, 2009, p. 171). Ces revues militantes auront de radical leur inflexibilité dans la recherche d'un autre possible.

Toutefois, pour atténuer cet aspect monolithique, ces revues présentaient à l'interne de nombreuses discordances au regard des objectifs et des modalités d'action entre « orthodoxes », qui voulaient défendre une ligne radicale, et ceux qui souhaitaient élargir la réflexion et diversifier les méthodes d'action, telle a été la division au sein de *Champ social*.

La lecture de ces revues devait nous renseigner sur l'appropriation locale des critiques initialement formulées par des chercheurs en dehors et dans l'action sociale, mais également sur la manière dont elles ont pu être réinvesties dans les différents secteurs. Nous formulons une hypothèse centrale pour notre recherche. En internalisant les critiques du contrôle social, les revues radicales n'ont-elles pas contribué à une mutation des discours définis par une rationalisation des organisations et une responsabilisation accrue des publics et des agents ? Notre hypothèse ne formule pas l'idée que les revues seraient les seuls architectes ou les maîtres d'œuvre des réformes qui arriveront durant les années 1980, mais que leurs revendications reposant sur l'autonomie des agents, la nécessité d'un contrôle des fonctionnements institutionnels ainsi qu'une plus grande liberté et participation des publics, dans un contexte de remise en question de l'action sociale, vont trouver une écoute en devenant des priorités politiques, mais tout en imposant une autre rationalité des pratiques sociales.

b.3.1 Revues radicales

Les critiques militantes s'inscrivent pleinement dans une critique générale des dispositifs de pouvoir et particulièrement des mécanismes disciplinaires. Cette économie du pouvoir sera l'objet central des revues et comme l'indique l'une d'entre elles : « le pouvoir de répression, qui prend corps dans l'ensemble des secteurs et institutions, a besoin pour s'épanouir de la conjonction de force répressive, par l'intermédiaire de la police, la justice, l'armée, les agents de l'action sociale, les instituteurs,

professionnels de la santé, d'un cadre légal, de zones d'intervention et d'un appareillage mais également de savoirs, le plus souvent issus des sciences humaines »[1], s'inscrivant donc pleinement dans une généralisation des dispositifs disciplinaires développés par Michel Foucault et que nous retrouvions dans la revue *Esprit*. Ces militants du droit, dans la revue *Actes* et qui sont juristes, avocats, inspecteurs du travail ou étudiants, remettent en question la fonction idéologique du droit dans le traitement des déviances qui relèvent aussi bien de la délinquance, de la folie, et toute forme de « pathologisation de l'individuel »[2] tel que le permet le savoir criminologique. Cette revue met ainsi en avant une ligne forte de l'analyse des revues radicales dans le traitement des problèmes sociaux réduits à être un traitement individualisant d'une maladie du corps social. L'analyse portée par les revues concernera l'ensemble des secteurs professionnels qui appliquent des traitements et des contraintes à des sujets vulnérables.

La revue *Handicapés méchants*, qui est un rare comité d'« usagers », a été créée dans le prolongement des débats et de l'instauration de la loi de 1975 sur le handicap et leur mot d'ordre pourrait être repris par leur formule : « À bas l'assistance, vive la solidarité »[3]. Sa ligne éditoriale voulait promouvoir l'insertion des personnes handicapées en participant du droit commun sans bénéficier de lois spécifiques et catégorielles. À ce titre, ils refusaient les Centres d'Aide au Travail (CAT), qualifiés d' « usines-ghettos » et les emplois subventionnés[4]. Plus globalement, ils revendiquaient le droit à l'insertion, pour toute personne handicapée par un droit au travail sans discriminations, l'accessibilité de tous les lieux de vie et notamment les transports en commun, mais aussi l'orientation scolaire librement choisie. Selon eux, le rapport de Bloch-Lainé en 1967 participait déjà à une entreprise de contrôle des « personnes handicapées » avec la légalisation du dépistage, du fichage, l'organisation et la prise en main d'une certaine population déviante. La loi de 1975, et les rapports afférents, incarnaient donc pour *Handicapés méchants* une loi étatique de contrôle social qui empêchait toute autonomie des individus. La situation de handicap était productrice d'une « individualité négative » (Castel et Haroche, 2001, p. 36) dans la mesure où elle caractérisait un état de manque, sans consistance et sans reconnaissance sociale, qui ne pouvait s'épanouir, selon la loi du 30 juin, qu'en ayant une place à part dans des lois catégorielles. La situation de handicap est ainsi,

[1] *Actes* (1978), Délinquances et ordre, Cahiers d'action juridique, p. III.
[2] *Actes*, *op. cit.*, p. 58.
[3] *Handicapés méchants*, n°2, p. 9.
[4] En rapport avec la loi d'orientation, ils indiquent : « Parce que les handicapés jeunes et adultes, lycéens et étudiants, travailleurs et grands invalides, n'acceptent plus les conditions d'existence inhumaines qui leur sont imposées par la société capitaliste, ils n'acceptent pas non plus "le projet de loi d'orientation" dit "en faveur des handicapés", qui, sous couvert de "solidarité" au lieu de "charité" ou "d'insertion sociale" vise non pas à faciliter le droit de vivre des personnes, mais à les rentabiliser mieux encore » (*Handicapés Méchants*, n°1, p. 7).

par analogie, comparée à toute personne privée de sa liberté d'agir que ce soit les détenus[1], les internés ou les placés. À ce sujet, ils défendront une proximité importante avec le GIP, le GIA et le GITS, « Parce qu'au même titre que le délinquant, le prisonnier, le fou, l'immigré, nous sommes le produit fini, marginalisé, d'une société criminelle. Parce qu'à ce titre nous subissons les travailleurs sociaux qui ont pour tâche de nous faire accepter l'inacceptable. Parce que nous subissons la répression de nos désirs, de nos besoins, et que l'assistante sociale, l'éducateur, le psychologue, sont les instruments de l'application de cette répression »[2].

Champ social[3] est une tribune mensuelle qui a ouvert ses colonnes aux réflexions sur la lutte des classes et ses répercussions dans le domaine de l'action sociale professionnelle. Cette revue professionnelle animée par des acteurs du social, professionnels de l'action sociale, médecins, étudiants et plus rarement des bénéficiaires constitue une forme de concrétisation du combat politique engagé avec la création des GITS. Son objectif n'était pas de témoigner des pratiques professionnelles mais plutôt d'être un organe de défense des professionnels, en axant son analyse sur la dimension institutionnelle, organisationnelle et la place des publics. Ainsi, un à un, les articles égrenaient les mécanismes de domination, les technologies de pouvoir et les processus d'assujettissement en rapportant des situations généralement vécues par les auteurs. Leur objet central était d'interroger la production de la socialité organisée par l'État.

Les principales thématiques abordées sont celles de l'immigration, par l'arbitraire des expulsions, l'enfermement avec la psychiatrie et les prisons, la protection de l'enfance et la prévention. Plus globalement, c'est une analyse organisationnelle qui, sans équivoque et sans détours, dénonce la violence institutionnelle subie par les personnes accueillies et les professionnels. La lutte des classes se situe notamment dans l'opposition entre salariés et employeurs, les premiers étant proches des ouvriers et des bénéficiaires et les seconds incarnant le capital et le pouvoir. Les articles dénonceront ainsi les conditions de travail dans des établissements dirigés par des « patrons voleurs », « patrons tyrans » ou « patrons violents » et qui accompagneront leurs propos de situations telles que des licenciements massifs, abusifs ou des faits de maltraitance. Les nombreux faits divers, que nous avons

[1] « Les conditions de vie des handicapés et des prisonniers se ressemblent : dans ce système capitaliste, handicapés et prisonniers sont exclus. Comme des prisonniers parqués dans des prisons délabrées, insalubres, inhumaines, les handicapés sont parqués dans des ghettos que sont les Ateliers Protégés ou les Centres d'Aide par le Travail (CAT). Là, les ouvriers handicapés dorment dans des dortoirs, n'ont le droit de sortir qu'une fois par semaine, qu'avec l'autorisation de la direction. Sur leur salaire de misère, on leur déduit en plus les frais de cantine. Comme les prisonniers, les handicapés sont payés à la pièce » (*Handicapés méchants* (1975), Pourquoi nous étions à Mendes, n°1, p. 3.)

[2] *Handicapés méchants*, Pourquoi notre présence au meeting organisé par le GITS, n°2, février 1974, p. 9.

[3] *Champ social* a été éditée chez Solin de juillet 1973 à 1979. Marginale dans le secteur social, les numéros sortaient malgré tout à 4 000 exemplaires. Vingt-sept numéros sont parus, quelques-uns étaient doubles et parfois entrecoupés de numéros nettement moins fournis. Cela est essentiellement dû à des difficultés financières et la publication a été interrompue plus d'une année pour reprendre avec une nouvelle équipe rédactionnelle.

en partie présentés plus haut, témoigneront tout au long des numéros des nombreuses situations où la scission semble irréconciliable entre salariés-bénéficiaires et patronat. *Champ social* est une revue militante qui avait le projet de dénoncer toute forme d'abus, et dans un langage plus contemporain nous dirions toute forme de maltraitance[1]. En cela, elle peut être qualifiée de radicale, car son positionnement politique en fait un projet réformiste, et son analyse marxiste se construit dans une logique binaire : « Il y a deux figures de professionnels : les salauds jouissant de leur domination et ceux qui les dénoncent »[2].

Deux aspects ont mis en difficulté la poursuite de la revue. Tout d'abord, malgré les 4 000 tirages, la radicalité des analyses sur le capitalisme n'a pu surmonter les difficultés économiques. D'autre part, le projet éditorial ne faisait plus consensus et une division quant au projet critique est apparue. Pour les uns, qui suivaient la ligne éditoriale d'origine, l'action sociale était le produit d'une société capitaliste et devait disparaître avec le capitalisme. Pour les autres, il s'agissait d'introduire une controverse, moins radicale, en ouvrant le débat à un plus grand nombre de professionnels qui ne seraient pas uniquement des militants[3].

Les témoignages soulignent le refus des professionnels d'être des agents de l'État qui maintiendraient une relation d'assistant-assisté[4] ou qui ne feraient que de la chirurgie esthétique, c'est-à-dire un travail de camouflage qui consisterait à reconstituer une apparence plus digne des publics[5]. La revue dénonce ainsi la contradiction de la position du « travailleur social » entre une position d'exploité, en tant que salarié, et celle imposée aux publics dans le cadre du mandat pour lequel il est payé. L'ambiguïté est centrale, au cœur de la lutte des classes, et participe d'une remise en question du pouvoir, des institutions, et des savoirs tel que le dessin de Cabu met en scène le grand Duduche, assis devant sa table, tournant le dos à l'enseignante qui lui demande : « Pourquoi me tournez-vous le dos ? » et lui répondant : « Pour regarder du côté des luttes »[6]. De manière métaphorique, ce dessin symbolise le nouvel esprit des métiers du social qui se caractérise par une triple rupture : celle des savoirs admis et naturalisés au niveau académique ; en tournant le dos à la tradition et aux places instituées ; et celle du regard qui fait apparaître l'invisible tout en faisant surgir une autre structure langagière (Bourdieu, 2013). Ce déplacement qui vise à régler l'ambiguïté des fonctions sociales a aussi pour objectif de réduire le malaise des professionnels[7].

[1] Se référer à la page 133.
[2] *Champ Social*, n°1, 1973, p. 4-7
[3] Nous retrouvons ce débat dans une table ronde du numéro 25 : « Où va le travail social » en juin 1978, entre la revue *Champ social*, *Handicapés méchants* et Jacques Donzelot et Vincent de Gaulejac, p. 20.
[4] Titre de numéro 4 en janvier 1974.
[5] Giovanni J.-L. (1973), Le cri, *Champ social*, Prévention ? Répression ?, n°3, décembre, p. 3.
[6] ANNEXE, Numéro ?
[7] Laurent T. (1975), « Je » est mal à l'aise, *Champ social*, Un conflit exemplaire, le petit Chanteloup, n°13, février, p. 3-5.

La revue a participé à construire l'image d'une attitude résistante du côté des professionnels en usant de l'opposition entre deux figures, d'un côté le conformiste et de l'autre le radical. Comme elle l'indique : « le travail social conformiste, lorsqu'il constatera qu'un homme dévie, se marginalise, se désadapte, (mais) ne mettra pas en cause la société. Par définition, cet homme y a une place, qu'il ne prend pas ou qu'il ne peut pas prendre. S'il ne peut pas la prendre, ce n'est pas parce que la société le lui interdit (puisqu'elle est prête à l'accueillir) […] Pour le travailleur social conformiste, la psychologie est la science explicative dans les problèmes d'inadaptation. C'est en même temps bien sûr l'instrument privilégié pour la réintégration : « Aide-toi, le ciel t'aidera » [...] Pour le travailleur social radical, l'homme est naturellement bon et la société naturellement mauvaise, la loi est oppressive, il faut la changer, mieux même, il faut l'abolir, c'est la société qui est inadaptée et, seule, une modification radicale des structures peut permettre l'épanouissement »[1]. Cette dissociation binaire entre employeurs/salariés, employeurs/bénéficiaires, se répercute également au sein des professionnels entre les conformistes et radicaux. Plus précisément, ce conformisme porte en lui l'accusation d'une complicité envers des pratiques patronales et institutionnelles allant à l'encontre de la lutte pour la défense des bénéficiaires et celle des professionnels. Comme l'indique Jean-Michel Courtois, directeur de publication jusqu'en 1978, concernant des faits de maltraitance à Trélazé, « j'accuse d'abord et avant tout ces travailleurs sociaux qui favorisent ou tout du moins qui laissent faire cet état de fait. Il est inadmissible que le personnel de Trélazé n'ait pas dénoncé ce qui se passait à l'intérieur de l'établissement »[2]. La dénonciation participe de la définition d'une nouvelle fonction du « travail social » en faisant référence à la *parrêsia*[3], acte qui consiste à dire le vrai et dire l'injuste, dire l'innommable et l'inavouable des situations sociales vécues par les individus. La *parrêsia* est, nous l'avons dit, une critique qui engage la responsabilité de celui qui l'énonce.

[1] Taleghani M. (1973), Travail social et pouvoir, *Champ social*, n°2, 1973, octobre, p. 4-7.
[2] Courtois J.-M. (1974), À la Bodinière : tous complices, *Champ social*, Lettres de prison, n°6, 1974, mars, p. 5-6.
[3] Le dire vrai traverse l'ensemble des numéros et trouve une formulation concrète dans le témoignage d'un éducateur reconnu coupable d'outrages à agents dans l'exercice de leurs fonctions suite à l'interrogatoire d'un jeune avec qui il travaille. « Pour ma part, je ne suis pas neutre, je suis du bord de ceux qui sont exploités, et dont succinctement il vient d'être question. Ce qui ne veut pas dire que je souscris à tous les actes qu'ils posent ou déposent, mais ce qui signifie que je suis du bord de ceux qui vivent les déchets des contradictions d'une Société qui les a mis là où ils sont. Il n'est pas possible d'être neutre idéologiquement, et je ne suis pas neutre professionnellement. […] Nous sommes là parce que la société tourne en dérision le potentiel humain contenu dans toute collectivité, crée des fous, des marginaux, des délinquants, des psychopathes, des sociopathes, etc… et qu'à la limite, si elle arrêtait d'en produire, il n'y aurait pas besoin des travailleurs sociaux » (Guenichon J.-L. (1974), Justice : Police et dérision, *Champ social*, n 9, juin-juillet, p. 8-9).

b.3.2 Syndicats

Dans un document diffusé en 1978, la CFDT portait une critique soutenue face à la loi hospitalière du 31 décembre 1970 et la loi du 30 janvier 1975 nommée « loi sociale »[1]. Ce document reprend les conclusions de deux congrès, celui de Nancy en mai 1971 et celui de Pau en 1977, et s'inscrivent dans les critiques générales que nous avons pu reprendre de la revue *Champ social*, pour lesquelles le sanitaire et le social sont les conséquences d'un capitalisme destructeur et leurs objectifs ne sont pas d'intervenir sur les causes mais de traiter les conséquences de l'exploitation en termes de toxicomanie, délinquance ou pauvreté. Ainsi, le pamphlet accuse la loi sociale de deux intentions : limiter les dépenses sociales et assurer un contrôle idéologique. En effet, la « rationalisation et atténuation des coûts »[2] serait le premier objectif affiché à la suite d'une expansion importante du nombre de structures et du nombre de professionnels. Cette réduction passe par un regroupement des structures ou par une nécessaire autorisation de la commission régionale pour ouvrir ou agrandir un établissement[3]. Mais l'objet qui nous semble le plus intéressant est la critique du contrôle social formulée par la dénonciation d'un contrôle idéologique et d'une normalisation des pratiques. La loi sociale, notamment dans son article 4, évoque la production de normes « quantitatives et qualitatives d'équipement de fonctionnement »[4] qui, selon l'article 14, si elles ne sont pas appliquées peuvent entraîner la fermeture des établissements. La CFDT en tire la conclusion qu'« il s'agit donc pour le gouvernement d'assurer un contrôle idéologique efficace sur les objectifs poursuivis par les différentes structures privées ou publiques, pour maintenir un certain nombre de réseaux divers permettant d'encadrer, de réglementer, d'assurer le maintien des valeurs de l'ordre étatique et aussi de faire taire ou de camoufler les sursauts ou les révoltes pouvant mettre en cause le pouvoir actuel »[5].

Le contrôle est donc à tous les niveaux et ici, visant l'État, il prend la forme d'un contrôle idéologique intervenant dans les fonctionnements associatifs et les pratiques. Nous retrouvons le principal argument des critiques de l'époque qui dénonçaient l'aspect intrusif d'une loi étatique dans le fonctionnement des associations et les conditions de travail concernant la remise en question de la convention collective de 1966[6]. La multiplication des critiques durant les années 1970 coïncide avec

[1] CFDT (1978), *Loi hospitalière 1970, Loi sociale 1975. Même politique, même combat*, Fédération Nationale des Syndicats des Services de Santé et Services Sociaux, Paris, janvier.
[2] CFDT, *op. cit*., p. 68.
[3] Les auteurs font référence à l'article 3 de la loi.
[4] L'article 4 indique : « Les normes minimales quantitatives et qualitatives d'équipement et de fonctionnement des établissements énumérés à l'article 3 sont fixées par décret. Des dérogations à ces normes peuvent être accordées après avis de la commission régionale ou nationale des institutions sociales et médico-sociales pour des réalisations de type expérimental.
[5] CFDT, *op. cit*., p. 48.
[6] L'article 16 indique : « Les conventions collectives de travail et accords de retraite applicables aux salariés des établissements et services à caractère social ou sanitaire à but non lucratif, dont les dépenses de fonctionnement sont, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires, supportées, en tout ou en partie, directement ou indirectement, soit par des personnes morales de droit public, soit par des organismes de sécurité sociale, ne prennent effet qu'après agrément donné selon les modalités fixées par voie réglementaire. »

une inflation des lois dites étatiques qualifiées par certains auteurs d'antiétatisme de gauche (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 289-290).

Finalement, l'analyse de la CFDT élargit davantage le contrôle social aux institutions du pouvoir et comme le formule J.-M. Geng : « La nouvelle "loi sociale", sinistre farce, accentue cette politique contradictoire de désengagement autoritaire, qui permet en même temps au pouvoir de dégager sa responsabilité financière et d'aiguiser, sous le prétexte d'une meilleure coordination, ses instruments de contrôle. On conserve le morcellement des interventions, l'anarchie des structures, la mesquinerie des vérifications bureaucratiques, l'invincibilité des notables – et on met en lumière quelques expériences dites pilotes qui assumeront la "nouveauté" de la loi » (Geng, 1977, p. 199).

b.3.3 Contrôle, autocontrôle et autonomie

Plusieurs points saillants apparaissent à la lecture des revues.

Le premier concerne la place du public dans la revue *Champ social*. Le terme d'« usager » est utilisé sur l'ensemble des numéros et fait notamment l'objet d'un article qui veut clarifier les termes et les objectifs de la revue. Il indique qu' « il convient de revenir sur le terme usager : usager de quoi ? De l'usine ? Des prisons ? Des HLM ? Il existe en fait que des exploités subissant leur exploitation dans des structures différentes, cette exploitation n'étant dans tous les cas qu'un sous-produit de l'aliénation du travail. Parler d'usagers, c'est se placer dans la sphère de circulation et ne voir que des consommateurs de produits, services ou marchandises »[1]. Finalement, l'« usager » est caractérisé par une sorte de présence-absence. C'est-à-dire que ce terme est utilisé de manière relativement vide, indéterminée, incarnant, d'une manière générale, un autre pris en charge et qui peut prendre la figure du délinquant, du fou, du prisonnier, de l'immigré ou de l'enfant. C'est une figure globalisante qui n'aurait d'autre fonction que de réunir de multiples individualités. Cet « usager » sans véritable qualité a d'ailleurs peu la parole, si ce n'est dans le dernier numéro avec des témoignages d'adolescents « fugueurs »[2]. Les témoignages sur des aspects plus anthropologiques en référence au parcours de vie, à la souffrance, au corps[3] et aux éléments constitutifs d'une relation d'aide sont très

[1] J.-Y. Barreyre (1976), Groupes d'usagers et structures de lutte, *Champ social*, Débat sur les structures de lutte. Nouveau départ, justice des assassins, n°19, p.20.
[2] *Champ social* (1979), Fugues en ré mineur, *Champ social*, Nouvelles pratiques sociales, n°26-27, 1979, p. 128-137.
[3] Cette thématique est présente dans un témoignage qui apporte une analyse entre le traitement corporel et l'oubli du sujet : « L'aspect fondamental de cette assistance à l'hôpital est celui qui touche votre corps ; il est assisté par certains appareils, certains médicaments. L'expérience type est celle de la réanimation : votre survie dépend qu'en très faible partie de vous : on vous nourrit, on vous vide […] Notons tout d'abord qu'elle est mise en place par ceux qui s'appellent eux-mêmes de plus en plus des techniciens, les médecins. Une plus grande technicité conduit à une spécialisation de plus en plus grande ; c'est l'organe qui les intéresse, parfois le corps ou la maladie mais ce n'est que très rarement qu'ils s'occupent de la personne », Gauthier B. (1974), Une hospitalisée, *Champ social*, Assistant-assisté, n°4, janvier, p. 16-17.

peu présents car *Champ social* n'a pas l'ambition de traiter des pratiques socio-éducatives en tant que telles.

Cette position d'extériorité de l'« usager » suscite donc un paradoxe important dans une revue qui plaide sa cause. Dit au centre des préoccupations, il est très peu incarné dans une parole. Il apparaît donc que le militantisme fasse disparaître l'individu dans un magma institutionnel. Le bénéficiaire ou l'usager se retrouvent en fin de compte effacés au détriment des enjeux de pouvoir et des lectures organisationnelles, c'est-à-dire d'une lutte des classes qui porte moins son analyse sur les pratiques avec le public que sur le traitement organisationnel des services et des associations.

Toutefois, le rapprochement entre les professionnels et le public a donné lieu à de nombreux textes. Dans un autre article, « Solidarité travailleur social-usager »[1], la volonté d'un changement de posture des professionnels pour devenir des techniciens-collaborateurs, sur un pied d'égalité avec le public est clairement affichée. Elle implique une solidarité entre professionnels et bénéficiaires, qui commence par une dénonciation des « pratiques scandaleuses », par la réintroduction d'un dialogue et une réduction de l'asymétrie dans la relation socio-éducative. Ce texte pose les conditions pour qu'une participation de l'usager puisse avoir lieu et qu'il y ait, *in fine*, un « contrôle populaire » dans l'action sociale. Les revendications portées par la revue, si elles n'étaient pas isolées, ont anticipé un mouvement qui allait s'accélérer pour la reconnaissance des droits des usagers et leur nécessaire implication dans les propositions socio-éducatives. En effet, *Champ social* s'est très vite positionné sur ce sujet, marginal à l'époque, pour que l'usager sans qualité devienne un usager positif par l'accès à un certain nombre de droits. Cette qualité n'est pas atteinte, encore une fois, par l'intermédiaire d'une dimension anthropologique selon l'idée d'une reconnaissance sociale et d'une capacité à être porteur d'une critique, mais dans une dimension juridique, étant un sujet de droits, tel que la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 le situe en déclinant un certain nombre d'instances et d'outils permettant sa participation[2].

Deuxièmement, l'assignation des professionnels du social à des agents du contrôle social va susciter de leur part un certain nombre de propositions dont nous venons d'en apercevoir un premier aspect avec la participation des publics. En effet, cette assignation qui prenait corps dans les slogans : « Médecin-flic », « instituteur-flic », « éducateur-flic » ou « juge-flic », ne laissait que peu d'alternatives entre la matraque et la « morale bourgeoise ». Pour cette raison, ils se sont réapproprié la thématique du contrôle pour mettre à distance le stigmate en revendiquant une plus grande liberté

[1] Anonyme (1973), Solidarités travailleur social-usager, *Champ social*, n°1, juillet-août, p. 10-11.
[2] La loi du 2 janvier 2002 a mis en place 7 outils : le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés, le contrat de séjour, un conciliateur ou médiateur, le règlement de fonctionnement de l'établissement, le projet d'établissement ou de service, le conseil de vie sociale. La participation se retrouve également dans la rédaction du projet individuel d'accompagnement.

dans leur travail et un plus grand contrôle de la part de l'État des modes de gestion et des fonctionnements institutionnels. En effet, les revues, et particulièrement *Champ social*, ne cesseront de dénoncer la gestion obscure des directions d'établissement et les patrons qui, en faisant preuve d'autoritarisme, tyrannisent les professionnels et violentent les usagers, lorsque ce n'est pas l'inverse. Un article intitulé « *Quand les éducateurs refusent d'être des flics* » indique « Il n'y a cependant, de la part de la collectivité, aucun contrôle sérieux de l'emploi de ces fonds distribués sous forme de prix de journée. Cette absence de contrôle a deux conséquences. Elle favorise l'anarchie du secteur pour lequel il n'y a aucune politique d'ensemble. Elle contribue à développer dans les conseils d'administration et surtout chez les présidents et directeurs une mentalité de patrons de choc, orientant les établissements au gré de leurs intérêts et licenciant quiconque leur résiste ou simplement émet un point de vue différent du leur »[1]. Exiger un plus grand contrôle de l'État, bien que cela soit déjà un paradoxe par rapport à l'opposition face à la loi sociale, dans la comptabilité des établissements et condamner les patrons-tyrans, ces « dictateurs au petit pied », selon l'auteur, qui défendent leurs intérêts au détriment du bien commun, procèdent d'une tentative de reprise en main par les professionnels d'un jugement qui leur était défavorable et extérieur.

Reprendre la main sur son métier signifie avoir un contrôle sur les conditions d'exercice et sur son environnement pour maîtriser le processus de réalisation. Pour aller dans ce sens, les professionnels vont avoir une revendication centrale, celle d'un contrôle par les bénéficiaires de leur devenir, et d'un contrôle de leur travail par les professionnels afin que « l'éducateur » soit libre de ses moyens pédagogiques et éducatifs. Cela signifie qu'ils se définissent davantage comme des agents libérateurs plus que des agents de contrôle. Cette dernière revendication est donc cruciale tant elle formule les conditions d'un autocontrôle des pratiques sociales où il s'agit pour les professionnels de reprendre la main sur leur travail en dehors des injonctions organisationnelles et gestionnaires. L'autocontrôle ne se limite pas seulement à un droit de regard sur l'organisation du travail, mais prendra la forme d'une plus grande participation et implication des publics et, pour les professionnels, elle s'inscrira dans la formule de l'autonomie popularisée par l'autogestion en mai 1968. Tel que le formule Pierre Rosanvallon, « Parler d'autogestion c'est alors exprimer une somme de refus : refus de toute structure autoritaire, rejet de la technocratie et de la bureaucratie » (Rosanvallon, 1979, p. 99). Plus globalement, elle est une critique forte de toute forme de pouvoir, que l'auteur nomme des « appareils politiques, sociaux et industriels », et une aspiration aiguë à davantage d'autonomie vis-à-vis de toute hiérarchie. L'autogestion s'inscrit dans un langage libertaire dans lequel l'individu est central, c'est le retour à la personne et plus globalement la recherche d'une autonomie de la société civile (Rosanvallon, 1976, p. 102).

[1] Anonyme. (1973), Quand les éducateurs refusent d'être des flics, *Champ social*, n° 3, *op. cit.*, p. 11.

Tout d'abord, s'agissant des bénéficiaires, « ils devront toujours faire de plus grands efforts pour susciter la création de tels organismes, où les usagers luttent eux-mêmes contre l'oppression et contre le contrôle social dont ils sont victimes. Prendre leur sort entre leurs propres mains et lutter collectivement est la seule manière pour eux d'acquérir un statut de sujet autonome et humain et de perdre le statut d'usagers des services sociaux, statut d'objet où le système veut les confiner »[1]. L'article terminera par la proposition la plus forte « Une telle pratique aidera les usagers et les organisations à se donner des armes de luttes efficaces et à contrôler eux-mêmes le travail dit social »[2]. L'autocontrôle traverse l'ensemble des revendications des années 1970. Dans un autre document, la CFDT indiquait dans le cadre d'un licenciement dans une école de formation : « un des combats actuels de la classe ouvrière, est le contrôle, par les travailleurs, de leur propre travail. Dans la formation, cela signifie la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de la formation »[3].

L'autonomie sera systématiquement associée à l'autocontrôle et sera présente dans l'ensemble des revues, y compris le document de la CFDT qui considère que l'article 16 est une intrusion et un danger pour l'autonomie des professionnels. En effet, la demande d'autonomie était telle qu'elle a donné naissance à un collectif nommé « les autonomes », pour le moins radical si ce n'est violent, qui refusait toute forme d'institutionnalisation pour garder le pouvoir sur leurs vies[4]. Associée à une critique artiste (Boltanski et Chiapello, *op. cit.*) l'autonomie a été une revendication très forte des années 1970 et qui, selon notre hypothèse, associée à une plus importante responsabilisation des agents et des publics, justifiera la mise en place d'une technologie instrumentale et l'apprentissage d'une technique de soi, pour la recherche d'une adhésion indispensable aux dispositifs.

Pour synthétiser, notre ambition n'était pas de faire une cartographie détaillée des théories critiques, que d'autres ont par ailleurs très bien faite[5], mais d'identifier quelques points saillants en proposant un éclairage général des pensées critiques dans le secteur de l'action sociale à partir de la notion de contrôle social.

L'augmentation du nombre de théories critiques à partir des années 1960 trouve deux éléments explicatifs, la multiplication des sujets de l'émancipation (Keucheyan, *op. cit*.), qui s'est généralisée par la reconnaissance d'une population dominée dans les asiles, en prison ou dans l'action sociale, et une appréhension du pouvoir plus décentrée et mouvante. Nous formulons l'idée que ces théories

[1] Anonyme. (1973), Solidarités travailleur social-usager, *Champ social*, *op. cit.*
[2] *Ibid*., p. 11.
[3] CFDT, *La lutte à l'école d'éducateurs de Marseille*, 1976.
[4] Les autonomes (1979), Autonomie : nouvelle pratique sociale ?, *Champ social*, Nouvelles pratiques sociales, n°26-27, p. 89-93.
[5] Keucheyan R. (2017), *Hémisphère gauche. Une cartographie des nouvelles pensées critiques*, Paris, La Découverte.

partagent une même analyse critique des modes de gouvernementalité, en dénonçant l'usage de techniques ou de mécanismes de pouvoir. Plusieurs notions ont tenté de rendre compte de la domination exercée sur les individus. La réification procède, par exemple, d'une instrumentalisation des individus (Honneth, 2007) et a été une notion importante qui s'est substituée à celle d'exploitation, bien que les significations ne soient pas totalement équivalentes. Le contrôle social, nous l'aborderons juste après, constitue un autre modèle explicatif.

Principe de dévoilement et formulation d'une vérité, les théories critiques ont eu pour objectifs, à partir d'une remise en question de l'ordre social, de réintroduire de la conflictualité et une force d'opposition là où elle semblait désarmée ou engourdie. Les théories critiques contestaient donc l'unidimensionnalité d'une société qui se construisait selon un principe de rationalité, technologique selon Marcuse, ou gouvernementale selon d'autres à partir de mécanismes disciplinaires. Les théories critiques avaient donc pour fonction, dans une remise en cause de la gouvernementalité, d'interpeller la production des discours de vérités, et le pouvoir de ces vérités sur les individus (Jolly et Sabot, 2013). Se joue ici une dimension centrale de la critique, et toute la difficulté qu'elle a à se construire dans le contexte d'une gouvernementalité par les normes qui contraint moins qu'elle ne recherche l'adhésion.

Michel Foucault formulera l'enjeu du pouvoir rattaché à la psychiatrie : « Qu'a proposé l'antipsychiatrie ? Un travail politique, un travail de lutte et d'action politique qui essaie de dénouer tous les rapports de pouvoir qui trament, qui tissent notre existence : une rupture ethnologique et combat politique pour changer les formes de notre subjectivité, c'est-à-dire finalement et en dernière instance les conditions de notre existence actuelle » (Foucault, 2011a, p. 102).

Pourtant, constatant une concomitance entre le reflux des théories critiques et le regain de l'idéologie néo-libérale, un double paradoxe apparaît. Alors que les théories ont d'autant plus d'intérêt d'exister pour remettre en question la gouvernementalité néo-libérale, elles ont périclité ou n'ont pas réussi à se reconstituer. Pour l'action sociale, le peu de présence des théories critiques concernant les réformes imposant une « gouvernance par les nombres » (Supiot, 2015) ou le développement d'une financiarisation des politiques sociales est le témoin de leur régression.

En second lieu, pour le contrôle social, son analyse à partir des années 1960 a permis de révéler son déplacement, discret mais néanmoins important, et sa transformation entre de multiples techniques de pouvoir et dont les différentes critiques ont pu rendre compte. En effet, ce serait une erreur de considérer que le contrôle social a été un objet monolithique. De l'asile à l'action sociale, les critiques ont montré sa lente bifurcation d'une technologie disciplinaire vers une technologie tournée vers la vie. Le biopouvoir est un mécanisme de pouvoir « plus subtil, plus rationnel, d'assurance, d'épargne individuelle et collective, de sécurité » (Foucault, 1997, p. 218) qui a moins pour objet l'individu et

le corps que la population et la vie. C'est bien grâce à ce déplacement que les auteurs ont pu extraire le contrôle social du cadre asilaire pour l'appliquer aux conditions de vie ordinaires du public.

La transformation historique du ministère chargé des Affaires sociales, nous l'avons présenté, est emblématique de ce déplacement vers une gestion de la population. Ce ministère est le témoin d'une gouvernementalité qui se transforme et agit sur la population qu'il s'agit de faire vivre et de laisser mourir (Foucault, 1997, p. 213). Sans refaire une généalogie de l'action sociale, le gouvernement de Vichy a également montré les signes d'une transformation des techniques de pouvoir où il s'agissait d'encourager une politique face à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population qui, en réponse à cette inquiétude, créera un secrétariat d'État de la *Population* (Chauvière, 1980). La famille et le peuplement de la France resteront, après le gouvernement de Vichy, une priorité des politiques sociales et particulièrement du ministère de la Population constitué le 21 novembre 1945.

Ainsi, le déplacement dans l'élaboration d'une théorie du contrôle social commence dès les premières critiques sur le cadre asilaire et s'est poursuivi en se confrontant aux différents terrains. De la psychiatrie à l'action sociale, les critiques se sont situées dans un entre-deux, celle de l'organo-discipline de l'institution fermée à celle de la bio-régulation par l'État (Foucault, 1997, p. 223). La généralisation du contrôle social a nécessité l'articulation de mécanismes de contrôle sur le corps avec un quadrillage administratif, l'inscription des familles dans un espace de vie et une normalisation des conduites familiales et individuelles où il s'agissait d'apprendre à vivre les populations vulnérables et déviantes. « Dire que le pouvoir, au XIX^{e} siècle, a pris possession de la vie, dire du moins que le pouvoir, au XIX^{e} siècle, a pris la vie en charge, c'est dire qu'il est arrivé à couvrir toute la surface qui s'étend de l'organique au biologique, du corps à la population, par le double jeu des technologies de discipline d'une part, et des technologies de régulation de l'autre » (Foucault, 1997, p. 225).

Ce déplacement est bien l'enjeu des analyses présentées par les sociologues. Nous l'avons évoqué pour Jacques Donzelot, et il en est de même pour Jeanine Verdès-Leroux qui indiquait que le projet de l'assistance sociale était d'apprendre aux familles ouvrières « la rationalité, de la "discipliner" dans sa tenue, dans sa maison, dans son budget, dans sa tête » (Verdès-Leroux, *op. cit.*, p. 18) et d'imposer comme universel un système unique de représentations et de conduites, celui de la classe dominante. La subtilité d'un pouvoir gouvernemental, qui utilisera des techniques disciplinaires mais sans se confondre avec le pouvoir du même nom, va trouver dans la famille son relais fondamental pour gouverner la population. « Lorsque l'on voudra obtenir quelque chose de la population quant au comportement sexuel, quant à la démographie, au nombre d'enfants, quant à la consommation, c'est bien par la famille qu'il faudra passer » (Foucault, 2004a, p. 108). Le cas, le risque, le danger, la crise seront les caractéristiques d'un dispositif de sécurité, et l'éducation des familles dans le cadre de la

protection de l'enfance deviendra un instrument de pouvoir gouvernemental. Nous touchons de près ce qui sera remis en question par les sociologues sur l'association entre liberté et pouvoir de sécurité qui consiste moins à contraindre que de guider et réguler la vie, le comportement et les habitudes des familles déviantes.

Enfin, nous pouvons oser la formulation d'une ligne de démarcation entre les revendications des revues radicales et les paroles obtenues des professionnels dans le cadre de nos entretiens. Les critiques portées par les revues professionnelles soulèvent un point important, en réponse aux théories du contrôle social, lorsqu'elles indiquaient que la professionnalité portait aussi bien sur les techniques que sur un rapprochement avec le public, autour de l'autonomie des professionnels et de la liberté des publics. La technique était alors assimilée au « technicien collaborateur » ou au « technicien des lois sociales »[1] qui devra être un spécialiste du cadre légal pour protéger et défendre les bénéficiaires. Aujourd'hui, sans rentrer dans une trop grande généralisation, les entretiens ont fait ressortir un déplacement dans la construction de la professionnalité qui se définit davantage en référence à une technique instrumentale pour viser une efficacité des pratiques qu'à une défense d'autrui par l'appel au droit. La référence à une rationalité instrumentale est à la base d'une grammaire de l'assentiment pour la recherche d'une universalité, d'une légitimité et d'une véridiction par un principe de dévoilement des pratiques et de performativité des actions.

Chapitre 6 Libéralisme et action sociale

La critique de l'action sociale qui s'est fixée autour de l'institution et du contrôle social, à partir d'une raison que nous qualifierons aujourd'hui de néo-libérale, a présenté, depuis la III^{e} République, un front cohérent autour d'une argumentation structurée et a, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, constitué une résistance doctrinale et intellectuelle importante face à la législation sociale. Nous retrouvons durant les années 1960-1970 l'ancrage central de la controverse libérale qui consiste à soutenir la défense d'une démocratie libérale, constituée d'Hommes libres ayant rompu avec les liens de domination et, à ce titre, les dispositifs disciplinaires et la gouvernementalité pour la défense de la vie ont été les symboles d'une privation des libertés individuelles en réduisant toute forme de mouvements et en supprimant toute forme de subjectivité et d'identité. Si le libéralisme a été, à un moment de l'histoire, l'élément d'une résistance politique, quel sujet a-t-il voulu faire naître à partir d'une remise en question des formes de dépendance et d'assistance ? Que signifie un « sujet

[1] Anonyme (1973), Solidarités travailleur social-usager, *Champ social*, *op. cit.*

responsable » lorsque ce dernier manque des « supports » nécessaires à son indépendance ? Enfin, comment les éléments constitutifs d'une grammaire du libéralisme ont pu être repris dans l'action sociale, se transformer, circuler d'un temps à un autre, pour finalement être aujourd'hui une pensée dominante face à laquelle les objections ont du mal à se constituer ?

Ce chapitre reprendra donc quelques éléments historiques pour montrer la coexistence et la relation réciproque entre le libéralisme et l'action sociale. Notre intérêt est de faire apparaître le point de bascule entre la critique des années 1970 et la récupération néo-libérale des « utopies libératrices ». La compréhension des mutations de l'action sociale nécessite que l'on revienne sur l'objection libérale, le dédoublement utopique et la récupération libérale pour comprendre la transformation des modes de subjectivation et l'apparition de nouvelles subjectivités, d'un nouveau type de pouvoir et d'une nouvelle vérité de l'acte posé.

A. L'objection libérale

Le rapport de l'ADF indiquait en 2016 qu'« il s'agit de renoncer au modèle de l'assistance qui prive les individus de leur dignité pour évoluer vers une prise de responsabilité et d'autonomie, qui permet à chaque Française et chaque Français bénéficiaire de la solidarité nationale de contribuer, de s'élever et de s'épanouir, en trouvant et en prenant toute sa place dans notre société, en retrouvant un emploi, en s'impliquant dans la vie associative » (Bierry, 2016). Cet extrait s'inscrit dans la longue série des argumentaires qui remettent en question la fonction de la protection sociale française et l'usage de l'assistance tels que Jacques Rodriguez et Jean-Michel Wachsberger ont pu le décrire. L'État social, selon les critiques, génèrerait une « société de défiance » (Rodriguez et Wachsberger, 2009, p.°153). L'extrait du rapport précédemment cité reprend à son compte les éléments de la vulgate libérale pour laquelle le salut de l'individu ne pourra être obtenu par l'assistance mais par la contribution de chacun à la bonne marche de la société. La doctrine libérale s'opposerait ainsi à toute dépravation et diminution de l'individu face à la tutelle de l'État. La création, en janvier 2018, de l'« accélérateur national de l'innovation sociale »[1] par le Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale en est sa concrétisation la plus immédiate. Sous la houlette du ministère de la Transition écologique et solidaire, cette initiative qui s'adresse aux entrepreneurs sociaux aura pour projet de récolter un milliard d'euros pour la création de start-ups sociales. En substituant le label « *French Impact* » à celui de « *French tech* », le social est plus que jamais un objet concurrentiel qui

[1] Inauguré le 18 janvier 2018 par Nicolas Hulot, Jean-Michel Blanquer et Christophe Itier, l'objectif est de lever un milliard d'euros de fonds privés et publics.

doit être une richesse pour les investisseurs et une économie pour les collectivités, tel que nous avons pu le présenter dans la première partie[1].

Bien qu'il ait été traversé par de multiples courants et écoles qui ont opposé leurs représentants, le premier enseignement est que le libéralisme a parcouru les décennies avec une grammaire cohérente et constante, montrant lors de ses transformations sa capacité à pérenniser une structure de pensée. Deuxième enseignement, bien que le libéralisme se soit imposé de manière autoritaire dans les politiques publiques sous Reagan et Thatcher, nommée politique ultra-libérale, et avec le « tournant de la rigueur »[2] en France en 1983, sous Mauroy, les mutations de l'action sociale ne peuvent être caractérisées par la formule consacrée de « tournant néo-libéral » (Jobert, 1994) mais sont davantage l'expression d'une série de mesures qui ont été les signes d'une « érosion discrète » de l'État social (Gaïti, 2014).

Cette érosion provient de faits multiples. Pour F.-X. Merrien, quatre phénomènes y président : l'apparition d'événements dramatiques ou de faits divers qui vont marquer les esprits en imposant l'idée d'un changement. Nous pensons à la rhétorique sur la crise économique mais également les faits divers dans les établissements ; un réseau d'experts tels que les hauts fonctionnaires, universitaires, les bureaux d'audits et de conseils ; des responsables politiques pour soutenir et légitimer ces orientations ; enfin, la construction d'un corpus d'idées « néo-libérales » et managériales qui se manifeste, selon nous, dans l'action sociale par l'usage « frénétique » des notions que sont le projet, l'évaluation, le contrat, l'autonomie ou la responsabilité (Merrien, 1999). Nous soumettons l'hypothèse que les attaques frontales contre l'État social, depuis les années 1970, ont été l'occasion d'une transformation des politiques sociales qui vont voir une « rationalité gouvernementale du libéralisme » (Dardot et Laval, *op. cit.*,p. 62) se mettre en discours et en pratique moins pour annuler l'action sociale que pour la transformer dans le fond et dans la forme. Cette mise en pratique des discours nous semble essentielle car la pensée néo-libérale est avant tout, selon Ropke, un programme politique qui agit pour une « organisation économique d'hommes libres » (Dardot et Laval, *op. cit.*, p. 216), mettant en place les conditions pour que l'individu puisse se gouverner lui-même dans un état de concurrence encouragé et généralisé.

Le libéralisme n'a donc pas marqué un tournant radical notamment lors de la récession économique due aux crises pétrolières. Bien avant ces événements, les interventions de l'État étaient déjà condamnées, et une liberté complète des mouvements de capitaux était revendiquée. « La mise en agenda d'un État inefficace, telle que le formule Brigitte Gaïti, parce que dépensant mal, semble ainsi d'actualité au milieu des années 1960 et ce, en dehors de toute contrainte économique mais sous

[1] Se référer au chapitre 2.
[2] Jarreau P. (1983) 1983 : La gauche prend le tournant de la rigueur, *Le Monde*, 24 mars.

l'effet de mobilisations de certains segments de la haute administration » (Gaïti, *op. cit.*, p. 64). Selon l'auteur, les politiques publiques ont très tôt présenté, un « assemblage schizophrénique » (*Ibid.*, p. 68) où se côtoyaient les interventions modernisatrices et l'appel au retour des mécanismes de marché et la réduction des dépenses publiques. Le libéralisme a donc poursuivi un long processus qui l'a amené à devoir retravailler ses critiques et ses divisions internes (Boltanski et Chiapello, *op. cit.*) pour prendre corps dans des réseaux multiples constitués de politiques, d'experts, de savants, de savoirs, de techniques, de lois qui lui ont permis de créer des espaces et définir un sens commun dans l'action.

Le libéralisme n'a pas toujours suscité une telle résistance dont l'École de Francfort est une figure emblématique. En effet, étant « l'expression idéologique des intérêts capitalistes » (Hatzfeld, *op. cit.*, p. 103), l'ensemble de ses positions contre les législations sociales, lors de la III^{e} République, a été une ligne de résistance pour les intérêts capitalistes. Finalement, le libéralisme n'a pas toujours été l'objet de résistances car il incarnait la résistance intellectuelle et idéologique pour l'instauration d'une démocratie libérale. Héritier de la Révolution française, le combat politique des républicains libéraux se voulait être une rupture avec le Second Empire en défendant le primat de l'individu sur la société et contre toute forme de restriction des droits et des libertés de chacun. Les libéraux n'étaient donc pas majoritaires, dans une société demeurée très profondément protectionniste, ce qui explique également leur posture de résistance qui leur aura néanmoins permis de freiner l'offensive des novateurs en matière de droit social jusqu'à la Seconde Guerre mondiale[1].

Pour conclure, le libéralisme ne s'est pas constitué en réponse à une crise économique pour remettre en cause la fonction de l'État social et les missions de l'action sociale, mais est contemporain des premières lois sociales. Il a toujours contribué à construire les techniques d'assistance et les dispositifs de traitement d'autrui. Libéralisme et assistance sont les deux faces d'une même pièce qui coexistent, et s'opposent autant qu'elles interagissent.

La question sociale, telle qu'elle a été formulée lors de la révolution industrielle, était l'objet d'un débat social très intense pour définir les conditions du contrat social. Pour les libéraux, s'il y avait une nécessité politique de traiter la question sociale, tout l'enjeu était de déterminer ses contours. Il ne s'agissait ni d'avoir une action exclusive de l'État, ni que les politiques de secours s'inscrivent

[1] Les débats politiques ont été passionnés entre libéraux, radicaux, socialistes et communistes pour définir les contours et la légitimité d'une intervention étatique. Un des points saillants interrogeait la légitimité d'une intervention publique pour prendre en charge les personnes les plus vulnérables. L'État doit-il être le seul garant d'une solidarité nationale ? De plus, l'assistance ne vient-elle pas déresponsabiliser les individus ? Autant de questions posées dès la fin du XIX^{e} siècle qui ne cesseront de resurgir selon les opportunités électorales, et qui ont eu l'intérêt de mettre au travail les notions d'autonomie, liberté, responsabilité qui constitueront le socle d'une grammaire libérale.

dans le registre des obligations juridiques qui procèdent à une stricte pensée de l'égalité des droits et qui ne permettent pas de « reconnaître les particularités sociales des sujets » (Ewald *in* Berstein et Rudelle, *op. cit.*, p. 178). Les politiques des droits sociaux avec la réglementation du travail, la liberté syndicale et la politique d'assistance n'ont donc pas eu pour objectif de « réglementer, que ce soit du côté patronal ou ouvrier, que de créer des institutions qui soient des procédures. Il s'agit donc plutôt de donner des droits et des libertés que d'imposer des obligations » (*Ibid*.). L'école et le suffrage universel sont les symboles de cette construction philosophique de l'intervention en donnant à chacun, par le support de l'institution scolaire et politique, la liberté de combattre les inégalités de leur condition d'existence.

Lors des nombreux débats parlementaires, l'objection libérale portait sur trois éléments principaux : la liberté et l'initiative individuelles, l'accès à la propriété et l'auto-régulation du marché économique. Ainsi, en matière d'accidents du travail, d'assurance contre le chômage ou des retraites, la légitimité de l'intervention de l'État et l'usage de la loi étaient comparés à une barbarie dans laquelle l'individu se perd. « Sous prétexte de protéger le travail, on s'aventure vers des formules qui remettent en question le principe de l'autonomie des volontés. Si l'on ne se soucie plus de savoir qui est cause de quoi et de faire apprécier la sanction par le magistrat dont c'est l'office, on ne peut qu'aller vers des formes de droit plus ou moins barbares où l'individu est perdu dans la masse, où l'on crée des privilèges pour des groupes sans souci des mérites de chacun. C'est un retour en arrière en deçà de la déclaration des droits de l'homme. Le libéralisme est le défenseur de la personne humaine » (Hatzfeld, *op. cit.*, p. 45). L'argumentation se fera plus virulente concernant les protections contre la vieillesse, la maladie ou l'invalidité : « En toute bonne logique libérale ce sont là des problèmes qui concernent les individus. À chacun de prendre pour soi-même les mesures qu'il estime bonnes. L'intervention des pouvoirs publics ne peut que fausser le jeu des libres volontés de même qu'elle risque de fausser le jeu des lois naturelles de l'économie » (*Ibid.*, p. 46). La meilleure protection pour l'individu, dans la droite ligne philosophique de John Locke, est sa capacité à épargner pour accéder à la propriété privée, en notant le caractère progressiste de Locke à cette époque. Cette capacité était le support qui permettait aux individus de vivre par et pour eux-mêmes, et non comme des dépendants (Castel et Haroche, *op. cit.*, p. 34). Nous pouvons déceler un paradoxe libéral qui consiste à défendre une naturalisation de la société que les libéraux contribuent pourtant à construire. La naturalisation de l'économie et du marché procèderait d'un principe d'auto-régulation que l'État doit protéger par la défense de l'indépendance nationale ou la défense de l'ordre public. Or, toute intervention « providentielle » contribuerait à fausser la spontanéité des mécanismes et serait susceptible de créer des catastrophes inattendues. Parmi ces déréglementations, les patrons libéraux opposaient l'argument de l'augmentation mécanique des coûts de production et du coût de la vie dus aux

cotisations sociales obligatoires, toujours au centre des réformes du travail à l'heure actuelle. Mais Henri Hatzfeld soulèvera le paradoxe ainsi : « À dire vrai, cette distinction entre ce qui est spontané et ce qui ne l'est pas, entre une organisation économique et sociale plus naturelle qu'une autre ne paraît pas très convaincante. Pourquoi le taux des salaires était-il plus "spontané", plus "naturel" lorsqu'il était imposé par les patrons à des ouvriers non syndiqués que lorsqu'il est fixé grâce à l'intervention des syndicats dans le cadre de conventions collectives, c'est ce qu'il est très difficile d'expliquer. On voit mal pourquoi une société où les ouvriers n'étaient ni protégés, ni organisés était plus naturelle. La nature cesse dès que commence la société des hommes » (Hatzfeld, *op. cit.*, p. 54).

Une autre caractéristique de la grammaire libérale est le recours permanent à l'argument moral pour expliquer des principes économiques ou politiques. Les passions, les faiblesses, les sentiments sont invoqués pour qualifier une nature humaine qui doit être dans le besoin pour travailler, sans quoi, le confort, la sécurité ou la protection renforceraient un tempérament tourné vers la paresse et le laisser aller. Le moralisme libéral prolonge d'ailleurs l'idée d'une naturalisation de la société par un découpage systématique entre les méritants et les dépendants, les combatifs et les résignés. « La civilisation occidentale a dû tout son essor à la vigueur de l'individu, à l'esprit d'initiative, de hardiesse en même temps que de prévoyance et de capitalisation […] L'individu n'aura plus à prendre souci de lui-même, ni la famille d'elle-même ; énergique ou non, actif ou somnolent, capable ou borné, il aura un sort fixé d'avance, ne variant que dans d'étroites limites ; un mécanisme automatique, celui de l'obligation législative, de l'assistance d'État garantira son avenir. Nous considérons ce système comme détestable, propre à transformer en perpétuels enfants, en être engourdis et somnolents, les membres des nations civilisées » (Hatzfeld, *op. cit.*, p. 91). Toute intervention publique irait contre le destin de l'Homme, individu soumis à des vices que seul l'inscription dans un rapport salarial, surtout lorsqu'il est défavorable, permettrait de corriger. L'économie comme le travail auraient donc des vertus « thérapeutiques », c'est-à-dire de correction des passions humaines les plus sombres que toute bienveillance ou assistance organisée ne feraient que renforcer. Le moralisme libéral est une doctrine qui s'est très vite imposée dans les débats sur la législation sociale pour rappeler la responsabilité fondamentale de l'individu et les effets pervers d'un État inquisiteur.

Les objections libérales n'ont pas disparu, nous l'avons évoqué avec le rapport de l'ADF, et elles se sont intensifiées dans le contexte des premières crises pétrolières du milieu des années 1970. Les

travaux de Henri Lepage[1], Philippe Bénéton[2], Louis Bériot[3] ou la revue *La Nef*[4] sont exemplaires de cette vitalité critique par l'intermédiaire d'arguments aussi bien économiques que moraux pour dénoncer des intentions assistantielles cachées.

S'inspirant fortement des travaux de Milton Friedman, Lepage a produit un travail comparatif fourni entre les situations américaine et française. L'économie permettait, selon lui, d'apporter une réponse scientifique à l'« intoxication intellectuelle » qui « habitue toute une partie de l'*intelligentsia* et de l'opinion française à réfléchir, souvent sans s'en rendre compte, en termes " marxiens " » (Lepage, 1978, p. 11). Son projet consistait à « démystifier » l'État-providence[5] français à partir d'une étude sur le coût et l'échec des politiques américaines et ses conclusions sans appel sur la lourdeur bureaucratique et administrative, le coût ruineux des dépenses sociales, l'absence d'évaluation des conséquences sociales des politiques, le monopole étatique qui empêche toute pression concurrentielle et enfin l'inefficacité des dispositifs[6] en font un élément représentatif de la critique libérale.

La technique comparative avec les États-Unis était également un argument fort pour Bénéton qui aboutira à des conclusions similaires, le « démon du bien » transforme la société en un État totalitaire qui travestit la providence et la rend perverse en développant la paresse et la tricherie, en maintenant la pauvreté et favorisant l'exode des plus fortunés.

Louis Bériot a fourni une réflexion au vitriol sur le secteur associatif nourri de son engagement militant. Ses conclusions étaient sans concessions sur les fonctionnements associatifs, par leurs abondantes subventions, l'opacité de leurs missions, leurs fonctions de succursale des partis politiques, les effectifs importants de permanents plus préoccupés par leurs intérêts particuliers que l'intérêt général, la syndicalisation excessive qui empêche toute mutation, la contagion bureaucratique qui bloque toute réactivité, innovation et adaptation au changement et finalement l'absence de toute efficacité de leurs actions. Son argumentation était peu soucieuse d'une analyse des conditions de réalisation des activités professionnelles et encore moins des éléments constitutifs des métiers de la relation. Pour témoigner des abus, intentions cachées ou pratiques pernicieuses, il a

[1] Lepage H. (1978), *Demain le capitalisme*, Paris, Hachette.
[2] Bénéton P. (1983), *Le fléau du bien. Essai sur les politiques sociales occidentales,* Paris, Robert Laffont.
[3] Bériot L. (1985), *Le bazar de la solidarité*, Paris, Lattès.
[4] *La NEF* (1979), *La France assistée ?*, n°2, Paris, Tallandier.
[5] Cette analyse fait l'objet de son chapitre 6 intitulé « *L'État-providence démystifié. Les coûts de l'interventionnisme* », p. 217.
[6] « Ce que les impatiences de plus en plus grandes face au problème des inégalités traduisent, c'est moins une condamnation par les faits de l'économie capitaliste, que l'échec pur et simple du *welfare state*. C'est moins le marché qui est en cause, quoi qu'en disent les gens, que l'incapacité de l'État-providence moderne à résoudre les problèmes pour lesquels on l'a inventé. C'est bien davantage la preuve de l'inefficacité des mécanismes d'allocation de type "politique" qu'une manifestation de l'échec des lois économiques à satisfaire les besoins mouvants des individus et des groupes sociaux » (Lepage, *op. cit*., p. 248).

eu recours à deux leviers : le coût économique trop important pour la société et le danger du monopole de l'État pour les libertés individuelles. Sa critique est finalement assez classique sur les dysfonctionnements institutionnels en s'inscrivant dans une argumentation libérale de la société et du traitement de l'individu. La « tentation de faire du bien » nécessite, selon lui, de se départir des intérêts personnels et corporatistes pour un retour à l'esprit de la loi de 1901 et à une pratique du bénévolat. En poursuivant son raisonnement, les pratiques sociales ne seraient pas liées à une technicité et un savoir-faire mais à une pureté de l'acte, détachée de toute gloire et profit. Si la solidarité est vitale dans une société, elle doit être un acte local, familial, spontané, gratuit, humble, faite de bons sentiments, contrairement à toute professionnalisation, et qui ne consiste pas à « socialiser la société civile » caractéristique d'une société cléricale et totalitaire[1].

Enfin, nous terminerons avec la revue *La Nef*[2] qui condense avec clarté les éléments d'une grammaire libérale tout en présentant de manière exemplaire les points d'appuis d'une rhétorique libérale. La directrice de publication introduira le numéro de cette manière. « Pourquoi l'assistance ? Dans le débat sur l'État-providence qui renvoie aussi bien à la politique, à l'économie, qu'aux rapports internationaux, à la sociologie et à la psychologie, un paradoxe s'impose : c'est au moment où une conscience de liberté, une exigence d'autonomie et d'imagination sont à leur apogée que la demande, la revendication à l'égard d'un État et d'un pouvoir tout-puissants s'accroît de jour en jour […] Mais la demande prend rarement en considération le partage entre ce qui dépend de nous et ce qui n'en dépend pas, comme si la société devait prendre en charge l'ensemble des destins. Telle est une des conséquences, un des effets pervers de cette société dite d'assistance. Chaque besoin satisfait en engendre un autre, chaque demande reçue se reconnaît comme recevable. Il n'y a pas de limites à ce processus : d'où le risque de perdre le sens des limites, de ne pas accepter les maux inévitables, de ne pas les assumer et d'en rendre l'autre responsable. La faute attribuée aux parents est reportée sur la société, l'argent et la technique » (Faure-Oppenheimer, 1979). Cet extrait fait apparaître deux éléments importants d'une doctrine fondée sur la dénonciation d'un rôle trop actif de l'État : l'insatiabilité des besoins et la responsabilité des individus. Situer le curseur de l'intervention de l'État dans une réponse à apporter aux besoins sociaux est depuis la III^{e} République un enjeu central dans la construction de la législation sociale. Tel que le rappelle Pierre Rosanvallon, l'État social s'est construit sur un programme illimité qui consistait à « libérer la société du besoin et du risque »

[1] Comme l'indique Louis Bériot : « Oui, désormais il nous faut débusquer tous ceux qui nous veulent du bien et nous enrôler dans leurs régiments d'apparences. Tous ces gens, eux-mêmes embrigadés dans leur vision mythique d'une société plus juste, essaient de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. A travers ces institutions dites associatives, ils n'ont pour but que de socialiser la société civile ; nous savons à quel type de régiment cela conduit. […] Je vous invite maintenant à regarder de l'intérieur ce monde associatif qui se dit libertaire et civil, et qui par bien des aspects se montre, hélas, totalitaire et clérical « (Bériot, *op. cit*., p. 22).

[2] Revue créée par Lucie Faure, romancière et épouse d'Edgar Faure, et Robert Aron, écrivain et membre de l'Académie française, au lendemain de la Libération. C'est une revue littéraire, politique proche des courants psychanalytiques.

(Rosanvallon, 1981, p. 33), mais les transformations socio-économiques apparues au milieu des années 1970, posant la problématique de son coût et de sa légitimité, ont soulevé la question de « la mise en rapport d'une demande infinie avec un système fini » (Foucault, 1983, p. 58).

Un besoin est une nébuleuse sans frontières qui nécessitait, selon les libéraux, de rénover les catégories conceptuelles pour penser réciproquement la sécurité des bénéficiaires et leur autonomie, ou leur non-dépendance, dans les dispositifs. Le découpage entre les besoins vitaux et les besoins d'agrément a été une proposition, bien que les problématiques médico-sociales rappellent continuellement l'impasse d'une telle distinction. Une autre modalité de réponse pour limiter les besoins se retrouve dans la transformation des institutions sociales proposée dans la décentralisation. Sans refaire les débats qui distinguaient les besoins de la demande, le propos d'Agnès Faure-Oppenheimer indique en substance que ce n'est pas uniquement à l'État de trancher entre les niveaux de besoin mais que cela appartient à chacun. L'assistance déposséderait de toute obligation qui consiste à répondre de ses actes, la responsabilité individuelle serait ainsi forclose et non avenue. Le rapprochement des bénéficiaires avec les centres de décision que proposait la décentralisation avait justement pour objectifs de les associer aux processus décisionnels, de les faire participer et de les responsabiliser dans la définition des besoins.

Quant à savoir s'il faut hiérarchiser des besoins une distinction essentielle apparaît entre une politique de solidarité universelle, bien que s'ajustant toujours à certaines catégories ou publics, et une logique de besoin qui est appréciable et facultative.

L'auteur prolonge son argumentation : « C'est ainsi que l'assistance porte en elle son propre échec puisqu'elle nomme, c'est-à-dire exclut, puis aide celui qu'elle assiste. Il n'y a aucune reconnaissance du sujet et de ce qui se profile de désir dans la forme de la demande. Donc, à chaque satisfaction, le sujet est nié. Il ne peut que s'enferrer sauf à trouver, non pas une réponse négative, mais une reconnaissance de soi, quelqu'un pour comprendre que "ce n'est jamais cela". Si Dieu était tout-puissant dans sa bonté, la société, le Pouvoir est tout-puissant mais mauvais et toujours abusif. C'est le négatif de Dieu : il est trompeur, car Dieu dispensait le vrai » (Faure-Oppenheimer, *op. cit.*). L'absence de responsabilité individuelle n'est pas seulement une soumission de l'individu à une providence étatique mais son annulation, un déni anthropologique qui refuse toute reconnaissance subjective. Face à ce mépris ou expérience négative (Honneth, 2013) qui caractérise la construction d'un individu par défaut et sans qualité, la reconnaissance de soi est une obligation morale pour reprendre du pouvoir sur sa vie. Elle n'est pas seulement un acte symbolique qui « n'existe que dans et par l'estime, la reconnaissance, la croyance, le crédit, la confiance des autres, et ne peut se perpétuer qu'aussi longtemps qu'il parvient à obtenir la croyance en son existence » (Bourdieu, 1997, p. 200), et ne se limite pas à une reconnaissance intersubjective, entre pairs, mais, selon la deuxième forme

d'intégration sociale développée par Axel Honneth, la reconnaissance est celle du droit, et en tant que personne libre l'individu a une responsabilité morale (Honneth, *op. cit.*). Il s'agit donc de dépasser la toute-puissance d'un État qui nie l'individu en droit pour que ce dernier puisse se réaliser, c'est-à-dire mettre à profit ses capacités pour se libérer de toute dépendance. Le droit est ici le support d'une responsabilité individuelle et en même temps la reconnaissance de l'honneur et la dignité de chacun.

Enfin, nous terminerons par ce passage : « Aussi est-il souhaitable de remettre à l'honneur une définition de la justice entre juste mesure et partage, pour casser une demande qui n'en finit pas, personne n'a réellement envie d'être assisté […] Mais on se met à assister les malades et même les mourants d'une manière qui laisse supposer que, s'il faut aider à supporter le destin, personne n'est plus apte à l'assumer. L'offre précède-t-elle la demande ? […] Se cacher l'inéluctable ne peut qu'entraîner une inauthenticité générale, une perte de toute subjectivité, une abolition de l'humanité […] L'État est une société, une multitude d'individus et non un diktat indéfini. À la société de rendre possible le droit à la vie, à l'homme d'en faire ce qu'il entend » (Faure-Oppenheimer, *op. cit.*). « Faire vivre et laisser mourir » est une formule qui nous semble appropriée pour résumer le propos de l'auteur lorsqu'elle indique que la société doit permettre le droit à vie. La présence de l'État est ici limitée mais pas totalement absente, contrairement à la volonté des libéraux de la première heure. Cependant, il va être utilisé pour produire de la liberté, au niveau économique et au niveau anthropologique en affirmant et en défendant la responsabilité du sujet comme outil majeur de l'individualisation. Une doctrine néo-libérale ne soutient-elle pas deux arguments : un État qui régule la liberté et la non-consistance de la société[1], telle qu'une société est une « multitude d'individus » selon l'auteur. Enfin, l'élément le plus déterminant est la requalification de la notion d'inégalité, centrale dans le projet de l'État social, qui doit permettre à chacun de supporter son « destin ». La recherche de l'égalité est d'ailleurs pour Philippe Bénéton une norme incontestée mais qui ne ferait qu'accroître les injustices tant elle dénie les capacités stratégiques des acteurs (Bénéton, *op. cit.*, p. 47). Le tour de force du néo-libéralisme est d'avoir opéré un renversement dans l'interprétation des inégalités, et John Rawls a joué un rôle majeur pour renouveler la doctrine libérale en renouant avec les philosophies du contrat social. Le développement d'inégalités est au principe de la liberté de chaque individu mais surtout elle n'est pas incompatible avec une théorie de la justice. Bien au contraire, le principe « de différence » est au cœur de la théorie de Rawls et les inégalités dont l'existence améliore le sort des plus démunis sont considérées comme « justes ». Selon Rawls, « les

[1] Dans un entretien pour le magazine *Woman's Own*, Margaret Thatcher indiquait : « Je crois que nous venons de traverser une période au cours de laquelle on a laissé de trop nombreux enfants, de trop nombreuses personnes se dire : "Je rencontre une difficulté, c'est au gouvernement de faire le nécessaire !", "Je rencontre une difficulté, je vais aller réclamer une subvention pour m'en sortir !", "Je vis dans la rue, c'est au gouvernement de me trouver un logement !". Et donc, ces personnes en viennent à reporter leurs problèmes sur la société. Mais la société c'est qui ? Ça n'existe pas ! », *Le Monde diplomatique* (2017), La société ça n'existe pas, *in* Royaume-Uni, de l'Empire au brexit, n°153, juin-juillet.

inégalités économiques et sociales seront réglées de telle sorte qu'elles seront à la fois à l'avantage de tous, et prioritairement des plus défavorisés, et attachées à des positions et à des offices également ouverts à tous » (Rawls, 1987, p. 60).

La récession économique de 1974 aura été un alibi qui permettra à des critiques de se fonder à partir d'une réflexion sur la fonction sociale, morale et politique de l'assistance et poseront la question politique essentielle : comment créer une société des semblables tout en préservant les différences ? Ces critiques s'intensifieront au cours des décennies suivantes pour réclamer une restriction du champ de l'assistance considérée, comme nous venons de le voir, comme une incitation à l'inactivité et à l'irresponsabilité. L'État social serait trop présent, omnipotent, totalitaire, pervers, et remettrait en cause les fondements de la modernité démocratique. La liberté individuelle serait annulée, l'égalité créatrice d'injustice et la fraternité détournée de ses principes originels pour la recherche des honneurs et du profit. Le projet doctrinal porté par l'État social ne serait qu'un échec qu'il s'agirait de réformer en redéfinissant la « distance décisionnelle » (Foucault, 1983, p. 51), en soutenant la participation et la responsabilité des bénéficiaires, qui étaient les objectifs de la décentralisation.

Quelques éléments saillants de l'objection libérale sont à retenir : l'insatiabilité des besoins et le retour à une responsabilité individuelle ; la reconnaissance de soi et la défense de toute dignité humaine ; les inégalités sociales au fondement des libertés individuelles. L'objection libérale se fonde sur des arguments politiques, moraux, sociaux mais également sur la santé financière de la nation. Le coût, la mesure, la comparaison avec leurs lots de contrôles et d'évaluation viennent donc compléter l'argumentaire libéral et constituent les trois piliers d'un emblème. Calculer, quantifier, prouver, deviendront des techniques de gouvernement incontournables où chaque État devra mettre à disposition des outils robustes, qui pourront notamment résister à la critique (Desrosières, 2014), universels et incitatifs. « Quantifier les faits sociaux, c'est leur donner une objectivité apparente et les rendre commensurables à l'échelle du globe. La foi dans les nombres permet ainsi d'espérer un nouveau type de *rule of law*, fondé non plus sur des dogmes, mais sur des régularités observées s'imposant à l'humanité » (Supiot, 2015, p. 152-153).

Malgré des transformations politiques, économiques et institutionnelles, l'objection libérale nous semble avoir emprunté une grammaire qui a fait preuve d'une grande constance durant les siècles. Multiplication des effets pervers, irresponsabilité, perte d'autonomie, retrait social des individus et économies souterraines sont les principaux supports de la critique. Concernant sa posture de résistance, « le libéralisme, comme nous l'indique Pierre Rosanvallon, n'est plus seulement défensif, il se donne comme une doctrine de critique sociale. C'est ce qui lui permet de retrouver cette vigueur originelle qu'il avait au XVIII^{e} siècle, lorsqu'il apparaissait comme une doctrine de combat,

dénonçant toutes les atteintes à la liberté économique comme autant de facteurs de gaspillages et d'injustices » (Rosanvallon, 1981, p. 61). Il nous semble, en effet, que les années 1980, à défaut d'incarner un tournant libéral, ont donné une autre posture au néo-libéralisme sous le registre de l'inévitabilité (Bourdieu, 1998).

B. Dédoublement utopique

Notre développement qui a tenté de reconstruire le socle d'un argumentaire libéral impose dorénavant que nous montrions la connexion entre les discours à partir d'un déplacement, grâce aux critiques, des représentations et des légitimations de l'assistance. Le « dédoublement utopique »[1] que nous empruntons à Michel Foucault, bien que cette notion ait eu une notoriété et un retentissement sans éclats et qu'elle ait été particulièrement mobilisée dans le cadre de son analyse sur les prisons, nous semble être précieuse pour montrer la coexistence, la pénétration et la simultanéité des phénomènes qui sont à l'origine des mutations de l'action sociale et aux transformations de la question sociale. L'utopie étant un discours hors sol qui s'impose à la réalité (Foucault, 2014), son dédoublement est la manifestation de constructions sociales hétérogènes, parfois opposées mais avec des points d'appui commun, qui viennent heurter l'action sociale professionnalisée autant qu'elles participent à sa construction.

Mais le dédoublement utopique apparaît également dans l'« idéalité », pour reprendre la formule de Michel Foucault, sur laquelle se construit le projet assistantiel. Le prétendu échec de l'assistance, selon les libéraux, n'est-il pas inhérent au projet assistantiel ? N'est-il pas au cœur de l'« idéalité » de l'assistance en tant que dispositif de rattrapage qui veut aboutir et définir la « meilleure » prise en charge possible ? D'une certaine manière, l'assistance étant la représentation d'un lien social idéal et d'une certaine considération du contrat social, il ne peut que faire l'expérience de ses propres impasses.

Le dédoublement utopique met au premier plan le discours foucaldien qui par un jeu de vérité et de pratiques a pour fonction d'agir et de transformer. « Il faut percevoir le discours, nous dit-il, comme une violence que nous faisons aux choses, en tout cas comme une pratique que nous leur imposons » (Foucault, 1971, p. 55). Cela signifie, d'une part, que les discours évoluent dans des espaces

[1] Il l'utilise comme suit : « Il ne faut donc pas concevoir la prison, son "échec" et sa réforme plus ou moins bien appliquée comme trois temps successifs. Il faut plutôt penser à un système simultané qui historiquement s'est surimposé à la privation juridique de liberté ; un système à quatre termes qui comprend : le « supplément » disciplinaire de la prison – élément de surpouvoir ; la production d'une objectivité, d'une technique, d'une "rationalité" pénitentiaire – élément du savoir connexe ; la reconduction de fait, sinon l'accentuation d'une criminalité que la prison devait détruire – élément de l'efficacité inversée ; enfin la répétition d'une "réforme" qui est isomorphe, malgré son "idéalité", au fonctionnement disciplinaire de la prison – élément d'un dédoublement utopique » (Foucault, 1975, p. 316).

discursifs, dans lesquels le dédoublement utopique s'éprouve. D'autre part, le discours se surimpose au réel plutôt qu'il n'en rend compte. Donc les discours ne sont pas issus des connaissances mais une application des connaissances sur les pratiques et les individus.

Robert Castel situe précisément l'enjeu de ce dédoublement : « La mansuétude de l'État se paye d'un assujettissement des individus concernés, ceux-ci troquant en fait leur indépendance contre leur sécurité et devenant des prébendaires passifs d'une bureaucratie assistantielle dont ils apprennent à tout attendre […] Ce qui était, dans la problématique de l'intégration, réparation des dysfonctionnements les plus criants de la société et progrès vers la réduction des inégalités devient, dans celle du « contrôle social », stigmatisation des plus démunis et déresponsabilisation de l'ensemble des citoyens » (Castel, 1989, p. 174). Le déplacement constitutif d'une « idéalité », entre intégration et déresponsabilisation, est au cœur du projet assistantiel, nous allons l'analyser en repérant les déplacements concernant l'institution, la responsabilité, l'autonomie et la liberté.

a.1 **L'institution**

L'institution, réduite à sa matérialité, a été au centre des débats intellectuels et politiques pour caractériser les pratiques disciplinaires appliquées aux individus déviants ou inadaptés. Les théories du contrôle social ont vidé l'institution de son caractère pluriel pour la restreindre à sa dimension claustrale, inquiétante, obscure. Pourtant, les constructions théoriques et épistémologiques n'ont pas toutes défendu les mêmes positions, et l'orientation analytique a donné de l'institution une dimension toute autre. En effet, Maud Mannoni avait tenté de réinstituer l'institution en développant la notion d' « institution éclatée », en tout point opposée aux institutions asilaires puisqu'elle proposait que celle-ci soit ouverte sur l'extérieur. « La notion d'institution éclatée […] vise à tirer parti de tout insolite qui surgit. Au lieu d'offrir la permanence, le cadre de l'institution offre dès lors sur fond de permanence des ouvertures sur l'extérieur, des brèches de toutes sortes (par exemple, des séjours hors de l'institution). Ce qui demeure : un lieu de repli, mais l'essentiel de la vie se déroule ailleurs – dans un travail ou un projet à l'extérieur. À travers cette oscillation d'un lieu à l'autre, peut émerger un sujet s'interrogeant sur ce qu'il veut » (Mannoni, 1973, p. 77). Cette conception de l'institution s'articule au mouvement de l'anti-psychiatrie, auquel Maud Mannoni était liée par l'école anglaise notamment, avec Ronald Laing et David Cooper. Il ne s'agissait pas seulement de supprimer l'institution psychiatrique, mais de la reconstruire, d'en faire un « lieu vide, un lieu de repli, et non pas d'enfermement par une ouverture sur le monde extérieur (Roudinesco, 2014). De la sorte, la psychothérapie institutionnelle avait pour fonction de créer une nouvelle institution, remettant en question les hiérarchies, la division du travail, les limites et frontières pour effectuer un double

décloisonnement, à l'interne et avec le monde extérieur. Elle avait pour fonction d'humaniser la psychiatrie, sans pour autant annuler la fonction instituante de l'institution.

Lieu de repli ou lieu d'exclusion, l'institution est un objet traversé par des constructions doctrinales opposées et son actualité politique montre l'acuité des débats pour repenser un modèle de société.

Les théories du contrôle social auront fait un long chemin, semant progressivement un discours qui assimilera ouverture des portes et liberté des individus. Ces critiques dessineront les grandes lignes du VI^{e} plan et un nouveau modèle d'action sociale : global, ouvert, personnalisé, préventif. Selon l'un de ses plus dignes représentants, « Il en résulte un renforcement des ségrégations et les classifications ainsi opérées ajoutent un traumatisme supplémentaire à celui qui avait justifié l'intervention d'un organisme d'action sociale. Chacun se trouve ainsi étiqueté. Telle personne est débile mentale, telle autre est un enfant de l'assistance publique, la troisième est un grabataire. Ainsi, peu à peu, les institutions deviennent des facteurs de traumatisme au lieu d'être des facteurs de libération » (Lory, 1975, p. 128). Nous pouvons dire que le VI^{e} plan proposait une politique sociale contre les institutions, fermées, et la prévention devait soutenir les familles pour qu'elles exercent leurs responsabilités.

Plus proche de nous, la recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe adoptée le 3 février 2010 relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés stipulait que « tout enfant handicapé devrait vivre au sein de sa propre famille, c'est-à-dire dans le cadre naturel pour la croissance et le bien-être de l'enfant, sauf si des circonstances exceptionnelles y font obstacle ». Dans le même esprit, mais de manière plus catégorique, la rapporteuse des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées indiquait qu'« un bon établissement n'existe pas » et que « La vie en établissement engendre une ségrégation systématique. Par définition, l'institutionnalisation interdit aux personnes l'exercice plein et entier de leurs droits ». Elle conclura par la nécessité de mettre fin à l'isolement et aux mauvais traitements[1]. Cette position faisait d'ailleurs suite à une autre recommandation de l'ONU pour une desinstitutionnalisation des enfants autistes[2]. Enfin, le quatrième plan autisme dévoilé le 5 avril 2018 par Emmanuel Macron sera qualifié par le Premier ministre de nouvelle stratégie d'inclusion des enfants et adultes autistes dans la société, contre une « logique d'enfermement ».

Nous pensons enfin, dans un autre registre, aux plates-formes de service qui sont présentées comme des dispositifs de décloisonnement des services et des institutions[3] et qui se définissent par leur

[1] Se référer au site [handicap.gouv.fr], Visite de Catalina Devandas-Aguilar, publié le 18 octobre 2017.
[2] Lydia Laga, Autisme : des experts de l'ONU appellent à désinstitutionnaliser la prise en charge, *Revue ASH*, 23 septembre 2015.
[3] Marie-Aline Bloch, Plates-formes de services : « Une (r)évolution des postures et des pratiques, *Revue ASH*, Décryptage, n° 2983, 11 novembre 2016, p. 20.

modularité, ouverture, complémentarité et dans une logique de parcours de soin, non de place en établissement.

L'ensemble de ces recommandations et directives se situe dans la continuité des critiques des années 1960-1970 en associant l'institution à l'institutionnalisation des déviances dans des « institutions de séquestration » qui fixent les individus à « un lieu et à un corps collectif avec lequel il n'est pas en leur pouvoir de rompre » (Legrand, 2007, p. 105). En réponse à l'institutionnalisation, qui ferait rentrer les individus dans une carrière institutionnelle, les directives agiront sur son envers, la désinstitutionnalisation. Entre les tenants de la désinstitutionnalisation et les défenseurs de l'institution, plus que deux modalités de travail, ce sont deux approches de l'humain qui s'opposent, liberté, d'un côté, contre protection de l'autre. La désinstitutionnalisation est en tout point l'envers de l'idéologie qui avait porté la création des institutions républicaines et qui les définissait comme des lieux de socialisation, d'apprentissage, créateurs de liens sociaux et qui permettaient aux individus de faire l'expérience de leur liberté. L'envers, cette nouvelle manière de penser la liberté en dehors de toute forme d'assistance, ne se définit que par sa positivité en excluant de problématiser le doublet de l'échec de l'assistance et de sa réforme qui, comme Michel Foucault a pu le démontrer pour la prison, ne fera que réaffirmer l'incessant retour d'un idéal de la « bonne prise en charge » pour des individus libres, autonomes, actifs. Élément du dédoublement utopique.

Pour prolonger notre analyse, nous allons nous référer au travail de Luc Boltanski qui nous permettra d'effectuer un double décalage. Tout d'abord, sa thèse complexifie la fonction de l'institution entre dispositif de contrôle et support pour les individus. D'autre part, il met en tension les représentations sur l'institution pour l'articuler à sa fonction anthropologique. Selon lui : « le problème avec les institutions, c'est qu'elles sont à la fois nécessaires et fragiles, bénéfiques et abusives » (Boltanski, 2009, p. 130). L'institution est ainsi traversée par de multiples tensions, qui habitent son fonctionnement, certes contradictoires, mais qui permettent à la critique de pouvoir se loger, en creux, dans une position défensive ou au contraire au moyen de l'institution. Ainsi, elle incarne plus fortement que d'autres espaces ce que Boltanski nomme une « contradiction herméneutique », faite de croyances et d'incertitudes, constitutives de l'« idéalité » d'un dispositif.

Luc Boltanski a surtout extrait la fonction structurelle de l'institution qui a la double tâche de « dire ce qu'il en est de ce qui est » (Boltanski, *op. cit.*, p. 117) c'est-à-dire de confirmer ou de rappeler ce qui importe. En d'autres termes, elle a pour fonction d'anticiper les critiques et de calmer les incertitudes. Elle permet donc aux individus d'avoir une prise sur ce qui advient, et particulièrement lorsque s'exerce sur eux une domination. Ici, c'est la fonction instituante de l'institution qui est défendue, décomposée en deux sous-fonctions. L'une sémantique, par l'intermédiaire des codes

juridiques, récits, règlements et procédures qui permet à l'institution de qualifier, trier, confirmer ou rassurer, c'est-à-dire qu'elle aura pour principe de calmer les incertitudes ou d'éclairer les situations ambiguës en mettant à distance toute forme d'équivocité avec l'objectif de « dire ce qu'il en est de ce qui est ». L'autre fonction sera temporelle, en arrêtant le temps pour l'ici et maintenant ou, au contraire, définir les conditions dans l'avenir. Cet « être sans corps » ou « être inexistant » (Nef, 2000) semble intemporel, voire éternel, laissant supposer que les institutions sont ainsi soustraites à « la corruption du temps » (Boltanski, *op.cit*, p. 117), ce qui peut contribuer à renforcer, de la même manière, cette dimension de domination en étant hors contrôle humain.

Ainsi, l'institution est ce monstre bicéphale à la fois constitué de lois, de règles, de normes, qui incarne des valeurs et permet aux individus d'atténuer leurs incertitudes par la croyance qu'il génère en termes de stabilité, d'éternité ou de justice. D'un autre côté, cet « être sans corps » et intemporel est constitué de « porte-paroles », c'est-à-dire d'êtres de chair « situés, intéressés, libidineux » (Boltanski, *op. cit*., p. 131) soumis à leur subjectivité dans le traitement et l'usage des lois, des règles et des normes. L'institution est donc une fiction qui nécessite que les acteurs y croient mais la croyance ne pourra être que déçue tant elle est incarnée par des individus qui ne seront jamais à la hauteur. Elle est le lieu où se rencontrent la croyance et la critique.

Pour aller plus loin, la possibilité de la critique est au cœur des institutions, portée par une contradiction dans le sens où leur réalité laisse une place à l'interprétation, contrairement à l'institution totale de Goffman qui en réduit toutes les possibilités. Cette contradiction herméneutique relèverait d'un processus anthropologique inscrit au cœur de la vie sociale, tout comme la critique qui repose sur la possibilité de donner son adhésion et de douter. Mais cette contradiction situe également l'endroit dans lequel se logent les critiques les plus vindicatives qui dénoncent des « rapports de force » sous les « rapports de droit »[1].

Ainsi, la critique a un rôle essentiel pour les institutions et notamment face au pouvoir des institutions qui par la constitution d'une vérité officielle participent à une construction de la réalité, sa fonction sémantique, mais surtout en excluant le monde des possibles. Cette construction de la réalité relève de ce que l'on nomme classiquement le sens commun, entre ce qui se fait ou pas. Cette détermination de la réalité est à l'origine des importantes critiques formulées durant les années 1960-1970 autour des effets de domination. La critique permet une extériorité face à ce qui apparaîtrait comme une

[1] Selon Luc Boltanski : « Comme on le verra mieux en examinant les moyens de la critique, la violence est tacitement présente dans les institutions parce qu'elles doivent lutter contre le dévoilement de la contradiction herméneutique. Ce dévoilement leur est insupportable dans la mesure où il consiste à mettre au jour la contradiction entre la position de surplomb qu'occupe l'être sans corps au-dessus des points de vue associés à des intérêts et le caractère intéressé des êtres corporels qui l'occupent et lui donnent la parole ou, si l'on veut, particulièrement dans les sociétés démocratiques-capitalistes dont le principe de légitimité est l'État de droit, entre l'ordre légal et l'ordre social » (Boltanski, *op. cit*., p. 145).

réalité totale, elle est la possibilité d'une contradiction de la réalité. Parallèlement au travail exercé par la critique, l'institution doit, pour « dire ce qu'il en est de ce qui est », stabiliser un certain état de la relation entre formes symboliques et états des choses, c'est-à-dire un certain état de la réalité.

a.2 **La responsabilité**

La responsabilité est au cœur des compromis anciens qui président à l'organisation du social comme résolution de l'antinomie entre le citoyen souverain et celui qui est assujetti. D'un côté, logiques assurantielles pour les travailleurs, de l'autre, logiques assistantielles pour ceux qui ne peuvent s'inscrire dans le travail. La responsabilité a donc eu une place centrale dans les débats pour la construction d'une politique de gestion des risques qui, nous l'avons vu avec les libéraux, n'auront cessé de faire bouger le curseur entre responsabilité individuelle et collective.

« Une et indivisible », la Révolution française a bâti la nation sur les fondements d'une société homogène et solidaire stipulant qu'elle avait une responsabilité vis-à-vis de ses laissés pour compte. Cette responsabilité prendra toute sa dimension dans l'article 21 de la constitution du 24 mars 1793 lorsque la Convention nationale proclamait que : « Les secours publics sont une dette sacrée »[1]. Autrement dit, il incombe à l'État la responsabilité d'aider et de soutenir ses citoyens en leur procurant des secours publics. Ces derniers étaient en quelque sorte un droit du citoyen malheureux auquel l'État démocratique, en s'appuyant sur les principes qu'il a édictés, était tenu de répondre pour asseoir sa légitimité. Mais bien que cruciale, il nous faut démystifier cette période. « Logique paradoxale de la démystification : la recherche de ce qui s'est *vraiment* passé a pour limite toujours proche l'affirmation qu'il ne s'est *au vrai* rien passé » (Rancière, 2003). En effet, peu d'applications de ces grands principes verront le jour pendant un siècle, et les premières législations sociales se bâtiront à partir d'une remise en question des réflexions produites par les assemblées révolutionnaires aux fondements du contrat social. Le cheminement philosophique avait pourtant abouti à qualifier les principes d'une société intégrée qui cherche à assurer sa cohésion sociale par des moyens d'agrégation et non par des moyens d'exclusion. Avec la Révolution française, nous héritons de l'idée selon laquelle la nation toute entière se doit de compenser les dysfonctionnements sociaux dus aux effets pervers du système social, politique et économique. La responsabilité de la nation est un point de résistance pour les libéraux qu'ils tenteront en permanence d'invalider.

La solidarité et le solidarisme, « pavillons qui, au cours du XIX^{e} siècle, ont recouvert les marchandises les plus diverses, de la gauche à la droite et de la morale à la sociologie positiviste » (Pénin, 1999,

[1] Ce texte préconise que « la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ».

p. 107) ont été les concepts-clés pour la construction d'une politique interventionniste. Selon Léon Bourgeois, l'individu doit ce qu'il est, en tant qu'individu, à l'association humaine et au fait, notion fondamentale pour le solidarisme, qu'il est le débiteur de ses prédécesseurs. Membre fondateur du parti radical, il a également été un penseur influent de la doctrine sociale républicaine résumée par le terme de solidarisme et qui voulait redéfinir le rapport entre l'individu, la société et l'État. Elle a servi de support philosophique et politique à la législation sociale ébauchée sous la III^{e} République puis de la sécurité sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Selon Bourgeois, « Dès que l'enfant, après l'allaitement, se sépare définitivement de la mère et devient un être distinct, recevant du dehors les aliments nécessaires à son existence, il est un débiteur; il ne fera pas un pas un geste, il ne se procurera point la satisfaction d'un besoin, il n'exercera point une de ses facultés naissantes, sans puiser dans l'immense réservoir des utilités accumulées par l'humanité » (Bourgeois, 1896). Pour l'homme politique, la solidarité est bien le fondement du lien social, elle doit correspondre à une adhésion rationnelle émanant d'un contrat qui lie l'individu à la société comme un tout. Le solidarisme a permis d'étendre le contrôle de l'État et va définir le progrès social comme une de ses missions essentielles : garantir contre les dangers sans devenir une puissance tutélaire oppressante. Le principe philosophique du solidarisme est que la justice n'existera entre les Hommes que s'ils deviennent des associés solidaires en neutralisant entre eux les risques auxquels ils sont confrontés. La solidarité est une doctrine philosophique et morale qui renvoie à la conception idéale que la société se fait d'elle-même, et cette idéalisation de la responsabilité collective donnera naissance à un dispositif de protection en France qui prendra le nom de Sécurité sociale. Sans revenir sur ses fondements, entre logique assurantielle et assistantielle, son financement issu des cotisations sociales est qualifié de socialisé, et qui par leurs caractères obligatoires en font un principe universel et permettent de qualifier la politique de solidarité de nationale et la responsabilité de collective.

Mais cette responsabilité de chacun pour autrui sera constamment heurtée par des voix dissonantes. Pierre Laroque indiquait dans une tribune : « Le travail social serait un "opium du peuple". De là à condamner le travail social dans son principe même, le pas est aisément franchi. Certains pourraient y être portés […] La déontologie contemporaine du travail social exclut formellement toute mise en tutelle des individus ou des familles, toute substitution du travailleur social à ceux-ci pour l'amélioration de leur sort. Il s'agit moins d'intégrer les individus ou familles aidés à l'ordre existant que de les amener à prendre, en pleine connaissance de leur cause, leurs responsabilités à l'égard de leur propre sort comme à l'égard de la société. Cette prise de conscience et les responsabilités ainsi assumées traduisent par elles-mêmes une transformation sociale. Au lieu d'une dualité qui opposait un groupe actif assumant la responsabilité du sort de tous et un groupe passif dépendant entièrement du premier, tous – hommes, femmes, familles – sont et doivent être désormais également

responsables, et cela par l'effet même du travail social, si celui-ci parvient à ses fins » (Laroque, 1972). En réponse à cette dépendance, comme le stipulait la revue *Champ social*, Laroque soutient l'idée que les bénéficiaires doivent être des acteurs responsables que les agents du social ne sauraient décourager pour réagir contre le sort qui leur est fait.

Mais aussi Jacques Delors lorsqu'il indiquait : « Il n'en demeure pas moins que l'extension des pratiques sociales est génératrice d'abus. Il convient de les limiter en faisant appel à la responsabilité des intéressés eux-mêmes, en leur donnant de nouvelles formes institutionnelles d'autocontrôle ». Et il prolongera son propos pour la construction d'une autre société qui « ne sera pas pour autant la caricature d'une socialisation excessive, elle devra constamment rappeler à chaque homme et à chaque femme, qu'au-delà des possibilités qu'elle leur offre, demeurent intangibles, la part de l'aventure personnelle, le face à face avec soi-même, la mise en jeu de sa propre responsabilité » (Delors, 1974).

Les propos de Pierre Laroque et Jacques Delors ne sont qu'un échantillon d'un discours libéral qui fleurit dans les administrations et les ministères durant les années 1960-1970[1] en s'appuyant sur deux éléments : circonscrire l'action de l'État, tout en répondant à l'insatiabilité des besoins, et faire du bénéficiaire un acteur.

Le glissement d'une responsabilité collective vers une responsabilité individuelle ne sera pas radical mais marqué par quelques transformations consécutives. En effet, il sera au centre d'un mode de gouvernementalité active des Hommes et qui vise une mobilisation des individus afin de les transformer en sujets « actifs » de leur trajectoire de vie. La première étape durant laquelle se dessinera avec clarté l'association entre responsabilité et participation sera la décentralisation et Michel Foucault indiquait à ce sujet : « Il faut effectivement engager une entreprise de décentralisation, par exemple, pour rapprocher les usagers des centres de décision dont ils dépendent et les associer aux processus décisionnels, évitant par-là cette espèce de grande intégration globalisante qui laisse les gens dans une complète ignorance de tout ce qui conditionne tel ou tel arrêt » (Foucault, 1983, p. 47). Dans l'ensemble de l'ouvrage d'où est extrait l'entretien avec Michel Foucault, se dégage un rapport d'évidence entre la proximité du public avec les instances

[1] Selon Lionel Stoléru : « garantir chacun contre tout, c'est probablement démobiliser en partie la responsabilité individuelle et faire naître des intentions troubles chez certains, peu scrupuleux, et soucieux d'exploiter le système à leur avantage. Si le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions, il semble que le chemin de la justice soit, lui, pavé de mauvaises intentions ! Le véritable constat d'échec serait en effet celui dans une société qui, à l'image de certaines périodes du communisme autoritaire dans certains pays, refuserait totalement d'admettre l'exclusion, au point d'obliger sous peines de sanctions personnelles, chacun à se fondre dans le moule social défini par les autres » (Stoléru, 1974b).

décisionnelles et la capacité d'appropriation et de participation de ces premiers. La proximité permettrait de fait l'échange et la connaissance, empêchant ainsi une gestion centralisée.

Successivement élaboré dans les domaines du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1988 montrera les nouvelles ambitions politiques en réponse à une nouvelle question sociale qui remet en cause la définition de l'objet social et des formes de solidarité. « Dans la pratique quotidienne, nous indique Michel Autès, le droit à l'insertion est d'abord vécu comme la contrepartie des allocataires au revenu que leur octroie la société pour survivre. À eux d'apporter le témoignage de leur effort, de leur bonne volonté, ou, en dernier recours, de leur incapacité à travailler. Les montages du RMI activent l'imaginaire des solutions désespérées qui bloquent l'émergence des solutions plus aptes à résoudre les nouveaux enjeux de la société : autres modèles de développement économique, partage du travail, réaménagement des cycles de vie, modes de consommation moins axés sur la dépense et l'ostentation, prise en compte des inégalités de développement entre le Nord et le Sud » (Autès, 1992, p. 23). La contrepartie, pour réduire la désincitation au travail, critique classique attribuée à l'État social, est cette nouvelle doxa en lieu et place de la responsabilité collective qui ne l'annule pas pour autant, mais tend à en redéfinir les contours.

D'un passage de la dette sociale à la contrepartie, l'individu se trouve convoqué en tant qu'acteur responsable dans un espace assistantiel qui se veut moins asymétrique, dans une relation de « donnant-donnant », et dans une transaction qui engagera moins, symboliquement, celle d'un ayant droit qu'un individu qui devra faire la preuve de son engagement. Cette nouvelle doxa aura ses outils pour le lui permettre, tel que le projet, mais nous pensons également au contrat qui est souvent plus moral que juridique pour établir les règles de l'échange et mesurer le chemin parcouru par le bénéficiaire. S'il est utilisé de manière systématique dans l'ensemble des services et des établissements, le contrat ne tire pas sa puissance de sa valeur juridique, qui est plutôt fictive, mais davantage de son interprétation symbolique sur trois aspects. D'une part, le contrat réduirait l'asymétrie entre les professionnels et le public. D'autre part, il permettrait une plus grande participation du public, ce qui introduit une confusion entre l'obligation d'agir et l'implication subjective des individus. Enfin, tel que le rappelle Colette Bec, les prestations sont « non contributives, c'est-à-dire qu'aucune contrepartie n'est exigée de l'assisté. Le contrat ne saurait faire oublier que l'assistance est une obligation pour la collectivité et un droit pour l'individu » (Bec, 1998, p. 15).

a.3 **L'autonomie**

L’autonomie fait partie de ces notions qui ont un grand usage pour qualifier ce que visent les métiers du social, « dans un but d’émancipation, d’accès à l’autonomie, de protection et de participation des personnes »[1]. Elle occupe l’espace, les rapports d’activités, les paroles, les projets personnalisés, et semble faire consensus. Mais elle est surtout saturée de sens, et par ses transformations historiques, elle montre avec clarté que sa construction dépend de son idéalité.

« Être indépendant », « se prendre en charge », « décider par eux-mêmes », sont les expressions qui sont apparues lors des entretiens avec les professionnels. Cette notion renvoie donc, et de manière très floue, à la capacité des individus à pouvoir être indépendants dans leur existence, par les petits actes du quotidien pour s'habiller, prendre le bus, manger, faire des courses, jusqu'à l'autonomie financière. L'autonomie fait donc exclusivement référence à l'indépendance, et plus particulièrement, elle s'oppose à la dépendance. « Le terme d'autonomie n'est guère entrevu, au plan de son usage social, dans un rapport dialectique à la dépendance. Il est le plus souvent réifié, c'est-à-dire compris comme une chose en soi, ou encore érigé en hypostase, c'est-à-dire considéré comme un absolu qu'il convient de surcroît d'atteindre au travers d'une logique implacable du devoir être » (Dartiguenave et Garnier, 2008, p. 65). Cette injonction à être, en se gouvernant d'après ses propres lois, n'est pas sans poser quelques difficultés étant donné la nécessité pour un grand nombre de personnes de devoir être en relation avec les professionnels. Il y a nécessité d'introduire une lecture dialectisée entre l'autonomie et la dépendance pour interroger le rapport d'interdépendance entre les professionnels et les personnes bénéficiaires.

Une fois que nous avons évoqué cela, l'autonomie n'a pas toujours renvoyé à cette injonction à faire seul. Les premières assistantes sociales au début du XX^{e} siècle utilisaient déjà cette notion comme étant une capacité d'émancipation face à la misère de leurs conditions (Eloy, 2012).

Selon Jacques Rancière, « cette conversion singulière d'individus qui, en changeant le foyer de leur visée propre, inventent un avenir nouveau de la communauté porte un nom qui est, au XIX^{e}siècle, le maître-mot de l'espérance ouvrière et révolutionnaire. Ce mot est celui d'émancipation. Celui qui, dans l'intervalle de deux interprétations, se fait le témoin privilégié du jour et le porteur de l'avenir, c'est l'ouvrier émancipé » (Rancière, *op. cit.*). L’émancipation recherchée se situe dans l’acte du regard selon l’auteur, elle rend visible les individus dominés et leur donne une parole qui est entendue par les autres. L’émancipation est une « promotion à l’intégralité des pouvoirs de l’être parlant » (*Ibid.*,) qui se met à voir le jour sous une double illumination : individuelle et collective.

[1] Définition du travail social, décret n°2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social.

L'émancipation ne peut s'articuler qu'avec ces deux dimensions, car le changement ne peut avoir lieu seul mais implique une ouverture et une reconnaissance sur la scène publique.

L'autonomie des travailleurs, nous l'avons vu, a été une revendication centrale de mai 1968 et sera, avec la notion d'autogestion, le chantre d'un projet politique durant les années 1970 qui n'aboutira pas et s'éteindra la décennie suivante. Selon la formule d'un tract confédéral de la CFDT, « l'autogestion, c'est la participation active des groupes et des individus à toute la vie de la cité » (Artières et Zancarini-Fournel, 2015, p. 228). Plus qu'un slogan, l'autonomie était un mot d'ordre général, contre l'aliénation des conditions de travail et pour une implication plus active des agents dans les usines, certes en termes de production, mais également au niveau politique, économique et social. La participation des travailleurs a d'ailleurs été, pour le gouvernement de l'époque, un moyen pour désamorcer le conflit en prévoyant une forme de démocratie participative dans les entreprises. De Gaulle échouera lors du référendum de 1969 mais ce projet sera repris par le gouvernement de Pompidou qui souhaitait impliquer les syndicats dans la gestion des entreprises[1]. L'autogestion, formule initiée par la CFDT, ou gestion démocratique selon la CGT, visant un autocontrôle par les travailleurs insufflait par son « thème libertaire » (Rosanvallon, 1979, p. 100) un renouveau démocratique basé sur la singularité, la réciprocité et la communalité dans une société des égaux (Rosanvallon, 2011). Une nuance notable provient du fait que l'autonomie des agents ne se faisait pas en dehors des collectifs professionnels, mais qu'ils étaient, au contraire, la condition de sa réalisation.

Aujourd'hui, son usage est indissociable de la mise en œuvre des politiques d'autonomie. Cette notion, qui permet une mise en action, n'a plus du tout le même fondement. Au départ signifiant la capacité des individus à être autonomes dans un collectif, c'est-à-dire leur capacité à pouvoir s'inscrire dans un groupe et investir leur socialité et leur citoyenneté, l'autonomie est devenue cette capacité à pouvoir « faire seul », de manière indépendante, en dehors de tout collectif ou institution, signe d'une capacité à pouvoir être un entrepreneur de sa vie, stratège et calculateur, c'est-à-dire actif et réactif (Castel, 2009), voire proactif dans l'idéal. Là où l'autonomie républicaine renvoyait au fait d'« être en relation », l'autonomie néo-libérale renvoie au fait d'« être soi-même ».

L'autonomie est donc un autre objet particulièrement intéressant pour faire apparaître les discontinuités dans les permanences. Bien que le même terme soit utilisé depuis les pionniers, il renvoie à différentes constructions sociales. La capacité à pouvoir se gouverner selon ses propres lois, étymologiquement, ne peut être détachée de tout rapport d'interdépendance avec autrui, mais n'est-

[1] Jacques Chaban-Delmas et Jacques Delors mettront en place une politique contractuelle pour la reconnaissance du fait syndical, amélioration de l'indemnisation du chômage, loi sur la formation professionnelle et autonomie de gestion et contrats de progrès dans les entreprises publiques.

ce pas l'enjeu le plus complexe pour les professionnels du social, de pouvoir permettre aux bénéficiaires d'être capables d'assumer une existence sociale dans un collectif ?

L'appel à l'autonomie des professionnels nous permet de revenir sur notre thèse qui défend l'idée que depuis les années 1970, nous sommes passés d'un registre où l'action sociale professionnalisée était fortement associée à sa fonction de contrôle et de normalisation des bénéficiaires à une action sociale soumise à un autocontrôle et une auto-régulation générale, à travers, notamment, une auto-évaluation permanente de soi. Ce glissement révèle bien le passage d'un registre de normalisation des individus à un autocontrôle par des normes.

a.4 **La liberté**

La liberté est une notion sans frontière, indisciplinée, qui a peu d'opposants dans un pays démocratique mais qui pourtant suscite une grande hostilité sur ses conditions de mise en œuvre. Centrale dans les argumentations, elle fait l'objet de constructions doctrinales opposées et participe à la construction de modèles de société antagoniques. Elle est un témoin de la désorientation idéologique vécue par l'action sociale, car si la liberté est une devise défendue par l'ensemble des acteurs, elle est également le lieu de crispation quant à la définition du projet assistantiel.

Les extraits empruntés à la revue *La Nef* montraient avec une grande clarté la structure du raisonnement : l'assistance étant une machine à stigmatiser, il était nécessaire de libérer l'individu de son emprise pour ne pas créer une « mentalité d'assisté », c'est-à-dire des individus irresponsables, refusant l'initiative, et dépendants à l'égard du pouvoir. En retour, nous pouvons y opposer la réalité des situations : à quoi renvoie la liberté pour des individus qui ne semblent pas maîtres de leur vie, dépossédés de toute stabilité et confrontés à des risques qui les font vivre dans une urgence quotidienne ? Que signifie rendre libre un individu qui n'a pas les « supports de l'indépendance » nécessaires pour réaliser cette liberté ? (Castel et Haroche, 2001). Bien que cette notion soit flottante, la vulnérabilité met en avant la vacuité de la liberté lorsque celle-ci se retourne contre les individus qui doivent porter le poids de leur responsabilité individuelle.

Nous ne pouvons ici reprendre l'ensemble des éléments qui constituent la genèse de la liberté et la fonction du droit, qui a par ailleurs été analysée avec une grande précision (Supiot, 2015), mais le cadre de notre recherche nous amène à considérer que la construction d'une société démocratique a nourri des oppositions et des contradictions paroxystiques. Articuler la liberté individuelle avec l'interdépendance des individus, c'est-à-dire défendre la singularité des choix tout en projetant un idéal de société solidaire n'a cessé de mettre en tension les projets politiques. L'enjeu est de taille pour déterminer les priorités démocratiques, et il s'est notamment manifesté dans la question sociale

résultant de la contradiction entre l'égalité juridico-politique formelle et la réalité des inégalités socio-économiques réelles. La régulation des conflits qui ont émergé lors de la III[e] République a explicitement posé cette tension en introduisant la question de l'égalité entre les individus.

Selon les Grecs, « la liberté c'est l'obéissance aux lois » (Supiot, 2015, p. 286), c'est-à-dire une liberté gouvernée par des lois comme principe d'isonomie. Cependant, ce principe d'égalité devant la loi souffrira de nombreuses remises en question pour sa réalisation et notamment dans la définition du droit d'agir des individus face aux inégalités issues de la répartition des richesses économiques, intellectuelles ou politiques. Nous avons vu que pour les libéraux, sous la figure de John Locke, la liberté n'était pas détachée de la loi mais insérée dans un droit à la propriété. La première liberté était, en effet, celle de pouvoir entreprendre et d'accéder à la propriété privée permettant aux individus d'exister par eux-mêmes. Comme l'indiquait Henri Hatzfeld, « il existe une barbarie non moins redoutable : celle où les pouvoirs publics garants de l'État civil prendraient à leur compte des problèmes qui auraient dû rester entre les mains des particuliers, où ils mordraient par leurs décisions sur le domaine de liberté individuelle que l'État civil avait pour but précisément de garantir. Il est à noter du reste que ce domaine de liberté est symbolisé, concrétisé par la propriété, à tel point que dans l'univers libéral, la liberté et la propriété se donnent constamment la main et renvoient l'une à l'autre » (Hatzfeld, *op. cit.*, p. 76). Les cotisations obligatoires étaient, de nouveau pour les libéraux, un frein pour que les ouvriers puissent accéder à la liberté de l'entreprise n'ayant pas les moyens de cotiser et d'épargner, ils seraient condamnés à rester dans le salariat.

Selon Robert Castel, cela comporte une aporie fondamentale pour les sociétés démocratiques, la propriété privée est définie comme un « support nécessaire à la citoyenneté mais dont la majorité des citoyens sont exclus » (Castel et Haroche, *op. cit.*, p. 42). C'est à cet endroit que l'État social, par sa logique redistributive, a apporté un projet de société complémentaire qui consistait moins à être un distributeur de prestations qu'à être un acteur dans la réduction des risques pour que les individus fassent société. À défaut de pouvoir accéder à la propriété privée, la propriété de soi par l'assistance, c'est-à-dire la propriété sociale sous toutes ses formes, permettait aux non-propriétaires d'accéder à un minimum de ressources et d'échapper à la misère. Et c'était à l'État d'intervenir pour répondre aux situations inacceptables vécues par les familles ouvrières, garant de l'intérêt général et du bien commun. Il s'agissait donc de faire basculer le devoir moral de charité vers une obligation juridique étatique, d'une aide facultative vers un droit au secours obligatoire. L'État, pourtant voulu minimal par les libéraux, a donc joué le rôle de « distributeur de la liberté » (Bec, *op. cit.*, p. 26) pour permettre la liberté des individus qui allaient s'affranchir de la misère et la dépendance. Ce renversement de la liberté proposé par les novateurs de l'époque a été exposé à de nombreuses résistances, nous l'avons vu. L'assistance renferme, pour les plus démunis et vulnérables, un soutien, une aide, qui leur permet

de s'émanciper des situations qui les corsettent et les empêchent aussi bien de penser l'avenir que d'agir politiquement en tant que citoyen. Les « nécessiteux », les « gens de rien » (Gueslin, 2004), sont en prise avec leurs besoins que l'État doit libérer pour en faire des acteurs actifs et productifs. Tel est le paradoxe à l'origine de l'État social, la tutelle imposée par l'État était un vecteur de libération et d'émancipation. Et pour reprendre le projet politique défendu, entre autre, par Léon Bourgeois, l'Homme libre ne peut exister que dans des collectifs notamment soutenus par l'État social, seul l'individu n'existe pas.

« Au nom de quoi agir sur autrui » interrogeait Michel Autès, telle est l'énigme qui est au cœur de toute relation d'assistance. Il s'agit, par la politique des subjectivités de permettre à chaque individu d'être le membre d'un collectif pour constituer un tout (Autès, 2008). La question des secours prononcée dans l'article 21 de la Constitution française affirme que la société a une dette vis-à-vis de ses membres, par la défense de leur dignité et interpelle chaque individu en tant que citoyen et non comme un individu isolé. « Peut-on parler d'atteinte à la liberté alors qu'il s'agit d'aider l'individu à conquérir sa liberté future ? » (Hatzfeld, *op. cit.*, p. 82). L'État, selon les réformateurs de l'époque, n'était pas neutre et il devait intervenir en levant les obstacles pour la promotion individuelle. Si les libéraux défendaient une nation gouvernée pour la liberté, une politique des subjectivités nécessitait davantage de gouverner par la liberté (Ewald *in* Berstein, *op. cit.*, p. 81).

Le retour des théories libérales vont fortement utiliser l'alibi de la récession économique, au milieu des années 1970, pour mettre au premier plan la question de la liberté des individus. « C'est au moment où une conscience de liberté, une exigence d'autonomie et d'imagination sont à leur apogée que la demande, la revendication à l'égard d'un État et d'un pouvoir tout-puissants s'accroît de jour en jour » (Faure-Oppenheimer, *op. cit*) formulait la directrice de la revue *La Nef*, réduisant la liberté à une question politique vidée de ses attributs sociaux, économiques, sanitaires ou psychologiques. La liberté imprescriptible des individus faisait fi des conditions anthropologiques d'existence.

Les transformations de la question sociale et l'émergence des politiques d'insertion ont fait basculer le couple assistance-émancipation, au fondement des politiques sociales, vers l'assistance-responsabilité ou assistance-insertion. Le déplacement est important car si la liberté est toujours présente de manière silencieuse, c'est une nouvelle gouvernementalité qui apparaît, qui ne consiste pas à gouverner par la liberté, pour l'inscription dans un collectif, mais par la responsabilité pour que les individus deviennent autonomes en dehors de tout réseau de dépendance. « Au nom de quoi agir sur autrui » disions-nous. Le nouveau couple, assistance-responsabilité ou assistance-insertion, apaise le conflit et veut moins déterminer les conditions qui permettent de faire société que d'obliger les individus à être eux-mêmes en faisant par eux-mêmes.

C. Récupération de la critique

Nous souhaitions montrer que la critique, qu'elle soit libérale ou non, est contemporaine des techniques d'assistance et de traitement d'autrui. Michel Foucault a mis en évidence que la critique contre la prison a été formulée dès la première partie du XIX^{e} siècle pour remettre en question sa fonction et ses méthodes : elle ne diminuait pas le taux de criminalité, provoquait la récidive, fabriquait des délinquants et favorisait l'organisation d'un milieu de délinquants, etc., (Foucault, 1975, p. 312). Mais une critique ne signifie pas obligatoirement l'arrêt des dispositifs, bien au contraire, elle peut amener à son renforcement pour une plus grande efficacité, et pour la prison elle a justement servi à accentuer les techniques pénitentiaires.

Après avoir élaboré un travail de déconstruction de la critique libérale concernant le projet assistantiel, depuis l'apparition des premières législations sociales, nous souhaitons montrer le double mouvement de récupération et de transformation de la critique qui a participé à substituer la notion d'autocontrôle à celui de contrôle social, et à substituer la notion de responsabilité à celle d'autonomie des individus.

c.1 **Les deux versants de la critique : sociale et artiste**

Luc Boltanski et Ève Chiapello ont élaboré une réflexion sur le management qui, dans le prolongement des travaux de Weber, s'inscrit dans une tradition fondatrice de la sociologie en portant sur une analyse critique de l' « esprit du capitalisme », et qui, nous concernant, présentera un grand intérêt pour interroger la fonction que la critique libérale a eu dans l'action sociale. En effet, ils vont porter une critique importante et très documentée, à partir de la littérature managériale depuis les années 1960, en mettant la focale sur le management et ses transformations pour saisir les supports constitutifs de ce « nouvel esprit ». Ce choix constituera d'ailleurs une des principales remarques portée sur l'ouvrage, car si l'esprit du capitalisme renvoie à une idéologie de justification du capitalisme, mais aussi des changements idéologiques et de mobilisation de ses acteurs, cette étude fait exclusivement appel au discours du management, en excluant les autres approches telles que l'économie (Gadrey *et al*., 2001) ou la gestion, mais en évitant également d'interroger le lien entre le management et le politique.

Le capitalisme est défini, selon les auteurs, par l' « exigence d'accumulation illimitée du capital par des moyens formellement pacifiques » (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 37). Leur constat est assez simple, si le capitalisme semble régner sans partage, ayant vaincu ses contradicteurs un à un pour devenir inaccessible à toute critique efficace, il n'a pas toujours occupé cette place et a surtout fait

l'objet d'une critique intense durant les années 1960, notamment des critiques d'obédience marxiste. Ainsi, leur travail consistera à interroger les raisons de ce déplacement, d'une critique importante durant les années 1960 à une situation actuelle où le capitalisme semble accepté, assumé et totalement inébranlable. L'objet de leur recherche consiste donc à clarifier les relations qui s'instaurent entre le capitalisme et la critique. Il ne s'agit donc pas de prendre la critique dans sa simple manifestation, en tant qu'événement, mais de la travailler pour en extraire un objet d'analyse sociologique à travers ses supports, ses justifications, ses revendications et sa concrétisation dans des actes de résistance. Puis, à partir de ces éléments, il s'agira de comprendre comment elle a pu se transformer pour devenir absente vers la fin des années 1970, laissant le champ libre à la réorganisation du « néocapitalisme » pendant presque deux décennies (Boltanski et Chiapello, *op. cit.*, p. 18). Cette thèse présente une grande proximité avec le travail de Marcuse sur la fonction centrale de la critique dans le processus de transformation et de développement du capitalisme ou de la société industrielle avancée. Les auteurs démontrent que la critique a une réelle fonction heuristique bien qu'ils exposent deux idées différentes[1].

Comme le rappellent Boltanski et Chiapello, la contrainte que fait porter le capitalisme sur les différents acteurs nécessite, pour être admise, d'être incorporée par ces mêmes acteurs, ce qui a notamment permis d'accepter que l'utilitarisme puisse « naturellement » être associé à l'économie et d'admettre que l'ensemble des profits individuels puissent aboutir au bien commun. Ainsi, par l'intermédiaire du management, le capitalisme va devoir élaborer des appareils justificatifs pour asseoir sa légitimité et, nous pourrions rajouter, pour être souhaité et défendu. L'« esprit » tel qu'il est entendu, associé ici à la question du capitalisme, permet de fournir un double principe. Tout d'abord, un principe de justification du capitalisme lui-même en permettant de saisir son évolution dans le temps, et d'autre part, un point d'appui critique sur ce qui lui est opposé dans un rapport d'extériorité[2]. Ce point est essentiel, le capitalisme n'a pas les supports suffisants pour se légitimer mais surtout il est totalement en prise avec les critiques qui lui sont opposées, l'anticapitalisme est aussi ancien que le capitalisme.

[1] Pour Marcuse, une théorie critique doit permettre l'émergence d'une critique qui n'arrive plus à se formuler. La société industrielle avancée et sa pensée unidimensionnelle créent les conditions d'une forclusion de la critique en lui ôtant ses supports historiques et politiques pour se construire.
Pour Boltanski et Chiapello, la critique a été excessivement vivante jusqu'aux années 1970, mais elle a depuis été récupérée, transformée et finalement vidée de son contenu. Si dans le premier cas la critique est forclose, réduite à sa plus simple inexistence car incapable de se constituer, dans le second cas, c'est une critique qui a été idéologiquement désarmée et vidée de son contenu, pour se transformer.

[2] Comme le formulent les auteurs : « *Si le capitalisme ne peut faire l'économie d'une orientation vers le bien commun où puiser des motifs d'engagement, son indifférence normative ne permet pas que l'esprit du capitalisme soit généré à partir de ses seules ressources en sorte qu'il a besoin de ses ennemis, de ceux qu'il indigne et qui s'opposent à lui, pour trouver les points d'appuis moraux qui lui manquent et incorporer des dispositifs de justice dont il n'aurait sans cela aucune raison de reconnaître la pertinence* » (Boltanski et Chiapello, *op. cit.*, p. 69).

Si le capitalisme ne doit plus prouver son efficacité pour le bien-être global et sa contribution pour le progrès social, qui a été tout son travail de justification jusqu'aux années 1960, il va devoir, associé à la liberté politique, démontrer son pouvoir libérateur. Se situe à cet endroit, selon les auteurs, l'enjeu le plus important pour le capitalisme dans sa transformation en « nouvel esprit du capitalisme » ou troisième esprit du capitalisme. Sans démontrer toute la complexité de cette transformation à travers des stratégies de composition, de récupération et d'ajustement, cet ouvrage présente un premier intérêt concernant la nécessité pour le capitalisme de se chercher et se construire en dehors de lui-même. Pour faire face aux critiques plus ou moins intenses selon les périodes, deux guerres mondiales, crises économiques des années 1930 ou mouvements sociaux des années 1960, et ne pas disparaître, le capitalisme a dû démontrer sa capacité d'adaptation face à des attentes sociales[1].

Les auteurs proposent trois figures qui correspondent globalement à trois esprits du capitalisme qui vont mettre en tension les différentes justifications de l'autonomie, la sécurité et le bien commun.

Le premier « esprit » est représenté à la fin du XIX^{e} siècle par les fondateurs du capitalisme moderne. Il s'appuie sur la figure du bourgeois, à la fois entrepreneur de risques, calculateur avisé et avide qui amasse toujours plus qu'il ne dépense. C'est la figure de l'entreprise familiale qui incarne cette première figure, très éloignée du gigantisme du second esprit. Cet esprit est marqué par la notion de progrès qui a permis le rayonnement de la révolution industrielle et de ses avancées médicales et techniques.

Le second couvre la période des années 1930-1960. Alors que le premier était centré sur la figure de la petite entreprise, celui-ci représente la grande entreprise et l'organisation, rationnellement et hiérarchiquement organisée par un dirigeant, ayant pour principale fin d'accroître la taille de la firme. Contrairement à la notion de progrès dans le premier esprit, ici sa légitimité se fonde sur la sécurité qu'elle peut apporter à ses salariés, par des procédures rationnelles qui vont organiser les pratiques, planifier et donc anticiper les risques mais également des dispositifs de gestion des carrières, la mise en place des retraites par répartition, l'extension d'une relation contractuelle entre salariés et employeurs et les avantages relatifs à cette condition.

Le troisième va encore bouger les lignes et tenter de renverser les frontières dans une économie mondialisée. Cet esprit est caractérisé par le refus de la hiérarchie et des contraintes de toutes sortes. Le management va se substituer à l'ancien cadre et transformer en profondeur la question de la hiérarchie, perçue comme rigide dans des rapports asymétriques, et la notion de réseau, initialement

[1] Tout comme l'irrationalité de Marcuse, les auteurs du « nouvel esprit du capitalisme » présentent l'absurdité du système capitaliste qui se développe proportionnellement à une subordination toujours plus grande des salariés, mais aussi dans la mesure où les capitalistes se trouvent contraints dans un processus sans fin et d'une pure abstraction.

en informatique, sera au centre de ces changements. Après le progrès et la sécurité, la souplesse, la flexibilité, l'autonomie, l'inventivité, la concurrence et l'innovation vont se développer dans une logique « connexionniste » et vont supplanter l'organisation par fonction qui prévalait jadis. Ce nouvel esprit du capitalisme ne se contente pas de redéfinir la place des individus dans un cadre hiérarchique et bureaucratique, il tente, au contraire, de sortir de ce cadre contraignant pour définir une attitude que nous pourrions qualifier d'« entrepreneuriale », incorporée par chaque individu qui doit développer ses compétences, se former en permanence, être adaptable et pouvant s'auto-organiser tout au long de sa vie. Pour ce nouvel esprit, il est donc primordial d'être perpétuellement en activité, c'est-à-dire être actif, ne jamais être à court de projet et à court d'idées, avoir toujours quelque chose en vue, en préparation avec son réseau, et pour cela le projet et la mise en projet de chacun sera l'occasion et le prétexte de la connexion. La relation de confiance qui s'instaure dans un tel esprit du capitalisme implique une responsabilisation importante des individus qui auront le sentiment d'y gagner là où ils s'assimilaient à de simples exécutants. La réalisation de l'entreprise passera par une réalisation de soi à travers l'offre d'une libération et d'un rapport authentique et personnalisé[1].

Le projet des auteurs est donc de comprendre les déplacements entre ces figures managériales qui tentent de redéfinir l'organisation, les finalités et les modalités d'action du capitalisme. La critique aura un rôle moteur dans ces transformations. Dans l'impossibilité de pouvoir réunir les critiques du capitalisme autour d'une critique totale qui articulerait l'ensemble des oppositions, les auteurs proposent de les réunir autour de deux critiques majeures, une critique sociale et une critique artiste.

La première prendrait corps dans un héritage inspiré des socialistes qui s'inscrira durant les années 1960-1970 dans une idéologie marxiste. Les supports de cette critique renvoient au capitalisme les conditions de travail des salariés et la misère croissante des classes populaires, renforcés par l'égoïsme des intérêts particuliers de la classe bourgeoise. Les rapports d'exploitation développés par Marx seront un levier théorique qui tentera de porter une analyse pour comprendre le paradoxe qu'une incessante production de richesse ne permette pas pour autant aux classes populaires de pouvoir sortir de leur condition de vie misérable.

La deuxième prendrait forme dans le sillage d'un mode de vie bohème. Les supports de ses remises en question relèveraient, d'une part, de l'inauthenticité du mode de vie qu'introduit le capitalisme et le désenchantement qu'il initie et, d'autre part, le capitalisme est perçu comme une source d'oppression qui serait antinomique avec la liberté et la créativité revendiquées par la critique artiste. Le mode de

[1] Tel que l'indiquent les auteurs, « dans un monde connexionniste les êtres ont donc pour préoccupation naturelle le désir de se connecter aux autres, d'entrer en relation, de faire des liens, afin de ne pas demeurer isolés. Ils doivent, pour que cela réussisse, faire et donner confiance, savoir communiquer, discuter librement, et être aussi capables de s'ajuster aux autres et aux situations, selon ce qu'elles demandent d'eux, sans être freinés, par la timidité, la rigidité ou la méfiance. C'est à ce prix qu'ils peuvent se coordonner dans des dispositifs et des projets » (Boltanski, Chiapello, *op. cit*., p. 168).

vie bohème suscite un certain détachement matériel, là où la propriété privée renvoie à l'attachement et l'immobilité.

Ces critiques se retrouveront associées selon les périodes pour parfois se confondre, tel que nous le verrons durant les mouvements de mai 1968 portées par les ouvriers et étudiants, chacun faisant porter la critique sur des argumentations différentes. La critique artiste associée aux revendications étudiantes dénonçant le désenchantement et la perte d'autonomie se présentera comme une critique radicale là où la critique sociale, avec les mouvements ouvriers reprenant le langage de l'exploitation capitaliste et de l'égoïsme, se voudra corrective, c'est-à-dire que dans le premier cas la visée sera la sortie du capitalisme et pour les autres une réforme de celui-ci.

Ces deux critiques provenant de foyers distincts avec leurs propres revendications, autour de la sécurité et de l'autonomie, vont pourtant converger suite à un contexte politico-économique problématique et aura pour conséquence une réduction de la critique. En effet, les années 1970 seront un tournant décisif quant à la formulation d'une critique politique car nous allons assister à la conjonction des critiques sociales et artistes, et pour être plus précis à un déplacement, ou une réduction, de la critique sociale sur la critique artiste. Cette conjonction ne sera pas sans poser de problèmes tant l'objet de leur revendication touche à des aspects différents : sur la performance individuelle pour la critique artiste et sur une reconnaissance statutaire pour les autres[1].

Deux points se dégagent pour comprendre la difficile formulation d'une critique à l'égard de ce nouvel esprit du capitalisme. D'une part, il incarne la flexibilité, la polyvalence, la mobilité et la réactivité autour d'une logique « connexionniste ». Bien que remettant en question les anciennes conventions qui régulaient les apports de travail, le nouveau rapport professionnel semble engager chacun, associé à la notion de liberté, mais également dans la réalisation de ce nouveau capitalisme que nous pourrions qualifier de désincarné, c'est-à-dire peu institutionnalisé, sans homogénéité, donc peu visible, ce qui laisse peu de prises pour l'élaboration d'une critique. D'autre part, cette transformation du capitalisme autour d'un individu actif, libre et créatif qui allait enfin pouvoir se réaliser dans son travail ne rencontrera que peu de résistance tant elle s'inscrivait dans les revendications issues de la critique artiste dès la fin des années 1960 autour de la libération, l'autonomie et l'authenticité.

[1] Cette jonction des critiques se fera dans le prolongement d'une série d'événements, eux aussi indépendants les uns des autres : la politique contractuelle du patronat n'a pas atteint les résultats escomptés avec une baisse des gains de productivité, volonté de neutraliser les syndicats qui engagent des accords trop coûteux, et l'affaiblissement du Parti Communiste Français (PCF) profondément divisé en son sein par des positions incompatibles entre « réformateurs » et « orthodoxes ».

Bien que privée de ses supports idéologiques, la critique sociale ne va pas complètement disparaître. Il ne suffisait pas de satisfaire aux revendications de la critique artiste pour faire disparaître les questions sociales et le sentiment d'injustice sociale face au développement économique. En effet, depuis les années 1960, le contexte économique et financier s'est considérablement transformé pour être mondialisé et la question sociale a changé de visage. La critique sociale va ainsi réapparaître sous un nouveau jour en réactualisant et redéfinissant sa lecture sociale et politique du monde construite historiquement sur un rapport d'exploitant-exploité. De nouvelles catégories moins marquées par la lutte des classes vont apparaître pour témoigner de cette « négativité sociale » (Boltanski et Chiapello, *op. cit*., p. 425) qui est l'objet central de la critique sociale. À partir des années 1980, les notions d'exclusion, de pauvreté ou de désaffiliation sociale vont connaître un vif succès pour tenter de qualifier les formes diverses d'éloignement de la sphère des relations de travail mais plus généralement pour comprendre qui sont les victimes de la « nouvelle » misère sociale. Le rapport du père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart monde, remis en 1987 au Conseil économique et social en sera un symbole contribuant à l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion.

Pour la critique artiste, l'aspect insaisissable du nouvel esprit du capitalisme et la référence absolue à l'autonomie, la créativité, l'authenticité et finalement la réalisation de soi comme valeurs essentielles de la modernité ont certes fait vaciller la critique, qui a été privée de ses supports, mais n'ont pas réussi à épuiser ses revendications qui ont dû, comme la critique sociale, se renouveler. Symbole d'une aspiration, la critique artiste a tenté d'introduire de nouveaux rapports de travail face à une organisation rigide, bureaucratique et hiérarchisée pour dépasser la rationalisation scientifique et technique du travail vers des rapports plus individualisés. Toutefois, la reprise de cette réalisation de soi, et particulièrement de l'exigence de se réaliser au travail, a vidé de son sens le contenu de la critique artiste. Cette dernière a ainsi trouvé des supports pour renaître autour de la « perte de sens » des professionnels qui tend à individualiser la difficulté à identifier les sources du mal-être.

c.2 **Incorporation de la critique libérale dans l'action sociale**

Les critiques libérales et non libérales, notamment autour des théories du contrôle social, ont fonctionné simultanément sur la dénonciation d'une institutionnalisation de l'action sociale. Elles apparaissent comme des nébuleuses qui semblent vidées de toute unité, divisées entre une multitude d'agents, sans cohésion entre elles et ne témoignant que peu d'une régularité dans la formulation d'une pensée critique.

Malgré ce premier abord mystérieux et impénétrable, nous avons pu faire apparaître des éléments d'une structure cohérente dans l'argumentaire libéral concernant la liberté, la responsabilité et l'insatiabilité des besoins. Bien qu'inconsistante en apparence, une critique témoigne donc d'une permanence et d'un réajustement constant selon le contexte socio-politique. Disons plutôt que les mutations socio-économiques ont été des opportunités pour orienter les critiques sur certains arguments, et la référence aux coûts du social lors de la récession économique de 1974 en est l'exemple le plus emblématique. L'autre aspect saillant est le mouvement des propositions, entre libéraux et non libéraux, qui témoigne du peu d'imperméabilité entre les critiques. Il y aurait un transfuge des critiques qui circulent d'un côté comme de l'autre après avoir subi un travail de transformation, d'adaptation selon le cadre d'intervention, et d'incorporation par les agents. L'analyse sociologique sur la fonction d'une critique permet de reconstruire son parcours historique mais surtout de porter une analyse sur le changement induit par la critique. Elles évoluent donc dans des espaces discursifs, non clôturés sur eux-mêmes, leur permettant de circuler, se confronter et se transformer.

Ainsi, les critiques libérales formulées dans le cadre de l'action sociale ont consisté à revendiquer un rééquilibrage de l'intervention suprématiste de l'État vers une formulation plus hybride qui intègre les secteurs du privé et du public pour concilier la liberté d'entreprendre et la protection des droits individuels. Cette « privatisation de l'État » est un processus général qui concerne toutes les sphères étatique et qui « traduit les processus concomitants de diffusion de l'usage d' intermédiaires privés pour un nombre croissant de fonctions antérieurement dévolues à l'État et de redéploiement de ce dernier » (Hibou, 1999, p.13). Cette architecture a été défendue dès les premières législations sociales (Horne, 1999) et a été réactualisée avec ardeur dans le cadre de l'ESS.

D'autre part, les oppositions ont également porté sur la liberté et la responsabilité des individus dans leur parcours de vie. La défense des stratégies individuelles était pour eux un point central afin d'éviter toute politique de déni des subjectivités. L'argument moral pour inciter les individus, contrairement à l'apathie que susciteraient les politiques étatiques, est depuis longtemps une composante de l'argumentaire.

Depuis le milieu des années 1970, la rhétorique libérale a soutenu ces critiques en les renforçant. Le coût de l'assistance en période de crise et l'augmentation infinie des besoins, la nécessité de mesurer et d'évaluer les actions pour apprécier l'efficacité des pratiques, l'inactivité des individus en période de chômage de masse, et enfin le rôle bénéfique des inégalités sociales selon la théorie de la justice de John Rawls se retrouveront auprès des auteurs cités précédemment. Leurs analyses déboucheront sur les conclusions d'une désinstitutionalisation des prises en charge, une plus grande responsabilité des individus et un contrôle des établissements.

Parallèlement à ces critiques, d'autres acteurs qui ne se qualifient pas de libéraux, tels que des universitaires, hauts fonctionnaires et professionnels du social, qui sont pour ces derniers souvent affiliés à la gauche révolutionnaire ou aux mouvements marxistes, ont contribué au développement de critiques sur le contrôle social. Les théories qui vont être formulées, de la psychiatrie à l'action sociale, soutiendront finalement une critique pour la liberté des individus qui sont assujettis dans des dispositifs disciplinaires. Ces critiques qui ont accompagné le mouvement de mai 1968 et qui ont été portées par des professionnels et des bénéficiaires mettaient au-devant de la scène un contre-pouvoir des « savoirs assujettis » (Foucault, 1997, p. 9).

Trois modalités de propositions ont progressivement été apportées par les revues radicales:

Un plus grand contrôle des flux financiers et du fonctionnement des établissements face à l'obscurantisme des gestions, notamment financière, des établissements sociaux et médico-sociaux. La revue *Champ social* en faisait un cheval de bataille pour dénoncer toute forme d'oppression et d'humiliation exercées par des « patrons tyrans » et, d'une manière générale, toute forme de violence institutionnelle. Le contrôle a pris des formes multiples à travers les évaluations internes et externes, les outils afférents à la loi 2002-2 sur l'accueil des publics, la prolifération des recommandations de bonnes pratiques et la création d'agences telles que l'ANAP et l'ANEMS.

Une plus grande autonomie accordée aux professionnels de l'action sociale associée à une plus importante responsabilisation. L'autonomie, revendication centrale durant les années 1970, justifiera, selon notre hypothèse, la mise en place d'une technologie instrumentale et l'apprentissage d'une technique de soi pour adhérer aux dispositifs. L'autonomie revendiquée interroge l'autonomie réelle des professionnels face à la production normative. Certains auteurs font état de l'« érosion de leurs capacités à définir ce que leur travail doit être, d'affaiblissement de leur aptitude à contrôler les normes professionnelles qui structurent leurs activités » (Boussard *et al*., 2010, p. 158) alors que paradoxalement, à la recherche d'une efficacité des pratiques, l'autonomie peut sembler être mise au premier plan, ou s'effacer, par l'intermédiaire de pratiques managériales qui vont encourager la gestion par objectifs en accentuant la responsabilité individuelle.

Enfin, concernant l'assujettissement des personnes accompagnées, sera affirmée la nécessité de leur plus grande participation, et donc responsabilisation, dans un processus d'insertion (RMI) et qui se concrétisera par l'élaboration des droits des « usagers » avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 . Cela pose la délicate frontière entre le fait d'être acteur et d'être responsable de son parcours de vie. Ces deux aspects ne sont pas à mettre sur le même plan. D'un côté, on affirme la responsabilité des individus dans une relation d'assistance et leur nécessaire activation. De l'autre, on affirme les obligations des établissements à leur égard. Ce que nous voyons apparaître c'est un changement de paradigme définissant l'action sociale, c'est-à-dire l'apparition d'un « nouvel esprit de l'action »

(Martuccelli, 2010), qui ne repose plus sur le seul principe solidariste, de redistribution, mais sur l'activation de chacun, dite politique incitative, et l'indispensable contrepartie[1]. Nous faisons d'ailleurs l'hypothèse que le Business Social ne fait que réactualiser ce paradigme incitatif sans en créer un nouveau.

Un premier élément d'analyse nous amènerait à interroger le déplacement de la vérité et ses nouvelles fonctions. D'une fonction sociale définie par la *parrêsia*, les pionniers du social avaient pour mission de protéger et de dire le vrai des situations sociales vécues par les individus, nous proposons l'idée d'un déplacement de la vérité qui est dorénavant imposée et extérieure aux agents. D'une vérité pour donner une existence au public nous serions passés à une vérité pour le qualifier et définir les conditions du travail à effectuer. Le discours vrai se baserait sur des normes, des pratiques scientifiques ou d'expertise, validées et reconnu comme universelles. Les évaluations internes et externes sont un exemple manifeste de la volonté de créer une vérité de l'acte qui doit être anticipé, programmé, projectif, ordonné et régulier. Ce discours vrai dépasse les secteurs d'intervention et les publics, et est validé pour son aspect inéluctable. Ce sont des techniques de soi qui imposent une nécessaire transformation de soi par une intériorisation de vérités extérieures aux agents.

Par technique de soi ou technologie de soi il s'agit de procédures réfléchies, élaborées, systématisées qui sont enseignées aux individus de manière à ce qu'ils puissent, par la gestion de leur propre vie, appliquer sur eux-mêmes un contrôle et agir sur eux-mêmes. Les techniques de soi visent ainsi l'atteinte d'un certain mode d'être. « Les arts de vivre, tel que le formule Foucault, ce sont essentiellement des méthodes et procédures destinées à ce que les individus, par une action sur eux-mêmes, modifient et transforment l'expérience qu'ils ont d'eux-mêmes en se référant à un enseignement vrai, une parole vraie, la découverte ou la recherche d'une certaine vérité » (Foucault, 2014, p.°38).

Ainsi, tel que nous le formulions, la rationalisation renvoie en premier lieu à une inflation des dispositifs techniques pour développer une technologie de la relation – qui se différencie d'une technique de la relation – au travers de procédures, normes et dispositifs qui ont pour fonction d'orienter les pratiques vers un objectif de qualité, d'efficacité et d'objectivité.

En second lieu, elle renvoie à une technique de soi qui vise à ce que l'agent, en s'inscrivant dans une culture de l'objectif poursuivit – qualité, efficacité, objectivité – régulée par un auto-contrôle

[1] Le Conseil d'État a considéré que le département du Haut-Rhin pouvait demander aux bénéficiaires du RSA de faire 7°h de bénévolat par semaine. *Le parisien*, Du bénévolat peut être demandé aux allocataires du RSA, tranche le Conseil d'État, 15 juin 2018.

permanent de sa pratique, puisse tout autant reproduire des normes qu'en produire[1]. Cette technique de soi implique une plus grande responsabilisation des individus et une nécessaire adhésion pour que chacun puisse penser une transformation des pratiques en s'inscrivant notamment dans une « culture de l'évaluation ».

Telle que le formule Béatrice Hibou : « La *doxa* néolibérale présente le respect de ces normes, règles, procédures bien particulières comme l'expression de la « bonne gouvernance », en voyant dans ces formalités de simples techniques. Elle met l'accent sur l'universalité de la rationalité économique, et plus précisément entrepreneuriale, sur la dimension technocratique de ce processus et sur son efficacité, sa sécurité et sa moralité, dans une vision dépolitisée du gouvernement qui est une forme très idéologique d'analyse du politique » (Hibou, 2013, p.10). Cet extrait donne un autre éclairage aux propos des *adhérents* qui témoignaient d'une adhésion totale au cadre réglementaire. Nous indiquions que celui-ci est incorporé et qu'aucune controverse à son égard n'est acceptée. Leur recherche d'une objectivation des pratiques, d'un outillage performant et de normes professionnels renvoie, d'une certaine manière, à une remise en question de l'institution, de son organisation et des pratiques professionnelles qui seraient trop « emmurées », inertes et non adaptées aux problématiques sociales contemporaines. D'où la nécessité pour les *adhérents* de changer les pratiques. La naturalisation des changements s'accompagne, sur le même registre, de la conviction d'un changement du public qui doit être actif, réactif, autonome et responsable de l'accompagnement socio-éducatif. Un élément majeur du discours des *adhérents*, en empruntant et élargissant le propos de Béatrice Hibou à notre sujet, est l'idée que la « bonne gouvernance » ferait une bonne pratique professionnelle (Hibou, 2013). D'où le respect infaillible aux règles, procédures qui, bien que chronophage, permettent de rendre visible à autrui l'ineffable de la pratique. L'objectivation des pratiques est pour eux une légitimation des actes professionnels.

Pour continuer notre analyse, les grandes économies de pouvoir en Occident, entre un État de justice, État administratif et État de gouvernement, ont engendré selon Michel Foucault des transformations dans la manière de gouverner les Hommes tournées vers des préoccupations liées à la population. En effet, il indiquait que les gouvernementalités ont développé un certain nombre de savoirs, d'institutions, de lois, de pratiques, mais également de régimes de vérité. Nous formulons l'hypothèse qu'après l'épreuve, l'examen et l'enquête, l'évaluation constituerait le quatrième régime de vérité, faisant de l'évaluation un « opérateur de vérité » (Foucault, 1974, p.°29). L'évaluation permanente de soi et de ses pratiques est un moyen d'exister dans le monde et est une forme de contrôle et de

1 Comme le formulait René Baptiste, que les travailleurs sociaux ne soient « plus de simples consommateurs de ressources mais des créateurs de valeurs », *Le social est à vendre*, CREAI Rhône-Alpes, 1986, p.°83.

pouvoir plus diffus, chacun se faisant le propre évaluateur de son parcours. Ce n'est plus un travail sur la norme en tant que normalisation mais autour d'une normativité pour « accompagner » cette évaluation permanente de soi. Forme de savoir sur soi mais qui ne relève pas tant d'une connaissance que d'une recherche de vérité. L'évaluation témoignerait d'une vérité cachée là où elle produit une vérité sur soi et le monde. Nous pourrions prolonger notre analyse avec les projets individuels destinés aux publics et aux recommandations de bonnes pratiques.

La transformation de soi est un argument central dans la grammaire de l'assentiment dont nous avons extrait trois principes. Le premier correspond à **l'universalité** d'une professionnalisation qui s'inscrit dans la standardisation des procédures et l'homogénéisation des pratiques. Le second est celui de la **légitimité** des agents qui trouvent dans l'usage des techniques et procédures le moyen de se donner une *épaisseur* et une *consistance* en *calmant les incertitudes* inhérentes au travail socio-éducatif. Enfin, celui de la **véridiction** qui se subdivise en deux idées. La première est un principe de *dévoilement*, où les pratiques ressemblent à un livre ouvert qu'il s'agit de décrypter, et d'une *performativité* de l'acte.

Selon l'extrait de la revue *TSA*, en 1973, concernant la RCB : « L'introduction des méthodes permettant de mesurer les coûts et avantages soulève quelques difficultés dans ces secteurs de fonctions collectives ; plutôt qu'une technique réservée à des spécialistes, ces méthodes constituent une attitude d'esprit à inculquer aux praticiens. Si, dans le domaine social, elles sont encore expérimentales, leur analyse est fondamentale dans la mesure où elles doivent conduire à remettre en cause les finalités de l'action » (Lodéon, 1973, p.°8). Une « attitude d'esprit » ou « nouveau système de pensée » (Chauvière, 2011, p.°35) sont finalement les témoignages d'un nouvel état d'esprit, c'est-à-dire d'un nouvel « ordre du discours » (Foucault, 1971). Ce nouvel esprit s'incarne donc dans des discours, des techniques, des savoirs, des institutions et des techniques de soi qui ont pour fonction, par la production de vérités, d'agir sur le monde. Le mot « esprit », selon Max Weber, fait référence à un ensemble de maximes pour bien se conduire dans une vie professionnelle (Weber, 1964).

L'extrait cité situe précisément la nécessité que les professionnels s'approprient et soient partie prenante des transformations en vigueur. N'est-ce pas ce qui est au cœur des recommandations de bonnes pratiques ? Changer les pratiques et les mentalités des professionnels par une incorporation de normes de bonnes pratiques qui participent à un clivage entre des pratiques bientraitantes et des pratiques proscrites.

Le discours vrai a donc pris d'autres formes, plus technique, plus impersonnel, non incarné dans une personne, et les injonctions au travail dans une dynamique de partenariat et de réseau en sont les témoins. Il est diffus et invisible, aux apparences neutres, et se propose de formuler une vérité de l'acte tout en étant un soutien pour les agents. « La vérité est universelle, éternelle, qu'il y a de la

vérité partout et toujours, que tout autour de nous la vérité nous guette, nous attend, est là silencieusement, passive et endormie, attendant le moment où nous allons porter le regard sur elle et enfin l'éveiller ; la vérité, c'est l'universel » (Foucault, 2011a, p.°95).

Pour autant, il ne faudrait pas en conclure que les agents se réduisent à une position de soumission. Par les techniques de soi, ils ont certes une obligation de se lier aux vérités, fonction centrale des vérités, soit en les acceptant soit en les produisant, mais elles s'imposent tout autant qu'elles sont légitimées et défendues, en tombant sous le registre de l'évidence et de l'inévitabilité. Nous retrouvons ici les arguments proposés par les *non-dupes* et les *adhérents* qui ne sont pas totalement dépossédés de leur métier et qui argumentent la légitimité des procédures et des dispositifs. Revenir à une analyse au niveau local (*bottom-up*), contrairement à une approche descendante (*top-down*), réinstitue la place de l'acteur et de sa capacité d'appropriation des éléments environnants.

C'est cette approche que nous avons souhaité défendre pour ne pas en rester à une lecture en termes d'assujettissement. Notre perspective de travail trouve une forte résonance dans le propos de Michel Foucault : « Plutôt que de se demander comment la psyché individuelle a pu intérioriser des codes préalables qu'on lui a imposés d'en haut, ne faudrait-il pas mieux se demander quelle expérience a été définie, proposée, prescrite aux sujets, qui les a amenés à faire une certaine expérience d'eux-mêmes à partir de laquelle précisément la codification de leur conduite, de leurs actes, de leurs pensées est devenue possible, légitime, et à leurs yeux presque évidente ? » (Foucault, 2014, p.°102). Le gouvernement par les normes interpelle les individus comme sujet, il ne manipule pas mais recherche le consentement en s'appuyant sur la liberté. Gouverner par les normes créé du sujet autant que du réel.

Pour conclure : formalisation d'une transformation des modes de subjectivation et perspectives

> « *En fait, il me semble que le rôle de ces arts de conduire est de prescrire les procédures de transformation du sujet lui-même, procédures de transformation qui doivent lui permettre d'habiter le code, de le pratiquer, de l'accepter* […] *C'est la modification du rapport de soi à soi, c'est la modification de la manière dont on se constitue comme sujet…* » (Foucault, 2014, p. °262).

Les mutations de l'action se définissent communément comme une transformation législative et réglementaire, le développement d'outils et de procédures ainsi que par l'apparition de normes pour agir. Toutefois, ne voulant pas en rester à leur dimension instrumentale, où les mutations d'ordre technique auraient simplement contribué à transformer le paysage d'intervention, nous avons voulu montrer que les mutations sont avant tout des dispositifs à la fois techniques et sociaux qui réorganisent les rapports sociaux (Lascoumes et Le Galès, 2005). En effet, bien plus que la seule production d'une nouvelle visibilité des actes ou des situations sociales, ils ont contribué à produire un autre regard sur le monde social en introduisant une nouvelle interprétation. Nous pouvons également y déceler la production d'un autre langage (Bourdieu, 2013) qui se veut plus scientifique, rigoureux, universel, standardisé, et également des objectifs qui seraient mesurables, transparents et efficaces. Calculer, quantifier, prouver, deviendront des techniques de gouvernement incontournables dans l'élaboration des politiques publiques (Desrosières, 2014). Enfin, une transformation des rapports sociaux implique une transformation de l'objet social. Celui-ci connaît depuis peu les offensives les plus incisives avec le Social Business. Ainsi réduit au même qualificatif avec l'impact social, l'innovation sociale, l'entrepreneuriat social, le développement social ou l'ingénierie sociale, l'objet social se résume à être une intention qui aurait une visée sociale. Pourtant, nous avons voulu montrer que sa construction historique empruntait un autre chemin philosophique et politique en ce qu'il est défini en tant qu'un social solidarisé qui met en avant un projet collectif pour élaborer un projet politique commun. L'*aggiornamento* de l'action sociale s'est ainsi produit par un accommodement progressif de la gouvernementalité néo-libérale qui est venue mettre au travail ses objets, ses interventions, les qualifications des professionnels, la place des bénéficiaires, les objectifs d'action, la temporalité, etc. Il n'est pas une rupture radicale mais un pivotement dans la manière de rationaliser les éléments constitutifs d'une relation socio-éducative. Il fait apparaître un glissement essentiel de l'appréhension républicaine de l'action sociale qui se fonde sur la dette sociale,

l'assistance et l'émancipation des publics vers une interprétation néo-libérale qui recherche la responsabilité des individus, leur insertion et des pratiques collectives et interinstitutionnelles de développement social. Les mutations s'analysent ainsi par le passage d'une logique de la relation à une logique de service.

De la sorte, nous avons qualifié de désorientation idéologique cette remise en question d'un social solidarisé comme étant la manifestation probable d'une tension entre les savoirs d'action des professionnels, issus de leur qualification et leur expérience dans la résolution des problématiques sociales, et des orientations politico-économiques.

De quelle manière les professionnels analysent-ils ces mutations ? Témoignent-ils d'une attitude de résistance pour rendre compte de l'écart entre les injonctions et recommandations et leur manière de subjectiver leurs pratiques ?

Le travail d'enquête a révélé que les professionnels manifestent une résistance bien plus modérée que remarquable, lorsqu'elle n'est pas rejetée. Pour revenir à notre question sur la résistance, face à l'inflation normative et à la nécessaire participation de chacun à son propre changement : comment désigner cette forme de résistance face à des pouvoirs qui ne contraignent pas mais qui conduisent ? Que signifie résister face à des outils qui n'ont comme seul objectif apparent d'aider, de soutenir et d'orienter ?

C'est cette réorganisation des rapports sociaux, dans le rapport que les professionnels ont avec eux-mêmes (*ethos*), autrui (*parrêsia*) et au monde (*Alètheia*), qui nous permet de déceler les éléments d'une transformation des modes de subjectivation. Cette dernière consiste à observer un déplacement dans l'action sociale, qui était fortement associé et défini pour sa fonction de contrôle et de normalisation des individus pris en charge, à une action sociale soumise à un auto-contrôle et une auto-régulation générale, à travers, notamment, une auto-évaluation permanente de soi.

Comme le formulait Michel Foucault « mon but sera de vous montrer comment les pratiques sociales peuvent en venir à engendrer des domaines de savoir qui non seulement font apparaître de nouveaux objets, de nouveaux concepts, de nouvelles techniques, mais aussi font naître des formes totalement nouvelles de sujets et de sujets de connaissance. Le sujet de connaissance a lui-même une histoire, la relation du sujet avec l'objet, ou, plus clairement, la vérité elle-même a une histoire » (Foucault, 1974). Les pratiques sociales sont créatrices de connaissances, d'objets, de pratiques et de sujets nouveaux, et sont au cœur d'une analyse sur une transformation des formes de subjectivation.

Le fondement de cette analyse en termes de connaissance repose sur le postulat que pour comprendre comment se forment des savoirs et des connaissances, il faut analyser les rapports de force et les

relations politiques dans la société. Ainsi, « les conditions politiques, économiques d'existence ne sont pas un voile ou un obstacle pour le sujet de connaissance, mais ce à travers quoi se forment les sujets de connaissance, et donc les relations de vérité » (*Ibid*., p.°12).

Selon Judith Revel, « le terme de " subjectivation " désigne chez Foucault un processus par lequel on obtient la constitution d'un sujet, ou plus exactement d'une subjectivité. Les " modes de subjectivation " ou " processus de subjectivation " de l'être humain correspondent en réalité à deux types d'analyse. D'une part, les modes d'objectivation qui transforment les êtres humains en sujets – ce qui signifie qu'il n'y a " À propos de la généalogie de l'éthique " : un aperçu du travail en cours ", de sujets qu'objectivés, et que les modes de subjectivation sont en ce sens des pratiques d'objectivation ; de l'autre, la manière dont le rapport à soi à travers un certain nombre de techniques permet de se constituer comme sujet de sa propre existence » (Revel, 2009, p.°53).

Le sujet de connaissance est essentiel pour saisir le processus de subjectivation tant il permet de s'extraire d'une lecture en termes de domination, de soumission ou de résignation. La thèse de Foucault analysant l'élaboration de normes sexuelles, repose sur une inversion du sujet de connaissance (Foucault, 2014). C'est la vérité qui produit le sujet et non l'inverse. Un discours n'est pas un compte rendu du réel, il ne le reflète pas mais il va surimposer une vérité aux choses qui constituent le réel. Les registres discursifs vont donc produire des vérités, qui ne sont pas du registre d'une proposition vraie, mais d'un jeu qui définit le vrai et le faux pour transformer le réel à partir de règles universelles de conduite ou des systèmes cohérents de comportement. Les discours vrais agissent donc sur le réel et créent des codes de conduite. Il indique : « Ce savoir ne s'est pas imposé à un sujet de connaissance, ne s'est pas proposé à lui, ni ne s'est imprimé en lui, mais a fait naître un type absolument nouveau de sujet de connaissance. Pas de primat d'un sujet de connaissance, il n'est pas un point d'origine à partir duquel la connaissance est possible et la vérité apparaît » (Foucault, 1974, p.°2). Ce point nous intéresse fortement car les professionnels du social témoignent souvent du fait que l'usage des savoirs, techniques et procédures sera sans conséquences sur leurs pratiques et leur lecture des problématiques sociales. Toutefois, toujours selon Foucault, ce serait une erreur de : « supposer, au fond, que le sujet humain, le sujet de connaissance, et les formes de connaissance elles-mêmes, sont d'une certaine façon donnés préalablement et définitivement, et que les conditions économiques, sociales et politiques de l'existence ne font plus que se déposer ou s'imprimer dans ce sujet définitivement donné » (Foucault, 1974).

Nous souhaitons reprendre ces éléments à partir d'un triptyque qu'est la subjectivité, le pouvoir et la vérité, afin d'analyser les régimes de véridiction et retranscrire la manière dont les professionnels font l'expérience de ces discours et se construisent par rapport à eux. Au final, nous avons voulu montrer de quelle manière se constitue un sujet dans une gouvernementalité néo-libérale de l'action sociale.

A. Subjectivité

La constitution d'un sujet et plus spécifiquement d'une subjectivité ne se fait pas de manière ahistorique, auto-constituée et absolument libre. Elle se fait en s'inscrivant dans des rapports de pouvoir, des vérités et des luttes. Ainsi, la subjectivité des professionnels, qui ne relève pas des seules individualités mais la construction des sujets dans leur rapport aux autres, est inscrite dans une transformation de l'objet social et dans les nouvelles attentes vis-à-vis des publics. La transformation des processus de subjectivation des professionnels est donc intimement liée à la manière dont la question sociale est subjectivée. Nous l'avons montré dans la première partie, les dispositifs d'insertion, la décentralisation et les réformes européennes ont défini un nouveau public, de nouvelles pratiques, de nouvelles fonctions professionnelles, de nouveaux schémas de financement, et plus généralement ont contribué à transformer l'action sociale.

L'exclusion est exemplaire pour témoigner des mutations de l'action publique et de l'action sociale. Selon Jacques Delors, « les gloses n'ont pas manqué sur les différents concepts utilisés, de la pauvreté à l'exclusion. Mais est-ce bien nécessaire de s'appesantir longuement sur des querelles de terminologie lorsqu'il s'agit non plus d'analyser, mais de se demander ce qu'il est possible de faire et comment le faire ? » (Delors, 1974). Cet extrait est intéressant car il ne s'agit pas d'une querelle terminologique mais d'une autre appréhension du public qui est proposée.

Initialement utilisée par Colette Pétonnet et Jean Labbens (Pétonnet, 1968 ; Labbens, 1978) pour désigner les laissés pour compte de la croissance économique, cette notion s'est généralisée à l'ensemble des individus qui n'ont pas réussi à intégrer la société et, notamment, qui ne sont pas inscrits dans un lien professionnel. Bien que cette notion soit englobante, qu'elle ne montre pas les processus d'intégration, et qu'elle ait une charge politique non avouée de refoulement des inégalités, elle est devenue une catégorie d'action publique. En effet, le RMI est entré en vigueur le 1er décembre 1988 et indique dans son article premier que : « Ce revenu minimum d'insertion constitue l'un des éléments d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté tendant à supprimer toute forme d'exclusion, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement »[1]. Il sera remplacé par le RSA en juin 2009. De plus, en 1998 a été créé l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Nous l'avons évoqué précédemment, l'exclusion n'est pas une simple terminologie équivalente aux notions de pauvreté, de disqualification ou de désaffiliation. Elle a imposé une nouvelle représentation de la question sociale en réinterrogeant la place et le rôle de l'État ainsi que les attentes vis-à-vis des personnes en dehors du marché du travail.

[1] Loi n°88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

Agir par le prisme de l'exclusion a eu pour effet de voir apparaître une montée en puissance de dispositifs nouveaux tournés vers une individualisation des prises en charge, une territorialisation et une contractualisation des droits.

La logique de l'individualisation a pour objectif d'être au plus près des situations individuelles en créant des catégories juridiques spécifiques qui ne relèvent plus du droit commun. Elle a pour effet pervers de provoquer une stigmatisation des citoyens de seconde zone et de ne pas créer une société des semblables mais, bien au contraire, de renoncer au monde social commun. Elle accentue la responsabilité des individus quant à leur incapacité à pouvoir se loger dans le marché du travail, sans remettre en question les conditions de l'emploi. De ce fait, agir par l'exclusion culpabilise les ayants droit et instaure une défiance.

La logique de la territorialisation est à inscrire dans les politiques de décentralisation de l'action sociale ainsi que les politiques de la ville et occupe une place centrale dans la transformation de l'objet et des politiques sociales. Elle provient d'un débat ancien pour établir les conditions d'une redéfinition de la « distance décisionnelle » (Foucault, 1983, p.°51), et a trouvé dans la critique générale sur la dépendance des individus un levier pour se légitimer. Il y a donc une montée en puissance de la gestion locale et une modification des circuits financiers. Ses transformations les plus prégnantes concernent les modalités de l'intervention, plus préventive, ses techniques, nourries d'une méthodologie du projet qui implique une mise en connexion et un travail en réseau, ses objectifs par une activation de chacun, la recherche d'une participation et la responsabilité des bénéficiaires.

Enfin, la contractualisation des droits est l'élément le plus caractéristique des politiques d'insertion en définissant un engagement réciproque, formalisé par un contrat, qui est un moyen général d'activation des dépenses sociales, dites passives, mais surtout un moyen pour initier une contrepartie de la part des publics aidés. Cette contractualisation repense la place du public, dans une relation réciproque qualifiée de « donnant-donnant », et crée un nouveau lien entre droits et obligations. C'est une relation de service ou relation marchande qui se dessine et le public devient redevable envers la collectivité en témoignant de sa bonne volonté.

La subjectivité est donc à appréhender par l'intériorisation par les publics des attentes qui pèsent sur eux, des engagements contractuels qui peuvent, comme cela est le cas pour le chômage, amener à sortir du circuit de l'assistance s'ils ne sont pas tenus. Cela est d'ailleurs un paradoxe des politiques d'activation qui, en cas de non-respect des obligations, peuvent « désactiver » des publics qui seront, par exemple, radiés des listes de pôle emploi. La contractualisation situe pleinement les mutations du côté d'une plus grande responsabilisation des publics qui doivent manifester leur motivation, leurs stratégies, leur réactivité, leur qualité d'adaptation en tant qu'entrepreneur de soi.

La subjectivité se situe également du côté des professionnels qui vont intérioriser les nouveaux enjeux sociaux. Agir préventivement, collectivement, en réseau, avec l'appui d'outils tels que le projet individuel d'accompagnement pour responsabiliser, rendre autonomes, c'est-à-dire non dépendants les bénéficiaires, sont des arguments qui sont fortement intégrés par les professionnels tant la liberté est devenue un argument moral majeur.

Nous pourrions prolonger notre analyse des subjectivités en revenant sur la question de la liberté, qui ne se pense plus dans les collectifs mais en dehors de toute institution, de l'autonomie qui là aussi est devenue un synonyme d'indépendance.

Pour prolonger et montrer les limites de l'activation, nous pouvons évoquer la notion de participation qui est centrale dans les politiques de la ville afin que les habitants développent leur pouvoir d'agir. Que signifie le pouvoir d'agir ?

Selon Donzelot, « la capacité de pouvoir des habitants est la maîtrise que les gens acquièrent individuellement et collectivement sur le cours de leur vie. La rénovation urbaine serait donc un moyen au service de l'augmentation du pouvoir des gens sur leur vie, sur leur quartier, leur ville » (Donzelot, 2006).

Selon la théorie de l'« agency » (Butler, 2009), la puissance d'agir, ou capacité d'agir et de pouvoir articuler une marge de manœuvre et un pouvoir de résister au pouvoir ; mais aussi du pouvoir d'agir qui est, en cours d'activité, la source de l'élaboration ou de la destruction des marges de manœuvre. Le pouvoir d'agir n'est donc pas une capacité inhérente à l'individu, un attribut du sujet, une « puissance intrinsèque et autochtone associé aux capacités propres du sujet » (Clot et Simonet, 2015) qui échapperait donc aux contraintes extérieures. Le pouvoir d'agir peut être amputé, empêché, et relève avant tout d'une capacité citoyenne selon les conditions politiques.

La distinction entre le fait d'augmenter la capacité de se positionner subjectivement, en donnant son avis, et le fait de se donner une marge de manœuvre ou de permettre une résistance au pouvoir n'est pas du tout identique. La prise de parole n'est pas véritablement une prise de pouvoir qui nécessite, pour la dernière, une maîtrise des dispositifs, des procédures, des lois, l'appropriation d'un langage, de mettre sur un même plan son souhait concernant son quartier et une perspective plus globale de développement du quartier. Il y a d'un côté une perspective anthropologique de prise en charge de soi, dans un souci de soi, et une action citoyenne ou politique qui permet une coexistence.

C'est très exactement cette limite qui sera affichée par bon nombre de sociologues pour qualifier l'échec les politiques de la ville. Il ne s'agit pas de considérer que les habitants sont apathiques, mais certainement qu'ils n'ont pas pleinement la possibilité de se révéler. En plus de ce frein qui empêche leur participation, c'est aussi l'idéologie de la participation qui est remise en question par l'injonction à participer (dis-moi ce que tu veux clairement ! positionne-toi ! affirme-toi !). La participation selon Marion Carrel « est un idéal démocratique qui peut varier selon les postures idéologiques, mais elle désigne également un état des relations entre habitants et institutions » (Carrel, 2013, p.°17). Encore faut-il que les personnes aient le capital nécessaire pour faire valoir leurs droits, c'est-à-dire ne soient pas timides, de parole maladroite ou ne sachent pas prendre la parole en public pour ne pas être dans le silence politique. La citoyenneté n'est pas un attribut naturel, mais un processus et un apprentissage qui se joue dans l'intervalle entre individus et institutions. Cela nécessite que le politique, et ses agents locaux, reconnaissent la parole comme étant conflictuelle, un contre-pouvoir, qui témoigne d'un désaccord. Marion Carrel montre très bien les différentes prise en compte de la parole des habitants, cette difficulté de traduire l'idéal de participation en actes, souvent impossible à mettre en œuvre

Nous pourrions grandement généraliser la question de la participation à l'ensemble des publics, services et établissements sociaux et médico-sociaux tant elle fait figure d'obligation morale incontestable[1]. La participation, l'activation, la responsabilité et l'indépendance sont des maîtres-mots qui guident les professionnels de l'action sociale dans leur travail avec les publics. Ils sont également au cœur d'un dédoublement utopique, d'une tension paroxystique, et témoignent de leur vacuité lorsqu'ils se retournent contre les individus qui doivent porter le poids de leur responsabilité individuelle.

B. Pouvoir

Les processus de subjectivation se construisent dans un rapport à des pratiques sociales, des connaissances, un rapport à autrui qui, nous venons de le voir, amène les individus à se construire et se penser différemment selon les attentes sociales qui pèsent sur eux. De la même manière, un axe d'analyse concerne les rapports de pouvoir, ce qui est fondamental selon Michel Foucault. « Ce n'est donc pas le pouvoir, mais le sujet, qui constitue le thème général de mes recherches. Il est vrai que j'ai été amené à m'intéresser de près à la question du pouvoir. Il m'est vite apparu que, si le sujet

[1] Se référer aux nombreuses publications de l'ANESM, sur le site de la HAS : [https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2836921/fr/les-recommandations-de-bonne-pratique]. « L'expression et la participation du mineur, de ses parents dans le champ de la protection de l'enfance », « La participation des personnes protégées dans la mise en œuvre de protection juridique », « La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie », « Expression et participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale ».

humain est pris dans des rapports de production et des relations de sens, il est également pris dans des relations de pouvoir d'une grande complexité » (Foucault, 1994a). Nous nous situons cette fois-ci du côté des agents et des modes de gouvernementalité qui les orientent dans leurs pratiques.

Nous aurions également pu nommer cette sous-partie : « Gouverner par les normes ou la critique impossible du néo-libéralisme ». En effet, les rapports de pouvoir interrogent la question des orientations et injonctions politiques mais, plus globalement, c'est la question des rationalités politiques qui sont en jeu et, face à elles, la capacité des agents à s'approprier, résister, lutter, se distancier ou produire ces éléments de pouvoir. Le pouvoir, en tant qu'il produit des effets de vérité, est positif car s'il assujettit, il est tout autant créateur de sujet. Il passe à l'intérieur des corps, transforme les individus, agit sur les conduites mais suscite autant l'adhésion qu'une certaine conflictualité.

Les mutations rencontrées dans l'action sociale s'inscrivent dans le cadre général des réformes de l'État qui dépassent la seule question de l'assistance des individus. Apparues dès les années 1970 avec la montée en puissance des politiques de RCB, elles se sont par la suite développées dans un mode de gouvernement technocratique avec le NPM ou la NGP. Cette gouvernementalité est un nouveau paradigme de l'action publique dont l'objectif était d'introduire une rationalité politique dans la gestion des administrations et des institutions à partir de quelques principes : appliquer dans les administrations une pratique standardisée par la définition d'objectifs, la création d'indicateurs de mesure d'utilité et la recherche systématique d'une performance. Pour ce faire, elle généralisera la concurrence entre les secteurs publics et privés ; distinguera les fonctions de gestion et d'organisation avec les fonctions de mise en œuvre ; recherchera l'autonomie et la responsabilité des agents ; appliquera une gestion par les résultats et la contractualisation ; enfin, produira des normes professionnelles pour des pratiques homogènes (Demazière *et al*., 2013). Cette gouvernementalité est dans l'agir pour une plus grande efficacité de chacun et une meilleure efficience des fonctionnements institutionnels. Nous avons qualifié de rationalité technico-gestionnaire ce mode de gouvernementalité des Hommes qui définit des standards, des objectifs, des indicateurs pour homogénéiser les espaces professionnels.

Si nous en étions resté à ce stade de l'analyse, mais nous aurions été dans une lecture du pouvoir uniquement descendante (*top-down*), qui s'impose aux agents sous la forme d'un contrôle permanent par l'imposition d'objectifs, de contraintes et de règles. La question qui s'est posée à nous concernait la réception des professionnels du social face aux réformes qui sont venues interpeller leurs pratiques. Il nous semblait, pour ce faire, que la seule lecture selon une rationalité technico-gestionnaire ne nous permettait pas de saisir la capacité d'appropriation ou de distanciation des professionnels. Nous formulions également l'idée que les processus d'objectivation par les évaluations, les démarches

qualité et la mesure de la performance sont les témoins d'une rigueur organisationnelle qui présenterait une certaine incompatibilité avec l'indispensable plasticité des pratiques et la nécessaire adaptabilité liées aux métiers du lien. Ces dernières étant fondées sur des « arts de faire » (de Certeau, *op. cit*.) comme art de la relation, et sur des « arts de dire » comme capacité à nommer l'inacceptable (Foucault, 2016). Finalement, les professionnels du social se sentent-ils assiégés ? Sont-ils des agents révoltés ? Autrement dit, de quelle manière aménagent-t-ils les choses entre le cadre socio-politique, les rationalités instrumentales et leur manière de subjectiver leur rapport à leur métier ?

Cette réflexion nous a amené à effectuer 92 entretiens avec 85 professionnels. Entretiens individuels uniques, en série ou en collectif, nous avons dû repenser notre méthodologie pour élaborer avec les professionnels une réflexion au plus près de leurs pratiques mais en nous inscrivant dans une temporalité longue. Ce dernier point nous a confronté à quelques limites car nous nous sommes aperçus que les professionnels étaient bien souvent dans l'« ici et maintenant », nous laissant dire que ce sont des métiers sans mémoire. Cette formule n'indique pas que les professionnels en sont dépourvus, mais que l'acte socio-éducatif est un renouvellement permanent et se définit par son indétermination. Les problématiques sociales reviennent souvent sous une forme différente, toujours singulières selon les parcours de vie des bénéficiaires, et les professionnels sont en permanence soumis à une tension entre leur récurrence et leur nouveauté. Ainsi, les questions auxquelles sont confrontés les professionnels trouvent rarement une résolution finale mais connaissent un déplacement métonymique. C'est pour cette raison que nous parlons de métiers sans mémoire, car les pratiques sont faites de répétitions et de déplacements.

Les entretiens ont révélé que les professionnels témoignent d'une résistance modérée, contrairement à la représentation communément véhiculée. En effet, 17 d'entre eux, revendiquent une méfiance et une distance avec les réformes les plus récentes. L'objectivation, la performance, l'efficience, le contrôle sont les termes les plus utilisés pour qualifier les transformations qu'ils ont connues dans l'action sociale. Plus globalement, ils dénoncent l'ensemble des procédures qui font intrusion dans leur univers professionnel tout en revendiquant une nécessaire autonomie dans leurs pratiques.

Ce qui apparaît massivement, contrairement à notre hypothèse initiale, c'est l'assentiment des agents à l'égard des réformes et le rejet massif de la figure du résistant. Cela ne signifie pas l'absence d'un mécontentement mais révèle une rationalisation à l'œuvre pour dépasser les contraintes. Une grammaire de l'assentiment est ainsi apparue pour justifier les injonctions et qui témoigne d'une appropriation par les agents.

Nous avons également montré que la résistance n'est pas totalement absente, la création de collectifs, les réunions inter-syndicales, les grèves de professionnels sont les témoins de cette attitude de résistance. Mais nous avons également pu montrer leurs difficultés à se structurer. Nous pouvons

reprendre les principaux obstacles. Tout d'abord, la résistance présente des difficultés majeures à se structurer étant donné le découpage administratif et territorial des différents secteurs d'intervention. Ce morcellement freine une reconnaissance réciproque nécessaire pour se mobiliser conjointement (Carrel, 2013, p.°123). De plus, elle nécessite de définir un interlocuteur ou un adversaire, or le maillage institutionnel et administratif selon des compétences réparties entre l'Europe, l'État, et les collectivités territoriales, brouille les responsabilités de chacun et désarme la résistance. Enfin, la résistance nécessite de s'inscrire dans une temporalité, entre le début d'une opposition et les objectifs à atteindre, inscrite dans des échéances. L'absence de définition de l'avenir fige l'acte de résistance dans un présent éternel et l'amène à s'estomper progressivement. Les contractions budgétaires sont exemplaires de ce flou temporel. Finalement, nous en concluons que le désarmement de la résistance fait moins l'objet d'un déficit de résistance qu'un déplacement des objets de la résistance dans la nouvelle appréhension de l'action sociale.

Le refus de la figure du résistant nous semble se fonder sur le fait que toute opposition à une rationalisation professionnelle basée sur l'acquisition de compétences, de techniques et de savoirs, renverrait au refus d'une professionnalisation. La résistance serait donc l'envers de cette rationalisation, au mieux une stagnation, au pire un recul.

La gouvernementalité par les normes nous permet de dépasser une lecture réifiante du pouvoir pour interroger l'appropriation qu'en font les agents. Certes, elle se soutient d'une rationalité technico-gestionnaire, mais elle va au-delà en recherchant un point d'appui dans le sujet à partir de sa liberté. Elle ne s'impose pas, elle ne contraint pas, mais suscite une adhésion pour que les agents produisent par eux-mêmes les normes professionnelles. En effet, gouverner par les normes est une nouvelle économie de pouvoir, qui consiste à gouverner en encadrant les conduites, en les orientant et en les guidant pour viser une transformation des sujets. Le pouvoir de normativité ne se substitue pas à la normalisation développée par Foucault mais, au contraire, la complète. Ces normes qui encadrent ou orientent les pratiques se matérialisent pour les professionnels de l'action sociale autour d'un matériau hétérogène tel que des recommandations de bonnes pratiques, des protocoles, des chartes et des évaluations. Nous allons plus loin dans notre analyse en considérant que les normes visent une performativité de l'acte (Macherey, 2014), et à terme révèlera une certaine vérité de la pratique, dessinera des chemins praticables en réduisant leur nombre et, en dernier lieu, réduira la question du choix auquel les professionnels pouvaient être confrontés.

La formulation d'une gouvernementalité par les normes sera reprise par le Conseil d'État avec la notion, pour le moins problématique, de *droit souple* ou *soft law*. Les objectifs formulés par le Conseil d'État sont sans ambiguïté : modifier les comportements de leurs destinataires en suscitant leur

adhésion (Conseil d'État, *op. cit*.). Il ne sera utile que s'il est effectif, c'est-à-dire appliqué. Il ne se réduit pas à être un soutien ou un conseil mais il oriente, dirige de manière souple les agents, met sous le feu des projecteurs des pratiques et met dans l'ombre celles qui ne sont pas consensuelles. La puissance normative se situe à cet endroit, comme nouveau paradigme de la normativité, dans la transformation implicite mais attendue des postures de tout un chacun.

De cette manière comment peut se constituer une critique face à des pouvoirs qui ne contraignent pas mais qui conduisent ? Quels sont les supports d'une critique face à des outils qui ont comme seul objectif apparent d'aider, de soutenir et d'orienter ?

Principe de dévoilement et formulation d'une vérité, les théories critiques ont toujours eu pour fonction, à partir d'une remise en question de l'ordre social, de réintroduire de la conflictualité et une force d'opposition. Elle ne disparaît pas bien qu'elle semble par moment engourdie et en incapacité de structurer ses revendications. Son enjeu porte moins sur sa capacité à agir sur le pouvoir politique, elle n'est pas performative, que sa capacité à développer une « attitude de résistance » (Foucault, 2015) permanente pour rendre la réalité inacceptable (Boltanski, 2008).

Nous l'indiquions, la formulation d'une critique est une tentative pour reprendre en main son expérience au monde, une subjectivité en acte d'une certaine manière. En réaction à l'assimilation et la réduction de l'action sociale à du « contrôle social » la critique a permis aux acteurs de reprendre le contrôle sur les événements. Une critique serait un exercice d'auto-contrôle sur sa pratique. Comme nous l'avons vu concernant la transformation du cadre juridique, la structuration de son administration ou l'apparition de nouvelles questions sociales, nous pensons que la critique, en tant qu'élément-frontière du politique, met au travail et façonne l'action sociale, ce qui est sa fonction primordiale.

C. Vérité

La gouvernementalité par les normes est basée sur une doctrine qui repose sur le faire. Elle agit dans des actions, transforme, et recherche des résultats. Nous allons dorénavant interroger la performativité des savoirs, en revenant notamment sur la place qu'occupent les chercheurs, et sur la fonction de la vérité qui ne consiste pas à introduire du doute ou de l'incertitude, qui s'inscrivent pourtant dans une activité réflexive caractéristique des métiers du social, mais à certifier des usages et des pratiques. Les savoirs, comme l'a montré Foucault, témoignent d'une efficacité sociale en terme de régulation sociale.

Tel que l'indique Judith Revel, « le problème semble par conséquent être pour Foucault d'interroger les jeux de vérité – c'est-à-dire les rapports au travers desquels l'être se constitue historiquement

comme expérience – qui permettent à l'homme de se penser quand il s'identifie comme fou, comme malade, comme déviant, comme travaillant, vivant ou parlant, ou encore comme homme de désir. C'est pour cette raison que le philosophe définit à la fin de sa vie, et de manière rétrospective, son travail comme une “ histoire de la vérité ” » (Revel, 2009, p.°57).

Tout d’abord, pour revenir sur les techniques et outils qui sont apparus depuis les années 2000, (évaluations internes et externes, recommandations de bonnes pratiques, projets individualisés et méthodologies de projet) et pour certains devenus une obligation légale, ils s’avèrent, bien qu’hétérogènes, ne fonctionner que par leur complémentarité. Ces outils tentent d’agir concrètement dans le quotidien des pratiques et participent à une rationalité instrumentale en permettant de définir des objectifs d’action, des tactiques de travail et des stratégies pour atteindre des objectifs prédéfinis. Nous pourrions formuler l’idée qu’ils produisent des savoirs d’action.

La méthodologie de projet, par exemple, renvoie à une certaine rigueur, à des capacités d'observation, de projection, d'analyse et à une remise en question permanente des agents. Les étapes méthodologiques répondent à ce souci d’objectivation en segmentant la pensée, de la formulation des constats à l’analyse des principes de causalité, la recherche de solutions, la mise en œuvre d’un projet socio-éducatif et son évaluation. La méthodologie de projet a donc pour objectif d’accompagner les agents dans la prise de décision pour résoudre des difficultés selon un processus logique, rationnel, inscrit dans un mouvement et réinterrogé au regard d'une évaluation permanente. Elle organise la pensée, dès la formation des étudiants, et s’oppose donc à toute relation intuitive et spontanée, c’est-à-dire qu’elle veut neutraliser toute interprétation subjective. La rigueur s'érige en maître-mot du processus de rationalisation, tant cet appareillage conceptuel a une légitimité quasiment « scientifique ». Son aspect normatif se retrouve dans deux éléments : la planification et l’anticipation, mais aussi la volonté de dynamiser les pratiques. « Le risque avec la foi méthodologique, selon Claude Martin et Marc-Henry Soulet, est de faire de la méthodologie un nouveau dogme […] déplacer la valeur de la fin vers les moyens » (Martin et Soulet, 1984, p.°34).

Pour les recommandations de bonnes pratiques, bien que leur statut soit juridiquement ambigu, leurs finalités sont précises, et visent l’amélioration de la qualité en continu et la sécurité dans l'accompagnement. Nous avons mis en avant que ces recommandations ont pour fonction de légitimer certains savoirs et de reconnaître, ou valider, certaines pratiques ou connaissances au détriment des autres, considérées comme non scientifiques ou obsolètes[1]. Elles établissent des catégories et des divisions, réduisent toute conflictualité et restreignent la complexité de la rationalité professionnelle.

[1] Discours de Ségolène Neuville à l’occasion du Comité National Autisme, 16 avril 2015.

L'hypothèse que nous avons formulée sur l'apparition de ces textes est que la régulation des pratiques s'est longtemps effectuée du côté des métiers et plus précisément des collectifs et des conventions collectives. La qualification par la formation et l'obtention des diplômes étaient la preuve d'un travail de qualité qui, aujourd'hui, doit en passer par l'usage de normes extérieures, universelles, et validées par des groupes d'experts, leur donnant une caution scientifique. La légitimité s'incarnerait dans la capacité des professionnels à pouvoir reconnaître et faire usage de codes de conduites qui rationalisent les comportements.

Ainsi, ces outils segmentent et opposent ce qui peut être fait de ce qui doit être proscrit, délimitant les registres du bientraitant ou du maltraitant. Ce sont des opérateurs matériels du pouvoir, et nous disions pour les évaluations des « opérateurs de vérité » (Foucault, 1974, p.°29). Ils participent des techniques de soi, par un contrôle sur soi, pour transformer sa pratique et se transformer dans son rapport à autrui. Ils ont pour mission d'élaborer une vérité de l'action et participent à la construction de discours « vrais » qui définissent la manière de faire, le rapport à autrui ou certaines attentes vis-à-vis des individus accompagnés. Ils engendrent une reconfiguration du rapport à autrui, orientée vers la recherche d'une efficacité de l'action.

Enfin, pour interroger la mutation des savoirs et leurs usages dans une transformation des processus de subjectivation des professionnels, la place de la sociologie dans l'action sociale est une fenêtre analytique intéressante pour mettre en lumière les déplacements. En effet, les sociologues contribuent depuis longtemps, par leurs analyses, à interpréter, interroger et formuler des éléments de compréhension mais aussi de transformation de la rencontre avec autrui. Loin d'une sociologie qui ne servirait à rien ou en tout cas à personne, si ce n'est sa capacité de dévoilement des phénomènes sociaux, elle participerait, selon nous, à la formulation de discours de vérité qu'elle soumet et fait fonctionner comme vrai. Elle serait ainsi constitutive d'une technologie politique de l'action sociale.

Jean-Marc Dutrénit a été un sociologue très actif par la formulation d'analyses et le développement d'outils méthodologiques pour agir sur le réel en opérationnalisant les problématiques sociologiques. C'est-à-dire qu'en plus de formuler une vérité du réel il fallait, selon lui, agir sur celui-ci, le transformer et témoigner d'une efficacité de l'action. À ce titre, c'est également l'un des premiers à avoir voulu formaliser les questions liées à l'évaluation des établissements, obligation légale depuis la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Son approche reprend globalement ce que nous nommons à l'heure actuelle une méthodologie de projet qui définit, par exemple, depuis 2007, un des quatre domaines de compétences dans les formations de niveau III. Sa méthodologie formulait 4 axes :

1. L'analyse de la clientèle assistée ou devant l'être (diagnostic) ; 2. La définition d'objectifs d'assistance clairs, circonstanciés et pertinents vis-à-vis des diagnostics ; 3. La détermination de modes d'action précis pour atteindre ces objectifs ; 4. L'évaluation des effets obtenus.

Comme il l'indique : « Disposer d'une bonne théorie est un pas significatif mais insuffisant pour transformer des pratiques. Afin qu'une majorité d'acteurs se décide à adopter une mutation, il lui faut des techniques faciles à appliquer en plus de raisons théoriques valables. C'est ce que nous avons réalisé à partir des techniques d'évaluation du travail social sous forme de programmes de technologie sociologique pour le travail social […] Pour faciliter davantage la tâche des acteurs sur le terrain, nous avons réalisé un progiciel évaluatif qui constitue la pièce essentielle de notre technologie […] Il semble important de hisser la sociologie à un niveau plus opérationnel, c'est-à-dire plus utilisable » (Dutrénit, 1989, p.°4).

Selon l'auteur, cette volonté d'opérationnaliser les problématiques sociologiques repose sur plusieurs constats. Tout d'abord le coût du social étant trop élevé, il s'agit de le réduire en rationalisant les pratiques. Il s'agit ensuite de pallier une inefficace assistance perpétuelle en activant les individus pour les aider à retrouver du travail. Enfin, l'action sociale doit se doter d'une pratique plus homogène, qui laisse moins de place à l'arbitraire du jugement des professionnels. En fin de compte, il inscrit véritablement l'action sociale dans une démarche scientifique en créant des « modèles scientifiques de leur pratique » à partir des « éléments de science et techniques de l'ingénieur » (Dutrénit, 1980, p.°293), et créera un support informatique, « progiciel évaluatif », pour les services et établissements sociaux[1]. Il a ainsi contribué à développer un discours vrai sur l'acte socio-éducatif, par l'opérationnalité, l'évaluation, la qualité (Dutrénit, 2004), la scientificité des techniques. Il traduit le réel pour agir, décomplexifie les problématiques sociales, et objective la relation que les professionnels engagent avec les publics.

[1] Il indiquera : « En termes de Sciences sociales, il était temps de se lancer dans une sociologie des conditions du succès et de la réussite. Étant donné l'arsenal de connaissances théoriques et méthodologiques existant sur un grand nombre de sujets dans cette discipline, et après vingt ans de marxisme larmoyant et revendicatif, il est apparu possible de définir une problématique sociologique du rapport entre les situations, la mise en œuvre de moyens définis et les effets obtenus. La problématique évaluative qui a déferlé en France depuis 1983 et à laquelle nous avons contribué depuis 1979 a permis de faire mûrir la réflexion sociologique dans les domaines particuliers des services sociaux et de l'Entreprise. Mais d'une manière générale, il semble important de hisser la sociologie à un niveau plus opérationnel, c'est-à-dire plus utilisable. Il est nécessaire d'enrichir une sociologie du passé par des prévisions sociologiques, même de petite envergure, si on veut que cette discipline participe au concert du développement, c'est-à-dire aux principaux enjeux actuels. Ce livre y contribue dans le domaine restreint qui est le sien. Il a constitué pour nous une étape importante avant d'aborder les problèmes plus vastes auxquels notre groupe de recherche s'attache maintenant : ceux de l'analyse et la prévision pour des organismes locaux de protection sociale au sens large : Caisses de Sécurité Sociale, Municipalités, etc., ce qui ne nous empêche pas de développer et d'approfondir les théories et les techniques évaluatives de l'identité et du milieu social. La principale force opératoire de notre travail consiste à transformer des situations complexes et difficiles à déchiffrer en des figures faciles à lire et à interpréter » (Dutrénit, 1989, p.°5).

En second lieu, il nous semble pertinent de terminer par l'actualité de la recherche dans l'action sociale. Entre 2011 et 2013 ont eu lieu des journées d'étude et un colloque au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) portés par la chaire du travail social (Jaeger, 2014). Cette conférence a été l'occasion de réactualiser un vieux débat sur la légitimité de faire de l'intervention sociale et de l'action sociale une discipline scientifique singulière, leur reconnaissant donc des savoirs particuliers, au même titre que les sciences de l'éducation ou les sciences de la gestion.

Le coordinateur de l'ouvrage a ainsi rappelé les nombreuses connexions historiques entre la recherche et l'action sociale témoignant donc d'une proximité évidente, pour ne pas dire naturelle, entre ces deux notions : Diplôme Supérieur du Travail Social (DSTS) en 1978 puis le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS) en 2006, la création de la chaire de travail social du CNAM en 2000 mais aussi la création des pôles ressources régionaux nommés PREFAS en date du 6 mars 2008 qui officialiseront, par les orientations nationales en matière de formation pour 2007-2009, la reconnaissance de la recherche-action.

Ces débats sur la recherche dans l'action sociale nous intéressent dans la mesure où ils suscitent de nombreuses tensions en associant, pour certains, les conditions d'enquête – méthodologie, objectifs de la recherche, articulation des savoirs scientifiques et d'action – aux enjeux sur le devenir et la légitimité de l'action sociale mais aussi des chercheurs et des écoles de formation face aux universités. Ainsi, pour les défenseurs de cette disciplinarisation de l'action-sociale, la recherche doit se faire au plus près du terrain en permettant une rencontre entre différents acteurs et en articulant dans un même mouvement savoirs scientifiques et savoirs d'action (Lyet, 2014, p.°103). La recherche doit donc permettre, là aussi, le changement en agissant et en transformant le réel. La condition d'un renouvellement et d'une légitimité de l'action sociale semble passer par une science plus proche, plus concrète et utilisable.

Nous voyons bien apparaître une hybridation des questions scientifiques avec un contexte socio-politique et des enjeux professionnels, amenant à effacer les particularités de chacun. Nous assistons ainsi à une superposition des conceptions épistémologiques ou scientifiques avec des aspects propres à l'action sociale et à son devenir. La superposition est telle que les enjeux de l'un deviennent les enjeux de l'autre, et semblent finalement être de même nature. Pourtant, les différents aspects doivent être dissociés pour percevoir, d'un côté, ce qui relève des stratégies d'acteurs qui recherchent une certaine légitimité, ici les sociologues, et de l'autre le manque de légitimité de l'action sociale. Ces deux dimensions n'ont ni les mêmes principes de causalité, ni les mêmes finalités. Cette confusion a déjà été soulevée avec Dutrénit, qui présentait dans un même mouvement ce qui relève des enjeux sociologiques et des réformes de l'action publique, la légitimité de la recherche étant, selon lui, intimement liée à la légitimité de l'action sociale.

De nombreuses questions apparaissent autour des notions de scientifisation et de disciplinarisation de l' « intervention sociale ». Créer une discipline d'un point de vue administratif autour des ECTS, système européen de transfert et d'accumulation de crédits des étudiants, est une chose mais en faire une science en est une autre car cela interroge la définition et les contours d'une science de l'intervention sociale, si elle devait se nommer de cette manière. C'est-à-dire qu'apparaît ici la nécessaire clarification sur la définition que se donne le sujet de la connaissance, en tant que science, et également l'objet de cette connaissance (Boltanski, 2009, p.°198).

Concrètement, quel serait l'objet de recherche d'une telle science ? Les pratiques de terrain des professionnels, les discours, les normes ? Mais alors quelles en seraient les particularités par rapport à ce qui existe déjà ? Il faut donc distinguer ce qui relève d'un fait social, autour du travail social, rebaptisé intervention sociale et l'activité cognitive qui consiste à produire des nouvelles connaissances et les transmettre.

Mais cela introduit deux confusions. D'une part, celle de croire que la bonne science ferait ainsi la bonne politique, et d'autre part, de croire que le temps de la recherche serait le temps de l'action.

Enfin, pour terminer, nous aimerions revenir sur ce qui semble être le point le plus problématique concernant la politique de recherche proposée avec la définition de Melbourne et les quelques propositions du plan d'action. Longtemps, l'actuelle direction générale de la cohésion sociale n'a pas eu de politique de recherche, bien qu'il y ait eu quelques tentatives, mais ce sont surtout des initiatives individuelles portées par certaines écoles, Rouen en est un exemple avec Jean-Noël Chopart ou Claude Veil à Neuilly sur Marne (directeur d'étude à l'EHESS). Avec le plan d'action on peut affirmer qu'elle s'y investit mais semble-t-il d'une manière problématique, car utilitariste, pour revaloriser, reconnaître, légitimer les pratiques professionnelles, tout cela sans connaissance partagée, sans véritable critique. Cela pose concrètement la question du statut de la recherche qui n'est pas reconnue comme nécessaire, mais utile ! Or, la connaissance n'a pas d'utilité en soi si ce n'est d'avoir un effet en s'inscrivant dans des discours vrais. Cela pose également la question de l'usage d'une science de l'intervention sociale et de son utilité dans les pratiques professionnelles. Un discours vrai légitimé par la science permettra-t-il aux professionnels de mieux appréhender les problématiques sociales ? Lorsque nous disions que la bonne norme fait la bonne pratique, car accompagner autrui nécessite un appareillage qui va quadriller la pratique, l'orienter et la légitimer, dans le cadre de la scientifisation des pratiques sociales, nous pensons que c'est la science qui ferait la bonne pratique ou contribuerait à son épanouissement. Cela nous renvoie à une question posée par Michel Foucault : « Croyez-vous réellement qu'une pratique, à partir du moment où elle est rationalisée, est en quelque sorte plus raisonnable que lorsqu'elle ne l'était pas ? » (Foucault, 2014, p.°247).

De la même manière, et pour conclure, Michel Autès y voit la marque d'un égarement épistémologique au sujet de la « scientificité » du travail social (Marlière, 2014). il indique que « les connaissances sont utiles à l'action, mais ne la dirigent pas. Ils sont produits dans le cœur de l'action, mais ce n'est pas l'action qui les produit. Il y a une sorte de rapport d'usage à la connaissance, qui est au fond analogue à celui qui a cours dans l'action politique. Ce n'est pas la science vraie qui fait l'action politique droite, comme on tend à nous le faire croire, mais en réalité toute décision se prend en fonction des opportunités et des rapports de force, tout comme elle procède d'abord de convictions ancrées dans des valeurs et des choix qui ne sont pas fondés sur la science » (Autès, 2014, p.°295).

Il ne s'agit pas pour nous d'attester d'une division épistémologique entre connaissances savantes et d'autres formes de connaissances ou de savoirs liés à une expérience professionnelle. Elles ne peuvent que s'alimenter réciproquement puis être réinvesties de manière différenciée par les acteurs. Le débat porte davantage sur les savoirs qui se soutiennent, s'alimentent et souvent s'opposent. Le long travail effectué par les sociologues depuis les années 60 – avec une hybridation de certaines formes de rationalité gouvernementale et notamment celle du néo-libéralisme – grâce aux ouvrages et à leurs interventions dans les écoles de formation, lieu de rencontre important entre étudiants-professionnels et chercheurs, ont permis d'introduire une autre manière de rationaliser, d'objectiver ou de subjectiver le rapport entre bénéficiaires et professionnels. L'investissement des sociologues dans l'action sociale est donc un angle d'analyse pertinent pour penser la transformation des modes de construction de la réalité sociale au sein de l'action sociale.

Nous l'avons évoqué plus haut, les modes de subjectivation sont perceptibles par le fait que le sujet est soumis à des pratiques de pouvoir à travers des savoirs, des pratiques et des techniques de soi qui impliquent une indispensable transformation par une intériorisation de vérités (sur soi et sur autrui). La question principale du contrôle devient celle de l'intériorisation des injonctions et non la recherche obsessionnelle de la panoplie des manipulations. Du contrôle social au contrôle des modes subjectivation est le travail que nous avons mis en avant, c'est-à-dire que l'on passe d'une coercition vers un assentiment. « C'est la liberté consentie : moins d'État visible à l'extérieur, plus de gouvernement à l'intérieur, hétéronomie de la Loi et de la Raison, autonomie de la norme et norme de l'autonomie (Autès, 2018).

Ainsi, cette transformation des modes de subjectivation pourrait reposer sur le développement de la technicité par de nombreux protocoles d'accompagnement, sur une méthodologie (du projet) qui redéfinit la temporalité et la finalité (objectifs/évaluation), sur un autre rapport aux usagers et à soi (responsabilité) et enfin, sur une approche des risques qui vise surtout, non plus son émergence, mais son traitement (évaluation permanente). Autrement dit, ce discours sur ce que doit être la pratique des

professionnels du social prend forme dans un certain rapport à autrui (enseignement des bonnes pratiques), dans un rapport à la vérité (bonne manière de faire) et dans un rapport à soi (adhésion pour changer les pratiques vers une « culture du changement »).

ANNEXES

ANNEXE 1. GLOSSAIRE : sigles, acronymes

AAH : Aide adulte handicapé

ADF : Assemblée des départements de France

ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique

AED : Action éducative à domicile

AEMO: Action éducative en milieu ouvert

AMP : Assistant médico-pédagogique

ANAP : Agence d'accompagnement à la performance

ANAS : Association nationale des assistants de service social

ANESM: Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

AP-HP : Assistance public des hôpitaux de Paris

ARS : Agence régionale de la santé

ASE : Aide sociale à l'enfance

AUDASS : Automatisation des services des affaires sanitaires et sociales

BEP : Brevet d'études professionnelles

BNP : Banque nationale de Paris

CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues

CAC : Collectif des associations citoyennes

CAFDES : Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement

CAFERUIS : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

CASF : Code de l'action sociale et des familles

CAT : Centres d'aide au travail

CCAS : Centre communal d’action sociale

CDAPH : Commissions des droits à l’autonomie des personnes

CESF : Conseiller en économie sociale et familiale

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CGT : Confédération générale du travail

CHRS : Centre d’hébergement et de réinsertion sociale

CIS : Contrat à impact social

CNAF : Caisse nationale d’allocations familiales

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CNIL : Commission nationale informatique et libertés

CNPF : Conseil national du patronat français

CNRTL : Centre national de ressources textuelles et lexicales

CNT : Confédération nationale du travail

CODES : Collectif pour le développement de l’entrepreneuriat social

COTOREP : Commission technique d’orientation et de reclassement professionnel

CPC : Commission professionnelle consultative

CPOM : Contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens

CQFD : C'est la qualification qu'il faut défendre

CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

CSP : Catégorie socio-professionnelle

CSTS: Conseil supérieur du travail social

DDASS : Direction départementale et service régional de l’action sanitaire et sociale

DEAES : Diplôme d’État d’accompagnant éducatif et social

DEAS : Diplôme d’État des assistants de service social

DEIS : Diplôme d’État d’ingénierie sociale

DEEJE : Diplôme d’État d’éducateur de jeunes enfants

DEES : Diplôme d’État en éducation spécialisée

DEME : Diplôme d’État de moniteur éducateur

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DGPAS : direction générale de la population et de l'action sociale

DIRMI : Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion

DIV : Direction interministérielle de la ville

DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DSL : Développement social local

DSQ : Développement social des quartiers

DSTS : Diplôme supérieur du travail social

DSU : Développement social urbain

EGATS : États généraux alternatifs du travail social

EHESS : École des hautes études en sciences sociales

EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées

EJE : Éducateur de jeunes enfants

EPSM : Établissement public de santé mentale

ES : Éducateur spécialisé

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESS : Économie sociale et solidaire

ESSMS : Établissements et services sociaux et médico-sociaux

ETS : Éducateur technique spécialisé

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

FEGAPEI : Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et des personnes fragiles

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

FNEJE : Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants

FSU : Fédération syndicale unitaire

GAMIN : Gestion automatisée de la médecine infantile

GECES : Groupe d'experts entrepreneuriat social

GEPSo : Comité scientifique de l'éthique, des pratiques professionnelles et de l'évaluation

GIA : Groupe d'intervention des Asiles

GIP : Groupe d'Information sur les Prisons

GITS : Groupe d'information des travailleurs sociaux

HAS : Haute autorité de la santé

HCVA : Haut conseil à la vie associative

HEC : Haute école de commerce

HLM : Habitation à loyer modéré

HPST (loi) : Hôpital patient santé territoire

IAD : Intervenant à domicile

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

IME : Institut médico-éducatif

INSEE: Institut national de la statistique et des études économiques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRE : Inter-régionale des formatrices-formateurs en travail social

IRFES : Institut régional de formation en éducation spécialisée

IRFTS : Instituts régionaux de formation en travail social

LOLF : Loi organique relative aux lois de finance

MAP : Modernisation de l'action publique

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

ME : Moniteur éducateur

MECS : Maison d'enfants à caractère social

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MIRE : Mission recherche expérimentale

MOUVES : Mouvement des entrepreneurs sociaux

NGP : Nouvelle gestion publique

NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République

NPM : New public management

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODAS : Observatoire nationale de l'action sociale

OGDPC : Organisme gestionnaire du développement professionnel continu

OIS : Obligation à impact social

ONES : Organisation nationale des éducateurs spécialisés

ONU : Organisation des Nations Unies

PCF : Parti communiste français

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PMI : Protection maternelle et infantile

ProGdis : Programme de gestion de données en intervention sociale

RBP : Recommandation de bonnes pratiques

RCB : Rationalisation des choix budgétaires

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

RMI : Revenu minimum d'insertion

RSA : Revenu de solidarité active

RSE : Responsabilité sociale des entreprises

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SIAO: Service intégré d'accueil et d'orientation

SIB: Social impact bond

SIEG: Service d'intérêt économique général

SNI: Société nationale immobilière

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

SSIG : Service social d'intérêt général

SYNEAS : Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale

UNIOPPS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

UTPAS : Unité territoriale de prévention et d'action sociale

ZEP : Zone d'éducation prioritaire

ANNEXE 2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS

	Diplôme	Fonction	Age	Sexe	Ancienneté	Secteur intervention
Entretiens Individuels Uniques						
1	ES PJJ de 1970 à 2002	**Résistant**	70	H	Retraité	PJJ
2	Pré-stage, ES en 1981	**Adhérente**	55	F	37	IME puis AEMO
3	ES	**Résistante**	40	F	20	MECS
4	ES	**Non-dupe**	45	F	20	Déléguée prestations familiales
5	ME:2002 puis ES:2005	**Non-dupe**	50	F	15	MECS
6	ES depuis 1976	directeur depuis 2007 **Non-dupe**	60	H	37	MECS
7	ME depuis 2007	**Adhérent**	31	H	9	MECS
8	CESF depuis 1991	Directrice **Adhérente**	48	F	27	FJT
9	ME	**Résistant**	50	H	33	foyer logement
10	ES	**Non-dupe**	46	H	26	MECS
11	CESF	**Adhérente**	26	F	6	CHRS
12	ME	**Adhérente**	31	F	8	Accueil d'urgence
13	ES	**Non-dupe**	27	H	6	MECS
14	ES	**Non-dupe**	38	F	17	IME
15	ME	**Non-dupe**	60	H	37	SESSAD
16	ME	**Non-dupe**	35	H	10	CHRS
17	ES	**Adhérente**	25	F	5	MECS
18	ES	**Adhérente**	50	F	30	Insertion pro
19	ME	**Non-dupe**	38	H	9	FJT
20	ES	Directrice adjointe **Non-dupe**	50	F	25	FJT
21	ES	**Résistante**	55	F	36	AEMO
22	ES	Chef service **Résistant**	58	H	37	IME
23	ES	**Non-dupe**	30	F	12	IME
24	ME	**Non-dupe**	36	F	16	MECS
25	ES	Chef service **Non-dupe**	50	F	28	Service Adulte personnes handicapé
26	Monitrice d'atelier	**Adhérente**	30	F	9	ESAT
27	ES	**Non-dupe**	40	F	8	MECS
28	ES	Adjointe chef service **Non-dupe**	40	F	15	Résidence service adulte handicapé
29	ME	**Non-dupe**	28	F	4	Résidence famille et femme seule
30	ES	**Adhérent**	26	H	7	MECS
31	EJE	**Non-dupe**	31	F	13	IME
32	ES	Coordinateur **Non-dupe**	39	H	14	ESAT
33	ES	**Adhérent**	41	H	17	MECS
34	ES	**Adhérent**	31	F	10	IMPRO
35	AMP	**Adhérent**	26	H	5	MAS
36	ME	**Non-dupe**	45	F	25	UTPAS

37	ES	**Adhérente**	28	F	7	UTPAS
38	ETS	**Résistante**	60	F	22	FAM
39	AS	**Non-dupe**	50	H	19	CHRS
40	ES	Directeur d'établissement **Non-dupe**	64	H	40	ESAT
41	ME	**Adhérente**	57	F	34	IME
42	ME-ES	**Adhérente**	45	F	23	Etablisseme public ado
43	ES	**Non-dupe**	50	F	25	CHRS
44	ME (1993) et ES (2004)	Chef de service **Adhérent**	48	H	28	CHRS
45	ES (2007)	**Non-dupe**	30	H	11	SIAO
46	ES (2009)	**Résistante**	30	F	7	SIAO
47	AS (2009)	Référent Bientraitance **Non-dupe**	31	H	9	IME
48	Déléguée à la tutelle et conseillère logement **Non-dupe**		50	F	20	CHRS
49	AS (2008)	**Non-dupe**	34	F	8	UTPAS
50	ME (1994)	**Adhérent**	49	H	24	MECS
51	ES (2002)	**Non-dupe**	36	F	16	UTPAS
52	ME (2010)	**Adhérent**	26	H	6	MECS
53	ME	Chef de service **résistant**	45	H	20	MECS
54	ME en 2009, ES en 2011	**Non-dupe**	29	F	9	Protection enfance
55	ME 1989 puis ES 1996	Chef de service **Non-dupe**	50	F	27	Foyer enfants
56	ME (1993)	**Non-dupe**	45	F	23	IME
57	ME (1995)	**Non-dupe**	43	F	20	Centre culturel et social
58	ES (2003)	**Adhérente**	40	F	15	FJT
59	EJE	**Résistant**	50	H	22	Foyer de l'enfance
60	ES (2009)	**Non-dupe**	33	F	9	Déléguée aux prestati
61	ES (2003)	Chef de service depuis 2011 **Adhérente**	38	F	15	Service Déficient visuel
62	ES (1994) délégué syndical	**Résistant**	47	H	24	FJT
63	ES puis CAFDES	Directeur de pôle **Non-dupe**	60	H	33	CAARUD
64	AS	**Résistante**	65	F	Retraitée	EPSM
65	AS	Chef service **Adhérente**	52	F	28	Maison d' enfants
Evaluateurs						
66	Conseiller technique	**Non-dupe**	68	H		
67	Juriste	**Adhérent**	65	H		
68	ES	**Adhérente**	55	F		
69	Economiste	**Non-dupe**	50	H		
Entretiens Individuels Série						
70	G ES et DEIS	Chef service **Non-dupe**	50	H	+20ans	CAARUD
71	G					
72	G					

73	E	EJE	**Adhérente**	28	F	6	IME	A
74	E							
75	E							
76	F	ES	**Résistant**	61	H	30	ITEP	R
77	F							
78	J-L	Educateur scolaire	**Résistant**	60	H	30	CAARUD	R
79	J-L							
80	M	ES	**Non-dupe**	34	H	8	ITEP	N
81	M							

Entretiens Collectifs							
Groupe 1							
82	ES	Chef de service **Non-dupe**	50	H	25	CHRS	N
83	ES	**Résistant**	65	H	35	CHRS	
84	ES	**Non-dupe**	34	F	9	CHRS	N
85	DEIS	directeur **Adhérent**	46	H	6	Aide à domicile	A
86	ES	**Résistant**	50	H	25	IME	R
87	AS	**Non-dupe**	28	F	2	UTPAS	N
Groupe 2							
88	AS	**Adhérente**	34	F	8	CCAS	A
89	ES	directrice **Non-dupe**	47	F	18	Aide à domicile	
90	ES	directrice **Résistante**	50	F	20	Pôle jeunesse	
91	ES	directrice **Résistante**	50	F	25	Association insertion	
92	AS	**Non-dupe**	45	F	18	UTPAS	

Statistiques		
F	49	58%
H	36	42%

Répartition par métier	
ES	48
ME	15
AS	8
EJE	3
AMP	1
CESF	2
ETS	1
Moniteur atelier	1
Délégué tutelle	1
Educ scolaire	1
Economiste	1

Conseiller technique	1			
DEIS	1			
Juriste	1			
Par fonction				
Direction générale	7			
Directeur Adjoint	1			
Directeur de pôle	1			
Chef de service	9			
Chef de service adjoint	1			
20-45 ans	45			
46-70 ans	40			
Nbre résistant	17	20°%	20-45 ans: 3	46-70 ans: 14
Nbre non-dupe	42	49°%	20-45 ans: 24	46-70 ans: 18
Nbre adhérent	26	31°%	20-45 ans: 16	46-70 ans: 10
Secteurs :				
Protection de l'enfance	28	35°%		
Réinsertion sociale	24	30°%		
Handicap	24	30°%		
Toxicomanie	3	4°%		
Psychiatrie	1	0,5°%		
PJJ	1	0,5°%		

ANNEXE 3. GUIDE D'ENTRETIEN POUR ENTRETIENS INDIVIDUELS

1. Parcours du/de la professionnel-le

- 1.1 Quel est votre parcours ? *(métiers, diplôme, institutions, publics).*

- 1.2 Pourquoi avez-vous souhaité être travailleur social ? *(Objet de l'orientation : familial, posture éthique, militantisme).*

- 1.3 À la fin de votre formation, comment envisagiez-vous votre rôle professionnel ? Quelles représentations aviez-vous du travail avec le public après votre formation ? (*subjectivité).*

- 1.4 Lorsque vous avez eu votre diplôme, au début de votre carrière, votre pratique était-elle guidée par une référence théorique ? *(Quel usage du cadre théorique? Comment était-il utilisé ? Références théoriques ?).*

- 1.5 Ou aviez-vous un autre « support » particulier qui vous soutenait dans la pratique ? *(ouvrages, conférences, presse spécialisée, valeurs, croyance).*

- 1.6 Depuis votre formation initiale, avez-vous entrepris des formations ? *(quelles thématiques, pour quelle raison, si non pourquoi ?).*

2. Valeurs et position du/de la professionnel-le

- 2.1 Selon vous, faut-il avoir certaines « dispositions » pour faire un métier du social ? *(Est-ce que tout le monde peut le faire ? Pourquoi ? Valeurs-sensibilité, croyance,... subjectivité)*

- 2.2 Pensez-vous qu'il y ait des différences entre les « nouveaux » et les « anciens » professionnels ? Sur quels critères reposeraient ces différences ?

- 2.3 Ces différences se retrouvent-elles dans la pratique ? De quelle manière ?

- 2.4 Ne peut-on pas voir, malgré tout, des similarités entre les « nouveaux » et les « anciens » professionnels ? Comment définir la permanence des pratiques sociales ?

3. La traduction que les professionnels font du contexte socio-politique *(Qu'est-ce qui guide ou oriente le travail des professionnels face aux difficultés des usagers ? Respect du cadre légal ; missions de l'établissement ; respect de la commande sociale ; soutenu par posture subjective ; cadre de référence théorique ; Quels sont les invariants face aux changements ?).*

- 3.1 Comment définiriez-vous votre travail au quotidien ? Quels sont les objectifs ? Qu'est-ce que vous visez ?

- 3.2 Vous tenez-vous informés sur les politiques sociales qui concernent votre secteur d'intervention ? De quelle façon vous tenez-vous informés de l'évolution des politiques sociales ? Et plus, généralement, vous sentez-vous concernés par des changements de politiques sociales qui peuvent affecter un autre secteur du travail social différent du vôtre ?

- 3.3 Selon vous, les conditions d'exercice sont-elles différentes à l'heure actuelle qu'au début de votre formation ou de votre travail ? Pourquoi ?

- 3.4 Pouvez-vous décrire ces changements ? À quels niveaux ont-ils eu lieu ? *(Décentralisation, politique, changement des publics, évaluation, contraintes administratives, manque de temps)*

- 3.5 Depuis quelques années plusieurs textes législatifs ont affirmé de nouveaux rapports entre pouvoirs publics et usagers-citoyens (loi du 2 janvier 2002 ; circulaire du 3 avril 2007, relative à la mise en place des commissions départementales de la cohésion sociale) mais d'autres viennent ou risquent de voir le jour et de les contredire (réforme de l'ordonnance de 1945). De quelle manière percevez-vous ces réformes ? Quelle position les professionnels doivent-ils adopter selon vous ? S'y soumettre ou y a-t-il malgré tout une marche de manœuvre possible ? *(Adhésion/distanciation)*

- 3.6 Est-ce que votre relation avec le public a changé dans le temps ? Selon quels critères ?

- 3.7 Selon vous, les nombreux dispositifs et outils qui se mettent en place actuellement, en particulier les démarches d'évaluation, les démarches qualité, ont-ils une influence sur l'accompagnement éducatif ? Permettent-ils un travail de subjectivation ? (*le temps et l'écoute nécessaires à la mise en place d'un travail de subjectivation pour chaque usager)*

- 3.8 À l'heure actuelle, comment questionnez-vous le sens de vos actions ? Avez-vous des espaces de réflexion pour développer des pratiques cliniques ? Êtes-vous guidés par une orientation théorique quelconque ? Si non, qu'est-ce qui vous guide dans le travail ? *(posture subjective/cadre socio-politique).*

4. **<u>Attitude oppositionnelle ou assentiment</u>**

- **4.1** Au regard des mutations, vous définiriez-vous comme résistant ? Si oui-non pourquoi ?
- **4.2** À quoi vous renvoie la résistance ?
- **4.3** En quoi la résistance peut-elle être source de création/ ou de blocage ?
- **4.4** Y a-t-il des éléments particuliers dans votre métier qui amènerait à une certaine vigilance de votre part ?

ANNEXE 4. DÉTAIL DES ENTRETIENS

Professionnels interviewés selon leur statut

Entretiens individuels uniques

Entretiens individuels uniques		
	Formation initiale	Statut lors de l'entretien
Éducateurs spécialisés	33	38
Moniteurs éducateurs	20	15
Assistants de service social	4	5
Éducateurs Jeunes Enfants	2	2
Conseillers en économie sociale et familiale	3	2
Moniteur d'atelier	1	1
Assistant médico-pédagogique	1	1
Éducateur technique spécialisé	1	1
Délégué à la tutelle	1	1
Économiste	1	1
Conseiller technique	1	1
Juriste	1	1
Nombre total	69	69

Statut des professionnels sur l'intégralité des entretiens

Éducateur spécialisé	48
Moniteur éducateur	15
Assistant de service social	8
Éducateur de jeunes enfants	3
Conseillers en économie sociale et familiale	2
Moniteur d'atelier	1
Assistant médico-pédagogique	1
Éducateur technique spécialisé	1
Délégué à la tutelle	1

Éducateur scolaire	1
Économiste	1
Conseiller technique	1
DEIS	1
Juriste	1

Professionnels cadres interviewés

Directeurs	7
Directeurs adjoint	1
Directeur de pôle	1
Chefs de service	9
Adjoint chef de service	1

Entretiens en série selon le statut des professionnels

Entretiens individuels en série		
Formation initiale	Statut lors de l'entretien	Nombre d'entretiens
M.G. (Éducateur spécialisé)	ES, Chef de service	3
Mme E (Éducatrice jeunes enfants)	EJE	3
M. F. (Éducateur spécialisé)	ES	2
M. J.-L. (Éducateur scolaire)	Éducateur scolaire	2
M. M. (Éducateur spécialisé)	ES	2

Entretiens collectifs : groupe 1

Éducateur spécialisé, chef de service dans un CHRS	5 séances
Éducateur spécialisé en CHRS	5 séances
Éducatrice spécialisée en CHRS	5 séances
Éducateur spécialisé dans un IME	5 séances

Directeur d'une association d'aide à domicile	5 séances
Assistante de service social dans un UTPAS	5 séances

Entretiens collectifs : groupe 2

Assistante de service social dans un CCAS	5 séances
Éducatrice spécialisée directrice d'aide à domicile	5 séances
Éducatrice spécialisée directrice d'un pôle jeunesse	5 séances
Éducatrice spécialisée directrice d'une association d'insertion	5 séances
Assistante de service social dans un UTPAS	5 séances

Entretiens effectués avec des évaluateurs externes

Conseiller technique	1
Juriste	1
Éducatrice spécialisée	1
Économiste	1

Entretien n°64, Mme M, Assistante de service social, Établissement public de santé mentale. **Résistante**

Pouvez-vous m'expliquer votre parcours, notamment depuis votre formation d'assistante de service social ?

J'ai eu un parcours quasiment exclusivement en psychiatrie. J'ai commencé un peu ce que l'on appelait la polyvalence de secteur, j'ai dû faire ça 3 ou 4 mois. En fait, pour tout te dire, j'ai commencé par prendre 2 mois de vacances en sortant de l'IRTS. Ensuite j'ai trouvé un poste de remplacement à la CAF et je crois qu'à cette époque la CAF avait des secteurs et j'ai dû travailler 3 ou 4 mois à la CAF. Donc c'était un remplacement et pendant ce temps je postulais à différents postes. Et tu vois, la différence avec maintenant c'est qu'à l'époque j'ai été retenue sur 4 postes pendant cette période à la CAF. La CAF voulait que je reste mais c'était un poste qui était provisoire, puis j'avais un poste à la PJJ, un poste à l'hôpital général, un poste en psychiatrie où j'avais postulé alors que ça ne m'intéressait pas du tout car je n'avais pas fait de stage en psychiatrie, la psychiatrie ne m'intéressait pas *a priori* mais j'ai postulé car c'était un poste fixe, un CDI dans la fonction publique et qui était à Rennes et moi je voulais rester à Rennes. J'ai aussi été retenue sur les 2 autres postes et il y en a un où j'étais en concurrence avec une amie, on s'est retrouvée à l'examen final (entretien à la PJJ) et c'est ma copine qui a été retenue. Puis, j'étais bien contente car je crois que la PJJ j'y serais pas restée 30°ans. Et donc j'étais aussi retenue dans les 2 autres mais la psychiatrie je me dis tiens, ils ne m'ont pas donné de réponse, j'ai passé les entretiens mais pas de réponse. Donc je les ai appelés parce que c'était la semaine où je devais choisir. Je les appelle et leur dit que je n'ai pas de réponse et ils me disent « comment ça pas de réponse, mais oui vous avez été reçue et on vous attend en plus », « comment ça vous m'attendez ? Mais elle est où la lettre ? ». « Si si et les secrétaires se demandaient toutes pourquoi elles ne vous avaient pas vu », « bon ok, je prends ».
Alors pourquoi la psychiatrie à ce moment-là ? Il ne restait plus que la CAF sur un poste aléatoire. L'hôpital général c'était une création de poste et je sortais de l'école. C'était un poste d'organisation des services, etc., et je ne me sentais pas les reins assez solides pour faire ça. Du coup, la psychiatrie je me suis dit mais pourquoi j'ai tant de résistance à la psychiatrie, donc j'y vais.

Vous n'y aviez pas fait de stage ?

Je n'avais pas fait de stage mais j'avais une formation de psycho. Est-ce que ça a joué ? Quoique non parce que la formation en psycho ne t'amène pas forcément à être en contact avec des psychotiques, avec des oligophrènes, avec des personnes en crise alcoolique. Finalement, c'est pas... enfin surtout les psychotiques c'est pas évident. C'est peut-être cette formation de psychologue qui m'a incitée à... alors il n'y avait pas que ça car au départ je devais être médecin. J'ai fait toute ma formation secondaire pour faire médecine et comme je suis un peu fâchée avec mes parents, voire pas mal, je ne voulais absolument pas dépendre d'eux pour ces 7 années de formation. Une formation de médecin de 7ans sans avoir les parents derrière, c'était pas possible. C'est comme ça que je suis arrivée en psychologie. Alors je n'y ai pas pensé sur le moment lorsque je suis arrivée en psychiatrie mais j'ai trouvé ça assez rigolo que ça soit en milieu médical et en lien avec la formation de psychologie que j'avais faite. J'avais l'impression qu'il y avait une synthèse.

Vous aviez fait psychologie avant d'intégrer l'IRTS ?

Oui. En fait, j'ai pris une année sabbatique après le lycée pour partir en Allemagne pour apprendre l'allemand. Et puis quand je suis revenue j'ai commencé psycho à la catho d'Angers. J'ai fait 2°ans puis j'ai continué à Rennes, j'ai repiqué ma licence et arrivée en maîtrise j'ai dû arrêter parce que là, c'est pareil, je devais travailler en même temps que de faire mes stages, et en même temps j'ai divorcé donc ça a été une année galère et je ne pouvais plus continuer mon année de maîtrise.

Comment s'est fait le choix pour l'IRTS ?

C'est du pur hasard. Enfin, quand je dis pur hasard oui, en partie, car je passais tous les concours possibles et imaginables, ça pouvait aller des HLM à je ne sais pas quoi dans les municipalités. Enfin bref tous les concours administratifs qui se présentaient car la situation financière commençait à devenir craignos. Je me retrouvais seule avec ma fille et il fallait plus trop rigoler, toute la période où je me suis bien marrée était terminée, il fallait que je me bouge. Donc je travaillais aussi à la maison de la culture de Rennes en même temps que je faisais des études et puis après j'ai un peu plus travaillé à la maison de la culture pour gagner un peu mieux ma vie mais bon c'était pas tout à fait ça. Et puis j'ai croisé une amie et je lui ai demandé « mais tu fais quoi toi ? », car ne sachant pas quoi faire, je demandais à tout le monde « mais tu fais quoi toi? ». « Eh bien écoute je fais l'école d'AS ! », « Ah mais c'est bien ça, je n'y avais pas pensé », « Ben écoute, les dossiers de candidatures sont à déposer jusqu'à demain ». Écoute, j'ai pris une journée de congés, j'ai fait tout le dossier et après il fallait que je passe le concours et à l'époque c'était pas très facile, mais surtout il fallait que je trouve une source de financement car sinon je n'aurais pas pu faire trois ans de formation sans financement. C'est là où j'ai joué sur un truc qui s'appelait la promotion professionnelle ou un truc comme ça. T'étais payé par l'État par la direction départementale du travail et de l'emploi, sur 3 ans à raison de 90% du smic. Il fallait des conditions particulières, il fallait avoir travaillé un certain temps mais je ne me rappelle plus. Tout ce que je sais c'est que je n'étais pas dans les clous, je n'avais pas travaillé assez mais malgré tout j'ai été tellement pleurer sur mon sort, je les ai appelé tout le temps en leur disant : « si je ne l'ai pas je ne pourrai pas faire la formation ». Du coup, j'ai eu le financement et le concours. 3 ans de formation où t'étais considéré comme salarié en fait avec 90% du smic. C'était royal. Je n'aurais pas eu le financement, je n'aurai pas fait la formation car j'étais à un âge où je ne pouvais plus pleurer à mes parents. Je n'avais donc plus que cette possibilité.

Oui parce qu'après avoir arrêté psychologie vous pensiez arrêter les formations ?

C'est pour ça que j'ai passé les concours administratifs. J'ai failli... enfin si je n'avais pas eu cette source de financement je pense que je n'aurai pas pu faire cette formation. Ça aurait été compliqué sauf dans le cas d'être salarié quelque part et d'être en formation continue. Mais là c'était un coup de chance. Et le coup de chance c'est que ça c'est décidé en une demi-journée et j'ai constitué mon dossier en une demi-journée journée. L'IRTS était à la même place que maintenant mais ça s'appelait l'IFCS et je me souviens que j'avais pris le bus pour y aller, tout était prêt...

C'était combien de temps après la fac ?

C'était en 79, et j'avais arrêté.....j'avais dû galérer pendant un an ou un an et demi à la maison de la culture et des petits boulots à droite et à gauche. Je pense.

Vous n'aviez pas le statut de psychologue?

Non, il fallait au moins une maîtrise et je n'avais pas terminée l'année car je devais faire des stages et c'est une période où je devais travailler plus à la maison de la culture pour arrondir mes fins de mois. On était en 77, donc il s'est passé un an et demi, deux ans, jusqu'à l'IRTS.

Après la formation à l'IRTS vous avez eu le poste dont vous parliez précédemment ?

J'ai eu ce poste sans avoir de connaissances en psychiatrie sans avoir eu l'habitude de cette population-là. En plus je reprenais le poste. À l'époque il n'y avait pas beaucoup d'AS en psychiatrie. C'était une formation spécifique avant, pour les AS en psychiatrie, en tout cas celles qui m'avaient précédé, avaient une formation d'infirmière à la base puis la spécialisation d'AS. La personne que j'avais remplacée était partie 6°mois avant que j'arrive, donc pas de passage de relais. Ils n'ont pas dû avoir d'AS pendant 6°mois et moi je débarquais là-dedans sans savoir ce que c'était le boulot d'AS en psychiatrie. Heureusement que j'avais quelques collègues dans les autres services. Mais tous les services n'étaient pas pourvus. Et c'était une époque où les AS travaillaient vraiment en binôme avec les médecins. Ils se trimballaient bras-dessus bras-dessous pour aller dans les dispensaires, avec des entretiens communs. Donc c'était une histoire, il faudrait vraiment plus de temps mais je ne suis pas la mieux placée pour en parler car c'était la fin. J'ai connu ça parce que je revoyais de temps en temps la personne que j'avais remplacée et qui était une amie du service. Donc je la revoyais car elle venait pour les fêtes de services et donc elle me racontait comment se passait le service social à l'époque. C'était les seules personnes en psychiatrie qui sortaient de l'hôpital, qui allaient dans les familles, les dispensaires, les infirmiers ne sortaient pas car il n'y avait pas d'équipe d'infirmiers de secteur comme il y a maintenant.

C'étaient des infirmières de formation ?

Oui mais qui étaient devenues AS. Elles avaient un tronc commun avec les infirmières et ensuite une formation d'AS. C'était une vraie formation d'AS. C'étaient pas des infirmières qui étaient utilisées comme AS, c'étaient vraiment des AS avec une formation initiale d'infirmière. C'était la base de la formation. Ça devait dater de la guerre avec les infirmières visiteuses ! C'étaient des métiers créés suite aux épidémies de tuberculose, etc. C'est pour ça que les deux métiers étaient liés.
J'ai donc déboulé là-dedans et ça n'a pas été simple. J'ai d'ailleurs failli arrêter au bout d'une demi-journée car j'ai assisté avec un médecin à un entretien particulièrement douloureux avec une jeune psychotique excessivement dissociée, excessivement en souffrance et je ne savais pas ce que je faisais là car l'entretien était impossible, la personne était en larmes, c'était vraiment très douloureux. L'ambiance assez rigide, on a commencé par me demander si je voulais une blouse, alors moi « ben non je ne suis pas infirmière » « Comment ça, votre collègue avant avait une blouse » « non, je ne mettrai pas de blouse, je suis AS pas infirmière, c'est comme ça pas autrement ». Ça commençait bien, le cadre de santé qui me faisait la gueule, le surveillant-chef que l'on disait à l'époque. Je suis donc rentrée chez moi le midi et je me suis dit : « je n'y retourne pas c'est complètement dingue ». Mon copain de l'époque m'a dit « tu y retournes ! », et voilà 30°ans plus tard j'y suis encore.

C'était à quel hôpital?

À Rennes, un CHSP (centre hospitalier spécialisé en psychiatrie), ça ne s'appelait pas encore Hôpital A., ce qui est devenu après CHS (centre hospitalier spécialisé). Il ne fallait pas dire psychiatrie car c'était stigmatisant. Puis, centre hospitalier A. et maintenant tous les hôpitaux psy doivent être appelés centre hospitalier de santé mentale. On est passé de la maladie à la santé. C'est juste les mots car dans la réalité c'est pas tout à fait ça.

Vous êtes restée combien de temps à l'hôpital de Rennes ?

De 1982 jusqu'en 2000. Puis, à Lorient depuis 2000 comme AS dans un service de psychiatrie adulte.

Vous faisiez le même travail ?

C'est le même travail avec les mêmes missions.

Lorsque vous avez quitté Rennes vous ne vouliez pas intégrer dans une autre structure ?

C'est pas tellement l'envie qui manquait. En même temps, tu as raison de poser la question sur l'envie ou pas et je crois qu'il y avait l'envie de rester en psychiatrie car en fait c'est un boulot qui, je ne sais pas si je peux encore l'employer au présent, mais c'est un boulot qui me passionne. Le travail en psychiatrie me passionne ou en tout cas il m'a beaucoup passionné, finalement, dans le service social, au bout du compte, car il m'arrivait souvent de me dire que j'allais changer de boulot quand finalement j'en avais marre, et finalement au bout du compte j'arrivais toujours par me dire que si je devais continuer ce métier c'est en psychiatrie que j'avais envie de poursuivre.
Je ne sais pas exactement pourquoi mais sur la raison pour laquelle je suis en psychiatrie ici c'est aussi pour une raison administrative car tu peux bénéficier d'une mutation sans perdre ton ancienneté et en récupérant le statut que t'avais. Donc il n'y avait pas de surprise à ce niveau-là. Les demandes de mutation passent un peu en priorité, sauf si tu fais pas l'affaire et dans ce cas ils disent non, par rapport à d'autres personnes. Donc voilà comment ça s'est fait, sinon c'est JR (Mari) qui devait venir à Rennes, voilà comment ça s'est fait.

Sinon vous seriez restée à Rennes ?

Oui je ne serai pas parti d'autant plus qu'au niveau professionnel j'ai un peu perdu entre Rennes et Lorient.

Donc la mutation a facilité les choses mais il y avait autre chose pour continuer en psychiatrie ?

Oui, je n'étais pas fatiguée du travail social en psychiatrie. Et en plus je trouve qu'à l'hôpital de Rennes il y avait une manière de travailler intéressante, mais je te dis ça maintenant que je suis partie et je ne disais pas toujours ça quand j'y étais, donc il faut nuancer. Il y avait des médecins sur qui tu pouvais te baser la plupart du temps même si des fois tu n'es pas d'accord, c'était quand même des médecins qui n'étaient pas des sables mouvants. Après, il y a le droit de réserve, je ne vais pas pouvoir tout dire. Dans cet endroit-là il y avait des médecins sur qui tu pouvais te reposer sur le plan clinique et ça tenait pas mal la route. Il y avait une place du service social qui était bien reconnue à tel point que tous les services sont passés par une AS par secteur de psychiatrie à maintenant voire 3 ou 4 depuis que je suis partie. J'ai été seule pendant 10-15ans puis on a été deux.
Maintenant dans le service où je travaille j'ai une collègue depuis 2°ans et j'y suis depuis 10°ans. Et je suis le seul secteur adulte où il y a deux postes, les autres collègues sont à 1°poste et demi uniquement. Déjà tu vois la manière de considérer le travail social n'est pas la même.

Ça dépend de quoi ça ?

Ça dépend de je ne sais pas. L'hôpital dans lequel je travaille il y avait une culture. C'est un hôpital qui date des années 1971 dans la mouvance de la psychiatrie institutionnelle où tout le monde fait tout. Donc les infirmiers faisaient tout, de la même manière. Pas d'ergothérapeute dans notre hôpital, ce sont les infirmiers. Ce sont les infirmiers qui font l'art thérapie, la gym, l'informatique puis ils avaient tendance à faire tout ce qui était de l'ordre du social et tu te rends compte après que ce n'était pas très bien fait. Mais tout le monde se targuait de faire du social, mais du social à la petite semaine. Et je pense que culturellement c'est aussi pour ça qu'il y a eu si peu d'AS et je pense que c'est la raison, enfin un peu moins maintenant, pour laquelle on a accordé si peu d'importance au service social qui était considéré, il y a encore pas longtemps, comme celles qui faisaient les papiers, c'est eux qui décident et il y a encore des médecins qui fonctionnent comme ça. Je me suis aperçue qu'il y avait des médecins qui recommencent à fonctionner comme ça. Ils considèrent que ce sont les prescripteurs et l'AS l'exécutante. Alors qu'on est théoriquement très éloignés et on n'a pas de lien hiérarchique et notre action sociale doit être séparée, elle n'est pas sur prescription médicale mais il y a des médecins qui sont en train de prendre la tangente pour prendre un peu de pouvoir.

Donc, à Lorient, c'était plus difficile car j'étais seule pendant 8°ans avec la même charge de travail que je faisais à Rennes avec des côtés qui ont un peu étonné au départ. Car je faisais des choses et ils se demandaient pourquoi je les faisais. Sans que cela ait heurté, ça a été progressivement bien intégré d'autant que les vieux infirmiers partaient et des jeunes arrivaient ou des gens qui venaient d'ailleurs, car cet hôpital a été créé avec tout un groupe d'infirmiers qui je crois venaient de Paris. Tout un tas de patients qui venaient de je ne sais où, donc tout a commencé en même temps. Avec une culture de tout ce corps infirmier homogène qui était une bande de copains, très soudée, très homogène. Et quand je suis arrivée là-dedans eh bien, ils se posaient des questions. Puis, petit à petit, ils sont partis en retraite puis d'autres sont arrivés et ils savaient comment les AS travaillaient ailleurs. Donc, tout ça a fait que petit à petit une place a été reconnue en tout cas au niveau des pavillons, de l'intra-hospitalier car l'extra-hospitalier ce n'était pas encore ça, c'était plus compliqué.

On a considéré à ce moment-là que tout le monde n'était pas en mesure de faire du social ?

Oui c'est ça. Sauf que tout ce qui était accompagnement extra-hospitalier, car dans mon travail il y a l'intra-hospitalier, c'est-à-dire que je rencontre des personnes qui au cours de leur hospitalisation peuvent être amenées à avoir des problèmes sociaux ou en tout cas pour qui je peux faire quelque chose sur le plan social. Je peux être interpellée par les patients, les familles, mes collègues à l'extérieur, les médecins, par toutes sortes de personnes. Ça c'est en intra mais la particularité de la psychiatrie c'est que tout le travail continue en ambulatoire, en tout cas pour certains. Et là y a aussi une mission du travail social en ambulatoire une fois les patients sortis et qui peuvent être amenés à être entre le dehors et le dedans en permanence car en général, les patients pour qui ont intervient en dehors sont des patients qui ont des pathologies lourdes avec un suivi ambulatoire avec infirmiers, psychologue, psychiatre. Et donc le service social doit participer du travail d'équipe à l'extérieur. Ce qui se fait à l'intérieur se continue à l'extérieur. Il est évident que des patients qui vont être hospitalisés pour des pathologies qui ne sont pas très lourdes mais qui décompensent pour quelque chose ou qui sont dépressifs, ils vont être orientés vers des services extérieurs. Même s'ils ont des problèmes sociaux, moi je les oriente vers les collègues. On continue le suivi vraiment pour des personnes pour qui ça a un sens de continuer, d'une part, parce qu'ils ne seraient pas en mesure de faire eux-mêmes la démarche d'aller voir une AS à l'extérieur et, d'autre part, le travail que je fais à ce moment-là est forcément en lien avec ce que font les autres, c'est-à-dire que c'est aussi ma connaissance de la pathologie, ma connaissance de l'évolution de cette pathologie et la connaissance des projets thérapeutiques qui sont à côté qui vont donner du sens à ce que je fais. Si je travaille toute seule dans mon coin ça n'a pas de sens, comme ça n'a pas de sens qu'une AS (extérieure) travaille toute seule sans avoir connaissance de tout ça. C'est la raison pour laquelle on a ces deux missions.

Les missions que vous avez sont clairement définie ?

Quand je suis arrivée à Lorient, il y avait un truc assez rigolo. Il y avait une équipe d'infirmiers que l'on nommait les infirmiers de secteur qui sont des infirmiers qui travaillent uniquement en ambulatoire, c'est-à-dire qu'ils font les soins à l'extérieur, les visites à domicile et les accompagnements, et il y a un truc qui me revient à l'instant mais je trouve ça marrant. Quand je prenais en charge un patient, je vais prendre un exemple tout bête, mais admettons qu'il ait une indemnité journalière et qu'il ne sait pas quelle démarche faire auprès de la sécurité sociale, il a des papiers à fournir et il doit récupérer des papiers chez lui. À Rennes, la prise en charge était globale, c'est-à-dire qu'on prenait une voiture et on allait chercher les papiers. Ce qui se passait au niveau de cet accompagnement ce n'est pas que je fais taxi mais que ce moment-là fait partie de la prise en charge. Généralement, c'est un alibi d'aller chercher les papiers, c'est un des aspects du travail mais à côté de ça il se passe autre chose. C'est ce qui participe d'un accompagnement social plus général parce qu'à partir de là c'est pas que les indemnités journalières, c'est « ben, ma femme m'a quitté » ou autre chose, t'arrives dans un logement c'est complètement le bordel, tu te rends compte qu'il y a pleins de choses qui ne vont pas derrière, donc c'est tout ça. Ça fait partie d'une prise en charge sociale

qui peut amener à avoir une évaluation plus globale d'une situation et continuer sur un autre biais. Eh bien à Lorient une AS qui accompagnait un patient ça ne s'était jamais vu. En fait, quand les patients avaient besoin d'aller chercher des papiers c'étaient les infirmiers de secteurs qui allaient les chercher. Mais il m'arrive d'accompagner les patients pour des démarches difficiles, comme par exemple aller chez un avocat pour un divorce. Tu vas être présente aussi pour reprendre ce que dit la personne, quelque fois l'assister parce qu'il ne va pas trouver les mots et que tu sais ce qu'il a à dire et que s'il t'autorise en tout cas à dire, si on s'est mis d'accord avant, tu vas être présente aussi pour l'assister. Et eux (infirmiers) aussi ils faisaient ça, mais eux un peu comme un taxi parce qu'ils y donnaient pas le même sens. Alors les infirmiers se sentaient un peu floués, je prenais leur travail.

Mais vous avez pu leur expliquer ?

Oui et je crois que c'est assez bien passé parce que je ne faisais pas taxi. De la même manière, il y avait tout ce qui était recherche de structure, moi je faisais ça à Rennes. Je le faisais avec les infirmiers car c'était intéressant, il y avait des accompagnements qui se faisaient où on tenait compte de tout le vécu au quotidien du patient que je n'avais pas moi, mais j'intervenais sur le plan social donc c'était un travail en équipe. À Lorient, il n'y avait que les infirmiers qui faisaient ça. Alors quand j'ai commencé à me mêler de ça, ça a été beaucoup plus difficile. Par contre, ce qui permettait ça c'est que de toute façon ,dans les autres hôpitaux psychiatriques, ça a toujours été aussi le travail des AS. Ça n'intègre pas que les aspects santé et adaptation du patient aux structures, ça intègre pleins d'autres choses et ça fait partie de l'accompagnement social. La connaissance des autres établissements fait aussi partie de notre travail par exemple.

Les missions sont propres à un établissement ?

Il y a une trame un peu générale du service social en psychiatrie. Il y a un socle commun que tu retrouves d'un hôpital à l'autre mais en même temps c'est pas si évident que ça. Par exemple, quand je suis arrivée à l'hôpital de Lorient, mes collègues ne s'occupaient pas du tout des logements, c'était un service qui le faisait. Et du coup, mes collègues ne s'occupaient pas non plus des recherches de structure. Quand je suis arrivée, il y a chez nous 3 secteurs de psychiatrie adulte et donc mes 2 autres collègues ne comprenaient pas du tout ce que je fabriquais : « mais qu'est-ce que tu t'emmerdes à chercher des structures, ils vont bien s'en occuper les infirmiers », « alors c'est marrant, moi je veux bien mais tu bosses avec les familles, tu bosses sur un certain nombre d'aspects et puis après tu... moi je sais pas ». Pour moi, ça fait partie du boulot d'aller jusqu'au bout, ça fait partie de la prise en charge globale. Bon et puis c'est vrai que je suis débordée dans mon travail donc je le fais avec les infirmiers mais c'est vrai que c'était plus clair à Rennes qu'ici.

Au niveau de ce que chacun fait ?

Oui, c'était plus clair même si ça le devient de plus en plus car c'est le service social qui s'en occupe de plus en plus. Après, il y a toujours des zones pas très claires mais ce n'est pas gênant, il suffit que l'on se dise autour d'une situation « qui fait les choses ? ». Je n'ai jamais estimé que j'avais le monopole, pour certains domaines pas du tout. Je peux y amener quelques chose. Par exemple, les infirmiers vont apprendre qu'il y a un établissement, ils vont orienter tout le monde là sans s'occuper de savoir si c'est adapté, s'il y en a d'autres. C'est tout un travail de documentation qu'ils ne font pas.

C'est vous qui leur transmettez les informations ?

Si je ne les transmets pas, ils vont tous faire la même chose. Ils vont se précipiter sur un établissement mais tout le travail de documentation ils ne le font pas. C'est aussi intéressant si on peut le faire ensemble. C'est avec la documentation que je peux voir si les établissements sont adaptés ou pas. Mais il faut voir le temps qu'ils perdent à faire des dossiers, c'est ce qu'ils faisaient avant que j'arrive,

sans même s'occuper de savoir s'il y avait une Cotorep, parce qu'il faut faire un dossier pour la Cotorep, MDPH maintenant. Donc ils faisaient ça et puis y avait pas de dossier de fait, tout le monde s'en mêlait, tu perdais ton temps. Alors, les infirmiers étaient contents, ils se baladaient pendant ce temps-là, ils conduisaient les patients mais ça ne correspondait pas. « Oui mais vous n'avez pas fait de dossier », « des dossiers de quoi ? ». Tout était un peu anarchique. D'une manière générale, on amène une certaine rigueur et une certaine… éthique aussi parce que des fois, et ça arrive toujours, eh bien les patients sont là et qu'est-ce qu'on en fait ? Qu'est-ce qu'on en fait pour les placer ? On en fait quoi ? Et faire quoi du patient c'est d'abord lui trouver quelque chose d'adapté ou pas adapté, on s'en fout, il faut vider les lits. Ça a toujours existé, sauf que maintenant c'est à un rythme accéléré. C'est-à-dire qu'à l'époque on avait à peu près un an pour en faire quelque chose, entre guillemets. Mais maintenant c'est en un mois, il faut faire quelque chose, il faut sortir.

Dès qu'ils arrivent, l'idée c'est qu'ils sortent déjà ?

C'est quasiment ça.

Mais c'était déjà ça avant ?

Non, mais ce qui a toujours été, et en même temps c'est une dynamique qu'il faut avoir, si un patient est à l'hôpital, quel projet on peut avoir pour lui ? Mais entre « quel projet on a pour lui » et puis « quand est-ce qu'il dégage ? », parce qu'en sous-jacent il y avait quand même depuis déjà trente ans cette idée-là. Sauf que personne n'allait s'offusquer parce qu'un patient reste parce qu'il n'était pas adapté à une autre solution, parce que sa vie il la faisait quand même un peu ici parce qu'en dehors de l'hôpital psy il n'était pas bien, parce que ça existe aussi ça, ça existe vraiment. Et que après toutes les tentatives ça ne marche pas, les gens ne sont pas heureux mais maintenant on ne s'occupe pas qu'ils soient heureux ou pas, ils sortent.

L'objectif a quand même toujours été la sortie ?

Ça a toujours été et puis c'est normal, mais maintenant c'est l'obsession. C'est-à-dire qu'il y a tellement peu de lits, il y a eu une diminution drastique des lits qui étaient en plus, c'est ça qui était dingue, c'est-à-dire que ça faisait partie de la dynamique de soin de l'hôpital psy. C'est-à-dire que l'hôpital psy lui-même a inventé ses propres réseaux à l'extérieur, ses propres structures à l'extérieur, son propre système ambulatoire, parce que à l'hôpital général il n'y a pas ça, il n'y a pas ce suivi à l'extérieur, c'est l'hôpital psy qui a inventé ça. C'était quand même innovant dans la façon de soigner. Les soins de proximité, les dispensaires de proximité, la recherche de solution intermédiaire, le suivi des patients chez eux, dans leur famille, etc., c'est l'hôpital qui a inventé ça et qui a cherché à diminuer les lits aussi. Ce mouvement a été non seulement très bien accompagné par les gouvernements et accéléré pour des raisons économiques. Après, ça n'a été que la psychiatrie mal comprise, on diminuait les lits, y avait plus besoin des lits, y a eu aussi les mouvements d'anti-psychiatrie qui ont dit ça à un moment, en Italie, et qui ont fermé tous les lits. Il y a eu la conjonction de ces deux phénomènes entre le développement de l'ambulatoire, la psychiatrie de secteur, un mouvement d'anti-psychiatrie qui n'était pas appliqué par tout le monde mais qui a conduit à tout un mouvement anti-asilaire et la création des soins à l'extérieur. Après, les gouvernements se sont basés là-dessus pour diminuer les lits mais sans tenir compte du fait qu'il faut des lieux, même d'enfermement, de cadre, de soins sous contraintes il en faut, et puis de temps où les gens peuvent se poser, pour organiser leur sortie. On est passé à un stade où il y a eu une telle diminution de lits et une telle augmentation des problèmes de psychiatrie, alors là au niveau statistique je ne suis pas très bonne, mais en tout cas ça n'a pas diminué les problèmes de psychiatrie même si la psychose se soigne mieux et qu'on peut vivre mieux en étant psychotique à l'extérieur avec des traitements. Je donne beaucoup d'importance à ces traitements qui permettent aux gens de vivre à peu près correctement. Par contre, il y a une recrudescence de tout un tas de pathologies moins bien répertoriées qu'avant, des jeunes qui prennent

des toxiques de tout, qui sont très explosés dans leur tête, très désocialisés et qui arrivent à l'hôpital et on n'a pas beaucoup de solutions.
Toujours est-il qu'on est débordé. On est tout le temps plein. On a beaucoup de personnes âgées.

Vous avez combien de lits ?

Tu me poses toujours une colle, je ne sais jamais le nombre de lits. Par exemple, dans mon service, ça reflète bien il y a 2 pavillons de 25 lits chacun. Un pavillon de réadaptation qui a aussi 25 lits et qui s'adresse à des personnes qui ont besoin d'un peu plus de temps justement pour sortir mais qui ne désemplit pas parce qu'il n'y a pas de places dans les foyers. La rotation est très faible, mais il y a 25 lits. Ça fait donc 75 lits, là je te parle d'hospitalisation temps plein, les autres services ont aussi ça et y en a 3, plus un service de pédopsychiatrie mais il y a très peu de lits en pédopsychiatrie, il doit y avoir 6 lits.
Donc 3 secteurs et il doit y avoir 75 lits.
3 secteurs d'admission. Et il y a des hôpitaux de jour à côté et d'autres pavillons, un pavillon d'accueil inter-sectoriel d'hospitalisation où il y a 16 lits pour les toutes premières hospitalisations de personnes qui n'ont jamais été hospitalisées en psychiatrie. En gros, oui il y a 200 places à temps plein.

Pour revenir sur votre fonction dans le service social, comment la définiriez-vous ? Vous avez parlé d'une prise en charge globale et en même temps de l'importance d'un savoir clinique donc comment vous faites entre les deux ? Et puis, est-ce que votre fonction a changé, et sous quelles formes ?

Ma fonction, comment on pourrait la définir ? C'est con, j'aurai dû sortir des trucs pour être plus claire. Ma fonction est de m'intéresser par tout ce qui, dans la situation sociale du patient, va être un problème. C'est un peu rapidement dit, mais ça peut être ça. Du coup, ça fait une fourchette excessivement large. Ça peut être quelques fois des interventions très ponctuelles de quelqu'un qui est à l'hôpital et qui ne sait pas ce qu'il faut faire, s'il faut un arrêt de travail, une fois qu'il a un arrêt de travail comment il doit faire pour toucher de l'argent ? Est-ce qu'il va être radié du pôle emploi ? Qu'est-ce qu'il faut faire pour ne pas être radié ? Ça peut être une épouse qui, lors d'une hospitalisation dit-elle « il est hors de question que mon mari revienne, vous vous rendez compte ce qu'il me fait », etc. Situation donc d'information de divorce, accompagnement pour une séparation, donc du coup accompagnement pour donner les pistes. Après, tout dépend de l'état du patient. Ça peut être un patient que tu sens autonome assez vite, tu lui donnes des infos, tu l'orientes et il le fait. Et puis, tu as des patients pour qui le terme d'assistante sociale est réel. C'est-à-dire que c'est vraiment de l'assistance et que si tu ne le fais pas rien ne sera fait. Donc l'accompagnement va donc toucher tous les domaines de quelqu'un sur le plan social : logement, recherche de structure, de droits avec quelqu'un qui a le RSA mais qui est tellement malade que ça tombe sous le sens qu'il reste avec le RSA qu'il faut envisager un autre type de revenu type AAH. Il y a donc pour cela de l'explication, de l'accompagnement, ça va jusqu'à écrire le dossier parce qu'il n'est pas capable. Ça va donc jusque-là et puis, assez souvent, quelqu'un qui n'a pas ouvert son courrier pendant 3 ans, j'ai vu ça. Donc situation d'endettement importante et il va falloir chercher les papiers, les ramener, les trier, disséquer, faire avec lui les appels téléphoniques, l'assister pour les appels et écrire les courriers. Et progressivement l'amener, et ce progressif va théoriquement avec le soin s'ils sont bien soignés, à être de plus en plus autonome et tu accompagnes cette autonomie. Tu prépares donc une sortie à peu près adaptée. Sauf que quand c'est pas terminé pour des gens qui ont un chez eux, un logement, ce suivi-là tu le continues après et pour moi ce n'est pas un problème si la sortie est rapide. Ce qui me pose problème c'est pour ceux qui n'ont rien, et on va pas s'inquiéter de savoir s'ils ont des droits ouverts, un logement, une structure, s'il va être accueilli quelque part et la réponse médicale va être il n'a plus rien à faire à l'hôpital, il sort.

Il y a donc une confrontation entre le corps médical et votre fonction. Tout à l'heure vous parliez

d'une séparation entre les deux mais qui se retrouve aussi sur les objectifs ?

On peut se fixer des objectifs communs, et c'est souvent comme ça en début d'hospitalisation. On a des réunions de synthèse. Est-ce que c'était clair sur mes fonctions ou j'en n'ai pas dit assez ?

On va continuer là-dessus.

Alors un patient arrive. Des fois, je me saisis des situations lorsque l'on a des réunions clinique, toutes les semaines une demi-journée où l'on parle des patients qui arrivent, et en fonction de ce qui est connu par les infirmiers, psycho, psychiatre, AS. Donc, la situation du patient est évoquée et c'est là où le médecin me dit : « il faut que tu t'en occupes car je ne sais pas ce qui se passe sur le plan social, et puis on a besoin d'un éclairage social ». Parce que parfois l'éclairage social permet un éclairage psychiatrique, ça aussi ça fait partie de ma fonction, mais je reviendrai dessus car c'est important. Donc je me saisis de la situation, et des fois tu as des situations d'enfance en danger avec des jeunes mères hospitalisées, et qui s'est soucié de savoir où est l'enfant, des fois pas trop, donc je dois m'en soucier, ça fait partie des priorités. Et parfois, je me saisis d'une situation où je me dis si le patient est en état, si il arrive à parler, il faut que je le voie pour qu'il m'explique car c'est un bordel social. Donc c'est comme ça que je suis amenée à rencontrer les patients. Je fais une évaluation sociale sur les difficultés qui existent et je peux situer les conditions qu'il faut poser pour que les soins soient acceptables, déjà pour qu'il soit soigné correctement à l'extérieur, pour que ça puisse participer de son soin au moins. Et puis, on peut en débattre la semaine d'après lors de la réunion, dans une situation idéale. Moi, je leur explique comment j'ai vu le patient et sa situation. Et puis on chemine ensemble. Le médecin va dire : « là, il faut tel traitement car il est dissocié », car quelque-fois les patients sont tellement dissociés que les rencontres ne servent pas à grand-chose si ce n'est à se connaître. Donc, dans ces cas-là je vais différer parce que je ne peux pas avoir de réponse car le patient est trop éclaté, trop dissocié c'est-à-dire qu'il ne va pas être cohérent donc ça ne sera pas cohérent au niveau social non plus. Mon intervention ne peut intervenir que dans le moment où le traitement devient efficace, qu'il rentre dans une communication un peu plus cohérente et là je peux commencer. Alors on va se mettre d'accord. Je vais te prendre un exemple. Un jeune complètement désocialisé depuis un moment. 20°ans, rejeté par sa famille, il n'a pas de revenus, à la rue, pas de diplôme, pas de formation sauf qu'il a commencé une formation maritime mais il s'est fait virer, il prend des toxiques et il est vraiment complètement désocialisé.

Il est à la rue ?

Oui, il dort dans des squats ou il dort chez des copains qu'il rencontre à l'hôpital. Il a des problèmes avec la justice car il pique du fric. Donc ce jeune-là, et ça va rejoindre le fait que l'évaluation que je vais en faire va jouer sur le prise en charge psychiatrique, c'est que ce jeune-là, le médecin l'a toujours considéré comme psychopathe, un manipulateur, et chez nous psychopathe ça va avec manipulateur déjà, donc il n'a rien à faire là. Et il a passé je crois 1 an à faire des allers-retours comme ça jusqu'à faire des tentatives de suicide excessivement graves.

Il se mettait réellement en danger ?

Oui, 3 fois et puis il faut savoir qu'il voulait tout de suite sortir, hospitalisation libre c'est le droit du patient, sauf que quand il y a péril imminent, tu peux faire une hospitalisation sous contrainte (HDT péril imminent). Donc, désaccord sur la pathologie avec le médecin, et moi ça faisait un moment que j'étais en lien avec sa famille et avec des centres à qui je l'avais adressé et ils me faisaient part de comportements où je disais au médecin : « alors d'accord je ne suis pas médecin mais si je te parles de ses comportements. Tu vas pas trouver que c'est un peu psychotique quand même. Enfin, pour moi c'était clair, c'était un psychotique. Donc maintenant il est traité comme un psychotique.

Il y avait des phénomènes élémentaires pour vous? Des hallucinations?

C'était pas ce type-là de psychose. C'était cette espèce de déformation de la réalité déjà, d'angoisse majeure même si tu peux avoir ça ailleurs, et d'une indifférence très importantes à plein de choses, un retrait de sa famille qui était très proche de lui pendant un moment mais lui considérait que sa famille le délaissait. Et puis, c'est vrai des fois des comportements un peu hallucinatoires dans les foyers où il était retrouvé à errer dans les couloirs à raconter n'importe quoi, donc discours discordant. Et puis, avec moi aussi des choses où j'avais l'impression qu'il n'était pas dans la réalité. J'avais l'impression qu'il était d'accord avec tout ce que je disais, avec un sourire jusque-là. Mais il était pas du tout là. Il était absent et moi je trouvais qu'il était complètement vide. Il n'était qu'une façade qui disait « oui » et donc rien ne pouvait se faire à l'extérieur. Je commençais un suivi social et ça se cassait la gueule car il venait jamais au rendez-vous, etc. Et puis conclusion, il est traité comme un psychotique. Alors ça veut dire traitement et il est plus partie prenante du soin, il adhère, et du coup il est aussi dans une démarche sociale. C'est-à-dire qu'on organise les choses un peu autrement et j'ai demandé avec l'accord médical, une AAH de façon à ce qu'il ait une certaine autonomie financière et qu'il arrête de faire du trafic stupéfiant pour vivre.

Mais il prend son traitement à l'extérieur, il s'y tient ?

Il ne s'y tenait pas avant, mais il est encore à l'hôpital et on va essayer de faire en sorte qu'il ait un appartement thérapeutique. Ça veut dire que ce qui est proposé là c'est parce que le regard psychiatrique a changé. Les appartements ne sont pas réservés pour les toxicos un peu psychopathes mais pour des personnes qui ont besoin d'un soin de la psychose un peu plus cadré.

Donc on est passé d'un jeune toxico qui se fout de la gueule du monde à un jeune qui peut prétendre à un logement parce qu'au niveau de la structure il y a autre chose et parce que vous les avez mis sur la piste ?

Oui, longtemps les infirmiers me disaient : « il fait chier », et il les faisait chier parce qu'il était d'accord avec tout mais quand il avait le dos tourné il faisait autre chose. Mais il ne faisait pas parce qu'il ne pouvait pas, il était en incapacité de le faire, en tout cas moi j'étais persuadée de ça. Et les infirmiers me disaient : « tu lui mâches le boulot, tu lui fais des trucs », comme s'ils me reprochaient de continuer à maintenir le lien avec ce jeune-là, continuer à le voir dès qu'il passait à l'hôpital quand je le voyais car des fois il était viré parce qu'il prenait des toxiques dans l'hôpital et des fois il partait parce qu'il le voulait. Et donc je maintenais le lien, je lui fixais des rendez-vous mais il ne venait pas et les infirmiers me disaient « mais tu perds ton temps avec un mec comme ça » mais je trouve que je ne perds pas mon temps. Ça va au-delà du papier que tu remplis, c'est pas le papier de l'AAH qui est important, même si tu réfléchis toujours à remplir des papiers pour une AAH pour une jeune de 20 ans. Par expérience, je me rends compte qu'il y a un grand vide juridique pour les jeunes de 18-25 ans quand il y a une réelle pathologie moi je pense qu'on n'a pas le droit de se poser des questions. Moi je vois les cas de jeunes qui ont l'AAH et qui s'en sortent après parce que précisément elle leur a permis de se poser un moment, de se soigner un moment, et puis d'avoir quelque chose pour vivre. Enfin merde, parce que sinon tu n'as rien. Et de repartir sur autre chose après. Enfin, j'exagère un peu car les jeunes qui s'installent dedans ça existe aussi. Des jeunes qui ne peuvent pas travailler et qui font des essais et ça ne va pas, il leur faut le minimum pour vivre. Je ne supporte pas, enfin j'ai beaucoup de mal à supporter, que l'on puisse être sans revenu et que tout le monde s'en fout.

Donc vous avez été plus loin que votre fonction car avez apporté un éclairage clinique.

Là, dans cet exemple ça renvoie ça que ce soit moi qui dise : « il est psychotique » mais j'évite de dire ça car la susceptibilité des médecins est là. Mais il arrive souvent que l'évaluation serve parce que je prends plus de temps pour une évaluation sociale que l'on peut avoir pour une évaluation médicale.

Parce que tu as des supports, du matériel, du papier, tu as des formulaires administratifs tu vas aider le patient à les remplir, tu es présent, tu l'accompagnes là-dedans. Et t'as des choses qui t'interpellent et il y a quelqu'un, par exemple, je dis n'importe quoi, qui dit être ingénieur et lorsqu'il remplit les papiers il n'y a rien, c'est pas vrai, c'est pas le cas. Et les médecins ne se rendent pas forcément compte de ça parce que le patient dit qu'il a été ingénieur pendant x années, ou un patient qui un temps était avocat, et en m'occupant des trucs administratifs je lui dis : « mais c'est étonnant vous avez le fonds spécial pour ceux qui ont une faible retraite, alors c'est étonnant, il y a peut-être des trous dans votre carrière », et il finit pas dire aussi après au médecin qu'il n'a jamais été avocat. Ça fait un peu délation là, c'est pas forcément ça que je voulais mettre en avant.

Ce n'est pas l'important.

Oui, c'est que cette personne s'est construit quelque chose et ça peut compter dans sa façon d'aborder sa pathologie comme les patients que tu peux accompagner au domicile et tu te rends compte des phénomènes d'entassement et puis le temps que tu passes avec le patient il peut y avoir des comportements... Ou des patients qui vont avoir un discours tout à fait adapté le temps d'un entretien à peu près normal, de 20°ans, et puis comme tu as réglé des choses tu vois que ça part en vrille, ça n'a plus de cohérence. Et ça a peut-être un rapport mais ça fonctionne dans les deux sens. Moi j'ai besoin d'un éclairage psychiatrique et infirmier pour organiser une sortie ou un projet social adapté. J'ai absolument besoin, si je pense maison-relais, de savoir ce que je peux faire pour le patient. Quel degré d'autonomie il peut avoir, comment il est au quotidien, etc., etc.

Donc les objectifs majeurs que vous vous fixez ?

Les missions sont de l'ordre, 1) l'ouverture des droits ; 2) l'accompagnement où on va dire la base la récupération des droits sociaux s'ils n'existent pas, ensuite ça va être l'élaboration d'un projet de sortie correct, convenable, individuel. Ça va être la prise en charge de tout ce qui est financier pour ne pas que le personne soit en situation d'être sans revenu sauf quand les lois ne le permettent pas. Ça va être recherche de structure mais je rabâche un peu, et prendre en charge tout ce qui relève du social et qui peut perturber la personne comme la prise en charge d'un enfant.

Donc vous travaillez sur tout le contexte social pour que les personnes puissent se reconstruire au mieux et qu'il y ait un cadre de vie stable ?

Leur donner, soit toutes les pistes ou soit les accompagner un moment pour que leur situation sociale soit la meilleure possible, pour qu'ils souffrent le moins de leur situation sociale scabreuse, déstructurée, et c'est ce que l'on voit beaucoup. Par exemple, il m'est arrivé de prendre en charge quelqu'un d'excessivement riche qui a perdu son mari, et qui a perdu la tête aussi, et qui n'avait rien fait pour la succession. Donc prendre contact avec le notaire, faire les dossiers, il fallait l'assister pour que la succession soit assurée.

Mais par rapport à la fonction médicale, quand ça ne se rencontre pas, lorsque les enjeux ne sont pas les mêmes ?

Lorsqu'on ne se rencontre pas, on s'affronte. Et je ne gagne pas tout le temps.

Le discours médical est plus important ?

C'est le médecin qui décide des sorties. Si je n'arrive pas à convaincre qu'il faut qu'un patient reste plus longtemps, ce n'est pas moi qui vais avoir le dernier mot et je n'ai pas à l'avoir car c'est le médecin qui décide de la sortie. Et puis, la plupart du temps les sorties sont justifiées, les hospitalisations n'ont pas forcément besoin d'être longues. Par contre, là où on s'affronte c'est lorsque les patients sont dans

des situations sociales désastreuses, que je n'ai pas pu trouver de solutions satisfaisantes à temps et que j'estime que l'on fait sortir la personne dans des conditions indignes, soit qui peuvent porter préjudices à sa santé, sa sécurité, quelquefois je brandis la non-assistance à personne en danger. Ça c'est ma meilleure arme car des fois ça leur fout les jetons. Des fois, on se retrouve dans des situations où les personnes refusent les soins donc qu'est-ce que tu veux on peut pas non plus porter la misère du monde sur nos épaules. Il va sortir quand même dans des conditions pas acceptables, mais bon tu as proposé des choses, ils veulent pas, ils se débrouillent et puis tant pis, y a aussi ça. Moi ça me perturbe un peu, je me dis merde c'est pas terrible et puis il va revenir car ça ne loupe pas, c'est souvent ça.
Mais là où on s'affronte c'est un truc que j'entends et c'est de dire : « il n'est pas dans le soin ». C'est-à-dire que le patient n'est pas demandeur de soin. Et je rappelle que dans la psychose tu n'es pas toujours en mesure de demander des soins, et c'est un discours très à la mode car tout le monde doit être autonome, dans le service social c'est ça et la notion d'assistance est totalement bafouée. C'est assez flagrant et dans les soins aussi, c'est à peine si c'est pas le patient qui va décider ce qu'il veut avoir. Et ça arrange bien tout le monde car il n'est pas dans le soin. Il n'est pas dans le soin, il ne demande rien, mais par contre il est complètement disjoncté, il ne se considère pas malade, c'est le propre des psychotiques. Déni de la pathologie. Il n'est pas dans le soin, il ne demande rien, il sort. Je n'arrive pas à être du tout d'accord avec ça et puis on voit des situations se dégrader considérablement car ce qui aurait pu être traité sous contrainte dans un premier temps ne l'est pas et donc ça se dégrade et la situation sociale se dégrade aussi. Je constate parfois durant des courtes hospitalisations, quand ils ne veulent pas être dans le soin je vois des situations se dégrader aussi sur le plan social où moi je ne peux plus faire grand-chose car si j'essaie toujours de garder le lien, c'est au moins ce que tu peux faire garder le lien, de proposer au patient de le revoir après au CMP à Lorient.

Mais les désaccords ont toujours existé. Vous pratiquez depuis 30°ans, vous avez toujours connu cela avec les médecins ?

Oui mais là c'est régulier, ils sont de plus en plus fréquents. Comme plus personne ne prend le temps de soigner. Ils ne prennent plus ce temps-là. Comme on le disait tout à l'heure, le patient est à peine arrivé, l'important est de savoir quand il va être sorti. Maintenant c'est la course aux chiffres.

C'est-à-dire ?

C'est-à-dire que les cadres de santé sont plus derrière un ordinateur pour compter tout ça. Il y a un cadre qui me disait il n'y a pas longtemps que dans notre pavillon on n'était pas dans les chiffres car la durée moyenne de séjour était de trois semaines alors qu'ailleurs elle était de 15 jours. Et donc ça fait pas bien d'avoir une durée de séjour de trois semaines. Et quand on va être au paiement à l'acte, là je ne te raconte pas parce que du coup ça va nous rapporter plus d'argent, enfin c'est comme ça dans les hôpitaux généraux et ça sera pareil chez nous. Ça nous rapportera plus d'argent de faire une admission que de garder les gens, donc le rythme s'accélère. Les cadres infirmiers eux ont devancé ça, ils sont formés pour ça, et donc ils ont devancé la logique et ils font en sorte que l'on ait bien dans la tête que dans un pavillon on ne reste pas hospitalisé. Donc la règle c'est on rentre/on sort, que l'on soit soigné ou pas soigné, alors ça veut pas tout dire car certains passent à la trappe, ils sont tellement mal. Mais la règle c'est qu'à peine rentré on sait qu'il va sortir dans les quinze jours.

Mais vous, vous avez des obligations de rendre des comptes avec des outils informatiques ?

Pas de cette manière. C'est ce qui se met en place petit à petit. On a été relativement épargné jusqu'à présent. On a un outil informatique que l'on utilise pour nos statistiques. On doit rentrer des actes, c'est-à-dire tout ce que l'on fait à titre ambulatoire. C'est une obligation de le rentrer car il y a des financements liés à ça.

Par exemple une démarche pour une AAH ?

Un acte ça va être une démarche de ce type-là ou un entretien, soit une démarche avec déplacement ou une démarche avec un partenaire, etc. Tu le poses en acte pour tous ceux qui sont sortis de l'hôpital. Sinon toute tes actions dans l'hôpital rentrent dans ce que l'on appelle « l'activité de file active », c'est un autre comptage. Moi je ne compte pas ça, par contre des comptes rendus, des observations sociales que je rentre sur ordinateur mais qui me permettent d'avoir une idée de ce que je fais mais qui ne servent pas au niveau du gouvernement pour comptabiliser. Mais à l'extérieur, oui et je pense qu'après à l'intérieur ce sera comptabilisé.

Pour l'instant c'est informel !

Oui c'est informel et je n'ai pas d'obligations de rentrer l'observation sociale. Mais dès lors que j'ai pesé ce que j'y ai écrit, car ça fait partie des choses que tu peux partager mais ça fait partie du secret professionnel partagé et le patient est informé. Dans un hôpital, le secret professionnel est partagé et de la même manière que j'ai accès aux données médicales, les médecins ont accès à mes observations sociales. J'y mets là ce qui va compter pour ponctuer des démarches qui vont servir pour l'équipe à savoir où le patient en est dans les démarches sociales. Pour savoir qu'il y a des démarches, qui il rencontre.

Mais vous vous sentez limitée dans ton travail ?

Ça va commencer à arriver car on est en difficulté avec notre direction. On est une toute petite équipe d'AS, on est 7, et on avait un cadre à temps plein, ce qui n'était pas vraiment justifié. Mais on avait un cadre socio-éducatif qui était là pour représenter notre profession, notre travail et qui était là pour faire le lien entre la direction et notre travail. Et là il est parti à la retraite et la direction a décidé de ne pas le remplacer, même à temps partiel. Et on vient d'être mis sous la responsabilité hiérarchique du directeur des soins. Donc, qui est le directeur hiérarchique des infirmiers. Il n'y connaît strictement rien et il est dans une forme de management que tu décris. Par exemple, jusqu'à présent on a eu une grande liberté pour être en lien avec nos partenaires extérieurs, pour assister aux réunions de la ville qui concernaient la mise en place de réseau ou de choses comme ça, qui concerne aussi les informations que l'on doit recueillir et qui sont utiles pour notre travail. On n'a jamais été limité pour ça et on n'abusait pas d'ailleurs. Et là on commence à nous dire qu'on est trop dehors, qu'on se balade. On a eu une rencontre avec la MDPH de Vannes y a pas longtemps, on a toutes été et on nous a dit qu'on était sorti en troupeau. Maintenant que l'on est sous... enfin on se bat pour ne pas rester sous la hiérarchie du corps infirmier, on se bat là-dessus mais je ne sais pas très bien ce que ça va donner, et ce sont des gens qui évoluent en faisant du comptage. Les cadres de santé sont derrière leur écran à établir des protocoles, tant d'entretiens, tant de temps, etc. Donc si on est dans cette logique-là je pense qu'il va y avoir un moment où on va nous dire : « mais t'as passé combien de temps avec le patient ? Ça ne va pas du tout ! ». Je pense que l'on en prend vraiment le chemin, mais nous, les assistants sociaux, un peu partout dans les hôpitaux, on est vraiment dans la résistance par rapport à ça. On a même une association où on se regroupe tous les ans et d'ailleurs on ne va peut-être pas pouvoir continuer ça, c'est pas certain. C'est l'association des AS en psychiatrie du grand ouest et ça fait 16 ans qu'elle existe. Elle a commencé à Rennes quand j'y étais et je faisais partie des gens qui avaient commencé ce genre de truc.

Et pourquoi ça ne pourrait pas continuer ?

Parce que ça prend du temps pour la préparation, pour y aller, c'est à Caen cette année. Et c'est sur le temps de travail. Je pense que pour les prochaines, je n'aurai pas l'autorisation pour la préparation de ces journées. Enfin je prévois ça.

En discutant avec les autres AS des hôpitaux psychiatriques, ces conditions sont les mêmes ?

Oui, on est vraiment sous la coupe de gens qui n'y connaissent rien dans le travail social et justement j'ai fait un refus d'obtempérer à un ordre que l'on m'a donné jeudi dernier. J'ai mon cadre qui est dans mon pôle qui m'appelle sur mon lieu de permanence à Lorient en me disant « j'ai un truc urgent à te dire le directeur des soins est passé, il veut que tu ailles à un comité technique du GIRFAS, qui concerne la formation des travailleurs sociaux, et il veut que tu représentes la direction ». Car maintenant on se sert un peu de moi comme je suis la plus ancienne comme une assimilée cadre. Je devrais faire un boulot de cadre sans l'être et puis en plus de mon travail personnel. Là, comme on se bat pour avoir au moins un demi-poste de cadre, je lui ai dit clairement que je n'irai pas. Il me dit : « oui mais le directeur est venu spécialement pour dire qu'il fallait que tu y ailles ». « Tu peux lui dire non seulement que quand il a quelque chose à me dire il ne passe pas par toi, car je n'ai pas à te rendre des comptes sur mon travail social, et je refuse d'y aller car c'est le travail d'un cadre et qui plus est un cadre socio-éducatif. Donc il n'est pas question que j'y aille ». Alors mon cadre c'est un jeune, il était un peu paumé : « ben qu'est-ce que je lui dis ? », « eh bien tu lui dis que quand il veut me parler il s'adresse directement à moi ». Donc hier, quand je suis allée bosser, je suis arrivée à l'heure. Je me suis dit si en plus j'arrive en retard, ça va pas jouer en ma faveur. Donc j'ai vu le cadre et je lui ai demandé ce que le directeur avait répondu et il m'a répondu qu'il n'avait rien dit. Et je lui ai dit : « que l'on soit clair, que tu sois là pour gérer mes congés, je m'en fous, mais sur le contenu du travail je ne rendrai pas de compte, jamais ».

Donc que les infirmiers supervisent votre travail on revient en arrière non, c'est un peu ce qui se passait au départ ?

C'est un peu vrai sauf que notre travail est bien reconnu maintenant et qu'ils disent qu'ils ne pourraient plus se passer de notre présence. Mais ils ne veulent pas de poste de cadre, ils veulent faire des économies. Et puis on ne sait pas très bien ce que va devenir l'hôpital. De plus, on est une profession qui a gardé une bonne marge de manœuvre et je pense que ça déplaît pas mal. Je crois qu'on est très envié dans notre façon de travailler par les infirmiers, par les cadres infirmiers, on a beaucoup de liberté encore dans notre travail.

Vous l'avez encore ?

Je l'ai encore mais elle va s'amenuiser, je le sens bien. On en avait pas mal car on n'avait pas de liens hiérarchiques et dans les textes on n'a pas à avoir de lien hiérarchique avec les infirmiers. Dans les textes, c'est toujours avec la direction directement. Si on n'a pas de cadre socio-éducatif c'est avec la direction. Donc le directeur des soins me dit : « je fais partie de la direction », oui certes mais il est connoté soin et en plus il délègue aux cadres de santé dans les pôles, et cela on ne l'accepte pas. Donc on ne doit pas être rattaché au soin ou au médical et cette position est assez enviée dans les hôpitaux. Il y a une hiérarchie fonctionnelle donc tu ne vas pas non plus où tu veux dans un pôle, là c'est le médecin qui va avoir son mot à dire à l'endroit où tu travailles, etc. Après, la marge de manœuvre dans ton travail est grande. Tu peux prendre une décision de signalement pour un enfant, même si un médecin n'est pas d'accord. Tu peux prendre des décisions par rapport aux droits des patients. Tu n'as pas à demander l'accord du médecin pour faire certaines choses. Autrement c'est pas souvent dans ces termes-là que ça se pose, parce que le vrai travail pluridisciplinaire se fait comme ça, tu tiens compte de l'avis du médecin forcément. Par exemple, je ne vais pas demander une AAH pour un patient si le médecin me dit : « oui mais ça peut avoir telle incidence psychiatrique », ou j'ai besoin de leur avis pour l'orientation vers le travail, il y a ça aussi, j'en ai pas parlé. Donc ça s'harmonise, on n'est pas toujours en conflit quand même. Même si j'ai l'impression de l'être un peu plus souvent. Et j'ai l'impression de l'être un peu plus souvent car des fois les médecins je ne les trouve pas très fiables. Je ne leur fait pas confiance.

Vous dites que vous avez une marge de manœuvre et que vous déterminez le temps que vous devez avoir pour le suivi. Vous êtes reconnue dans votre fonction d'AS, ce qui n'est plus le cas partout comme dans les CAF. En même temps, il y a du changement pour lequel il y a toujours une marge de manœuvre.

Cette marge de manœuvre va se réduire considérablement. Et ce qui me ferait partir c'est que l'on soigne moins bien. Dans sa globalité, on soigne moins bien car il n'y a plus le temps. Et cette fameuse notion de « ben, il veut pas venir » pour un patient très déstructuré et bien maintenant il ne veut pas venir il ne vient pas. Avant les équipes avaient un certain souci d'être un peu plus proche. Les patients ne venaient pas on les appelait quand même un peu. On essayait de raccrocher les wagons car on savait que les choses se délitaient, qu'ils étaient en danger, et là comme il y a trop de monde, trop de patients...

Mais du coup tout ce discours sur l'autonomie, il sert à quoi ?

Il arrange bien, même si tout le travail qui permet qu'un patient soit responsable de ses soins, c'est génial. C'est l'idéal mais pour ça, il faut du temps et les temps d'hospitalisation ne permettent pas ça. Ils ne permettent pas d'établir tout ce lien, tout ce travail de prise de conscience de la maladie et d'adhésion au soin. Et maintenant, mais c'est pas récent tu me diras, les infirmiers n'ont pas la formation en psychiatrie qu'ils avaient avant donc tu n'as pas tout à fait la même approche. C'est très faible, maintenant c'est la formation d'infirmier général et puis.... Et donc ça se sent dans la manière d'être, ils sont beaucoup dans l'acte et ils se sentent rassurés quand ils posent des actes. Donc ils savent que j'ai fait des demandes dans des établissements et là, ils sont tout contents car c'est du concret, ils veulent du concret. Tout le travail clinique auprès des patients, du temps que l'on passe pour faire des entretiens je trouve qu'ils ne le font pas, alors je critique un peu mes collègues là.

C'est vous qui le faites mais est-ce que vos collègues AS le font aussi ?

Moi je ne veux pas le faire... mais il y a le temps qu'on passe avec eux et je ne dirai pas que ça ne sert pas au plan thérapeutique, ça sert. Le social va être thérapeutique. Mais moi je ne rentre pas dans le travail du psychologue ou des infirmiers. Quelques fois les patients vont te dire leurs problématiques familiales mais moi je stoppe assez rapidement car je travaille avec des gens pour qui c'est le travail et il vaut mieux qu'ils commencent le travail avec mes collègues qui vont être plus spécialistes de ça et plus adaptés.

Et concernant vos collègues AS ?

Je pense que mes collègues AS travaillent quasiment comme ça. On échange souvent sur nos pratiques. En général, on bosse à peu près tous pareil. On est assez sur la même longueur d'ondes, après dans les autres hôpitaux je ne sais pas ce qui se passe. Tu as aussi des endroits où les AS ont d'autres missions qui seront une mission de montage de projet dans des services. Tu peux avoir des collègues qui vont travailler d'une manière plus générale autours d'ateliers. Moi je te décris une fonction assez classique du service social. Après, il peut y avoir d'autres organisations et puis il peut y avoir des montages de projet important comme les maisons-relais, de structures à l'extérieur, d'appartements thérapeutiques, etc. Ne serait-ce qu'à Vannes où le service social est beaucoup plus (reconnu?) y a un service psychiatrique où mes collègues sont très associées à ces projets-là. Dans l'hôpital où je travaille c'est chasse gardée pour les infirmiers. Dès que le service social commence à se mêler de ça.... (geste pour dire de dégager). Mais ils commencent à avoir besoin de nous pour certaines choses donc on va peut-être être associés à des projets, mais je n'en sais rien, j'en doute un peu.

En parlant de la clinique, ce que vous défendez, est-ce que les AS apprennent cela en formation ?

Car en même temps vous trouvez que certains professionnels sont plus compétents ?

Oui moi je trouvais qu'on était formé à ça. Là où je n'étais pas prête c'était à rencontrer la pathologie psychiatrie lourde. La folie avec l'incohérence, le délire, les hallucinations. Avec les comportements complètement inadaptés, avec la violence.

Il faut avoir certaines connaissances cliniques ?

Ça, tu l'apprends sur le tas. Je sais maintenant quand quelqu'un est psychotique ou ne l'est pas. Ça c'est évident, je n'ai pas besoin que le médecin me le dise.

Mais ce n'est pas votre formation initiale ?

Uniquement mon expérience.

Vous avez fait des formations pour ça ?

Il y avait aussi des formations à Rennes auxquelles je participais le weekend, ou une fois par semaine il y avait des présentations de cas cliniques, les sections cliniques. Dès que je pouvais me glisser quelque part, je l'ai fait. Mais je dis bien que je ne veux pas être clinicienne, je veux juste que le travail social soit thérapeutique et je veux comprendre à qui je m'adresse car sur le plan social tu ne t'adresses pas de la même manière selon que quelqu'un ait une névrose ou une psychose. Je veux juste ça, après je ne fais pas de clinique, je m'en garde bien.

Vous ne faites pas de clinique thérapeutique mais vous faites un travail qui se base sur des observations cliniques ?

Observations et puis ce que me disent les médecins. Je tiens compte de la pathologie du patient et de son évolution clinique pour travailler.

Entretiens n°70-71-72, M. G, Éducateur spécialisé, Chef de service en CAARUD. **Non-dupe**.

Entretien n°70

Bonjour, vous êtes chef de service dans un CAARUD, pouvez-vous vous présenter ? Votre formation, parcours…

Je suis en train de passer mon DEIS (Diplôme d'étude en ingénierie sociale) j'espère l'obtenir. Je suis arrivé ici en 2001. Auparavant, j'ai beaucoup travaillé dans différentes structures en tant qu'éducateur spécialisé. J'ai démarré ma carrière en psychiatrie.
Je vais parler de mon parcours antérieur pour comprendre comment j'en suis arrivé ici. J'étais un des premiers à intégrer l'équipe en tant que pré-stagiaire dans une unité psychiatrique. C'était un pavillon fermé dans l'EPSM d'Armentières. Ce pavillon accueillait des personnes emprisonnées ou irresponsables. On était sur des longues peines ou des longues hospitalisations. J'en parle car c'est une période qui m'a beaucoup marqué. Par rapport à l'enfermement et à la vie sociale. Parallèlement, j'ai fait de la philo à l'université et en même temps je travaillais avec des enfants autistes et psychotiques en institution, et dans des lieux de vie alternatifs, et aussi de la prévention. J'ai fait beaucoup de choses dans le travail social en tant qu'éducateur mais dans des secteurs originaux à l'époque. À l'époque où j'ai travaillé avec des enfants psychotiques, on était baigné par la psychothérapie institutionnelle plutôt que ce que nous voyons poindre aujourd'hui. Parallèlement, j'ai beaucoup voyagé, c'est une chose importante. Je me suis organisé avec mon employeur pour avoir trois ou quatre mois. J'ai eu la chance de le faire à l'époque, beaucoup en Asie, en Inde, au Népal, au Bhoutan. Ce qui m'intéressait c'était les petits États sur la chaîne de l'Himalaya. C'est un élément personnel mais qui a un impact sur ma vision des choses.

Avez-vous fait de l'humanitaire, du bénévolat ?

J'ai fait un peu ça aussi. J'ai rencontré des associations. J'ai aussi fait du tracking. C'était entre du tourisme solitaire car je voyageais seul et de l'engagement associatif que je découvrais sur place. Conjointement, j'ai eu l'idée de faire autre chose. J'ai repris des études en italien tout en travaillant, j'ai fait une licence. Et puis, ce qui m'a fait arriver ici c'est que nous étions une petite structure qui accueillait des adolescents autistes et il y a eu un changement de direction et de lieu. Je ne me sentais pas écouté dans ce que je pensais par rapport à ces jeunes qu'on accueillait. Du coup, je suis parti, un poste se libérait ici.

Précédemment c'était dans la même association ?

Oui, c'était à l'association S. C'était le groupe rural. Une petite unité en campagne qui accueillait des enfants autistes. Un lieu très innovant mais un jour la maison était à vendre et ils n'ont pas voulu l'acheter. C'était une vieille ferme et eux voulaient acheter autre chose, ça ne correspondait plus au projet. Puis, ils ont voulu, dans l'autre maison, sécuriser, je ne m'y retrouvais plus. Donc on a été deux à partir. Je suis arrivé ici, et j'ai découvert un univers. Ce qui m'intéressait, c'était une question globale, on pourrait dire philosophique, qu'est-ce qui fait que des gens sont amenés à prendre des choses pour aller mieux, ou pour tenir ? Je me suis confronté à un univers de personnes qui sont dans un idéal et puis des personnes souvent qui sont dans un : « j'ai envie », « j'ai pas envie ». J'ai fait mes armes, je me suis fait avoir, et puis progressivement j'ai acquis une expérience de travail et en réutilisant ce que j'ai appris auparavant. J'étais force de proposition et j'ai toujours été intéressé pour découvrir et sortir des sentiers battus, et lire beaucoup et surtout beaucoup d'humilité car je ne pense

pas que l'on puisse tout savoir. Puis en 2005, j'ai fait un DESS sur les conduites actives et sciences humaines, quoi qu'il a disparu depuis de l'université. Tout cela en travaillant et puis un poste s'est libéré ici donc j'ai postulé, voilà comment je suis arrivé chef de service ici sur une réorganisation, il y a eu la création d'une communauté thérapeute. Je suis chef de service depuis six ans.

Le pôle toxicomanie a toujours fait partie de l'association?

Oui. Le pôle toxicomanie a été créé ici. Il y a eu en 1986 un lieu dans l'avesnois qui accueillait des personnes dépendantes adultes. Puis, l'association a été amenée à fermer mais c'est l'époque où il y avait beaucoup plus d'argent, et la DASS a dit « on a une enveloppe qu'est-ce que vous voulez faire ? ». Et depuis un an ou deux, des choses remontaient des travailleurs sociaux et du parquet, ils se retrouvaient à être interpellé par des jeunes mineurs ou majeurs qui commettaient des délits sous l'emprise de produits mais des produits qui n'étaient pas classés comme illicites. En gros, entre 1985-86, il y avait beaucoup de consommation de chloroéthylène, etc., qui étaient des drogues du pauvre, qui n'étaient pas classées et les magistrats ne savaient pas quoi faire avec ça. Donc il y avait une attente avec ce public hors normes. C'est comme ça que le directeur de l'époque a déposé un dossier pour la création d'un lieu d'accueil en 1987.

Vous avez été chef de service en 2007 mais vous avez intégré l'équipe bien avant ?

En 2001. J'ai été éducateur ici 6ans.

Avez-vous l'impression que le projet depuis votre arrivée a changé ? Je ne parle pas du projet d'établissement mais l'idée que vous aviez de la prise en charge et de l'accompagnement a-t-elle changé depuis ?

Des choses sont restées telles quelles. Ce qui est resté c'est une façon de percevoir les choses, les problématiques, très clairement pas du côté du comportementalisme, de rééduquer les comportements. Pour autant, il y a une mutation des publics. Au-delà de l'aspect réglementaire on voit un public rajeunir, avec des polyconsommations et on a vu arriver les produits de substitution qui ont changé les choses en termes d'accompagnement. La méthadone a été habilitée en France en 1996 si je me souviens bien et subutex en 1995. Il y avait un débat dont je me souviens bien lorsque je suis arrivé ici : est-ce qu'on accueille avec les produits de substitution ou pas ? Car dans l'idéologie, la substitution quand elle a été mise en place par le secteur sanitaire était perçue comme une autre forme de toxicomanie donc il y avait beaucoup de résistance des CTR en France. Pour vous dire, la corniche qui est notre équivalent dans le sud de la France en termes d'agrément 14-22 ans, eux ont résisté jusqu'en 2009 alors que le cadre réglementaire l'imposait. Théoriquement, on ne peut pas refuser quelqu'un qui est sous substitution. Ici, le débat a été assez tendu mais ça s'est bien passé. Donc les mutations ont été là au niveau des traitements médicaux mais aussi au niveau du public et des polyconsommations. Avant, on peut dire que c'était la figure de l'héroïnomane qui correspondait à un mode de mono consommation. Là, aujourd'hui, on un éclatement des consommations avec toujours un produit-phare dans les parcours. C'est pas le cas de tous mais on le retrouve très souvent. Exemple de Julien, son produit phare est idéalisé. Il parle beaucoup de l'héroïne mais ça n'a été qu'une période très courte. Mais Marc, lui, il a tout essayé.
Mais les mutations sont aussi sociétales, la précarité, les incertitudes, une société qui deviendrait plus addictogène. Vrai ou pas ça reste une question, je pense que oui mais peut-être pas pour les mêmes raisons. On dit que les écrans créent une dépendance, je ne crois pas, les écrans ne sont pas dangereux en soi. Mais un nombre restreint de personnes vont être en danger. Je trouve que ce changement s'est accéléré depuis 2000. Rajeunissement, polyconsommation. Je n'invente rien car les statistiques le montrent car les premières consommations étaient de 14-15ans, je parle pour des personnes dites toxicomanes, aujourd'hui on est sur des consommations à 11-12 ans. On n'accueille pas aussi tôt mais quand on refait les parcours de consommation, ils commencent plus tôt. Et l'impact psychologique

est important pour ces petites personnes en plein développement.
Et puis il y a la loi 2002. La loi 2002 est importante puisque l'on intègre le secteur sanitaire et social suite à la loi 2002. Je crois qu'il y a quelque chose que l'on n'a pas perçu à l'époque. J'ai une analyse là-dessus. Les CTR étaient des lieux relativement marginaux. Le public était marginal et les professionnels, pas dans le sens social, mais étaient des bidouilleurs, des expérimentateurs. En gros, ce public-là, personne ne voulait s'en occuper, et les premiers étaient les médecins, des médecins plutôt alternatifs.
Ces lieux sont expérimentaux et se sont fait agréer progressivement parce qu'il y avait des besoins. Et puis le ministère de la Santé, devenu la MILTE après, donnait la possibilité de créer des choses. C'était un lieu social avec des personnes pas forcément du milieu social. Ici, il y avait un menuisier, un peintre, des moniteurs sportifs. Ce qui était important était d'être présent et pas forcément d'avoir une formation dans le social.

Qu'est ce qui réunissait ces personnes ?

Le fait d'avoir la volonté d'accompagner ce public-là en proposant des choses intéressantes, qui étaient des points d'appui, c'est-à-dire les activités proposées.

Vous parliez tout à l'heure de psychothérapie institutionnelle ?

Ce n'était pas le cas ici. C'était un psychologue psychanalyste qui travaillait ici, comme aujourd'hui, même si ce ne sont pas les mêmes personnes. On sentait la présence idéologique de la psychanalyse très marquée. C'est un peu moins le cas aujourd'hui même s'il y a toujours cette orientation mais c'est un peu diversifié, les approches sont un peu plus multiples. Quand je suis arrivé c'était un peu trop dogmatique. Donc, les équipes se sont constituées de manière hétéroclite, comme ailleurs. Il faut se souvenir que les premiers lieux qui ont été créés c'était avec des soignants mais aussi avec les toxicomanes. Il y avait l'idée de la transmission de l'expérience, et on retrouve cela aussi aujourd'hui avec la prise en charge communautaire. Là où les résidents qui sont là depuis un certain temps deviennent accueillants, on retrouve un peu ça. La professionnalisation du secteur s'est faite progressivement, moi quand je suis arrivé ici tout le monde était diplômé. Mais dans les personnes diplômées, ici M. P. à l'origine est formateur et M. L. voulait être instit mais n'a pas eu son concours. Ils ne sont pas travailleurs sociaux de formation. Le profil des professionnels pouvait être atypique mais ce n'est plus le cas maintenant dans les lieux que je connais. Dans les CTR on a affaire à une grande majorité de travailleurs sociaux : éduc ou ME ou AS mais aussi de temps partiels ou temps complets de paramédicaux, essentiellement infirmiers, et cela s'est fait récemment. Ce qui nous a amené à ça c'est le cadre réglementaire mais aussi une volonté. C'est un piège de dire que ce n'est que par rapport au cadre réglementaire. Ici, on constate que travailler avec une infirmière à l'interne s'est très enrichissant.
Du coup, les outils de la loi 2002 sont arrivés progressivement. En 2003, il y a eu une effervescence ici à créer des outils pour mettre à jour le contrat de séjour, le livret d'accueil. Pour autant, ça existait déjà ! Les supports plaquettes, qui étaient très différentes d'aujourd'hui, existaient déjà. Le contrat écrit qui nous lie, que l'on appelle le contrat de séjour, existait aussi sous une autre forme qui était plus rudimentaire mais qui était aussi quelque chose qui fait engagement, qui vient formaliser et qui venait symboliser et qui était expérimental, pas forcément toujours utilisé. La loi 2002 nous a donc amené à retravailler ces outils. Ce qui est intéressant ici c'est que les outils ont été travaillés collectivement. Le chef de service de l'époque nous disait : « voilà où on en est, voilà ce qui nous est demandé, essayons de travailler ensemble des choses qui pourraient… ». Donc on a travaillé collectivement pour ceux qui étaient volontaires et on a créé les outils nous-mêmes en vérifiant qu'ils soient en adéquation, etc. Et c'est comme ça que les outils ont été créés et se sont adaptés progressivement sans que cela ne devienne quelque chose de trop lourd. Par contre, ce qui est devenu plus lourd et qui pose un peu problème parfois, sans que cela ne soit dramatique non plus, c'est l'imprégnation culturelle de certaines des personnes ici, je pense aux plus anciens, qui fait que pour

eux l'oralité reste importante, écrire sur les dossiers est compliqué. Des fois ils le font, des fois ils le font pas, des fois ils ont oublié. C'est donc un peu compliqué parfois sans que ce soit dramatique. Après, la question que l'on entend partout c'est : « est-ce que c'est un instrument de contrôle ? ». La question reste ouverte ici. Je comprends tout à fait que… je préfère que les gens passent du temps avec les jeunes que sur les dossiers, c'est clair. Pour autant, je pense que si on a un peu d'organisation, que l'on prend le temps nécessaire et que l'idée c'est d'avoir une retransmission au sein de l'équipe et aussi, moi ce qui me semble très intéressant, c'est que ce qui est écrit par exemple pour une synthèse de bilan avec un jeune, on fait un compte rendu qui est une photographie de ce jour-là. Faire cet effort là ça permet 1 mois ou 2mois plus tard pour les professionnels, et pour les résidents eux-mêmes car ils ont bien sûr accès à la lecture des choses qui les concernent, eh bien de se rendre compte que les choses ne sont plus les mêmes. Et si on fonctionne avec la mémoire qui est de dire aujourd'hui je vais refaire des bilans pendant 6°mois et bien on va transformer car forcément on transforme les choses.

Mais il y avait déjà des dossiers avant d'informatiser. Il y avait déjà des traces…

Les dossiers écrits continuent d'exister.

Avant 2002, il y avait des outils qui étaient là en terme de suivi des résidents, pas juste en terme d'organisation…

Sauf que ce qui se passait à l'époque c'est que en fonction des professionnels eh bien 3°mois après on reprenait les dossiers et il n'y avait rien dedans et puis d'autres étaient beaucoup plus fournis. Le cadre que je rappelle de temps en temps, sans que cela ne fasse injonction incontournable, je m'appuie plus sur le fait que ça fait trace pour nous et pour les jeunes. Et ça fonctionne mieux aujourd'hui. La forme numérique me permet simplement aujourd'hui de faire des statistiques, c'est pas l'outil principal. C'est en termes de statistique et de rapport d'activité. Le plus important c'est le dossier là-haut (bureau).

Par rapport à 2002, que je trouve emblématique d'un certain nombre de changements, et par rapport à ce que vous disiez, il y a une certaine permanence dans la prise en charge. La psychanalyse était présente, peut-être de manière trop dogmatique, mais en dehors de cette nécessaire ouverture pour ne pas avoir une pratique trop dogmatique, pour vous cette permanence est où à l'heure actuelle ? Malgré tout le cadre légal, ça se situe où ?

La permanence qui est sorte de continuité avec des transformations car en 10-15-20°ans les choses se transforment, la permanence elle est portée par l'éthique c'est-à-dire cette façon de voir et de percevoir un public qui reste… le terme d'humanisme je l'aime bien sans… ça serait un humanisme tel qu'on le concevait à la Renaissance, en gros on sort la déité de son piédestal est on s'intéresse aux individus. Donc il y a cette question éthique mais aussi clinique qui fait continuité dans le sens où j'ai toujours eu affaire à une équipe qui a eu envie de réfléchir, même s'il y a eu des hauts et bas, qui a envie de chercher avec les jeunes, avec les autres, parfois en confrontation aussi. Du coup, cette habitude de confronter des points de vue, sans se situer dans un « tout savoir » a toujours été présente. La forme écrite aussi car lorsque l'on s'arrête sur l'écrit c'est aussi s'arrêter sur soi un écrit, sa façon de percevoir. Et ça a été plus ou moins présent aussi. Du coup, la question de la formalisation des outils est contraignante mais elle n'est pas fondamentale, de mon point de vue. Je peux comprendre qu'elle soit lourde parfois pour un certain nombre de l'équipe mais pour autant il n'y a pas eu de révolution, il n'y a pas eu de rupture, puisque….. moi ce que j'essaie de porter en tant que chef de service c'est comment on s'intéresse à eux ? Qu'est-ce qu'on fait avec eux ? Avec un idéal qui est aussi parfois malmené. On voudrait les emmener là mais ils ont pas forcément envie d'y aller ou ils ne peuvent pas forcément y aller. La continuité est là, elle est dans la perception des choses, cette façon de dire on ne répond pas à un cadre réglementaire pour simplement y répondre, le terme addiction remplace progressivement le terme de toxicomanie : est-ce que c'est une révolution ? Est-

ce que c'est une rupture ? Moi, j'ai une analyse beaucoup plus nuancée que certains face aux outils 2002. Tout ça, c'est un terreau qui est présent pour moi et les racines sont toujours là et continuent de l'être. C'est très lié aussi pour moi aux transmetteurs qui sont les anciens, au sens noble du terme, un directeur qui était chef de service et qui connaît bien et qui a aussi une éthique… la façon de percevoir le travail, la psychanalyse mais pas que la psychanalyse, tout ça fait que ça se véhicule et ça se poursuit. J'entends certains, par exemple M. L. qui dit : « on est contrôlé, on est contrôlé ! ». Mais je lui réponds : « on est contrôlé par qui ? Oui on est contrôlé mais heureusement qu'on l'est par rapport aux fonds publics. Est-ce que notre lieu est adapté ? C'est normal que nos financeurs veuillent savoir si on reçoit les jeunes ou pas. Mais après au niveau du travail et des mutations ou pas, personne ne nous impose : « faut qu'on fasse comme-ci, comme ça ». C'est nous qui faisons vivre le projet.

Par rapport à cette question clinique comment vous définiriez-vous une approche clinique ?

C'est un terme polysémique, on retrouve la clinique du côté médical mais la clinique pour moi c'est « on prend le temps ». Mais on prend le temps c'est pas que, on est là, on attend. C'est que on essaie de percevoir la situation de façon globale, avec des polyregards aussi, en acceptant de pouvoir se tromper, mais on porte un intérêt à la personne telle qu'elle est. La clinique « être au chevet » c'est un peu les questions étymologiques qui sont là. Mais on accueille une personne et on accueille aussi un groupe avec des interactions et on essaie d'être attentif à ce qu'ils sont, à leurs ambiguïtés, et on essaie d'accompagner tout ça. La clinique c'est un regard proche et distancié, pour pouvoir faire une analyse, de la présence quotidienne. Présence chaleureuse car il faut savoir accueillir, tout en étant exigeant au niveau du respect du cadre et de ce que l'on essaie de porter dans notre discours car on a aussi un discours d'adulte avec ce public-là. La clinique c'est aussi d'inventer des… ateliers de médiation mais pas que ça, c'est aussi les situations où le jeune en face il est muré. En gros, l'adulte n'a pas confiance en lui, on va le résumer comme ça. Qu'est-ce que l'on va inventer pour trouver une forme de proximité, d'être à côté de lui et qui sorte des sentiers battus ? Je prends un exemple. Les entretiens avec les jeunes sont obligatoires. Je sais qu'avec certains jeunes on va pouvoir parler entre trois quarts d'heure et 1h et ça va être très constructif et pour d'autres c'est beaucoup plus compliqué. Donc qu'est-ce qu'on peut inventer d'un peu différent, faire ce petit pas de côté pour aborder autrement les choses ? Pour moi la clinique c'est ça aussi, être inventif, car si on plaque trop les choses, on se situe trop comme expert ayant le savoir et moi je pense que l'expertise est aussi de l'autre côté. Et puis trouver des outils un peu différents. Les médiations dans les activités sont très riches mais le quotidien aussi est une forme de clinique pour moi. C'est cette façon d'être avec eux, d'être porteur d'un message, on est porteur d'un idéal, porteur d'un parcours mais on n'impose pas et c'est parfois compliqué de l'expliquer de l'extérieur. Qu'est-ce qui fait qu'on impose pas aux gens de se soigner ?

Par rapport aux référentiels ou aux recommandations de l'ANESM, on n'est pas obligé de coller à ces recommandations mais, pourtant, elles donnent un cadre et qui pourrait amener à faire disparaître certaines choses. Si on rend visible des choses alors on peut supposer que l'on rend invisible d'autres éléments. Comment, pour vous, est-il possible de rendre compte de ce travail clinique, un travail sur le détail, qui s'intéresse au corps, au regard, à la voix, mais comment on en rend compte ? Les référentiels laissent-ils de la place pour cette lecture ?

As-tu vu le référentiel de l'AFR (association française pour la réduction des risques) ? C'est une question intéressante, je vois comment ça fonctionne ailleurs les évaluations internes. C'est une question complexe car pour certains, cette question-là est simplement réglementaire. Quand je dis réglementaire c'est très fort ce que je dis. En gros, si on le fait pas il y aura des risques, etc.

Mais il peut y avoir des risques concernant le renouvellement de l'autorisation ?

Nous on a eu la chance d'avoir une fédération (AFR) qui s'est inspirée des travaux de l'ANESM

concernant notamment les questions de maltraitance, terme que je n'aime pas du tout d'ailleurs. Du coup, il y a un groupe de travail national qui s'est mis en place avec les adhérents. Moi j'en fais partie depuis toujours, depuis que je suis dans le secteur. Les adhérents ont été consultés : comment on peut travailler avec un référentiel qui soit un peu plus propre à notre secteur ? Du coup, le choix qui a été fait si tu l'as vu, il y a tout un choix d'items de l'hébergement à la prise en charge multiple, l'évaluation de la demande, de la prise en charge, les parents. Enfin, tout ! Notre employeur c'est l'association S mais l'AFR est très importante pour nous aussi dans le secteur, c'est elle qui nous porte au niveau national, qui va négocier avec la MILT, la DGS, etc., qui a un message très fort. Son président, psychologue de formation est quelqu'un de très impliqué dans ce type de message-là justement. Et du coup, la question de l'évaluation interne avec ce référentiel qui a été créé ça a été : « ce référentiel est-ce qu'il nous correspond ? », « oui ». Il est très dense donc il ne s'agit pas de répondre à tout, ça serait impossible, c'est d'aller avec l'équipe dans ce référentiel et de voir ce qui nous intéresse, de constater, de faire un bilan par exemple sur l'hébergement « comment ça se passe ». On ne le traduit pas sous forme d'items : « oui c'est bien, c'est à améliorer » mais de le traduire sous forme scripturale. Moi, l'évaluation interne je l'écris. Ce n'est pas bien, pas bien, à améliorer, etc. Oui, il y a des choses à améliorer, il y a toujours des choses à améliorer, mais du coup on va s'intéresser à la question de l'hébergement mais par rapport au public. Exemple : est-ce qu'il serait judicieux ici d'avoir des chambres individuelles ? Question importante car on pourrait dire que le respect des usagers voudrait que chacun ait son intimité. Est-ce que c'est judicieux au niveau du projet ? De mon point de vue non ! Point de vue personnel que je pense que quelques personnes de l'équipe partagent.

Il y a quelques chambres individuelles ?

Il y a quelques chambres. Du coup, effectivement, il serait intéressant d'en avoir plus. Pour autant, la maison telle qu'elle est ne le permet pas. Il y a un double enjeu par rapport à des transformations. Si on est amené à transformer des choses de manière importante ici on serait confronté à des questions d'autorisation de travaux qui pourraient remettre en cause le lieu. Parce que là on passerait à la question : est-ce que le lieu correspond à des personnes handicapées ? C'est une question qui reste en suspens pour l'instant.
Donc par rapport à l'évaluation interne il y a à se saisir de ce qui a été proposé par l'AFR, parce que c'est extrêmement complet mais il y a à le faire vivre différemment que de répondre en disant « notre livret d'accueil existe, c'est bien ». Non c'est qu'est-ce qui s'y passe ? Moi, donc, j'écris ce qui se passe.

Qu'est ce qui fait que vous avez l'idée que vous pouvez faire autrement en écrivant alors que d'autres chefs de service sont plutôt dans l'idée qu'il faut coller aux choses, et que si on ne colle pas alors on est hors cadre ? Sur quoi vous vous appuyez ?

Je crois qu'il y a différentes raisons. La première, de mon point de vue, est celle des secteurs. L'histoire des secteurs a fait que les professionnels, que je rencontre par ailleurs en France, on rencontre des professionnels autonomes. Autonomes dans le sens où ils se sentent encore créateurs. Ça ne va peut-être pas durer très longtemps mais il n'y a pas cette sensation d'être brimé par un cadre qu'il faudrait absolument. Il ne faut pas oublier que l'on fonctionne avec une enveloppe globale, il ne faut pas oublier ça. Ici, qu'ils soient 7 ou 10, ça ne change pas grand-chose. S'ils sont 3 pendant 6 mois là ça va remettre en cause. Ne pas être au prix de journée fait qu'on n'est pas obligé d'être au complet tout le temps. On peut prendre le temps d'accueillir, prévoir les choses.

Comment se fait-il que vous ne soyez pas au prix de journée ?

C'était comme ça au départ. Le secteur était directement rattaché à la DGS et maintenant elles ont délégué aux ARS et à la sécu pour les financements, en tout cas pour notre lieu à nous. Du coup, on

a une enveloppe globale et tant mieux. Donc il y a ça qui facilite les choses en termes de confort au travail dans le sens du prendre du temps.

Il y a beaucoup de secteurs qui fonctionnent avec une enveloppe globale ?
Les CTR oui. Notre seule obligation de nos tutelles financières c'est d'avoir un taux d'occupation qui soit autour de 80% annuel. Je dois veiller à ça car c'est aussi une question de pérennité des lieux, c'est fondamental. Du coup, cette question de l'enveloppe globale facilite les choses par rapport à ça. Après dans notre secteur, le référentiel a été fait, on y répond par tranche. D'abord, par rapport à l'accompagnement quotidien, rien ne nous dit que pour bien accompagner eh bien le jeune on l'a accueilli comme ça et il est resté 6 mois puis on l'a orienté là. On va essayer de le faire mais on n'est pas dans une obligation de résultats, dans le sens technique du terme. Bien sûr qu'on va faire le maximum mais on n'est pas obligé d'obéir à quelque chose qui consisterait à dire : « on a fait comme ça parce qu'on nous a demandé de faire comme ça, voilà les résultats ». Ça nous laisse une forme de liberté, on peut répondre à la commande qui est une forme d'injonction mais on peut y répondre de façon intelligente. Je crois que la différence est aussi liée au fait que ceux qui sont au prix de journée ou ceux qui sont dans les mutations (CPOM, etc.) les enjeux sont autres. Il y a une telle pression que du coup, que je comprends, ils se disent qu'ils doivent être irréprochables par rapport à ça. Parce que c'est quelque chose qui peut se retourner très vite contre eux et ils peuvent perdre l'habilitation. Et moi, l'évaluation j'ai toujours réussi à la faire vivre de manière littéraire bien que ce soit un travail fastidieux. Avec du contenu, voilà pourquoi le logement c'est important. Il ne suffit pas que l'ANESM me dise : « il faut offrir une bonne qualité d'hébergement aux personnes accueillies ». Mais c'est quoi une bonne qualité d'hébergement ? On pourrait me dire une chambre double ce n'est pas une bonne qualité d'hébergement par exemple. Ça devient très subjectif après. Comment on améliore et du coup il y a des choses qui ont été améliorées ici. On a refait des ateliers par exemple, ce sont des choses que j'ai écrites.

Lors les réunions, vous avez sollicité les professionnels pour qu'ils donnent des idées de projets à faire, des thématiques qui leurs semblent importantes. Mais c'est resté comme une lettre morte. Y a-t-il eu un retour ? Ont-ils manifesté un intérêt ? Est-ce que c'est vous qui décidez de prendre ça en charge ? Les professionnels y voient-ils les enjeux ?

Je crois que certains des professionnels voient l'intérêt après je crois que cette question on la trouve partout. C'est la question du management, je n'aime pas trop, quoique…. c'est comment on fait vivre un projet. Ou comment on essaie de le faire vivre collectivement. Parce qu'un projet s'il n'est pas porté par les acteurs de terrain il est vite sans contenu. La difficulté que j'ai déjà perçue ailleurs, on a les moyens ici car le cadre le permet, d'être co-auteur de ce qui se passe. La question de l'évaluation interne par exemple c'est comme ça que j'essaie de la porter. Tu as vu en réunion j'ai demandé : « qu'est ce qui serait important selon vous que l'on travaille ? ». Je n'ai pas dit : « voilà ce qu'on va travailler ». S'il y avait une obligation : qui serait qu'on doit travailler sur tel axe : je le dirais comme tel : « voilà on doit travailler là-dessus, c'est important pour telle ou telle raison ». Là j'essaie de mobiliser en : « disant qu'est ce qui est important pour vous ? ». Car mon intuition est de dire que de cette manière les gens vont s'approprier les choses et les font vivre. Ça a du mal à prendre !
Parce qu'il y a déjà un manque de temps…

Vous n'en faites pas une toutes les années ?

Si si, tous les ans, je fais un compte rendu sur l'évaluation interne.

Sinon le rapport interne a lieu tous les 5°ans ?

Ça c'est l'externe. L'évaluation interne est une dynamique annuelle avec un rapport annuel. Voilà ce que l'on a fait pour 2011 et projeté de faire pour 2012. Qu'est ce qui a progressé ou pas, pourquoi ça

n'a pas progressé… Donc tous les ans un rapport est écrit. Donc j'essaie de proposer quelque chose ou de relancer quelque chose qui est important pour eux. Bien sûr en collant… mais en même temps dans le référentiel AFR il y a presque tout, on peut juste prendre un item et s'intéresser à celui-là.

Vous mettez en place des groupes de travail ?

L'année dernière, l'année d'avant et y a deux ans on l'a fait. Mais ça a du mal à prendre car l'année dernière il n'y avait que deux personnes mobilisées. C'est pas assez deux. Pour qu'il y ait une réelle dimension participative, il faut qu'il y ait la moitié de l'équipe. On avait fait deux sous-groupes de travail mais l'année dernière je me suis plus appuyé sur la préparation du colloque qui était une autre forme de point d'appui. Cette année, je propose de travailler sur les ateliers qui sont un outil fondamental ici.
Alors pourquoi les gens n'adhèrent pas trop ? C'est peut-être moi. Je me remets en question. Est-ce que le message ne passe pas bien ? Est-ce que je ne le transmets pas correctement ? Je ne sais pas bien. Je me réinterroge souvent là-dessus. Je crois qu'il y a en plus le temps car il faut le trouver pour y penser. Mais je crois qu'il y a aussi la peur de l'écrit. Je crois que les gens ont une crainte par rapport à leur propre écriture. L'évaluation interne n'a de sens que si on écrit collectivement. Après, il faut une plume, peu importe laquelle ! En tout cas, il faut le construire collectivement. Je le vois par expérience, des gens sont très présents mais ont beaucoup plus de mal à faire un écrit car il va être relu. Il devient public dans le sens où on le transmet.

Concernant les évaluations, il y a une forte résistance pour des personnes qui se disent défendre une clinique. Les écrits ne manquent pas dans ce sens et cela leur semble incompatible car les évaluations seraient qualifiées de « mort du sujet », « la fin de l'accompagnement », « on réifie la pratique », ça donne une « relation mortifère » et une relation à l'autre qui n'est plus prise dans un échange. Il semble que vous nuanciez ces propos. L'évaluation et la clinique semblent possibles pour vous ?

Il nous appartient de… plutôt que se dire que l'on n'a pas le choix de faire une évaluation interne, peu importe comment elle est faite, eh bien on nous impose des choses car cela est obligatoire, eh bien pourquoi ne pas en faire autre chose. Tout en répondant à ce qui nous est demandé, moi j'insiste là-dessus, et le colloque a été une réussite par rapport à ça car ils ont réussi à se mobiliser et à écrire. Je pense, et je ne suis pas le seul à le dire, beaucoup le constatent, on est en déficit d'écriture dans le travail social, pas dans le sens où on ne sait pas écrire mais les travailleurs sociaux ont quelque chose à transmettre et que si c'est transmis sous forme d'écrit – revue, ouvrage ou des formes très simples – ça devient une expérience partagée qui fait part de la clinique. Si c'est sous forme écrite qu'on peut en rendre compte alors pourquoi pas dans l'évaluation. Ça devient un mode de justification du travail plutôt que de dire je ne vais pas écrire car je suis en résistance, écrire c'est la mort du sujet ! Oui mais ne pas écrire, c'est aussi la mort d'un type de travail. J'ai plutôt cette façon de voir les choses, bien sûr ça a des limites, il ne s'agit pas de dire qu'on va être créatif partout, il y a des choses contraintes mais pour autant l'espace qui nous est laissé, et qui n'est pas très important, à nous de l'occuper. Si on l'occupe pas, alors on va l'occuper pour nous.

C'est quoi cet espace ?

Pour moi, l'espace, c'est de rendre compte par l'écriture. On peut très bien, je l'ai fait l'année dernière car je ne peux pas non plus trop pousser les gens pour le faire mais, dans l'évaluation interne, j'avais introduit un texte en rapport au temps, du coup aux ateliers et à la vie collective ici, j'avais introduit un texte de 4 pages qui était une réflexion autour de ce qui se passe au niveau temporel pour les jeunes tel que je le percevais.

Vous avez eu un retour de votre texte ?

Non. L'évaluation interne part au siège car tout est regroupé là et après c'est regroupé par pôle. Je n'ai pas de retour là-dessus. De temps en temps, je demande au directeur de pôle ce qu'il en a pensé et il me dit que c'est intéressant. Peut-être que ça l'arrange aussi que ce soit fait tel quel et que l'on réponde aux normes peut-être d'une façon différente. En tout cas c'est fait. Pour moi, je pense que les deux ne sont pas incompatibles.
On a la chance de pouvoir être encore créatif ici. Mais si on répond tel quel à la commande alors on va vers la mort d'un type de travail, c'est certain.

Vous avez fait une évaluation externe ?

Non. C'est le siège qui va décider qui va faire l'évaluation, la question du coût et des relations va compter. On sait qu'on trouve de tout chez les évaluateurs aujourd'hui. C'est une question qui ne nous appartiendra pas.
Elle est à chaque fois reportée, ça sera peut-être d'ici 2015.
On a eu l'habilitation CSAPA en 2009, mais on n'a pas eu notre visite de conformité obligatoire au bout de 3 ans. Soit l'ARS n'a pas le temps, car il y a beaucoup de questions en suspens par rapport à ça, où il serait question que les lieux qui ont été habilités CSAPA aient leur conformité pour 15 ans. Ce qui serait pas plus mal.

Comment ça se passe cette visite ?

Ce qui est lié à la sécurité mais tous les lieux névralgiques comme l'infirmerie ou la cuisine. Ça va des dossiers de résidents aux cahiers de bord, des formes numérisées, les dossiers du personnel : est-ce qu'il y a adéquation, est-ce que le directeur à ses diplômes ? On a eu une visite de la DASS et ils étaient…

Pointilleux ?

Ouai, c'est épuisant même.

Ces visites ont toujours existé ?

Oui, la DASS venait vérifier qu'il y avait adéquation entre ce qui est transmis et ce qui s'y passe.

Il y a donc un doublon avec l'évaluation externe ?

Oui. J'ai vu des évaluations externes très différentes qui ont eu lieu selon les lieux. Je ne sais pas trop comment ça va se faire cette histoire concernant l'évaluation externe.

Entretien n°71

Par rapport à ce que vous avez pu amener la dernière fois, j'aimerai que vous me parliez de l'arrivée de la loi 2002 au regard de votre parcours professionnels. Ce n'est pas forcément le chef de service que j'interroge mais le professionnel qui a 20ans d'expérience. Pourquoi cette loi est arrivée ? Ça répondait à une demande ou pas ?

D'une façon globale, et ça s'appuie sur des choses subjectives, sur lesquelles j'ai pu travailler, lire ou publier, je pense que les années 70, car je crois que c'est un berceau créatif sur ce qu'il s'est passé, était très expérimental. Et progressivement avec les années 80 et la crise économique, progressivement les réglementations sont venues de plus en plus structurer les différents secteurs. Je pense qu'il y a aussi un lien avec les recommandations européennes qui reposent sur des termes comme bientraitance, place des usagers, etc. Tout ça s'est décliné progressivement au niveau des différents champs du travail social avec des secteurs qui ont été plus précoces à répondre à ce qui, selon mon point de vue, est plutôt une exigence qu'une nécessité. Je ne pense pas, par exemple, en tant que professionnel au sens large, qu'avant les années 2000-2002 on ne s'intéressait pas aux droits des usagers, à leurs besoins, leurs attentes, etc. Du coup, je pense qu'on est venu structurer, réglementer, codifier, voire uniformiser, des prises en charge avec les supports écrits, et l'idée, qui n'est pas complètement fausse, que les travailleurs sociaux n'expriment pas, ne rendent pas lisibles ce qu'ils font, ce qu'ils produisent, et que du coup, il fallait contrôler si ça correspondait bien à une éthique, à une façon de faire et si aussi les deniers publics étaient dépensés correctement. Le droit des usagers auparavant, ici ou ailleurs, dans d'autres lieux où j'ai travaillé et bien sûr qu'on les prenait en compte et que la question des droits s'est toujours posée. Là c'est en lien avec tous ces termes utilisés début 2002 jusque 2005 : la citoyenneté, l'égalité des droits, etc. Donc toute une série de concepts portés par le champ politique au sens large, européen et décliné en France aussi et qui vient structurer sans forcément apporter un plus de mon point de vue. Et les outils de la loi 2002, uniformes partout maintenant, auraient pu être très différents. Ils auraient pu être… je le dis de manière un peu créative, pourquoi pas les gens qui viennent écrire, exprimer ou enregistrer ce qu'ils pensent des lieux ? Que ce soit les familles, les personnes accueillies. On aurait pu faire quelque chose dans ce sens-là et non pas faire rentrer dans des PPI (Projet Personnalisé Individuel) qui peuvent être très intéressants mais qui peuvent aussi être simplement de la réponse réglementaire. Je connais des endroits où les PPI sont faits en dehors de familles. On remplit le truc et c'est fait.
De mon point de vue, on est du côté, d'essayer de structurer un champ qui échappait aussi à tout ce qui relève du contrôle… alors c'est pas uniquement le fait de contrôler, c'est : « qu'est ce qui se passe dans ces lieux ? Ils accueillent qui ? Des enfants, des handicapés, etc. Du coup on va fixer un cadre là-dedans ». Je pense que le tort du travail social c'est de ne pas avoir assez, dans les décennies précédentes, rendus plus explicites ce qu'il se faisait en terme de relations humaines et pas uniquement en terme situation de handicap ou plus situation de handicap, c'est aussi qu'est-ce que l'on vise dans notre société aussi ? C'est ma perception.

C'est une formalisation qui aurait pour objectif de rendre plus lisible les choses mais dans ce que vous disiez la précédente fois c'est que vous mettez en avant une continuité. Une sorte de permanence qui se fait malgré les changements sociétaux. Il y aurait une permanence dans l'accompagnement. Mais la loi 2002 donne l'impression, au regard des discours des professionnels, qu'il y aurait un avant et un après. Avant y avait-il moins de considération des droits ? Les professionnels étaient-ils plus dans le flou concernant les objectifs qu'ils se fixaient avec les personnes accueillies ?

Ce n'était peut-être pas formalisé de façon précise parce que maintenant on a tendance à écrire les objectifs noir sur blanc mais les intentions aux personnes est une continuité et c'est le cœur du travail social. Je crois aussi qu'il y a une propension à judiciariser les comportements sociaux au sens large ce qui fait que, comme pour le droit opposable au logement, il y aurait un droit opposable à la prise

en charge socio-éducative. Et du coup, les personnes pourraient venir contester et être en tension avec les administrations qui seraient du coup toutes puissantes (les personnes ?), c'est aussi un point qui me semble intéressant de soulever.
Pour moi, il y a une permanence. Après, avoir des outils, pourquoi pas mais les utiliser de manière intelligente c'est beaucoup mieux car si c'est la forme qui prend la place alors le fond va avoir tendance à être moins important.

Mais pourquoi cette loi, qui soulève pas mal de passion, a été reçue de cette manière par certains professionnels si, en fait, on est dans une permanence où il s'agit d'éclairer ce que l'on fait depuis longtemps ?

Je crois que la crainte principale c'est d'être contrôlé et donc de devoir obéir à une sorte de norme et pour revenir ici je vois très… alors après, je ne veux pas opposer les anciens avec les nouveaux, mais les anciens sont habités par une culture beaucoup plus importante avec une expérience plus importante et pour eux cette mainmise de l'administration et du législatif viendrait réifier la prise en charge et l'accompagnement. Mais je vois, avec d'autres professionnels, il faut mettre en forme différemment et ça pose moins de soucis.

Mais ils ne sont pas non plus dans une opposition radicale ?

Tu verras avec M. L. car j'ai eu pas mal de discussions avec lui, formelles et informelles, mais cette question du contrôle il la met pas mal en avant. Peut-être qu'il a changé depuis et il t'en parlera différemment.

Il peut parler de contrôle sans pour autant faire blocage dans ce que tu demandes ?

Non, il ne va pas faire blocage mais après c'est moi qui adapte les choses, mais par rapport à un écrit qui doit être formalisé pour une raison ou une autre, je vais aller le chercher un peu plus et éventuellement faire avec lui car il peut avoir du mal à finaliser. Par exemple, quand un jeune part d'ici je demande à l'équipe d'écrire un petit rapport de séjour qui correspond à un aspect réglementaire mais qui surtout est une petite synthèse sur ce qu'il s'est passé pour le jeune lors de son passage. Donc, c'est chaque référent qui va clore le dossier. Ça peut être aussi un départ précipité et donc c'est le prof qui fait une petite synthèse. M. L., si je ne vais pas le chercher, il va avoir du mal à le faire. Non pas parce que ce n'est pas important pour lui, car il a tout en tête et va l'exprimer, mais parce qu'il est un opposé à la norme et il y a une résistance chez lui. Ce n'est pas une résistance qui fait opposition mais une résistance par rapport à des valeurs. Pour autant, ça n'empêche pas de travailler avec lui.

N'est-ce pas aussi cette forme de résistance que vous mettez en œuvre dans votre manière de vous approprier ces injonctions ? Vous disiez que vous vouliez vous autoriser à conserver une marge de fonctionnement et d'autonomie. Vous faites des évaluations internes en les écrivant, vous sollicitez l'équipe… Donc vous vous appropriez, d'une certaine manière le cadre légale. Est-ce que ce n'est pas une forme de résistance par rapport ce qui peut se faire d'autre ?

Oui, c'est une forme de résistance mais constructive. Ce n'est pas « je m'oppose » car je n'ai pas le choix en tant que cadre, car en tant que cadre je suis porteur de la loi au sens réglementaire du terme, donc du coup il ne s'agit pas de contourner. On a une commande, elle n'est pas si précise que ça pour me dire que je dois absolument faire les choses comme ça, comme ça, comme ça. Du coup, moi j'essaie d'y mettre du contenu, mais je n'y arrive pas tout le temps, eh bien je mets en avant la valeur travail. La valeur de ce que ça vaut ce que l'on met en place. Et la question de la forme est importante mais pas primordiale. C'est une forme de résistance pour continuer à faire vivre des valeurs auxquelles je crois. Je ne pense pas que je sois le seul à y croire, je ne suis pas un résistant solitaire,

mais je crois que c'est possible de pouvoir s'adapter à des normes qui semblent contraignantes, simplement en étant un peu créatif, mon idée est là. Je ne dis pas que c'est simple. Quand on doit faire un budget eh bien un budget c'est un budget, je ne vais pas écrire sur un budget, je peux commenter mais… Par contre, concernant une évaluation ou un rapport d'activité, moi par rapport au rapport d'activité que je fais et c'est une autre forme d'évaluation, on a un rapport type ARS avec les collègues (de l'association ?) avec des chiffres, etc. Je ne me vois pas, mais je pourrais m'en contenter, juste rentrer des chiffres, ce qui ne prendrai pas trop de temps. Mais ce rapport il est pour l'ARS, pour les instances de contrôle et de tarification, mais c'est aussi un outil de travail pour moi, pour voir ce qu'il s'est passé l'année précédente. Est-ce qu'il y a des choses qui changent ?

Il ne faut pas que ce soit réduit à un rapport financier ?

Quand je mets que 49°% des jeunes que l'on accueille ici, le premier produit qui leur a posé problème c'est l'héroïne, par exemple. Pour moi, c'est un indicateur important car il me permet de voir, et pour le lieu et d'une manière globale, que signifie les consommations aujourd'hui. On a par exemple constaté la montée de certains produits, et pouvoir observer les choses de manière objective et les commenter, ça permet de voir les mutations, parce que le public que l'on accueille en 2013 n'est pas le même qu'en 2002 ou auparavant. Donc ces chiffres objectifs méritent d'être commentés non pas pour leur donner une orientation qui soit autre mais c'est un regard sur ce qu'il se passe pour le public dans une histoire et en lien avec un contexte sociétal. Mon idée est là, le rapport réglementaire est fait, mais mon commentaire, je le sais pertinemment que l'ARS ne les lit pas, ça ne les intéresse pas de lire et ils n'ont pas le temps. Ce que je conçois totalement mais je le fais comme ça, je le partage avec mes collègues cadre de direction et j'en fais un document que je donne à l'équipe pour qu'ils aient un regard sur ce que l'on a fait ensemble.

Dans le précédent entretien tu indiquais que tu avais connaissance de certaines évaluations internes et externes en dehors de l'association mais tu n'en as pas dit grand-chose. Pourrais-tu revenir là-dessus ?

Je vais citer deux cas. Un premier cas où l'évaluation interne a été co-construite avec les professionnels et l'évaluation externe a été une continuité. Du coup, ils se sont intéressés à l'adéquation en termes d'outils et du coup c'était très riche. Ça a permis aux salariés de faire des petits groupes, d'échanger. C'était dans un des établissements de l'AFEJI dans l'avesnois. C'est une structure particulière, expérimentale, qui n'a pas encore vraiment de statut qui accueille des gens schizophréniques dans un espace de vie. Et l'autre lieu, l'évaluation interne a été commanditée avec un cabinet et ça été vécu comme…. d'après ce que j'ai compris, ils ont été dans la précipitation à devoir se rendre conforme, du coup ils ont fait faire l'évaluation interne.

Quel sens ils en dégagent ?

Du coup, ils l'ont vécu comme une sorte de contrôle, d'intrusion. Est-ce que l'on fait bien ? Pas bien ? Qu'est-ce qu'il faut qu'on change ? Tout était autour de la crainte. Est-ce qu'on va garder notre habilitation ou pas ?
Alors que de l'autre côté ils s'en sont saisi comme quelque chose de constructif, d'interroger ce qu'ils faisaient. Pourquoi on fait ça comme ça ? On pourrait le changer, faire quelque chose de plus approprié donc.
Je pense que des structures ont plongé très vite par crainte de se dire « si on n'est pas dans les clous »…je pense aussi, mais c'est une autre question, que certains en font des choux gras.

Avec cette conception de ce travail que vous qualifiez de clinique, vous n'avez pas l'impression que ce qui est mis en place à travers les outils pour rationaliser, uniformiser, il n'y a pas une volonté de mettre à mal la dimension clinique ? Elle embarrasse ? Est-ce volontaire ? Un effet

pervers ? Une conséquence ?

Je ne sais pas si le législateur avait cette intention et je ne sais pas comment on pourrait le vérifier. Par contre, c'est indubitablement un des effets pervers. C'est une question que je me suis posé à l'époque et que je me pose toujours. Est-ce qu'il n'y avait pas une forme de règlement de comptes entre les tenants de la clinique, une sorte de liberté d'expression, et des gens qui se disaient « mais c'est quoi votre truc ? Qu'est-ce que vous faites ? ». Il y a peut-être eu la volonté d'étouffer ces aspects-là. Si les gens en poste, les cadres, ne sont pas attentifs et plongent trop vite, parce que c'est ça aussi la clinique : de quoi il s'agit, qu'est-ce qu'il se passe ? Très vite on peut fermer les espaces de créativité. Parce que pour moi la clinique est aussi en lien avec la créativité.

Au regard des référentiels est-ce que l'on n'en vient pas à invisibiliser toute une pratique, voire la disqualifier, pratique qui est qualifiée de clinique qui interroge le regard, le corps et donc qui n'est pas simple ni d'accès, ni à rendre compte, mais ce qui est plus simple c'est de standardiser l'accompagnement ?

Je pense que l'on y va. Mais c'est mon côté optimiste, je crois qu'il y a pas mal de vieux qui vont être de moins en moins nombreux qui vont avoir cette résistance-là. Mais je pense que la résistance doit être intelligente parce que si la résistance, je pense à nos collègues de la corniche à Marseille qui ont pendant des années refusé de travailler avec les produits de substitutions pour des questions éthiques mais qui étaient discutables, je ne sais pas comment ils ont fait pour tenir leur habilitation. Si je sais, en fait, ils se sont toujours débrouillés pour accueillir des personnes sans substitution, sans le dire car si ça avait été indiqué dans un document ils auraient été hors la loi. Donc je pense que la résistance va continuer mais que l'on va vers quelque chose où le regard clinique va se réduire de plus en plus.

Dans votre entourage, pour ceux qui partagent cette lecture clinique dans leur travail, vous les sentez en difficulté ou au contraire c'est une posture qui les tient ?

Si je pense à quelques lieux en France qui sont sur le même registre que nous, ils se débrouillent plutôt pas mal pour garder un aspect clinique tout en répondant au cadre réglementaire. Il y a d'autres lieux qui se sont complètement transformés comme la corniche pour ne pas les citer car je les ai rencontrés y a pas longtemps. L'équipe en place depuis un certain temps a été totalement déstabilisée parce qu'ils ont changé l'organisation de l'association, ils ont redéployé de gros trucs comme on peut voir maintenant dans l'associatif et ils ont changé la direction aussi. Et toutes les personnes mises en place étaient des managers, strict au sens économique du terme, et le psy était totalement opposé à celui qui était là auparavant. Auparavant, ils travaillaient avec Toscaliès, fils de François Toscaliès, qui a été leur figure de proue presque au niveau gourou du terme, mais en tout cas tu passais d'une approche très riche, philosophique, phénoménologique, à quelque chose de complètement standardisé : objectif, résultat, etc., etc.
Je pense que la résistance intelligente existe mais que le travail social va s'uniformiser, moi je le vois par rapport aux étudiants. On accueille pas mal de stagiaire ici et moi j'essaie d'accueillir, non pas forcément ceux qui sont dans la clinique, mais ceux qui ont conservé une ouverture, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas là juste pour répondre à un standard scolaire par crainte de… mais qui ont une diversité d'approches.

Ce sont des étudiants qui arrivent déjà avec l'appareillage 2002..

Au niveau de l'association, tu vois par exemple dans la lettre mensuelle le chantier de l'évaluation externe avec la fusion programmée, y a pas d'autres termes, entre l'association S et l'association A. Des collègues directeurs, chef de service directeurs de pôles, toutes les terminologies actuelles, j'en connais certains et j'en ai connu beaucoup qui étaient des travailleurs sociaux et qui se sont totalement transformés. Ils sont passés par des écoles de management et des formations de management très

poussées qui font que leur discours est totalement… ils ont opéré la rupture épistémologique, si on veut dire ça avec le sourire, avec ce qu'ils étaient auparavant. Et j'ai beaucoup de mal à le concevoir. Je conçois tout à fait que le cadre réglementaire et les injonctions soient plus présentes qu'avant mais j'ai beaucoup plus de mal à concevoir qu'on puisse faire fi d'une histoire comme si elle n'avait pas existé.

Vous vous l'expliquez comment ?

C'est un point de vue personnel, mais je sens qu'ils ont besoin de reconnaissance et d'accéder à des postes de plus en plus important, en tout cas considérés comme importants. Une espèce de reproduction de la pyramide…. (dernier mot incompréhensible).

C'est un opportunisme ou est-ce le fait qu'ils croient vraiment au bienfait de ces procédures ?

Je pense que de façon globale le risque avec tous les outils si ce n'est pas fait intelligemment c'est que….. en fait c'est rassurant ! On va le dire comme ça, c'est rassurant. Je vais faire un beau PPI, je vais respecter la loi, je vais le remplir avec le jeune, « tu veux faire quoi ? » etc. Je vais le rendre et j'aurais fait du bon travail. Mais je ne serai pas allé interroger ce qui met en difficulté le jeune, on va faire le projet et on va suivre le projet. La clinique, le travail avec les usagers, le partage avec les usagers, ça a une grande part d'incertitude. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas transmettre ce qui est fait, et moi je crois beaucoup à l'écrit pour ça. Mais le faire passer par un plan codifié, ça évite d'interroger la question de la souffrance, de l'existence, etc.
Tu entends bien quand on parle des demandes qui sont faites ici, la question principale que l'on se pose tous, je pense que c'est mon côté philosophique, c'est « pourquoi on vit ? ». Et comment je fais, de quoi j'ai besoin et sur quoi je m'appuie ? Quelles sont mes forces, mes faiblesses ? La question est toujours là. Et un des risques avec ce qui est codifié, que ce soit en numérique ou sur papier c'est qu'on va se fier à une trame, c'est tout. Vous avez une carte de sécu ? Oui/non. On va faire en sorte que vous l'ayez. Ce qui est fondamental, mais à côté de ça il y a aussi autre chose : pourquoi la personne n'a pas la sécu ? C'est aussi une question intéressante. C'est ce qui fait que je n'ai pas trop de soucis à faire les deux, car j'ai intégré cette contrainte sans que ce soit une contrainte.

Pourquoi l'assentiment est important ? La résistance selon vous est-elle encore présente ?

Elle diminue au fur et à mesure. Le secteur que l'on nomme aujourd'hui addictologie est un peu à part. Pourquoi ? Parce qu'il s'est construit de manière marginale au départ. Il y a quelques figures historiques toujours présentes, porteuses de valeurs, mais je crois que le secteur d'addictologie va être touché de la même façon. La résistance est moindre. Elle va plus se décliner sur les conditions de travail, qui est une question tout aussi importante mais qui oriente la question ailleurs et qui ne va pas se centrer sur la question éthique, qui est pour moi fondamentale. En gros, on va se focaliser à juste titre sur le fait que l'on a moins de postes, les conditions de travail, les absents non remplacés, etc. Mais la question principale c'est quel type de travail on fait dans ce lieu avec quelles valeurs ? Du coup, elle est balayée.
Le secteur addicto a intégré le social et médico-social il n'y a pas longtemps. Auparavant ça restait peut-être avec des abus, un peu créatif, les gens faisaient ça, c'était plutôt un univers d'expérimentation avec une certaine liberté, tout ça c'est terminé.

Pourtant la figure du travail social refusant les injonctions, exemple de la PJJ avec la loi Perben… mais qu'en est-il à l'heure actuelle ? C'est juste les conditions de travail qui sont visées ?

La question gestionnaire a pris de plus en plus de place. Sans que je ne la critique de façon absolue. La gestion, la rationalisation, les coûts, qui fait quoi ?, la territorialisation, l'ARS qui vérifie qui fait

quoi, mais du coup les professionnels… car ceux des années 70 partent à la retraite là. Y en a un bon nombre qui partent à la retraite. Et il y a quelque chose qui a été transmis par certains quand même. Ici, en l'occurrence une des figures emblématiques est la psychologue, qui a transmis pas mal de choses. Elle doit partir dans 2-3 ans et il faut qu'elle continue à transmettre son savoir-faire. Je le lui ai déjà dit, non pas parce que c'est la meilleure, mais parce qu'elle est riche d'une histoire et que c'est important que ceux qui travaillent ici en aient une connaissance. Mais je pense qu'on va avoir affaire à ce que tu perçois, des étudiants formatés qui veulent répondre à un formatage avec les domaines de compétence et compagnie et qui ont perdu la capacité d'interroger, d'ouvrir, de remettre en question, tout en respectant un cadre, les deux ne sont pas incompatibles.

Ils l'interrogeront mais dans le cadre de ce qui est proposé.

Quand les CSAPA ont été créés, nous ça s'est focalisé sur le retour du médical. En gros, les médecins ne se sont jamais intéressés à la toxicomanie, très peu, sauf quelques figures emblématiques. Le travail social et éducatif se le sont appropriés et là le CSAPA va, dans les échanges que j'ai eus avec pas mal de personnes, vers l'uniformisation, on veut nous faire rentrer dans quelque chose d'identique pour tous et le retour du médical, qui est une autre forme de contrôle. C'est un constat général en France. Il y a eu une inquiétude mais qui n'était pas de la résistance. Parce qu'en gros les gens se sont dit « on n'a pas le choix ». On passe de CSST à CSAPA moi je suis très attentif aux termes utilisés : « Centre de Soins spécialisés aux toxicomanes et Centre de Soin et d'accompagnement et de prévention en addictologie ». Sans dire avant c'était mieux, mais qu'est ce qui fait qu'on passe de toxicomanie à addictologie. Il ne va pas complètement disparaître, c'est comme le terme de postcure, dans 10°ans peu de gens l'utiliseront. On parle maintenant de Centre Thérapeutique Résidentiel. Les mutations terminologiques sont pour moi des mutations sémantiques et qui sont porteuses d'une idée réglementaire mais aussi d'un cadrage des choses. Il n'y a pas eu de résistance par rapport aux CSAPA. Les gens ont eu comme question : comment on fait pour s'adapter ? Mais la résistance s'est opérée par le biais de l'ARS, par exemple pour nous. L'ARS nous a reçu, nous les CSAPA en 2007-2009. En gros, ils découvraient le texte en même temps que nous, donc on a dit : « il nous faut un médecin, on attend que vous nous financiez un médecin. Là-bas aussi y a un CSAPA et il leur faut un médecin, mais aussi un infirmier, etc. ». Du coup, ce que l'on a renvoyé, et j'étais là avec les collègues d'ici, c'est « qu'est-ce que vous nous demandez ? ». Du coup, il y a une forme de résistance qui s'opère différemment mais en aucun cas on vient s'opposer car tu peux pas t'opposer.

Mais cette opposition a existé historiquement ! Les travailleurs sociaux refusent cette idée d'être résistant : résister c'est reculer.

Ce terme est passée d'une connotation positive mais aujourd'hui ce serait le rétrograde. Peut-être parce que ça a été une figure emblématique à un moment donné. Moi je crois que les gens qui résistent sont accrochés à des valeurs peut-être parfois de façon opportuniste aussi. Les gens qui croient en des valeurs, moi compris, ne sont pas toujours intègres avec ces valeurs. J'ai mes incertitudes et mes ambiguïtés. Ça renvoie à de la socio des organisations et des marges de manœuvre : en quoi la résistance serait négative ? Il y a toujours de la résistance. On le voit avec les jeunes ici. Je pense qu'il faut revaloriser le terme de résistance. Non pas parce qu'il faudrait absolument résister mais c'est un des aspects de la relation humaine. Ces jeunes que l'on accueille ici, ils veulent tous changer. La première chose qu'ils font en arrivant : ils résistent ! Ils résistent et ils s'y accrochent. Parce que c'est vital de résister, il y a une dimension de survie. Quitter une identité d'usager de drogue « toxicomane » pour devenir moi maintenant, mais moi je suis qui sans le produit ? La question de la résistance est intéressante à partir du moment où ce n'est pas de l'opposition pour s'opposer. Résistance, ajustement, créativité. Je pense qu'on a un peu plus de marge de manœuvre qu'on ne le pense mais si on est en capacité à un moment, c'est ce qu'on a fait avec l'ARS, de dire « ben nous on propose ça », et bien peut-être que ça peut être entendu à un moment donné. Bien sûr, si on propose quelque chose qui va coûter de l'argent, on ne sera pas entendu. Mais si on fait une proposition qui

ne sera pas une question d'argent, de budget, mais une façon de fonctionner différemment, ça pourrait être entendu. Donc on peut continuer à faire vivre des choses tout en les faisant évoluer. Toi comme moi on est différent de ce que l'on était y a 10-15ans, il ne s'agit pas de rester figé aux photos de Doisneau des années 50, même si elles sont très jolies.

Dans l'idée que ces procédures viennent changer le regard des professionnels on retrouve un certain nombre de personnes qui défendent une clinique éducative : mais les travailleurs sociaux savent-ils ce que c'est que de la clinique éducative ? C'est séduisant comme terme, mais…

Très bonne question ! Ici je pense qu'ils en ont une bonne connaissance. Ils ne seraient pas forcément capables de l'expliciter avec les mots choisis mais cette culture du travail, j'aime bien cette idée de culture du travail, qui est d'être avec, autour, d'observer ce qui se passe et pas forcément d'induire tout le temps et d'accepter d'être confronté à une différenciation des regards ça existe ici.
Depuis que je suis ici ça a toujours existé. Auparavant, quand je suis arrivé il y avait 2 points importants : la substitution : « est-ce que c'est pas une nouvelle drogue, est-ce qu'on légalise pas ? » et aussi les opposés à la psychanalyse, y en avait deux. Il y avait un combat et je suis arrivé dans ce cadre-là, c'était riche. Ils disaient « ça sert à rien votre truc ! ». On va passer 3°h à discuter de ce qu'il pourrait penser, etc., fantasme, jouissance, alors ce qu'il doit faire c'est ça ça ça. Du coup je pense qu'il n'y a pas eu de vainqueur, on est resté sur du regard partagé, qui interroge, qui peut se tromper. Les choses évoluent, dans d'autres lieux ce n'était que de la psychanalyse, et il n'était pas question de parler de psychothérapie institutionnelle. On est passé dans les extrêmes, faut le reconnaître. Je suis pour une approche clinique, qui est pas mal partagée ici, pas de façon uniforme, mais je suis aussi pour que les regards des autres disciplines soient présents aussi. Non pas pour se substituer à l'autre mais en complémentarité.
Une question qui m'interroge beaucoup, dans un lieu comme le nôtre ici : comment les travailleurs sociaux qui travaillent à l'interne, on est vraiment des savants de l'intérieur, des experts de l'intérieur, le risque est d'être autocentré sur le sujet, son histoire, etc. ? Ce qui est très important, mais est-ce qu'on a un regard sur le contexte sociétal ? Il faut garder cette dimension-là, du regard sociétal, l'hypermodernité, non pas pour dire y a une nouvelle théorie mais il faut étayer, enrichir et pas remplacer. C'est ce que je défendrais en termes de valeurs, avec un ancrage sur le sujet et sa liberté à être ou sa difficulté à être. Connaître un contexte vient situer la personne dans un environnement, on a tendance à l'oublier et on ne pense que trajectoire, passage dans un établissement. La personne, la famille, il faut savoir parler du contexte de précarité, c'est-à-dire les incertitudes : « c'est quoi travailler aujourd'hui ? ». Tout le monde se la pose aujourd'hui.

Entretien n°72

Durant les précédents entretiens vous parliez d'une permanence dans le travail depuis que vous aviez commencé, et depuis que vous êtes chef de service ici. Il y a une permanence malgré un habillage qui change. Quelque chose est inchangé et vous parliez d'une intention, qu'entendez-vous par intention ?

L'intention ici est portée par les personnes qui y travaillent. Le projet ici a été porté par le directeur de l'époque, et le chef de service, donc il y a eu une continuité entre les deux puisque le chef de service est depuis passé directeur du pôle addiction.
Tous les deux sont ancrés dans des valeurs humanistes, plutôt proches du sujet, de la **clinique** et d'une compréhension des phénomènes plutôt de ce côté-là. Le directeur du pôle, même s'il est pris par des contraintes importantes, budgétaires, etc., etc., pour autant il garde cette réflexion-là autour des personnes que l'on accueille et, du coup, cette permanence est transmise aux personnes qui ont été embauchée ici. La psychologue et moi-même avons été embauchées dans cette dimension-là, donc il y a une continuité.
L'intention, et cela est mon avis, c'est que au-delà des contraintes réglementaires qui sont de plus en plus importantes, ce qui porte les valeurs ne disparaît pas. J'arrive ici à conjuguer un cadre qui restreint et des valeurs car s'il n'y a plus de valeurs. Je ne vois pas comment on peut travailler sauf à faire du répétitif ou à répondre à une commande. Et ça ne me correspond pas, je ne pourrai pas le faire.
Donc il y a un aménagement qui est on pourrait dire, stratégique aussi, mais peut-être que le mot est un peu fort. Quoi que non, car il y a des choses auxquelles il faut répondre autant les valeurs de fond qui sont de croire que les addictions c'est pas seulement une question de comportement ou de législation mais plus globale qui fait partie de l'humanité au sens large, chacun faisant ce qu'il peut pour exister. Je crois que l'on reste attentif à cela globalement. J'essaie de continuer à porter cette parole-là, cette intention-là. Je pense qu'une bonne partie de l'équipe adhère à ça.

Donc l'intention serait la place que vous occupez en tant que professionnel par rapport aux usagers et la place à laquelle vous les mettez ?

Oui, qui n'est pas forcément en contradiction. Car on pense généralement que la contrainte réglementaire tuerait tout. Elle pourrait si on nous demandait d'accueillir n'importe qui, n'importe comment, ça briserait quelque chose mais je pense que pour l'instant, la contrainte n'est pas si forte que ça. Elle est importante mais pas insurmontable. Et je pense que les autorités de tarification, de tutelles, etc., tant qu'on répond à leur commande en terme de rapport d'activité, ils ne viennent pas fouiller et remettre en question un mode de travail. Ça pourrait devenir le cas un jour.

Votre discours est très différent de certains discours car vous considérez que cela n'empêche pas de travailler.

Les changements sont effectifs et beaucoup plus effectifs chez les jeunes salariés car il y a un nouveau mode de travail autour des dossiers avec plus d'écrits, de rendu compte, etc., autant on a la chance ici de ne pas être soumis à des contraintes qui feraient qu'on passerait notre temps à remplir des tableaux. Et par rapport à ça, je ne veux pas trop faire porter ça à l'équipe car je veux

qu'ils continuent à accompagner les jeunes avec tout ce que cela comporte. Il y a des obligations supplémentaires qui leur reviennent aussi car il n'y a qu'eux qui peuvent le faire mais autant ça n'est pas surchargé. Certains vont le vivre comme étant une surcharge car ils ont eu l'habitude de plus d'oralité et ça peut être un changement culturel important mais pour les plus jeunes, c'est pas important comme changement. Quelqu'un qui travaille ici ne passe pas sa journée 9h-19h devant un ordi pour remplir des tableaux, ça n'a pas de sens.
Cette partie administrative m'appartient donc un peu plus, et je vais faire **pare-feu** par rapport à ça.

Pouvez-vous me parler des réunions, des temps en équipe, il y a trois types de temps. Les réunions que j'ai connues et celle avec la psychologue puis avec le psychiatre. Quels sont les objectifs ?

C'est en lien avec l'histoire du projet, il y a toujours eu un psychologue clinicien depuis que je suis ici et auparavant aussi. Au départ, M. C. puis il y a un trou d'un an avant que la nouvelle psychologue n'arrive. Le lieu a toujours fonctionné avec cette dimension clinique dont on a déjà parlé et très porté par l'approche psychanalytique. Les structurations des réunions ont toujours fonctionné avec un temps de réunion clinique et un temps de réunion plus fonctionnel, car s'il n'y a pas de fonctionnalité alors il n'y a pas de clinique non plus car il faut bien que les choses puissent se faire et s'organiser.
Ce premier temps, et la psychologue le reprécise quand il y a un nouveau salarié, c'est un temps où on ne prend pas de notes, il y a une prise de note par une personne, de façon à ce qu'il y ait une trace de l'échange. Mais le reste de l'équipe est dispo pour échanger et réfléchir. On n'a pas de dimension décisionnelle à ce moment-là. Son objectif, que je suis complètement, c'est de se saisir d'une situation ou de plusieurs ou d'une dynamique collective à un moment donné ou d'événements et on va voir comment on peut se décaler par rapport à la situation pour trouver une autre façon de faire, c'est-à-dire se détacher de ce que l'on fait car souvent c'est : « on sait plus comment faire ; on sait plus où on va ; les gens s'usent, etc. ». L'intention de la psychologue, à ce moment-là, est : « de quoi vous voulez parler ? ».

C'est souvent du côté de la difficulté ?

Oui effectivement, c'est souvent du côté de la difficulté. Tu connais le système, on parle rarement de ce qui tourne bien. En même temps, c'est un peu logique car lorsque l'équipe est bloquée avec un jeune, la question est de savoir comment on peut faire différemment, et pas forcément que le jeune doit s'adapter. Mon objectif à moi est de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'usure avec un résident car il peut être dans un rejet et nous on va vouloir précipiter l'arrêt. Du coup, on va trouver tous les prétextes pour arrêter : « il trop ceci, pas assez cela, il s'implique pas ».
Donc durant 1h30, on va essayer de se détacher de la situation pour aller chercher des points positifs, des portes d'entrée que l'on ne perçoit pas au quotidien. Là on est au cœur de la clinique. On insiste pour ne pas être dans le décisionnel, si on doit l'être ce sera en seconde partie. « Qu'est-ce qu'on peut mettre en place ? ». « Lui proposer de sortir plus ? ». Ce sont des techniques pas forcément compliquées mais auxquelles on n'avait pas pensé et qui permettent de reprendre les choses différemment et de poursuivre l'accompagnement.

Ce temps avec la psychologue c'est « voir les choses autrement ? »

C’est aussi une forme de nourriture qu’elle nous donne par son analyse et les points de vue donnés permettent de faire vivre cette clinique du sujet par les mots employés et les interprétations qu’elle va faire. Elle dit toujours que ce sont des interprétations et pas du tout « c’est comme ça que ça se passe ». Elle ne dit pas : « j’ai diagnostiqué que », ça reste très ouvert. Voilà pour cette réunion, on va aussi aborder une ou deux situations, tel événement à un moment donné qui a été problématique pour l’ensemble car il a posé des tensions dans le collectif, l’équipe a été déstabilisée et ça arrive très souvent.

C’est un temps où la psychologue peut dire à un professionnel : « peut-être que là ta réaction ou ta posture est trop intrusive ?», par exemple.

C’est ce qu’elle fait mais avec beaucoup de précaution quand elle dit quelque chose en ayant dans l’idée de ne pas mettre en difficultés le professionnel mais de lui permettre d’avoir un autre regard. Ce qui n’est pas simple car on est tous pareil, on peut être touché : « j’ai pas bien fait les choses ». Elle n’est pas trop dans une position de pouvoir, « j’ai le savoir donc le pouvoir » même si ça reste un discours porté par des mots savants elle n’est pas éthérée dans ses propos. Elle a été éducatrice ici, elle connaît le travail éducatif, elle a beaucoup d’intérêt pour le travail éducatif. Après elle a fait une formation de psychologue, elle a travaillé ailleurs un long moment et elle a repostulé lorsque le poste s’est libéré.
Voilà pour la réunion clinique, en première partie, 3 semaines sur 4, et la quatrième c’est la supervision.
Par supervision, on entend plusieurs choses. Il faut savoir que la supervision est inscrite dans les textes. Dans notre décret la supervision a un caractère réglementaire. Toute équipe devrait avoir un superviseur. Dans le décret CSAPA on parle de superviseur. Ils ne font pas de différence entre psychologue clinicien et supervision mais le décret part du principe, et ça a été porté par les acteurs de terrains, que un extérieur est important pour ne pas fonctionner entre les murs. Quand je suis arrivé il n’y avait pas de superviseur pendant un long moment. Puis, un est arrivé mais n’est pas resté longtemps car ça ne se passait pas bien avec lui.

Qu’est-ce qui se passait avec lui ?

Il a pris des positions par rapport à l’équipe qui étaient très orthodoxes. C’était un psychanalyste pur et, du coup, il rentrait dedans. L’équipe n’a pas trop appréciée et puis il y a eu d’autres problèmes dont je ne parlerai pas ici et donc on a arrêté avec lui.
Ça a pris du temps pour retrouver un superviseur, c’était pas la priorité. Et la personne qui a été recrutée est un psychiatre qui connaît très bien le domaine des addictions. Mais c’est une question qui a porté à polémique, pas du côté de l’équipe mais de mon côté à moi avec des membres de la direction parce que je ne souhaitais pas un superviseur qui soit salarié. Pour moi, c’est un vacataire car une supervision doit pouvoir s’arrêter sans qu’on soit lié par un contrat de travail. Et il a un contrat de travail à et il intervient dans 3 autres groupes.
Mon impression c’est que c’est un superviseur institutionnel. Il y a le fantasme de ce qui pourrait être véhiculé entre les groupes qu’il supervise. Et puis, très concrètement, c’est quelqu’un qui était salarié de l’association, dans un établissement, le lieu a restreint ses postes et donc voilà on lui a trouvé une place. Franchement, je n’étais pas pour. Mais je n’avais pas la décision à ce moment-là. Et ça se passe beaucoup moins bien. L’équipe a eu du mal à y aller. Pour moi la supervision n’est pas un groupe d’analyse des pratiques au sens classique du terme. C’est interroger le fonctionnement d’une équipe, se remettre en question, se découvrir un peu plus, mais dans un

espace de travail.
Je ne veux pas dire c'est comme ça qu'on fait une supervision mais les dés sont pipés au départ. C'est quelqu'un de sympathique mais qui ne va pas chercher à travers ce que disent les professionnels : « mais pourquoi vous dites ça ? » et aider l'équipe à retrouver la cohérence. La question de l'incohérence se pose tout le temps dans un lieu, elle peut s'effilocher, donc pour moi c'est beaucoup plus problématique. Donc l'équipe a osé dire des choses, mais c'est moi qui ai un peu porté. Dès le départ, j'ai bien dit à l'équipe que s'ils souhaitaient que je ne sois pas là ça ne me posait aucun problème. Pour l'instant ils souhaitent que je sois là. Si un jour ils ne souhaitent pas car ils veulent aborder un point, pas de problème. Mais là l'équipe n'adhère pas à ce qu'il propose. Il y a eu un premier temps en fin juin dernier où se posait la question de la continuité avec lui et on est reparti pour continuer mais ce n'est pas très satisfaisant pour l'instant.

Une fois je suis arrivé pour la deuxième réunion, les visages étaient fermés. Ça avait été compliqué ?

Oui, Mme. A. a osé dire des choses. Ce que l'on attend d'un superviseur c'est qu'il puisse pacifier les choses. Et il a laissé dérouler, elle a été au charbon de façon maladroite car elle est impulsive et tout le monde a mis en place des mécanismes de défense. Je ne suis pas sûr que l'on continue longtemps.

Ce que vous dites des réunions ne va absolument pas dans le sens que la supervision ou la réunion clinique est une évaluation. Vous pensez que l'on peut tout évaluer ?

Le seul lien que je ferais c'est en revenant à l'étymologie de l'évaluation, c'est-à-dire donner de la valeur au travail. Après non, les deux réunions ne font pas trace réglementaires avec ceci ou cela. Donc donner de la valeur dans le sens positif du terme oui mais dans le sens d'un rendre compte obligatoire non.
Tu as lu ça où ?

Savignat par exemple (Savignat, 2010), on est entre évaluation, rationalisation et sens de la pratique, du coup tout est évaluation. Le simple fait de parler de sa pratique c'est évaluer.

Chauvière disait que les travailleurs sociaux avaient ratés le virage de leur évaluation car les outils on les avait (Aicchorn). J'adhère, car on aurait pu présenter nos outils que sont la supervision sans forcément être dans le contrôle ou quoi que ce soit. Donc par rapport à ta question, l'évaluation est différente de la supervision sauf que l'on donne une valeur forte à notre travail avec toute l'insatisfaction et le fait que l'on ne fait pas toujours bien son travail.

Le fait de se décaler c'est quoi ? Comment on se décale ?

C'est pouvoir s'extraire du fait que l'on a des missions à remplir et que l'on doit toujours avoir en tête pour parler de quelqu'un. Le mot « quelqu'un » est important car on parle d'une personne qui a des difficultés, etc. Là, ce n'est pas comment on remplit notre mission au niveau réglementaire mais qu'est ce qui se passe pour cet individu ? Il s'agit de se remettre en question pour voir comment ça se passe pour lui.

Donc ce n'est pas l'organisation qui fait la pratique mais la pratique qui fait l'organisation ?

Et ces instances et ces lieux, comme la supervision, viendraient inverser les choses.

C'est du contre-point ou du contre-temps au sens musical du terme au niveau de la respiration mais aussi au sens noble du terme. Certains vont penser que c'est du temps perdu. Dans certaines institutions les psychologues doivent juste faire des tests et il va évaluer la performance. Pour l'instant on a la chance de ne pas être là-dedans. Dernièrement, on nous a demandé pour une situation de faire des tests, nous on les fait pas. Si on devait les faire on trouverait un interlocuteur ailleurs. D'un point de vue déontologique, on reste ancré sur des dimensions fortes, parce qu'il y a aussi des gens pour le faire. Si un jour on doit embaucher une psychologue d'une autre orientation eh bien les choses changeraient. Je crois que cela provient de notre intention car le projet tient dans la continuité même s'il a été transformé pour diverses raisons et pour autant ce sont des gens qui font vivre un projet et c'est fondamental.

Votre logiciel *progdis*, je me suis renseigné là-dessus, se pose la question de : « à quoi ça sert de poser ses actes », est-ce utile ?

Il pourrait ne pas y avoir d'utilité en soi. *Progdis* est partout, en tout cas je ne sais pas si tous les domaines du social ont *progdis*, mais il faut savoir que le fondateur de *progdis* était un travailleur social avant. Plusieurs choses, effectivement ça peut être un instrument de contrôle, tout dépend comment il est utilisé. Il est devenu obligatoire (CSAPA-CAARUD) et le serveur est sur le serveur, c'est-à-dire pas dans mon bureau et on peut imaginer qu'il pourrait être consulté par la direction de l'association. Il est codé et non pas accessible.

C'est l'association qui a voulu ce logiciel ?

Progdis est arrivé par le secteur addicto. Dans les services du travail social, il y a différentes façons de notifier les actes par écrit et ça appartient à la numérisation des pratiques. Tout ce que l'on peut mettre sur ordinateur que l'on ne pouvait pas faire avant. Donc ce logiciel a été présenté et a été validé par la DGS. On peut dire que c'est devenu l'outil principal. Par rapport à l'OFDT (observatoire français des drogues et des toxicomanies), il y a une antenne dans une autre association lilloise, c'est tenu par des sociologues. Il a eu beaucoup de mal à rester indépendant avec le précédent gouvernement car ils voulaient supprimer les fonds. Une partie de leur travail est de faire un état des lieux des phénomènes d'addiction et des drogues en France et en Europe (OEDT). Les données que l'on appelle les données récapitulatives sont traitées par *progdis*, c'est-à-dire que quand j'envoie mes données annuelles, car c'est important de les envoyer, et pour moi ce n'est pas contradictoire, donner une idée de ce qui se passe dans un lieu et quelles sont les consommations, les tranches d'âge, etc., ça vient donner un état des lieux beaucoup plus fin et réel de ce qui se passe en France.

Ce logiciel met en avant que sur la même page on réunit toutes les informations des patients.

C'est le dossier numérisé et de façon méthodologique car il y a des items qui sont remplis ou pas remplis. Le dossier médical n'est pas accessible aux travailleurs sociaux. La fiche médicale n'est pas toujours remplie. Je vais reprendre ça du début car c'est intéressant.
Progdis on l'a démarré début 2007. La question du dossier médical se posait à ce moment-là. Pour moi elle ne se posait pas car je ne suis pas médecin. Mais comment je fais pour donner des éléments médicaux que j'ai, parce que le jeune nous les a transmis, pour qu'ils apparaissent quelque part.

Du coup, j'ai créé un code qui me permet d'accéder au dossier médical, mais pour le renseigner simplement de quelques éléments. J'ai laissé tomber car ce n'est pas mon boulot et à quoi ça me sert ?
Donc *progdis* est une façon de numériser un dossier, ce qui n'est pas sans poser de questions car dernièrement on doit se mettre en conformité au niveau de l'association par rapport à la CNIL. Donc, tout ce est qui nominatif pose question. De plus, il y a les actes. Ça sert à quoi ? On pourrait dire ça sert à rien, sauf que si on veut une idée quantitative et on pense souvent que les cliniciens sont contre les données quantitatives, l'intérêt ici pour moi c'est que si c'est bien renseigné par tout le monde eh bien j'ai une idée de ce qui a été le plus fait en 2012. Le plus utilisé comme activité. À quoi les jeunes se sont intéressés ? Musique, etc. Derrière il pourrait y avoir une arrière-pensée, et ça s'est passé dans un autre endroit, c'est pensée comme outil de surveillance car je sais, en tant que responsable, qui fait musique et je vais dire untel a bien travaillé car il a fait beaucoup de musique. Moi, je ne l'utilise pas comme ça car je sais bien que tout le monde ne le renseigne pas correctement. Je fais avec, je ne vais pas passer mon temps à leur dire qu'il faut remplir Progdis, je sais que M. L. s'est intégré mais Mme C. va oublier de le faire. Ce qui fait que c'est pas fiable. La photographie n'est pas fiable, elle l'est à 80°%. Moi je l'utilise pour le rapport d'activité. J'extrais les données, j'ai des indications qui me permettent de savoir très facilement et de façon objective pour quelles raisons les jeunes ont été accueillis ici. Le premier produit consommé et je peux vérifier sur plusieurs années si c'est toujours l'héroïne en tête. C'est intéressant comme donnée car ça donne des informations sur le type de conso de ce public. Ça peut aussi renseigner sur les données sociétales que l'on ne voit plus lorsqu'on est dans un lieu, à l'interne. Ça fait des graphiques, des camemberts.

Donc vous avez toutes les activités des professionnels ?

Je ne l'utilise pas comme ça car c'est moi qui l'ai configuré et je l'ai très mal configuré au départ parce que j'étais dans une idée d'affiner au maximum notamment les ateliers et ça m'intéressait de voir la peinture sur verre par rapport aux arts plastiques comment c'était en rapport, et du coup j'ai multiplié les rubriques et la lecture est difficile. On fonctionne par famille d'atelier : créatif, culture, sportif et en récapitulant je vois comment ça s'est réparti. En aucun cas c'est : « M. L. qui a fait 112 ateliers en 2012 ». Ça donne une idée globale.

Vous ne pensez pas que de penser en termes d'actes éducatifs c'est déjà une petite dérive par rapport à ce qui est demandé, c'est-à-dire de réduire sa pratique à des actes ?

Oui, sauf que ce n'est pas mon intention de m'intéresser à combien on accueillie mais ça ne suffit pas car ça serait réductif et persécuteur. T'as bien vu, on s'intéresse aux personnes que l'on accueille ici et Progdis est une obligation pour moi, un peu lourde, pour moi mais j'arrive à restreindre, compartimenter de façon à ce que ça puisse me faciliter les choses pour avoir des données de rapport d'activité. Car les rapports d'activité de l'ARS sont les nombres de résidents et les produits consommés.
Ça a réagi ici sur le fait de réduire une activité à un acte, avec l'idée derrière que bientôt ça serait la T2A pour nous.

Qui a été remise en question ?

Tant mieux. Le risque existe d'instrumentaliser une activité à un acte qui a duré trois quarts d'heure

à 1h.

Ce que je veux dire c'est que dans la volonté de mettre de l'ordre dans le travail social, il y a de bonnes intentions. Mais je pense qu'on a voulu mettre en place des outils pour mettre au clair des choses. Et c'est peut-être pareil pour l'acte éducatif, on veut obtenir des informations, à partir des statistiques, mais la question est : « qu'est-ce que ça vient dire de l'accompagnement éducatif ? ».

Moi ce n'est pas ça qui me sert à analyser l'accompagnement ici. Ce sont des données plutôt. Pour moi, ici, c'est relativement simple Progdis. Ca a apporté une aide technique importante pour le travail en réduction des risques car ils sont obligés de donner mensuellement et annuellement les kits distribués, d'injection, de snif, etc. Auparavant, c'étaient des feuilles et ils mettaient des bâtons pour les kits distribués, puis ça a été informatisé. Là en l'occurrence c'est bien suivi et on a des chiffres précis, parce qu'on est dans des chiffres importants, 8°000, 9°000, 10°000.. c'est énorme ! Du coup, le traitement va faciliter le recueil de données pour transmettre les chiffres. Personne ne me demande moi « combien vous avez fait d'actes éducatifs ? » et heureusement. Progdis a été un changement culturel important et il a suscité pas mal de craintes, plus pour certains que pour d'autres. Craintes que je comprends et que je partage. C'est pour ça que je me suis organisé pour en faire un outil, qui a ses contraintes mais pas seulement.

C'est obligatoire pour les CSAPA ?

C'est une obligation de donner les informations de façon numériques. Et je pense que Progdis a pris le marché.
Après pour parler des collègues de la communauté ils l'utilisent beaucoup car ça facilite la transmission mais ici la transmission principale ce sont le cahier et l'échange verbale, c'est pas Progdis.
Pour Progdis, c'est moi qui renseigne les informations lorsque les résidents arrivent ici car c'est moi qui fait les entrée et les arrivées des jeunes. Je ne le remplis pas dès qu'ils arrivent mais à la deuxième rencontre et je leur pose la question : « est-ce que je peux remplir le dossier numérisé ? » ils pourraient me dire non, mais j'indique que les données personnelles n'apparaissent pas.
Tu vois par exemple lorsqu'un jeune reste peu de temps, tu as connu Simon. J'ai fait l'entrée Progdis et j'ai mis les informations signalétiques sur sa provenance, etc. Si on n'avait pas fait alors on aurait rien rempli car il est resté 5 jours et on n''aurait pas de données (y a bien un dossier administratif avant l'entrée ?) Moi ça me donne des informations importantes car je ne veux pas qu'on soit tributaire d'une obligation d'accueil régionale, et ça j'y tiens beaucoup.

C'est-à-dire ?

Nos homologues de la Corniche à Marseille, qui ont le même agrément que nous, depuis quelques années ont l'obligation de recrutement de leur public en région PACA à hauteur de 40%. Cela a été donné par l'ARS et la préfecture. Ici ça n'a jamais été le cas et je fais en sorte que ça ne le devienne pas. Dans les rapports d'activité, je vais beaucoup insister sur cette dimension nationale qui va permettre d'accueillir tous types de personnes. Faut rester accessible à cette dimension nationale, c'est mon intention et de ne pas faire du contrôle ou quoi que ce soit.

Mais cette rentrée des actes se fait de manière un peu aléatoire ? Par exemple ce professionnel

qui fait une activité et qui ne sait pas dans quelle catégorie la mettre.

Par exemple ?

Il y a une catégorie culture ou loisir ? Du coup, c'était des jeux de sociétés et ça rentre dans quoi ? En loisirs ? Ce n'est pas trop approximatif ? Comment cela ressort sur votre ordinateur ?

Je ressors des diagrammes sur le type d'activité. Peu importe….. enfin non pas peu importe mais par exemple, jeux de société pour moi ce n'est pas un atelier. C'est quelque chose qui se fait en soirée ou un moment particulier car il faut apaiser les choses. L'idée est plutôt d'avoir une photographie de ce qui a été fait en terme sportif, créatif et culturel. Les trois champs qui correspondent à l'historique du projet. C'est ça qui est intéressant.
Par exemple M. L. a été à la médiathèque et je ne sais pas s'il l'a rentré, sinon je le ferai à sa place car ça me permet d'avoir des données plus précises même s'il n'y a pas beaucoup d'intérêt d'avoir des données à 100%. C'est plus intéressant concernant l'OFDT.

Il faudrait que vous m'expliquiez comment vous leur transmettez les informations.

Il faut aller sur Progdis et il y a pas mal d'items. Sur leur site ils ont pas mal d'études faites par des sociologues et ça nous intéresse beaucoup ici (il s'installe devant l'ordinateur et montre la démarche pour transmettre les informations). Sur les jeunes qu'on accueille on a toutes les informations identitaires sur la situation familiale, l'origine géographique, etc. C'est une fiche signalétique et il y a aussi la consommation, quels produits, depuis quand…

M'indique qu'il me passera une évaluation et le rapport de l'OFDT.

Entretiens n°74-75, Mme E, Éducatrice de jeunes enfants, IME, **Adhérente**.

Entretien n°74

Vous indiquiez l'autre jour que vous vous formiez beaucoup par vous-même. Pouvez-vous me parler de ce temps que vous vous accordez et qui est un temps personnel, car il n'est pas inscrit dans une formation professionnelle ?

C'est d'abord un plaisir et un devoir. Dimension de plaisir car je suis très curieuse et j'ai choisi ce métier parce qu'il me plaît et c'est un métier qui offre tellement de possibilités que les années d'étude de 3°ans ça ne s'arrête pas là. Il y a beaucoup d'autres choses par mon boulot, mes rencontres et mes centres d'intérêt. Il y a donc cette première chose, le plaisir, la curiosité et le devoir. Par exemple, là lorsque j'ai commencé ce boulot à l'IME, dans mon groupe, il y a une petite fille polyhandicapée et je ne connais pas le polyhandicap donc j'étais obligée de m'informer là-dessus. Donc, je mets ça sur le compte du devoir parce que c'est mon boulot, on m'a confié une mission. J'ai eu la chance d'avoir ce poste en IME et je pense qu'il faut que j'assure et que je réponde aux exigences de mon poste : accompagner les enfants. L'autisme je connaissais, il y en a qui sont dans le gros panier des TED, et je connais, mais cette petite fille polyhandicapée je ne connaissais pas. Donc je me renseigne de mon côté, toute seule, en dehors de mes heures de boulot là-dessus.

Comment ça se passe pour vos recherches ? Vous faites comment ?

Je commence sur internet. Je m'oriente surtout sur les livres, c'est ce qui me plaît, c'est l'outil qui me plaît le plus. Et c'est facile sur internet, tu tapes un titre ou un auteur phare sur un sujet et après ça s'élargit. Les internautes qui ont choisi ce bouquin ont aussi choisi celui-là, celui-là, etc.

À partir de ces conseils vous faites quoi ? Vous les achetez ou vous allez dans une bibliothèque ?

Non je les achète. J'essaie de trouver le moins cher possible, d'occasion en général ou neuf quand il le faut. Mais j'aime bien garder les livres, donc la bibliothèque c'est rarissime.

Vous pourriez aussi vous dire que la question de l'autisme, que vous avez un peu vu en cours, pourrait suffire ? Vous pourriez ne pas approfondir et vous dire que cet enfant autiste, polyhandicapé ou un autre handicap, eh bien en tant que EJE vous travaillez toujours un peu de la même manière.

Pour moi ce n'est pas possible. Comment veux-tu que j'accompagne l'enfant si je ne connais pas ce qu'il est et ce qui le représente ?
Certains professionnels peuvent dire : « ce que je veux dans le travail c'est connaître les usagers » et donc ils considèrent que les ouvrages ne sont pas utiles. Au-delà de leur handicap, je veux les connaître et c'est dans la relation que je vais les connaître.
Ce n'est pas parce que je vais dans la théorie que je vais m'arrêter à ça lorsque je vais être devant l'enfant. J'ai lu tel bouquin sur le handicap et donc je vais faire ça et ça, eh bien non pas du tout je

ne fais pas ça. Moi c'est une façon de m'aider dans mon travail, j'en ai besoin. Ça m'apporte de la matière, des idées. Je peux lire un livre très théorique ça va aussi me donner des idées pour des ateliers à mettre en place au niveau éducatif avec l'enfant. Concrètement, quand je vais lire ce livre, je vais avoir l'enfant concerné par ce livre dans la tête et donc je vais faire des liens entre les deux et puis je vais comprendre certains comportements. C'est une façon pour moi de faire évoluer la vision que j'ai de l'enfant et les réactions que je vais avoir avec lui car je peux être excédée par un comportement qui se répète, se répète, et lorsque j'aurai compris pourquoi il se répète ou comment le faire arrêter, enfin le faire évoluer, alors la relation avec l'enfant va changer. Moi j'ai besoin de cette théorie c'est indispensable.

Mais ce n'est pas un collage. Vous tentez de lier le travail que vous faites, la particularité de la rencontre, avec un éclairage théorique. C'est ça ?

Oui c'est ça.

Vous pensez que cette volonté de chercher, fouiller, s'informer, creuser les choses concerne de nombreux professionnels ?

Je mettrais pas tout le monde dans le même sac. Il y en a qui le font et d'autres non. Jusque-là j'ai travaillé avec des gens plutôt motivés à ce niveau qui cherchaient toujours à innover. Je mets ça sous le coup du handicap car je trouve que les personnes qui bossent dans ce champ sont plus motivées dans cette démarche-là. Par rapport à mes collègues de promos ? Il y a de tout, certains sont là-dedans, d'autres non.

Vous assistez aussi à des conférences qui n'ont pas forcément de lien avec votre pratique ?

Oui ça tourne souvent autour du thème du social mais ça ne tourne pas forcément autour de l'enfance ou du handicap. Toutes les difficultés qu'un être humain peut rencontrer dans notre société aujourd'hui. C'est très large. Les sans-papiers, les SDF, les jeunes chômeurs, etc. Je ne retiens pas tout.

Vous êtes préoccupée par cette manière dont l'humain peut vivre ? Vous vous sentez militante ?

Pas au niveau politique mais je ne sais pas y répondre..... je ne sais pas te dire à ce niveau-là. Ça me semble très naturel donc je n'arrive pas à mettre en mot.

Vous avez l'impression que ces recherches, colloques, etc., viennent faire support dans votre pratique ? Viennent vous soutenir dans la pratique ?

Non pas dans ma pratique directement, ça m'enrichit, me satisfait, c'est ma curiosité pour ces sujets là mais ça n'intervient pas dans ma pratique sauf pour les sujets.... et encore, non... sauf pour les sujets qui concernent les parents. Sinon non, ça m'enrichit et puis je n'y vais pas seul donc c'est l'occasion d'échanger avec les amis donc je mets ça sur le compte des loisirs.

Oui mais vous pourriez faire d'autres loisirs, celui-là est très connecté à votre pratique ? Vous ne pensez pas que ça fait office de soutien ?

Ça fait peut-être partie de mon identité professionnelle car on en parlait beaucoup durant la formation. C'est peut-être le côté engagé dans mon travail car je suis spécialiste de la petite enfance mais dans mon travail j'accompagne aussi des parents, des familles. Je travaille avec de l'humain et dans un équipe chacun à un parcours différent et peut-être que tout cela nourrit ma façon d'être au travail, ma vision des choses, ma façon de travailler avec les familles.

Une question est de savoir comment vous tenez dans votre travail ? Si vous me dites que vous lisez beaucoup est-ce que vous vous intéressez autant au cadre légal ?

Beaucoup moins que tout le reste, et aujourd'hui pas plus qu'avant. J'ai jamais été trop branchée sur les politiques sociales sauf quelques petites choses..

Comme quoi ?

Je ne pourrais pas te dire comme ça. Aujourd'hui, je me renseigne à travers les autres. Dans une conférence je vais apprendre qu'un décret est sorti…

C'est qui les autres ?

Les conférences, certains en formation avec qui je suis en contact, pas les ouvrages car ils peuvent être datés.

Et les chefs de service ? Ou d'autres professionnels ?

Non, on en parle pas dans les équipes, très peu... ou alors ça ne m'a pas marqué parce que je n'accroche pas trop. C'est quelque chose que j'ai intégré !

Les politiques sociales sont de plus en plus présentes dans le travail social. Mais vous en parlez peu. Vous ne trouvez pas cela trop présents *a priori* ? Ça ne fait jamais parti du contenu de votre travail à l'IME ? Vous le mettez de côté ?

Non je ne le mets pas de côté, ça fait partie du boulot mais sans pour autant poser les mots « politiques sociales » ou « décret ». Par exemple, au niveau de l'IME, je sais qu'on n'est pas dans les clous car on ne fait pas une synthèse par an. On doit faire une synthèse individuelle par an.

Elle s'inscrit dans quoi cette synthèse ?

C'est dans le cadre du projet individuel de l'enfant. Normalement, faut en faire une par enfant et par an mais je considère qu'il faudrait en faire deux par an.

Politiques sociales c'est un grand mot que vous voyez en formation, mais politiques sociales ça vous renvoie à quoi ?

C'est une colle, c'est vaste..... c'est la base de notre boulot..... enfin non pas la base mais ça dit ce qu'on peut ou pas faire. C'est la loi quoi ! Enfin, pas tout car tu as les questions d'éthique et de morale en plus qui aident dans la pratique.

Vous pouvez me donner quelques exemples de loi ?

2002 sur..... la rénovation (je l'aide), 2005 qui concerne les individus..... mais tout ça ce ne sont pas des choses affichées, tu n'as pas sur ton bureau les résumés des lois qui sont affichés tous les jours. C'est pour ça que je trouve que c'est intégré. Chacun de nous dans l'équipe a vu les lois, les connaît et c'est pour ça que ce n'est pas toujours mis sur le tapis. Sauf, peut-être, quand je disais que l'on devait faire une synthèse par an et l'autre jour en réunion le chef de service nous a dit que l'on devait avoir un cahier de réunion et qu'il devait être tamponné par le directeur. Ça, il paraît, que c'est obligatoire mais je ne sais pas de quelle loi c'est. Plein de petites choses comme ça...moi je ne sais pas d'où ça vient et c'est glissé comme ça dans les réunions. Je ne vais pas me mettre à chercher d'où ça vient… Mais ça ne m'empêche pas de travailler.

Vous avez une marge de manœuvre ?

Oui, mais peut être que je me trompe. C'est une marge de manœuvre que je m'octroie et jusque-là on ne m'a jamais dit que ne j'étais pas dedans.

Comment vous vous octroyez cette marge de manœuvre ?

Comment expliquer... dans ma façon de travailler avec les enfants je ne vais pas tout attendre de la direction. Il y a une hiérarchie, directeur, chef de service, etc., et dans ma façon de travailler dans les outils apportés et les ateliers mis en place je ne consulte pas toujours mon chef de service pour savoir comment faire.

Qu'est-ce qui vous guide pour mener un projet ?

J'ai été diplômée donc je suis apte à faire ce métier, j'ai des connaissances et donc c'est déjà une bonne raison.

Vous pourriez être obnubilée par les politiques sociales et ne voir qu'à travers ça ?

C'est large les politiques sociales, c'est pas dans les cours de politiques sociales ou dans un dictionnaire des politiques sociales que je vais trouver. C'est pas avec ça que je vais construire l'emploi du temps de mes enfants pour la semaine, ou une idée d'atelier qui correspondrait à ce que j'ai observé chez un enfant. Par exemple, je dois faire un projet individuel, eh bien ce n'est pas avec les politiques sociales que je vais pouvoir le faire.

Mais c'est la loi 2002 qui vous dit de la faire cette synthèse.

Oui de la faire mais pas comment. Il faut savoir que nous devons le faire mais ça c'est inculqué, et puis je l'ai mis de côté, je l'ai intégré. Après, au quotidien, ce n'est pas là.

C'est où?

C'est compliqué cette question car pour moi c'est évident. J'ai fait des études qui m'ont plu, je me suis régalée pendant ces études. J'ai été diplômée, donc tout s'est bien passé. Alors c'est où ? Eh

bien c'est dans tout ce que j'ai ramené dans mon sac à dos, dans ma tête, je ne sais pas quelle réponse donner.

Vous pouvez me parler de la loi 2002-2 ?

J'aurai dû réviser. Ça rénove l'action sociale et médico-sociale, c'est ça ?

Oui, c'est quoi les grandes lignes ?

…..... ça me revient pas.

Elle met en avant notamment des outils obligatoires. Ça ne concernait pas le centre de jour dans lequel vous étiez car c'était en milieu hospitalier mais l'IME et vos stages oui. Ça vient cadrer les pratiques mais comment ?

Je ne pourrais pas te les dires comme ça, ça ne me revient pas. Si tu m'en donnes un ça reviendra...

Le premier est le projet d'établissement, il en faut un avec des objectifs, évaluation, etc...

Oui effectivement c'est évident.

Puis le projet individuel, conseil de vie sociale, livret d'accueil, etc.

Oui je les connais, j'en ai entendu parler... en fait je les ai trop intégré.

Cette loi 2002 est venue pour affirmer la volonté d'éviter toute forme de maltraitance et que l'usager soit vraiment au centre des préoccupations. Pour éviter tout cela il y a plusieurs choses mais notamment les évaluations. C'est nouveau ces évaluations dans le travail social. Comment vous vous situez par rapport à cette loi : les outils, etc. ?

C'est nécessaire et pertinent. Mais sans faire une critique de cette loi, ça ne sera pas suffisant contre la maltraitance, ça ne va pas l'arrêter. Ça va peut-être la diminuer ou faire évoluer mais il y a beaucoup de formes de maltraitances et un adulte peut maltraiter de façon très discrète. On arrêtera jamais la maltraitance.

Vous avez un exemple ?

Je remarque les mots qui ne sont pas appropriés dans la bouche d'un adulte qui parle à un enfant. Une personne est revenue dans l'équipe car elle était en congé parental et sa façon de parler est de la maltraitance.

Les mots ?

« Arrête des conneries, tu me saoules, tu me gaves, mange bien sinon c'est moi qui t'en mets une », voilà ce qui peut être dit. C'est suffisant comme exemple ?

Oui. Continuons là-dessus. La loi ne va pas tout résoudre et, par exemple, des mots non appropriés sont de la maltraitance. Il y a donc la manière de s'adresser à l'autre, vous avez d'autres exemples ?

Faire passer le confort du professionnel avant celui de l'enfant. Par exemple, un professionnel qui tient la main d'un enfant et qui croise un autre professionnel et qui ne sont pas vus pendant une semaine, qui ont donc plein de choses à se dire, mais ça va durer 5, 10, 15 minutes jusqu'à oublier que cette petite a la culotte pleine qui attend de se faire changer. Là le professionnel fait passer son confort avant l'enfant.
C'est peut-être tiré par les cheveux mais un autre exemple. Être toujours pris dans la vitesse à en oublier que l'enfant doit..... surtout avec les enfants avec qui je travaille qui ont besoin d'être poussés dans leur autonomie car ils le sont pas et c'est quelque chose qu'on travaille beaucoup, et certains professionnels qui disent « ah ben moi j'ai pas le temps j'ai bientôt fini de travailler, assis-toi là et je vais finir de t'habiller où je vais finir ton activité », de bousculer l'enfant car l'adulte est pressé de terminer. La maltraitance est vaste mais là pour moi on n'est pas dans le cadre, on ne fait pas son boulot car il ne répond pas à sa fonction. Mais quand j'ai des discours comme ça je ne sais pas forcément me positionner. Est-ce que c'est pas tiré par les cheveux ? C'est pour moi de la maltraitance psychologique.

La loi 2002, vous dites, n'est pas suffisante mais importante par rapport à la maltraitance, y a-t-il d'autres domaines pour lesquels la loi n'est pas suffisante ?

Je pense qu'il y a la question des moyens qui rentre en compte car cette loi demande de faire certaines choses dans le travail, d'en rajouter par rapport à avant, par exemple avec les synthèses que l'on n'a pas le temps de faire.

Rajouter du travail ?

Oui. Le problème... il y a la question des moyens financiers. Pour nous, il faut faire attention avec les heures supplémentaires sinon tu dois récupérer les heures et on nous demande de faire gaffe. Et demain il y a une réunion improvisée qui aura lieu pour une synthèse d'un jeune. Mais ce n'est pas là où je voulais en venir. Il y a les moyens..... et.... j'ai perdu le fil.

Restons sur des choses concrètes de votre pratique. Quelle est la place de la loi dans la pratique ?

Le problème que je rencontre à l'IME est que l'on ne suit pas cette loi. Exemple, pour la synthèse, que je faisais auparavant dans l'hôpital de jour. La loi l'exige mais ce n'est pas fait sur le terrain.

Et les autres outils ? Livret d'accueil ?

Je ne sais pas.

Une charte donnée aux familles et enfants ?

Je ne sais pas encore, je vais voir cela.

Une évaluation interne ?

Oui, il me semble qu'une a été faite mais je n'en sais pas plus sur les modalités.

Et une évaluation externe ?

Non ça n'a pas été fait. Je pense que tout cela est en cours. On a parlé des évaluations, c'est l'association A de Lens, donc ce n'est pas occulté mais je dois me renseigner. Il y a forcément une charte et le reste. Ils viennent d'avoir des nouveaux locaux alors qu'ils habitaient les anciens depuis les années 60 ou 70. Donc c'était un gros chantier, je pense que ça a pris beaucoup de place. Et puis je ne connais pas tout, j'y suis depuis 1 mois.

La loi 2002 parle d'écrits des professionnels, vous pouvez m'en parler, vous avez fait des écrits?

Je dois écrire les projets individuels pour les enfants pour le mois de décembre. Tu fais un projet à l'arrivée des enfants, pas au mois de septembre car ils arrivent juste, et puis ça dépend du chef de service, mais pour les nouveaux ils le demandent pour décembre.

C'est le chef de service qui demande ces projets individuels ?

Oui c'est le chef de service.

Comment vous faites concrètement ?

Ce n'est pas partout pareil mais, à l'IME, ils demandent les grandes lignes, donc tu as autonomie de l'enfant, développement cognitif, motricité, relation avec la famille (enfant-famille), place de l'enfant au sein du groupe, et si j'ai des idées je peux en rajouter mais c'est déjà pas mal. Et depuis leur arrivée en septembre, les éducs observent ; prennent des notes et ce que je vais noter c'est d'où part l'enfant au niveau de son autonomie, sur des choses très concrètes : est-ce qu'il peut enlever son manteau ? Est-ce qu'il reconnaît sa photo ? Il sait retourner seul dans la classe ? Si je lui dis d'aller aux toilettes est-ce qu'il y va seul ? Ce sont des choses comme cela.

Vous ne cochez pas des cases ?

J'ai un collègue qui s'est fait un tableau et pour lui c'est plus simple mais moi j'écris. Tout cela est donc repris dans le projet et en fonction de tout cela qu'est-ce que je vais mettre en place pour l'enfant ? Est-ce que je vais travailler l'autonomie cette année ou le travail sur table, ou un travail à faire avec la famille, voilà !

Vous faites des entretiens avec les enfants ?

Non, je les observe.

C'est un projet individualisé sans demander à l'enfant ce qu'il veut faire ?

Mes enfants ne sont pas en capacité. Après, ça dépend des éducateurs d'inclure les usagers. S'ils sont en capacité je le ferai mais je l'aiderai aussi : voilà ce que j'ai observé chez toi, ce que j'ai remarqué plutôt, est-ce que je me trompe ? Si on est d'accord, est-ce que ça te dirais qu'on travaille ça ensemble, de telle manière et telle manière ? Est-ce que toi aussi t'as des idées pour qu'on travaille ensemble ? Mais moi j'ai des enfants qui ont besoin d'un cadre, qui ont besoin d'être rassurés et rien que leur donner une possibilité de choix ça les stresse, ça leur fait peur. Ils ont entre six et neuf ans et les laisser choisir entre 4 puzzles ce n'est pas possible pour eux, c'est à moi de choisir. C'est une grosse responsabilité.

Vous décidez d'écrire pour les projets. C'est quoi votre rapport à l'écrit ? Tu aimez écrire ?

Oui.

Vous trouvez que c'est une bonne chose que la loi 2002 ait vraiment insisté là-dessus ?

Pour moi oui car je suis à l'aise à l'écrit mais pour certains c'est plus compliqué. Tu ne fais pas le projet d'un enfant en 5 lignes, c'est plutôt 5-10 pages et être à l'aise à l'écrit. Les collègues actuels, je ne les connais pas assez car on commence tout juste les projets. Mais, en formation, j'ai des collègues qui venaient me montrer leurs écrits pour que je les corrige ou les reformule car ils n'étaient pas du tout à l'aise à l'écrit.

Mais le collègue qui coche les cases ?

Lui, c'est tout bête, il s'est fait un tableau pour que ce soit plus rapide. Moi, j'ai toujours un cahier à portée de main dans la classe et plusieurs fois dans la journée je vais me jeter dessus pour écrire 5 mots ou le soir quand je rentre. C'est plus en pense-bête pour le soir afin que je puisse écrire. Lui, il se fait un tableau avec des croix.

Vous ne recherchez pas la rapidité ?

Enfin, c'est plus pratique de cocher une case : met son manteau : oui/non. Enfin, c'est plus simple et puis c'est sa façon de faire après.

Dire pourquoi un enfant n'arrive pas à mettre son manteau ou juste mettre oui/non ce n'est pas pareil.

Non ce n'est pas pareil. Après il ne fait pas des tableaux pour tout.

Mais vous qu'est-ce que y trouvez dans l'écrit ? Vous pourriez trouver ça ennuyeux.

La trace déjà car je ne perds pas les écrits et comme je les garde je sais qu'en janvier ou décembre je vais revenir sur ce que j'ai écrit 3 mois avant à l'IME pour voir l'évolution de l'enfant. Mon point de vue à ce moment-là et où j'en suis 3 mois après.

Donc c'est une trace que vous conservez le temps de l'accompagnement de l'enfant ?

Oui tout à fait.

En changeant de travail vous jetez ces traces ?

Non. Là j'ai replongé dans un cahier de stage en septembre je crois. J'ai relu un cahier, je cherchais une information et donc j'ai regardé dans mon cahier. Je garde ces cahiers.

Qu'est-ce que ces écrits vous apportent dans l'après coup ?

Je peux voir le recul que j'ai pris et surtout l'évolution des enfants. 5 enfants ça ne paraît pas beaucoup mais ils évoluent très vite et y a des choses que j'oublie. Et puis c'est chouette de voir qu'il y a 3 mois il en était là et que maintenant il en est là.

C'est dans le cas où vous travaillez encore avec les enfants, mais dans le cas où vous changez de boulot pourquoi relire les cahiers ? C'est quoi l'intérêt alors que vous ne voyez plus les enfants ?

Je note aussi des idées d'activités, d'outils, de matériel que j'ai pratiqué de loin ou de près, déjà. Des choses qui me dérangeaient aussi dans la relation avec des professionnels, les enfants, les familles et des situations qui me bloquaient, qui me dérangeaient et j'aime bien voir aujourd'hui comment je l'aborderais cette situation.

Vous prenez donc beaucoup de recul par rapport à votre posture professionnelle. Vous la réinterrogez. La question des écrits est intéressante car c'est une trace qui vous permet de voir le suivi des enfants mais donc ce n'est pas du contrôle pour vous ? Pour vous, le projet individuel demandé par le chef de service n'est pas du contrôle sur votre travail ?

Non… pour ce qu'il y a au-dessus de lui c'en est du contrôle ou une vérification. Mais le chef de service veut introduire une certaine rigueur dans notre travail. Que l'on ne fasse pas de la pâte à modeler pour faire de la pâte à modeler ou un atelier sport parce qu'il fait beau, il faut que l'on réfléchisse aussi. Il nous pousse là-dedans.

Le chef de service vous pousse à réfléchir sur votre pratique mais le directeur ferait du contrôle ?

Je pense que c'est un contrôle sur mon chef de service.... c'est une obligation, c'est le respect de la loi, c'est exigé, on n'a pas le choix.

Donc vous n'avez pas de marge de manœuvre ?

Sauf sur le temps. Si je le rends en janvier au lieu de décembre je me serai octroyé une marge de manœuvre mais sinon tu n'en as pas.

Ou sur la forme du document, c'est soit un tableau, soit 10 pages ?

Non c'est un écrit et le tableau c'est un moyen pour lui de se souvenir.

D'accord, je n'avais pas compris cela. Donc l'écrit est obligatoire, il y a une injonction en tant que professionnel mais pour vous ce n'est pas vécu comme une obligation ?

Si quand même, si ça n'était pas une obligation je ne reprendrais pas mes écrits pour en faire un projet individuel. Peut-être que je garderais mes cahiers d'écrits mais je ne ferais pas quelque chose de propre ou structuré comme c'est demandé.

Un projet individuel n'est pas nécessaire ?

Si, ça l'est mais moi je le fais de mon côté même si ça n'était pas demandé. C'est ma façon de travailler. J'ai 5 enfants mais je ne vais pas faire 1 projet pour les 5, mais 5 projets très différents.

Donc vous avez tout à fait intégré le fait qu'un projet individuel devait être fait ?

Oui complètement, il faut formaliser les choses mais moi le problème, c'est l'échéancier à tenir. Il est normal de faire un écrit, ça oblige les professionnels à se questionner sur les pratiques et savoir pourquoi ils mettent telle chose en place plus que telle chose mais le seul truc qui cloche c'est l'échéance.

Parallèlement, est-ce qu'il n'y a pas une dimension de contrôle, vous en avez rapidement parlé ?

Mais je trouve ça normal cette dimension de contrôle. Heureusement qu'on est contrôlé. Tout à l'heure on parlait de la maltraitance et par exemple dans ma structure on est seul avec les enfants en classe, y a personne, y a pas d'yeux ou de caméras pour nous surveiller. Mais je pense qu'il faut un minimum de contrôle pour ne pas que ça dérape. Pour pas que les enfants soient livrés à une seule personne qui n'est peut-être pas en capacité d'encadrer 5 enfants.

Alors une caméra ?

Non, le moyen ne plait pas

Il n'y a pas d'autres moyens de le savoir. Si ça se passe mal entre un enfant et un professionnel ça se saurait ? Le projet individuel révèle les choses ?

Non, si je maltraite un enfant je ne l'indiquerai pas sur le projet individuel.

Le contrôle n'évite pas la maltraitance

Ce contrôle-là. Tu parlais de caméra tout à l'heure. Mais je ne disais pas cela, je disais que le contrôle était nécessaire pour éviter que les enfants soient livrés à une seule personne qui ne serait pas forcément en capacité d'encadrer un groupe, et je ne faisais pas forcément référence à la maltraitance.

Donc le chef de service peut vous dire que votre projet individuel n'est pas cohérent ?

Oui, il peut le faire et il va le lire de toute façon et ils sont aussi à disposition des autres éducateurs et des parents. Toute personne peut dire c'est du grand n'importe quoi.

Avant on ne demandait pas ça aux professionnels, vous en pensez quoi ?

…..... je ne sais pas ce que ça a changé car ce n'est qu'une partie du travail sur l'année. L'IME est ouvert de septembre à juin et le projet individuel ne prend qu'un mois.

Il n'y a pas d'autres écrits durant l'année ?

Non, des courriers aux parents, mais il n'est pas obligé de tenir un cahier d'observation. Peut-être des rapports de formation.

Je terminerai sur une dernière question. La loi 2002 vient rationaliser les choses, donner plus de rigueur à la pratique comme vous disiez. Cette rationalisation vous semble-t-elle importante dans la pratique ?

Oui, parce que les éducateurs sont un peu livrés à eux-mêmes, ce qui n'est pas forcément un mal, mais s'il n'y a pas un peu de rigueur ça peut vite déraper sans parler de maltraitance. J'ai mon poste, mon groupe d'enfants, mon emploi du temps et je me repose sur mes lauriers. Une petite piqûre de rappel n'est jamais mauvais.

Ils sont apathiques ?

Oui je pense. Si on n'exige pas d'eux la réflexion sur leur pratique, des remises en question, de la réflexion sur ce qu'ils mettent en place. Et moi la première, je pourrais me faire avoir et je ferai toujours les mêmes choses sans me poser la question pourquoi j'ai fait cet atelier il y a 5 ans. Je pense que c'est indispensable.

Donc ça sert à quoi ?

Plus de rigueur, la réflexion, la remise en question et..... innover. Ça pousse les éducateurs à innover dans leur pratique.

C'est quoi l'innovation dans le travail social ?

Varier dans la prise en charge. Oser la nouveauté.

Parce que ce n'est pas forcément le cas ?

Ben non.

Pourquoi n'y a-t-il pas forcément de nouveauté ?

Parce que dans certaines institutions il y a 15ans quelqu'un qui a ouvert la porte à un atelier en équithérapie mais cette personne n'est plus là mais comme ça a toujours existé l'équithérapie, alors on va le garder et comme ça se passe bien avec le professeur de poney, qui est très sympa et connaît

les enfants autistes, alors on le garde. Mais les premiers concernés, les enfants qui sont casés dans cet atelier ce n'est peut-être pas ce qu'il leur faut.

C'est la lecture que vous en avez concernant l’inertie dans les métiers du social ?

Non car je ne veux pas critiquer. Mais si cette loi est là, ce n'est pas pour rien si elle a été faite, y en avait besoin. Après je ne peux pas dire si avant les personnes se reposaient sur leur boulot.

Il y avait besoin de quoi alors ?

De rigueur et que l'on aille plus loin dans notre réflexion dans l'accompagnement des personnes.

Entretien n°75

Concernant la rigueur vous disiez que les écrits sont importants pour laisser une trace et s'il n'y avait pas cette loi ils ne s'y soumettraient pas forcément.

Moi j'ai besoin d'écrits pour travailler, je ne sais pas si cela provient de ma formation et du coup c'est devenu une gymnastique et une habitude ou est-ce que ça date d'avant ? Comme c'est lu par le chef de service et la famille, l'écrit doit être bien fait. C'est un moyen de communiquer avec les parents aussi.

Pourquoi vous parlez de rigueur ? Que signifie introduire de la rigueur ?

(Blanc, elle réfléchit longuement) C'est apporter de la rigueur ! C'est se fixer des objectifs et au mieux de les atteindre, pour moi c'est de la rigueur et d'une certaine façon justifier son travail auprès des familles et auprès des personnes avec qui on travaille. Donc l'équipe réduite avec les éducateurs ou la hiérarchie.

Donc la rigueur c'est un moyen de rendre compte du travail auprès de la famille ou les parents ! Mais est-ce que ces écrits, formalisés, comme le projet individuel fait avancer dans la réflexion concernant la pratique ?

Oui car ce qu'on explique dans ce projet personnalisé, ce que l'on met en place pour l'enfant suite à ce que l'on a observé sur son développement. Donc on est obligé d'avoir une réflexion poussée et il faut se fixer des objectifs pour voir après coup où en est l'enfant. Et après je compare pour voir s'il faut garder le projet ou pas.

Le travail social a fonctionné, bien longtemps avant la loi 2002, sans certains outils ou écrits, qu'est ce qui fait (coupure serveur)..... Pourquoi il a fallu que la loi instaure ce genre d'outils ?

Pour un peu plus de rigueur...et peut-être parce qu'il n'y avait pas assez de compte rendu à la hiérarchie, mais je ne suis pas sûr c'est une idée. Tu peux être libre dans ton travail et il peut y avoir peu de traces et de preuves de ce que l'on fait.

Vous avez fait d'autres stages dans d'autres établissements sociaux et médico-sociaux ?

Dans une MECS, c'est très différent de mon travail à l'heure actuelle dans ma classe. Et il n'y a pas de prise en charge individuelle, sauf pour de l'aide aux devoirs.

Le travail individuel peut toujours être là, en internat, lorsqu'un enfant ne va pas bien par exemple.

C'est compliqué de répondre à cela pourquoi les outils, je suis née avec, donc il y a une forme d'évidence.

Il y a quand même une image du travail social, avant et aujourd'hui, certainement véhiculée en cours. On entend très souvent que les travailleurs sociaux sont résistants.

Au changement ?

Oui, ça vous parle cette idée ?

Oui, j'ai connu des professionnels résistants au changement. Une professionnelle depuis 20 ans dans la structure. Elle s'était faite une idée de l'enfant autiste donc, pour elle, ils étaient tous pareils et elle travaillait de la même manière. Chose pour laquelle je n'étais pas d'accord.

En même temps, elle était là depuis 20 ans, elle avait un petit savoir. Mais surtout, vous dites qu'elle était résistante, mais à quoi ?

Elle était résistante dans la manière de poser des limites à une enfant, et elle était résistante avec ma manière de faire. Je trouve qu'elle allait trop loin, elle en demandait trop à l'enfant...de clairement réduire ses troubles du comportement car elle avait peur des bruits, des voix d'hommes et peur des gens qu'elle ne connaissait pas et donc elle s'énervait en disant : « Bon tu peux faire mieux là ! ». Et moi, quand j'amenais plus de souplesse, elle n'était pas d'accord. Elle avait des crises de peur impressionnantes et dures à gérer, et la professionnelle essayait de calmer ça en criant. Clairement, elle grondait l'enfant et elle la punissait. Elle disait : « tu fais une crise devant tout le monde dans le réfectoire, tu sors de table et tu vas dans le couloir te calmer ».

On entend souvent ça.

L'enfant ne voulait pas sortir dans ce couloir seule, elle était morte de trouille et tu ne vas pas l'isoler pour gérer sa peur seule. Par contre, on lui propose d'aller plus loin sur la table, on prend le couteau pour des raisons de sécurité et voilà. Mais la professionnelle n'était pas d'accord, et me disant : « je la connais, je sais qu'elle en rajoute, qu'elle va trop loin, il faut de la fermeté ». Je lui ai répondu que non ce n'était pas ça et qu'elle avait peur, et donc pas de fermeté, et tu lui rentres pas dedans, c'est ce qu'elle faisait avec l'enfant. Donc, elle a voulu faire sortir l'enfant, je suis sortie avec elle et elle a fini le repas seule. Mais la situation a été dure à calmer et je pense qu'elle a contribué à cela avec sa réaction. Ça pouvait se passer autrement.

Mais cette situation n'est pas une résistance au changement mais d'une autre conception du travail. Tout autre discours n'est pas entendable. Mais la résistance du côté du fonctionnement, de l'organisation, c'est-à-dire que l'on introduit dans le fonctionnement des choses nouvelles. Est-ce que vous avez travaillé avec des personnes qui se sont offusquées, opposées au changement comme c'est souvent formulé ?

.....(long moment).... en classe passerelle, les enfants y vont de 2 à 3 ans, et c'était pour des effectifs de 20 enfants, maintenant les effectifs sont de 30 enfants donc la classe passerelle ne fonctionne plus, c'est comme une classe normale donc l'accompagnement est moins individuel.
J'ai rencontré les EJE de Roubaix qui ont pu dire cela, le travail sera différent et on n'est plus sur un groupe de projet passerelle.

Ça vous le compreniez ?

Oui, modifier la base du projet me semble non justifié, c'est aberrant…

Cet exemple, si on le met dans une autre structure, où il s'agit de revoir l'organisation, ils vont dire « c'est du flicage, on contrôle de notre travail ».

Ce n'est pas faux, c'est du contrôle et du flicage, mais c'est justifié !

Ils peuvent dire : « on n'a pas attendu ces lois pour travailler, si vraiment on ne faisait pas ce qu'il fallait, il pouvait aussi y avoir des sanctions ». Ça leur renvoie l'idée que avant ils faisaient n'importe quoi. Vous pensez qu'il n'y avait pas assez de rigueur avant ?

Je te répète ce que je te disais, s'il y a une loi c'est peut-être qu'il y avait un manque. La loi de 75 n'imposait pas les écrits.

Vous pensez qu'il y avait trop de légèreté dans le travail ?

Peut-être pas assez de résultats, je pense à l'IME par exemple, parce qu'on peut très bien passer sa journée à ne rien faire. Je ne sais pas s'ils le faisaient avant. Je pourrais passer mon temps à faire garderie dans ma classe, mais comme je dois rendre des comptes je ne peux pas.

Mais vous avez voulu faire ce métier, vous avez fait la formation.

Oui mais je débute, je ne sais pas comment je serai dans 20 ans. J'en aurai peut-être ras le bol et je passerai peut être en mode garderie.

Vous pensez que vous pourriez dire : « j'arrête de me questionner ! ».

J'espère que je vais pouvoir me remettre en question et changer de poste ou de métiers. Mais il ne faut pas se leurrer, ça existe des personnes comme cela et ce ne sont pas des jeunes diplômés.

Donc pour ces professionnels que se passe-t-il ?

Ils sont dans une routine et ne se questionnent plus. Pourquoi on est là ? Qu'est-ce qu'on peut apporter ?

Du coup, les évaluations permettent d'interroger son fonctionnement ?

Oui je pense, je n'en ai jamais vécue, mais c'est l'objectif des évaluations où l'on fait le point sur son boulot, son poste. On doit faire un bilan sur les deux dernières années, à l'IME c'est cela, pour l'évaluation interne. Il faut préparer un écrit remis au chef de service ou directeur et cet écrit sera la base pour l'entretien fait par les professionnels.

C'est donc un entretien individuel avec la direction.

Et après l'entretien a lieu avec une personne plus élevée dans la hiérarchie de l'association. Mais personne de l'extérieur ne vient. Une professionnelle, qui est là depuis 16 ans, me disait qu'elle ne pouvait pas expliquer son travail dans des cases. C'est du concentré et peut-être pour ne pas qu'il y ait 2°h de lectures avant. Pour certains c'est un jeu, genre grand oral : « oh mon dieu mon entretien ». D'autres n'ont pas envie car ils trouvent que c'est un jury. Tu vas être jugé quoi ! D'autres

vont être emballés car tu vas faire le point et enfin être écouté sur ta pratique.

Vous êtes combien à travailler ?

7 éducateurs et AMP. Ils sont là depuis 4, 7, 16, une je ne sais pas, et les deux dernières 7 ou 8 ans.

Donc il n'y en a qu'une qui est arrivée avant la loi de 2002, il n'y a que elle qui ne veut pas faire ces entretiens, les autres sont emballés ?

Mais il y a une bonne ambiance dans l'équipe et une bonne entente avec la chef de service et le directeur. D'autres, au centre de jour, n'auraient pas aimé faire les entretiens car il y avait une mauvaise entente. Ça joue beaucoup, notre chef de service est à l'écoute, présent, aux petits soins. Donc cela joue sur les évaluations.

Vous avez eu des retours de leur part, les professionnels en disent quoi ? Ça leur sert à quoi ?

On en a peu parlé, que des bribes.

Vous ne parlez pas de ça ?

Non, le week-end passe et on oublie.

Ce qui m'intéresse est de savoir si cela sert dans le travail, est-ce indispensable ? Ou juste un moyen de montrer ce que l'on fait à la direction ?
Donc l'image de l'éducateur engagé c'est une image que vous connaissez ? Un grand résistant, un grand militant, ça vous parle ?

Dans le travail social...oui j'en ai connu...à l'hôpital de jour un éduc avait pour projet de créer une structure entre enfants autistes et non autistes. Il voulait ouvrir les choses, casser notre fonctionnement et il avait de bonnes idées mais nouvelles. Et ça collait, c'était innovant et pertinent. C'était un tout jeune depuis 3 ans.

Et les anciens ils sont où ?

J'en n'ai pas rencontré ! Mais ils ont un bagage énorme, ce sont des personnes ressources.

Mais le fait d'être apathique ?

C'est le rôle des jeunes de bouger les anciens. Par exemple, une jeune mange beaucoup avec ses mains car c'est compliqué et il y a 5 autres jeunes. Elle mangeait avec ses mains et ça allait, elle n'a jamais autant mangé...je me dis « bon ben c'est bien ! ». Mais une autre l'a fait et j'ai trouvé ça amusant et une AMP a dit : « mais elle c'est culturelle ». Je lui dis « tant qu'elle mange bien ça ne me dérange pas ». On me dit il ne faut pas qu'elle joue de ça. Je lui dis c'est différent entre le culturel et le fait de s'en amuser, tant qu'elle mange c'est le plus important. Et c'est une ancienne qui me dit ça.

Elle vous dit « il ne faut pas que ce soit sale » alors que vous lui dites « tant qu'elle mange ».

Oui, et c'est elle qui est là depuis 16 ans, c'est intéressant, et je pense qu'elle a entendu mon raisonnement et elle a laissé l'enfant manger avec ses mains. Elle a du bagage.

Depuis une quinzaine d'années, tout un discours managérial prend beaucoup de place dans le TS (efficacité, rendement, qualité..) Je donne exemple de l'APASE avec responsable démarche qualité…on crée des logiciels, on se nourrit des statistiques...Toute une quantification du travail, c'est-à-dire un mode de gestion qui est très loin du travail social. Vous en pensez quoi de ces modes de gestion ?

Je suis très loin de cela. Au niveau du rendement pour les crèches je vois car il faut remplir pour être rentable.

Vous pouvez le voir en psychiatrie, en CHRS, etc. La question des coûts est prédominante.

C'est malheureux !

Ce n'est pas quelque chose que vous entendez, lors de vos conférences ?

Ce genre de discours me gonfle. Que l'on associe le management et le travail social, alors que ce sont deux mondes opposés.

Quels mondes ?

Celui du chiffre, du rendement...c'est de la vente, le commerce, l'entreprise. Du coup, on va zapper la qualité pour le rendement et pour moi le travail social ce n'est pas cela, pas du rendement. Si du rendement en terme d'acquisition, qu'ils apprennent des choses mais pas au niveau du fric...enfin c'est pas un business le travail social. Je trouve ça dingue qu'on en arrive là.

Exemple moins radical, un CHRS, qui fait des sélections de dossiers pour accepter ceux qui sont le plus autonomes. Il y a un paradoxe, à prendre ceux qui se débrouillent le mieux. Cela est un mode de gestion curieux non ?

C'est peut-être une question de moyens, si on prend ceux qui sont le moins autonomes mais si on a peu de moyen comment on les accompagne ? On le voit aussi dans d'autres structures avec des enfants autistes, certains IME vont prendre les moins en difficulté et d'autres plus psychiatriques ceux qui sont le plus en difficulté. Les institutions laissent du monde sur le carreau.

Parce qu'ils diront qu'ils n'ont pas les moyens. Mais vous ce qui est étonnant c'est que vous n'êtes n'es pas confrontée à ce genre d'institution, tournée autour de l'expertise des professionnels, d'une rentabilité à outrance…

Parce que ça ne m'intéresse pas, j'ai eu une proposition pour bosser dans une crèche dans ce genre là et j'ai refusé ces conditions. Crèche d'entreprise, je ne suis pas sure de vouloir le faire un jour, c'est rendement rendement.

Certains diront que les évaluations c'est dans la même veine, c'est un mode de gestion des

équipes et de rationalisation des pratiques pour viser une certaine efficacité du travail, d'où le fait que certains pro soient opposés aux évaluation.

C'est différent entre les évaluations et les chiffres. Les évaluations partent sur la qualité et les chiffres la quantité. Les professionnels qui ne veulent pas des évaluations ont des choses à se reprocher. Je ne suis pas d'accord !

Vous vous opposez à quoi et vous acceptez quoi alors ?

Je m'oppose à la quantité, au rendement, au fric à défaut de la qualité. Je ne m'oppose pas aux évaluations car il faut de la rigueur. Dans les deux cas on demande de l'efficacité aux professionnels (elle est perturbée, il y a du bruit dans le café) mais d'un côté c'est pour du rendement et de l'autre de la qualité.

Les évaluations n'est-ce pas le début du rendement ?

Non, le rendement c'est le chiffre et le remplissage, je mets cela devant le rendement.

Qu'est-ce que les évaluations mettent en avant ?

La qualité du boulot, l'efficacité.

C'est-à-dire ?

Qu'est-ce que tu apportes au gamin ? C'est ça l'efficacité.

Vous parlez efficacité, et la performance ?

C'est encore plus fort…performant, challenge, c'est trop décalé, ça ne va pas avec mon boulot. Je me fixe des objectifs, est-ce que je les ai atteints, je suis efficace ou pas, c'est aussi simple que cela.

Mais les enfants avec qui vous travaillez réinterrogent sans cesse les objectifs fixés, du coup vous êtes efficace ?

Oui, parce que s'ils font autre chose par rapport au travail fait alors c'est bien, sauf s'il y a une régression. Il faut être souple là-dedans.

Dans votre pratique vous pouvez être inefficace ?

Je ne saurais pas répondre, je ne verrais pas dans quelle situation, sauf quand je me plantais pas mal au centre de jour et je ne connaissais pas les troubles du comportement et je me disais que je faisais de la merde.

Donc l'efficacité c'est par rapport aux résultats obtenus pour l'enfant ? Vous parlez de rigueur mais pas de chiffre, efficacité et pas de performance. Vous pourriez rejeter tous ces termes en disant qu'il n'y a que l'accompagnement qui vous guide.
On peut entendre que si les professionnels doivent être efficace, eh bien les usagers le doivent

aussi (contractualisation). On contractualise les échanges et les deux doivent s'engager, cela vous semble évident ?

….(long moment) Ça responsabilise les jeunes, c'est pas mal du coup. Je suis en train de décrocher. Qu'est-ce que je pense de cette contractualisation ?

Ça veut dire quoi responsabiliser ?

Lui donner un certain statut : « t'es capable de… ».

Son statut c'est être capable de faire quelque chose ?

Oui de prouver quelque chose et peut être aussi ce contrat permet de mettre l'éduc et le jeune sur le même niveau. On a tous les deux nos responsabilités. Chacun a son boulot dans ce contrat. Ce sont des droits et des devoirs de chacun.

Être au même niveau, ça veut dire quoi ? Ce n'est pas toujours le cas ?

Non pas forcément, je ne sais pas…(dit être fatiguée). Des fois, c'est important d'être au même niveau mais en MECS ils ne sont pas au même niveau. Qui représente le cadre, ou la loi, ce n'est pas le jeune. Idem pour un CHRS.
Disons que ça ne met pas au même niveau mais ça pose les choses. C'est un moyen de se mettre d'accord sur ce qu'il y a à faire.
Les deux ont leur part de boulot et s'engagent là-dedans. Ce n'est pas parce que je suis éduc que je vais tout faire, mais tu vas prendre une part dans ce travail.

On peut faire avec lorsque une personne est totalement perdue dans l'existence ?

Oui, il faut jauger. Mais ce n'est pas curieux de devoir faire à la place. Exemple d'un enfant de mon groupe, et il progresse et régresse, etc., et je suis en difficulté car il perd ce qu'il a acquis. Il a une capacité de concentration de plus en plus faible, il est perturbé par son environnement. Il est fan des portes et des fenêtres, et une porte électrique, il peut rester devant cette fenêtre une journée. Il se moque des gens qui passent, il regarde la porte. Il ne le faisait plus et se concentrait sur ce que l'on proposait en se décrochant des portes.
Il va avoir 7 ans, ça bouge encore et l'ancien collègue avait dit : « je n'ai plus de solution ! ».

Pourquoi disait-il cela ? C'était un : « je ne veux plus rien savoir ! ».

Non pas du tout, il en était responsable. Et c'est ce que je rencontre, c'est dur.

Mais comme votre collègue, vous ne décrochez pas. Il pourrait dire : « c'est terminé je ne veux plus ! ».

Non je ne baisse pas les bras, je connais l'autisme. Je l'ai entendu ce discours de vouloir arrêter, mais je ne le ferai pas.

Ce qui est intéressant est de savoir jusqu'où on peut aller.

On est en droit de nous demander jusqu'où on va, on n'a pas toutes les solutions et il faut passer le relais ou trouver une solution à l'extérieur. Ça renvoie des choses difficiles pour les personnes qu'on accompagne.

Si on arrête la prise en charge, il devient responsable ?

Non ce n'est pas de sa faute, je vais plutôt culpabiliser. Je vais essayer longtemps, je vais remuer ciel et terre pour tenter des choses et innover, mais je crois que des fois on doit accepter qu'avec quelqu'un d'autre ce sera mieux.
Quand je passe le relai, j'ai une petite dans mon groupe qui est très dure, et j'ai passé le relai car je ne voulais pas hurler car elle pousse à bout, et je me suis dit : « je vais passer le relais à une collègue ».

ANNEXE 6. LETTRE OUVERTE

Défendre les métiers sociaux

Lettre ouverte aux autorités publiques et aux partenaires concernés

La politique de formation aux différents métiers du travail social déraille depuis quelques années. Le 15 décembre 2014, un rapport sur la refonte de ces métiers a été déposé par la Commission Professionnelle Consultative (CPC), instance consultative au sein du ministère des affaires sociales. Ce groupe, presque à huis clos, sans réelle concertation avec les intéressés, préparait depuis près de deux années un projet de réforme sans précédent remettant en question les cadres historiques du travail social salarié. Des réactions se sont fait entendre suite au dépôt de ce rapport en décembre 2014 et Mme Bourguignon, députée de la 6ème circonscription du Pas-de-Calais, a été missionnée pour rencontrer un certain nombre d'acteurs. Elle remettra son propre rapport au Premier ministre fin juin 2015.

Trois propositions majeures retiennent notre attention :

-Une diminution de l'offre avec la disparition d'un certain nombre de diplômes et la déqualification des métiers.

-Une régression dans la relation à l'autre puisque les actuels professionnels de niveau III (Bac + 2) deviendraient des « coordinateurs de projets » (comme si le projet était une fin en soi et non l'outil qu'il est depuis longtemps !), la relation directe avec les publics accompagnés étant confiée à des personnels moins formés.

-Une réorganisation de la formation pratique avec une diminution drastique du temps de stage, tout en maintenant le principe de d'alternance !

Nous, enseignants universitaires, formateurs, chercheurs, etc., voulons dire haut et fort pourquoi la voie choisie n'est pas la bonne et pourquoi nous soutenons les professionnels, étudiants, formateurs qui aujourd'hui, au sein d'*Avenir éducs*, résistent à ce qui a pris le nom prétentieux et détestable de « réingénierie » ou pire encore de « refondation », de purs produits du managérialisme ambiant.

Le travail social n'est pas un service comme un autre, nulle part au monde il n'est soumis aux règles du commerce. Les professionnels ne sont pas les exécutants de dispositifs ou pire d'algorithmes qui auraient été concoctés en dehors d'eux. Ils sont et doivent rester coproducteurs du modèle social français. La noblesse de cette pratique tient à deux traits essentiels : d'une part, ce sont des professionnels aux prises avec des terrains et des situations toujours difficiles, là où les effets de la crise socio-économique sont les plus visibles, là où reculent le vivre ensemble et parfois la citoyenneté, s'agissant notamment des dits exclus, des jeunes désœuvrés ou des populations dont l'intégration est contrariée ; d'autre part, ils font ce que le citoyen ordinaire ne fait généralement pas, ils vont au contact des gens en difficulté, ils vivent parfois avec eux dans des institutions ad hoc, leur implication est remarquable, ils ont appris à « savoir s'y prendre », grâce notamment à la culture clinique qui caractérisait leur formation, jusqu'à ces dernières années.

Ce tableau globalement cohérent, qui ne demandait qu'à être consolidé pour mieux répondre aux nouveaux enjeux mais aussi pour continuer d'améliorer la qualité des réponses déjà à l'œuvre, est aujourd'hui mis à mal sur plusieurs plans.

Notre pays se caractérise d'abord par l'absence d'une doctrine globale pour l'action sociale depuis plus de 30 ans et, à ce titre, le rapport de la CPC témoigne d'une absence totale d'ambition politique, ne faisant que soumettre des propositions techniques face à une réalité qu'il caricature. Manifestement, les « simplifications » concernant la fusion des métiers et les réductions de la formation répondent avant tout à une rationalité organisationnelle, au service des employeurs, en évitant soigneusement de penser de façon éthique la question de l'accompagnement et de l'aide qu'il faut mettre en œuvre au profit de personnes en difficulté.

Cette absence de doctrine n'est pas sans conséquence pour le travail social et la politique de formation. Ainsi : le travail social a été décentralisé comme une simple main-d'œuvre sans réflexion sur l'impact de cette réforme structurelle sur les métiers et les conditions de travail ; depuis la loi de 2002-2, on s'est largement servi des droits des usagers pour justifier l'accroissement des obligations formelles des professionnels et surtout changer discrètement la nature de leur « service » ; les équipements hier encore conçus comme des institutions vivantes deviennent progressivement, pour et par la gestion, des entreprises sociales, sur un marché donné ; incapables de résister à la conversion marchande et peu soutenus par leur tutelle, les centres de formation, majoritairement gérés par des associations, sont également devenus des négociants, au service des employeurs plus que des métiers ; les diplômes d'État si difficiles à imposer se démonétisent ; les rapports avec l'université ne sont toujours pas pensés au plus haut niveau et restent négociés localement au cas par cas (au contraire de nombreux pays en Europe et au-delà).

Le nombre des professionnels dans le champ social s'est accru considérablement, ce qui est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. Si l'emploi social y gagne en nombre, le périmètre du travail social est lui devenu beaucoup plus flou, du fait de cette absence de doctrine ; une déprofessionnalisation réelle est également visible qui profite au bénévolat et aux emplois précaires, mais aussi aux fonds d'investissement privés et aux aventuriers de toutes sortes, dans les domaines les plus solvables ; longtemps très marginal, apparaît désormais un travail social libéral qui signe la fin des références aux valeurs du service public et de la solidarité, même sous couvert associatif, les associations ayant perdu leur fonction de corps intermédiaires indispensables au fonctionnement démocratique pour devenir de simples relais gestionnaires instrumentalisés ; depuis les années 2000 enfin la gestion de toutes ces réalisations est gagnée par un formalisme autoritaire productiviste. Ce n'est pourtant pas avec des programmes, des référentiels ou des tonnes d'indicateurs pour des « tableaux de bord de la performance » qu'on accompagne un concitoyen en difficulté !

Une division du travail, bien connue dans les secteurs productifs, s'introduit progressivement dans le domaine du travail social. L'axe historique de fondation des métiers de base a longtemps été le niveau III de qualification, obtenu en trois ans après le Bac selon une pédagogie de l'alternance impliquant une longue période de stage. Cette façon d'opérer nourrissait l'action de terrain, armait pour la rencontre des personnes accompagnées, tout en permettant une promotion dans la carrière vers des responsabilités intégrées d'encadrement, de direction, de formation, de recherche et d'expertise. Un idéal et des savoirs de métier partagés tenaient ensemble ces deux faces de l'activité. La nouvelle norme d'efficacité gestionnaire, basée non plus sur l'exigence de solidarité mais sur l'économie de « l'argent public consentie aux questions sociales » et l'ouverture au marché de toutes les formations, y compris universitaires, induisent dans le domaine du social professionnel une tout autre division du travail. Elle se caractérise par une séparation beaucoup plus nette entre les fonctions supérieures d'ingénierie, de direction, d'encadrement, de coordination, d'évaluation, etc. et les fonctions « inférieures » d'exécution qui sont pourtant le cœur des métiers.

Pour les premiers, la préparation aux niveaux II et I de qualification requis bénéficie soit de diplômes promotionnels internes, soit de masters universitaires, à dominante de gestion et de management, dont l'offre est considérable et non régulée. Ce marché-là est aujourd'hui totalement ouvert et les fonctions supérieures du travail social sont maintenant investies pas des candidats en reconversion parfois très éloignés et très ignorants de la question sociale et de la culture clinique. Pour les autres, la norme d'exécution entraîne la déqualification des postes comme des personnes, elle précarise les salariés et fait courir des risques nouveaux aux « usagers » (qualité relative, substituabilité, maltraitances). Cette nouvelle donne n'est pratiquement plus contrôlée par la formation, qui se raccourcit ou disparaît, mais par la magie des recommandations de bonnes pratiques et des évaluations.

Enfin, l'éthique et les pratiques cliniques, sans lesquelles tout travail social ne serait qu'administratif, sont particulièrement visées par la réingénierie annoncée. On ne le dit pas assez, dans tous ces métiers, il existe un code de déontologie et une éthique qui se soutiennent des valeurs républicaines et humanistes, et constituent les fondements d'une clinique de l'intervention. L'ANAS, la FNEJE et l'ONES y ont largement contribué. La clinique en travail social se présente avant tout comme clinique de la rencontre humaine, où chaque usager est pris en compte (et pas seulement pris en charge) dans toute sa singularité, son histoire et ses difficultés spécifiques. Les travailleurs sociaux n'ont pas à faire à des catégories sociales ou des pathologies, mais à des sujets, un par un, pour lesquels à chaque fois il s'agit de penser un projet auquel chaque usager ou son représentant participe dans sa conception et sa mise en œuvre (comme le rappelle d'ailleurs la loi de 2002.2). Sans cette approche éthique et clinique l'acte en travail social, dont on est en droit d'attendre un changement dans la vie de l'usager, serait réduit à une modalité technicienne. Les travailleurs sociaux seraient alors en peine de mener à bien les missions qui leur sont confiées par la puissance publique. Réduits à l'état de gardes-chiourmes d'un « parc humain » de surnuméraires dans lequel, selon ses besoins, la machine économique viendrait piocher de temps à autre pour faire baisser les prix de production, ils n'auraient plus de « travailleurs du social » que le nom. D'autant plus qu'un certain nombre d'usagers, pour des raisons de handicap ou de maladie invalidante, ne représentent aucune « valeur » sur le marché. On ne voit pas bien alors la nécessité d'une formation de qualité telle que nous l'avons connue jusque récemment. C'est sans doute ce que vise en sous-main cette réforme qui atteint autant les formations initiales que la formation continue, dont le texte de mars 2014 sonne le glas : diminution drastique des budgets prélevés sur la masse salariale ; détournement des financements vers des formations certifiantes, qualifiantes, diplômantes déjà financées. Alors qu'une grande majorité de travailleurs sociaux engagés dans des métiers exigeants et éprouvants, où la prise de distance est à construire en permanence, sont surtout en attente d'espaces d'élaboration et de construction du sens de leur pratique et non d'un diplôme supplémentaire.

Les partisans de la réingénierie schématique des métiers se trompent donc quand ils disent vouloir défendre par ce moyen le travail social et sa part clinique, le visibiliser pour attirer de nouveaux candidats et surtout l'adapter aux enjeux contemporains, dans un contexte de réduction des moyens publics, comme si c'était inéluctable. Outre le risque évident de contre-productivité, il apparaît que l'enjeu principal est en réalité beaucoup plus politique et qualitatif que stratégique et financier. Quand c'est le sens même de l'engagement dans ces métiers difficiles et les moyens de tenir à l'épreuve quotidienne de difficultés dont la société se déleste qui déraillent, on doit d'abord réfléchir ensemble à la doctrine du travail social qu'il nous faut, aux meilleures conditions de sa préparation collective, pluridisciplinaire et indépendante, et à quel type de société ces différents choix correspondent. L'orientation formaliste-rationnelle couplée à la règle du mieux disant/moins

coûtant qui dominent aujourd'hui les travaux de « refondation », font craindre le pire, sous couvert hélas des meilleures intentions.

C'est pourquoi nous soutenons les professionnels en formation ou opérant dans les différentes institutions du social ainsi que les formateurs qui résistent à ce type de changement par le haut et réclament plus de démocratie et plus de respect pour les métiers institués.

Pour continuer de contribuer de façon essentielle au pacte républicain, pour l'avenir du travail social, il faut raisonner en termes de communauté de travail et non de marché des compétences.

***Liste des 38 premiers signataires, par ordre alphabétique* :**

- Jean-Sébastien Alix*, sociologue, formateur à l'IUT B, Université Lille 3*
- Nicolas Amadio, *maître de conférences en sociologie, directeur du CERIS, Strasbourg*
- François Astolfi, *ancien inspecteur des affaires sanitaires et sociales*
- Michel Autès, *chercheur au CNRS*
- Romuald Avet, *psychologue, formateur dans un centre de formation*
- Noël Ballestra, *éducateur spécialisé, formateur en région PACA*
- Vincent Balmès, *pédopsychiatre, psychanalyste*
- Philippe Bataille, *directeur d'études, EHESS*
- Michèle Becquemin, *maître de conférence, université Paris-Est (DUT Carrières sociales et Masters/DEIS)*
- Didier Bertrand*, éducateur spécialisé, directeur d'établissement, formateur*
- Jacky Besson*, directeur du Centre de formation de l'Essonne (CFE)*
- Alain Bruel, *magistrat honoraire, ancien président du tribunal pour enfant de Paris*
- Vincent Caradec, *professeur de sociologie*, Université Lille 3
- Jean Cartry, *éducateur spécialisé en placement familial, auteur chez Dunod*
- Michel Chauvière, *directeur de recherche émérite au CNRS*
- Raymond Curie, *formateur et sociologue (ARFRITS, Lyon 9°)*
- Jean-Eudes Dallou, *directeur du Complexe Gernez Rieux,* La Réunion
- Jean-Yves Dartiguenave, *professeur de sociologie, Université Rennes 2*
- Bruno Duriez, *directeur de recherche émérite au CNRS*
- Richard Gaillard*, maître de conférences en sociologie,Université d'Angers*
- Jean-François Gaspar*, maître-assistant à la Haute école de Louvain et à la Haute école de Namur Liège Luxembourg, membre associé du CESSP, EHESS*
- Vincent de Gaulejac*, professeur émérite à l'université Paris Diderot, président du réseau international de sociologie clinique*
- Roland Gori, *professeur émérite de psychopathologie, université Aix-Marseille, psychanalyste, président de l'Appel des appels*
- Yannick Guillaume, *Formateur et superviseur à l'IRTS de Champagne-Ardenne*
- Christiane Henry, *ex-conseillère technique en travail social au bureau du cabinet du ministre des Affaires sociales*
- Joël Henry, *éducateur spécialisé, cofondateur et ancien directeur du comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et la famille dans leur milieu de vie (Eurocef), OING près le Conseil de l'Europe*
- Véronique Le Goaziou, *sociologue, chercheur associé au CNRS*
- Michel Lemay, *pédopsychiatre, professeur émérite, faculté de médecine de l'université de Montréal*

- Éric Marlière, *maître de conférences en sociologie, Université Lille 3*
- Gérard Mauger, *directeur de recherche émérite au CNRS*
- Jacques Marpeau, *formateur, chercheur, écrivain*
- Emmanuelle Mikanga, *formatrice, Orléans*
- Laurent Mucchielli, *directeur de recherche au CNRS, animateur du site « Délinquance, justice et autres questions de société »*
- Christophe Niewiadomski, *professeur des universités en Sciences de l'éducation, Lille 3*
- Bernard Pellegrini, *ancien directeur du CNFE-PJJ, Vaucresson*
- Bertrand Ravon, *professeur de sociologie, université Louis Lumière Lyon 2, président du conseil scientifique du Préfas Rhône-Alpes*
- Joseph Rouzel, *éducateur, psychanalyste*
- Noureddine Zaalouni, *sociologue, directeur du Pôle famille parentalité, Maison des parents, Trappes*

Pour information

Lettre de transmission aux autorités publiques et aux partenaires concernés, le 18 juin 2015

Madame Monsieur,

L'annonce d'une reconfiguration en profondeur des métiers sociaux dans notre pays suscite bien des critiques et controverses. Loin de tout corporatisme, plusieurs organisations de professionnels directement concernés se mobilisent actuellement pour faire connaître leur point de vue, leurs exigences et leurs propositions. Ce qui ne semble ni facile ni bien compris par les décideurs.

En soutien à leurs efforts pour que s'ouvre un large débat démocratique sur tous ces sujets, il est apparu nécessaire à un certain nombre d'enseignants universitaires, de formateurs et de chercheurs, tous liés au travail social, d'alerter les autorités publiques et les groupements partenaires sur les dangers de la réforme annoncée.

Vous trouverez ci-après une lettre ouverte argumentée de défense des métiers sociaux avec ses trente-huit premiers signataires. D'autres suivront et la presse en sera informée.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos très sincères salutations.

Les premiers signataires

Si vous vous reconnaissez dans cette analyse critique et souhaitez ajouter votre nom et vos titres aux premiers signataires, merci de communiquer vos noms, prénoms, qualités ainsi que vos commentaires éventuels à cette adresse : ***defendrelesmetierssociaux@gmail.com***

ANNEXE 7. L'UTOPIE : ÉLÉMENTS D'ANALYSE D'UNE CRITIQUE SOCIALE

Les utopies : le rêve devenu cauchemar

Un exemple de cette forme de critique masquée, qui n'apparaît pas en apparence bien que les objectifs soient explicites, concerne l'utopie, qui est une forme originale d'expression littéraire pour construire une critique et qui a pu fonctionner comme une véritable remise en question de l'ordre établi. Cette parenthèse qui semble s'éloigner de notre sujet nous permettra pour autant d'amorcer quelques réflexions sur la fonction d'une critique sociale.

L'Eldorado dans « *Candide* » (Voltaire) joue l'effet d'un miroir inversé dans la mesure où il ne s'agit pas tant d'une critique de cette cité idéale mais bien au contraire - par son rayonnement et la luxuriance, la sagesse des habitants qui ont établi un contrat social reposant sur le consensus, l'absence d'une police du peuple religieuse ou judiciaire - de l'absurdité du monde réel décrit par Voltaire. L'auteur a subtilement détourné l'usage de la critique en inversant la cible, pour assimiler l'idéal de l'Eldorado à une forme de naïveté où le pouvoir et la richesse ne semblent aucunement être désirés par les individus. La critique a donc pour objectif de faire apparaître un écart entre ce qui est fait et ce qui serait souhaitable, redoublé par une naïveté emprunte de sagesse.

Bien que les analyses ne fassent que peu de concession et que leurs conclusions soient sans complaisance, les utopies ne présentaient pourtant aucune radicalité manifeste dans le sens où elles ne revendiquaient ni une réforme de l'État, ni une transformation des modes de gouvernementalité. En fait, elles ne revendiquaient rien. Elles n'étaient pas radicales dans le sens où elles ne militaient pas pour une transformation, à la racine (étymologiquement pour radical) immédiate d'une société mais avaient pour fonction de dévoiler les modes d'organisation des sociétés, les rapports de pouvoir, les stratégies de domination ainsi que les résistances individuelles, souvent vaines. Elles avaient donc pour objectifs de mettre à jour les impasses dans lesquelles se situent les pratiques gouvernementales, et le terrible cynisme constitutif de cette volonté d'appliquer une politique bonne pour le bien de tous. Les utopies sont avant tout des critiques politiques.

Pour expliciter notre propos, nous n'allons pas revenir sur les premières utopies, dès l'Antiquité avec la République de Platon ou une forme très aboutie durant la Renaissance avec Thomas More dans « *L'île d'utopie ou la meilleure des Républiques* » mais nous allons nous intéresser à sa forme

la plus récente. Les héritières contemporaines de ces utopies que l'on regroupe sous le terme de roman d'anticipation ou de science-fiction se retrouvent dans les œuvres majeures de Evguéni Zamiatine avec « *Nous autres* » paru en 1920, d'Aldous Huxley, « *Le meilleur des mondes* » paru en 1931 et Georges Orwell avec « *1984* » paru en 1948. Ces « contre-utopies » témoignent, avec leur style singulier bien qu'il y ait de fortes similitudes, d'une désillusion du progrès en mettant en tension les deux registres politiques de leur époque : le capitalisme libéral et le socialisme égalitaire.

En effet, elles ont pour fonction de remettre en question l'ordre établi en anticipant l'avenir des sociétés guidées par la technique et une rationalisation extrême de leur fonctionnement. Ces utopies, ou sociétés idéales, témoignent en fait d'un renversement brutal où la société rêvée devient cauchemardesque, le progrès annoncé justifie la direction des esprits et, finalement, la société idéale devient une société totalitaire. Cette dernière repose sur l'imaginaire de la transparence au nom des principes d'égalité, d'individualité et de sécurité. Une « *cité de cristal* » (Miranda, 1986) repose sur une visibilité de l'esprit où les pensées sont à ciel ouvert, les gestes de chacun sont soumis aux regards des autres, qui prendra forme de manière aiguë avec le panoptique de Bentham, appareillage disciplinaire qui offrira une synthèse de la transparence et du contrôle (Foucault, 1975, p.°239). L'individu est enchâssé dans son rôle, dans une ritualisation permanente, et la singularité étant à ce point traquée, l'auteur de « *1984* » élaborera une langue unique, sans équivoques ni malentendus, autrement appelée une *novlangue*. Ces formes détournées mais non moins avérées de la critique témoignent du danger de toute manifestation subjective, jusqu'à abolir par une langue commune l'idée même qu'une pensée autre soit admissible, ou juste qu'une pensée soit possible. Ces sociétés sans équivocité ni contingence, où règne la maîtrise des choses et de chacun et qui désarme toute forme de critique voit parfois surgir dans ses interstices la subjectivité des individus. En effet, ces romans d'anticipation se construisent très souvent autour d'un personnage qui par un événement ou une rencontre, amoureuse parfois, fait preuve d'une étonnante et dangereuse lucidité qui est la marque d'une désobéissance et le transformera à jamais en ennemi de l'État. Le rêve d'un monde idéal dans lequel les auteurs bercent le lecteur fait toujours l'expérience d'un réveil brutal symbolisé par l'abandon des illusions et le retour d'un réel tyrannique.

L'ouvrage de Zamiatine, citoyen soviétique exilé à Paris, reprend tous les codes littéraires de la contre-utopie que nous venons de décrire. L'État unique est un monde sous contrôle et rien n'est laissé à l'appréciation des individus. Toute forme de pulsion et de désir, tels que la faim, la fatigue

ou les sentiments amoureux, et toute manifestation d'une division subjective tels que le doute, la perplexité ou l'incompréhension a été rationalisée, mathématisée et neutralisée par la science. La rationalisation, thématique principale du roman, est ici poussée à son paroxysme comme support d'une gouvernementalité des Hommes, la science des mathématiques est un Dieu[1], la promesse de leur bonheur éternel. Comme l'indique le principal protagoniste, D-503, un important ingénieur au service de l'État Unique chargé de la construction de l'*intégral*, un vaisseau spatial qui permettra de convertir les civilisations extra-terrestres au bonheur, « *l'idéal sera atteint lorsque rien n'arrivera plus* » (Zamiatine, 2005, p.°35). Cette maîtrise totale, sans faille, est le gage d'un bonheur universel et justifie que le monde et les Hommes, réduits à des numéros, soient mis en équation, réduits à ces équations, et leur vie entière soumise à la taylorisation (Zamiatine, *op. cit*., p.°43). Cette rationalisation comme manière de gouverner les Hommes pourrait être formulée sous cette maxime : « *Les mathématiques et la mort ne se trompent jamais et ne plaisantent pas* » (Zamiatine, *op. cit*., p.°103). Rien d'inattendu ne peut survenir, les contingences sont désarmées, l'exception rendue inexistante, et le détail devient rebelle.

Pourtant, D-503 va témoigner d'une étrange lucidité lors de sa rencontre avec I-330 qui l'amènera à « ne plus y croire » ou en tout cas à ne plus croire ce qui semblait aller de soi, et finalement, comme nous l'avons évoqué avec Michel Foucault, à ne plus vouloir vivre ou être gouverné comme cela. Zamiatine nous montre ainsi la chute d'un numéro, de plus en plus attiré par leur ancien monde, caractérisé par la liberté, l'imprévisible, la précarité du bonheur, l'injustice et la déraison. Sa rencontre avec I-330 l'amènera effectivement à croire à un ailleurs incompatible avec l'ici et maintenant organisé, quadrillé et contrôlé par un État total.

« *Nous autres* » présente deux éléments majeurs constitutifs d'une critique sociale. Le premier concerne la formulation d'un écart entre ce qui est attendu et ce qui est réalisé, et l'autre concerne la fonction de dévoilement.

[1] « D'après les documents parvenus jusqu'à nous, les anciens éprouvaient des sentiments semblables lors de leurs « services religieux. Mais eux, ils servaient un Dieu inconnu et absurde, tandis que nous, nous servons un Dieu sensé et parfaitement connu. Leur Dieu ne leur donnait rien, si ce n'est des inquiétudes éternelles, tandis que le nôtre nous a donné la vérité absolue : il nous a délivrés de toute inquiétudes. Leur Dieu n'avait rien trouvé de mieux que de s'offrir lui-même en sacrifice, on ne sait pourquoi, taudis (*sic*) que nous apportons au nôtre, à l'État unique, un sacrifice paisible, réfléchi et raisonnables. » (Zamiatine, 1971, p.°53)

Tout d'abord, la rencontre amoureuse de D-503 est, par définition, un dysfonctionnement car la rencontre ne peut avoir lieu. Elle n'est pas spontanée mais uniquement programmée, codifiée et excessivement réglementée. Ainsi, la rencontre amoureuse ne peut être qu'une prévision amoureuse ou un calcul amoureux. Si cette rencontre occupe une place centrale dans le roman, elle a pour fonction de faire vaciller l'intégralité des équations stabilisant cette société pour introduire de l'incertitude dans un monde qui se voudrait fini, limité et donc clôturé sur lui-même. Va ainsi se former une tension entre deux mondes, celui de l'État unique que nous venons de présenter, incarné par la recherche d'un bonheur mathématisé, au prix d'une perte de liberté, et le monde ancien guidé par la recherche d'une liberté individuelle, au prix d'un bonheur précaire. Vouloir le bonheur et chercher la liberté sera la quête de D-503 qu'il va incorporer jusqu'à constituer une division interne, subjective, et irrémédiable. Être profondément divisé, en proie à son imagination et hors d'état de contrôler ses sentiments sont les caractéristiques, dans l'État unique, des numéros malades, le signe d'une folie manifeste ou d'une déviance. Comme Michel Foucault le formulait, cette folie ne repose pas sur un savoir médical mais sur un ordre moral caractérisant de folie toute forme de profanation et de remise en question du sacré, ici la forme suprême de la raison mathématique (Foucault, 1975). Nous l'avons dit, si la critique dans ces sociétés idéales est interdite, elle apparaît toujours dans des interstices, témoignant d'une subjectivité permanente des individus. Ici, la « maladie » qui met le protagoniste dans une position « schizophrénique » est la manifestation d'une subjectivité, où l'individu se pense dans le collectif, et d'une individualité où il peut se penser en dehors de celui-ci. Comme le formule D-503 « J*e marchais au pas avec les autres, mais, malgré tout, à part des autres. Je tremblais encore de ma dernière émotion comme un pont sur lequel vient de passer, en tonnant, un ancien train de fer. J'avais conscience de moi. Or, seuls ont conscience d'eux-mêmes, seuls reconnaissent leur individualité l'œil dans lequel vient de tomber une poussière, le doigt écorché, la dent malade. L'œil, le doigt, la dent n'existent pas lorsqu'ils sont sains. N'est-il pas clair, dans ce cas, que la conscience personnelle est une maladie ?* » (Zamiatine, *op. cit.*, p.°127). Il y a selon nous, dans cet espace, la marque de ce qui fonde une critique ou sur laquelle se soutient une critique. Un écart entre ce qui est réel et ce qui serait souhaitable, ici entre ce que D-503 appelle le « vrai moi », ingénieur pour l'État unique et l'« autre », celui auquel il aspire, libre, mais qui pourrait l'amener à sa perte. Ce renversement est constitutif d'une contre-utopie. Si la critique repose sur ce qui est souhaitable au lieu de ce qui existe, Zamiatine nous met face à un choix

inverse, la liberté s'impose mais le bonheur serait souhaitable. Nous pourrions qualifier cela de contre-critique, principe littéraire permettant de redoubler la dimension critique.

Le deuxième enseignement concerne la dimension du dévoilement. L'acte de révéler, mettre à nu, faire apparaître l'objet caché est un objectif essentiel pour quiconque porte une critique. Les objets sont divers et les moyens de les révéler hétérogènes, mais dans chaque cas, le présupposé qu'il existe un objet masqué de la vue de tous est tenace. Pour D-503, nous l'avons évoqué, la division subjective dans laquelle il se situe lui révèle l'existence d'un autre moi et d'un autre monde. Ne distinguant plus ce qui relève du rêve et de la réalité, son monde mathématisé et longtemps inébranlable se désagrégea soudainement, lui laissant la sensation que le sol se dérobait sous ses pieds. « *Le vrai moi ce n'est pas lui* » (Zamiatine, *op. cit*., p.°65) répétera-t-il à plusieurs reprises. Cet autre lui qui aspire à l'amour et la liberté est un être de déraison, symptôme d'une personnalité malade, pour ne pas dire atteinte de folie comme nous l'avons évoqué. En effet, fuir le bonheur programmé et désubjectivé pour rechercher la liberté est antinomique d'une société fondée sur une rationalisation comme principe majeur d'un mode de gouvernementalité.

Le dévoilement est donc double. D'une part, il apparaît dans la découverte d'un autre monde, celui des anciens, matérialisé par la « maison antique », vestige des « sociétés barbares », mais aussi en franchissant le « mur vert », séparation entre l'État unique et le monde sauvage, barrière physique symbolisant la confrontation de deux mondes qui s'opposent entre liberté et bonheur. D'autre part, ce qui apparaît certainement comme la découverte la plus importante est celle d'un autre soi capable d'être en désaccord, refusant ce qui pourtant semblait aller de soi. Nous trouvons cette idée à travers la formule suivante : « *Je suis devant un miroir et, pour la première fois de ma vie, je dis bien pour la première fois de ma vie, je me vois clairement, distinctement, consciemment, et me regarde avec étonnement, comme si j'étais « lui », un autre* » (Zamiatine, *op. cit.*, p.°65). Nous arrivons au terme de cette découverte d'un autre soi et d'un autre monde, qui est la marque d'une faille dans une vie jusque-là indivisible, à l'élément le plus important concernant la transformation. Si le dévoilement a pour objectif de révéler ce que le plus grand nombre ne voit pas, il ne relève en aucun cas d'un acte spontané mais, au contraire, d'un processus de connaissance qui est l'aboutissement d'une pensée. L'objectif de cette construction de la pensée est de viser un changement qui devient inéluctable. Ce dernier, pour D-503, est avant tout un changement de lui-même qui lui permet de découvrir une autre réalité sur ce qu'il pensait être. Finalement, l'utopie n'est-elle pas la quête d'une vérité tout en supposant qu'une vérité sur soi et sur le monde, même partielle, existe ?

Deux éléments apparaissent à travers les utopies. Tout d'abord, ces cités idéales visent toutes un dépassement de la conflictualité étant donné l'adéquation parfaite entre la cité et les individus qui la composent. Ces espaces sociaux sans aucune opacité présentent ainsi la caractéristique d'un corps social homogène. D'autre part, elles représentent un espace communautaire échappant à l'usure de la temporalité historique, c'est-à-dire au changement (Miranda, *op. cit*. p.°73). Les critiques vont au contraire avoir pour objectifs de réintroduire de la conflictualité et du changement.

BIBLIOGRAPHIE

- Aballéa François (1996), Crise du travail social, malaise des travailleurs sociaux, *Recherches et prévisions*, n°44, pp. 11-22. Travail social, trois points de vue, CNAF.
- *Actes* (1978), Délinquances et ordre, Cahiers d'action juridique, Paris, Maspero.
- Adorno Theodor W., Horkheimer Max (1974), *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard.
- Agamben Giorgio (2014), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Payot et Rivages.
- Aichhorn August (2005), *Jeunesses en souffrance. Psychanalyse et éducation spécialisée*, Nîmes, Champ social.
- Alinsky Saul (2012), *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Bruxelles, Aden.
- Alix Jean-Sébastien (2012), *La performance comme marqueur d'une transformation des modes de subjectivation*, *Empan*, n°87, pp. 50-54. Le travail social au risque de la performance.
- Alix Jean-Sébastien, Autès Michel (2014), Un bon consentement vaut-il mieux que de mauvaises contraintes ?, *Connexions*, n°101, pp. 93-104. Processus de décision entre rationalité et rationalisation.
- Alix Jean-Sébastien, Autès Michel, Coutinet Nathalie, Garrigue Gabrielle (2018a), Les contrats à impact social : une menace pour la solidarité ?, *La vie des idées*, 16 janvier.
- Alix Jean-Sébastien (2018b), Un abandon doctrinal préjudiciable, *in* Alix Jean-Sébastien, Bertrand Didier, Brun Jean-Marc, Chauvière Michel, Garrigue Gabrielle, *Debout pour nos métiers du travail social*, Toulouse, Érès, pp. 87-113.
- Alix Jean-Sébastien, Divay Sophie (dir.) (2018c), Les professionnels de l'évaluation. Mise en visibilité d'un groupe professionnel, *Sociologies*, mars 2018.
- Althusser Louis, (1970), *Idéologies et appareils idéologiques d'État*, Notes pour une recherche.
- Amiel Paule, Drulhe Marcel, Jouve Alain, Teil Pierre (2007), Mais enfin de quoi vous plaignez-vous ?, *Revue Empan*, Dossier, vol. 4, n°68, pp. 11-134. Travail social en quête de sens.
- Artières Philippe, Zancarini-Fournel Michelle (dir.) (2015), *68, une histoire collective, 1962-1981*, Paris, La Découverte.
- Assoun Paul-Laurent (2001), *L'école de Francfort*, Que sais-je ?, Paris, PUF.
- Astier Isabelle (2007), *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, Le lien social.
- Autès Michel (1981), *Travail social et changement social. Analyse d'une action-recherche en milieu défavorisé*, Paris, Études CAF.
- Autès Michel (1992a), *Travail social et pauvreté*, Paris, Syros-alternatives.
- Autès Michel (1992b), Le RMI : une politique de fortune, *Sociétés contemporaines*, n°9, pp. 11-26.
- Autès Michel (1996), Recherche sociale, évaluation des politiques et débat public, *Vie sociale*, n°2-3, pp. 163-173.
- Autès Michel (1998), L'insertion, une bifurcation du travail social, *Esprit*, n°241, pp. 60-76. À quoi sert le travail social ? Chômage, précarité, insertion : la nouvelle donne. Anciennes professions, nouveaux métiers. De la tutelle à la médiation.
- Autès Michel (1999), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.

- Autès Michel (2005), Territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale, *Recherches et prévisions*, n° 81, pp. 9-17. Dossier intervention sociale.
- Autès Michel (2008), Au nom de quoi agir sur autrui ?, *La nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 2, n°6, pp. 11-25.Les ambiguïtés de la relation d'aide.
- Autès Michel (2014), Le travail social et la recherche, une question politique, *in* Jaeger Marcel, *Conférence du consensus. Le travail social et la recherche*, Paris, Dunod, pp. 291-295.
- Autès Michel (2018), L'évaluation, une nébuleuse ?, *revue SociologieS, in* Alix Jean-Sébastien, Divay Sophie, Les professionnels de l'évaluation. Mise en visibilité d'un groupe professionnel, le 13 mars 2018.
- Autès Michel, Demailly Lise (2012), *La politique de santé mentale en France. Acteurs, instruments, controverses*, Paris, Armand Colin.
- Avet Romuald (2010), *Pourquoi défendre aujourd'hui la clinique dans le travail social*, Nîmes, Champ Social éditions.
- Bachelard Gaston (1980), *Épistémologie*, Paris, PUF.
- Bachmann Christian (1988), *Un médicament redoutable*, *in* Blaie Jean-Pierre, Kurc Alexandre, *L'évaluation en travail social*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, pp. 17-25.
- Bachmann Christian, Chauvière Michel (1988), Requalifier le travail social. Entre localisme et nouvel impératif public, *L'économie sociale*, n° 15, pp. 133-144. « Les travailleurs sociaux », document numérique.
- Bachmann Christian (1993), *À propos d'un second souffle du social*, *in* Martinet Jean-Luc, *Les éducateurs aujourd'hui*, Toulouse, Privat, pp. 187-198.
- Bailleau Francis (2011), Les enjeux de la disparition programmée de l'ordonnance du 2 février 1945. Ouvrir la boîte de pandore ?, *Droit et société*, Paris, Éditions juridiques, n°79, pp. 667-688.
- Bailleau Francis, Lefaucheur Nadine et Peyre Vincent (1985), *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, Éditions ouvrières et le CRIV.
- Balandier Georges (1971), *Sens et puissance*, Paris, PUF.
- Baptiste René (1986), *Le social est à vendre ! Contribution à l'usage du marketing dans les pratiques sociales*, CREAI Rhône-Alpes.
- Baptiste René (2006), *Changer le social ? Outil de réflexion et d'action*, Lyon, Chronique Sociale.
- Barrère Anne (2013), Un management bien tempéré, l'expérience des chefs d'établissement de l'enseignement secondaire français, *Éducation et société*, vol. 2, n°32, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, pp. 21-34. Les effets de la Nouvelle Gestion Publique sur le travail des professionnels : transpositions, variations, ambivalences.
- Basaglia Franco (2012), *L'institution en négation*, Paris, Arkhê.
- Bataille Philippe (2004), *Le travail de conscientisation du sujet : les malades du cancer et la mort*, *in* Caradec Vincent et Martuccelli Danilo, *Matériaux pour une sociologie de l'individu, Perspectives et débats*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 255-275.
- Bataille Philippe et Virole Louise (2013), Quand la morale du soignant devient l'éthique du soin. Conflits éthiques et normes professionnelles en médecines de la reproduction et palliative, *La nouvelle revue du travail*, Travail et organisation dans le secteur public : La fascination du privé ?.
- Bataille Philippe, Bretonnière Sandrine (2016), *Vivre et vaincre le cancer. Les malades et les proches témoignent*, Paris, Autrement.
- Bec Colette (1998), *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin.
- Bélanger Jacques, Thuderoz Christian (2010), Le répertoire de l'opposition au travail, *Revue française de sociologie*, Éditions Technip & Ophrys, juillet-septembre, n°51-3, pp. 427-460.

- Bell Daniel (1997), *La fin de l'idéologie*, Paris, PUF.
- Belorgey Jean-Michel (1976), *La politique Sociale*, Paris, Seghers.
- Belorgey Nicolas (2010), *L'hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public »*, Paris, La Découverte.
- Belorgey Jean-Michel, Dupeyroux Jean-Jacques (dir.), (1974), L'exclusion sociale, *Revue Droit social*, n°11, novembre, numéro spécial.
- Belorgey Jean-Michel, Chauvière Michel et Ladsous Jacques (dir.) (2006), *Reconstruire l'action sociale*, Paris, Dunod.
- Bénéton Philippe (1983), *Le fléau du bien. Essai sur les politiques sociales occidentales*, Paris, Robert Laffont.
- Bériot Louis (1985), *Le bazar de la solidarité*, Paris, Lattès.
- Berstein Serge, Rudelle Odile (dir.) (1992), *Le modèle républicain*, Paris, PUF.
- Beyssaguet Anne-Marie, Chauvière Michel, Ohayon Annick (1976), *Les Socio-clercs, bienfaisance ou travail social*, Paris, Maspero.
- Bezes Philippe (2002), *Gouverner l'administration. Une sociologie des politiques de la réforme administrative en France (1962-1997)*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'études politiques.
- Bezes Philippe (2009), *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF.
- Bianco Jean-Louis, Lamy Pascal (1980), *L'aide à l'enfance demain : contribution à une politique de réduction des inégalités*, Paris, ministère de la Santé et de la sécurité sociale.
- Bierry Frédéric (2016), *L'avenir des politiques sociales des départements*, Association des départements de France, 86ème Congrès des départements, Vienne, octobre.
- Blaie Jean-François Kurc Alexandre (1988), *L'évaluation en travail social*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Bloch-Lainé François (1967), *Étude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées*, Rapport au Premier ministre, Paris, la Documentation française.
- Boltanski Luc, Thévenot Laurent (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski Luc, Chiapello Ève (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boltanski Luc (2008), *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Demapolis.
- Boltanski Luc (2009), *De la Critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, NRF, Gallimard.
- Bonnemaison Gilbert (1983), *Face à la délinquance, Prévention, répression, solidarité*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Bonny Yves, Demailly Lise (dir.) (2012), *L'institution plurielle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Borgetto Michel, Chauvière Michel (dir.) (2008), *Qui gouverne le social ?*, Paris, Dalloz.
- Bouquin Stephen (dir.) (2008), *Résistances au travail*, Paris, Syllepse.
- Borello Jean-Marc (2017), *Pour un capitalisme d'intérêt général*, Paris, Broché.
- Boudon Raymond (2009), *La rationalité*, Que sais-je ?, Paris, PUF.
- Bourdieu Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- Bourdieu Pierre (1998), *Contre-feux*, Paris, Raisons d'agir.
- Bourdieu Pierre (2013), *Manet, Une révolution symbolique*, Paris, Seuil.
- Bourdieu Pierre, Boltanski Luc (2008), *La production de l'idéologie dominant*e, Paris, Desmopolis-Raisons d'agir.

- Bourgeois Léon (1896), *Solidarité*, Paris, Armand Colin, édition numérique Gallica-BNF, 2009.
- Boussard Valérie (2008), *Sociologie de la gestion. Les faiseurs de performance*, Paris, Éditions Belin.
- Boussard Valérie, Demazière Didier et Milburn Philip (2010), *L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, PUR.
- Boussard Valérie, Emmanuel Martin, Nadège Vezinat (2015), La performance dans le changement ? Les usages renouvelés de la « modernisation » des entreprises publiques, *Sociétés contemporaines*, Presses de Science-Po, n°97, pp.5-23.
- Boussard Valérie (dir.) (2017), *Finance at work*, London, Routledge.
- Bruno Isabelle (2008), La stratégie de Lisbonne : une révolution silencieuse, *Savoir/Agir*, n°5, pp. 143-152. Économiser la santé.
- Bruno Isabelle, Emmanuel Didier (2013), *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, La Découverte.
- Bueltzingsloewen von Isabelle (2007), *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Paris, Flammarion.
- Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), (1977), *Coût de l'enfant et consommation familiale*, Paris, Études CNAF.
- Butler Judith (2009), *Ces corps qui comptent. De la matérialité des limites discursives du « sexe »*, Paris, Amsterdam.
- Collectif des Associations Citoyennes (CAC), (2016), *Quand le social finance les banques et les multinationales, Les Contrats à impact social, des Social Impact Bonds à la française*, Livret sur les contrats à impact social.
- Capul Maurice, Lemay Michel (2013 [1996]), *De l'éducation spécialisée*, Toulouse, Èrès.
- Caradec Vincent, Martuccelli Danilo (2004), *Matériaux pour une sociologie de l'individu*, Presses universitaires du Septentrion.
- Carrel Marion (2013), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS éditions.
- Cassin Barbara (2016), *Éloge de la traduction, Compliquer l'universel*, Paris, Fayard.
- Castel Robert (1970), Le traitement moral. Thérapeutique mentale et contrôle social au XIX^{e} siècle, dans « Historique et didactique », *Revue Topique*, n°2, février.
- Castel Robert (1981), *La gestion des risques, de l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun.
- Castel Robert (1989), De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social, *in* Le Gall Didier, Martin Claude, Soulet Marc-Henry (dir.), *L'éclatement du social. Crise de l'objet, crise des savoirs ?* Université de Caen.
- Castel Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Castel Robert (1998), Du travail social à la gestion sociale du non-travail, *Revue Esprit*, n°241, pp. 28-45. À quoi sert le travail social ? Chômage, précarité, insertion : la nouvelle donne. Anciennes professions, nouveaux métiers. De la tutelle à la médiation.
- Castel Robert (2003), *L'insécurité sociale, Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, La République des Idées.
- Castel Robert (2009), *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, éditions du Seuil, Coll. La couleur des idées.
- Castel Robert (2011), Garder la référence au droit, *Revue Lien social*, Le travail social aujourd'hui. Comment résister ?, n°1000-1001, 13 janvier.

- Castel Robert, Haroche Claudine (2001), *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi : entretien sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Hachette.
- Castel Robert, Le Cerf Jean-François (1980), Le phénomène « psy » et la société française, *revue le Débat*, n°2, pp. 39-47.
- CFDT (1977), L'informatique dans le secteur sanitaire et social. Éléments de présentation et d'analyse, *Économie et humanisme*, n°234, pp. 72-77. Les contradictions du travail social, Commission informatique CFDT des travailleurs sociaux départementaux.
- de Certeau Michel (1990), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Chauvière Michel (1977), Travail social et formation. Le système des écoles d'éducateurs, *Économie et humanisme*, n°234, pp. 57-63. Les contradictions du travail social.
- Chauvière Michel (1980), *Enfance inadaptée : L'héritage de Vichy*, Paris, Les éditions ouvrières.
- Chauvière Michel (2004), *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Paris, Dunod.
- Chauvière Michel (2005), *Les professions du social : Compétences ou qualifications*, *in* Ion Jacques, *Travail social en débat* Paris, La Découverte, pp. 119-134.
- Chauvière Michel (2008), Une administration pour l'action sociale : de l'émancipation eu dépérissement, *in* Borgetto Michel et Chauvière Michel, *Qui gouverne le social ?*, Paris, Dalloz, pp. 45-72.
- Chauvière Michel (2009), Peut-on parler d'une culture professionnelle des éducateurs ?, *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°7, le 05 octobre 2009.
- Chauvière Michel (2010), *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte.
- Chauvière Michel (2011), *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris, La Découverte.
- Chauvière Michel, Henry Joël (2011), Quel statut pour les services sociaux dans l'Union européenne ? Arguments pour des services sociaux non économiques d'intérêt général, *Revue de droit sanitaire et social*, n°6, pp. 1043-1058.
- Chauvière Michel (2013), Le travail social est-il évaluable ?, *in* Boudjémaï Youcef, *Quel devenir pour le travail social. Nouvelles questions, nouvelles légitimités*, Paris, L'Harmattan, pp. 175-185.
- Chauvière Michel (2018), La lente déprofessionnalisation des métiers du social, *Empan*, n°109, pp. 12-17. Professionnalisation et travail social.
- Chéronnet Hélène, Gadéa Charles (2009), Les cadres du travail social et de la santé face à la rationalisation managériale des services publics, *in* Demazière Didier, Gadéa Charles, *Sociologie des groupes professionnels, Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, pp. 73-83.
- Chevreuse (collectif) (1979), *Pratiques inventives du travail social*, Paris, Éditions Économie et humanisme.
- Chiapello Ève (2017), La financiarisation des politiques publiques, *Mondes en développement*, n°178, pp. 23-40.
- Chiapello Ève, Godefroy Gaëtan (2017), The dual function of judgment devices. Why does the plurality of market classifications matter ?, *Historical social research*, n°42, pp.°152-188.
- Chopart Jean-Noël (1996), Le travail social face aux mutations économiques, *Recherches et prévisions*, n°44, pp. 23-35. Travail social, trois points de vue, CNAF.
- Chopart Jean-Noël (2000), *Les mutations du travail social*, Paris, Dunod.

- Clément Élise, Mansuy Michel (2009), *Les dépenses sociales des départements : évolution et disparités spatiales,* Dossier Comptes de la protection sociale, ministère des Solidarités et de la santé.
- Clot Yves (2006), Clinique du travail et clinique de l'activité, *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°1, Toulouse, Érès.
- Clot Yves et Simonet Pascal (2015), Pouvoirs d'agir et marges de manœuvre, *in Le travail humain*, vol.78, pp.°31-52.
- *Connexions* (1976), Pratiques d'évaluation dans les entreprises, n°19.
- *Connexions* (1976), Projets professionnels et évaluation, n°20.
- Cooper David (1970), *Psychiatrie et anti-psychiatrie*, Paris, Seuil.
- Conseil d'État (2013), *Le droit souple,* Rapport public, Paris, La Documentation française.
- Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS) (1992), *Mise en œuvre des projets pédagogiques et évaluation du travail éducatif dans les établissements*, février.
- Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS) (2001), *Éthique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux,* Rapport à la ministre de l'Emploi et de la solidarité, Rennes, EHESP.
- Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS) (2007), *L'usager au centre du travail social*, Rapport à la ministre de l'Emploi et de la solidarité, Rennes, EHESP.
- Crapuchet Simone (dir.) (1974), *Sciences de l'homme et professions sociales*, Toulouse, Privat.
- Crozier Michel (1965), Pour une analyse sociologique de la planification française, *Revue française de sociologie*, 6-2, pp. 147-163.
- Crozier Michel (1970), Sentiments, organisations et systèmes, *Revue française de sociologie*, n° 11-12, pp. 141-154.
- Crozier Michel (1971), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.
- Crozier Michel, Friedberg Erhard (1977), *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- Curie Raymond (2010), *Le travail social à l'épreuve du néo-libéralisme. Entre résignation et résistance*, Paris, l'Harmattan.
- Dardot Pierre, Laval Christian (2009), *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néo-libérale*, Paris, La Découverte.
- Darras (pseudonyme collectif) (1966), *Le partage des bénéfices, Expansion et inégalité en France*, Paris, Éditions de Minuit.
- Dartiguenave Jean-Yves (2010), *Pour une sociologie du travail social*, Rennes, PUR.
- Dartiguenave Jean-Yves, Garnier Jean-François (1998), *Le travail social. La reconquête d'un sens*, Paris, l'Harmattan.
- Dartiguenave Jean-Yves, Garnier Jean-François (2008), *Un savoir de référence pour le travail social*, Toulouse, Érès.
- Debord Guy (1996), *La société du spectacle*, Paris, Gallimard.
- Dejours Christophe (2003), *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel. Critique des fondements de l'évaluation*, Paris, Éditions INRA.
- Deligny Fernand (1970), *Les vagabonds efficaces et autres récits*, Paris, Maspero.
- Deligny Fernand (1978), *Le croire et le craindre*, Paris, Stock.
- Delors Jacques (1971), *Les indicateurs sociaux*, Paris, S.É.D.É.I.S.
- Delors Jacques (1974), Une autre société ?, *revue Droit social*, n°11, pp. 191-194, numéro spécial. L'exclusion sociale.

- Demailly Lise (2008), *Politiques de la relation : approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Demazière Didier, Gadéa Charles (2009), *Sociologie des groupes professionnels, Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.
- Demazière Didier, Lessard Claude, Morrissette Joëlle (dir.), (2013), Les effets de la Nouvelle Gestion Publique sur le travail des professionnels : transpositions, variations, ambivalences, *Éducation et sociétés*, 2, n°32, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Demazière Didier, Jouvenet Morgan (dir.) (2016), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Paris, EHESS.
- Dermine Thomas (2016), Les SIB, c'est la finance au service de la société, et non l'inverse, bulletin *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 2950 du 04 mars.
- Desrosières Alain (2010), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- Desrosières Alain (2014), *Prouver et gouverner*. *Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte.
- D'Herbemont Olivier, César Bruno (2004), *La stratégie du projet latéral. Comment réussir le changement quand les forces politiques et sociales doutent ou s'y opposent*, Paris, Dunod.
- Dicquemare Daniel (2000), La résistance au changement, produit d'un système et d'un individu, *Les Cahiers de l'Actif*, n°292-293, pp. 81-96. Les travailleurs sociaux ont-ils peur du changement ?
- Donzelot Jacques (1970), Espace clos, travail et moralisation. Genèse et transformations parallèles de la prison et de l'hôpital psychiatrique, dans « Entre théorie et technique », *Topique*, n°3, pp. 123-152.
- Donzelot Jacques (1971), Le troisième âge de la répression, *Topique*, n°6, pp. 93-130.
- Donzelot Jacques (1977), *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit.
- Donzelot Jacques (1994), *L'invention du social, essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Points.
- Donzelot Jacques (2005), Michel Foucault et l'intelligence du libéralisme, *Esprit*, n°319, pp. 60-81. Des sociétés ingouvernables.
- Donzelot Jacques (2006), *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil.
- Donzelot Jacques (2008), Le social de compétition, *Esprit*, n°11, pp. 51-77. Dans la tourmente. Aux sources de la crise financière.
- Donzelot Jacques, Estèbe Philippe (1994), *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Éditions Esprit, Collection Ville et Société.
- Donzelot Jacques, Roman Joël (1998), 1972-1998 : les nouvelles donnes du social, *Esprit*, n°241, pp. 7-25. À quoi sert le travail social ? Chômage, précarité, insertion : la nouvelle donne. Anciennes professions, nouveaux métiers. De la tutelle à la médiation.
- Dubar Claude (1970), *Idéologies et choix professionnels des éducateurs spécialisés*, Thèse pour le doctorat de troisième cycle, Université de Paris VIII-Vincennes.
- Dubar Claude (2003), Sociologie des groupes professionnels en France : un bilan prospectif, *in* Menger Pierre Michel (dir.), *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la MSH,
- Dubet François (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- Dubet François (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- Dubet François (2006), Au-delà de la crise : le « cas » du travail social, *in Empan*, Management et idéologie managériale, n°61, pp.138-145.

- Dubedout Hubert (1983), *Ensemble refaire la ville*, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Ducalet Philippe, Laforcade Michel (2008), *Penser la qualité dans les institutions sanitaires et sociales*, Seli Arslan.
- Duguit Louis (1922), *Souveraineté et liberté : leçons faites à l'Université Colombia (New-York), 1920-1921*, Paris, Alcan.
- Dumont Louis (1983), *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil.
- Dupont-Fauville Antoine (1973), *Pour une réforme de l'aide sociale à l'enfance*, Paris, Les éditions ESF.
- Durrleman Antoine (1993), *Redéfinir le travail social, réorganiser l'action sociale*, Paris, La Documentation française.
- Dutrénit Jean-Marc (dir.) (1980), *Sociologie et compréhension du travail social*, Toulouse, Privat.
- Dutrénit Jean-Marc (1989), *Gestion et évaluation des services sociaux*, Paris, Economica.
- Dutrénit Jean-Marc (1995), Naissance d'une technologie de l'action éducative, *Revue de la Sauvegarde de l'enfant*, n°4, pp. 329-343.
- Dutrénit Jean-Marc (dir.) (2004), *Recherche et développement qualité en travail social*, Paris, l'Harmattan.
- *Économie et Humanisme* (1977), Les contradictions du travail social, avril-mai, n°234, numéro spécial.
- Elias Norbert (1998), *La société des individus*, Paris, Pocket.
- Eloy Jacques (2012), Les Maisons sociales ou les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles, *Vie sociale*, n°2, pp. 53-66. Action collective et travail social, fragments d'histoire.
- *Esprit* (1976), Pourquoi le travail social. Normalisation et contrôle social, n°4-5, avril-mai.
- États Généraux du travail Social (EGTS), *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, Conseil des ministres le 21 octobre 2015.
- Ewald François (1992), La politique sociale des opportunistes 1879-1885, *in* Berstein Serge, Rudelle Odile (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PUF, pp. 173-187.
- Ellul Jacques (2004 [1977]), *Le système technicien*, Paris, Le Cherche-Midi.
- Fabiani Jean-Louis (1997), Controverses scientifiques, controverses philosophiques. Figures, positions, trajets, *Revue Enquête, Éditions Parenthèses*, n°5, pp. 11-34.
- Fassin Didier (2004), *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La découverte.
- Faure-Oppenheimer Agnès (1979), À chacun son dû, *LA NEF*, n°2, pp. 9-15. La France assistée ?Fauvel Aude (2002), Le crime de Clermont et la remise en cause des asiles en 1880, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°49-21, pp. 95-216. Les mondes du travail.
- Fauvel Aude (2008), La voix des fous. Hector Malot et les "romans d'asile", *Revue Romantisme*, n°141, pp. 51-64. Asiles et fous.
- Ferreri Roger (2011), Michel Foucault, folie, psychiatrie, *in* Artières Philippe, Bert Jean-François, Gros Frédéric, *Foucault*, Les cahiers de l'Herne, Paris, l'Herne.
- Fontana Alessandro (2001), Situation du cours « Il faut défendre la société », *in* Zancarini Jean-Claude, *Lectures de Michel. À propos de « Il faut défendre la société »*, vol. 1, Lyon, ENS Éditions, pp. 37-58.
- Foucault Michel (1963), *Naissance de la clinique*, Paris, PUF.

- Foucault Michel (1966), *Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard.
- Foucault Michel (1971), *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, NRF.
- Foucault Michel (1972 [1966]), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.
- Foucault Michel (1974), La vérité et les formes juridiques, *in Dits et écrits*, Tome II, texte n°139.
- Foucault Michel (1975), *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Foucault Michel (1977), Le jeu de Michel Foucault, *in Dits et écrits*, Tome III, [1994], texte n°206.
- Foucault Michel (1983), Un système fini face à une demande infinie, Entretien avec Michel Foucault, *in* Bono Robert, *Sécurité sociale : l'enjeu*, Paris, Syros.
- Foucault Michel (1994a), Le sujet et le pouvoir, *in Dits et écrits*, tome IV, texte n°306, Paris, Gallimard, NRF.
- Foucault Michel (1994b), Les techniques de soi, *in Dits et Écrits*, tome IV, texte n°363, Paris, Gallimard, NRF.
- Foucault Michel (1994c), *Histoire de la sexualité, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- Foucault Michel (1994d), Le pouvoir comment s'exerce-t-il?, *in Dits et écrits*, Tome IV.
- Foucault Michel (1997), *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France 1976-1977, Paris, Hautes études, Gallimard-Le Seuil.
- Foucault Michel (1999), *Les Anormaux*, Cours au collège de France 1975-1976, Paris, Gallimard-Le Seuil.
- Foucault Michel (2004a), *Sécurité, Territoire, Population*, Cours au collège de France 1977-1978, Paris, Hautes études, Gallimard-Le Seuil.
- Foucault Michel (2004b), *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979, Paris, Hautes études, Gallimard-Le Seuil.
- Foucault Michel (2011a), *Histoire de la folie et antipsychiatrie*, *in* Artières Philippe, Bert Jean-François, Gros Frédéric, *Foucault*, Les cahiers de l'Herne, Paris, l'Herne.
- Foucault Michel (2011b), Pouvoir et émancipations. Entretien inédit entre Michel Foucault et quatre militants de la LCR, membres de la rubrique culturelle du journal quotidien Rouge en 1977, *Revue du MAUSS*, n°38, pp. 33-50.
- Foucault Michel (2014), *Subjectivité et vérité*, Cours au collège de France 1980-1981, Paris, Hautes études, Gallimard-Le Seuil.
- Foucault Michel (2015), *Qu'est-ce que la critique ?*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.
- Foucault Michel (2016), *Discours et vérité*, Paris Librairie philosophique J. Vrin.
- Fournier Jacques, Questiaux Nicole (1976), *Traité du social : situations, luttes, politiques, institutions*, Paris, Dalloz.
- Fournier Jacques, Questiaux Nicole (1979), *Le pouvoir du social*, Paris, PUF.
- Fresco Jacques (1974), *Les bagnes d'enfants, dieu merci, ça n'existe plus ! Témoignages des luttes de jeunes placés en foyers de semi-liberté*, Paris, Maspero.
- Fustier Paul (2009 [1972]), *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Paris, Dunod.
- Gadrey Jean, Hatchuel Armand, Boltanski Luc et Chiapello Ève (2001), Le nouvel esprit du capitalisme, *Sociologie du travail*, 43, pp. 389-421.
- Gagnepain Jean (1994), *Leçons d'introduction à la théorie de la médiation*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Gaïti Brigitte (2014), L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral », *Les actes de la recherche en sciences sociales*, n°201-202, pp. 58-71.

- Gaspar Jean-François (2012), *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte.
- Gaspar Jean-François (2013), L'engagement des travailleurs sociaux militants, *l'Humanité*, lundi 22 avril.
- de Gaulejac Vincent (2005), *La société malade de la gestion, idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil.
- de Gaulejac Vincent (2007), *Sociologie clinique*, Toulouse, Érès.
- Geng Jean-Marie (1977), *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Paris, Seuil.
- Geremek Bronislaw (1987), *La potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Gallimard, NRF.
- Gérome Clément (2014), « L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein secteur associatif ? », *Lien social et politiques*, n°72, pp. 75-90.
- Groupe d'Information des Travailleurs Sociaux (GITS) (1974), *Le travail social, contre qui ?*, Paris, Solin.
- Goffman Erving (1968) *Asiles*, Paris, Les éditions de Minuit.
- Gomez Jean-François (1978), *Un éducateur dans les murs. Témoignage sur un métier impossible*, Toulouse, Privat.
- Gordon Colin (1991), Governmental rationality: an introduction, *in* Burchell Graham, Gordon Colin, Miller Peter (eds), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Gori Roland (2009), *L'appel des appels. Pour une insurrection des consciences*, Paris, Fayard, Mille et une nuits.
- Gori Roland (2011a), *La dignité de penser*, Paris, éditions Les Liens qui libèrent.
- Grell Paul (1976) *L'organisation de l'assistance publique*, Bruxelles, Contradictions.
- Grévisse Suzanne, Laroque Pierre (dir.) (1961), *Succès et faiblesses de l'effort social français*, Paris, Armand Colin.
- Gros Frédéric (1996), *Michel Foucault*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- Groupe de travail sur l'investissement social, (2014), *Investissement à impact : le cœur invisible des marchés. Exploiter le pouvoir de l'entrepreneuriat, de l'innovation et des capitaux pour le bien public*, Rapport établi sous la présidence britannique du G8, 15 septembre.
- Gueslin André (2004), *Les gens de rien : une histoire de la grande pauvreté dans la France du XX^{e} siècle*, Paris, Fayard.
- Gurvitch Georges, Moore Wilbert (1947), *Sociologie au XX^{ème} siècle. Les grands problèmes de la sociologie*, Tome I, Paris, PUF.
- *Handicapés Méchants* (1975), L'autonomie : c'est la suppression de toutes ces barrières, Le journal des comités de lutte des handicapés, n°1, janvier.
- *Handicapés Méchants* (1975), Ce n'est qu'un début nous ne nous tairons plus !, Le journal des comités de lutte des handicapés, n°2, février.
- Hardy Jean-Pierre (2014), *La marchandisation du travail social. Fausses peurs et réalités*, Paris, Dunod.
- Hatzfeld Henri (1989), *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- Haut conseil à la vie associative (HCVA), (2016), *Avis du HCVA relatif à l'appel à projets de « social impact bonds »*, 2 mars.
- Hély Matthieu (2008), L'économie sociale et solidaire n'existe pas, *La vie des idées*.
- Hély Matthieu (2012), « Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ? » *Informations sociales*, vol. 4, n°172, pp. 34-42.

- Hibou Béatrice (dir.) (1999), *La privatisation des États*, Paris, Éditions Karthala.
- Hibou Béatrice (2012), *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte.
- Hibou Béatrice (dir.) (2013), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte.
- Hirschman Albert Otto (1984), *L'économie comme science morale et politique*, Paris, Éditions Gallimard-Le Seuil, EHESS.
- Hirschman Albert Otto (2011), *Exit, voice, loyalty : Défection et prise de parole*, Bruxelles, UB Lire fondamentaux.
- Hoggart Richard (1970), *La culture du pauvre*, Paris, Les éditions de Minuit.
- Honneth Axel (2007), *La Réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, NRF essais Gallimard.
- Honneth Axel (2013), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Folio, Essais.
- Horkheimer Max (1974), *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Paris, NRF, essais Gallimard.
- Horne Janet (1999), L'antichambre de la chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs, 1894-1914, *in* Topalov Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, éditions de l'EHESS, pp. 121-140.
- Illich Ivan (1971), *Une société sans école*, Paris, Seuil.
- Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) (1977*), Les établissements sanitaires et sociaux*, rapport annuel.
- Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) (1979), *Les professions sanitaires et sociales*, rapport annuel.
- IGAS (2005a), *Suivre, contrôle et évaluation du travail social et de l'intervention sociale*.
- IGAS (2005b), *L'intervention sociale, un travail de proximité*, Rapport annuel, Paris, La Documentation française.
- *Informations sociales* (1979), La mesure du social, CNAF, n°1-2.
- *Informations sociales* (1982), Évaluation du travail social : Où en est-on ?, CNAF, n°6.
- Ion Jacques (1997), *La fin des militants*, Paris, Les éditions de l'Atelier.
- Ion Jacques (1998), *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod.
- Ion Jacques (dir.) (2005), *Le travail social en débat*, Paris, La Découverte.
- Ion Jacques (2005), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod.
- Ion Jacques, Franguiadakis Spyros et Viot Pascal (2005), *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement.
- Ion Jacques, Tricart Jean-Paul (1984), *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte.
- Israël Giorgio (1996), *La mathématisation du réel*, Paris, Le Seuil.
- Israël Liora (2005), *Robes noires et années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard.
- Jaeger Marcel (dir.) (2013), *Diriger un établissement ou un service en action sociale ou médico-sociale*, Paris, Dunod, collection Guide Santé Social.
- Jaeger Marcel (dir.) (2014), *Conférence du consensus. Le travail social et la recherche*, Paris, Dunod.
- Jaeger Marcel (2016), Le social au défi de l'innovation, Parier sur la créativité pour renouveler le travail social, *Actualités Sociales Hebdomadaires*, rubrique vos idées, n° 2957, 22 avril.
- Jobert Bruno (1981), *Le social en plan*, Paris, Les éditions ouvrières.
- Jobert Bruno (1994), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

- Jolly Édouard, Sabot Philippe (dir.) (2013), *Michel Foucault, à l'épreuve du pouvoir*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Jegu Josianne, Laforcade Michel et Rayssiguier Yvette (dir.) (2012), *Politiques sociales et de santé. Comprendre et agir*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- Jovelin Emmanuel (1999), *Devenir travailleur social aujourd'hui. Vocation ou repli ? L'exemple des éducateurs, animateurs et assistants sociaux d'origine étrangère*, Paris, l'Harmattan.
- Kalogeropoulos Léonidas (2016), *Manifeste et chantiers de l'entreprenalisme. Tous entreprenants ! Une nouvelle dimension de la citoyenneté au cœur du renouveau républicain*, rapport remis au président du MEDEF.
- Kant Emmanuel (1784), *Réponse à la question qu'est-ce que la raison ?*, œuvres.
- Kessler Denis (1995), *Pour un pacte de la compétitivité*, Cartes sur table, Rapport CNPF.
- Kessler Marie-Christine, Lascoumes Pierre, Setbon Michel et Thoenig Jean-Claude (1999), *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, l'Harmattan.
- Kelsen Hans (1996), *Théorie générale des normes*, Paris, PUF.
- Keucheyan Razmig (2017), *Hémisphère gauche. Une cartographie des nouvelles pensées critiques*, Paris, La Découverte.
- Kokoreff Michel, Rodriguez Jacques (2012), *Une France en mutation. Globalisation, État, individus*, Paris, Éditions Payot et Rivages.
- Labbens Jean (1978), *Sociologie de la pauvreté, le tiers-monde et le quart-monde*, Paris, Gallimard.
- Lacan Jacques (2012), *Je parle aux murs*, Paris, Seuil.
- Lacroix André, Marchildon Allison (2014), Les enjeux de la moralisation de l'économie : réflexion à partir des exemples de la RSE et de la FSR, *Revue Éthique publique*, vol. 16, n°2. Éthique et reconfigurations de l'économie de marché : nouvelles alternatives, nouveaux enjeux.
- Lafore R. (2008), Entre pouvoirs publics, associations et marché : l'ingénierie juridique dans l'action sociale, *in* Borgetto Michel et Chauvière Michel, *Qui gouverne le social ?*, Paris, Dalloz, pp. 29-44.
- Laroque Pierre (1972), Point de vue de Pierre Laroque, *revue TSA*, n°2.
- Laroque Pierre (1980), *Les institutions sociales de la France*, Paris, La Documentation française.
- Laugier Sandra, Ogien Albert (2010), *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, La Découverte.
- Lascoumes Pierre (1977), *Prévention et contrôle social : les contradictions du travail social*, Genève, Médecine et Hygiène, Paris, Masson, Collection déviance et société.
- Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick (dir). (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de sciences po.
- Lapauw Régis (1977), *Changer... mais le pouvoir. Tendances autogestionnaires ou conservatisme dans une entreprise socio-éducative*, Paris, Épi.
- Laurent Alain, Valentin Vincent, (2012), *Les penseurs libéraux*, Paris, Les belles lettres.
- Lazarus Antoine, Strohl Hélène (1995), *Une souffrance qu'on ne peut plus cacher,* Rapport du groupe de travail « Ville, santé mentale, précarité et exclusion sociale », Paris, La Documentation française.
- Le Bris Maryannick (2014), Une enquête révèle le malaise des assistants sociaux de l'Éducation nationale, 15 avril, *Actualités Sociales Hebdomadaires*.
- *Le bureau appliqué de Sociologie de la maison des sciences de l'homme*, (1965), *Revue française de sociologie*, rubrique information, 6-2, pp. 238-239.
- Lefebvre Henri (1947), *Critique de la vie quotidienne*, Paris, Grasset.

- Le Gall Didier et Martin Claude (1985), *Pas de social sans bricolage*, Bourges, CAF du Cher.
- Le Gall Didier, Martin Claude, Soulet Marc-Henry (dir.) (1989), *L'éclatement du social. Crise de l'objet, crise des savoirs ?*, Université de Caen.
- Léger Raoul (1997), *La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray. Souvenirs d'un colon 1922-1927. Punir pour éduquer ?*, Paris, L'Harmattan.
- Legrand Stéphane (2007), *Les normes chez Foucault*, Paris, PUF.
- Lenoir René (1974), *Les exclus*, Paris, Le Seuil.
- Lepage Henri (1978), *Demain le capitalisme*, Paris, Hachette.
- Le Pendeven Benjamin, Nico Yoann et Gachet Baptiste (2015), *Social Impact Bonds, un nouvel outil pour le financement de l'innovation sociale*, Institut de l'entreprise, Fiche Essentiel, novembre.
- Lermé Jocelyn, Zahi Khalija (2000), Les travailleurs sociaux doivent-ils être des militants, *Revue Lien social*, n°526, 6 avril.
- Liegeois Jean-Pierre (dir.) (1977), *Idéologie et pratique du Travail social de prévention*, Toulouse, Privat.
- *Lien social*, Le travail social aujourd'hui, comment résister?, n°1000-1001, 13 janvier 2011.
- Lippmann Walter (2011), *La cité libre*, Paris, Les Belles Lettres.
- Liscia Claude (1976), Le travail social, le logement, l'argent, *Les temps modernes*, n°354, pp. 1092-1120.
- Liscia Claude (1978), *Familles hors la loi*, Paris, Maspéro.
- Liscia Claude, Orlic Françoise (1974), Les cités de transit : un grand renfermement, *Les temps modernes*, n°341, pp. 586-613.
- Lodéon Marie-Christine (1973), RCB et action sanitaire et sociale, *Revue TSA*, juin, n°10, pp. 1-10.
- Lorthiois Daniel (rapporteur), (2000), *Mutations de la société et travail social : Avis*, Conseil économique et social.
- Lory Bernard (1975), *La politique d'action sociale*, Toulouse, Éd. Privat.
- Loubat Jean-René (2006), Le management ou l'art de faire réussir les entreprises humaines, *Empan*, n°61. Management et idéologie managériales.
- Loubat Jean-René (2013), Le projet d'établissement, Livre 3, *in* Jaeger Michel (dir.), *Diriger un établissement ou un service en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, pp. 389-631.
- Lyet Philippe (2014), La « re-cherche » par les chercheurs et les acteurs sociaux, *in* Jaeger Marcel, *Conférence du consensus. Le travail social et la recherche*, Paris, Dunod, pp. 100-108.
- Lyotard Jean-François (1983), *Le différend*, Paris, Éditions de Minuit.
- Macherey Pierre (2014), *Le sujet des normes*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Manger Colette (1969), *Des travailleurs sociaux, pour quoi faire ?*, Toulouse, Privat.
- Mannoni Maud (1973), *Éducation impossible*, Paris, Seuil.
- Mansanti Dominique (2005), Le développement social local : une catégorie au service du changement, *Recherches et prévisions*, CNAF, n°81, septembre.
- Maquet Ludwig, Maquet Bruno (2011), Résistance sociale, *Lien social*, n°1000-1001, 13 janvier, p. 70. Le travail social aujourd'hui, comment résister?,.
- Marcuse Herbert (1968), *L'homme unidimensionnel*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Marlière Éric (2014), Le travail social en quête de légitimité académique, *La Vie des idées*, 4 juin.

- Martin Claude (1986), *Auto ou hétéro-évaluation :* les enjeux interactifs de la recherche évaluative appliquée au secteur social, *Revue informations techniques*, n°107, pp. 66-70.
- Martin Claude, Soulet Marc-Henry (1984), La science au service du travail social, *in Actions et recherches sociales*, Travail social, modèles d'analyse III, juin n°2, Paris, Érès.
- Martinet Jean-Luc (dir.) 1993, *Les éducateurs aujourd'hui*, Toulouse, Privat.
- Martuccelli Danilo (2002), *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard.
- Martuccelli Danilo (2010), Critique de la philosophie de l'évaluation, *Cahiers internationaux de sociologie*, Ce qu'évaluer voudrait dire, vol. 128-129, pp. 27-52.
- Mathieu Lilian (2013), Un militantisme qui n'a de "nouveau" que le nom, *in* Frère Bruno, Jacquemain Marc, *Résister au quotidien*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 223-240.
- Maurey-Forquy Claudine, Fontaine Astrid (2009), La confédération française des professions sociales : 1922-2007, *Diversité*, n°159, p. 20. Les métamorphoses du travail social.
- Mauss Marcel (2012), *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF.
- Mendel Gérard (1998), *L'acte est une aventure, du sujet métaphysique au sujet de l'acte pouvoir*, Paris, La Découverte.
- Merrien François-Xavier (1999), La nouvelle gestion publique : un concept mythique, *Lien social et politiques*, n°41, pp. 95-103.
- Merrien François-Xavier (2011), La nouvelle gouvernance de l'État social en France dans une perspective internationale, *Informations sociales* (CNAF), vol. 5, n°167, pp. 11-22.
- Meyer Philippe (1977), *L'enfant et la raison d'État*, Paris, Seuil.
- Miranda Michel (1986), *La société incertaine, cheminement dans l'imaginaire social moderne*, Genève, Méridiens Klincksieck.
- Mispelblom Frédérik (1986), Évaluer c'est définir. Quelques idées pour une évaluation contradictoire du travail social, *Les cahiers de la recherche en travail social*, Université de Caen, n°11, 2ème semestre.
- Monceau Gilles (2009), L'usage du concept de résistance pour analyser la coopération des parents d'élèves avec les enseignants dans l'institution scolaire, *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°7, pp. 151-165. La résistance créatrice.
- Monrose Murielle (2000), Une lecture statistique de l'histoire des travailleurs sociaux, *in* Chopart Jean-Noël, *Les mutations du travail social*, Paris, Dunod, pp. 13-24.
- Morin Edgar (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil.
- Niewiadomski Christophe (2002), Accompagnement, travail social, postures cliniques et enjeux éthiques, *Éducation permanente*, n°153, pp. 167-177. L'accompagnement dans tous ses états.
- Nef Frédéric (2000), *L'objet quelconque. Recherches sur l'ontologie de l'objet*, Paris, Vrin.
- Newman John Henry (1907), *Grammaire de l'assentiment*, Paris, Librairie Bloud et Cie.
- Noguès Henry, Tymen Jacques (1988), *Action sociale et décentralisation. Tendances et prospectives*, Paris, l'Harmattan, collection Logiques sociales.
- Nyon Eugène (2013), *Le colon de Mettray*, Paris, Hachette, BNF, Édition de 1846.
- Ogien Albert (1995), *L'esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), (1999), *Les entreprises sociales*, OCDE, Paris.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), CFE/LEED, (2015), *Understanding social impact bonds*, 2015/10/REV1 REV1, 9-10 novembre 2015.
- Orwell George (1992), *1984*, Paris, Gallimard.

- Oury Jean (2003), *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle*, Nîmes, Champ social.
- Pagès Max, Bonetti Michel, de Gaulejac Vincent et Descendre Daniel (1979), *L'emprise de l'organisation*, Paris, PUF, Économie en liberté.
- Passeron Jean-Claude (1987), Attention aux excès de vitesse. Le « nouveau » comme concept sociologique, *Esprit*, n°4, pp. 129-134. Le nouvel âge du sport, numéro spécial.
- Paugam Serge (2000 [1991]), *La disqualification sociale*, Paris, PUF.
- Pénin Marc (1999), Un solidarisme interventionniste : La revue d'économie politique et la nébuleuse réformatrice, 1887-1914, dans Topalov Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS, pp. 95-119.
- Perret Bernard (2006), De l'échec de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), *Revue française d'administration publique*, 1, n°117, pp. 31-41.
- Périlleux Thomas (2005), Se rendre désirable. L'employabilité dans l'État social actif et l'idéologie managériale, *in* Vielle Pascale, Pochet Philippe, Cassiers Isabelle (dir.), *L'État social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Berne, Peter Lang.
- Pétonnet Colette (1968), *Ces gens-là*, Paris, Maspero.
- Peyrefitte Alain (1977), *Réponse à la violence*, rapport au Premier ministre.
- Plarier Jean-Baptiste (rapporteur) (2015), *Métiers et complémentarité*, Rapport de la Commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale, États généraux du travail social, remis le 18 février.
- Privé Bernard (1975a), Intérêts, difficultés, limites d'un fichier sanitaire et social, *Revue la sauvegarde de l'enfance*, janvier à avril, n°1, pp. 125-131.
- Privé Bernard (1975b), L'automatisation des directions départementales de l'action sanitaire et social du projet AUDASS, *Revue la sauvegarde de l'enfance*, janvier à avril, n°1 pp. 133-144.
- Questiaux Nicole (1982), *Orientations principales sur le travail social*, 28 mai 1982.
- Questiaux Nicole (2005), 1981-1982 : de la circulaire comme instrument du changement social, *Vie sociale*, 1975, année de l'action sociale ?, n°4, pp. 129-135
- Ramaux Christophe (2012), *L'État social. Pour sortir du chaos néo-libéral*, Paris, Mille et une nuits.
- Rancière Jacques (1974), *La leçon d'Althusser*, Paris, La Fabrique Éditions.
- Rancière Jean (2003), La scène révolutionnaire et l'ouvrier émancipé (1830-1848), *Tumultes*, n°20, pp. 49-72.
- Ravon Bertrand (2008), *Usure des travailleurs sociaux et épreuves de professionnalité. Les configurations d'usure : clinique de la plainte et cadres d'action contradictoires*, Synthèse de la recherche.
- Ravon Bertrand (2009), Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux, *Informations sociales*, 2, n°152, pp. 60-68.
- Ravon Bertrand, Vidal-Naquet Pierre (2016), L'épreuve de professionnalité : de la dynamique d'usure à la dynamique réflexive, *SociologieS*, Dossiers, Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité.
- Rawls John (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Revel Judith (2009), *Le vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses.
- Revel Judith (2015), *Foucault avec Merleau-Ponty, Ontologie politique, présentisme et histoire*, Paris, Vrin.
- Reynaud Nicolas (2006), Entre exaspération et lassitude. Malaise à tous les étages, *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°17, septembre-octobre, pp. 16-21.
- Robert Philippe (1984), *La question pénale*, Genève, Droz.

- Rodriguez Jacques, Wachsberger Jean-Michel (2009), Mesurer la confiance, dénoncer la défiance : deux économistes au chevet du modèle social français, *Revue française de sociologie*, n°50, Éditions Technip et Ophrys, pp.151-176.
- Rosanvallon Pierre (1976), *L'âge de l'autogestion*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon Pierre (1979), Sur l'autogestion, l'expérimentation, les mouvements sociaux, Entretien avec Pierre Rosanvallon, *Esprit*, n°9-10, pp. 98-109. Que penser ? Que dire ? Qu'imaginer ?
- Rosanvallon Pierre (1981), *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon Pierre (1995), *La nouvelle question sociale, repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon Pierre (2011), *La société des égaux*, Paris, Seuil.
- Rose Nikolas (1992), Governing the entreprising self, *in* Heelas Paul, Morris Paul (dir.), *The Values of the Entreprise Culture. The Moral Debate*, London & New York, Routledge, pp. 141-163.
- Roudinesco Élisabeth (2014), Maud Mannoni et l'institution éclatée, *Actualités de la psychanalyse*, pp. 16-20.
- Rouzel Joseph, Rouzel Fanny (2009), *Le travail social est un acte de résistance*, Paris, Dunod.
- Rouzel Joseph (2015), *La supervision d'équipes en travail social*, Paris, Dunod, 2ème édition.
- Rupp Marie-Antoinette (1970), *Le travail social individualisé. L'approche des cas particuliers et la relation d'aide interpersonnelle*, Toulouse, Privat.
- Savignat Pierre (2010), *Conduire l'évaluation externe dans les établissements sociaux et médico-sociaux*, Paris, Dunod.
- Savina Maïté (1996), *Vers une rationalité instrumentale dans les politiques sociales, l'exemple de l'Ille-et-Vilaine*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université Paris I.
- Schaetzel Françoise, Tregoat Jean-Jacques (2013), *Articulation de la fonction inspection contrôle des ARS avec les autres fonctions concourant à l'amélioration de la qualité au sein des établissements sanitaires et médicosociaux (certification, évaluation, contractualisation)*, Rapport de l'IGAS, février.
- Schwartz Bertrand (1981), *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Scott James C. (2008), *La domination et les arts de la résistance: Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Sibille Hughes (président), Langendorff Cyrille (rapporteur) (2014), *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement*, Rapport du Comité Français sur l'investissement à impact social.
- Simmel Georg (1999), *Sociologie. Études sur les formes de socialisation*, Paris, PUF.
- Smajda Christophe (2009), *Développer l'hébergement périodique en AEMO renforcée*, Paris, Mémoire de l'École des Hautes Études en Santé Publique.
- Stoléru Lionel (1974a), *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion.
- Stoléru Lionel (1974b), Les exclus et les reclus, *Droit social*, n°11, pp. 30-32. L'exclusion sociale.
- Sueur Jean-Pierre, Portelli Hughes, (2014), *Partenariats publics-privés*, rapport d'information du Sénat, n°733, session extraordinaire de 2013-2014.
- Supiot Alain (2010), *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil.

- Supiot Alain (2015), *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard.
- Szasz Thomas (1974), *Le mythe de la maladie mentale*, Paris, Payot.
- *Tankonalasanté* (1975), Morceaux choisis, Paris, Maspero.
- Tchernonog Viviane (2012), « Le secteur associatif et son financement », *Informations sociales* vol. 172, n°4, pp. 11-18.
- Théry Henry (1971), Action globale et concertée, *Revue Techniques d'Action Sociale*, n°3, pp. 1-7.
- Théry Henry (1984), Douze propositions pour que la Décentralisation soit une aventure réussie, *La marge*, La décentralisation en marche, n°60, mars.
- Thoreau Henry David (2000 [1849]), *La désobéissance civile*, Paris, Mille et une nuits.
- Touraine Alain (1973), *Production de la société*, Paris, Seuil.
- Touraine Alain (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- Touraine Alain (1984), *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard.
- Touraine Alain (2013), *La fin des sociétés*, Paris, Seuil.
- *Un projet de Décentralisation* (1865), Nancy, Éditions Vagner, deuxième édition.
- Vauchelin Alain (1979), Action éducative spécialisée et contrôle social, *in* Chevallier Jacques (dir.), *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général,* vol. 2, Paris, PUF, pp. 207-274.
- Vercamer Francis (2010), *L'économie sociale et solidaire, Entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi*, rapport parlementaire remis au Premier ministre.
- Verdès-Leroux Jeannine (1975), Le patronage philosophique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°4, juillet, pp. 88-97.
- Verdès-Leroux Jeannine (1976), Pouvoir et assistance : cinquante ans de service social, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, juin, pp. 152-172.
- Verdès-Leroux Jeannine (1978a), Les "exclus", *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 19, janvier, pp. 61-65.
- Verdès-Leroux Jeannine (1978b), *Le travail social*, Paris, Éd. de Minuit.
- Vigour Cécile (2006), Justice : l'introduction d'une rationalité managériale comme euphémisation des enjeux politiques, *Droit et Société*, n°63-64, pp. 425-455.
- Viollet Jean (1931), *Petit guide du travailleur social, formation morale et méthodes d'action*, Paris, Confédération générale des familles.
- Virilio Paul (1975), *Le pourrissement des sociétés*, Paris, Union générale d'éditions.
- Viveret Patrick (1990), *L'évaluation des politiques et des actions publiques*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Voélin Sabine, Eser Davolio Myriam et Lindenau Mathias (2014), *Le travail social entre résistance et innovation*, Genève, Les Éditions IES.
- Weber Max (1919), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- Weber Max (1964), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- Weber Max (1965), *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Plon.
- Wieviorka Michel (2013), Le travail aujourd'hui. L'hypothèse de la reconnaissance, *La nouvelle revue du travail*, n°2. Travail et organisation dans le secteur public : la fascination du privé ?
- Wintrebert Raphaël (2006), Sociologie de la critique. À propos d'ATTAC France et de Functions of social conflicts de Lewis A. Coser, *Cahiers internationaux de sociologie*, n°120, pp. 155-165.

- Yvorel Jean-Jacques (2011), Présentation du dossier, RHEI *(Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"),* n°13, pp. 15-23. Les "bagnes d'enfants" en question. Campagnes médiatiques et institutions éducatives.
- Yunus Muhammad (2008), *Vers un nouveau capitalisme*, Paris, Lattès.
- Zamiatine Eugène (2005 [1920]), *Nous autres*, Paris, Gallimard.
- Zancarini Jean-Claude (dir.) (1999) *Le droit de résistance, XII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, ENS Éditions.
- Ziegler Albert (1980), Historique du ministère, *Revue française des Affaires sociales*, 60ème anniversaire du ministère de la Santé et de la sécurité sociale, 1920-1980, n°4, pp. 15-30, numéro spécial.